

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session  
Forty-first Parliament, 2013-14

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

*Chair:*

The Honourable JOSEPH A. DAY

---

Tuesday, April 29, 2014  
Wednesday, April 30, 2014  
Thursday, May 1, 2014

---

Issue No. 10

*Fourth and fifth meetings on:*

Main Estimates for the fiscal year ending  
March 31, 2015

*First, second and third meetings on:*

Subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain  
provisions of the budget tabled in Parliament  
on February 11, 2014 and other measures

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Deuxième session de la  
quarante et unième législature, 2013-2014

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

*Président :*

L'honorable JOSEPH A. DAY

---

Le mardi 29 avril 2014  
Le mercredi 30 avril 2014  
Le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014

---

Fascicule n<sup>o</sup> 10

*Quatrième et cinquième réunions concernant :*

Le Budget principal des dépenses pour l'exercice se  
terminant le 31 mars 2015

*Première, deuxième et troisième réunions concernant :*

La teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution  
de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le  
11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	Eaton
Buth	Gerstein
Callbeck	Hervieux-Payette, P.C.
* Carrignan, P.C. (or Martin)	Mockler
Chaput	Rivard
* Cowan (or Fraser)	

\* Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Buth replaced the Honourable Senator Boisvenu (*April 30, 2014*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Enverga (*April 30, 2014*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Buth (*April 29, 2014*).

The Honourable Senator Enverga replaced the Honourable Senator Rivard (*April 29, 2014*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Maltais (*April 29, 2014*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Rivard (*April 28, 2014*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Seth (*April 28, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
FINANCES NATIONALES

*Président* : L'honorable Joseph A. Day

*Vice-président* : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Eaton
Buth	Gerstein
Callbeck	Hervieux-Payette, C.P.
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Mockler
Chaput	Rivard
* Cowan (ou Fraser)	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Buth a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 30 avril 2014*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 30 avril 2014*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénatrice Buth (*le 29 avril 2014*).

L'honorable sénateur Enverga a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 29 avril 2014*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 29 avril 2014*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 28 avril 2014*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénatrice Seth (*le 28 avril 2014*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, of Wednesday, April 9, 2014:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Martin, seconded by the Honourable Senator Demers:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of all of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, introduced in the House of Commons on March 28, 2014, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to sit for the purposes of its study of the subject-matter of Bill C-31 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject-matter of the following elements contained in Bill C-31 in advance of it coming before the Senate:
  - (a) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6;
  - (b) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6;
  - (c) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 1 and 7 of Part 6;
  - (d) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Parts 2, 3 and 4 and Divisions 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 and 25 of Part 6;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-31 submit their final reports to the Senate no later than June 19, 2014;
3. As the reports from the various committees authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-31 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 9 avril 2014 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Martin, appuyée par l'honorable sénateur Demers,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 28 mars 2014, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à siéger pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-31 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-31 avant qu'il soit présenté au Sénat :
  - a) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6;
  - b) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6;
  - c) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 1 et 7 de la partie 6;
  - d) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des parties 2, 3, et 4 et les sections 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 et 25 de la partie 6;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-31, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 19 juin 2014;
3. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-31 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;

4. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point three into consideration during its study of the subject-matter of all of Bill C-31.

In amendment, the Honourable Senator Marshall moved, seconded by the Honourable Senator Martin:

That the motion be amended by adding, at the end of paragraph (d) after the semi-colon, the following:

“(e) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 5 of Part 6;”.

After debate,

The question being put on the motion in amendment, it was adopted, on division.

The Senate resumed debate on the motion, as amended, of the Honourable Senator Martin, seconded by the Honourable Senator Demers:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of all of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, introduced in the House of Commons on March 28, 2014, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to sit for the purposes of its study of the subject-matter of Bill C-31 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject-matter of the following elements contained in Bill C-31 in advance of it coming before the Senate:
  - (a) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6;
  - (b) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6;
  - (c) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 1 and 7 of Part 6;

4. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro trois au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-31.

En amendement, l'honorable sénatrice Marshall propose, appuyée par l'honorable sénatrice Martin,

Que la motion soit modifiée par adjonction, à la fin du paragraphe d), après le point-virgule, de ce qui suit :

« e) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la section 5 de la partie 6; ».

Après débat,

La motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le Sénat reprend le débat sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénatrice Martin, appuyée par l'honorable sénateur Demers.

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 28 mars 2014, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à siéger pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-31 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-31 avant qu'il soit présenté au Sénat :
  - a) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6;
  - b) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6;
  - c) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 1 et 7 de la partie 6;

- (d) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Parts 2, 3 and 4 and Divisions 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 and 25 of Part 6;
- (e) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 5 of Part 6;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-31 submit their final reports to the Senate no later than June 19, 2014;
  3. As the reports from the various committees authorized to examine the subject-matter of particular elements of Bill C-31 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
  4. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point three into consideration during its study of the subject-matter of all of Bill C-31.
- (d) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des parties 2, 3, et 4 et les sections 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 et 25 de la partie 6;
- e) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la section 5 de la partie 6;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-31, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 19 juin 2014;
  3. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-31 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
  4. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro trois au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-31.

After debate,

The question being put on the motion, as amended, it was adopted, on division.

Après débat,

La motion, telle que modifiée, est adoptée avec dissidence.

*Le greffier du Sénat,*

Gary W. O'Brien

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, April 29, 2014  
(33)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Bellemare, Callbeck, Day, Chaput, Eaton, Gerstein, Maltais, Mockler and Smith (*Saurel*) (9).

*In attendance:* Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 4, 2014, the committee continued its examination of the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2015. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 8.*)

**WITNESSES:***Citizenship and Immigration Canada:*

Tony Matson, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer;

Catrina Tapley, Associate Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy;

Paul Armstrong, Director General, Centralized Processing Region.

*Canadian Heritage:*

Colleen Swords, Deputy Minister, Financial Management Branch;

Robert Hertzog, Chief Financial Officer and Director General, Financial Management Branch.

*Health Canada:*

Jamie Tibbetts, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Chief Financial Officer Branch;

Sony Perron, Acting Senior Assistant Deputy Minister, First Nations and Inuit Health Branch.

Mr. Matson, Ms. Swords and Mr. Tibbetts each made a statement and, together with Ms. Tapley, Mr. Armstrong, Mr. Hertzog and Mr. Perron, answered questions.

At 11:38 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

**ATTEST:**

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 29 avril 2014  
(33)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Bellemare, Callbeck, Day, Chaput, Eaton, Gerstein, Maltais, Mockler et Smith (*Saurel*) (9).

*Également présents :* Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 4 mars 2014, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 8 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :***Citoyenneté et Immigration Canada :*

Tony Matson, sous-ministre adjoint et administrateur principal des finances;

Catrina Tapley, sous-ministre adjointe déléguée, Politiques stratégiques et de programmes;

Paul Armstrong, directeur général, Région des processus centralisés.

*Patrimoine canadien :*

Colleen Swords, sous-ministre, Direction générale de la gestion financière;

Robert Hertzog, dirigeant principal des finances et directeur général, Direction générale de la gestion financière.

*Santé Canada :*

Jamie Tibbetts, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant des finances;

Sony Perron, sous-ministre adjoint principal intérimaire, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits.

MM. Matson et Tibbetts ainsi que Mme Swords font chacun une déclaration puis, avec Mme Tapley et MM. Armstrong, Hertzog et Perron, répondent aux questions.

À 11 h 38, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, Tuesday, April 29, 2014  
(34)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:32 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Bellemare, Boisvenu, Callbeck, Chaput, Day, Enverga, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler and Smith (*Saurel*) (10).

*In attendance:* Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

*WITNESSES:*

*Department of Finance Canada:*

Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation;  
Miodrag Jovanovic, Director, Personal Income Tax, Tax Policy Branch;  
Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch;

Kevin Shoom, Senior Chief, International Taxation and Special Projects.

Mr. Cook made a statement and, together with Mr. Jovanovic, answered questions.

At 4:16 p.m., the committee suspended.

At 4:17 p.m., the committee resumed.

Mr. Ernewein made a statement and, together with Mr. Cook and Mr. Shoom, answered questions.

At 4:39 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Wednesday, April 30, 2014  
(35)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:47 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

OTTAWA, le mardi 29 avril 2014  
(34)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 32, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Bellemare, Boisvenu, Callbeck, Chaput, Day, Enverga, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler et Smith (*Saurel*) (10).

*Également présents :* Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son étude sur la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

*TÉMOINS :*

*Ministère des Finances Canada :*

Ted Cook, chef principal, législation, Législation de l'impôt;  
Miodrag Jovanovic, directeur, Impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;  
Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt;

Kevin Shoom, chef principal, Fiscalité internationale et projets spéciaux.

M. Cook fait une déclaration puis, avec M. Jovanovic, répond aux questions.

À 16 h 16, la séance est suspendue.

À 16 h 17, la séance reprend.

M. Ernewein fait une déclaration puis, avec MM. Cook et Shoom, répond aux questions.

À 16 h 39, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le mercredi 30 avril 2014  
(35)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 47, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard and Smith (*Saurel*) (11).

*In attendance:* Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

**WITNESSES:**

*Department of Finance Canada:*

Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch;

Kevin Shoom, Senior Chief, International Taxation and Special Projects;

Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation.

The chair made a statement.

Mr. Ernewein, Mr. Cook and Mr. Shoom each made a statement and answered questions.

At 3:25 p.m., the committee suspended.

At 3:26 p.m., the committee resumed.

The witnesses continued answering questions.

At 3:45 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

**ATTEST:**

OTTAWA, Wednesday, April 30, 2014  
(36)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard and Smith (*Saurel*) (11).

*In attendance:* Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard et Smith (*Saurel*) (11).

*Également présents :* Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son étude sur la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

**TÉMOINS :**

*Ministère des Finances Canada :*

Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt;

Kevin Shoom, chef principal, Fiscalité internationale et projets spéciaux;

Ted Cook, chef principal, législation, Législation de l'impôt.

Le président prend la parole.

MM. Ernewein, Cook et Shoom font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 15 h 25, la séance est suspendue.

À 15 h 26, la séance reprend.

Les témoins continuent de répondre aux questions.

À 15 h 45, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le mercredi 30 avril 2014  
(36)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard et Smith (*Saurel*) (11).

*Également présents :* Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.



Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 4, 2014, the committee continued its examination of the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2015. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 8.*)

**WITNESSES:**

*Canadian Bankers Association:*

Darren Hannah, Acting Vice President, Policy and Operations;

Debbie Crossman, Director, Financial Affairs.

*TD Bank Group:*

Kent Andrews, Senior Vice President, Regulatory Risk and Risk Capital Assessment.

*Manulife Bank and Trust:*

Christopher Elgar, Chief Risk Officer.

*Industry Canada:*

David Enns, Chief Financial Officer, Corporate Management Sector;

Iain Stewart, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Sector;

Robert Dunlop, Assistant Deputy Minister, Science and Innovation Sector.

*Public Works and Government Services Canada:*

Alex Lakroni, Chief Financial Officer, Finance and Administration Branch;

Pierre-Marc Mongeau, Assistant Deputy Minister, Real Property Branch.

Mr. Hannah made a statement and, together with Ms. Crossman, Mr. Andrews and Mr. Elgar, answered questions

At 7:45 p.m., the committee suspended.

At 7:48 p.m., the committee resumed.

Mr. Enns and Mr. Lakroni each made a statement and, together with Mr. Stewart, Mr. Dunlop and Mr. Mongeau, answered questions.

At 8:55 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

**ATTEST:**

OTTAWA, Thursday, May 1, 2014  
(37)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 4 mars 2014, le comité poursuit son examen des dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 8 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*Association des banquiers canadiens :*

Darren Hannah, vice-président par intérim, Politiques et opérations;

Debbie Crossman, directrice, Affaires financières.

*Groupe Banque TD :*

Kent Andrews, vice-président principal, Évaluation du risque réglementaire et du capital de risque.

*Banque Manuvie et Fiducie Manuvie :*

Christopher Elgar, agent principal de gestion des risques.

*Industrie Canada :*

David Enns, dirigeant principal des finances, Secteur de la gestion intégrée;

Iain Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique;

Robert Dunlop, sous-ministre adjoint, Secteur science et innovation.

*Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :*

Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des finances et de l'administration;

Pierre-Marc Mongeau, sous-ministre adjoint, Direction générale des biens immobiliers.

M. Hannah fait une déclaration puis, avec Mme Crossman, ainsi que MM. Andrews et Elgar, répond aux questions.

À 19 h 45, la séance est suspendue.

À 19 h 48, la séance reprend.

MM. Enns et Lakroni font chacun une déclaration puis, avec MM. Stewart, Dunlop et Mongeau, répondent aux questions.

À 20 h 55, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014  
(37)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 heures, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard and Smith (*Saurel*) (10).

*In attendance:* Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

*WITNESSES:*

*Adoption Council of Canada:*

Laura Eggertson, President;

Patricia Paul-Carson, Policy Advisor.

*Ontario Search and Rescue Volunteer Association:*

Kathleen O'Brien, Public and Media Relations.

*Prospectors and Developers Association of Canada:*

Tom King, Associate Partner, KPMG LLP.

Ms. Paul-Carson made a statement and, together with Ms. Eggertson, answered questions.

At 3 p.m., the committee suspended.

At 3:02 p.m., the committee resumed.

Ms. O'Brien and Mr. King each made a statement and answered questions.

At 3:46 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

*ATTEST:*

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Bellemare, Buth, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard et Smith (*Saurel*) (10).

*Également présents :* Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son étude sur la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposées au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

*TÉMOINS :*

*Conseil d'adoption du Canada :*

Laura Eggertson, présidente;

Patricia Paul-Carson, conseillère en politiques.

*Ontario Search and Rescue Volunteer Association :*

Kathleen O'Brien, Relations avec le public et les médias.

*Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs :*

Tom King, associé, KPMG s.r.l.

Mme Paul-Carson fait une déclaration puis, avec Mme Eggertson, répond aux questions.

À 15 heures, la séance est suspendue.

À 15 h 2, la séance reprend.

Mme O'Brien et M. King font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 15 h 46, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Jodi Turner

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, April 29, 2014

The Standing Senate Committee on Finance met this day, at 9:32 a.m., to study the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2015.

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** This morning, we will continue our study of the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2015.

[*English*]

We are pleased to welcome a number of officials from Citizenship and Immigration Canada. We welcome Tony Matson, Assistant Deputy Minister/Chief Financial Officer; Catrina Tapley, Associate Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy; and Paul Armstrong, Director General, Centralized Processing Region.

From the Financial Management Branch of Canadian Heritage, we welcome Colleen Swords, Deputy Minister; and Robert Hertzog, Chief Financial Officer and Director General.

From Health Canada, we welcome Jamie Tibbetts, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer of the Chief Financial Officer Branch; and Sony Perron, Acting Senior Assistant Deputy Minister, First Nations and Inuit Health Branch.

I hope I came fairly close to your titles. If you'd like to correct them when you have a chance, please feel free to do so.

I understand each of the three departments will provide brief introductory remarks, and then we will get into a discussion on the Main Estimates and the plans and priorities that have both been made available to us.

I would propose beginning with Citizenship and Immigration Canada, and then we will proceed to Canadian Heritage and finally to Health Canada.

[*Translation*]

**Tony Matson, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Citizenship and Immigration Canada:** My name is Tony Matson, and I am the Assistant Deputy Minister and the Chief Financial Officer at Citizenship and Immigration Canada. I am here today with Catrina Tapley, CIC's Associate Assistant Deputy Minister for Strategic and Program Policy, and Paul Armstrong, the Director General of CIC's Centralized Processing Region.

I am pleased to once again have the opportunity to appear before this committee, this time to present our department's Main Estimates for fiscal year 2014-15.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 29 avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, pour étudier les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Ce matin, nous allons continuer notre étude du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

[*Traduction*]

Nous avons l'honneur d'accueillir certains représentants de Citoyenneté et Immigration Canada. Il s'agit de Tony Matson, sous-ministre adjoint/administrateur principal des finances; Catrina Tapley, sous-ministre adjointe déléguée, Politiques stratégiques et de programmes; et Paul Armstrong, directeur général, Région des processus centralisés.

De plus, nous accueillons Colleen Swords, sous-ministre, et Robert Hertzog, dirigeant principal des finances et directeur général, de la Direction générale de la gestion financière à Patrimoine canadien.

De Santé Canada, nous accueillons Jamie Tibbetts, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances à la Direction générale du dirigeant des finances, et Sony Perron, sous-ministre adjoint principal intérimaire, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits.

J'espère bien avoir récité le titre de vos fonctions. Si j'ai fait une erreur, je vous invite à le signaler.

Si je ne m'abuse, chacun des trois ministères a préparé des remarques liminaires; après avoir écouté nos témoins, nous entreprendrons une discussion sur le Budget principal des dépenses et les plans et priorités qui concernent vos ministères.

Nous allons commencer par Citoyenneté et Immigration Canada; nous entendrons ensuite les représentants de Patrimoine canadien et de Santé Canada.

[*Français*]

**Tony Matson, sous-ministre adjoint et administrateur principal des finances, Citoyenneté et Immigration Canada :** Je m'appelle Tony Matson, sous-ministre adjoint et administrateur principal des finances de Citoyenneté et Immigration Canada. Je suis venu aujourd'hui en compagnie de Catrina Tapley, sous-ministre adjointe déléguée à CIC, pour les politiques stratégiques et de programmes, et de Paul Armstrong, directeur général, région des processus centralisés de CIC.

Je suis heureux d'avoir de nouveau l'occasion de comparaître devant le comité, cette fois pour présenter le Budget principal des dépenses du ministère pour l'exercice 2014-2015.

[English]

CIC's planned spending for this fiscal year totals about \$1.39 billion, an overall net decrease of \$270 million compared to last year's Main Estimate funding levels.

In my allotted time today, I will highlight a few of CIC's significant funding increases and decreases in the Main Estimates for 2014-15.

The most significant increase this year is \$45.5 million in funding to allow CIC to address increased application volumes in the citizenship and Temporary Resident Program. On the temporary side, the new funding will be used to add processing capacities to keep pace with growth, particularly in key markets such as China, India and Brazil, where the majority of growth is expected.

On the citizenship side, CIC's annual application intake for a number of years has been higher than our capacity to process those applications. The new funding will allow us to address that gap, process applications that have been awaiting a decision and improve processing times and overall service. By 2015-16, processing times for citizenship applications are expected to decrease to one year or less. Once we reduce backlogs, there will be ongoing funding to help us keep pace with the application volumes in the citizenship program.

Another \$35.5 million in funding represents an increase to the grant for the Canada-Québec Accord in 2014-15 and future years to meet our obligations under the requirements of the accord. The Canada-Québec Accord gives the Government of Quebec exclusive responsibility for immigrant reception and integration services in return for financial compensation from the Government of Canada. This adjustment in this year's Main Estimates will increase the estimated amount payable under this accord from \$284.5 million to \$320 million in 2014-15.

In addition, Mr. Chair, CIC's Main Estimates this fiscal year include an increase of just over \$13 million to develop and implement the Electronic Travel Authorization, eTA, under the Canada-U.S. Perimeter Security and Economic Competitiveness action plan. When implemented in 2015, eTA will be another tool to help manage risks pre-arrival. Resolving issues prior to arrival at a port of entry will enhance security, improve border effectiveness and facilitate the movement of legitimate travellers.

[Traduction]

Les dépenses prévues de CIC pour le présent exercice financier s'élèvent à environ 1,39 milliard de dollars, soit une diminution nette globale de 270 millions de dollars, comparativement au niveau de financement du Budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Dans le temps qui m'a été imparti aujourd'hui, je soulignerai quelques augmentations et diminutions d'importance dans le financement de CIC, telles qu'elles figurent dans notre Budget principal des dépenses de 2014-2015.

L'augmentation la plus importante cette année est un montant de 45,5 millions de dollars pour permettre à CIC de faire face à l'augmentation du nombre de demandes dans les programmes de citoyenneté et de résidence temporaire. Sur le plan de l'immigration temporaire, les nouveaux fonds serviront à accroître la capacité de traitement pour faire face à la croissance, notamment dans les marchés clés comme la Chine, l'Inde et le Brésil, où la majorité de la croissance est prévue.

Sur le plan de la citoyenneté, depuis un certain nombre d'années, le nombre de demandes que reçoit CIC annuellement dépasse la capacité de traitement. Les nouveaux fonds nous permettront de remédier à cette situation, de traiter les demandes en attente d'une décision, ainsi que d'améliorer les délais de traitement et le service de façon générale. D'ici 2015-2016, les délais de traitement des demandes de citoyenneté devraient être d'au plus un an. Une fois que nous aurons réduit les arriérés, nous bénéficierons d'un financement permanent pour nous aider à faire face à l'augmentation du nombre de demandes au titre du Programme de citoyenneté.

Un autre montant de 35,5 millions de dollars du financement représente une augmentation de la subvention pour l'Accord Canada-Québec en 2014-2015 et les exercices subséquents pour nous acquitter de nos obligations en vertu des exigences de l'accord. L'Accord Canada-Québec confère au gouvernement du Québec la responsabilité exclusive des services d'accueil et d'intégration des immigrants en contrepartie d'une indemnité financière du gouvernement du Canada. Le rajustement du Budget principal des dépenses de cette année aura pour effet de faire grimper le montant estimatif à payer au titre de cet accord et le montant passera de 284,5 millions à 320 millions de dollars en 2014-2015.

De plus, monsieur le président, le Budget principal des dépenses de CIC du présent exercice comprend une augmentation d'un peu plus de 13 millions de dollars pour établir et mettre en œuvre l'autorisation de voyage électronique, ou AVE, au titre du Plan d'action Canada-États-Unis sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique. Lorsqu'elle sera mise en œuvre en 2015, l'AVE sera un autre outil pour aider à gérer les risques avant l'arrivée à un point d'entrée, ce qui contribuera à renforcer la sécurité, à améliorer l'efficacité à la frontière et à faciliter les déplacements des voyageurs légitimes.

We are establishing an easy-to-use and efficient online system that will allow us to screen visitors from countries that do not require a visa and who travel by air, with the exception of citizens of the United States. This year's funding amount for eTA would increase in subsequent years to an ongoing amount of \$18.1 million in 2017-18.

Funding increases in CIC's Main Estimates also include \$4.2 million for official language training under the Roadmap for Canada's Official Languages. This funding will help newcomers settling in official language minority communities to develop the language skills they need to integrate into Canada. These and other increases are offset by a number of funding decreases in our Main Estimates.

As you know, under the 2012 Budget Implementation Act passed by Parliament, CIC is terminating applications and returning fees paid by certain federal skilled worker applicants who applied before February 27, 2008. A statutory funding decrease of \$48.3 million related to the return of these fees in the Main Estimates this fiscal year compared to last year is related to a planned shift in the refund schedule to return the fees. As a result, CIC has reallocated funding to future fiscal years to address the anticipated refunding request in 2014-15 and 2015-16.

The Main Estimates also include a decrease of nearly \$30 million compared to previous fiscal years for funding related to the implementation of biometric screening and the Temporary Resident Visa program. This decrease represents the planned end to the biometric project funding that was required to implement this IT-enabled initiative and the fact that no additional investments are required, as biometric screening was successfully implemented in our Temporary Resident Immigration Program over fiscal year 2013-14.

I would add that this project was delivered on time and under budget as a result of the sound project management practices that we applied to it. Biometric screening now forms part of CIC's regular operations and ongoing funding is included in our operational budget.

Finally, CIC's estimates include nearly \$14 million in savings identified in Budget 2012, a planned \$6.5 million decrease in funding to modernize the immigration system and manage the backlog of applications and a decrease of just over \$254 million to reflect the net impact of the Passport Canada revolving fund. This

Nous sommes à mettre en place un système en ligne facile à utiliser et efficace qui nous permettra de contrôler les visiteurs des pays qui ne nécessitent pas de visa et qui voyagent par avion, à l'exception des citoyens des États-Unis. Le montant du financement de cette année pour l'AVE augmenterait dans les années subséquentes pour s'établir à un montant permanent de 18,1 millions de dollars en 2017-2018.

Les augmentations de financement dans le Budget principal des dépenses de CIC comprennent aussi un montant de 4,2 millions de dollars pour la formation linguistique dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada. Ce financement aidera les nouveaux arrivants qui s'établissent dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire à accroître les compétences linguistiques dont ils ont besoin pour s'intégrer au Canada. Ces augmentations et d'autres encore sont compensées par un certain nombre de diminutions de financement dans notre Budget principal des dépenses.

Comme vous le savez, en vertu de la Loi d'exécution du budget de 2012 adoptée par le Parlement, CIC annule les demandes, en remboursant les frais versés par certains travailleurs qualifiés relevant du gouvernement fédéral qui ont présenté leur demande avant le 27 février 2008. La diminution de 48,3 millions de dollars de financement consacré au remboursement de ces frais accordé dans le Budget principal des dépenses pour cet exercice financier par rapport au précédent est attribuable à une modification du calendrier des remboursements des frais. Par conséquent, CIC a réaffecté le financement aux exercices financiers à venir en prévision des demandes de remboursement attendues en 2014-2015 et 2015-2016.

Le Budget principal des dépenses comprend aussi une diminution du financement de près de 30 millions de dollars par rapport au financement de l'exercice financier précédent pour la mise en œuvre du contrôle biométrique dans le programme de visa de résident temporaire. Cette diminution tient compte de la fin du financement du projet de la biométrie nécessaire pour la mise en œuvre de cette initiative de TI, ainsi que du fait qu'aucun autre investissement n'est requis puisque la vérification des données biométriques a été mise en place efficacement dans le cadre de notre programme d'immigration pour les résidents temporaires au cours de l'exercice 2013-2014.

J'ajouterais que ce projet a été réalisé dans le respect des délais et du budget prévu grâce à l'application de saines pratiques de gestion de projet. La vérification des données biométriques est maintenant pleinement intégrée aux opérations régulières de CIC et du financement permanent est compris dans notre budget de fonctionnement.

Enfin, le Budget principal des dépenses de CIC comprend une économie de près de 14 millions de dollars prévus dans le budget de 2012, une diminution de 6,5 millions de dollars du financement de la modernisation du système d'immigration et de la gestion de l'arriéré de demande, ainsi qu'une diminution d'un peu plus de

latter adjustment reflects an accounting treatment as the fund moves into surplus.

As noted in my introduction, these and other items together represent a net decrease of \$270 million compared to fiscal year 20013-14, bringing CIC's Main Estimates for this fiscal year to roughly \$1.39 billion.

[Translation]

Thank you, Mr. Chair. Catrina, Paul and I would now be happy to answer any questions that you or other committee members may have about any part of these Main Estimates.

**Colleen Swords, Deputy Minister, Financial Management Branch, Canadian Heritage:** Honourable senators, I am pleased to come before this committee to answer questions you may have about the Canadian Heritage Main Estimates for the year ending March 31, 2015.

I have been the Deputy Minister at Canadian Heritage since the beginning of November. With me today is Robert Hertzog, the department's Financial Officer.

[English]

Allow me to provide some background that I believe will be useful to you as you examine the estimates before you.

The Department of Canadian Heritage and Canada's major national cultural institutions play a vital role in the social, civic and economic life of Canadians. We work together to support Canada's cultural life through arts, heritage, official languages, citizenship participation and Aboriginal, youth and sport initiatives.

According to the most recent data from Statistics Canada, arts and cultural activities in Canada account for more than 630,000 jobs and contribute \$49.9 billion or about 3.5 per cent of the gross domestic product. As well, a 2013 analysis found that for every dollar of Canadian Heritage arts programming invested over the last five years, an average of \$8.50 is spent directly in the Canadian economy.

Other surveys show that Canadians believe arts and cultural activities enrich their lives and that participation in activities such as attending galleries and musical performances are associated with better health, increased volunteering and greater life satisfaction.

As we indicate in our report on plans and priorities, the department's program and policy work in 2014-15 will be guided by four priorities. First, celebrating our history and heritage on

254 millions de dollars visant à prendre en compte l'incidence nette du fonds renouvelable de Passeport Canada. Cette dernière diminution reflète un ajustement comptable découlant d'un surplus dans le fonds.

Comme je l'ai mentionné dans mon introduction, ces postes et d'autres encore représentent une diminution nette de 270 millions de dollars comparativement à l'exercice financier 2013-2014, portant le Budget principal des dépenses de CIC de cette année à environ 1,39 milliard de dollars.

[Français]

Merci, monsieur le président. Catrina, Paul et moi serons maintenant heureux de répondre aux questions que vous-même et les autres membres du comité pourriez avoir sur tout aspect de ce Budget principal des dépenses.

**Colleen Swords, sous-ministre, Direction générale de la gestion financière, Patrimoine canadien :** Honorables sénateurs et sénatrices, je suis heureuse de comparaître devant ce comité afin de répondre à vos questions sur le Budget principal des dépenses de Patrimoine canadien pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

Je suis la sous-ministre de Patrimoine canadien depuis le début de novembre. Je suis accompagnée ce matin par Robert Hertzog, directeur général des finances du ministère.

[Traduction]

Permettez-moi de vous donner quelques détails qui, selon moi, vous seront utiles dans votre examen du Budget des dépenses dont vous êtes saisi.

Le ministère du Patrimoine canadien et les principales institutions culturelles nationales du Canada jouent un rôle crucial dans la vie sociale, communautaire et économique des Canadiens. Nous travaillons ensemble à promouvoir la vie culturelle au pays, et ce, par l'entremise des arts, du patrimoine, des langues officielles, de la participation citoyenne et d'initiatives liées aux Autochtones, à la jeunesse et au sport.

Selon les plus récentes données de Statistique Canada, les arts et la culture emploient plus de 630 000 personnes et représentent 49,9 milliards de dollars en activités économiques au Canada, ou environ 3,5 p. 100 de notre produit intérieur brut. De plus, selon une étude menée en 2013, pour chaque dollar investi au cours des cinq dernières années grâce au programme d'appui aux arts de Patrimoine canadien, en moyenne 8,5 \$ sont dépensés et contribuent directement à l'économie canadienne.

D'autres études montrent que les Canadiens croient que les activités artistiques et culturelles enrichissent leur vie et que les gens qui participent à des activités comme des sorties au musée ou des spectacles sont plus en santé, font davantage de bénévolat et sont plus satisfaits dans la vie.

Comme nous l'avons présenté dans notre rapport sur les plans et priorités, quatre priorités guideront en 2014-2015 les programmes et politiques du ministère. Premièrement, célébrer

the road to 2017; second, advancing opportunities in a global and digital era for a prosperous cultural sector; third, bringing Canadians together and investing in our communities; and fourth, serving Canadians by ensuring operational efficiencies and service excellence.

For the coming year, the total budget for the Department of Canadian Heritage is \$1.39 billion. Of that, \$178.3 million is operating expenditures, and \$1.9 billion is in grants and contributions, and there is a further \$24 million in statutory funding.

Last year, the 2013-14 Main Estimates provided for \$1.32 billion, of which \$162.9 million was for operating expenditures, \$1.13 billion for grants and contributions, and \$22.7 million in statutory.

The 2014-15 Main Estimates include an additional \$71.6 million for the 2015 Pan and Parapan American Games and the transfer of \$14.2 million from the National Capital Commission to the department for the Capital Experience program.

These increases in funding are offset in part by timing differences in the renewal of some sunset programs such as the Aboriginal Peoples' Program's Aboriginal Languages Initiative at \$5 million, as well as the end of funding for time-limited activities such as the bicentennial commemoration of the War of 1812 which was \$4.8 million.

These funding variations mainly explain a net increase of \$72.8 million in our budget over that of 2013-14.

*[Translation]*

The 18 Canadian Heritage portfolio organizations are receiving \$1.8 billion in appropriations as well as the \$830.7 million they generate as revenues, making total resources of \$2.6 billion available to them in 2014-15.

In terms of variations over last year's estimates, I would highlight that: funding levels for the Canadian Museum of History reflect an additional \$5.5 million for the museum's creation. The government is providing a total of \$25 million over 2012 to 2016 for this initiative.

With respect to the Canadian Museum for Human Rights, 2014-15 funding is entirely for operations. The museum is slated to open this September. The Government of Canada provided a total of \$100 million towards the construction of the new museum.

notre patrimoine et notre histoire en route vers 2017; deuxièmement, développer les occasions à l'ère numérique et de la mondialisation pour créer un secteur culturel prospère; troisièmement, rassembler les Canadiens et investir dans nos collectivités; et quatrièmement, servir les Canadiens en assurant l'efficacité des opérations et l'excellence de la prestation des services.

Pour l'année qui vient, le budget total de Patrimoine canadien s'élève à 1,39 milliard de dollars, dont 178,3 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement, 1,9 milliard de dollars pour les subventions et contributions, et 24 millions de dollars pour les postes législatifs.

L'an dernier, le budget principal des dépenses de 2013-2014 s'élevait à 1,32 milliard de dollars, dont 162,9 millions de dollars étaient consacrés aux dépenses de fonctionnement, 1,13 milliard de dollars en subventions et contributions, et 22,7 millions de dollars aux postes législatifs.

Le budget principal des dépenses de 2014-2015 inclut un montant supplémentaire de 71,6 millions de dollars pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, ainsi qu'un transfert de 14,2 millions de dollars de la Commission de la capitale nationale au programme Expérience de la capitale du ministère.

Ces augmentations sont en partie compensées par le renouvellement de certains programmes à différents moments, par exemple l'Initiative des langues autochtones du programme des Autochtones, qui représente 5 millions de dollars, et par la fin du financement d'activités limitées dans le temps, comme la commémoration du bicentenaire de la guerre de 1812, qui représente 4,8 millions de dollars.

Ces écarts du niveau de financement expliquent en grande partie l'augmentation de 72,8 millions de dollars comparativement à 2013-2014.

*[Français]*

Les 18 organismes de portefeuille de Patrimoine canadien reçoivent des crédits parlementaires de 1,8 milliard de dollars et génèrent des revenus totalisant 830,7 millions de dollars. Ils disposent donc d'un total de 2,6 milliards de dollars en 2014-2015.

Parmi les changements de financement par rapport au budget de l'an dernier, j'aimerais mentionner les suivants. Le niveau de financement du Musée canadien de l'histoire augmente de 5,5 millions de dollars pour soutenir sa création. De 2012 à 2016, le gouvernement aura versé un montant total de 25 millions de dollars à ce projet.

Quant au Musée canadien pour les droits de la personne, l'ensemble du financement qui lui est consacré en 2014-2015 est attribué aux dépenses de fonctionnement. Le musée devrait ouvrir ses portes en septembre prochain. La contribution du gouvernement du Canada à la construction du nouveau musée s'est élevée à 100 millions de dollars.

[English]

For the Museum of Immigration at Pier 21, the decrease of \$8.6 million is due to a change in the funding profile for the consolidation and renovation of museum facilities.

The Government of Canada is providing a total of \$24.4 million over 2010 to 2015 to support this recently created national museum.

The documents you have before you provide further details about the Main Estimates for Canadian Heritage and its portfolio organizations. We continue to be engaged in operational and productive improvements and efficiencies. Our proposals focus on core functions that maximize investments that deliver results and increase our impact.

[Translation]

Thank you, and I look forward to answering any further questions.

[English]

**Jamie Tibbetts, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Chief Financial Officer Branch, Health Canada:** Honourable senators, thank you for the opportunity to discuss Health Canada's expenditures as put forward in the 2014-15 Main Estimates. I am joined by Mr. Sony Perron, Acting Senior Assistant Deputy Minister, First Nations and Inuit Health Branch. Following our presentation, we will be happy to answer your questions. I was here in February for supplementary estimates, and I am happy to be back again today.

Health Canada's Main Estimates report a net increase of \$365.1 million bringing our estimates to \$3.657 billion. With these resources, Health Canada will continue to provide services that are important to Canadians, including \$2.6 billion to improve access to quality health services and benefits for First Nations and Inuit people; \$496 million to keep Canadians safe through regulatory programs for food, products and environmental factors; and \$299 million to support and sustain health systems and programs across the country.

The \$365.1 million increase is made up of total funding increases of \$524.7 million, primarily consisting of \$311.7 million to stabilize, renew and/or modestly expand important health programs and services for First Nations and Inuit individuals, families and communities; plus \$63.2 million for the British Columbia Tripartite Framework Agreement and a \$51.5 million increase in statutory revenues under the health portfolio Shared

[Traduction]

Pour sa part, le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 a vu son financement diminuer de 8,6 millions de dollars en raison de modifications du profil du financement réservé à l'amélioration et aux rénovations des installations du musée.

Le gouvernement du Canada aura versé un montant total de 24,4 millions de dollars de 2010 à 2015 afin d'appuyer ce musée national récemment créé.

Les documents qui vous ont été remis renferment plus de détails sur le Budget principal des dépenses de Patrimoine canadien et des organismes qui font partie de son portefeuille. Nous continuons à travailler pour améliorer notre fonctionnement et notre productivité et pour accroître notre efficacité. Nos propositions concernent les fonctions principales qui maximisent les investissements qui produisent des résultats et accroissent notre effet.

[Français]

Je vous remercie. Je suis prête à répondre à vos questions.

[Traduction]

**Jamie Tibbetts, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant des finances, Santé Canada :** Honorables sénateurs, merci de me donner l'occasion de vous entretenir des dépenses de Santé Canada présentées dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015. Je suis accompagné par Sony Perron, sous-ministre adjoint principal intérimaire, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits. Après mon exposé, nous répondrons volontiers à vos questions. J'ai comparu devant le comité au mois de février à l'occasion du budget supplémentaire des dépenses et je suis ravi d'être ici de nouveau aujourd'hui.

Le Budget principal des dépenses de Santé Canada comporte une augmentation de 365,1 millions de dollars, ce qui représente au total 3,657 milliards de dollars. Grâce à ces ressources, Santé Canada va continuer d'offrir des services importants pour les Canadiens, y compris, 2,6 milliards de dollars pour améliorer l'accès à des services de soins de santé de qualité et à des prestations pour les Premières Nations et les Inuits. Un montant de 496 millions de dollars permettra de garantir la sécurité des Canadiens par l'intermédiaire de nos programmes de réglementation de la nourriture, des produits et des incidences sur l'environnement. En outre, 299 millions de dollars permettront d'appuyer les systèmes de soins de santé à l'échelle du pays.

Le montant de 365,1 millions de dollars, constitué d'augmentations de financement totalisant 524,7 millions de dollars, comprend essentiellement une somme de 311,7 millions de dollars pour stabiliser, renouveler et/ou bonifier légèrement d'importants programmes et services de soins de santé pour les Premières Nations et les Inuits, leurs familles et leurs collectivités, ainsi que 63,2 millions de dollars seront consacrés à l'accord-cadre



Services partnership that we put in place with Economic Action Plan 2012 with our partner department in the portfolio of the Public Health Agency of Canada.

Finally, \$49.4 million in annual growth is provided through the estimates for First Nations and Inuit programs to meet increased demands for health programs and services generated by a growing population base.

The \$524.7 million is offset by a decrease of \$159.6 million, which is mainly due to savings of \$64.8 million in sunseting programs such as the Territorial Health System Sustainability Initiative of \$30 million. The First Nations Water and Wastewater Action Plan is another \$26.7 million and a \$59.1 million savings related to Budget 2012 spending, also referred to as the Economic Action Plan 2012, with a \$10.7 million rate adjustment for employee benefit plans.

The Economic Action Plan 2012 savings have been largely achieved in Health Canada by streamlining internal operations, and they have been achieved for the most part. The money has been removed, so they are in place.

Front-line service delivery and the department's ability to fulfill its core regulatory responsibilities have been protected.

For information purposes, the Main Estimates also include statutory appropriations of \$167.1 million, consisting mostly of \$115.5 million for employee benefit plans and \$51 million, as I mentioned earlier, in statutory revenues for the health portfolio Shared Services Partnership.

Finally, I would like to mention two key investments that are part of Economic Action Plan 2014. To improve the quality of health services in First Nations and Inuit communities across Canada, \$70 million over three years will be invested in the new Territorial Health Investment Fund, which replaces the existing Territorial Health System Sustainability Initiative that sunsets in 2013-14 and \$47.4 million over two years to continue the First Nations Water and Wastewater Action Plan that also sunsetted at the beginning of this year. In addition, there will be \$40 million invested over five years to expand the National Anti-Drug Strategy that covers illicit drug abuse to also address prescription drug abuse in Canada.

As I mentioned, a significant portion of Health Canada's funding goes to provide direct services to First Nations at 71 per cent. The majority of funding will continue to be directed to support front-line service delivery. Of the \$2.6 billion in the

tripartite conclu avec la Colombie-Britannique et 51,5 millions de dollars d'augmentation des revenus aux termes du partenariat des services partagés en matière de santé prévu dans le plan d'action économique de 2012 avec notre partenaire, l'Agence de santé publique du Canada.

Enfin, nous avons prévu dans le budget une croissance annuelle de 49,4 millions de dollars pour les programmes à l'intention des Premières Nations et des Inuits afin de répondre à la demande croissante à l'égard des programmes et des services de santé attribuable à une augmentation démographique.

Ce montant de 524,7 millions de dollars est compensé par une diminution de 159,6 millions de dollars, provenant surtout d'une économie de 64,8 millions de dollars réalisée en raison de la fin de programmes comme l'Initiative de viabilité du système de santé des territoires, qui représente 30 millions de dollars. Le Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations représente un autre montant 26,7 millions de dollars, auquel s'ajoute une économie de 59,1 millions de dollars qui vient du budget 2012, qu'on appelle aussi le Plan d'action économique 2012, y compris un ajustement de taux de 10,7 millions de dollars pour le régime d'avantages sociaux des employés.

Santé Canada a surtout réussi à réaliser ses économies du Plan d'action économique 2012 en simplifiant ses activités internes, et les objectifs ont presque tous été atteints. L'argent n'est plus là, alors les économies sont réelles.

Les services de première ligne et la capacité du ministère de remplir ses principales responsabilités réglementaires ont été protégés.

À titre informatif, le Budget principal des dépenses comprend aussi un poste législatif de 167,1 millions de dollars, comprenant principalement 115,5 millions de dollars pour le régime d'avantages sociaux des employés et 51 millions de dollars, comme je l'ai mentionné plus tôt, de revenus législatifs du Partenariat des services partagés du portefeuille de la santé.

Enfin, j'aimerais mentionner deux investissements importants qui font partie du Plan d'action économique 2014. Afin d'améliorer la qualité des services de santé des collectivités des Premières Nations et des Inuits partout au Canada, nous investirons 70 millions de dollars sur trois ans dans le Fonds d'investissement-santé pour les territoires, qui remplace l'Initiative de viabilité des systèmes de santé des territoires actuelle qui se termine en 2013-2014, et 47,4 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre le Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations qui s'est également terminé au début de cette année. De plus, il y aura 40 millions de dollars investis sur cinq ans pour élargir la Stratégie nationale antidrogue qui concerne l'abus de drogues et de médicaments sur ordonnance au Canada.

Comme je l'ai déjà dit, une partie importante du financement de Santé Canada, c'est-à-dire 71 p. 100, sert à fournir des services directs aux Premières Nations. La plus grande partie de ce financement continuera d'appuyer les services de première ligne.

authorities for First Nations and Inuit health, 44 per cent will fund non-insured supplementary health benefits, 33 per cent will fund First Nations and Inuit primary care and health care activities mostly on reserve, and 23 per cent will focus on First Nations and Inuit infrastructure support.

I'm confident Health Canada will continue to have a positive impact on the health system. Thank you for inviting both Sony and me to be here today. We are pleased to answer your questions.

**The Chair:** Thank you, Mr. Tibbetts. With respect to the 71 per cent of Health Canada's funding that goes to First Nations and Inuit communities programming in dollars for this year, we asked global funding at Treasury Board, and we received a letter from them that indicates \$2.6 billion of the Health Canada budget is going to Aboriginal and Inuit health; is that correct?

**Mr. Tibbetts:** That's correct, sir. Health Canada has three strategic outcome areas in our Main Estimates. One of them is First Nations and Inuit health, and that accounts for 71 per cent of the Main Estimates at \$2.6 billion. Seventy-one per cent of the money sought through Main Estimates is for First Nations and Inuit health, and that is \$2.6 billion of roughly 3.5.

**The Chair:** Honourable senators should have received this note from Treasury Board. If you have not, you will, and the total amount is in excess of \$10 billion per year going to Aboriginal and Inuit programs.

**Senator Eaton:** Does that cover housing, health, education, everything?

**The Chair:** That's my understanding. There are some smaller programs, but Aboriginal Affairs and Northern Development is at \$8.1 billion and Health Canada is at \$2.6 billion.

After you've had a chance to review this letter — I made mention of it now because Health Canada is here. The 71 per cent of what they are asking us for is actually going to Aboriginal Affairs and Northern Development programs.

**Mr. Tibbetts:** Within that, 44 per cent of that 71 per cent — I don't mean to confuse you with numbers — is for non-insured health benefits, which covers all First Nations and Inuit people.

The balance of it is for on-reserve activities mostly dealing with primary health care and infrastructure to support programs we fund through a mix of grants, contributions and operating.

Des 2,6 milliards de dollars d'autorisation pour la santé des Premières Nations et des Inuits, 44 p. 100 financeront des services de santé supplémentaires non assurés, 33 p. 100 financeront des activités de soins primaires et de soins de la santé pour les Premières Nations et les Inuits, surtout dans les réserves, et 23 p. 100 serviront à l'appui des infrastructures des Premières Nations et des Inuits.

Je suis certain que Santé Canada continuera d'avoir un effet positif sur le système de santé. Merci d'avoir invité Sony et moi aujourd'hui. Nous serons ravis de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci, monsieur Tibbetts. En ce qui concerne les 71 p. 100 du financement de Santé Canada qui servent au programme des collectivités des Premières Nations et des Inuits cette année, nous avons demandé le financement général au Conseil du Trésor, et nous avons reçu en réponse une lettre qui indique que 2,6 milliards de dollars du budget de Santé Canada servent à la santé des Autochtones et des Inuits; est-ce exact?

**M. Tibbetts :** C'est exact, monsieur. Santé Canada a deux catégories de résultats stratégiques dans le Budget principal des dépenses. Il y a la santé des Premières Nations et des Inuits, qui représente 71 p. 100 du Budget principal des dépenses, à 2,6 milliards de dollars. Soixante-onze pour cent de l'argent demandé dans le Budget principal des dépenses est affecté à la santé des Premières Nations et des Inuits; il s'agit de 2,6 milliards de dollars sur environ 3,5 milliards de dollars.

**Le président :** Les honorables sénateurs devraient avoir reçu cette note du Conseil du Trésor. Si vous ne l'avez pas encore reçue, cela ne tardera pas, et le total est de plus de 10 milliards de dollars par année pour les programmes servant les Autochtones et les Inuits.

**La sénatrice Eaton :** Est-ce que cela couvre le logement, la santé, l'éducation, tout?

**Le président :** C'est ce que j'en comprends. Il y a des plus petits programmes, mais Affaires autochtones et Développement du Nord représente 8,1 milliards de dollars, et Santé Canada, 2,6 milliards de dollars.

Quand vous aurez pu lire la lettre... j'en fais mention maintenant, car les représentants de Santé Canada sont présents. Soixante et onze pour cent de ce qui est demandé financera des programmes d'Affaires autochtones et Développement du Nord.

**M. Tibbetts :** J'ajouterai, sans vouloir vous mêler avec des chiffres, que 44 p. 100 de ces 71 p. 100 serviront à payer les services de santé non assurés dispensés à tous les Inuits et à toutes les Premières Nations.

Le reste est affecté aux activités sur les réserve, surtout des soins de santé primaires et des infrastructures en appui aux programmes que nous finançons au moyen de subventions, de contributions et de fonds de fonctionnement.

**The Chair:** If we delve more into this issue, we should probably have you back to help us with that along with Aboriginal Affairs and Northern Development because you share that budget between the two departments.

**Mr. Tibbetts:** Correct.

**The Chair:** Thank you. We will do that. We have made note of it, but I wanted to bring that to your attention.

**Senator Eaton:** Thank you very much. I will save my questions until we get into it because I find the issue rather complex.

Let's go to Immigration. Mr. Matson, you are asking for more money to process applications. Does that mean face-to-face interviews the old-fashioned way, or does that mean dealing only with paper applications and consultants? Why the big push? More people to process paper applications?

**Mr. Matson:** I would say that the principal mechanism for dealing with clients — we are trying to get into a more automated and online environment in dealing with clients, but this increased funding for our citizenship and temporary resident business lines is to partially deal with backlogs and also to increase the speed of service in some of our key markets where we are dealing with increased volumes so we can provide faster service times.

We are trying to operate in a more electronic method. In-person interviews are not as efficient, so we are getting away from that. This funding is to deal principally with reducing backlogs and increasing our speed of service.

**Senator Eaton:** Another committee on which I sit deals with immigration. Sometimes you choose a better immigrant when using the old-fashioned way of looking somebody in the eye.

**The Chair:** Ms. Tapley might have had a comment on your previous question as well.

**Catrina Tapley, Associate Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy, Citizenship and Immigration Canada:** Thank you. Sorry to interrupt.

I think maybe as the committee may know, unlike the United States, we do not have a requirement to interview everyone face-to-face, so we used a risk-based system on how we look at applicants, particularly in the visa programs, such as visitor visas coming to Canada. This reflects that we have a significant growing volume of visa applicants or visitors wanting to come to Canada in some key markets, including and especially China.

In China, as we do in other cases, we are looking to do more of our work online to automate more of our work but also to use some pretty sophisticated risk triaging processes. Our officers are highly trained.

**Le président :** Si nous voulons entrer dans les détails, nous devrions probablement vous inviter avec vos collègues des Affaires autochtones et du Développement du Nord puisque vos deux ministères se partagent ce budget.

**M. Tibbetts :** En effet.

**Le président :** Merci. C'est ce que nous ferons. Nous en prenons note. J'ai cru bon de vous l'indiquer dès maintenant.

**La sénatrice Eaton :** Merci beaucoup. Je garde mes questions pour notre étude plus approfondie, car tout ce dossier est très complexe.

Passons à l'Immigration. Monsieur Matson, vous demandez de l'argent pour le traitement des demandes. Le traitement se fait-il dans le cadre d'entrevues en personne, comme dans le bon vieux temps, ou s'agit-il plutôt d'examen du dossier et d'entretiens avec des experts-conseil? Pourquoi une telle augmentation? Vous voulez plus d'employés pour traiter les demandes sur papier?

**M. Matson :** Je dirais que le principal mécanisme que nous utilisons pour traiter avec les clients... nous souhaitons accroître nos contacts automatisés et en ligne avec les clients, mais les fonds accrus que nous demandons pour nos secteurs de la citoyenneté et de la résidence temporaire serviront en partie à éliminer l'arriéré de travail et à augmenter le traitement des demandes dans certains de nos marchés clés, où le volume de demandes a augmenté. Nous pourrions ainsi améliorer les temps de service.

Nous tentons d'employer davantage les méthodes électroniques. Les entrevues en personne ne sont pas très efficaces et elles sont de moins en moins fréquentes. Avec ces fonds, nous réduirons l'arriéré de travail et augmenterons la vitesse du service.

**La sénatrice Eaton :** Je fais partie d'un autre comité qui étudie les questions d'immigration. Parfois, on fait un meilleur choix quand on peut regarder dans les yeux les candidats à l'immigration, selon la bonne vieille manière.

**Le président :** Mme Tapley pourrait vouloir répondre à votre question précédente également.

**Catrina Tapley, sous-ministre adjointe déléguée, Politiques stratégiques et de programmes, Citoyenneté et Immigration Canada :** Merci. Je suis désolée de vous interrompre.

Les membres du comité savent sans doute que, contrairement aux Américains, nous n'exigeons pas d'entrevue en personne; nous utilisons un système fondé sur le risque pour l'examen des demandes, surtout pour les visas comme les visas de visiteur. Cela s'explique par l'augmentation importante du nombre de demandes de visa provenant de certains pays, surtout la Chine.

En Chine, comme nous le faisons dans d'autres cas, nous cherchons à travailler davantage en ligne afin d'automatiser encore plus notre travail, mais aussi pour utiliser des processus de triage très avancés. Nos agents ont une formation spécialisée.

**Senator Eaton:** Excuse me. Are those risk triaging processes new? Is this new stuff you are adding to the automated questions?

**Ms. Tapley:** We've used risk-based processes for quite some time, and as we continue to modernize our operations and our business, we continually expand on what we look at in terms of risk procedures, how we adapt to new things we find out or other ways that we believe people may be looking at this on a fraudulent basis. We continually adapt and refine our systems and what we want to look at.

The other things that will help us are the other parts of our business that are new. When we move to things like biometrics in some markets — although that doesn't include China — such as fingerprints and facial recognition, and additionally as we move to electronic travel authorities, which is a visa-like process, those also help us screen visitors coming to Canada.

**Senator Eaton:** A few years ago, Minister Kenney put up a lot of ads in some countries to discourage people from using consultants, and if they used immigration consultants, to make very sure that they were licensed.

How many are there, 2,000, 3,000 or 5,000 people on which you are considering withdrawing their Canadian citizenship because they came into the country under false pretenses?

**Ms. Tapley:** Maybe I can break that into two parts. The first is on the question of consultants.

The government passed legislation two or three years ago. I think it was Bill C-35, but I am not 100 per cent. I was correct; I am getting the nod.

In that, we looked to regulate consultants in a more effective way, particularly on the immigration side. We believe that has been effective. There is a body that polices themselves. They put in good standards. I am happy to talk more about that.

In the legislation that is before the House of Commons at the moment, Bill C-24 on citizenship, we will look to modernize the provisions in the Citizenship Act to reflect what is in the Immigration and Refugee Protection Act with respect to consultants.

On your second question on citizenship, as you know, the RCMP is conducting quite a broad investigation now with respect to residency fraud in the citizenship process. There are a number of people the RCMP is looking at. The numbers are big. I think there are about 3,000 citizens and 5,000 permanent residents. I am happy to verify that, Mr. Chair.

What we have uncovered and asked the RCMP to investigate is a highly organized process to create false residency for individuals. We believe these are people who become citizens

**La sénatrice Eaton :** Excusez-moi, mais ces procédés de triage du risque sont-ils nouveaux? S'ajoutent-ils aux questions automatisées?

**Mme Tapley :** Nous employons ces procédés depuis déjà un certain temps, et au fur et à mesure que nous modernisons notre fonctionnement et nos activités, nous ajoutons à la liste des facteurs que nous examinons pour évaluer les risques afin de nous adapter aux nouvelles réalités et aux autres méthodes que les gens pourraient selon nous envisager pour procéder de façon frauduleuse. Nous adaptons et améliorons continuellement nos systèmes et les critères que nous prenons en compte.

Nous pourrions aussi employer de nouvelles méthodes qui nous aideront. Dans certains pays, pas en Chine, toutefois, avec la biométrie, comme les empreintes digitales et la reconnaissance faciale, et les autorisations de voyage électronique, semblables à des visas électroniques, nous pourrions mieux sélectionner les visiteurs.

**La sénatrice Eaton :** Il y a quelques années, le ministre Kenney a fait beaucoup de publicité dans certains pays pour dissuader les gens de faire appel à un expert-conseil en immigration et pour leur conseiller, s'ils choisissaient néanmoins de recourir aux services de ces experts-conseils, de s'assurer que ces derniers avaient leur permis.

À combien de gens, 2 000, 3 000 ou 5 000, envisagez-vous de retirer la citoyenneté canadienne parce qu'ils sont entrés au pays frauduleusement?

**Mme Tapley :** Je pourrais peut-être vous répondre en deux volets. Le premier porte sur les experts-conseils.

Le gouvernement a adopté, il y a deux ou trois ans, le projet de loi C-35, si ma mémoire est bonne. On me fait signe que c'est bien cela.

Nous voulions, avec cette mesure législative, réglementer de façon plus efficace le secteur des experts-conseils en immigration. Nous croyons que ces mesures ont porté fruit. Les experts-conseils ont adopté des normes et se réglementent eux-mêmes. Je pourrai vous en dire plus, si vous le souhaitez.

Dans le projet de loi C-24 dont est actuellement saisie la Chambre des communes et qui porte sur la citoyenneté, nous souhaitons moderniser les dispositions de la Loi sur la citoyenneté afin qu'elle reflète mieux ce que comprend la Loi sur la protection des réfugiés et l'immigration au sujet des experts-conseils.

Pour répondre à votre deuxième question sur la citoyenneté, comme vous le savez, la GRC mène une vaste enquête sur l'obtention de la citoyenneté au moyen de fausses informations sur la résidence. La GRC enquête sur un nombre considérable de personnes. Je crois qu'il s'agit d'environ 3 000 citoyens et de 5 000 résidents permanents, mais je peux vérifier, si vous le souhaitez, monsieur le président.

Nous avons demandé à la GRC d'enquêter après avoir découvert un stratagème très bien organisé visant à faire croire que certains immigrants satisfaisaient aux conditions relatives à la

and have not met the residency period. If it is determined that this is what has happened, then we will take measures to revoke citizenship from those who have misrepresented themselves on those applications.

**Senator Eaton:** I asked you that question, because your new digitalized application process with all this risk-based triaging, have you taken into account the kind of person who might want to come and scam the system that way?

**Ms. Tapley:** We do. I will ask Mr. Armstrong, who is on the operation side, to chime in.

**Paul Armstrong, Director General, Centralized Processing Region, Citizenship and Immigration Canada:** As part of CIC's modernization processes, the department has implemented a program integrity framework where we are looking at examining risk in a much more intelligent way.

For example, Mr. Chair, on the issue of the temporary residence or citizenship, on the temporary residence side, CIC has seen an increase of 14 per cent in the number of temporary residence applications that we have received. Working with new electronic applications and new centralized processing that takes place, we are able to do a better analysis on the trends that are taking place so that we can share that information across the network, getting away from past siloed approaches, which were more susceptible to risk to taking a more integrated approach across the operation sector.

The temporary residence side is one area. On the citizenship side, we are modernizing the system, as Mr. Matson indicated, over the coming years so that we take an integrated and risk-based approach to the way that we process applications.

**The Chair:** I should have pointed out for those watching that Senator Eaton is a senator from Ontario.

Next is Senator Callbeck, who a senator from Prince Edward Island. You have the floor.

**Senator Callbeck:** Thank you all for being here and for your presentations.

First, to Citizenship and Immigration Canada, you mentioned in your remarks about the decrease of \$254 million that reflects the net impact of the Passport Canada Revolving Fund. Before I ask you about that, I know that the responsibility for the passport program was passed over to you from DFAIT in July 2013. Did Service Canada play the same role in 2012 as they do now?

**Mr. Matson:** Yes. To respond to that question, Service Canada is providing the delivery function of the passport service to Canadians through their network. Offices that used to be part of the former passport organization are now part of Service Canada, so that new entity is providing the in-person delivery function for the delivery of passports to Canadians.

résidence au Canada, alors que tel n'était pas le cas. Si les allégations se révèlent fondées, nous révoquerons la citoyenneté de ceux qui l'ont obtenue avec des informations frauduleuses.

**La sénatrice Eaton :** Je vous ai posé cette question parce que je me demande si, quand vous avez adopté votre système numérique et votre nouvelle méthode de triage des risques, vous avez pensé à ceux qui voudraient profiter ainsi de notre régime d'immigration?

**Mme Tapley :** Oui. M. Armstrong, qui travaille aux opérations, saura mieux vous répondre.

**Paul Armstrong, directeur général, Région des processus centralisés, Citoyenneté et Immigration Canada :** Dans le cadre de la modernisation de CIC, le ministère a mis en place un cadre d'intégrité des programmes pour que le risque soit évalué de façon bien plus intelligente.

Ainsi, monsieur le président, au chapitre de la résidence temporaire et de la citoyenneté, le nombre de demandes de résidence temporaire reçues par CIC a augmenté de 14 p. 100. Avec les nouvelles demandes électroniques et le nouveau traitement centralisé, nous sommes en mesure de mieux analyser les tendances et de transmettre ces informations à tout le réseau. Cette approche plus intégrée a remplacé, dans le secteur des opérations, les approches compartimentalisées qui étaient plus vulnérables au risque.

Voilà pour la résidence temporaire. En ce qui a trait à la citoyenneté, comme l'a indiqué M. Matson, nous moderniserons le système dans les années à venir afin de traiter les demandes de façon intégrée et en nous fondant sur le risque.

**Le président :** J'aurais dû signaler à nos téléspectateurs que la sénatrice Eaton est de l'Ontario.

Je cède maintenant la parole à la sénatrice Callbeck, de l'Île-du-Prince-Édouard.

**La sénatrice Callbeck :** Merci beaucoup d'être venus et merci de vos remarques.

Ma première question s'adresse à Citoyenneté et Immigration Canada. Dans votre exposé, vous avez fait mention d'une diminution de 254 millions de dollars qui prend en compte l'incidence nette du Fonds renouvelable de Passeport Canada. Avant de vous interroger à ce sujet, je préciserais que je sais qu'en juillet 2013, le MAECI vous a cédé la responsabilité du programme des passeports. Est-ce que Service Canada joue encore le rôle qu'il tenait en 2012?

**M. Matson :** Oui. Service Canada dispense les services de passeport aux Canadiens par l'entremise de son réseau. Les anciens bureaux de passeport font maintenant partie de Service Canada. C'est cette nouvelle entité qui s'occupe de la prestation en personne des services de passeport aux Canadiens.

**Senator Callbeck:** You talk about this \$254 million, a decrease. You said it is an accounting treatment as it moves into a surplus. I see from page 3 of the Library of Parliament material that surplus will be \$247 million by 2016-17. Can you explain what is going on here?

**Mr. Matson:** Yes, I can try to do that.

The passport program is managed through a revolving fund. There are principally three ways of funding programs in the Government of Canada. There are appropriations, and then there are vote net revenue operations where departments are able to re-spend some revenues that are collected, and then there are revolving funds. Revolving funds are probably the closest that we get in government to managing like they do in the private sector.

With revolving funds, we collect fees and then deliver services. We have expenses to deliver those services, and we collect fees. Over a period of time, those fees are supposed to cover the expenses, so there is supposed to be a net zero impact to the fiscal network of the Government of Canada.

As you go through, say, a 10-year period, each year there will be a difference between the revenues collected and the actual cost to deliver the program. Over 10 years it is supposed to balance out, but in any different year, your expenses will be slightly different than your revenues.

This negative amount that you see in the Main Estimates represents the fact that next fiscal year we are depending on collecting more revenues than we are planning on expending. Therefore, that would be a lower net draw-down on the fiscal framework. That is why it is a negative. After 10 years, that should balance out to zero.

The reason that you see a negative in this year's Main Estimates for our department is that our forecasted revenues for collecting fees for passports are going to be more than what we plan on spending. The figure of \$673 million in revenue is our forecast for next year, and we plan on spending \$379 million to deliver the passport program. We are going to collect \$254 million more than we will expend, but over 10 years, that difference will drop.

The increase this year is primarily due to the fact that we increased fees when we took over the passport program. There was a planned increase in fees. We also went to a 10-year passport. That was a very attractive program for Canadians, so there was a big uptake, and then with the fee increase, our revenues went up considerably.

We are planning that in about five years those revenues will start to drop off, because people won't require a new passport in five years; they will have one for 10 years. So the revenues will drop off, and we will start to see a smaller discrepancy between

**La sénatrice Callbeck :** Vous faites état d'une baisse de 254 millions de dollars. Vous dites qu'il s'agit d'un ajustement comptable découlant d'un surplus dans le fonds. Les notes d'information de la Bibliothèque du Parlement indiquent, à la page 3, que l'excédent sera de 247 millions de dollars en 2016-2017. Pouvez-vous m'expliquer cela?

**M. Matson :** Oui, je vais essayer.

Le programme des passeports est géré au moyen d'un fonds renouvelable. Au gouvernement du Canada, il y a essentiellement trois façons de financer les programmes : les crédits, les recettes nettes en vertu d'un crédit, où les ministères peuvent dépenser une partie des recettes perçues, et les fonds renouvelables. Ces derniers sont probablement ce qui s'apparente le plus à la méthode employée dans le secteur privé.

Selon cette méthode, nous percevons des frais en échange de services. La prestation de ces services entraîne des dépenses et, pour assumer ces dépenses, nous percevons des frais. Ces frais sont censés couvrir les dépenses sur une période donnée, ce qui signifie que ces dépenses n'ont aucune incidence sur les finances du gouvernement du Canada.

Sur une période de 10 ans, par exemple, il y aura chaque année une différence entre les recettes perçues et les coûts réels de la prestation du programme. Au bout de 10 ans, tout devrait s'équilibrer, mais pour une année donnée, il se peut que vos dépenses diffèrent quelque peu de vos recettes.

Le montant négatif que vous voyez dans le Budget de dépenses principal représente une prévision de recettes supérieures aux dépenses dans la prochaine année financière. Par conséquent, le prélèvement net sur le cadre financier sera inférieur. Voilà pourquoi le montant est négatif. À la fin des 10 années, ce chiffre devrait être de zéro.

Ce montant est négatif cette année pour notre ministère parce que nos recettes prévues découlant des frais de passeport seront inférieures à ce que nous comptons dépenser. Nous prévoyons des recettes de 673 millions de dollars l'an prochain et des dépenses de 379 millions de dollars pour la prestation du programme des passeports. Nous allons donc percevoir 254 millions de dollars de plus que ce que nous dépenserons, mais, au cours de la période de 10 ans, cette différence diminuera.

L'augmentation des recettes de cette année est en grande partie attribuable à l'augmentation des frais de passeport que nous avons imposée quand nous avons pris le contrôle du programme. Une augmentation des frais était déjà prévue. Nous avons aussi rendu le passeport valide pour 10 ans. Ce programme est très avantageux pour les Canadiens, qui sont très nombreux à demander un passeport; avec la hausse des frais, nos recettes ont augmenté considérablement.

Selon nos prévisions, nos recettes commenceront à diminuer d'ici environ cinq ans, puisque les gens n'auront pas besoin de renouveler le passeport au bout de cinq ans parce que la durée de validité de leur passeport sera de 10 ans. Les recettes vont donc

the amount of fees collected and the expenditures. The plan right now is showing that after 10 years those two numbers should be equal.

That is an explanation as to why you are seeing a negative in the Main Estimates this year for the Passport Canada Revolving Fund.

**Senator Callbeck:** All passports now are 10 years?

**Mr. Matson:** No. There are options available to Canadians. There is a 10-year passport. They can get a 5-year passport. There is a lot of flexibility in that regard. From what I have seen so far, the uptake of the 10-year passport has been quite positive.

**Senator Callbeck:** What is the cost for that?

**Mr. Matson:** I have the figures. I think the 10-year passport, including consular fees, is \$160 now. It used to be in the range of \$80. The 5-year passport is considerably less; I think it is around \$120 for a passport.

**Senator Callbeck:** On page 100 there's a note about the International Experience Canada program. There's a decrease of \$5.2 million. What's the overall budget for that?

**Mr. Matson:** The international experience program was transferred to CIC from DFATD last year, and the annual forecasted plan for that is somewhere in the neighbourhood of \$12 million. That's a vote net revenue operation. That's where we collect fees and then we're able to re-spend those fees, so I think the overall cost for that is some \$12 million annually.

The \$5.2 million that you see as a decrease in our Main Estimates, in the transition of moving that program from DFATD to CIC our department began to collect the revenues for the entire program. Before that, DFATD had given us approximately \$5.2 million to process permits when they were in charge of it. When we began to collect the revenues, we had to give them back the funding that they had given us in previous years. This is principally a one-time adjustment to reflect the transition of that program from DFATD to our organization.

**Senator Callbeck:** The bottom line is it will not affect the number of people every year who are able to have that experience?

**Mr. Matson:** No, absolutely not.

**Senator Callbeck:** There is something else I would like to know — but you can send it to the committee later rather than take the time now — is related to the decrease of \$13.9 due to the impact of Budget 2012. I would like to know what makes that up: what programs, services and positions. I would like to have a list with a

chuter, et l'écart entre les sommes perçues et les dépenses commencera à se resserrer. À l'heure actuelle, nous prévoyons que ces deux chiffres seront identiques au bout de 10 ans.

Voilà ce qui explique le chiffre négatif pour le Fonds renouvelable de Passeport Canada dans le Budget principal des dépenses de cette année.

**La sénatrice Callbeck :** Tous les passeports seront maintenant valides pendant 10 ans?

**M. Matson :** Non. Des choix sont offerts aux Canadiens. Ils peuvent opter pour un passeport de 10 ans ou de 5 ans. C'est à eux de décider. Pour l'instant, je constate que les passeports de 10 ans ont été accueillis très favorablement.

**La sénatrice Callbeck :** Combien ces passeports coûtent-ils?

**M. Matson :** J'ai les chiffres. Je crois que les droits pour l'obtention d'un passeport de 10 ans, y compris les frais consulaires, s'élèvent maintenant à 160 \$. Par le passé, les droits étaient d'environ 80 \$. Le passeport d'une durée de 5 ans coûte nettement moins cher; je crois qu'il coûte 120 \$.

**La sénatrice Callbeck :** À la page 99, on trouve une note au sujet du programme Expérience internationale Canada. On fait état d'une diminution de 5,2 millions de dollars. Quel est le budget total alloué à ce programme?

**M. Matson :** Le programme Expérience internationale Canada est passé du MAECD à CIC l'année dernière, et l'on prévoit d'y consacrer environ 12 millions de dollars annuellement. Il s'agit de recettes nettes en vertu d'un crédit. Dans le cas de ce type d'activité, les droits qui sont perçus peuvent ensuite être dépensés; donc je crois que le coût global de ce programme s'élève à environ 12 millions de dollars par année.

En ce qui concerne la diminution de 5,2 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses, lors de la transition du programme du MAECD à CIC, notre ministère a commencé à recevoir les recettes de l'ensemble du programme. Auparavant, le MAECD, qui était responsable du programme, nous versait environ 5,2 millions de dollars pour le traitement des permis. Quand nous avons commencé à encaisser les recettes, nous avons dû rembourser au MAECD le financement qu'il nous avait octroyé les années précédentes. Il s'agit donc principalement d'un ajustement ponctuel qui découle du transfert du programme, qui est passé du MAECD à notre organisation.

**La sénatrice Callbeck :** En résumé, cela n'influera pas le nombre de personnes qui pourront se prévaloir de cette expérience chaque année?

**M. Matson :** Non, pas du tout.

**La sénatrice Callbeck :** J'aurais une autre question à poser — mais vous pourriez faire parvenir votre réponse ultérieurement au comité plutôt que prendre le temps d'y répondre maintenant — et c'est au sujet de la diminution de 13,9 millions de dollars en raison des répercussions du budget de 2012. J'aimerais savoir quels sont

dollar figure attached to each. If you could do that later on, that would be wonderful.

**Mr. Matson:** Absolutely.

**Senator Callbeck:** Canadian Heritage, the Pan Am Games on page 50. I believe you mentioned in your comments that about \$71.6 is going to the Pan Am Games in Toronto. What has been the total contribution to this point for that event?

**Ms. Swords:** The Canadian government has committed to \$500 million, total, for the event. We haven't spent all of it yet; the event will take place in 2015. For this year, 2014-15, there is an increase of \$71.6 million over last year.

Of that \$500 million, there is \$377.1 million going for infrastructure, so for some of the sports facilities. Most of those are on track and almost finished. There's another \$65 million that we are calling legacy initiatives. By "legacy," they're operating costs to keep them running for a certain number of years. There is \$48.9 that will be allocated to essential federal services. Those are for various government departments that are providing assistance and support. There is \$6 million for a federal cultural strategy. You will remember at the Olympics there was an attempt to add some cultural element through festivals that were connected with it, so that will be connected. There will also be some festivals within communities related to the Pan Am Games. Then we have \$3 million extra to help the teams to prepare.

That's the total. There will be a bit more next year, but most of it will have been allocated by now.

**Senator Callbeck:** You say you've committed to \$500 million, and you don't see going over this?

**Ms. Swords:** No, we don't see going over that. They seem to be on track and they're doing quite well.

I've just been reminded that so far, for the sport infrastructure, a little less than half has actually been expended and handed over. Of the \$377 million, about \$153 million has actually been passed on to the games organizers.

**Senator Callbeck:** You talked about the one hundred fiftieth anniversary in 2017, but right now in Prince Edward Island we have the one hundred fiftieth anniversary of the Charlottetown Conference. Are there any dollars in this budget for that? How much has the province received for that celebration?

**Ms. Swords:** I'm hoping that many Canadians will visit the Island. I was there a couple of weeks ago, and they're getting well prepared.

les programmes, services et postes que ce montant englobe. J'aimerais en obtenir une ventilation, avec un montant associé à chaque élément. Si vous pouviez nous la faire parvenir, je vous en saurais gré.

**M. Matson :** Volontiers.

**La sénatrice Callbeck :** Passons à Patrimoine canadien, aux Jeux panaméricains à la page 266. Je crois vous avoir entendu dire qu'environ 71,6 millions de dollars seraient consacrés aux Jeux panaméricains de Toronto. À ce jour, à quel montant s'élève la contribution totale à cet événement?

**Mme Swords :** Le gouvernement canadien s'est engagé à verser 500 millions de dollars en tout pour cet événement. Cette somme n'a pas encore été complètement dépensée; cet événement se tiendra en 2015. Il y a une augmentation de 71,6 millions de dollars par rapport à l'an dernier.

De ces 500 millions de dollars, 377,1 millions de dollars sont consacrés aux infrastructures, donc à certaines installations sportives. La plupart de ces projets avancent bien et sont presque terminés. Un montant de 65 millions de dollars est consacré aux initiatives qui laisseront un héritage durable. Cela veut dire qu'il faudra assumer des coûts d'exploitation pour qu'elles se poursuivent pendant plusieurs années. De plus, 48,9 millions de dollars seront affectés aux services fédéraux essentiels. Ce montant est destiné aux divers ministères qui offrent de l'aide et du soutien. Une somme de 6 millions de dollars a été allouée à une stratégie culturelle fédérale. Vous vous souviendrez que lors des Jeux olympiques, on avait tenté d'ajouter une touche culturelle en présentant des festivals ayant un lien avec les Jeux; c'est la même chose ici. Certains festivals se tiendront également au sein de collectivités qui participent aux Jeux panaméricains. Et il nous reste 3 millions de dollars supplémentaires pour aider les équipes à se préparer aux Jeux.

Voilà le montant global. Il y en aura un peu plus l'année prochaine, mais l'essentiel a déjà été affecté.

**La sénatrice Callbeck :** Vous dites que vous visez 500 millions de dollars, et vous ne prévoyez aucun dépassement?

**Mme Swords :** Non, nous ne prévoyons aucun dépassement. L'initiative semble bien en chemin et tout se déroule très bien.

On vient de me rappeler que jusqu'ici, en ce qui concerne les infrastructures sportives, on a dépensé et transféré un peu moins de la moitié du montant. Des 377 millions de dollars, environ 153 millions de dollars ont été remis aux organisateurs des jeux.

**La sénatrice Callbeck :** Vous avez parlé du 150<sup>e</sup> anniversaire en 2017, mais actuellement, à l'Île-du-Prince-Édouard, nous célébrons le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de Charlottetown. Y a-t-il des montants prévus pour cette célébration? Quels montants la province a-t-elle touchés pour cette commémoration?

**Mme Swords :** J'espère qu'un grand nombre de Canadiens visiteront l'Île-du-Prince-Édouard. J'y étais moi-même il y a deux semaines à peine et j'ai pu constater par moi-même que les gens de la région sont très bien préparés.



Last year the government announced a little over \$6 million to be allocated for the celebration and for some renovations to Confederation Centre. This year we're still looking at some requests for additional funding and we hope there will be some announcements coming out shortly.

The amounts are from our department, Canadian Heritage, and ACOA has also provided some funding.

**Senator Callbeck:** Is the ACOA money in that \$6 million?

**Ms. Swords:** It's in the over \$6 million that was announced last year, yes.

**Senator Callbeck:** All right.

On page 50, there's a line there "attachment to Canada," which has moved from 56 to 64. What is that? Would you comment on that and explain?

**Ms. Swords:** Page 50, yes. It was 56 last year; it's 64 this year. Most of it is the result of increases from the transfer of the Capital Experience program. The NCC Capital Experience program was transferred to our department effective the end of September last year. That amount of money is now being reflected there. The additional money is in, and then there was money in 2013-14 for the War of 1812. That has ended now, so there's a slight subtraction. The two, the increase and the decrease, add up to that difference.

**Senator Callbeck:** The increase was how much?

**Ms. Swords:** The increase is \$14.2 million and the decrease is about \$4.8, which is a result of the end of the additional funding for the War of 1812.

**Senator Callbeck:** Contributions for the hosting program is going up \$50 million. Can you give me an idea of what is included in that?

**Ms. Swords:** The hosting program is probably related to the Pan Am Games and is part of that \$500 million.

**Senator Callbeck:** It's part of that.

**Ms. Swords:** It is part of the facilities portion. The hosting program allows us to host major sport events, and to have major sport events you need the facilities. It's part of the infrastructure.

**Senator Callbeck:** Part of the \$500 million?

**Ms. Swords:** Yes.

**Senator Callbeck:** Thank you.

L'année dernière, le gouvernement a annoncé qu'il réserverait un peu plus de 6 millions de dollars aux célébrations, ainsi qu'à certaines rénovations du Centre de la Confédération. Cette année, nous étudions encore de nouvelles demandes de financement et nous espérons faire de nouvelles annonces très prochainement.

Ces montants sont de notre ministère, c'est-à-dire Patrimoine canadien. L'APECA a également fourni un certain financement.

**La sénatrice Callbeck :** Les fonds de l'APECA font partie du montant de 6 millions de dollars?

**Mme Swords :** Oui, ils s'inscrivent dans le montant de plus de 6 millions de dollars qui a été annoncé l'année dernière.

**La sénatrice Callbeck :** D'accord.

À la page 266, on parle d'« Appartenance au Canada », où le montant est passé de 56 à 64. De quoi s'agit-il? Pourriez-vous nous expliquer?

**Mme Swords :** À la page 226, oui. Le montant était de 56 l'année dernière et de 64 cette année. Cette différence est essentiellement le résultat d'augmentations attribuables au transfert du programme Expérience de la capitale. Ce programme de la CCN a été transféré à notre ministère au mois de septembre l'année dernière, ce qui explique le changement de budget. On a tenu compte des fonds supplémentaires. Il y a aussi les sommes prévues en 2013-2014 pour la commémoration de la guerre de 1812. Ce programme est maintenant terminé, d'où une légère soustraction. Ces deux opérations, l'addition et la soustraction, expliquent cette différence.

**La sénatrice Callbeck :** Et l'augmentation était de combien?

**Mme Swords :** L'augmentation était de 14,2 millions de dollars, et la diminution d'environ 4,8 millions de dollars, en raison de la fin du financement des activités de commémoration de la guerre de 1812.

**La sénatrice Callbeck :** Les contributions pour le programme d'accueil augmentent de 50 millions de dollars. Pouvez-vous me donner une idée de ce que ce montant inclut?

**Mme Swords :** Le programme d'accueil est probablement lié aux Jeux panaméricains et fait partie de ces 500 millions de dollars.

**La sénatrice Callbeck :** Ce programme est compris dans ce budget.

**Mme Swords :** Cela fait partie du volet qui concerne les installations. Le programme d'accueil nous permet d'accueillir d'importants événements sportifs; or, pour ce faire, il faut disposer d'installations sportives à la hauteur. Cela fait partie des infrastructures.

**La sénatrice Callbeck :** Cela faisait donc partie des 500 millions de dollars?

**Mme Swords :** Oui.

**La sénatrice Callbeck :** Merci.

**The Chair:** As a point of clarification so we all understand this, this accounting process with respect to the Passport Canada revolving fund, that's a fund within the Consolidated Revenue Fund, it's not a separate fund? It's accounted for separately but the money is actually in the general revenue of Canada?

**Mr. Matson:** Absolutely. All the fees are deposited to the accounts of Canada and then our department has the authority to spend those fees. These numbers represent our authority. Our authority has gone up by about \$254 million, if you will. For the Government of Canada, this shows that theoretically there would be a lower drawdown on the fiscal framework. All of the fees go to the Consolidated Revenue Fund.

**The Chair:** When you say a lower drawdown, other initiatives of your department won't need as much money because they can use some of that \$254 million?

**Mr. Matson:** No, not at all. Anything managed within the revolving fund is strictly controlled, so we cannot subsidize, for example, any of our other operations in CIC with revenues collected for the passport program. That's why it's accounted for separately.

**The Chair:** In the fiscal situation for Canada, does it reflect as a reduction or money that has gone back into the Consolidated Revenue Fund?

**Mr. Matson:** This would reflect the fact that they're receiving more fees than we'll be spending as a department. For the fiscal framework this is a reduction in the fiscal requirements, if you will.

**The Chair:** But you can't tap into that to help reduce the backlog that's obviously a problem that you should be trying to handle?

**Mr. Matson:** No.

**The Chair:** You need more revenue for that, but you can't tap into that to get it.

**Mr. Matson:** Exactly. If we had a backlog in the passport program we would have the authority to access those resources to deal with that issue, but we cannot use those funds to deal with backlogs in our citizenship program, for example. It is tightly controlled and managed separately.

**The Chair:** Thank you. That's very helpful.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I have a few questions for each of you. I will begin with the Citizenship and Immigration Canada officials. My question has to do with temporary foreign workers. This issue does fall under your jurisdiction. In the Main Estimates, we can see that expenditures have gone from \$20.617 million in 2012-13

**Le président :** J'aimerais éclaircir un point pour que nous comprenions tous en quoi consiste le processus comptable du fonds renouvelable de Passeport Canada. Ces fonds font partie du Trésor et ne constituent pas un fond distinct? On les comptabilise à part, mais les sommes appartiennent au Trésor?

**M. Matson :** C'est cela. Les frais perçus sont déposés dans les comptes du Canada, mais notre ministère est habilité à dépenser cet argent. Ces sommes constituent nos autorisations. Ces dernières ont augmenté de quelque 254 millions de dollars, si l'on veut. Théoriquement, la ponction serait donc moindre sur le budget fiscal du gouvernement du Canada. Toutes les sommes perçues sont versées au Trésor.

**Le président :** Quand vous parlez de ponction moindre, c'est que d'autres initiatives de votre ministère n'auront pas besoin d'autant d'argent parce qu'ils pourront utiliser une partie de ces 254 millions de dollars?

**M. Matson :** Non, pas du tout. Tout ce qui est géré grâce au fonds renouvelable est contrôlé de façon très stricte; on ne peut donc pas, par exemple, subventionner d'autres opérations de CIC avec des recettes du programme de passeport. C'est pourquoi cela fait l'objet d'une comptabilité distincte.

**Le président :** Dans la situation budgétaire du Canada, est-ce que cela passe pour une réduction ou comme de l'argent qui est retourné dans le Trésor?

**M. Matson :** Cela traduirait le fait qu'ils reçoivent plus de fonds que nous n'en dépenserons au ministère. Pour le cadre fiscal, c'est une réduction des exigences budgétaires, en quelque sorte.

**Le président :** Mais ne peut-on pas s'en servir pour contribuer à réduire l'arriéré qui cause manifestement un problème que vous devriez essayer de régler?

**M. Matson :** Non.

**Le président :** Vous avez besoin de plus de revenus pour y parvenir, mais vous ne pouvez pas exploiter ces fonds à cette fin?

**M. Matson :** Exactement. Si le programme de passeport accusait un arriéré, nous serions habilités à accéder à ces ressources pour régler ce problème, mais nous ne pouvons pas nous en servir pour régler l'arriéré de notre programme de citoyenneté, par exemple. C'est rigoureusement contrôlé et géré séparément.

**Le président :** Je vous remercie. C'est très instructif.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** J'ai quelques questions pour chacun de vous. Je commencerai par les représentants de Citoyenneté et Immigration Canada. Ma question a trait aux travailleurs étrangers temporaires. Cette question est bien de votre juridiction. Dans le Budget principal des dépenses, on voit que

to \$34.918 million. Are there any costs associated with the use of the Temporary Foreign Workers Program by businesses?

[English]

**Mr. Matson:** The fees that we collect for the Temporary Foreign Worker Program — similar to the passport fund situation — go into the Consolidated Revenue Fund. All of the fees go into the government accounts and then our department is appropriated funding to manage our programs. The two processes are slightly separate, so there is not always a direct relationship between the amount of fees that the government collects for these programs and the amount we have appropriated to us as a department.

That being said, there are processes in place wherein we can negotiate with Treasury Board to determine the resources we need every year to deliver on our programs.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Do you think the costs are currently covering most of the \$35 million in expenditures allocated under this program, or do you think that next year or sometime in the future this program will be self-funding?

[English]

**Mr. Matson:** For temporary foreign workers and for all of our temporary residence programs, the fees we charge are approximately equal to the costs. So the Government of Canada collects the fees for these programs, and they are pretty much equal to the amount of resources required to deliver on those programs.

With the new funding you see here for citizenship and temporary residence, it should provide the resources we feel we need to deliver on those programs for the foreseeable future; for the next few years, anyway. We think the fees are adequate to meet our service delivery targets.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Do you have any idea of the amount per person businesses must pay for the foreign workers they bring here?

**Ms. Tapley:** ESDC shares the responsibility for that program with us.

**Senator Bellemare:** Employment and Social Development Canada.

[English]

**Ms. Tapley:** Because of that, what we saw in Budget 2013 and again reiterated in Budget 2014, our Economic Action Plan, was the fee that was levied on employers for labour market opinions.

les dépenses passent de 20,617 millions de dollars en 2012-2013 à 34,918 millions de dollars. Y a-t-il des frais associés à l'utilisation du Programme des travailleurs étrangers temporaires par les entreprises?

[Traduction]

**M. Matson :** Les frais que nous percevons pour le programme des travailleurs étrangers temporaires — comme c'est le cas pour le fonds des passeports — sont versés au Trésor. Ces fonds vont dans les comptes publics, puis les crédits sont octroyés au ministère pour gérer ses programmes. Les deux processus sont légèrement distincts, donc il n'y a pas toujours de corrélation directe entre le montant des droits que perçoit le gouvernement pour ces programmes et le budget octroyé au ministère.

Cela étant dit, il existe des processus par lesquels nous pouvons négocier avec le Conseil du Trésor pour déterminer les ressources dont nous avons besoin chaque année pour assurer la prestation de nos programmes.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Pensez-vous que les frais couvrent actuellement en grande partie les dépenses au montant de 35 millions de dollars allouées à ce programme, ou pensez-vous que l'année prochaine ou dans le futur ce programme s'autofinancera?

[Traduction]

**M. Matson :** Pour les travailleurs étrangers temporaires et pour tous les programmes de résidence temporaires, les droits perçus sont à peu près équivalents aux coûts. Ainsi, le gouvernement du Canada perçoit les droits pour ces programmes, qui sont à peu près équivalents aux coûts des ressources nécessaires pour offrir ces programmes.

Avec le nouveau financement prévu ici pour la citoyenneté et la résidence temporaire, nous devrions avoir les ressources qui, d'après nous, sont nécessaires pour offrir ces programmes dans un avenir prévisible, ou du moins pour les quelques prochaines années. Nous pensons que les droits suffisent pour nous permettre d'atteindre nos objectifs de prestation de service.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Avez-vous une idée du montant par personne demandé aux entreprises pour les travailleurs étrangers qu'ils amènent ici?

**Mme Tapley :** La responsabilité du programme est partagée entre nous et EDSC.

**La sénatrice Bellemare :** Emploi et Développement social Canada.

[Traduction]

**Mme Tapley :** C'est pourquoi, dans le budget de 2013, puis encore dans celui de 2014, notre plan d'action économique, il y avait le droit prélevé auprès des employeurs pour les avis relatifs

That is the responsibility of Employment and Social Development Canada. They have applied a \$275 fee. Labour market opinions used to be free. Now we have levied a charge on employers for the cost of those opinions and to work through that.

[Translation]

**Senator Bellemare:** You stated that \$4.2 million is allocated for languages. Could you tell me how that is distributed between English and French?

**Ms. Tapley:** Most of it is for French and for the francization of minority communities in Canada.

[English]

The \$4.2 million is part of the five-year total. \$29.5 million was earmarked in the roadmap over five years, so this is our portion for this year. That is in addition to the \$120 million that we will spend as a department under our settlement programming envelope, which is about \$600 million a year outside of the province of Quebec. It is between those two amounts that we fund a number of initiatives to support official language minority communities throughout Canada.

[Translation]

**Senator Bellemare:** You mentioned in your presentation that for each dollar you spend, \$8.50 is generated for the economy. Does that include sports activities?

[English]

**Ms. Swords:** I can get you a copy of the study, but I believe it relates to arts and culture. However, in many of our sports hosting activities now, we are adding a cultural element that goes with it. So the part of the sports activity that relates to arts and culture would have been included.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I see that Telefilm Canada is associated with your department. However, it is not included in your budget. Is its budget entirely separate?

[English]

**Ms. Swords:** It is a totally separate budget and they have their own director. They do report to Parliament through our minister.

[Translation]

**Senator Bellemare:** In your Main Estimates, strictly for the arts, we see approximately \$500 million allocated in grants and contributions. Is this amount mainly allocated as tax credits, or are these subsidies that fund X, Y and Z per cent of cultural activities?

au marché du travail. Cela relève de la responsabilité d'Emploi et Développement social Canada, qui perçoit maintenant un droit de 275 \$. Ces avis étaient gratuits, auparavant. Maintenant, nous les facturons aux employeurs.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Vous avez dit que 4,2 millions de dollars sont alloués pour les langues. Pourrais-je avoir le partage entre l'anglais et le français?

**Mme Tapley :** La plupart sont en français et pour la francisation des communautés minoritaires au Canada.

[Traduction]

Le montant de 4,2 millions de dollars fait partie du total sur cinq ans. Il y a 29,5 millions de dollars d'affectés à la feuille de route pour une période de cinq ans; c'est donc la somme qui nous est affectée cette année. Ce montant s'ajoute aux 120 millions de dollars que nous allons dépenser au ministère en vertu du programme d'établissement, d'un budget de 600 millions de dollars par année à l'extérieur du Québec. C'est grâce à ces deux sommes que nous finançons un certain nombre d'initiatives pour appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire de toutes les régions du Canada.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Vous avez dit dans votre présentation que, pour chaque dollar que vous dépensez, 8,50 \$ sont générés dans l'économie. Est-ce que cela comprend les activités sportives?

[Traduction]

**Mme Swords :** Je peux vous faire parvenir un exemplaire de l'étude, mais je crois qu'il porte sur les arts et la culture. Nous allons toutefois ajouter un volet culturel dans un grand nombre de nos programmes d'accueil de manifestations sportives. Donc, la partie de l'activité sportive liée aux arts et à la culture aurait été incluse.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Je vois que Téléfilm Canada est relié à votre ministère. Toutefois, il n'est pas compris dans votre budget. Son budget est complètement séparé?

[Traduction]

**Mme Swords :** C'est un budget complètement distinct. Ils ont leur propre directeur. Ils présentent un rapport au Parlement par l'entremise de notre ministre.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Dans votre Budget principal des dépenses, pour les arts proprement dits, on constate qu'il y a environ 500 millions de dollars qui sont attribués en subventions et en contributions. La façon dont ce montant est alloué, est-ce

[English]

**Ms. Swords:** Our programming for arts and culture varies quite significantly. There are a number of different programs. There is the Canada Arts Presentation Fund, the Canada Media Fund, the Canada Music Fund and the Canada Book Fund. All of those are actual grants and contributions to publishers, artists and so forth.

However, there is also a program that provides a tax credit for film or video production. That relates to Canadian content, and there are two different aspects to that credit. It provides assistance as well. It is not part of the \$500 million, though, because it is basically money that is going back into the hands of the producers.

[Translation]

**Senator Bellemare:** As you may know, Iceland is a country that focuses on the arts a great deal in promoting its economic development. It uses “crowdfunding” a great deal. I was wondering whether your department had considered this way of promoting cultural industries in the Canadian economy. If so, how would this compare to tax credits? If not, I would encourage you to take a closer look at this.

[English]

**Ms. Swords:** I think the senator might be a bit more digitally Internet inclined than I am. When you say crowdfunding, I'm not sure exactly what you are contemplating by that, but I assume that it is funding that comes from the private sector, from the general public, for particular events.

What we do have right now is basically an incentive fund where the private sector puts up money and we have a formula for an endowment fund that attaches to it. It is part of the arts programming that we have. It is not really crowdfunding, per se, but it is matching and leveraging to the tune of \$3 from the private sector to about \$1 from us, and it is popular with professional arts institutions in Canada.

As it relates to a tax break, it is always best to raise those questions with the Ministry of Finance.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Your department invests a great deal of money in First Nations health care. Yesterday, I was watching some televised discussions with the First Nations on the subject of education. However, there do not seem to be any on the subject of health. How do you distribute the money? Perhaps I am not in the

surtout dans le cadre de crédits d'impôt, ou sont-ce des subventions qui partagent un pourcentage X, Y et Z des activités culturelles?

[Traduction]

**Mme Swords :** Notre programmation pour les arts et la culture varie considérablement. Nous comptons un certain nombre de programmes différents, comme le Fonds du Canada pour la présentation des arts, le Fonds des médias du Canada, le Fonds de la musique du Canada et le Fonds du livre du Canada, qui versent tous des subventions et des contributions versées aux éditeurs, aux artistes et ainsi de suite.

Cependant, il y a aussi un programme qui donne un crédit d'impôt pour la production de film et de vidéo. Cela touche le contenu canadien, et il y a deux aspects différents à ces crédits. De l'aide est également fournie. Cela ne fait pas partie des 500 millions de dollars, toutefois, parce que l'argent retourne essentiellement dans les poches des producteurs.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Comme vous le savez peut-être, l'Islande est un pays qui mise beaucoup sur les arts pour favoriser son développement économique. Elle utilise beaucoup le « crowdfunding ». Je me demandais si votre ministère s'était penché sur cette façon de promouvoir les industries culturelles dans l'économie canadienne. Dans l'affirmative, comment cela se compare-t-il aux crédits d'impôt? Sinon, je vous encouragerais peut-être à examiner cela de plus près.

[Traduction]

**Mme Swords :** Je crois que le sénateur est probablement un peu plus enclin à utiliser Internet et les médias numériques que moi. Lorsque vous parlez du financement participatif, j'ignore ce que vous entendez par là exactement, mais je suppose que c'est du financement qui provient du secteur privé et du public en général pour des événements particuliers.

À l'heure actuelle, nous avons essentiellement un fonds incitatif auquel contribue le secteur privé. Nous avons une formule de financement de dotation à cet égard. Cela fait partie de la programmation des arts que nous offrons. Ce n'est pas du financement participatif comme tel, mais c'est équivalent, et pour chaque dollar qu'investit le ministère, nous pouvons en obtenir trois du secteur privé. C'est populaire auprès des institutions artistiques professionnelles au Canada.

Comme cela a un lien avec l'allègement fiscal, il est toujours préférable de soulever ces questions auprès du ministère des Finances.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Beaucoup d'investissements sont faits de la part de votre ministère en faveur des soins de santé aux Premières Nations. Hier, j'ai vu à la télévision des débats avec les Premières Nations sur les questions d'éducation. Or, il n'y en a pas au sujet de la santé. Comment répartissiez-vous les fonds?

know, but are the funds being distributed in such a way as to avoid creating tensions with First Nations? I would like to hear your comments on the way you distribute funds to First Nations and on the relationships being built between First Nations and your department.

[English]

**Mr. Tibbetts:** As stated by the chair at the beginning, Aboriginal Affairs and Health Canada have the largest slices of funding from the Government of Canada for First Nation and Inuit programming. Aboriginal Affairs takes care of capital on reserve, band management, education, social assistance and other programs on reserve. That's that \$8 billion. I'm sure there's like \$1 billion for each one of those, roughly.

Health Canada has the health component of that, and that's \$2.6 billion. Of that, 44 per cent, roughly, \$1.1 or \$1.2 billion, is for uninsured services, like dental, pharmaceutical plans, as an insurer of not first order but second order in case people do not have them through their employment or other things, which many First Nations do not. Mr. Perron is responsible for running those programs. That covers drugs, dental, mental health services and another component of medical travel to get individuals on reserve, particularly the 70 remote northern communities, to services, because we provide access as well as service on reserve. Where there is no service on reserve for dialysis machines or pregnancy or cancer treatments and these sorts of things, First Nations people are brought through the medical transportation programs to get those services in larger centres. They are not at government travel rates but very meager rates, actually.

Then the other larger slice is primary health care, which is for nursing services and health care services that are actually in the communities for communities. Everybody requires access to medical care in Canada, and the same in these locations. The program tries to coordinate those services with the provinces as well as with local authorities as best they can. The relationship part is very critical to this.

About 30 or 40 years ago, the Government of Canada ran all those services with federal employees, and they have been devolved since the late 1980s to First Nation control, so we fund most of it through contribution agreements. That being said, we still have a large workforce, particularly in Manitoba and Ontario where nursing services are federal employees. It's not a one-size-fits-all approach. The relationships are different as we move from province to province.

Peut-être ne suis-je pas au courant, mais est-ce que la répartition des fonds se fait de manière harmonieuse, de telle sorte qu'il n'y a pas de tensions avec les Premières Nations? J'aimerais entendre vos commentaires sur la façon dont vous répartissez les fonds aux Premières Nations et sur les relations qui se créent entre eux et votre ministère.

[Traduction]

**M. Tibbetts :** Comme l'a dit le président au début, Affaires autochtones et Santé Canada détiennent la plus grande partie de l'enveloppe du gouvernement du Canada pour les programmes des Premières Nations et des Inuits. Affaires autochtones s'occupe du capital sur la réserve, de la gestion de bande, de l'éducation, de l'aide sociale et des autres programmes sur les réserves. Cela correspond aux 8 milliards de dollars que vous voyez. Je suis certain qu'il y a environ 1 milliard de dollars pour chacun de ces volets.

Le volet santé, qui relève de Santé Canada, totalise 2,6 milliards de dollars. De ce montant, il y a environ 44 p. 100, ou 1,1 ou 1,2 milliard de dollars, pour les services non assurés, tels que les soins dentaires ou les régimes d'assurance-médicaments. Nous agissons à titre non pas de premier assureur, mais de second assureur au cas où les gens n'auraient pas de régime au travail, ce qui est souvent le cas pour les Premières Nations. M. Perron est la personne responsable de la gestion de ces programmes. Ces derniers couvrent les médicaments, les soins dentaires, les services en santé mentale et un autre volet qui permet le déplacement des personnes sur réserve vers des services, particulièrement pour les résidents des 70 collectivités du Nord, car nous fournissons l'accès en plus des services sur les réserves. Lorsqu'il n'y a pas de services de dialyse, de soins pour les femmes enceintes, de traitements contre le cancer et ce genre de choses sur les réserves, les Premières Nations ont accès à des programmes de transport aux fins médicales pour accéder à ces services dans les grands centres. Ces déplacements ne s'effectuent pas aux taux du gouvernement, mais à des taux très faibles, en fait.

L'autre enveloppe importante sert aux soins de santé primaires, soit les services infirmiers et les services de santé qui sont offerts dans les communautés pour les communautés. Tout le monde doit avoir accès à des soins de santé au Canada et c'est la même chose dans les réserves. Le programme vise à coordonner le mieux possible ces services avec les provinces ainsi qu'avec les autorités locales. La relation joue un rôle essentiel à cet égard.

Il y a environ 30 ou 40 ans, c'était les employés fédéraux qui s'occupaient de tous ces services, mais le gouvernement du Canada a délégué les pouvoirs aux Premières Nations à la fin des années 1980. Nous finançons donc ces programmes principalement par l'entremise d'accords de contribution. Cela dit, nous avons toujours une main-d'œuvre importante, particulièrement au Manitoba et en Ontario, où les services infirmiers sont offerts par des employés fédéraux. L'approche n'est pas uniforme. Les relations sont différentes d'une province à l'autre.

The thing you see also in our Main Estimates is the British Columbia Tripartite Agreement. When I was here last February or January on supplementary estimates, the money was moved from us providing grants contributions to 200 different entities in British Columbia to one large agreement with the First Nations Health Authority, which was newly created and is now responsible and operational to run all health care services with provincial and federal funding in British Columbia. It's something that we are watching very closely and is something we are quite proud of.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Do such agreements exist with Quebec?

[English]

**Mr. Tibbetts:** Of the B.C. tripartite order, no. That's the only one like that. We do run most of the Quebec area through contribution agreements, so the First Nations there do manage their own facilities and services on reserve through our agreements.

[Translation]

**Senator Bellemare:** What happens to those who live in the city rather than on a reserve?

[English]

**Mr. Tibbetts:** This is a very good question, actually. Our focus is for First Nations on reserve for those primary health care services, whereas, for the insurance business that I mentioned, for what we call mandatory health benefits, it's for all First Nations regardless of location. First Nations in Ottawa, urban Aboriginals or whatever, are just like you and me. They have the same service and doctor issues, the same health services that you and I do, and they pay for it the same way through the tax system as you and I do. There is a lack of understanding in this. We mentioned earlier about Health Canada's budget being 71 per cent for First Nations. People do not understand that even at Health Canada. Some are quite surprised that that is the case. The provinces and territories run the health care system. We take due leadership, regulatory work and this important part of our mandate.

**Senator L. Smith:** Just to follow up on Senator Bellemare's questions, with the volume of money going toward the Aboriginal community, is your objective to create the infrastructure in terms of the processes that get the money to these people? I'm just wondering about results and priorities and measurements. What

Vous verrez également que notre Budget principal des dépenses comprend l'Accord tripartite avec la Colombie-Britannique. Lorsque j'ai comparé en février ou en janvier dernier concernant le Budget supplémentaire des dépenses, j'ai indiqué qu'au lieu de verser des sommes sous la forme de subventions et de contributions à 200 entités distinctes de la Colombie-Britannique, nous avons un accord global avec les autorités de santé des Premières Nations. Ce nouvel organe est maintenant responsable de la gestion de tous les services en santé en Colombie-Britannique avec l'aide du financement provincial et fédéral. C'est une situation que nous surveillons de très près et dont nous sommes très fiers.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Est-ce qu'il y a des ententes de ce genre avec le Québec?

[Traduction]

**M. Tibbetts :** Comme l'entente tripartite conclue en Colombie-Britannique, non. C'est la seule entente du genre. Au Québec, nous agissons en général aux termes d'accords de contribution, en vertu desquels les Premières Nations gèrent leurs installations et leurs services sur les réserves.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Qu'est-ce qui arrive avec ceux qui ne résident pas dans les réserves mais qui viennent en ville?

[Traduction]

**M. Tibbetts :** Vous posez une excellente question. En ce qui concerne les services de santé primaires, nous nous concentrons sur les membres des Premières Nations qui habitent sur les réserves, tandis que les assurances que j'ai mentionnées, qu'on appelle les avantages obligatoires en matière de santé, s'appliquent à tous les membres des Premières Nations, peu importe l'emplacement. Les membres des Premières Nations à Ottawa et les Autochtones en région urbaine sont comme vous et moi. Ils font face aux mêmes difficultés concernant les services et les médecins, ont les mêmes services en santé que vous et moi, et doivent les payer de la même façon, par l'entremise du régime fiscal, comme vous et moi. Il y a un manque de connaissances sur la question. Nous avons dit plus tôt que 71 p. 100 du budget à Santé Canada est affecté aux Premières Nations. Même à Santé Canada, les gens ne comprennent pas cela. Certains sont très étonnés que ce soit le cas. Ce sont les provinces et territoires qui gèrent le système de soins de santé. Nous faisons preuve de leadership, comme il se doit, nous nous occupons du travail de réglementation, et cela constitue un volet important de notre mandat.

**Le sénateur L. Smith :** Pour poursuivre un peu dans la même veine que la sénatrice Bellemare, relativement au volume d'argent affecté à la communauté autochtone, votre objectif vise-t-il à créer une infrastructure liée aux processus permettant de verser l'argent à ces personnes? Je songe tout simplement aux résultats, aux

type of measurements have you put in place? If you want to use maybe the example of B.C. where your most recent agreement has been created, if we're talking \$10 billion of which a major part goes into health, I think it's important that there is a sense of measurement and a sense of responsibility, especially in light of some of the things we are reading in the newspaper and other areas such as Manitoba with some of these Aboriginal houses that were destroyed through floods and then sold. As a citizen, you have questions as to where is the money going and how is it managed, but what about the results? We give people money and we give the provinces money, but there have to be some ties to manage results.

**Mr. Tibbetts:** I will turn to Sony first. Those that are more modernly approved, such as the B.C. tripartite, have quite an extensive performance management framework approved by Treasury Board through the process, right back to older programs such as home and community care.

**Senator L. Smith:** Could you give us any simple examples of measurements?

**Sony Perron, Acting Senior Assistant Deputy Minister, First Nations and Inuit Health Branch, Health Canada:** Performance management in general is composed of various pieces. First, we have the health surveillance data that we need to build over time. It was not available years ago, and we are getting better and better data on, for example, what is the rate of diabetes in the sub region. We have that for all provinces, for all Canadians, but we did not have that kind of detailed information for the on-reserve population, necessarily, or, when it was available, it was not segregated from the rest of the population of a province, for example. How do we evolve in there? Getting better surveillance data to know the health status and how the health status evolves is very important, and we are making strong progress on having better data to start the planning.

**Senator L. Smith:** When did you start that?

**Mr. Perron:** This has been in the works for more than 10 years, trying to get better and better, and every year we get more information. Sometimes we have success in different regions of the country. In the B.C. example, we were probably more ahead there than anywhere else in Canada years ago, and I think it was part of the foundation of the success of the B.C. tripartite arrangement, having better data to start with on what is the health status and what is the demand from the population in terms of health care services in the provincial system, for example, to know what needs to be done upstream to prevent these diseases, wherever possible. This is one element of surveillance data that is important.

priorités et aux mesures. Quel type de mesures avez-vous mises en place? On pourrait utiliser l'exemple de la Colombie-Britannique, où votre entente la plus récente a eu lieu. S'il est question de 10 milliards de dollars, dont une grande partie est affectée aux services de santé, je pense qu'il importe d'avoir une impression de mesures et un sentiment de responsabilité, surtout à la lumière de certaines choses que nous lisons dans les journaux et de ce qui s'est passé au Manitoba, par exemple, où des logis destinés aux Autochtones ont été détruits dans les inondations et ensuite vendus. À titre de citoyens, nous sommes en droit de nous demander où va l'argent, comment il est géré et quels sont les résultats obtenus. Nous versons des fonds aux gens et aux provinces, mais il faut qu'il existe certaines mesures pour gérer les résultats.

**M. Tibbetts :** Je vais d'abord céder la parole à Sony. Les initiatives approuvées plus récemment, comme l'entente tripartite en Colombie-Britannique, sont dotées d'un cadre rigoureux de gestion du rendement approuvé par le Conseil du Trésor dans le cadre du processus, et on peut remonter aux programmes les plus anciens visant les logements et les soins dans la collectivité.

**Le sénateur L. Smith :** Pourriez-vous nous donner des exemples simples de mesures?

**Sony Perron, sous-ministre adjoint principal intérimaire, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Santé Canada :** En général, la gestion du rendement est constituée de diverses composantes. D'abord, il y a les données de surveillance en matière de santé qu'il faut établir au fil du temps. Il n'existait pas de telles données il y a quelques années, mais les choses s'améliorent en ce qui concerne, par exemple, le taux de diabète dans la sous-région. Nous disposons de ces données pour l'ensemble des provinces et des Canadiens, mais nous n'avons pas accès à ce genre d'information détaillée pour les populations dans les réserves, ou bien, lorsqu'il y en avait, il était impossible de faire la distinction entre les Autochtones et le reste de la population d'une province. Comment les choses évoluent-elles? Il est très important d'obtenir de meilleures données de surveillance pour connaître l'état de santé des populations et son évolution, et nous faisons d'excellents progrès pour obtenir de meilleures données afin de commencer la planification.

**Le sénateur L. Smith :** À quel moment avez-vous commencé?

**M. Perron :** C'est en cours depuis plus de 10 ans; nous essayons de nous améliorer et nous obtenons davantage d'information chaque année. Quelquefois, nous avons du succès dans différentes régions du pays. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, nous étions probablement plus en avance dans cette province qu'ailleurs au Canada à la même époque. Je pense que si l'entente tripartite conclue en Colombie-Britannique est une réussite, c'est en partie parce que nous avions, au départ, de meilleures données sur l'état de santé et les besoins en matière de soins de santé de la population dans le système provincial, par exemple. Nous pouvions ainsi déterminer ce qu'il faut faire en amont pour empêcher, dans la mesure du possible, l'apparition de certaines maladies. C'est un des éléments des données de surveillance qui est très important.



The second element is solid, community-based plans. Each community has different challenges. Our funding arrangement with communities involves a planning component, which is what are you going to do with that money, because there is a certain level of flexibility to be able to direct resources toward where the pressure or the problem is. For example, you probably heard about prescription drug abuse in some communities. That is not an issue that is prevalent everywhere in the country, but those locations that have this kind of problem need to be able to direct more resources towards that than other diseases or situations.

Community health planning is attached to community evaluation, so how much progress has been made and the outreach of the program. For each dollar that goes into a community, we try to understand how many people will be touched by this. For example, we have a program that is called Aboriginal Head Start, which invests in young kids in the development stage before they go to school to prepare them to be successful going forward, so this is really early prevention. We try to understand how many kids are involved in this program and what difference it makes for these kids when they reach school, if they are better prepared and receive, for example, their vaccinations, if they have received everything that they need early on to be successful going forward.

This is micro-performance measurement that proves that the mechanics or the tools that we have to intervene in the program are not different from the programs that are used by the province within mainstream Canada, and they work and produce results. In First Nations and Inuit health, there is a cultural dimension that has to be there to make sure it is reflective of the culture of the people who will be affected by the program.

Then there is the cost effectiveness of the investment. Is this a good return on investment in terms of costs for services that are being delivered in the end? We do benchmarking. We have the \$1.1 billion Non-Insured Health Benefits Program that is basically an insurance program for First Nations and Inuit people. As to how we compare in terms of costs and coverage with other public plans in Canada, we do pretty well in this plan as well. It is a lot of investment, but you are looking at, for example, in non-insured health benefits, \$1.1 billion in spending, but this is for around 980,000 clients. It's a large pool of people who receive coverage from this program, and the cost analysis shows that this program is not growing faster than others. In 2013, the growth was 2.8 per cent while the Canadian health care system was growing the same year estimated by CIHI at 5.2 percent. So there are these elements of performance measurement. It is not only one indicator but all these components that put us in a position to

Il faut aussi avoir des plans rigoureux axés sur la collectivité. Chaque communauté doit faire face à différents défis. Nos ententes en matière de financement avec les collectivités comportent un volet de planification où nous leur demandons ce qu'elles feront avec l'argent, car elles disposent d'une certaine souplesse qui leur permet d'affecter les ressources là où les besoins ou les problèmes sont les plus pressants. Par exemple, vous avez probablement entendu parler d'abus de médicaments d'ordonnance dans certaines communautés. Ce n'est pas un problème prévalant dans l'ensemble du pays, mais les communautés qui ont ce problème doivent être en mesure d'affecter davantage de ressources à cet égard plutôt qu'à la lutte contre d'autres maladies ou problèmes.

La planification de la santé communautaire est associée à l'évaluation de la communauté, qui permet de déterminer les progrès réalisés et le nombre de bénéficiaires du programme. Pour chaque dollar affecté à une communauté, nous tentons de comprendre combien de gens en bénéficieront. Par exemple, nous avons une initiative intitulée Programme d'aide préscolaire aux Autochtones, qui permet d'investir dans les jeunes enfants au stade de développement qui précède leur entrée à l'école afin de les préparer à réussir; il s'agit donc là d'intervention très précoce. Nous tentons de comprendre combien d'enfants participent au programme, ainsi que l'avantage que ce dernier leur confère lorsqu'ils entrent à l'école, afin de savoir s'ils sont mieux préparés, s'ils reçoivent leurs vaccins, par exemple, et s'ils ont obtenu tout ce dont ils ont besoin au départ pour réussir à l'avenir.

Il s'agit d'une mesure de microrendement qui prouve que les mécanismes ou les outils que nous avons pour intervenir dans le cadre du programme ne sont pas différents des programmes utilisés par les provinces dans le reste du Canada, qu'ils fonctionnent et qu'ils permettent d'obtenir des résultats. Sur le plan de la santé des Premières Nations et des Inuits, il faut que le programme inclue une dimension culturelle pour qu'il reflète la culture des gens à qui il s'adresse.

Ensuite, il y a l'aspect de la rentabilité de l'investissement. Cet investissement est-il rentable pour ce qui est des coûts associés aux services fournis au final? Nous établissons des points de repère. Nous avons le Programme des soins de santé non assurés, de 1,1 milliard de dollars, qui est un programme d'assurance destiné aux Premières Nations et aux Inuits. Par rapport à d'autres régimes publics au Canada, le nôtre fait plutôt bonne figure pour ce qui est des coûts et de la couverture. C'est un investissement considérable, mais la somme de 1,1 milliard de dollars affectée aux services de santé non assurés, par exemple, profite à environ 980 000 bénéficiaires. Il s'agit d'un bassin important de gens qui bénéficient d'une couverture en vertu de ce programme, et l'analyse du coût nous démontre que le coût de ce programme ne s'accroît pas plus vite que celui des autres. En 2013, sa croissance a été de 2,8 p. 100, alors que celle du système de soins de santé canadien la même année a été estimée par l'ICIS à

work with the tools we have to make the program more effective going forward.

Senator Bellemare was asking about collaboration. The way we approach working with communities, tribal councils and provincial health authorities in B.C., for example, is about trying to set long-term health planning and sustainable arrangements that will allow them to be successful and put into place the services and programs that will work and can integrate with the provincial health care system. Here we are talking about only a piece of the health system. There are big pieces in the provinces, so we need to make sure that people living on the reserve will have transfers and secondary and tertiary services in the provincial system. This is only about long-term arrangements like the B.C. tripartite arrangement at the provincial, tribal council or community scale to allow them to be successful and work with other partners to ensure people will receive the services they need.

I would be happy to come back with more detail in terms of the performance measures for each stream of intervention. I can tell you we are working hard to make sure we have good data on this.

**Senator L. Smith:** You mentioned earlier that B.C. is probably the model that can be used for having the information data that can be used to help you in your analysis and it is a strong point. What does that say for the rest of the country?

**Mr. Perron:** What makes the B.C. data a possibility is that years ago the First Nations in B.C. got together and approached the province to work with them and help the medical health officer in B.C. They asked if there was a way to rely on the hospitalization data they had in the province to better understand what the demand is and what the disease is. The provinces use hospitalization data. Each time someone is discharged from the hospital, a piece of data is created that outlines what the services were used for, but we would never know for the First Nations populations. The B.C. First Nations were ready to collaborate better with the provinces to get better data. Then they approached Aboriginal Affairs and Northern Development, which was Indian Affairs at the time, to see if they could have an arrangement to use data to put markers in the data base to identify that data. Then there was privacy work around that to make sure it was safe and appropriate, and they were able to start producing that data. Health Canada supported that process to generate the first report. Then there was a second report that showed the demand of that population on the provincial system, and it created a basis for discussion going forward. The B.C. tripartite is called "tripartite" not because only Health Canada or the federal government devolved the service to First Nations, it is because there is an arrangement between the province, the First Nations in B.C. and

5,2 p. 100. Il y a donc ces éléments de mesure de rendement. Il n'existe pas qu'un seul et unique indicateur, mais un éventail de composantes qui nous permet de travailler avec les outils dont nous disposons pour rendre le programme plus efficace à l'avenir.

La sénatrice Bellemare a posé une question concernant la collaboration. La façon que nous adoptons pour collaborer avec les communautés, les conseils tribaux et les services de santé provinciale en Colombie-Britannique, par exemple, vise à tenter d'établir une planification sanitaire à long terme et de mettre en place des ententes viables qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs et de mettre en place les services et les programmes qui fonctionnent et qui peuvent s'intégrer au système de soins de santé provincial. On ne parle là que d'un aspect du système de santé. Il y a des éléments importants dans les provinces; nous devons donc nous assurer que les résidents des réserves bénéficieront de transferts et de services secondaires et tertiaires dans le système provincial. Cela ne concerne que les ententes à long terme, comme l'accord tripartite avec la Colombie-Britannique, qui concernent les provinces, les conseils tribaux ou des communautés afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs et de collaborer avec d'autres partenaires pour faire en sorte que les gens reçoivent les services dont ils ont besoin.

Je serais ravi de vous fournir plus tard davantage de détails sur les mesures de rendement pour chaque voie d'intervention. Je peux vous assurer que nous nous efforçons d'avoir des données fiables là-dessus.

**Le sénateur L. Smith :** Vous avez dit tout à l'heure que la Colombie-Britannique est probablement le modèle qu'on peut utiliser pour obtenir les données qui peuvent vous aider dans votre analyse. C'est un point fort. Qu'est-ce que cela peut nous apprendre pour ce qui est du reste du pays?

**M. Perron :** Si c'est une possibilité, c'est parce que les Premières Nations de la Colombie-Britannique se sont réunies il y a plusieurs années et ont demandé de travailler avec la province et d'aider le responsable de la santé publique en Colombie-Britannique. Elles ont demandé s'il y avait moyen de se servir des données sur les patients hospitalisés dans la province afin de mieux comprendre la demande et la nature de la maladie. Les provinces se servent de ces données sur le nombre de patients hospitalisés. Chaque fois que quelqu'un reçoit son congé de l'hôpital, on consigne la raison pour laquelle les services ont été utilisés. Mais nous n'avions pas ces informations pour les Premières Nations. Les Premières Nations de la Colombie-Britannique étaient prêtes à collaborer davantage avec les provinces afin d'obtenir de meilleures données. Elles ont communiqué avec le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord, qui s'appelait le ministère des Affaires indiennes à l'époque, afin de voir s'il pouvaient trouver une solution pour mieux obtenir ces données. Il a fallu s'assurer que ce processus soit sécuritaire et approprié au chapitre du respect de la vie privée, après quoi on a pu entamer la production des données. Santé Canada a appuyé ce processus pour la rédaction du premier rapport. Un deuxième rapport a suivi, lequel faisait état de la demande de cette population à l'égard du système provincial.

the federal government in devolving this into a tripartite agreement where the province will work in partnership with the First Nations health authorities in B.C. So that is fundamental.

The other aspect is governance. First Nations in British Columbia came together to present an arrangement with which to move forward. Having a governance arrangement that is First Nation-made and controlled is very important. We had a partner to advance that. It took years to advance this B.C. tripartite arrangement, and now they are fully devolved, all Health Canada staff that were working in B.C. and some of the resources in the NCR have been transferred to the First Nations Health Authority in B.C. Since October 1, 2013, they have been managing all the health services. We are still there as a funder and as a partner. As part of the transition, for some of the very complicated services, we stayed in an arrangement with them to support them, so we provide services to them now to make sure they will be successful, and we maintain an ongoing relationship because we care about their success and we would like to see the results of the plan.

This is a long-term plan that has been reaching a level of maturity. In another region, it might not be on a provincial scale — it might be on a lower scale — but the idea of First Nation control and more integration with the provinces is something we are building on in all parts of the country.

**The Chair:** Thank you, Mr. Perron.

In these Main Estimates, Health Canada is asking for \$63.1 million for this B.C. tripartite. Is that a steady state thing? Should we expect that \$63 million each year now, or is that still in transition?

**Mr. Tibbetts:** No, this is the steady state top-up to existing resources for Health Canada that we have also aligned from what were targeted programs and put into one area for funding in one agreement.

**The Chair:** Should we see that in future years under “Grants and contributions” as opposed to “Operating”?

**Mr. Tibbetts:** It's in these Main Estimates. It is in one contribution line on page 158, I believe, which gives the amount flowing to B.C. for this year.

**The Chair:** At page 155, I have another point of clarification from the questions just asked. At the bottom of the page, “Some important changes to note are the following,” and then you go on

C'est sur cette base que les discussions se sont poursuivies par la suite. On parle d'entente « tripartite » en Colombie-Britannique non pas parce que Santé Canada ou le gouvernement fédéral ont transféré ces services aux Premières Nations, mais parce qu'il existe un arrangement entre la province, les Premières Nations de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral. Selon cet accord tripartite, la province travaille en partenariat avec les autorités de santé des Premières Nations en Colombie-Britannique. C'est un point fondamental.

L'autre aspect, c'est la gouvernance. Les Premières Nations de la Colombie-Britannique se sont réunies afin de proposer un arrangement pour l'avenir. Il est très important d'avoir un système de gouvernance créé et contrôlé par les Premières Nations. Nous avons travaillé avec un partenaire pour ce faire. Il a fallu des années pour conclure cet accord tripartite en Colombie-Britannique, et maintenant que tout a été transféré, tous les employés de Santé Canada qui travaillaient en Colombie-Britannique et certaines des ressources de la RCN ont été transférés aux autorités de la santé des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, ces dernières gèrent tous leurs services de santé. Nous continuons à jouer un rôle de bailleur de fonds et de partenaire. Dans le cadre de cette transition, nous avons continué à fournir du soutien pour certains des services les plus complexes; nous leur fournissons des services pour nous assurer qu'elles réussissent et nous restons en rapport avec elles parce que leur réussite nous tient à cœur et que nous voulons voir les résultats de ce plan.

Il s'agit d'un plan à long terme qui a beaucoup évolué. Ce système pourrait marcher dans une autre région, peut-être pas à l'échelle provinciale, mais de façon plus locale. Mais l'idée de confier le contrôle aux Premières Nations et de permettre à ses dernières de mieux s'intégrer aux provinces essaime partout au pays.

**Le président :** Merci, monsieur Perron.

Dans le Budget principal des dépenses, Santé Canada demande 63,1 millions de dollars pour ce système tripartite en Colombie-Britannique. Est-ce qu'il s'agit d'une somme stable? Est-ce qu'on devrait s'attendre à ce que ce soit 63 millions de dollars chaque année, ou est-ce qu'on est toujours en période de transition?

**M. Tibbetts :** Non, il s'agit du supplément habituel aux ressources existantes de Santé Canada, établi en fonction des programmes ciblés et réuni sous un seul poste de financement dans un seul accord.

**Le président :** Ce montant devrait-il figurer sous « Subventions et contributions » plutôt que sous « Fonctionnement » dans l'avenir?

**M. Tibbetts :** C'est dans le Budget principal des dépenses, sous la rubrique des contributions à la page 285, où on trouve le montant versé à la Colombie-Britannique cette année.

**Le président :** À la page 281, j'aimerais éclaircir un autre point à la suite des questions qui viennent d'être posées. Au bas de la page, sous l'en-tête « Parmi les changements importants à noter, il

to talk about the First Nations Inuit Health programming funding having been stabilized. It looks like you're stabilizing it by throwing more money at it, not the \$311 million.

**Mr. Tibbetts:** This is worth clarifying for sure. I was here again last February. Every year or two, the department returns to cabinet through supplementary estimates to get what is called "sustainability funding," which would be the incremental growth for its programs because it was not part of the A-base. This permanently puts the funding into our A-base, so we do not have to come annually and ask for the same thing. As a specific example, the non-insured health benefits have been growing 2 to 4 per cent, depending on the year, so we would come in and ask for an inflationary top-up in supplementary estimates. It was accumulating over several years because the annual growth was never made permanent. Every year I would come in and describe the \$300 million reduction from last year's estimates to this year's estimates, and it was artificial because every year we would come in and then top it up in sups. It made everyone in this room and other rooms, including my deputy, very confused as to why the end budget was not equal to the opening budget. This fixes that, and adds a regime where we get up to 5 per cent of last year's spend, so in recognition that the work done that Mr. Perron described is reliable quality work, and we're trying to keep the growth rate down. So we'll finish public accounts and go back to Treasury Board and say, "We spent \$1.1 billion on non-insured health benefits. This part of it requires up to 5 per cent," so it would only be the growth that will go in every year in sups. Because this had been accumulating over several years, I believe we came in and asked for \$300 million in sups C, and it wasn't growth. It was the accumulation of growth over several years, so this regularizes what has been a misleading piece of information in our estimates.

**The Chair:** That's very helpful, thank you.

**Senator Gerstein:** Thank you very much for appearing before us today and for your presentations.

Ms. Swords, I would like to direct you to II, page 67, which is with regard to the Canadian Museum for Human Rights. If I may, I direct your attention to two thirds down the page to what are referred to as the "highlights." I know what it says, but quite frankly I don't know what it means.

If I may start with the first sentence:

The operating appropriations for 2014-15 are \$21.7 million, the same amount that was received in 2013-14.

y a les suivants », vous dites que le financement des programmes de santé des Premières Nations et des Inuits a été stabilisé. On dirait que vous stabilisez ce financement en y rajoutant de l'argent, mais pas les 311 millions de dollars.

**M. Tibbetts :** En effet, cela mérite une explication. J'ai comparu en février dernier. Chaque année ou aux deux ans, le ministère se présente devant le Cabinet dans le cadre du processus du Budget supplémentaire des dépenses pour obtenir ce que l'on appelle un « financement de maintien », c'est-à-dire les fonds supplémentaires nécessaires pour faire face à la croissance des programmes. Ces fonds ne sont pas prévus dans les services votés. Cette mesure intègre ce financement en permanence à nos services votés pour nous éviter de demander la même chose chaque année. Par exemple, les services de santé non assurés augmentent de 2 à 4 p. 100, selon l'année; nous serions donc obligés de revenir chaque année pour demander des fonds supplémentaires dans le Budget supplémentaire des dépenses. Cela s'accumulait depuis plusieurs années parce que la croissance annuelle n'était jamais intégrée en permanence. Chaque année, je devais revenir pour expliquer la réduction de 300 millions de dollars par rapport au budget de l'année précédente, mais c'était une démarche artificielle, puisque chaque année, je revenais pour demander des sommes supplémentaires. Cela portait à confusion, car tout le monde, y compris mon sous-ministre, se demandait pourquoi le budget final n'était pas le même que le budget initial. Cet ajustement règle ce problème et ajoute un régime permettant d'obtenir jusqu'à 5 p 100 du budget de l'année précédente. Reconnaissant que le travail que M. Perron a décrit est fiable et de qualité, nous essayons de maintenir un taux de croissance peu élevé. Nous terminerons nos comptes publics et nous nous présenterons de nouveau devant le Conseil du Trésor pour lui dire que nous avons dépensé 1,1 milliard de dollars pour les services de santé non assurés et que ce volet exige 5 p. 100. Ainsi, ce n'est que la croissance qui sera prise en compte dans le Budget supplémentaire des dépenses. Mais comme cette croissance s'accumulait depuis plusieurs années, nous avons demandé 300 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses C. Il ne s'agissait pas de la croissance, mais d'une accumulation de plusieurs années. Nous avons donc régularisé ce qui était en fait une source de confusion dans nos budgets.

**Le président :** C'est très utile, merci.

**Le sénateur Gerstein :** Merci beaucoup de comparaître aujourd'hui et d'avoir présenté vos exposés.

Madame Swords, veuillez tourner à la page 282 de la partie II, qui porte sur le Musée canadien des droits de la personne. Aux deux tiers de la page se trouve le titre « Faits saillants ». Je sais ce que cela dit, mais bien franchement, j'ignore ce que cela veut dire.

Commençons par la première phrase :

Les crédits de fonctionnement pour 2014-2015 sont de 21,7 millions de dollars, soit le même montant que le MCDP a reçu en 2013-2014.

That was last year, but there is a difference in the museum: It was closed all last year, and this year it is open for six months. How do you reconcile that the operating expenses would be the same when it's open, even though it's six months this year, versus not being open for the whole of last year?

That leads me then to the first sentence of paragraph 3 under highlights, "The Museum is forecasting a balanced budget for 2014-15." Can you give me some idea as to what percentage of the annual operating expenses of the museum would you anticipate and budget that the museum would generate? In other words, is the Government of Canada's commitment for operations going to increase as time goes on or are you anticipating that it will come down because they can generate revenue?

**Ms. Swords:** Thank you very much, senator. Of course, the Canadian Museum for Human Rights is an entity of its own: it's a special operating entity. They would be better placed to answer some of the details.

However, \$21.7 million operating is from the Canadian government. We advanced them some of the funds in previous years out of operating money for them to use it as capital, and we will be getting reimbursed from that as they're raising capital funding from the private sector. The advance will be repaid over six years, starting in 2018-19.

**Senator Gerstein:** What is the total advance at the moment?

**Ms. Swords:** \$35 million.

**Senator Gerstein:** \$35 million has been advanced and they have taken it into operations from capital?

**Ms. Swords:** No, the other way around. It's out of operating into capital, because they didn't need as much operating funding in the early years. What are they using the operating funds for now? They are not open, but they are operating. Their staff is busy finalizing the exhibits and preparing them. There's still quite a lot of work to be done even though the doors aren't open. Most Canadian museums raise funds themselves, sometimes through entry fees and sometimes through renting out some of their facilities.

**Senator Gerstein:** Is there some range you could give us as to your view of what museums generate for their operations?

**Ms. Swords:** I think I have something in here that indicates what they raise. I've seen it. Hold on, I can find it quickly for you.

C'était l'an dernier, mais il y a une différence en ce qui concerne le musée : il était fermé l'année dernière, tandis que cette année, il est ouvert pendant six mois. Comment se fait-il que les dépenses de fonctionnement soient les mêmes, puisque le musée est ouvert cette année, ne serait-ce que six mois, alors qu'il était fermé toute l'année l'an dernier?

À la première ligne du paragraphe 3, sous faits saillants : « Le musée prévoit un budget équilibré pour 2014 et 2015. » Pourriez-vous m'indiquer quel pourcentage des dépenses de fonctionnement annuelles du musée proviendrait des recettes? En d'autres mots, pensez-vous que le budget du gouvernement du Canada devra augmenter au fil du temps, ou au contraire, diminuer, du fait que le musée sera capable de produire des recettes?

**Mme Swords :** Merci beaucoup de la question, monsieur le sénateur. Bien entendu, le Musée canadien des droits de la personne est une entité autonome : il s'agit d'un organisme de service spécial. Il vaut mieux poser cette question aux représentants du musée.

Toutefois, je peux vous dire que le gouvernement du Canada a prévu un budget de fonctionnement de 21,7 millions de dollars. Nous leur avons avancé ces fonds à partir des crédits des années précédentes afin qu'ils puissent s'en servir comme budget d'immobilisations, mais ils nous rembourseront petit à petit au fur et à mesure qu'ils recueillent des fonds auprès du secteur privé. Cette avance devrait être remboursée sur six ans à compter de 2018 et 2019.

**Le sénateur Gerstein :** Quel est le montant total avancé pour l'instant?

**Mme Swords :** Trente-cinq millions de dollars.

**Le sénateur Gerstein :** Donc, 35 millions de dollars ont été avancés à partir du fonds d'immobilisations pour le dépenser à titre de frais de fonctionnement?

**Mme Swords :** Non, c'est le contraire. Ils ont pris des fonds de fonctionnement et s'en sont servis à des fins d'immobilisations, car ils n'avaient pas besoin d'autant d'argent à titre de fonctionnement en début de course. À quoi servent ces crédits de fonctionnement? Car même si le musée n'est pas encore ouvert, il fonctionne déjà. Par exemple, le personnel met déjà la dernière main aux expositions. Il y a beaucoup de travail à faire avant l'ouverture. La plupart des musées canadiens recueillent des fonds eux-mêmes, soit par l'entremise de frais d'admission, soit par la location de leurs salles.

**Le sénateur Gerstein :** Pourriez-vous nous donner une idée des montants que les musées canadiens arrivent à générer?

**Mme Swords :** Je pense avoir un document qui indique ici, grosso modo, ce qu'ils recueillent. Je l'ai vu. Un instant, je vous le trouve.

This is a chart to give you a couple of examples. For the Canadian Museum of Nature the appropriation is about \$26 million. They actually raise about \$6.2 million themselves in revenue.

The Canada Science and Technology Museum has an appropriation of \$26.8 million, and they raise about \$6.8 million. The Canadian Museum of History has an appropriation of \$63 million. Remember that they're getting additional funds to revise and put on a different exhibit, and they raise about \$17 million.

It seems that museums are raising in the order of 6 to \$17 million on their own. That's very much encouraged.

**Senator Gerstein:** The Canadian Museum for Human Rights was established in 2008. Would you be able to give us the total amount of capital that has been passed over to the museum since its inception?

**Ms. Swords:** There is \$100 million from the Canadian government that has been allocated to them for capital. In addition, there is \$21.7 for operating.

**Senator Gerstein:** That's the total amount since the inception?

**Ms. Swords:** It's \$21.7 million operating per year. It's \$100 million once, for capital, and \$21.7 million —

**Senator Gerstein:** And then monies they were able to take from operating into capital.

**Ms. Swords:** That's right, on the basis that they would be repaying the loan.

**Senator Gerstein:** And that total is 35?

**Ms. Swords:** The total that was allowed to be used from operating for capital is 35.

**Senator Gerstein:** Which will be repaid over six years?

**Ms. Swords:** That's right, over six years starting in 2018, which is when they will presumably be generating a lot more revenue.

**The Chair:** If it's repaid can you go back and pick up some operating capital? They were operating funds that were then used for capital, but they were still operating funds. If you say you want those repaid then there is some operating that is due and owing?

**Ms. Swords:** They didn't need as much operating in the early years, but they needed it for capital. They are engaged in a very active revenue-generating exercise from the private sector. The total cost of the museum capital is around \$351 million, of which the federal government is giving \$100 million, and they're raising a significant amount of money from the private sector. They just haven't raised all of that yet.

Voici un graphique qui vous donne quelques exemples. Le Musée canadien de la nature jouit d'un crédit de 26 millions de dollars, et il recueille 6,2 millions de dollars en recettes.

Le Musée des sciences et de la technologie du Canada bénéficie d'un budget de 26,8 millions de dollars et il recueille quelque 6,8 millions de dollars. Le Musée canadien de l'histoire, pour sa part, a un budget de 63 millions de dollars. N'oubliez pas qu'il a reçu des crédits supplémentaires pour revoir ses expositions, et il génère 17 millions de dollars.

Il semble que les musées génèrent entre 6 et 17 millions de dollars. C'est d'ailleurs fortement encouragé.

**Le sénateur Gerstein :** Le Musée canadien des droits de la personne a été créé en 2008. Pourriez-vous me dire le montant global qui lui a été remis depuis ses débuts?

**Mme Swords :** Il y a les 100 millions qui lui ont été alloués à des fins d'immobilisations. À cela s'ajoutent 21,7 millions pour les frais de fonctionnement.

**Le sénateur Gerstein :** C'est le montant total depuis ses débuts?

**Mme Swords :** Vingt et un millions sept cent mille dollars pour frais de fonctionnement par année. Donc, un versement forfaitaire de 100 millions de dollars à des fins d'immobilisations, et 21,7 millions...

**Le sénateur Gerstein :** En plus de l'argent qui a été tiré du budget de fonctionnement et versé au budget d'immobilisations.

**Mme Swords :** C'est cela, sous réserve qu'il rembourse ces montants.

**Le sénateur Gerstein :** Et le total était de 35?

**Mme Swords :** Le total autorisé d'emprunt sur le budget de fonctionnement pour le budget d'immobilisations était de 35.

**Le sénateur Gerstein :** Qui devait être remboursé sur six ans?

**Mme Swords :** C'est cela, sur six ans à partir de 2018, c'est-à-dire lorsqu'il commencera à produire ses propres revenus.

**Le président :** Si c'est remboursé, pouvez-vous alors récupérer des fonds de fonctionnement? Car il s'agissait de fonds de fonctionnement qui ont été utilisés à des fins d'immobilisations, mais il reste néanmoins qu'il s'agissait de fonds de fonctionnement. Si ces fonds doivent être remboursés, cela veut-il dire que l'on vous doit des fonds de fonctionnement?

**Mme Swords :** Il n'avait pas besoin de tant d'argent pour son fonctionnement au début, par contre il en avait besoin pour les immobilisations. Il s'affaire beaucoup pour avoir des recettes du secteur privé. Le coût total du musée est de 351 millions de dollars, que le gouvernement fédéral a financé à hauteur de 100 millions de dollars, le reste devant être financé par le secteur privé. C'est tout simplement qu'il n'a pas encore réussi à trouver toutes ces sommes.

**The Chair:** I understand that. It's the operating to be used for capital to be repaid is what I'm trying to get at. Maybe the other way to ask this question is when, according to the agreement between the Government of Canada and the museum foundation, was operating triggered and what were the rules with respect to operating? It wasn't \$21 million from the very beginning.

**Ms. Swords:** No. The approval of \$21.7 million a year started in 2011-12. Basically they didn't need that much in the early years, but they did need it for capital.

**The Chair:** I understand that. As of fiscal year 2011-12 they were entitled to \$21.7 million of operating for each fiscal year thereafter; is that correct?

**Ms. Swords:** That's right.

**The Chair:** And because they didn't need it —

**Ms. Swords:** Basically they re-profiled a portion of it to future years and used it for capital. But the Canadian government is only investing \$100 million in capital. We will be getting that funding back, so we stay at \$100 million for capital.

**The Chair:** They didn't have an entitlement to \$21 million, then, for each of those years but only the amount of that, or the percentage of that, that was needed for operating.

**Ms. Swords:** That's right, but the Canadian government and taxpayer will be reimbursed in the future. It's basically a loan.

**The Chair:** Senator Gerstein, sorry to follow up on your questions.

**Senator Gerstein:** I love you following up on re-profiling.

**The Chair:** We're becoming the Senate committee experts on re-profiling.

[Translation]

**Senator Chaput:** Some of my questions are follow-up questions to those already asked by senators.

My first question is for Citizenship and Immigration Canada. Senator Callbeck asked you a question about the Passport Program. I would like to better understand and obtain more information about the shared responsibilities between Citizenship and Immigration Canada and Service Canada.

If I have understood correctly, Citizenship and Immigration Canada have a leadership role and work in collaboration with Service Canada. Between the time a passport is applied for up to the moment it is received, what are the respective responsibilities of Citizenship and Immigration Canada and Service Canada? If you have any documents in support of your answer, we would appreciate your providing them to the committee clerk.

**Le président :** Je comprends. Ce que je cherche à établir, c'est le budget de fonctionnement employé à des fins d'immobilisations et à rembourser. On pourrait poser la question autrement. D'après l'accord entre le gouvernement du Canada et la fondation du musée, quand le fonds de fonctionnement a-t-il été déclenché, et quelles étaient les règles? Car il ne s'agissait pas de 21 millions de dollars dès le tout début.

**Mme Swords :** Non, en effet. Le budget de 21,7 millions de dollars par année a démarré en 2011-2012. Le musée n'en avait pas besoin d'autant au tout début, par contre, il en avait besoin à des fins d'immobilisations.

**Le président :** Ça, j'avais compris. Donc, à partir de 2011-2012, il avait droit à 21,7 millions de dollars en frais de fonctionnement par année, n'est-ce pas?

**Mme Swords :** C'est exact.

**Le président :** Et parce qu'il n'en avait pas besoin...

**Mme Swords :** Essentiellement, il en a reporté une partie sur les années suivantes et s'en est servi à des fins d'immobilisations. Mais le gouvernement n'a investi que 100 millions de dollars au budget des immobilisations. Nous allons récupérer cet argent, ainsi le total reste à 100 millions à des fins d'immobilisations.

**Le président :** Il n'avait pas droit à ces 21 millions de dollars pour chacune de ces années, mais plutôt à la proportion nécessaire aux fins de fonctionnement.

**Mme Swords :** C'est exact, mais le gouvernement canadien et donc le contribuable seront remboursés. Il s'agissait d'un prêt.

**Le président :** Monsieur Gerstein, je suis désolé de reprendre vos questions.

**Le sénateur Gerstein :** J'adore que vous les repreniez, dès lors qu'il s'agit de réaffecter des fonds.

**Le président :** Nous sommes en train de nous convertir en comité d'experts sénatorial sur la réaffectation des fonds.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Certaines de mes questions sont complémentaires à des questions déjà posées par les sénateurs.

Ma première question s'adresse à Citoyenneté et Immigration Canada. La sénatrice Callbeck vous a déjà posé une question à l'égard du Programme de passeport. J'aimerais me faire une meilleure idée et avoir plus d'information au sujet du partage des responsabilités entre Citoyenneté et Immigration Canada et Service Canada.

Si je comprends bien, Citoyenneté et Immigration Canada assume le rôle de chef et travaille avec Service Canada. Entre le moment où une demande de passeport est présentée jusqu'à sa réception, quelles sont les responsabilités de Citoyenneté et Immigration Canada et quelles sont celles de Service Canada? Si vous avez un document écrit pour appuyer votre réponse, nous vous saurions gré de le faire parvenir au greffier du comité.

[English]

**Mr. Matson:** The short answer to that is yes, we do have a governance structure and we have explicit roles and responsibilities; we have service-level agreements and accountabilities between ourselves and ESDC, all to ensure that the passport program maintains the same high level of service that Canadians were able to expect before the merger. We have a sound governance structure in place that is working very well. There are operating-level committees to ensure that smooth service delivery. We could probably provide you with some of that documentation if you would like to see it.

[Translation]

**Senator Chaput:** My other question has to do with the transfer of an amount of money to Shared Services Canada for the purchase of software. Since the transfer has taken place, has the software already been purchased by Shared Services Canada on behalf of Citizenship and Immigration Canada?

[English]

**Mr. Matson:** I am not familiar with the specific transaction, but there are, as I mentioned earlier, very clear agreements that include monetary arrangements between the two departments, and each of us has specific responsibilities around IT. For example, Service Canada is responsible for the IT related to in-person service delivery, and we are responsible for maintaining the systems with respect to the individuals themselves who receive passports. Depending upon the software that you are talking about, I am sure that resources would have been transferred as required between the two organizations.

**Senator Chaput:** I don't understand, sir.

**Mr. Matson:** Sorry, I did not quite understand your question. Are you referring to Shared Services?

**Senator Chaput:** Yes.

**Mr. Matson:** Sorry, that was my misunderstanding. I thought you were talking about ESDC.

Shared Services Canada, absolutely; all departments were required to identify their spending in the world of end-user devices for the delivery of all of their mandates, and we participated in that exercise, along with all other departments. We did transfer resources to Shared Services Canada, as you can see in the estimates, of \$2.5 million. That funding was transferred. We are working on the operational realities related to implementing that right now, but as far as I know, it is going well.

**Senator Chaput:** They will be buying the equipment for you?

**Mr. Matson:** Yes, absolutely.

**Senator Chaput:** Before you used to do it yourself?

**Mr. Matson:** Yes.

[Traduction]

**M. Matson :** En un mot, oui, nous avons certainement une structure de gouvernance assortie de rôles et de responsabilités bien définis; nous avons avec EDSC des accords d'entente de service et de redditions de comptes afin que tous les programmes de passeport répondent aux mêmes normes de service élevées qu'avant la fusion. Nous avons une structure de gouvernance robuste qui fonctionne très bien. Il y a des comités de fonctionnement qui assurent la bonne prestation des services. Nous pourrions vous donner de la documentation à ce sujet, si ça vous intéresse.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Mon autre question concerne le transfert à Services partagés Canada d'une somme d'argent pour l'achat des logiciels liés à la technologie. Le transfert étant effectué, les logiciels ont-ils déjà été achetés par Services partagés Canada pour Citoyenneté et Immigration Canada?

[Traduction]

**M. Matson :** Je ne suis pas au courant de cette transaction en particulier, mais, comme je le disais tout à l'heure, il y a des accords très clairs qui stipulent les dispositions monétaires liant les deux ministères, et les responsabilités en matière de TI des uns et des autres. Par exemple, Service Canada est responsable de la technologie de l'information touchant la prestation de services en personne, tandis que nous sommes responsables du maintien des systèmes utilisés par les personnes qui reçoivent les passeports. Selon le type de logiciel dont vous parlez, des ressources auraient été transférées au besoin d'une organisation à l'autre.

**La sénatrice Chaput :** Je ne comprends pas, monsieur.

**M. Matson :** Mes excuses, je n'ai pas tout à fait compris votre question. Parlez-vous de Services partagés?

**La sénatrice Chaput :** Oui.

**M. Matson :** Je regrette, j'avais mal compris. Je croyais que vous parliez d'EDSC.

Services partagés Canada, donc. Oui, tous les ministères doivent identifier leurs dépenses en matière d'appareils pour utilisateurs finaux, et ce, pour tous les volets de leur mandat. Nous avons participé à cet exercice, comme tous les autres ministères. Nous avons transféré des ressources à Services partagés Canada, effectivement, comme vous pouvez le constater dans le budget des dépenses : 2,5 millions de dollars. Les fonds ont été transférés. Nous travaillons actuellement aux réalités opérationnelles de la mise en œuvre, mais, autant que je sache, cela se déroule comme il faut.

**La sénatrice Chaput :** Vont-ils acheter l'équipement pour vous?

**M. Matson :** Oui, absolument.

**La sénatrice Chaput :** Auparavant, vous le faisiez vous-même?

**M. Matson :** Oui.



**Senator Chaput:** With that transfer, is it more money than you used to spend on equipment? How often will it be now? Will it be every five years that you need to transfer?

**Mr. Matson:** My understanding is that this is a one-time transfer, and so they will maintain responsibility for purchasing all the equipment identified under this initiative. We will not have to transfer additional funding in the future. That is what I understand. Things evolve, and there may be future charges, depending upon how they establish their protocols with departments on an ongoing basis. I understand the Shared Services Canada operations are evolving, and how they work with departments, so that could change. But my understanding right now is that this one-time transfer covers all of our requirements in the world of end-user devices, and so we will not have to transfer additional funds. That is my understanding.

**Senator Chaput:** Thank you.

[Translation]

**Senator Chaput:** My next question is addressed to Heritage Canada. This is a further question about the transfer that took place for the Capital Experience program. Was this transferred responsibility accompanied by transferred human resources?

**Ms. Swords:** Yes, 80 people were transferred, not all of them for that program, as some of those people also work in communications.

**Senator Chaput:** Are things going well? What are the main challenges?

[English]

**Ms. Swords:** I think it is working quite well. I don't know if you had a chance to go to the first Winterlude. Normally, it would have been the capital experience of NCC putting on the opening for Winterlude and also the Christmas Lights Across Canada. That has now been transferred to us.

For example, we were able to feature the two conferences — the Quebec Conference and the Charlottetown Conference — in the opening ceremonies for Winterlude, both with having an act from Prince Edward Island and having a presentation from Quebec. That allowed us to integrate into some of the events in the capital some of the things that matter across the whole country. I think it has been very successful.

There is one challenge, which is that the NCC, as a separate commission, was able to attract more sponsors than perhaps a government department could. We did have less sponsorship this year than we had previous years, but the federal government was paying the same amount of money. To be frank, that is a bit more of a challenge.

**La sénatrice Chaput :** Le transfert représente-t-il plus d'argent que celui que vous consacriez habituellement à l'achat d'équipement? À quelle fréquence va-t-il avoir lieu désormais? Allez-vous devoir effectuer un transfert tous les cinq ans?

**M. Matson :** À ce que je sache, il s'agit d'un transfert ponctuel. Services Canada maintiendra la responsabilité de l'achat de tout l'équipement identifié dans le cadre de l'initiative. Nous ne transmettrons pas de fonds supplémentaires à l'avenir. C'est ce que je comprends. Les choses évoluent et il se peut qu'il y ait des facturations à l'avenir, selon la façon dont Services Canada établit ses protocoles avec les ministères de façon continue. À ce que je sache, les opérations de Services partagés Canada évoluent, ainsi que sa façon de travailler avec les ministères, si bien que c'est peut-être appelé à changer. Mais, autant que je sache, pour le moment, il s'agit d'un transfert ponctuel qui couvre tous nos besoins en matière d'appareils pour utilisateurs finaux et nous n'aurons pas à transférer de fonds supplémentaires. C'est comme cela que je comprends les choses.

**La sénatrice Chaput :** Merci.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Ma prochaine question s'adresse à Patrimoine canadien. C'est une question additionnelle à l'égard du transfert qui a été fait pour le programme Expérience de la capitale. Est-ce que ce transfert de responsabilité a été accompagné d'un transfert de ressources humaines?

**Mme Swords :** Oui, il y a 80 personnes qui ont été transférées, pas toutes dans le programme, mais il y a des gens qui travaillent aux communications également.

**La sénatrice Chaput :** Est-ce que cela se passe bien? Quels sont les principaux défis?

[Traduction]

**Mme Swords :** Je pense que cela fonctionne plutôt bien. Je ne sais pas si vous avez eu la chance d'aller au premier Bal de neige. Auparavant, c'est la CCN qui organisait les cérémonies d'ouverture de Bal de neige, ainsi que les Lumières de Noël au Canada. Maintenant, c'est nous qui en sommes responsables.

Par exemple, nous avons pu présenter les deux conférences — la conférence de Québec et la conférence de Charlottetown — dans le cadre des cérémonies d'ouverture du Bal de neige, en ayant un numéro de l'Île-du-Prince-Édouard et un exposé du Québec. Cela nous a permis d'intégrer dans certains des événements de la capitale des éléments d'importance partout ailleurs au pays. Je pense que c'est une véritable réussite.

Il y a toutefois un défi tenant au fait que la CCN, en tant que commission distincte, était peut-être plus en mesure d'attirer des commanditaires que ne l'est un ministère. On a eu effectivement moins de commanditaires cette année que les années précédentes, mais le gouvernement fédéral contribuait le même montant. De ce point de vue, c'est un peu plus difficile, je dois le dire.

**Senator Chaput:** But if you had less sponsorship, it is not necessarily because of the new way of doing things; is that right?

**Ms. Swords:** No, indeed. Some of the sponsorship was related to the interests of the particular company at the time.

[Translation]

**Senator Chaput:** In the Main Estimates, what is the difference between a grant and a contribution? Could you please refresh my memory? I did know once upon a time but I have forgotten.

[English]

**Ms. Swords:** This is a question that comes up quite often. I pulled out a good piece that was done by the Library of Parliament in 2006. I am happy to give it to the clerk so she can distribute it. It is the official explanation. Essentially, grants and contributions have to be approved by Parliament; statutory sums are not approved by Parliament. Grants are for activities that are so well defined and the eligibility is so clear that you don't have to provide reports on it afterwards. With contributions, there is a much greater reporting requirement after the fact. There is a whole definition and, as I said, I will give it to the clerk. I am sure she would be happy to provide it to you.

**The Chair:** Thank you.

[Translation]

**Senator Chaput:** Some groups receive grants as well as contributions. One such example are the grants provided to the Canada Periodical Fund, which show up under both the "Grant" heading as well as the "Contribution heading." Does this mean the same groups are receiving both or are they different recipients?

[English]

**Ms. Swords:** I don't know the details of those two, senator, but you could be a single group getting funds from different programs, and some of it could be a grant and some of it could be a contribution.

I will give one example that picks up on a point that came from Senator Bellemare. The matching funds that I was talking about under the cultural investment program are actually grants. We could be giving a grant to an organization; it is just matching and it is formula based. That same Victoria Symphony, or something, could actually be getting a grant from the Canada Council for the Arts or under other programs. But I don't believe you would be able to get a grant and a contribution under exactly the same program.

**La sénatrice Chaput :** La diminution des commanditaires ne tient pas nécessairement à la nouvelle façon de procéder, si?

**Mme Swords :** Non, effectivement. La diminution tient en partie aux intérêts d'un commanditaire à ce moment-là.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Dans le Budget principal des dépenses, quelle est la différence entre subvention et contribution? Pourriez-vous s'il vous plaît me rafraîchir la mémoire? Je le savais mais je l'ai oublié.

[Traduction]

**Mme Swords :** C'est une question qui revient fréquemment. J'ai retrouvé un bon article écrit par la Bibliothèque du Parlement en 2006 et je serai heureuse de le fournir à la greffière pour qu'elle puisse le distribuer. C'est l'explication officielle. Pour résumer, le Parlement doit approuver les subventions comme les contributions; ce n'est pas nécessaire pour les montants législatifs. Les subventions vont à des activités si bien définies avec des critères d'admissibilité si clairs qu'il n'y a pas obligation de faire rapport après coup. Les contributions, par contre, s'accompagnent d'obligations de rapport beaucoup plus contraignantes. Il y a une définition très détaillée que, comme je l'ai dit, je vais fournir à la greffière. Je suis convaincue qu'elle se fera un plaisir de vous la transmettre.

**Le président :** Merci.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** On retrouve certains groupes qui reçoivent des subventions et aussi des contributions. Je prendrai pour exemple les subventions accordées au Fonds du Canada pour les périodiques. Il se retrouve sous la rubrique « Subvention » et aussi sous la rubrique « Contribution ». Est-ce que ce sont les mêmes groupes qui reçoivent les deux ou est-ce qu'il s'agit de récipiendaires différents?

[Traduction]

**Mme Swords :** Je ne connais pas le détail de ces deux postes, sénatrice, mais il pourrait s'agir d'un groupe unique obtenant des fonds au titre de différents programmes, une partie étant une subvention, une autre une contribution.

Laissez-moi vous donner un exemple reprenant un point soulevé par la sénatrice Bellemare. Les fonds de contrepartie dont je parlais dans le cadre du programme d'investissements dans le secteur culturel sont en fait des subventions. Nous pourrions accorder une subvention à une organisation; c'est simplement une contrepartie reposant sur une formule. Le même orchestre symphonique de Victoria, ou une autre organisation pourrait également obtenir une subvention du Conseil des arts du Canada ou d'autres programmes. Je ne pense pas qu'on puisse obtenir une subvention et une contribution au titre du même programme exactement.

[Translation]

**Senator Chaput:** I have one last question about the Canada Periodical Fund. How many recipients are receiving grants every year? Could you please provide us with the list if you do not have it with you?

**Ms. Swords:** Yes, we do have a list, but I do not have it with me today. There are several hundred recipients.

**Senator Chaput:** Could you provide us with that list?

**Ms. Swords:** Yes, we will be able to provide you with that.

**Senator Maltais:** My first question is addressed to Ms. Swords. In your presentation, you stated that Heritage Canada and the main Canadian cultural institutions play a crucial role in Canadians' social, community and economic life.

The 2014-15 Main Estimates include an additional amount of \$71 million for the Pan American Games and the Parapan American Games.

For 2012-13, the Canadian cities of Toronto, Calgary, Vancouver and Bromont agreed upon a Canadian candidate for the World Equestrian Games. The International Committee selected the City of Bromont. The other Canadian cities supported the City of Bromont, because they would not have to build new facilities, since the World Equestrian Games had been held there in 1976, presided by Her Majesty Queen Elizabeth II, whose daughter participated. The cost of upgrading the facility was \$34 million, shared equally between the Government of Quebec, the private sector and the City of Bromont.

However, I learned two days ago that the City of Bromont, without the federal government's help, will be forced to give up this international competition, which represents thousands if not millions of dollars in spinoffs for the Eastern Townships region, Montreal and even Toronto. I will remind you that this city was competing with Louisville, in Kentucky, and Vienna, in Austria, two cities known for the world-class quality of their presentation for these games. Why was this refused?

[English]

**Ms. Swords:** Senator, I don't have the details on why the answer was no, but I would imagine that it is a question simply of the amount of funds that we have available for the various sporting activities that different cities and sport organizations would like to host in Canada. There is a finite amount of funds and a tremendous demand and draw on those funds.

[Translation]

**Senator Maltais:** I understand you very well, madam, but we are talking about world-class events. We are not talking about some fish festival in a village in the middle of nowhere. We are talking about a world-class event. All of Canada's large cities supported the City of Bromont. The private sector did more than

[Français]

**La sénatrice Chaput :** J'ai une dernière question concernant le Fonds du Canada pour les périodiques. Combien y a-t-il de récipiendaires qui reçoivent des subventions à chaque année? Pourriez-vous nous envoyer la liste si vous ne l'avez pas avec vous?

**Mme Swords :** Oui, nous avons une liste, mais je ne l'ai pas avec moi aujourd'hui. Il y a plusieurs centaines de récipiendaires.

**La sénatrice Chaput :** Est-ce qu'on pourra en obtenir la liste?

**Mme Swords :** Oui, on pourra vous la faire parvenir.

**Le sénateur Maltais :** Ma première question s'adresse à Mme Swords. Vous dites dans votre présentation que Patrimoine canadien et les principales institutions culturelles canadiennes jouent un rôle crucial dans la vie sociale, communautaire et économique des Canadiens.

Le Budget principal des dépenses de 2014-2015 inclut un montant supplémentaire de 71 millions de dollars pour les Jeux panaméricains et para-panaméricains.

Pour 2012-2013, le Canada s'est entendu, soit les villes de Toronto, Calgary, Vancouver et Bromont, sur une candidature canadienne pour les Jeux mondiaux hippiques. Le comité international a choisi la ville de Bromont. Les villes canadiennes ont appuyé la ville de Bromont, étant donné qu'elles n'auraient pas de nouvelles installations à construire, puisque les Jeux mondiaux hippiques avaient eu lieu en 1976, sous la présidence de Sa Majesté la reine Élisabeth II, dont la fille était participante. Le coût de mise à niveau des installations était de 34 millions de dollars, partagé équitablement entre le gouvernement du Québec, le secteur privé et la ville de Bromont.

Or, j'apprends, il y a deux jours, que la Ville de Bromont, sans l'aide du gouvernement fédéral, sera obligée de renoncer à cette compétition mondiale, qui représente des milliers sinon des millions de dollars en retombées dans la région de l'Estrie, de Montréal et même de Toronto. Je vous rappelle que cette ville était en compétition avec Louisville, au Kentucky, et Vienne, en Autriche, deux villes reconnues pour la qualité de leur présentation internationale de ces jeux. Pourquoi avoir dit non?

[Traduction]

**Mme Swords :** Sénateur, je n'ai pas de détail quant aux raisons du refus, mais j'imagine que cela pouvait tenir simplement à la quantité de fonds disponibles pour les différentes activités sportives que souhaitent accueillir différentes villes et organisations sportives au Canada. Le montant des fonds est limité et le nombre des demandes très important.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Je vous comprends très bien, madame, mais on parle d'événements mondiaux. On ne parle pas du festival du capelan à Saint-Glinglin. On parle d'un événement mondial. Toutes les grandes villes canadiennes ont appuyé la Ville de Bromont. L'entreprise privée a fait plus que sa part. Je vous

its share. I will remind you that it is a budget of \$34 million. That is not an unreasonable amount for Canadian Heritage, because you earmarked \$72.6 million for the Pan American Games. Could you not have found \$8 or \$10 million for this event to be held and for Canada to be well-positioned, once more, on the world stage?

[English]

**Ms. Swords:** I can look into that, senator. I know that the hosting program helps to fund world class events. However, there is a finite amount of money in that fund, and decisions have to be made about which ones we are going to fund and which ones we are unable to fund in a particular year.

[Translation]

**Senator Maltais:** Could you commit to calling the people involved in Bromont to explain your decision to them?

[English]

**Ms. Swords:** Senator, we will make sure that we get in touch with them.

[Translation]

**Senator Maltais:** I will follow up if you do not contact them.

My next question is for the representative of the First Nations health file. For ten years, budgets have gone up, year after year, for health — and I think that that is entirely normal. How is it then that every year, a UN representative comes to tell us that in Canada, we do not take care of our Indians and that we are the worst country in the world in terms of Aboriginal peoples' health care? This is giving Canada a bad reputation. One simply has to travel a little to hear, "You are Canadian? You are the ones who don't take care of your Aboriginal peoples?"

Would there be a way, one of these days, to show that UN representative where things are going well and to explain to him the budgets that are reserved for First Nations? In my opinion, these budgets are reasonable if we compare First Nations to other Canadians. The government is doing its fair share. Is there any way to stop this negative publicity?

[English]

**Mr. Tibbets:** As the CFO of the organization, I certainly could lay out the trend in the funding. Mr. Perron would be more equipped to do the results piece. I think educating on what the various parts of the funding from the federal government address is important for someone making a judgment. There are close to 700 communities across the country, and there are issues in a few of them. We and Aboriginal Affairs audit these communities and the funds that we provide. Approximately 80 to 90 per cent of these organizations are well managed and meet audit expectations. There are cases, though, as we all know, that are

rappelle qu'il s'agit d'un budget de 34 millions de dollars. Ce n'est pas la mer à boire pour Patrimoine canadien, puisque vous avez consacré 72,6 millions de dollars aux Jeux panaméricains. N'auriez-vous pas pu trouver 8 ou 10 millions de dollars pour que cet événement ait lieu et que le Canada soit bien positionné, une fois de plus, sur la scène mondiale?

[Traduction]

**Mme Swords :** Je peux me pencher sur la question, sénateur. Je sais que le programme d'accueil d'événements aide à financer des événements de classe internationale. Toutefois, il y a un montant fini d'argent et il faut prendre des décisions quant aux événements qu'on est en mesure de financer une année donnée.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** Pourriez-vous vous engager à appeler les gens responsables de Bromont pour leur expliquer votre décision?

[Traduction]

**Mme Swords :** Sénateur, nous veillerons à entrer en contact avec ces personnes.

[Français]

**Le sénateur Maltais :** J'y reviendrai si vous ne les contactez pas.

Ma prochaine question s'adresse au représentant du dossier de la santé des Premières Nations. Depuis dix ans, les budgets ont augmenté, d'année en année, en matière de santé — et je crois que c'est tout à fait normal. Comment se fait-il qu'à chaque année un représentant de l'ONU vient nous dire, au Canada, que nous ne prenons pas soin de nos Amérindiens et que nous sommes le pire pays au monde en matière de soins de santé aux Autochtones? Ceci fait une mauvaise réputation au Canada. Il suffit de voyager un peu pour entendre, « Vous êtes Canadien? C'est vous qui ne prenez pas soin de vos Autochtones? »

Y aurait-il moyen, un de ces jours, de montrer à ce représentant de l'ONU un endroit où les choses vont bien et lui expliquer les budgets consacrés aux Premières Nations? À mon avis, ces budgets sont raisonnables, si on compare les Premières Nations aux autres Canadiens. Le gouvernement fait bien sa part. Y a-t-il moyen d'arrêter cette mauvaise publicité?

[Traduction]

**M. Tibbets :** En tant que DPF de l'organisation, je pourrais en tout cas souligner la tendance en matière de financement. M. Perron, quant à lui, serait mieux placé pour parler des résultats. Je pense qu'il est important d'être informé sur les différents éléments du financement qu'apporte le gouvernement fédéral avant de prononcer un jugement. Il y a près de 700 collectivités d'un bout à l'autre du pays, avec des problèmes dans quelques-unes. Affaires autochtones et nous-mêmes effectuons des vérifications de ces collectivités et des fonds fournis par le ministère. De 80 à 90 p. 100 des organisations en

not in very good shape, so someone will focus on the negative as opposed to the positive. I think a more holistic approach is needed. I'll let Mr. Perron handle it further.

[Translation]

**Mr. Perron:** Investments in the health field are extremely important, just as they are for all Canadians. However, in Canada, we are also dealing with the issue of residential schools. The ongoing reconciliation process is very important and highly emotional. It highlights past traumas. In this respect, investments in health, support for mental health, for example, are extremely important to help communities overcome these problems. It is not a matter of forgetting them, but of recognizing them, of giving them what they need to get through these difficult experiences.

Investments promoting mental health were made by Health Canada in recent years, to support families and people who were placed in residential schools and to help them get over their psychological difficulties. First Nations and Inuit peoples in Canada have been affected by significant trauma. This has an effect on their general health and on their ability to get through crises.

These crises happen regularly. As my colleague from Finance said, many communities across the country have been successful and have demonstrated resilience. They continue to deal with people who are vulnerable and who need support in order to get up, take action and seize opportunities. These investments need to be strategic in order to support not only curing existing diseases, but also what is often called upstream investment. We need to invest in such a way that will prevent these problems from reoccurring. We need investments in mental health and chronic diseases in order to prevent problems and complications.

You are right in saying that often, the UN representative only mentions the problems. However, many communities across the country have been very successful and have covered their own services.

**Senator Maltais:** I come from the north of Quebec, near the territory of the Montagnais, Atikamekw and Cree peoples. I would like it if you could take the human representative there to show him that in some communities, the main employers of whites are First Nations.

moyenne sont bien gérées et satisfont les attentes en matière de vérification. Il y a toutefois des cas, comme nous le savons tous, où les choses laissent à désirer et, parfois, quelqu'un va s'attacher à l'aspect négatif plutôt qu'à ce qui est positif. Selon moi, il conviendrait d'avoir une approche plus holistique. Je vais laisser M. Perron poursuivre.

[Français]

**M. Perron :** Les investissements dans le domaine de la santé sont extrêmement importants, comme ils le sont pour l'ensemble des Canadiens. Par contre, au Canada, on compose aussi avec la dimension des écoles résidentielles. Le processus de réconciliation en cours est très important, et hautement émotif. Il fait ressortir des traumatismes vécus dans le passé. À ce titre, les investissements en matière de santé, le soutien en santé mentale par exemple, sont extrêmement importants pour aider les communautés à surmonter ces problèmes. Il ne s'agit pas de les oublier mais plutôt de les reconnaître et de les équiper pour traverser ces épreuves.

Des investissements en faveur du soutien à la santé mentale ont été faits par Santé Canada, ces dernières années, pour appuyer les familles et les personnes qui ont été placées dans des écoles résidentielles et pour les aider à traverser ces épreuves psychologiques. Des traumatismes importants ont affecté la population des Premières Nations et des Inuits au Canada. Cela a une incidence sur leur état de santé en général et sur leur capacité à traverser des crises.

Régulièrement, des crises émergent. Comme le disait mon collègue du domaine des finances, plusieurs communautés dans toutes les régions du pays ont connu du succès et ont démontré leur habileté à se redresser. Elles continuent à composer avec une population qui a des vulnérabilités et des besoins de soutien pour être en mesure de se redresser, prendre action et profiter des opportunités. Ces investissements doivent être stratégiques pour apporter un soutien non seulement dans le domaine curatif, ou pour les maladies existantes, mais souvent dans ce qu'on appelle en anglais « upstream investment ». Il faut investir dans ce qui fera en sorte que, dans le futur, on préviendra la répétition. On parle donc d'investissements en santé mentale et pour les maladies chroniques afin de prévenir les problèmes et les complications.

Vous avez raison en disant que, souvent, ce que dépeint le représentant de l'ONU, ce sont les difficultés. Toutefois, plusieurs collectivités à travers le pays connaissent de grands succès et ont pris en charge leurs services.

**Le sénateur Maltais :** Je viens du Nord du Québec, terre des Montagnais, des Atikameks et des Cris. J'aimerais que vous y ameniez ce représentant de l'ONU pour lui montrer que dans certaines communautés, le principal employeur des Blancs, ce sont les Premières Nations.

The First Nations of the North Shore have always managed their own affairs. Their situation has been improving every year, in terms of education and health care. This is very different from what I saw in Brazil and in civilized countries in South America. This representative does not often go to South America.

When he comes to Canada, we are told in advance. Could we not show him both sides of the coin? I have nothing against showing him some of the places where things are going poorly. But we also need to show him the places where things are going well. In his department at the UN, things probably do not always go well, the same holds true for us. We should make him understand that we are no longer massacring Aboriginal peoples. We should show him what is going well and what we intend to do to correct the things that are going poorly. That would help improve Canada's reputation abroad, because currently, people seem to have an incorrect negative opinion of Canada.

**The Chair:** Would you like to comment, Mr. Perron?

**Mr. Perron:** I cannot tell you the schedule for the next visit and the next report cycle off the top of my head; however, I can assure you that our objective is to highlight the results and to ensure that the successes of some communities across the countries are noted. All too often, it is only the negative situations that are publicized. They receive more attention, of course, because there are often crisis situations, and that is noticeable. I have noted your remark, and when we prepare for future visits, we will ensure that successful cases are also highlighted.

**Senator Maltais:** You should invite some senators. We can take your man on a little ride.

**Senator Mockler:** I have two short questions for Citizenship and Immigration Canada. In the 2014-15 Main Estimates, you refer to an increase of \$13.1 million. You also talk about electronic travel authorizations. This week and last week, I had the opportunity to visit some ports of entry in the area of New Brunswick and Maine; this was in anticipation of the Acadian World Congress, for which we expect around 250,000 people from Maine, New Brunswick and Quebec. Also, this is the first time in our history that two countries will be participating; the best country in the world, Canada, as well as the United States.

My question is as follows: What will that \$13 million be used for? Will some of that money be put aside for the 2014 Acadian World Congress?

**Ms. Tapley:** I am not sure that there are any sums set aside for the Acadian World Congress.

[English]

The amount of money that we are talking about in this, I believe, is for the Electronic Travel Authorization. This is a program that we will have implemented in 2015. This is a program

Les Premières Nations de la Côte-Nord se sont toujours prises en main. Leur situation s'améliore d'année en année, au chapitre de l'éducation et des soins de santé. On est loin de ce que j'ai vu au Brésil et de ce que j'ai vu dans des pays civilisés de l'Amérique du Sud. Ce représentant ne se rend pas souvent en Amérique du Sud.

Lorsqu'il vient au Canada, nous en sommes prévenus. Ne pourrait-on pas lui montrer les deux côtés de la médaille? Je n'ai rien contre le fait de lui montrer les endroits où les choses vont plutôt mal. Mais il faut aussi lui montrer les endroits où les choses vont bien. Il est probable qu'à l'ONU, dans son département, les choses n'aillent pas toujours bien. Il en est de même chez nous. On devrait pouvoir lui faire comprendre qu'on ne massacre plus les populations autochtones. Il faudrait lui montrer ce qui va bien et ce qu'on entend faire pour corriger ce qui va mal. Cela donnerait une meilleure opinion du Canada à l'étranger, car en ce moment, il semble régner une fausse opinion.

**Le président :** Avez-vous un commentaire, monsieur Perron?

**M. Perron :** Je n'ai pas en tête les calendriers de visite et le prochain cycle de rapports; cependant, je peux vous assurer que notre objectif consiste aussi à bien mettre en valeur les résultats et de faire en sorte que les succès remportés par les collectivités dans l'ensemble des régions du pays soient mis en évidence. Car, trop souvent, ce qui est publié, ce sont les situations négatives. Elles doivent recevoir de l'attention, certes, car il y a souvent des situations de crise, mais c'est ce qui est marquant. Je prends votre remarque en note et, dans la préparation de nos prochaines visites, nous nous assurerons de veiller à ce que des succès soient mis en évidence aussi.

**Le sénateur Maltais :** Invitez donc quelques sénateurs. On va lui donner une *ride* à votre petit bonhomme.

**Le sénateur Mockler :** J'ai deux petites questions pour Citoyenneté et Immigration Canada. Dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015, vous faites allusion à une hausse de 13,1 millions de dollars. Vous parlez également des autorisations électroniques. Cette semaine et la semaine dernière, j'ai eu l'occasion de visiter les ports d'entrée dans la région du Nouveau-Brunswick et du Maine; c'était en prévision du Congrès mondial acadien auquel nous attendons la participation d'environ 250 000 personnes venant du Maine, du Nouveau-Brunswick et du Québec. De plus, c'est la première fois dans notre histoire que deux pays y participent : le meilleur pays au monde, le Canada, et les États-Unis.

Ma question est la suivante : à quoi serviront ces 13 millions de dollars? Et est-ce que certains de ces fonds seront mis de côté pour le Congrès mondial acadien de 2014?

**Mme Tapley :** Je ne suis pas certaine qu'il y ait des dépenses prévues pour le Congrès mondial acadien.

[Traduction]

Le montant d'argent dont il est question ici, sauf erreur de ma part, est accordé à l'Autorisation de voyage électronique. C'est un programme que nous aurons mis en œuvre en 2015 et qui vise à

to screen those who are coming to Canada from other countries and do not require a visa, except for Americans. This is consistent with how the Americans treat their ESTA program, which also does not include Canadians. So there is freer movement of peoples between the borders of the two countries.

With this, the notice of intent is completed under the regulatory process. We have heard back a number of comments on slight improvements to the Electronic Travel Authorization process that we will put in place, but no, those funds are not particularly targeted to one group or one particular border crossing.

**Senator Mockler:** Could I ask the officials to look at whether there will be something, because I know it is quite a challenge between the two countries right now because of the number of people who will participate at the World Acadian Congress. Would you verify that and send it to the chair so we can look at which program has an impact on it?

**Ms. Tapley:** I would be happy to do that, senator.

**The Chair:** I should point out to you that many people would be coming from the United States, which is excluded from that particular program, but there may be others where we can favour our American friends who had Canadian ancestry.

**Ms. Tapley:** The responsibilities for that quick movement across the border or the quick movement across the border largely rest with CBSA, and there are number of initiatives under the Beyond the Border program that are put in place to try and expedite movement of people across the border and the free will of goods and people across the border.

**The Chair:** That is what we want to know.

**Senator Mockler:** The last question is on security and existing competitiveness with your action plan. Yes, it is very important to share information vis-à-vis the two countries.

When I look at Citizenship and Immigration Canada, I notice there will be a decrease of \$4.6 million in funding, the sharing of immigration information with the United States. Therefore, what would be the reasons for this decrease? Linked to that, what are the key achievements resulting from this collaboration of reducing information at a time when we need more information?

**Mr. Matson:** With respect to the actual reduction of \$4.6 million, that would reflect the fact that we've taken a number of measures to increase the info sharing with the United States. However, there is ongoing funding of approximately \$12.8 million to ensure that we continue to share information with the United States.

trier les personnes venant au Canada d'autres pays et n'ayant pas besoin d'un visa, hormis les Américains. Cela correspond à la façon dont les Américains gèrent leur programme de système électronique d'autorisation de voyage, ESTA, qui lui non plus n'inclut pas les Canadiens. Il y a ainsi une plus libre circulation des personnes d'un côté et de l'autre de la frontière entre deux pays.

Ainsi, l'avis d'intention est respecté en vertu du processus réglementaire. On nous a suggéré certaines améliorations à l'autorisation de voyage électronique et nous les avons retenues, mais non, ces fonds ne visent pas un groupe en particulier ou un point d'entrée en particulier.

**Le sénateur Mockler :** Je demande à nos témoins de se renseigner pour savoir s'il y aura quelque chose de fait, car je connais les défis que pose actuellement le passage entre les deux pays et il y aura un grand nombre de gens qui participeront au Congrès mondial acadien. Pouvez-vous vous renseigner et envoyer le résultat au président du comité afin que nous sachions quel programme aura une incidence sur cette manifestation?

**Mme Tapley :** Je le ferai volontiers, sénateur.

**Le président :** Il faut savoir que beaucoup de gens viendront des États-Unis, et ce programme en particulier exclut ce pays, mais d'autres programmes pourraient venir en aide à nos amis américains qui ont des ancêtres canadiens.

**Mme Tapley :** L'accélération du passage à la frontière, en l'occurrence et de façon générale, relève de l'ASFC et il existe plusieurs initiatives dans le cadre du programme Par-delà la frontière pour accélérer l'entrée et la sortie des gens et des biens d'un pays à l'autre.

**Le président :** C'est ce que nous voulons savoir.

**Le sénateur Mockler :** Ma question maintenant porte sur la sécurité et la compétitivité actuelle prévue dans votre plan d'action. Effectivement, il est crucial de partager des renseignements entre les deux pays.

Je constate que dans le Budget des dépenses de Citoyenneté et Immigration Canada, on prévoit une baisse de 4,6 millions de dollars dans le financement du partage des renseignements en matière d'immigration avec les États-Unis. Par conséquent, je m'interroge sur les raisons de cette baisse. Par ailleurs, quels sont les principaux résultats de cette collaboration étant donné qu'on réduit la quantité de renseignements à un moment où nous en avons davantage besoin?

**M. Matson :** Cette réduction de 4,6 millions de dollars est le résultat de certaines mesures que nous avons prises pour étayer le partage de renseignements avec les États-Unis. Toutefois, le financement actuel est d'environ 12,8 millions de dollars pour veiller à poursuivre cette initiative avec les États-Unis.

The goals of this initiative would be to increase security for both our countries and maintain our economic competitiveness. It goes back to the question of trying to facilitate transfers across our border with the United States as efficiently as possible. This reduction is related to the fact that we have taken steps to implement info sharing with the United States, and so \$4.6 million is not required anymore for the project per se, but there is ongoing funding of approximately \$12.8 million to support info sharing.

**Mr. Armstrong:** Thank you for your question. With the immigration information sharing treaty with the United States, which is what that refers to, this has come into force as of this year. For example, when an application is received in Canada, we check with the United States if they have any derogatory information or information of concern and vice versa. If the United States has an application, they check with Canada to see if we have adverse or derogatory information. That way, we bring greater security to both countries.

As my colleague Mr. Matson indicated, this has been implemented. Now the cost that is reflected is the ongoing cost that we have. Between both countries, we are increasing information sharing, and there are other areas that we will continue to increase and provide greater program integrity.

**Ms. Tapley:** As you can tell, we all get very excited about this one, Mr. Chair.

What we have implemented to date is the biographic portion of information sharing between ourselves and the United States, and by the end of this calendar year, we will move to biometric information sharing as well. Again, it is the same thing and a new level of compliance.

**Senator Mockler:** At a time where we have an aging population in North America, and also in a time where, when I look at programs to encourage immigrants to come to Canada, a great percentage — I have the percentage, but I know you do, too, with the information that you have. We see entries of immigrants that we badly need coming to Atlantic Canada, because as New Brunswick is presently, it has the highest percentage of the aging population. I also know that in the Maritime Provinces, we have a hard time keeping our immigrants, because after a few months, if not a few years, they decide to go to Montreal, Toronto, Winnipeg and Vancouver.

As we go toward 2036 and 2050, do you have any comment on how best to keep more of our immigrants — who participate in what makes Canada the best country in the world — in Atlantic Canada?

**Ms. Tapley:** I have a couple of comments. The Provincial Nominee Program has been quite successful in having provinces recruit directly skilled immigrants to come into their provinces,

L'objectif est d'accroître la sécurité de nos deux pays et de maintenir notre compétitivité économique. Il s'agit en fait de faciliter le plus efficacement possible le passage de nos frontières. Ainsi, nous avons pris des mesures permettant de partager des renseignements avec les États-Unis et ce montant de 4,6 millions de dollars n'est plus nécessaire, car le projet est lancé et il est financé actuellement à hauteur d'environ 12,8 millions de dollars.

**M. Armstrong :** Merci de cette question. Nous avons avec les États-Unis un traité concernant le partage de renseignements en matière d'immigration et il est couvert par ce poste budgétaire, le traité étant entré en vigueur cette année. Par exemple, quand une demande est reçue par le Canada, nous vérifions auprès des autorités américaines afin de savoir si elles ont des renseignements défavorables ou inquiétants concernant le candidat. Vice versa, quand les États-Unis reçoivent une demande, ils se renseignent auprès de nous pour les mêmes motifs. C'est ainsi que nous accroissons la sécurité des deux pays.

Comme l'a dit mon collègue, M. Matson, ce programme a démarré. Le montant prévu tient compte du coût de fonctionnement. Nous intensifions le partage de renseignements entre les deux pays et d'autres mesures seront prises pour consolider l'intégrité du programme.

**Mme Tapley :** Comme vous pouvez le voir, nous sommes tous très emballés à propos de celui-ci, monsieur le président.

Ce qui a été mis en œuvre jusqu'ici, c'est la partie biographique du partage d'information entre les États-Unis et nous, et d'ici la fin de l'année civile, nous passerons au partage de l'information biométrique également. Une fois de plus, il s'agit de la même chose et d'un nouveau niveau de conformité.

**Le sénateur Mockler :** À une époque où nous avons une population vieillissante en Amérique du Nord et à une époque également où, si je regarde les programmes qui visent à encourager les immigrants à venir au Canada, un grand pourcentage — et j'ai ce pourcentage, mais je sais que vous aussi vous disposez de cette information. Nous voyons des immigrants arriver, immigrants dont nous avons grandement besoin, et qui arrivent dans la région atlantique du Canada, car comme c'est le cas du Nouveau-Brunswick actuellement, c'est là qu'on retrouve le plus haut pourcentage de population vieillissante. Je sais également que dans les provinces maritimes, nous avons du mal à garder nos immigrants, car après quelques mois, si ce n'est quelques années, ils décident de se rendre à Montréal, à Toronto, à Winnipeg et à Vancouver.

Alors que nous allons vers 2036 et 2050, pouvez-vous nous dire comment faire pour mieux arriver à garder nos immigrants, lesquels participent à ce qui fait du Canada le meilleur pays au monde, dans la région atlantique du Canada?

**Mme Tapley :** J'ai quelques commentaires à faire. Le programme des candidats provinciaux a assez bien réussi pour permettre aux provinces de recruter directement des immigrants



and particularly in provinces like Manitoba, which has been a leader with this program. We have seen success or partial success with that in terms of better attachments to the province.

The numbers have improved in the Maritimes in terms of those who are actually staying in the province. There is still a long way to go compared to other provinces, but they have improved.

Second, part of the money under the roadmap that we're spending on supporting official languages minority communities becomes particularly important in New Brunswick and those Acadian communities in supporting immigrants being attracted to and staying in those communities.

The third thing I would say is on the question of trying to retain immigrants in the Maritimes, building those welcoming communities and the level of settlement support required to do that. So we've had a fairly stable period of funding on our settlement services; it has remained at about \$600 million outside of Quebec for the last several years. There was a tripling of funding in 2006 and that, too, has helped to create that welcoming community.

The new program being introduced for skilled immigrants, Express Entry — formerly we had called it “expression of interest.” Express Entry will help as well, because there will be a better match between the needs of employers, the needs of the province and skilled immigrants. This is the program where we move from whoever's application is next in line to a pool of applicants and choosing the best candidates in the pool.

Provinces in particular will be able to fish in this pool, if you like, and bring out those immigrants from the pool they think are the best match for the needs of the province. Also, employers will be able to do the same through a revised job bank. We are working with our counterparts there. So employers can go in and choose who is best in the pool and who best meets labour market needs. With that, I think we might see a stronger retention rate in particular provinces and in particular areas.

**The Chair:** Colleagues, that concludes our time. I do have a second round list of three names: Senators Eaton, Callbeck and Bellemare. I would like to ask each of the senators to put their question on the record, and then if any of our panel can answer very quickly, that's great; otherwise we would ask you to provide us with a written response.

**Senator Eaton:** You can send me this in writing. The British Columbia Tripartite Framework Agreement on First Nation Health Governance is obviously a model for how you would like to do health care with the rest of the First Nations. Have you set

qualifiés, et particulièrement dans des provinces comme le Manitoba, lequel est un chef de file dans ce programme. Nous avons connu de bons résultats ou en tout cas en partie puisque cela a permis un meilleur jumelage avec la province.

Les statistiques se sont améliorées dans les Maritimes en ce qui concerne les personnes qui finissent par rester dans la province. Il y a encore beaucoup de progrès à faire par rapport à d'autres provinces, mais les choses se sont améliorées.

Deuxièmement, une partie des fonds octroyés en vertu de la Feuille de route servent à appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire et cela est devenu particulièrement important au Nouveau-Brunswick et dans les communautés acadiennes pour appuyer les immigrants qui y sont attirés pour qu'ils restent dans ces communautés.

La troisième chose que j'ajouterais pour ce qui est d'essayer de garder les immigrants dans les Maritimes, il faut bâtir des communautés accueillantes et rehausser le niveau d'aide à l'établissement pour y arriver. Nous avons connu une période assez stable pour le financement de nos services d'établissement; le financement est resté à quelque 600 millions de dollars à l'extérieur du Québec au cours des dernières années. En 2006, on a triplé le financement et cela a également aidé à créer des communautés accueillantes.

Le nouveau programme qui est introduit pour les immigrants qualifiés, le programme d'entrée express — ce que l'on appelait précédemment la « déclaration d'intérêt ». L'entrée express va être utile également, car elle va permettre de mieux appareiller les besoins des employeurs d'un côté, et ceux des provinces et des immigrants qualifiés, de l'autre. Dans le cadre du programme, on ne procède plus à la sélection de la personne suivante dans la liste, mais plutôt à partir d'un bassin de candidats pour pouvoir choisir le meilleur.

Les provinces, en particulier, pourront, si je puis dire, pêcher dans ce bassin et choisir les immigrants qui, selon elles, correspondent le mieux à leurs besoins. En outre, les employeurs pourront faire la même chose en passant par la banque d'emplois révisée. Nous œuvrons avec nos homologues à ce sujet. Ainsi, les employeurs peuvent choisir le meilleur candidat du bassin et la personne qui répond le mieux aux besoins du marché du travail. Grâce à cela, je crois que nous obtiendrons un meilleur taux de maintien en poste, notamment dans certaines provinces et dans certaines régions.

**Le président :** Chers collègues, cela met fin au temps dont nous disposons. Je dispose d'une liste de second tour avec trois noms : les sénatrices Eaton, Callbeck et Bellemare. J'aimerais demander à chaque sénateur de poser sa question et si les membres de notre panel pouvaient y répondre très rapidement, ce serait excellent; sinon, nous vous demanderons de nous fournir la réponse par écrit.

**La sénatrice Eaton :** Vous pouvez me répondre par écrit. L'entente-cadre tripartite avec la Colombie-Britannique sur la gouvernance en matière de santé des Premières Nations est bien évidemment un modèle que l'on voudrait certainement imiter

up accountability — more than data — but how the money is spent and how effectively the money is spent? If you want to send me something in writing, thank you.

**The Chair:** Mr. Perron will undertake to answer that.

**Mr. Perron:** We will send you a detailed answer, but there are audit and health plan requirements. There are a number of requirements built into the agreement. Public reporting on results is another. So we will send you something on this.

**Senator Callbeck:** I have three areas that maybe you can send a written response about.

On page 157, substance use and abuse has gone down in the last couple of years by roughly 30 per cent, which is pretty significant. I wonder if any front line workers or addiction programs are affected by this. If not, what does that decrease affect?

On page 158, the contribution for the Canadian Agency for Drugs and Technologies in Health. That looks like it's a new agency, because there was not any funding in the last couple of years. Would you explain what that agency does?

The drug treatment funding program has gone down roughly 50 per cent from 2012-13. I wonder what services or programs are affected by that decrease.

The last question is in regard to page 156 — \$59.1 million due to completion of the three-year implementation plan related to 2012. This year, \$59.1 million will be saved. Will you provide a list of the services, programs and positions with dollar figures attached?

**The Chair:** They were all for Health Canada. Mr. Tibbetts, we will be relying on you to come back with a reply on that.

**Mr. Tibbetts:** Absolutely.

[Translation]

**Senator Bellemare:** My question has to do with legislative positions. I know that we are not voting on that, but there are two questions that were intriguing me.

At Health Canada, total legislative spending went up by 32.3 per cent. Could you give me an idea of why that is the case?

And for Citizenship and Immigration Canada, the total for legislative positions has gone down; there is a difference of \$300 million. I am sure this has something to do with costs, but I would like to know which of those legislative positions are experiencing a decrease.

ailleurs. Avez-vous mis sur pied un système permettant de rendre des comptes — au-delà des données — pour montrer comment l'argent est dépensé et pour voir si cet argent est dépensé à bon escient? Vous pouvez m'envoyer votre réponse par écrit, merci.

**Le président :** M. Perron va essayer de vous répondre.

**M. Perron :** Je vais vous envoyer une réponse détaillée, mais il existe des exigences en matière de vérification et de régime de santé. L'entente est assortie de conditions. Il y a également la présentation de rapports publics sur les résultats. Je vais donc vous envoyer quelque chose là-dessus.

**La sénatrice Callbeck :** J'ai des questions sur trois domaines et vous pourrez peut-être m'envoyer vos réponses par écrit.

À la page 283, on voit que l'abus ou l'utilisation de substances a diminué au cours des dernières années d'environ 30 p. 100, ce qui est assez important. Je me demande si les travailleurs de première ligne ou les programmes pour traiter la toxicomanie sont touchés par cela. Si ce n'est pas le cas, qu'est-ce qui est touché par cette diminution?

À la page 285, nous voyons les fonds consacrés à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé. Il me semble qu'il s'agit d'une nouvelle agence, car il n'y avait aucun financement au cours des deux dernières années. Pourriez-vous nous expliquer ce que fait cette agence?

Le programme de financement du traitement de la toxicomanie a connu une baisse d'environ 50 p. 100 par rapport à 2012-2013. Je me demande quels services ou programmes sont touchés par cette diminution.

Ma dernière question concerne la page 282 et les 59,1 millions de dollars prévus pour l'exécution du plan de mise en œuvre triennal et cela concerne 2012. Cette année, 59,1 millions de dollars seront économisés. Pouvez-vous nous donner une liste des services, des programmes et des postes auxquels on a rattaché des sommes d'argent?

**Le président :** Toutes les questions s'adressaient à Santé Canada. Monsieur Tibbetts, nous allons compter sur vous pour que vous nous fournissiez des réponses là-dessus.

**M. Tibbetts :** Absolument.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Ma question a trait à des postes législatifs. Je sais qu'on ne vote pas là-dessus, mais deux questions m'intriguaient.

À Santé Canada, le total des dépenses législatives augmente de 32,3 p. 100. Pouvez-vous me donner une idée des raisons?

Et pour Citoyenneté et Immigration Canada, le total des postes législatifs diminue; il y a une différence de 300 millions de dollars. Cela a sûrement trait aux frais, mais j'aimerais savoir lesquels de ces postes législatifs voient une décroissance.

[English]

**Mr. Tibbetts:** I can provide a quick answer. The increase in our areas are increases to employee benefit costs, as well as adjustments with the shared statutory revenues that we charge between us and the Public Health Agency of Canada, which are neutral.

**Mr. Matson:** Our statutory reduction of \$147 million is completely related to the passport resolving fund accounting that I talked about earlier. That negative 254 brings our statutory funding down to negative \$147. Without that entry, you would see normal figures.

**The Chair:** You apply all those savings to your statutory obligations?

**Mr. Matson:** That's how it's being reported.

**The Chair:** Thank you. On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, we thank you all for assisting us.

Colleagues, we will be meeting this afternoon on budget implementation, tomorrow afternoon on budget implementation, and in the evening on Main Estimates. We will have the Canadian Bankers Association and three banks here, as well as Industry Canada and Public Works and Government Services Canada. It will be a busy evening tomorrow. We will look forward to getting through that.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, April 29, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:30 p.m. to examine the subject matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures (topics: Part 1, clauses 2 to 39; and Part 5, clauses 99 to 101).

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

[English]

**The Chair:** I call this meeting of the Senate Standing Committee on National Finance to order. There will be senators coming and going because the Senate is also sitting, but we have an order of the Senate authorizing us to sit on this committee while the chamber is sitting to begin the pre-study of Bill C-31.

[Translation]

Honourable senators, this afternoon, we will begin our study on the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

[Traduction]

**M. Tibbetts :** Je peux vous répondre brièvement. Les augmentations dans nos domaines sont des augmentations qui concernent les coûts des avantages pour les employés, ainsi que des ajustements concernant les recettes partagées prescrites par la loi et que nous imposons, avec l'Agence de santé publique du Canada, et qui sont neutres.

**M. Matson :** Notre réduction imposée par la loi de 147 millions de dollars est complètement liée aux pratiques comptables de fonds renouvelables des passeports dont je vous ai parlé plus tôt. Cette somme négative de 254 fait baisser notre financement législatif à moins 147 \$. Sans cette entrée, nous aurions des chiffres normaux.

**Le président :** Appliquez-vous toutes ces économies à vos obligations prévues par la loi?

**M. Matson :** C'est ainsi que c'est indiqué dans le rapport.

**Le président :** Merci. Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je vous remercie de nous être venus en aide.

Chers collègues, nous nous réunirons cet après-midi pour parler de la mise en œuvre du budget, demain après-midi, pour parler encore de la mise en œuvre du budget et en soirée, pour parler du Budget principal des dépenses. Nous recevrons l'Association des banquiers canadiens ainsi que les représentants de trois banques, Industrie Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Demain, nous aurons une soirée chargée. Nous sommes impatients de passer à travers tout cela.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 29 avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 32, pour examiner la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures (sujets : partie 1, articles 2 à 39; et partie 5, articles 99 à 101).

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[Traduction]

**Le président :** Je déclare ouverte la présente séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Vu que le Sénat siège également, vous allez voir des sénateurs entrer et sortir, mais le comité s'est vu délivrer une ordonnance du Sénat l'autorisant à se réunir pendant que la Chambre siège afin de commencer l'étude préalable du projet de loi C-31.

[Français]

Honorables sénateurs et sénatrices, cet après-midi, nous allons commencer notre étude de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[English]

This bill, in its entirety, contains 486 clauses. Five other Senate committees have separately been authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-31, but our committee has the ultimate responsibility for studying all of the bill.

We have a considerable amount of work ahead of us, but what we will do in the first phase is go through the bill for those portions that are exclusively for our committee, and then we will have a report done on that particular aspect. Then we will wait for the other committees to report, and we will ask them to come to our committee and tell us about their particular sections. Hopefully, from that, we will have an understanding of the entire bill, which will allow us then to deal with the bill on a clause-by-clause basis when it arrives in its final form from the House of Commons.

This afternoon, we are pleased to welcome officials who will guide us through the front part of the bill in detail. We will begin at Part 1, clause 1. I was going to say page 1, but I had better check the pages. It's probably not page 1, but it is at the front of the bill, in any event.

We welcome back Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation, Department of Finance Canada; and Miodrag Jovanovic, Director, Personal Income Tax, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada.

Who would like to start with the front end of this bill? You know our desire is to understand the policy that's trying to be initiated by the particular section. If there's more than one section that relates to that same concept, then just refer us to the grouping of sections. After the witnesses have made a presentation on a particular concept or idea, I will ask if there are any questions from any honourable senators, and if not, we will move to the next section.

[Translation]

Mr. Cook, you can start us off. The floor is yours.

[English]

**Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation, Department of Finance Canada:** Thank you very much. As indicated by the chair, I will try to group clauses together and provide sort of a policy overview and a technical explanation of what happens in those particular clauses. Then we would be happy to deal with whatever questions the committee may have.

[Traduction]

Le projet de loi C-31 comporte 486 articles, et 5 autres comités ont été autorisés à examiner la teneur de certains de ses éléments. Cela dit, c'est notre comité qui est responsable en dernier ressort de l'étude de l'ensemble du projet de loi.

Nous avons énormément de pain sur la planche, mais dans un premier temps, nous allons nous pencher sur les parties du projet de loi qui seront seulement examinées par le comité, et à propos desquelles nous devons présenter un rapport. Dans un deuxième temps, une fois que les autres comités auront déposé leur rapport, nous demanderons à leurs représentants de se présenter ici afin de nous parler des éléments du projet de loi qu'ils auront examinés. Après cela, si tout va bien, nous posséderons une bonne compréhension de l'intégralité du texte législatif, ce qui nous permettra de procéder à son étude article par article lorsque sa version finale nous sera transmise par la Chambre des communes.

Nous sommes heureux d'accueillir cet après-midi des fonctionnaires qui vont nous fournir des renseignements détaillés concernant la première partie du projet de loi. Nous allons commencer par l'article 1 de la partie 1. J'allais vous renvoyer à la page 1, mais je dois vérifier la numérotation — l'article 1 de la partie 1 ne se trouve probablement pas à la page 1, mais, quoi qu'il en soit, il s'agit de la toute première section du texte législatif.

Nous accueillons de nouveau Ted Cook, chef principal, législation, Législation de l'impôt, ministère des Finances Canada; et Miodrag Jovanovic, directeur, Impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances du Canada.

Lequel d'entre vous veut nous parler en premier du début du texte législatif? Comme vous le savez, nous souhaitons comprendre la politique que l'on tente d'instaurer au moyen de cette partie du projet de loi. Si plusieurs sections portent sur une même notion et que vous les regroupez afin de les traiter de façon combinée, veuillez simplement nous l'indiquer. Une fois que vous aurez terminé votre exposé sur telle ou telle notion, je donnerai l'occasion aux sénateurs de vous poser des questions, et s'ils n'ont aucune question à vous poser, nous passerons à la section suivante.

[Français]

Monsieur Cook, vous pouvez commencer. Vous avez la parole.

[Traduction]

**Ted Cook, chef principal, législation, Législation de l'impôt, ministère des Finances Canada :** Merci beaucoup. Comme le président l'a mentionné, je tenterai de regrouper des articles, et de vous fournir en quelque sorte un aperçu stratégique et des explications techniques à leur sujet. Nous serons également heureux de répondre à toutes les questions que vous voudrez bien nous poser.

To begin with, we will start with clauses 2 and 3. There are other amendments relating to this same measure in clauses 22 and 23, but I will just flag them when we get there.

Clauses 2 and 3 relate to the Offshore Tax Informant Program. This program was originally announced in Economic Action Plan 2013, and what it will do is allow the CRA to enter into contracts with individuals where they will provide information relating to international tax non-compliance. The person who has entered into the contract with the CRA will be eligible for a payment of between 5 per cent and 15 per cent of the federal taxes collected, excluding interest and penalties. The program is available where the taxes to be collected are in excess of \$100,000. The amount will be paid to the person providing the information once all taxes have been collected and all appeal rights have been exhausted by the taxpayer involved.

As well, I would note that the amendments that we will be looking at relate primarily to the income tax treatment of the amounts paid under the contract. Clauses 2 and 3 relate to the inclusion and income of amounts paid under the contract to an individual. If an informant receives a payment under the contract, then the amendment in clause 2 ensures that that amount is included in the taxpayer's income. Clause 3 is just if the amount subsequently has to be repaid to the CRA for some reason, then they get a deduction for an equivalent amount. Later amendments will provide that if an amount is paid to a non-resident of Canada, the appropriate Part 13 tax will be applicable.

I note that the program is being set up and the amendments are being made so that the amounts will not be deemed assessed for certain purposes until the tax is actually collected. That is, revenues will only be shared with the provinces once an amount has actually been collected rather than just on an assessed basis.

Finally, the measure allows for limited information sharing with the person who has entered into the contract with the CRA. Basically, even the payment of an amount under a contract to an informant could potentially constitute taxpayer information, so we had to make an amendment to allow that and to just allow the CRA to tell the person whether their file is open or closed. That's a brief overview of this measure.

**The Chair:** That is an interesting initiative. Mr. Cook, is this the first time that you have had this type of bounty-hunter provision in the Income Tax Act?

**Mr. Cook:** In terms of similar provisions, obviously law enforcement authorities will have things like Crime Stoppers. For income tax purposes, those are generally considered windfall so wouldn't be included in income.

Commençons par les articles 2 et 3. D'autres modifications touchant la même mesure sont prévues aux articles 22 et 23, mais je vous les mentionnerai lorsque nous serons rendus là.

Les articles 2 et 3 concernent les Programmes de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger, dont le lancement a été annoncé dans le cadre du Plan d'action économique de 2013 et qui permet à l'ARC de conclure des contrats avec des particuliers qui lui fourniront des renseignements liés à des cas d'inobservation fiscale à l'étranger. Si l'impôt fédéral recouvré grâce aux renseignements transmis est supérieur à 100 000 \$, excluant les intérêts et les pénalités, le dénonciateur peut se voir verser une somme variant de 5 à 15 p. 100 du montant recouvré. Cette somme lui sera versée une fois que l'intégralité de l'impôt fédéral dû a été perçue et que le contribuable concerné a épuisé tous les droits en matière d'appel qu'il lui est possible d'exercer.

Je dois également mentionner que les modifications qui nous intéressent portent principalement sur le traitement fiscal des sommes versées aux termes du contrat en question. Plus précisément, les articles 2 et 3 concernent l'inclusion dans le calcul du revenu des sommes versées en vertu du contrat. La modification prévue par l'article 2 fait en sorte que ces sommes soient incluses dans le calcul du revenu du dénonciateur. Quant à l'article 3, il porte simplement que, si ces sommes doivent subséquemment, pour une raison ou une autre, être remboursées à l'ARC, le contribuable pourra déduire une somme équivalente du calcul de son revenu. D'autres modifications que nous examinerons ultérieurement prévoient que les dispositions fiscales appropriées de la partie 13 s'appliquent dans les cas où une somme est versée à une personne qui ne réside pas au Canada.

Je souligne que la structure du programme et les modifications ont été conçues de manière à ce que les montants ne soient pas réputés établis à certaines fins avant que l'impôt dû ait été recouvré. En d'autres termes, les sommes qui seront redistribuées aux provinces seront non pas celles que l'on prévoit recouvrer, mais celles qui auront été bel et bien perçues.

Enfin, la mesure qui nous intéresse permet de restreindre l'ampleur des renseignements qui seront partagés avec la personne qui conclut un contrat avec l'ARC. Pour l'essentiel, même le versement d'une somme à un dénonciateur aux termes d'un contrat pourrait constituer un renseignement confidentiel, de sorte que nous avons dû prévoir une modification permettant à l'ARC d'indiquer simplement à la personne si son dossier est ouvert ou clos. Voilà pour mon bref survol de cette mesure.

**Le président :** Il s'agit d'une initiative intéressante, monsieur Cook. S'agit-il de la première fois qu'une disposition sur les chasseurs de primes de ce genre est inscrite dans la Loi de l'impôt sur le revenu?

**M. Cook :** Les organismes chargés de l'application de la loi peuvent évidemment recourir à des dispositions de ce genre, par exemple dans le cadre du programme Échec au crime. Dans le

The Canada Border Services Agency has a program that I believe is called Border Watch, under which amounts can be paid for information provided to the Canada Border Services Agency. As well, the U.S. has an established program going back for at least 10 years, and there are any number of countries that will pay for information provided to tax authorities.

**The Chair:** The amount that is payable under the contract for the information that is given, is that payable only after Revenue Canada collects the funds, or is it payable before that?

**Mr. Cook:** Exactly right. It is only after the amount has been collected, and it is only after all appeal rights have been exhausted. Essentially, they have sort of perfected their collection of the amount before anything is paid to the informant under the program.

**The Chair:** Thank you.

[Translation]

**The Chair:** Senator Bellemare from Quebec.

**Senator Bellemare:** Where are we right now, Mr. Chair?

**The Chair:** On pages 2 and 3.

**Senator Bellemare:** So on pages 1 and 2. These little clauses involve all this?

**The Chair:** Exactly.

**Senator Bellemare:** Thank you very much. That is not very clear.

**The Chair:** No, it is not clear, but that is because the text is incomplete. That is why we asked Mr. Cook to come explain the policy behind these provisions.

[English]

**Senator Callbeck:** Thank you very much for coming today and for your explanations.

This was announced in Budget 2013. It was launched in January of this year. Do you know if the CRA has received any tips already?

**Mr. Cook:** Certainly they have received inquiries from individuals who are interested in providing information. There is a contract that has to be entered into with the individual and

domaine fiscal, les sommes sont généralement considérées comme des gains exceptionnels, de sorte qu'elles ne sont pas incluses dans le revenu.

L'Agence des services frontaliers du Canada dispose d'un programme qui s'appelle « Surveillance frontalière », si je ne m'abuse, et au titre duquel elle peut verser des sommes à des gens qui lui fournissent de l'information. Des programmes dans le cadre desquels les autorités fiscales payent pour obtenir de l'information sont en place dans un certain nombre de pays — les États-Unis disposent d'un tel programme depuis une dizaine d'années.

**Le président :** La personne qui fournit des renseignements aux termes d'un contrat peut-elle toucher la somme qui lui est due avant que l'Agence du revenu du Canada ait recouvré le montant qui lui était dû, ou doit-elle attendre que ce montant ait été recouvré?

**M. Cook :** C'est exactement cela : elle doit attendre que le montant ait été recouvré et que le contribuable concerné ait épuisé tous ses droits en matière d'appel. Pour l'essentiel, on tente de s'assurer que tout montant dû est récupéré avant qu'une quelconque somme soit versée au dénonciateur au titre du programme.

**Le président :** Merci.

[Français]

**Le président :** Sénatrice Bellemare, du Québec.

**La sénatrice Bellemare :** Où en sommes-nous, monsieur le président?

**Le président :** Aux pages 2 et 3.

**La sénatrice Bellemare :** Aux pages 1 et 2, donc. Ce sont ces petits articles qui impliquent tout cela?

**Le président :** C'est exact.

**La sénatrice Bellemare :** Merci beaucoup. Ce n'est pas très clair.

**Le président :** Non, ce n'est pas clair, mais c'est parce que tout n'y est pas. C'est la raison pour laquelle on a demandé à M. Cook de venir expliquer la politique de ces articles.

[Traduction]

**La sénatrice Callbeck :** Merci beaucoup d'être venu ici aujourd'hui et des explications que vous nous avez fournies.

La création du programme en question a été annoncée dans le cadre du budget de 2013. Le lancement du programme a eu lieu en janvier dernier. Savez-vous si, à ce jour, des renseignements ont été transmis à l'ARC dans le cadre du programme?

**M. Cook :** À coup sûr, l'ARC a reçu des demandes de renseignement de personnes intéressées à fournir de l'information. Toutes sortes de formalités doivent être

whatnot, but certainly as soon as the program was launched, they did receive indications of interest from people who want to provide information.

Based on the U.S. experience, these seem to be sort of lengthy processes because there's the setting up of the contract, there's the provision of the information, the amounts have to be assessed and then ultimately collected.

**Senator Callbeck:** So it was launched. Was there a big promotion, and is there a campaign on right now to let the public know? How will the public become aware it is available?

**Mr. Cook:** In terms of how widely this is being marketed, if you will, I'm not entirely sure, but certainly there were an announcement and news releases and whatnot at the time of the release, as I think you had indicated, in January. As well, on the CRA website, fairly comprehensive information is available to individuals who are interested as to what kind of information is being sought and what the requirements are and what kind of information they need to provide and what the criteria are for the various levels of payment.

If I might, I think I may have mentioned it, but I wanted to make sure I had. This relates to international tax non-compliance. There has to be an international component to it. It could be Canadian income that has been subsequently moved offshore, or it could be foreign-earned income, but at least in its present state, the program does require an international component for an individual to be eligible to participate.

**The Chair:** It could be undeclared funds held in an offshore account?

**Mr. Cook:** Exactly right.

**Senator Callbeck:** What about other countries? Are they using a similar program, and how successful is it?

**Mr. Cook:** Probably the closest comparator is the United States. They have had a couple of programs, and at least going back to 2006. It is kind of hard to get a strong sense, because it will be sort of hit and miss. I think the U.S., under one of their programs, has got on average between \$93 million and \$258 million in evaded penalties and taxes since 2006 and has paid out between \$7 million and \$25 million annually to informants.

Under their other program, they generate approximately 330 leads per year. Those are some of the metrics in the U.S.

observées, notamment la conclusion d'un contrat avec l'informateur, mais il est certain que des personnes intéressées à transmettre de l'information se sont manifestées auprès de l'ARC dès que le programme a été lancé.

À la lumière de ce qui s'est passé aux États-Unis, nous savons qu'un tel programme s'assortit de processus qui prennent beaucoup de temps — on doit élaborer un contrat, recueillir l'information, évaluer les montants et, en fin de compte, recouvrer ces montants.

**La sénatrice Callbeck :** Ainsi, le programme a été lancé. Est-ce que ce lancement s'est accompagné d'une campagne de promotion de grande envergure? Est-ce qu'on en a fait la publicité auprès de la population? Comment le public sera-t-il informé de son existence?

**M. Cook :** Je ne suis pas tout à fait certain de l'ampleur qu'a prise la campagne de publicité, si je peux dire, entourant le programme, mais, à coup sûr, son lancement, qui a eu lieu en janvier, comme vous l'avez indiqué, si je ne m'abuse, a fait l'objet de toutes sortes d'annonces et de communiqués. De plus, des renseignements très exhaustifs sont fournis sur le site web de l'ARC aux personnes intéressées à en apprendre davantage à propos du type d'information recherchée, des exigences du programme, de l'information qu'elles doivent transmettre et des critères applicables aux divers montants.

Si vous le permettez, j'aimerais revenir sur la question de l'inobservation fiscale à l'étranger. Je veux m'assurer d'avoir mentionné que ces cas d'inobservation fiscale devaient comporter un volet international. Il peut s'agir d'un revenu touché au Canada et transféré ensuite à l'étranger, ou alors d'un revenu touché à l'étranger, mais, quoi qu'il en soit, la personne qui souhaite participer au programme doit fournir de l'information touchant un cas d'inobservation fiscale à l'échelle internationale.

**Le président :** Il pourrait s'agir de fonds non déclarés détenus dans un compte à l'étranger?

**M. Cook :** C'est exact.

**La sénatrice Callbeck :** Est-ce que d'autres pays ont recours à des programmes de nature semblable? Le cas échéant, dans quelle mesure sont-ils fructueux?

**M. Cook :** Le point de comparaison le plus près de nous se trouve probablement aux États-Unis. Là-bas, on a mis en œuvre deux programmes du genre depuis au moins 2006. Il est quelque peu difficile d'avoir une bonne idée de la réussite de ces programmes — on ne peut s'en faire qu'une idée approximative. Je crois que, depuis 2006, l'un de ces programmes a permis de recouvrer des pénalités et des impôts impayés d'une valeur oscillant entre 93 et 258 millions de dollars, et que de 7 à 25 millions de dollars sont versés chaque année à des dénonciateurs.

L'autre programme permet de recueillir environ 330 indices par année. Voilà quelques-uns des chiffres dont nous disposons concernant les programmes en place aux États-Unis.

In terms of the other countries, the advanced countries, the U.K. has a program. Japan has one, and the Netherlands, Portugal, Germany, Denmark.

**Senator Callbeck:** You mentioned that rewards can be between 5 and 15 per cent. Who determines what the percentage is?

**Mr. Cook:** The percentage levels will either be 5 per cent, 7.5 per cent, 10 per cent, 12.5 per cent, or 15 per cent. CRA has established a grid where they will look at the detail of the information provided, the level of cooperation provided by the informant and how useful it is to the CRA. There's a metric, and then where you are on the grid will determine the level of payment.

**Senator Callbeck:** Thank you.

[Translation]

**Senator Chaput:** Is this program considered to be a source of revenue?

[English]

**Mr. Cook:** Probably the best way to think of it is as a program to enhance the overall integrity of the tax system.

I don't think there's a way to predict how much revenue will be generated in any particular year, and certainly we don't have any estimates. It is just recognizing there's a tool that has been used with some success in other jurisdictions. Obviously, there's been a greater sensitivity to international tax evasion and avoidance, and this is another tool available to the CRA.

[Translation]

**Senator Chaput:** Once revenue has been generated, will it be covered in the budget at some point, in the estimates? Where will the money go?

[English]

**Mr. Cook:** To be honest, a complete answer to that is beyond my expertise other than it will flow into the tax revenues that are collected by CRA. However reassessments and tax collections get dealt with, then it will flow into that.

Once the CRA has received the leads, then it just flows into the CRA's general audit programs and will be treated like any other tax revenue. It's at the front end where it receives particular treatment.

En ce qui a trait aux autres pays industrialisés, je peux vous dire que le Royaume-Uni, le Japon, les pays bas, le Portugal, l'Allemagne et le Danemark disposent d'un programme de cette nature.

**La sénatrice Callbeck :** Vous avez indiqué que les sommes versées à titre de récompense représentaient de 5 à 15 p. 100 des sommes recouvrées. Qui détermine le pourcentage s'appliquant à chaque cas?

**M. Cook :** Les pourcentages applicables sont les suivants : 5 p. 100; 7,5 p. 100; 10 p. 100; 12,5 p. 100; et 15 p. 100. L'ARC a élaboré une grille d'évaluation comportant un certain nombre de paramètres, notamment la précision des renseignements fournis, le degré de coopération du dénonciateur et l'utilité de l'information qu'il a transmise. Le montant versé au dénonciateur sera fixé en fonction de ces paramètres.

**La sénatrice Callbeck :** Merci.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Est-ce que ce programme-ci est considéré comme une source de revenus?

[Traduction]

**M. Cook :** La meilleure façon d'envisager ce programme consiste probablement à le considérer comme un outil permettant de renforcer l'intégrité globale du régime fiscal.

Je ne crois pas qu'il existe un moyen de prévoir l'ampleur des recettes qui seront générées au cours de telle ou telle année, et nous ne disposons assurément d'aucune estimation à ce chapitre. Nous avons simplement constaté que d'autres administrations avaient utilisé un outil de ce genre, et qu'elles avaient obtenu quelques bons résultats. Les gens sont beaucoup plus sensibilisés à l'égard de l'évasion fiscale et de l'évitement fiscal à l'échelle internationale, et il s'agit évidemment d'un autre outil dont dispose l'ARC.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Quand il y aura des revenus, vont-ils se retrouver dans le budget à un moment donné, dans les prévisions budgétaires? Où ira l'argent récupéré?

[Traduction]

**M. Cook :** Je vous dirai bien honnêtement que je ne possède pas l'expertise requise pour vous fournir une réponse complète. Je peux uniquement vous dire que l'argent sera intégré aux recettes fiscales perçues par l'ARC. Ces sommes seront intégrées aux nouvelles cotisations et aux impôts recouvrés qui sont traités.

Une fois que l'ARC a obtenu les indices, elle traite ces cas dans le cadre de ses programmes de vérification générale, comme elle le fait pour toutes ses autres recettes fiscales — c'est au tout début du processus qu'elles sont traitées de façon particulière.



**Senator Enverga:** Assuming that you have found somebody who is putting some money in other countries, have we gone through the motion of privacy laws and the effects? Do we have any action about that, any privacy issues that we're going to be dealing with on this one?

**Mr. Cook:** There are a couple of ways to deal with that. One of the privacy issues I alluded to is when an informant is providing information on someone else, then they're providing taxpayer information relating to that person, and there's sensitivity around the information that can be provided back to the informant about the assessment or amount of tax collected.

We made an amendment to section 241 of the act to actually provide the amount to be paid to the informant and to allow the status of the case to be divulged to the informant.

More largely, what I was talking about with respect to audit work generally flows in more broadly to answer your question in the sense that when we talk about privacy, once a lead has been given, then the CRA is in its usual audit mode, tax compliance mode, with respect to taxation avoidance or evasion, and whatever protections are available to taxpayers generally are available.

In terms of the CRA's ability to obtain information under our tax information exchange agreements and under our treaties, the CRA has the ability to go to other jurisdictions and ask them to provide information on particular cases to assist with their tax compliance activities.

**The Chair:** Seeing no other senators, thank you, Mr. Cook. We will go to the next clause.

**Mr. Cook:** The next clause, clause 4. I would note on page 2 of your print, clause 4 and clause 7 — and there will be a couple of other clauses that relate to it as well — all relate to the Search and Rescue Volunteers Tax Credit that was announced in Economic Action Plan 2014.

Under this measure, volunteers who participate in search and rescue volunteer activities for at least 200 hours per year will be eligible for a credit very similar to the one that is available in respect of volunteer firefighting. I believe that was discussed before this committee in 2012.

I would note that when an individual has hours that would count for both the Volunteer Firefighters Tax Credit and the Search and Rescue Volunteers Tax Credit, the individual will be able to choose to claim one or the other but not both of those credits. An individual will be eligible for one credit maximum. Even if they had 400 or 600 hours doing both volunteer firefighting and volunteer search and rescue, they would still get only one credit.

**Le sénateur Enverga :** Les cas de placement d'argent à l'étranger peuvent faire intervenir des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels et avoir des répercussions sur la vie privée. Est-ce qu'on a tenu compte de cela? Est-ce qu'on a prévu des questions liées à la protection de la vie privée qui pourraient être soulevées par ces mesures?

**M. Cook :** Il y a deux ou trois façons de prendre cela en compte. Comme je l'ai mentionné plus tôt, les renseignements qui seront fournis par les dénonciateurs à propos d'un contribuable sont de nature confidentielle. En outre, l'information pouvant être fournie au dénonciateur à propos de la cotisation ou de l'impôt recouvré peut être de nature délicate.

Nous avons apporté une modification à l'article 241 de la loi de manière à ce que l'on puisse informer le dénonciateur du montant qui lui sera versé et de l'état de son dossier.

Plus globalement, ce que j'ai dit à propos des travaux de vérification permet de répondre de façon plus générale à votre question, dans la mesure où, une fois qu'elle a reçu un indice relatif à un cas d'évasion ou d'évitement fiscal, l'ARC lance ses activités habituelles de vérification et d'observation fiscale, lesquelles s'assortissent, en règle générale, de mesures de protection de la vie privée des contribuables.

Aux termes d'accords d'échange de renseignements fiscaux et de traités conclus par le Canada, l'ARC peut demander à d'autres administrations de l'aider à mener ses activités d'observation fiscale en lui transmettant de l'information concernant des cas précis.

**Le président :** Merci, monsieur Cook. Comme aucun autre sénateur n'a de question à poser à ce sujet, nous allons passer au prochain article.

**M. Cook :** Il s'agit de l'article 4. J'attire votre attention sur le fait que les articles 4 et 7, qui figurent à la page 2 du document que vous avez sous les yeux, de même que plusieurs autres, portent sur le crédit d'impôt pour volontaires en recherche et sauvetage, dont l'instauration a été annoncée dans le cadre du Plan d'action économique de 2014.

Au titre de cette mesure, les personnes qui effectuent au cours d'une année au moins 200 heures de services de volontaire en recherche et sauvetage seront admissibles à un crédit d'impôt semblable à celui offert aux personnes qui fournissent des services de pompier volontaire. Je crois que le comité s'est penché là-dessus en 2012.

Je souligne qu'une personne qui a fourni des services admissibles à la fois au crédit d'impôt pour les pompiers volontaires et au crédit d'impôt pour les volontaires en recherche ne pourra réclamer que l'un de ces deux crédits d'impôt — une personne n'est admissible qu'à un seul de ces crédits, même si elle a accumulé 400 ou 600 heures de services de pompier volontaire ou de volontaire en recherche et sauvetage.

As well, section 81(4) of the act provides an exemption from inclusion of income for up to \$1,000 in honoraria paid in respect of volunteer activities of ambulance technician, volunteer firefighter, search or rescue and other emergency responders. If a person claims either the Search and Rescue Volunteers Tax Credit or the Volunteer Firefighters Tax Credit, they will not be eligible for the exemption on the \$1,000. The credit is non-refundable and is based on an amount of \$3,000. The effective tax relief, where it is full use to the taxpayer, is worth about \$450 per year.

**The Chair:** So if you were making a choice between not including \$1,000 or taking a tax credit for \$450, the choice is pretty straightforward.

**Mr. Cook:** Maybe my colleague can speak a little bit on that. It does depend on your personal circumstances. For some taxpayers, they may be better off claiming the \$1,000 exemption, and other taxpayers may be better off claiming their credit.

**The Chair:** We're always trying to avoid complication in the Income Tax Act and the amendments that we make to it. The simpler it can be so that individuals can fill out their own income tax forms and file them, the better, from our point of view.

You are convinced this is a straightforward, non-complicated choice that we're presenting to the taxpayer?

**Mr. Cook:** Certainly, the design of the new credit is modelled almost exactly on the existing credit for volunteer firefighting services, other than the nature of the services involved. If you just do volunteer firefighting, you have your existing credit. If you happen to do both, you have a choice between the two. To the extent there is any complexity, it does benefit more taxpayers in the sense that if a person did not have enough hours performing one or the other types of activities, they can apply the hours to either one.

**The Chair:** That's 200 hours per year?

**Mr. Cook:** That's correct, in total.

**The Chair:** In total, yes.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Thank you, Mr. Chair. It is a pleasure for me to participate for the first time in a meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. I hope to be able to do this again in the future.

En outre, selon le paragraphe 81(4) de la loi, un particulier peut déduire du calcul de son revenu une somme maximale de 1 000 \$ touchée à titre de technicien ambulancier volontaire, de pompier volontaire ou de volontaire participant à des activités de recherche et sauvetage ou à d'autres situations d'urgence. La personne qui réclame le crédit d'impôt pour volontaires en recherche et sauvetage ou le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires n'est pas admissible à ce crédit d'impôt de 1 000 \$. Il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable fondé sur un montant de 3 000 \$. Cet allègement fiscal, lorsqu'il est utilisé intégralement par le contribuable, est d'une valeur d'environ 450 \$ par année.

**Le président :** Le choix entre une exemption de 1 000 \$ ou un crédit d'impôt de 450 \$ est assez facile à faire.

**M. Cook :** Mon collègue pourra peut-être vous en dire davantage à ce sujet. Pour ma part, je vous dirai que tout dépend de la situation de chaque personne. Pour certains contribuables, l'exemption de 1 000 \$ est préférable, tandis que, pour d'autres, le crédit d'impôt peut se révéler plus avantageux.

**Le président :** Lorsqu'il s'agit de la Loi de l'impôt sur le revenu et des modifications à y apporter, nous tentons toujours d'éviter les complications. À notre avis, les meilleures mesures sont celles qui permettent aux particuliers de remplir et de produire le plus simplement possible leurs formulaires d'impôt.

Êtes-vous convaincu que l'on présente aux contribuables un choix simple et facile?

**M. Cook :** À coup sûr, le nouveau crédit d'impôt a été presque entièrement calqué sur l'actuel crédit d'impôt pour les pompiers volontaires — la seule différence tient à la nature des services offerts. Si vous fournissez des services de pompier volontaire, vous êtes admissible au crédit d'impôt en place. Si vous fournissez également des services de volontaire en recherche et sauvetage, vous devez choisir entre les deux crédits auxquels vous êtes admissible. S'il y a une quelconque difficulté, elle est plutôt à l'avantage des contribuables, dans la mesure où une personne qui n'a pas accumulé un nombre suffisant d'heures de service au sein de l'une ou l'autre des deux activités peut combiner sous une même activité toutes ses heures accumulées.

**Le président :** Il faut avoir accumulé 200 heures au cours d'une année, n'est-ce pas?

**M. Cook :** C'est exact, 200 heures en tout.

**Le président :** En tout, oui.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Je vous remercie, monsieur le président. J'ai le plaisir de participer pour la première fois à une réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. J'espère que je pourrai renouveler cette expérience dans l'avenir.

I want to thank the witnesses for joining us today. I am especially interested in this clause, and I have a few small questions, if that is okay with you. Does this tax deduction apply only to volunteer firefighters or does it also apply to anyone involved in search and rescue activities?

**Miodrag Jovanovic, Director, Personal Income Tax, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada:** It applies to all those who belong to qualifying organizations — so any organizations that provide search and rescue services. Those organizations can be members of national associations, or be recognized by a provincial or municipal authority.

**Senator Boisvenu:** Do the people who apply for this deduction have to be full members of a recognized organization?

**Mr. Jovanovic:** The individual must be active, and their hours must be recorded by the organization.

**Senator Boisvenu:** In Quebec, we have an organization that specializes in searching for missing individuals: Recherche et sauvetage Québec. You probably know that I have a special interest in this. Are individuals who conduct those types of searches eligible for that deduction? When someone goes missing in a forest or a criminal abduction takes place, people sometimes spend weeks searching.

**Mr. Jovanovic:** I cannot comment on that. The organization would have to determine whether they meet the eligibility criteria.

**Senator Boisvenu:** Does that deduction also apply to search and rescue activities conducted outside the country? For instance, a Quebecker goes missing in Jamaica, and criminal involvement is suspected. Could a Quebec organization participating in the related search efforts benefit from that tax deduction, or does the activity absolutely have to occur in Canada?

**Mr. Jovanovic:** I am not sure if the legislation specifies where the activities must take place.

[English]

**Mr. Cook:** On the legislation itself, there is no limit that the search and rescue activities take place within the geographic boundaries of Canada. Assuming all the criteria are met, it refers to search and rescue writ large as opposed to within the bounds of Canada or a particular province.

**Senator Boisvenu:** As long as the formal organization does that kind of search?

**Mr. Cook:** That's right. There are a few listings. There are search and rescue organizations that are members of the Search and Rescue Volunteer Association of Canada, the Civil Air Search and Rescue Association or the Canadian Coast Guard

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui. Il s'agit d'un article qui m'intéresse particulièrement et j'aurais quelques petites questions, si vous le permettez. Premièrement, cette déduction fiscale s'applique-t-elle uniquement aux pompiers volontaires ou s'étend-elle à ceux qui font des activités de recherche et de sauvetage?

**Miodrag Jovanovic, directeur, Impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada :** Elle s'applique aux gens qui font partie d'organisations qui se qualifient, soit une organisation qui fournit des services d'opérations de recherche et de sauvetage. Ces organisations peuvent faire partie ou être membres d'associations nationales ou être reconnues par une autorité provinciale ou municipale.

**Le sénateur Boisvenu :** La personne qui demande cette déduction doit être membre à part entière d'une organisation reconnue?

**M. Jovanovic :** Elle doit être active et ses heures doivent être comptabilisées par l'organisation.

**Le sénateur Boisvenu :** Au Québec, nous avons une organisation qui se spécialise dans la recherche de personnes disparues : Recherche et sauvetage Québec. Vous savez sans doute que j'ai un intérêt particulier pour ce sujet. Les gens qui font ce type de recherche sont-ils admissibles à cette déduction? Lors d'une disparition en forêt ou d'une disparition criminelle, il y a des gens qui consacrent parfois des semaines à la recherche.

**M. Jovanovic :** Je ne peux me prononcer là-dessus. Il faudrait que cette organisation détermine si elle correspond aux critères d'admissibilité.

**Le sénateur Boisvenu :** Cette déduction s'applique-t-elle également à des recherches et des sauvetages menés à l'extérieur du pays? Un Québécois est disparu en Jamaïque, par exemple, et nous croyons qu'il s'agit d'un acte criminel; une organisation québécoise qui participerait à la recherche de cette personne pourrait-elle profiter de cette déduction d'impôt ou est-ce que l'activité doit absolument être faite au Canada?

**M. Jovanovic :** Je ne suis pas certain que la localisation des activités soit spécifiée.

[Traduction]

**M. Cook :** Le projet de loi ne comporte aucune disposition portant que les activités doivent être menées sur le territoire canadien. Pour autant que tous les critères soient respectés, les activités de recherche et sauvetage admissibles peuvent avoir été menées à l'extérieur du Canada ou d'une province canadienne.

**Le sénateur Boisvenu :** Et à condition que l'activité soit menée par une organisation officielle de recherche et sauvetage.

**M. Cook :** C'est exact. Quelques organismes sont mentionnés. Il y a les organismes de recherche et sauvetage membres de l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage, de l'Association civile de recherche et de sauvetage

Auxiliary or an organization whose status is a search and rescue organization and is recognized by provincial, municipal or public authority. It is a general reference.

**Senator Callbeck:** Thank you. It has to be 200 hours of service, so that it must be 200 as a firefighter or 200 as a search and rescue. You can't have 100 as a firefighter and 100 as search and rescue.

**Mr. Cook:** Actually, you can.

**Senator Callbeck:** You can?

**Mr. Cook:** As long as they add up in total to 200, you can mix and match the hours and choose from either credit.

**Senator Callbeck:** The total of both of these tax savings you say is up to \$450. They're basically the same?

**Mr. Cook:** They're exactly the same.

**Senator Callbeck:** Were refundable tax credits considered? It seems to me that you would have a lot of people that can't take part in this. This credit isn't any good if people don't pay income tax; therefore, they can't take advantage of the credit that you are announcing.

**Mr. Jovanovic:** Refundable tax credits are used in very limited circumstances in the income tax system, generally when there's a clear rationale to do so — for instance, with the Working Income Tax Benefit, which is there to create an incentive for low-income individuals to enter or stay in the labour force. It makes clear policy sense to have that one refundable.

Generally speaking, credits are there with the intention to recognize expenses or to recognize a taxpayer's particular circumstance or situation. These credits are generally non-refundable.

**Senator Callbeck:** Well, with all due respect, it certainly makes sense to me to have refundable tax credits. Year after year, we come in here with tax credits that aren't refundable. Therefore, the people that really need to take advantage of them the most are not even able to apply. I can't see the logic of that at all.

**Mr. Jovanovic:** I would highlight that your comment, I would say, refers, generally speaking, to the system. Moving from non-refundable tax credits to a system where these credits are refundable would be extremely costly for the government.

aériens ou de la Garde côtière auxiliaire canadienne, ou d'une organisation dont le statut d'organisme de recherche et sauvetage est reconnu par une autorité provinciale, municipale ou publique. Il s'agit là d'un énoncé de portée générale.

**La sénatrice Callbeck :** Merci. Une personne doit avoir accumulé un total de 200 heures de service. Elle doit avoir accumulé 200 heures de services de pompier volontaire ou 200 heures de volontaire en recherche et sauvetage — si elle a accumulé 100 heures de services de pompier volontaire et 100 heures de services de volontaire en recherche et sauvetage, elle ne peut pas les additionner afin d'être considérée comme admissible.

**M. Cook :** En fait, elle peut le faire.

**La sénatrice Callbeck :** Elle peut le faire?

**M. Cook :** Elle peut additionner toutes les heures qu'elle a accumulées, et, pour autant que ce total est équivalent à 200, elle est considérée comme admissible, et elle peut choisir l'un ou l'autre des deux crédits.

**La sénatrice Callbeck :** Vous avez indiqué que ces deux crédits représentaient un allègement fiscal pouvant aller jusqu'à 450 \$. Ces deux crédits d'impôt sont essentiellement semblables?

**M. Cook :** Ils sont exactement semblables.

**La sénatrice Callbeck :** Est-ce qu'on a envisagé l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable? À mes yeux, bien des gens ne pourront pas profiter de cette mesure fiscale. Comme il s'agit d'un crédit d'impôt, les personnes qui ne paient pas d'impôt sur le revenu ne peuvent pas profiter de la mesure que vous annoncez.

**M. Jovanovic :** Au sein du régime de l'impôt sur le revenu, les crédits d'impôt remboursables sont utilisés dans de très rares circonstances. En règle générale, on y a recours lorsqu'on a une raison précise de le faire. Par exemple, la Prestation fiscale pour le revenu de travail a été instaurée afin d'inciter les personnes à faible revenu à entrer sur le marché du travail ou à y demeurer. Il est parfaitement raisonnable, sur le plan stratégique, qu'une telle mesure soit de nature remboursable.

Les crédits d'impôt ont généralement pour but de reconnaître des dépenses effectuées par un contribuable ou la situation d'un contribuable, et ils sont généralement non remboursables.

**La sénatrice Callbeck :** Eh bien, sauf votre respect, je vous dirai que, à mes yeux, il est assurément raisonnable d'instaurer des crédits d'impôt remboursables. Chaque année, on crée de nouveaux crédits d'impôt non remboursables, de sorte que ceux qui devraient réellement pouvoir en profiter n'y sont même pas admissibles. Je ne comprends pas la logique qui sous-tend une telle démarche.

**M. Jovanovic :** J'estime que votre observation concerne le régime fiscal de façon plus générale. Le passage d'un régime axé sur les crédits d'impôt non remboursables à un régime fondé sur des crédits d'impôt remboursables serait extrêmement coûteux pour le gouvernement.

**Senator Callbeck:** That's basically the reason that people in the low-income bracket are denied these tax credits or can't take advantage of them, simply because it's going to cost the government.

**Mr. Jovanovic:** It goes beyond just cost. As I said initially, there's a policy rationale to it as well. If there's no clear rationale to make it refundable — for instance, if it's to recognize a reduced ability to pay tax, clearly there is no rationale to make it refundable.

**Senator Callbeck:** Why is it rational for somebody in the middle-income bracket to be able to take advantage of this credit and somebody at the low end not be able to take advantage?

**Mr. Jovanovic:** As I said, the rationale in a way is that this credit is not targeted or designed to provide income support. It is recognition through the tax system of a particular situation and thereby reduces a liability.

**Senator Callbeck:** It's recognition, so do not the people at the low end of the income bracket deserve the same recognition?

**Mr. Jovanovic:** The situation is that their tax liability is already reduced to zero.

**Senator Callbeck:** Pardon?

**Mr. Jovanovic:** Their tax liability is already reduced to zero, so that's the rationale.

**Senator Callbeck:** I've made my point, so thank you.

**The Chair:** Thank you. Those are all of the honourable senators who wish to have clarification on that particular section, so we will go on to the next one.

**Mr. Cook:** It is clause 5. I will speak about clauses 5 and 9 at the same time. They both relate to donations to ecologically sensitive land.

Currently under the Income Tax Act, when a donation of ecologically sensitive land is made, the amount of that donation can be carried forward and used in computing tax for up to five years. Economic Action Plan 2014 announced a change to increase that to 10 years, double the period for which donation amounts can be carried forward. Part of the rationale for that is that when we're talking about donations of land, they are very often sort of lumpy in nature, and it may be difficult for a taxpayer to take full advantage of the credit or the deduction, if it's a corporation.

Depending on personal circumstances — perhaps it's someone at the end of a farming career who is making a donation and may have lower income at that time — giving them that extra period

**La sénatrice Callbeck :** Il s'agit là, pour l'essentiel, de la raison pour laquelle les personnes à faible revenu ne peuvent pas profiter de ces crédits d'impôt — si elles ne peuvent pas y être admissibles, c'est simplement parce que cela coûterait de l'argent au gouvernement.

**M. Jovanovic :** Il ne s'agit pas uniquement d'une question de coût. Comme je l'ai plus tôt, il y a également des considérations de nature stratégique qui entrent en ligne de compte. De toute évidence, un crédit d'impôt ne sera pas remboursable s'il n'y a aucune raison claire qui justifie qu'il le soit, par exemple s'il s'agit d'un crédit visant à reconnaître une capacité réduite de payer de l'impôt.

**La sénatrice Callbeck :** En quoi est-il raisonnable qu'une personne à revenu moyen puisse profiter de ce crédit d'impôt alors qu'une personne à faible revenu ne peut pas en faire autant?

**M. Jovanovic :** Comme je l'ai dit, l'explication tient, dans une certaine mesure, au fait que le crédit d'impôt n'a pas été conçu afin d'offrir un soutien du revenu. Il vise à reconnaître une situation particulière au sein du régime fiscal et à offrir un allègement fiscal correspondant.

**La sénatrice Callbeck :** Vous dites que cela vise à reconnaître une situation. Est-ce que cela signifie que les personnes à faible revenu ne méritent pas une reconnaissance semblable?

**M. Jovanovic :** La réalité, c'est que ces gens n'ont déjà aucun impôt à payer.

**La sénatrice Callbeck :** Pardon?

**M. Jovanovic :** Les obligations fiscales de ces gens sont déjà nulles. Voilà la justification du crédit d'impôt.

**La sénatrice Callbeck :** J'ai dit ce que j'avais à dire et, par conséquent, je vous remercie.

**Le président :** Merci. Nous venons d'entendre tous les sénateurs qui souhaitaient obtenir des éclaircissements à propos de cette section du projet de loi. Nous allons passer à l'article suivant.

**M. Cook :** Il s'agit de l'article 5. Je vais traiter en même temps les articles 5 et 9, qui portent tous deux sur les dons de terres écosensibles.

Sous le régime de l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu, le montant d'un don de terres écosensibles peut être déduit du calcul pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Dans le cadre du Plan d'action économique de 2014, on a annoncé que la durée de cette période serait portée à 10 ans, soit le double de ce qui est prévu. Ce qui justifie une telle mesure, c'est le fait qu'un don de terres s'effectue très souvent en un seul bloc, et qu'il peut être difficile pour un contribuable de tirer pleinement parti du crédit, ou, s'il s'agit d'une société, de la déduction.

Selon les circonstances propres à chaque cas — la personne qui fait le don peut être quelqu'un qui en est à la fin de sa carrière d'agriculteur et qui touche à ce moment-là un faible revenu —, le

over which to avail themselves of the tax assistance may serve to help induce a donation to be made. That's clause 5.

[Translation]

**Senator Chaput:** May I ask why the decision was made to extend that period from five to ten years? Did individuals or companies call for that change?

**Mr. Jovanovic:** That was one of the recommendations in the Finance Committee's report on tax incentives for charitable giving.

[English]

**The Chair:** This applies to individuals as well as corporations?

**Mr. Cook:** That's exactly right.

**The Chair:** And it doesn't have to be a transfer in fee simple? It can be a transfer of an easement as well?

**Mr. Cook:** That's a very good point. It can be an easement or other right associated with property. For example, a farmer may continue to own the property but will put an easement on a wetland area on their farm so it will continue to be available for fowl and other wildlife to use.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I was looking at the cost of this measure. It is listed as zero in the budget. Does that mean the cost is in the thousands? That is provided in the schedule.

**Mr. Jovanovic:** Yes, unless I am mistaken, that generally happens when the cost is low — under \$500,000 a year.

**Senator Bellemare:** So in that case, the amount is not indicated.

**Mr. Jovanovic:** No.

[English]

**The Chair:** Thank you. We will go on to the next clause.

**Mr. Cook:** Clause 6 relates to the Adoption Expense Tax Credit. Economic Action Plan 2014 announced an increase in the maximum amount of expenses eligible for the Adoption Expense Tax Credit. In the absence of the amendment, the total maximum expenses available would have been approximately \$11,800. Instead, the maximum has increased to \$15,000 and will be indexed to inflation after 2014, which was the case with the credit before.

**The Chair:** We're talking about adoption?

**Mr. Cook:** Expenses related to adoption, such as court fees, reasonable travel expenses.

fait de pouvoir profiter pendant une plus longue période de cette aide fiscale pourrait inciter des gens à faire des dons de terres. Voilà pour l'article 5.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Puis-je vous demander pourquoi il a été décidé de porter cela de cinq à dix ans? Est-ce que des gens ou des entreprises en ont fait la demande?

**M. Jovanovic :** Cela faisait partie entre autres des recommandations du rapport du Comité des finances sur les incitatifs pour les dons, oui.

[Traduction]

**Le président :** Cela s'applique tant aux particuliers qu'aux sociétés?

**M. Cook :** C'est exact.

**Le président :** Et il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'un transfert en fief simple? Il peut s'agir également de la concession d'une servitude?

**M. Cook :** Il s'agit d'une très bonne observation — il peut s'agir d'une servitude ou d'un autre droit lié à un bien. Par exemple, un agriculteur peut continuer d'être propriétaire du bien, mais imposer une servitude sur un marécage situé sur ses terres agricoles de manière à ce que le gibier à plumes et d'autres animaux puissent continuer à l'utiliser.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Je regardais le coût de cette mesure. C'est nul dans le budget. Cela veut-il dire que c'est de l'ordre de milliers de dollars? C'est quand on regarde l'annexe.

**M. Jovanovic :** Oui, généralement, si je ne me trompe pas, lorsqu'il s'agit d'un faible coût, c'est de moins de 500 000 \$ par année.

**La sénatrice Bellemare :** Alors ce n'est pas indiqué dans ce cas.

**M. Jovanovic :** Non.

[Traduction]

**Le président :** Merci. Nous allons passer à l'article suivant.

**M. Cook :** L'article 6 porte sur le crédit d'impôt pour frais d'adoption. Dans le cadre du Plan d'action économique de 2014, on a annoncé une hausse du maximum des dépenses admissibles aux fins de ce crédit d'impôt. À l'heure actuelle, ce plafond est d'environ 11 800 \$. Par suite de l'amendement proposé, il serait relevé à 15 000 \$ pour 2014, et serait indexé en fonction de l'inflation au cours des années suivantes, comme c'était le cas auparavant.

**Le président :** Ce crédit d'impôt est lié à l'adoption?

**M. Cook :** Il est lié aux dépenses liées à l'adoption, par exemple, les frais judiciaires et les dépenses raisonnables engagées aux fins de déplacements.

**The Chair:** It might be airfare to China and back?

**Mr. Cook:** Mandatory provincial expenses, in-home assessments, those kinds of expenses.

**Senator Callbeck:** I think it's a great idea. Roughly how many Canadians use this tax credit?

**Mr. Cook:** The total number of claimants in 2011 was approximately 2,500 people.

**Senator Callbeck:** In 2011?

**Mr. Cook:** That's correct. It fluctuates around there. It has been fairly stable.

**Senator Callbeck:** Thank you.

**The Chair:** Thank you. Please go on to the next clause.

**Mr. Cook:** We've actually already talked about clauses 7 and 8. They're about the Search and Rescue Volunteers Tax Credit that we've referred to. Clause 9, as I just discussed, is part of the donations of ecologically sensitive land.

Moving on to clause 10, it relates to the Medical Expense Tax Credit. It should be on page 5 of your printout of the bill.

There are two changes. One relates to what they call diabetes dogs. These are dogs that can sense changes in blood sugar levels in people, and the cost of these animals and their maintenance and upkeep will be eligible expenses for the Medical Expense Tax Credit. We expect there to be probably about 10 of these dogs in Canada in 2014.

The second change to the Medical Expense Tax Credit is to allow the tax credit to apply in respect to individualized therapy plans. Currently, there are situations where the therapy undertaken under one of these plans — perhaps a therapy dealing with applied behavioural assistance for autism — the therapy itself would be eligible for the Medical Expense Tax Credit but the preparation of the plan, which might be required by a provincial authority in some cases, might not be eligible for the tax credit. So we're expanding the Medical Expense Tax Credit to allow the cost of individualized therapy plans to be eligible as well.

**The Chair:** The expansion of the dog portion of this relates to severe diabetes only?

**Mr. Cook:** That's correct.

**The Chair:** That's the change?

**Mr. Cook:** That is the change.

**The Chair:** Do you know from a policy point of view whether there is any discussion with respect to people with post-traumatic stress disorder?

**Le président :** Par exemple un billet d'avion aller-retour pour la Chine?

**M. Cook :** Les dépenses provinciales obligatoires, les dépenses liées aux évaluations à domicile et d'autres dépenses du genre.

**La sénatrice Callbeck :** Je crois qu'il s'agit d'une excellente idée. Pouvez-vous m'indiquer le nombre approximatif de Canadiens qui réclament ce crédit d'impôt?

**M. Cook :** En 2011, il s'élevait à peu près à 2 500.

**La sénatrice Callbeck :** En 2011?

**M. Cook :** C'est exact. Il s'agit d'un nombre de cet ordre. Il est demeuré relativement stable.

**La sénatrice Callbeck :** Merci.

**Le président :** Merci. Veuillez passer à l'article suivant.

**M. Cook :** En fait, nous avons déjà parlé des articles 7 et 8, qui ont trait au crédit d'impôt pour volontaire en recherche et sauvetage. Quant à l'article 9, il concerne les dons de terres écosensibles, dont nous avons également discuté.

Je vais donc passer à l'article 10 touchant le crédit d'impôt pour frais médicaux. Cet article se trouve à la page 5 de la version imprimée du projet de loi.

Deux modifications sont apportées à cet article. La première concerne ce que l'on appelle les chiens d'assistance pour diabétiques — il s'agit de chiens dressés pour déceler les modifications du taux de glycémie de leur maître. Les coûts liés à l'acquisition et à l'entretien de ces animaux seront admissibles aux fins du crédit d'impôt pour frais médicaux. Nous prévoyons qu'il y aura environ 10 de ces chiens au Canada en 2014.

La deuxième modification a pour but de rendre possible l'application du crédit d'impôt pour frais médicaux aux plans de traitement personnalisés. À l'heure actuelle, dans certains cas, les dépenses liées à un traitement administré dans le cadre d'un plan de ce genre — par exemple une thérapie d'assistance comportementale appliquée visant une personne atteinte d'autisme — sont admissibles aux fins du crédit d'impôt, mais les dépenses allant de pair avec l'élaboration du plan en tant que tel — qu'une autorité provinciale peut parfois exiger — ne sont pas toujours admissibles aux fins du crédit d'impôt. Par suite de la modification proposée, les coûts liés aux plans de traitement personnalisés seront admissibles au titre du crédit d'impôt.

**Le président :** La mesure liée aux chiens d'assistance ne touche que les personnes atteintes de diabète grave?

**M. Cook :** C'est exact.

**Le président :** C'est en cela que consiste la modification?

**M. Cook :** C'est bien cela.

**Le président :** Savez-vous si l'on a envisagé d'accroître l'ampleur de cette politique de manière à ce qu'elle englobe les personnes présentant un trouble de stress post-traumatique?

**Mr. Jovanovic:** Well, we understand that service dogs for psychiatric conditions are a relatively new type of assistance animal. We understand that work is currently under way by the Minister of Veterans Affairs to assess the effectiveness of psychiatric service animals, so we are monitoring progress, and the list of Medical Expense Tax Credit eligible expenses is looked at every year.

**The Chair:** I'm encouraged by that. I know we meet a lot of veterans who tell us how important these companions are to them and how helpful they are. So if you could take that back and put that into the mix, we'll look forward to having you here next year with that amendment.

[Translation]

**Senator Chaput:** How will you define severe diabetes? Do you have any criteria?

**Mr. Jovanovic:** I just want to clarify that eligible expenditures for the therapy are already part of the system. The measure recognizes as eligible spending the portion of fees related to the preliminary steps in therapy development. If those preliminary steps are necessary to access provincial funding or if a treatment is prescribed by a doctor, there are also other conditions to be met. For instance, the individual must be eligible for the Disability Tax Credit. If that condition is satisfied, the related expenses are eligible.

[English]

**The Chair:** Senator Chaput raises a good question. There are adjectives here, and if I'm looking at 10(1)(l), it's "profoundly deaf," "severe diabetes" and "prolonged impairment," those words. Are you leaving it up to a doctor to meet those criteria?

**Mr. Cook:** When we're talking about severe diabetes, usually the kind of situation we're talking about and where these dogs are applied, I think it's called type 1 diabetes where people have hypoglycemia unawareness. They can't monitor their own levels or be aware of the changes of their own blood sugar levels. But in terms of how these are applied, medical people make the determinations, and CRA accepts or not.

For example, with respect to prolonged impairment and what qualifies for the Disability Tax Credit, that does end up sometimes going to court or an arbitrator as to what qualifies for that or not.

**The Chair:** But someone has to make that determination other than someone at Canada Revenue Agency.

**Mr. Cook:** That's right. This does kind of rely on the medical profession to determine appropriate treatment for their patients.

**M. Jovanovic :** Eh bien, nous croyons comprendre que les chiens d'assistance pour personnes atteintes de troubles psychiatriques représentent un type relativement nouveau d'animaux d'assistance, et que le ministère des Anciens Combattants procède actuellement à l'évaluation de leur efficacité. Ainsi, nous effectuons le suivi des progrès réalisés, et nous nous penchons chaque année sur la liste des dépenses admissibles au titre du crédit d'impôt pour frais médicaux.

**Le président :** Je trouve cela encourageant. Nous rencontrons beaucoup d'anciens combattants qui nous parlent de l'importance et de l'utilité de ces animaux de compagnie. Ainsi, nous espérons que vous envisagerez d'ajouter cela au panier de dépenses admissibles, et que vous vous présenterez ici l'an prochain pour nous parler de cette modification.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Comment allez-vous définir le diabète sévère? Avez-vous des critères?

**M. Jovanovic :** J'aimerais juste clarifier que les dépenses admissibles pour la thérapie se retrouvent déjà dans le système. La mesure reconnaît comme dépenses admissibles la partie des frais liés aux étapes préliminaires de mise au point de la thérapie. Si ces étapes préliminaires sont nécessaires pour accéder aux fonds provinciaux ou si un traitement est prescrit par un médecin, il y a aussi d'autres conditions à respecter. Par exemple, la personne doit être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées. À ce moment-là, les dépenses sont admissibles.

[Traduction]

**Le président :** La sénatrice Chaput a posé une bonne question. À l'alinéa 10(1)l) du texte législatif, on trouve un certain nombre d'adjectifs — il est question de surdité « profonde », de diabète « grave » et de déficience « prolongée ». Allez-vous laisser le soin à un médecin de déterminer si ces critères sont respectés?

**M. Cook :** En règle générale, les cas de diabète grave dont il est question, c'est-à-dire les cas justifiant l'acquisition d'un chien d'assistance, sont ceux où une personne atteinte de ce que l'on appelle, je crois, le diabète de type 1 n'est pas consciente des chutes de son taux de glycémie — elle ne peut pas surveiller son propre taux ou n'est pas consciente de ses variations. Cela dit, sur le plan pratique, les diagnostics sont établis par des médecins, et l'ARC les approuve ou les rejette.

Par exemple, il arrive que l'on doive recourir à un tribunal ou un arbitre afin de trancher la question de savoir si un cas de déficience prolongée est admissible aux fins du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

**Le président :** D'abord, il faut qu'une personne autre qu'un fonctionnaire de l'ARC détermine cela.

**M. Cook :** C'est exact. Il revient à un médecin de déterminer le traitement convenant à ses patients.



I would note with respect to this and how it's likely to play out with respect to the particular amendment we're talking about, these animals, at least at the present time, are extraordinarily expensive. There is a small group of them. They're approximately \$25,000 per dog. I think the first three have only arrived in Canada. We're talking about another seven coming in.

I believe it's the Lions that have been involved with establishing this program to bring these dogs into Canada. As well, there may be training by the patient for dealing with their service animal.

If you're worried about the ambit of "severe diabetes," I think our view is just the nature of the animal that will be used will, in fact, police the provision. It's unlikely that someone will get a \$25,000 dog in circumstances where it's not reasonable that they require it.

**The Chair:** I hope you're right.

**Senator Chaput:** Is it true that those dogs are bought from the United States, are trained in the U.S., and whoever needs this kind of dog has to travel to the U.S. to be able to get training with the dog so that the two can connect?

**Mr. Jovanovic:** It is possible, yes. These expenses, to the extent that they are reasonable, would be eligible. Travel, training, care, maintenance expenses would be eligible.

As Ted mentioned, there are a handful of dogs, let's say, that are being trained. It's the Lions Foundation of Canada in Oakville, so there could be an increased number going forward trained in Canada, but it's true that most of them are probably from the United States.

**The Chair:** We're ready to go on to the next clause, then.

**Mr. Cook:** I would just note for clauses 11 through 16, those are all what we would consider consequential amendments relating to the introduction of this Search and Rescue Volunteers Tax Credit. There are a number of rules in the act that relate to the ordering of the application of credits, and the amendments made through clauses 11 through 16 generally relate to those. One is about the availability of the credit to non-residents, but I would consider all the assets in clauses 11 through 16, up to page 9, as just being consequential to the credit we've already discussed.

**The Chair:** I'm looking at the heading in my briefing book. Clause 11 — credit for mental or physical impairment.

**Mr. Cook:** To give you an example of what I mean by "consequential amendments," clause 11 relates to the entitlement of a supporting person to claim a disabled person's unused Disability Tax Credit. In order to tell how much of the unused

En ce qui concerne les effets que pourrait avoir la modification dont nous parlons, j'aimerais souligner que les animaux d'assistance coûtent extrêmement cher, à tout le moins à l'heure actuelle. Ils sont très peu nombreux. Un chien d'assistance coûte environ 25 000 \$. Si je ne m'abuse, les trois premiers viennent tout juste d'arriver au Canada, et nous en recevrons à peu près sept autres.

Je crois que c'est la Fondation des Lions qui a mis en place le programme permettant de faire venir ces chiens au pays. En outre, il se peut que le patient doive suivre une formation afin d'apprendre à interagir avec son animal d'assistance.

Si la portée de l'expression « diabète grave » vous préoccupe, je vous dirai que, dans les faits, la nature de l'animal en question préviendra par elle-même tout recours abusif aux dispositions législatives — il est peu probable qu'une personne acquière un chien d'une valeur de 25 000 \$ si elle n'en a pas raisonnablement besoin.

**Le président :** J'espère que vous avez raison.

**La sénatrice Chaput :** Est-il vrai que ces chiens sont dressés et achetés aux États-Unis, et que ceux qui ont besoin d'un tel chien doivent se rendre là-bas afin de suivre une formation et d'apprendre à interagir avec lui?

**Mr. Jovanovic :** Oui, c'est possible. De telles dépenses seraient admissibles au titre du crédit d'impôt, pour autant qu'elles sont raisonnables — les dépenses liées aux déplacements, au dressage, aux soins à prodiguer à l'animal et à son entretien sont admissibles.

Comme Ted l'a mentionné, une poignée de chiens sont en train d'être dressés. C'est la Fondation des Lions du Canada d'Oakville qui s'occupe du programme, de sorte que le nombre de chiens dressés au Canada pourrait augmenter, mais il est vrai que la plupart d'entre eux viennent probablement des États-Unis.

**Le président :** Nous sommes prêts à passer à l'article suivant.

**Mr. Cook :** Je tiens simplement à souligner que les articles 11 à 16 représentent ce que l'on pourrait considérer comme des modifications corrélatives liées à l'instauration du crédit d'impôt pour volontaires en recherche et sauvetage. La loi comporte un certain nombre de règles touchant l'ordre d'application des crédits, et les modifications prévues par les articles 11 à 16 portent généralement là-dessus. L'une des modifications a trait à l'admissibilité des non-résidents au crédit, mais je considérerai tous les éléments mentionnés aux articles 11 à 16 — jusqu'à la page 9 inclusivement — comme des modifications consécutives à celles concernant le crédit dont nous avons déjà discuté.

**Le président :** Dans mon document de référence, il est indiqué que l'article 11 concerne le crédit d'impôt pour déficience physique ou mentale.

**Mr. Cook :** À titre d'exemple de ce que j'entends par « modifications corrélatives », l'article 11 a trait au droit d'une personne aidant une personne handicapée de réclamer la partie inutilisée par cette dernière du crédit d'impôt pour personnes

Disability Tax Credit can be passed on to someone else, you have to do a calculation looking at the application of other credits before it. What this amendment does is say, “Well, pretend you’ve computed tax payable and that you have deducted from that tax payable certain other tax credits, one of them being the Search and Rescue Volunteers Tax Credit, and then use the remaining tax payable to determine what the unused credit is that can be passed on to someone else.”

**The Chair:** That’s interesting. Then the unused tuition in clause 12 — textbook. That’s the same kind of thing?

**Mr. Cook:** If you look at the wording in those clauses, you’ll see they’re almost identical. There is a parenthetical:

(other than an amount deductible under this section and any of . . .)

And we’ve added a reference to 118.07, which is the section where the Search and Rescue Volunteers Tax Credit can be found.

**The Chair:** Thank you. That’s clauses 11 to 16 we’ve just dealt with.

**Mr. Cook:** That’s correct. So clause 17 should be on page 9.

**The Chair:** I have it.

**Mr. Cook:** This amendment relates to the GST/HST credit. As I’m sure all the senators know, on the front of your income tax return there is a little box you tick to see if you want to apply for the GST credit, and as a streamlining administrative efficiency measure, it’s proposed to amend the act so that people don’t have to apply for the GST credit. The CRA will just calculate everyone’s eligibility for the GST credit and apply it to the appropriate people.

Surprisingly, the administrative saving here is because approximately 2 million people each year apply for the GST credit who are not eligible for it, and as a result, the CRA has to send them notices of determination saying, “You’re not eligible for the credit.”

All this will do is allow the CRA to not send notices to those 2 million people. In cases where a person disagrees with the fact that they’re not eligible, they can ask for a notice of determination and that will protect all their appeal rights.

**The Chair:** Good. So there won’t be the little box inviting them to apply for it on the front of the form in future years.

**Mr. Cook:** Not after this year.

handicapées. Pour déterminer la partie inutilisée du crédit d’impôt qui peut être transmise à une autre personne, il faut faire un calcul tenant compte de l’application d’autres crédits avant celui-ci. La modification en question revient à dire ce qui suit : « Eh bien, disons que vous avez calculé l’impôt à payer et que vous avez déduit de cet impôt à payer d’autres crédits d’impôt, dont le crédit d’impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage; dans ce cas, utilisez l’impôt à payer résiduel pour déterminer quelle partie inutilisée du crédit peut être transmise à une autre personne. »

**Le président :** C’est intéressant. Ensuite, il y a le crédit d’impôt inutilisé pour manuels de l’article 12. Est-ce le même genre de choses?

**M. Cook :** Si vous jetez un coup d’œil sur le libellé de ces articles, vous allez constater qu’ils ont presque identiques. Il y a une exception :

sauf celles visées au présent article ou à l’un des...

Et nous avons ajouté un renvoi à l’article 118.07, qui est celui du crédit d’impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage.

**Le président :** Merci. Nous venons d’aborder les articles 11 à 16.

**M. Cook :** C’est exact. L’article 17 devrait donc se trouver à la page 9.

**Le président :** Je l’ai trouvé.

**M. Cook :** Cette modification a trait au crédit d’impôt pour TPS/TVH. Comme vous le savez tous, j’en suis sûr, sur la première page de votre déclaration de revenus, il y a une petite case à cocher pour demander le crédit d’impôt pour la TPS, et, à titre de mesure d’efficacité et de simplification administrative, il est proposé de modifier la loi pour faire en sorte que les gens n’aient pas à demander le crédit d’impôt pour la TPS. L’ARC va simplement faire les calculs nécessaires pour déterminer l’admissibilité de chacun au crédit d’impôt pour la TPS et appliquer ce crédit aux gens qui y ont droit.

Étonnamment, l’économie qui y sera réalisée sur le plan administratif vient du fait qu’environ deux millions de personnes qui ne sont pas admissibles au crédit d’impôt pour la TPS le demandent chaque année, ce qui fait que l’ARC doit leur envoyer un avis de détermination pour leur expliquer qu’ils ne sont pas admissibles au crédit.

Tout ce que la modification fait, c’est de permettre à l’ARC de ne pas envoyer d’avis à ces deux millions de personnes. Si une personne n’est pas d’accord avec le fait qu’elle n’est pas admissible, elle pourra demander un avis de détermination, ce qui protégera tous ses droits d’appel.

**Le président :** Bien. Il n’y aura donc plus de petite case invitant ces personnes à demander le crédit d’impôt sur la première page du formulaire.

**M. Cook :** Il n’y en aura plus à partir de l’année prochaine.

Clause 18 relates to the extension of the Mineral Exploration Tax Credit for flow-through share investors. This credit was extended last year and the year before and is extended again for this year.

Briefly, what the credit does is allow a 15 per cent credit to individuals who have entered into a flow-through share agreement with a resource company. Expenses are flowed up to the individual, and then they're allowed a 15 per cent tax credit on top of that, and that helps junior mining companies access funds for exploration.

**The Chair:** The extension is basically same percentage as in previous years?

**Mr. Cook:** It's exactly the same.

Again, clauses 19 and 20 are both consequential amendments relating to the Search and Rescue Volunteers Tax Credit.

Clause 21 is a measure relating to state supporters of terrorism, and this measure was announced in Economic Action Plan 2014. It will allow the Minister of National Revenue to revoke the registration of a registered charity or a registered Canadian amateur athletic association if it has accepted a gift from a state listed in the list provided under section 6.2 of the State Immunity Act. These states are the Islamic Republic of Iran and the Syrian Arab Republic. As well, the Minister of National Revenue will have the authority to refuse to register charities or Canadian amateur athletic associations that have accepted gifts from these states, and this measure will apply to gifts accepted after February 10, 2014, budget day, I believe.

**The Chair:** Revenue Canada had the opportunity to remove the charitable designation or status previously. Is this just adding another basis upon which the status can be removed?

**Mr. Jovanovic:** Yes. There is already a robust anti-terrorism framework and robust legislation governing charities. Given the complexity of terrorism and the fact that it's a multi-faceted issue, this framework currently includes several pieces of legislation with different objectives, and they are interconnected. This adds to that basket in a way, so it creates another tool for the Minister of National Revenue in that context.

**The Chair:** That basket is what we see here, gifts from foreign nations and entities.

**Mr. Jovanovic:** When I refer to the basket of legislation, it includes the Criminal Code, the Special Economic Measures Act and others, in addition to the Income Tax Act, so that is another body of legislation added to these tools.

L'article 18 a trait à la prolongation du crédit d'impôt pour l'exploration minière visant les investisseurs qui achètent des actions accréditatives. Ce crédit a été prolongé l'an dernier et l'année d'avant, et il est prolongé encore une fois cette année.

Brièvement, il s'agit d'un crédit de 15 p. 100 qui est accordé aux personnes ayant conclu une convention d'émission d'actions accréditatives avec une entreprise de l'industrie des ressources. Les dépenses sont transférées à la personne, et celle-ci a droit à un crédit d'impôt de 15 p. 100 en plus, ce qui aide les petites sociétés minières à accéder à des fonds pour l'exploration.

**Le président :** Le crédit d'impôt prolongé correspond essentiellement au même pourcentage qu'au cours des années précédentes?

**M. Cook :** C'est exactement le même pourcentage.

Encore une fois, les articles 19 et 20 sont tous les deux des modifications corrélatives ayant trait au crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage.

L'article 21 est une mesure liée aux États qui soutiennent le terrorisme, et cette mesure a été annoncée dans le Plan d'action économique 2014. Elle permettra au ministre du Revenu national de révoquer l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance enregistré ou d'une association canadienne enregistrée de sport amateur qui accepte un don d'un État inscrit sur la liste mentionnée à l'article 6.2 de la Loi sur l'immunité des États. Il s'agit de la République islamique d'Iran et de la République arabe syrienne. Le ministre du Revenu national aura aussi le pouvoir de refuser d'enregistrer un organisme de bienfaisance ou une association canadienne de sport amateur ayant accepté un don de la part de ces États, et cette mesure s'appliquera aux dons acceptés après le 10 février 2014, soit le jour d'adoption du budget, je crois.

**Le président :** Revenu Canada a eu l'occasion de retirer la désignation ou le statut d'organisme de bienfaisance auparavant. S'agit-il d'ajouter une autre raison pour laquelle le statut peut être enlevé?

**M. Jovanovic :** Oui. Il existe déjà un solide cadre de lutte contre le terrorisme et une solide législation régissant les organismes de bienfaisance. Vu la complexité du terrorisme et le fait que ce problème se présente sous de nombreux aspects, le cadre comprend actuellement plusieurs textes législatifs ayant des objectifs différents, et ceux-ci sont interreliés. La mesure s'ajoute à ce panier, dans un sens, et elle crée un autre outil que le ministre du Revenu national pourra utiliser dans ce contexte.

**Le président :** Ce panier, c'est le panier de dons faits par des entités et des pays étrangers.

**M. Jovanovic :** Lorsque je parle du panier de lois, il s'agit du Code criminel, de la Loi sur les mesures économiques spéciales et d'autres lois, en plus de la Loi de l'impôt sur le revenu, et il s'agit donc d'un autre texte législatif qui s'ajoute à ces outils.

**Mr. Cook:** Clause 22 has two amendments, one relating to the GST credit we spoke about. This allows the individual to request a notice of determination from the Minister of National Revenue. Regarding subclause (2), I had indicated that under the Offshore Tax Informant Program, amounts wouldn't be considered to be assessed for purposes of sharing with the provinces until the amounts had actually been collected, and that's what the amendment in subclause (2) of clause 22 would do.

**The Chair:** Could you explain that one more time?

**Mr. Cook:** I'll back up. Generally, under the Income Tax Act, obviously, the CRA and the federal government collect income tax for a number of provinces, and normally, amounts are shared with the provinces on an assessed basis, so once an assessment is made, that tax is then shared appropriately with the provinces, irrespective of whether it actually gets collected at the end of the day or not because the collection risk is fairly stable.

But with respect to this Offshore Tax Informant Program, obviously, there is a much greater risk that amounts might be assessed but never collected because, by definition, we're talking about amounts that have a connection offshore and are likely located offshore, so collection will be very difficult. So in this particular case, it makes more sense to only share the revenues once they have actually been collected as opposed to just on an assessment basis.

**The Chair:** I understand. Thank you.

**Mr. Cook:** Clause 23 again relates to the Offshore Tax Informant Program and allows the establishment of regulations so that amounts can be withheld on account of tax. When an amount is paid to an informant, there will be a withholding of that in security of the tax liability of that informant.

**The Chair:** That's withholding from the contract of the informant.

**Mr. Cook:** That's correct.

Clauses 24 and 25 relate to labour-sponsored venture capital corporations. As I'm sure the committee knows, changes were announced in Economic Action Plan 2013 with respect to the phase-out of the credit, and that was contained in last year's legislation.

As well, there was consultation on transitional rules for the phase-out of the credit and to provide rules for corporations that wished to exit the program. The amendments to effect these transitional rules are found largely in clauses 24 and 25, and they take existing rules in the Income Tax Act which were available on the ending of a provincial program and just allow federally registered labour-sponsored venture capital corporations to have

**M. Cook :** L'article 22 comporte deux modifications, l'une des deux ayant trait au crédit pour la TPS dont nous avons déjà parlé. Elle permet à la personne de demander un avis de détermination au ministre du Revenu national. En ce qui concerne le paragraphe (2), j'ai déjà dit que, dans le cadre du Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger, les montants sont réputés ne pas avoir fait l'objet d'une cotisation aux fins de partage avec les provinces jusqu'à ce qu'ils soient perçus, et c'est ce que vise la modification apportée au paragraphe (2) de l'article 22.

**Le président :** Pourriez-vous réexpliquer cela?

**M. Cook :** Je vais revenir en arrière. En règle générale, l'ARC et le gouvernement fédéral perçoivent évidemment les impôts pour plusieurs provinces en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, et, normalement, les montants sont partagés avec les provinces une fois qu'ils ont fait l'objet d'une cotisation, et donc lorsque l'avis de cotisation est produit, l'impôt est partagé de façon appropriée avec les provinces, qu'il soit réellement perçu ou non au bout du compte, puisque le risque de perception est assez stable.

Mais en ce qui concerne le Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger, évidemment, le risque que les montants fassent l'objet d'une cotisation, mais ne soient jamais perçus est beaucoup plus grand, puisque, par définition, il s'agit d'argent ayant un lien avec l'étranger et susceptible de se retrouver à l'étranger, ce qui fait que la perception est très difficile. Dans ce cas particulier, donc, il est plus sensé de ne partager les revenus que lorsqu'ils ont été réellement perçus, plutôt que lorsqu'ils ont fait l'objet d'une cotisation.

**Le président :** Je comprends. Merci.

**M. Cook :** L'article 23 a lui aussi trait au Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger, et il permet l'établissement de dispositions réglementaires autorisant les retenues d'impôt. Lorsqu'une somme est versée à un dénonciateur, elle sera retenue pour que l'on puisse garantir que ce dénonciateur acquitte l'impôt à payer.

**Le président :** Il s'agit d'une retenue découlant du contrat conclu avec le dénonciateur.

**M. Cook :** C'est exact.

Les articles 24 et 25 concernent les sociétés à capital de risque de travailleurs. Comme les membres du comité le savent, j'en suis sûr, des modifications ont été annoncées dans le Plan d'action économique de 2013 relativement à l'élimination progressive du crédit d'impôt, et celles-ci figuraient dans le projet de l'an dernier.

De même, il y a des consultations au sujet des règles de transition pour l'élimination graduelle du crédit d'impôt et pour établir des règles visant les sociétés qui souhaitaient mettre fin à leur participation au programme. Les modifications établissant ces règles de transition se trouvent en grande partie aux articles 24 et 25, et elles reprennent les règles existantes de la Loi de l'impôt sur le revenu qui s'appliquaient à la fin d'un programme

the same rules apply, and clause 25 provides a technical rule to determine the status of corporations upon an amalgamation or a merger.

**The Chair:** Why wouldn't these amendments have accompanied the legislation in the amendments last year?

**Mr. Cook:** We did the legislation on the basic phase-out, and there was some concern at the Department of Finance that perhaps there might be more to be done in terms of transitional rules, so there was kind of a consultation on the transitional rules. In response to that, there weren't a lot of substantive submissions on the transitional elements. So we released draft legislation for comment in the fall on these transitional rules, and now they're contained in this bill.

**The Chair:** But the program has already been done away with.

**Mr. Cook:** Well, the amendments in last year's legislation related to the phase-out of the credit, the actual amount of the credit, and this deals with the more technical aspect regarding the corporations that were involved and what the rules are for them exiting the program.

[*Translation*]

**Senator Bellemare:** I have a question about last year, when all this was studied in the fall of 2013. The Department of Finance held some consultations over the Internet. To that effect, the briefs submitted when we carried out the study were not made available for consultation. I even remember asking about this. I was told that, yes, the briefs were submitted, but they had not yet been analyzed.

I obtained and read some of the briefs that were submitted. I found them thanks to the Internet and some Quebec organizations, including the FTQ and the CSN, which were asking the government to review some of the rules as part of the transition, or to at least review the changes that would have a less negative impact on them. Can we now obtain all the briefs or the analyses of the briefs carried out by the Department of Finance? Do these changes take into account the analyses of those briefs?

**Mr. Jovanovic:** We received some 50 briefs. They were all obviously analyzed, so that we could issue the final recommendations and draft the proposed legislation. So yes, everything was taken into consideration. As for your question about whether you can have access to them, those briefs were given to the Department of Finance in confidentiality, but they would be accessible under an access to information request. If an access to information request was made, the Department of

provincial et permettent tout simplement aux sociétés à capital de risque de travailleurs d'être visées par ces mêmes règles, et l'article 25 contient une règle technique visant à déterminer le statut des sociétés au moment d'une fusion ou d'une unification.

**Le président :** Pourquoi ces modifications n'accompagnaient-elles pas le projet de loi de modification de l'an dernier?

**M. Cook :** Nous avons rédigé les dispositions législatives concernant les éléments de base de l'élimination graduelle du crédit d'impôt, et le ministère des Finances craignait qu'il faille préciser les règles de transition, ce qui fait qu'il y a eu une espèce de consultation sur le sujet. Il n'y a pas eu beaucoup d'observations de fond concernant les éléments de la transition en réaction à cette consultation. Nous avons donc publié une version provisoire des dispositions législatives aux fins de commentaires à l'automne en ce qui concerne les règles de transition, et celles-ci figurent maintenant dans le projet de loi.

**Le président :** Mais le programme est déjà terminé.

**M. Cook :** Eh bien, les modifications apportées dans le cadre du projet de loi de l'an dernier avaient trait à l'élimination graduelle du crédit d'impôt, au montant du crédit en tant que tel, et les modifications apportées dans le cadre du projet de loi à l'étude aujourd'hui portent sur l'aspect plus technique des sociétés qui participaient au programme et des règles qui s'appliquent à la fin de leur participation à celui-ci.

[*Français*]

**La sénatrice Bellemare :** J'ai une question qui se rapporte à l'année dernière lorsqu'on a étudié tout cela à l'automne 2013. Le ministère des Finances avait tenu des consultations par Internet. À cet effet, les mémoires soumis lorsque nous avons fait l'étude n'étaient pas mis à disposition pour être consultés. Je me rappelle même avoir posé la question. On m'avait répondu que, oui, des mémoires avaient été déposés, mais que l'analyse de tous ces mémoires n'était pas terminée.

Je me souviens d'avoir obtenu et lu certains des mémoires qui ont été soumis, parce que j'ai réussi à les trouver à l'aide d'Internet et des organismes au Québec, dont la FTQ et la CSN, qui demandaient au gouvernement de revoir certaines règles pour faire la transition ou du moins les changements qui auraient moins d'impacts négatifs pour eux. Aujourd'hui, pouvons-nous obtenir la totalité des mémoires ou l'analyse qui en a été faite par le ministère des Finances? Est-ce que ces changements tiennent compte de l'analyse de ces mémoires?

**M. Jovanovic :** D'abord, nous avons reçu environ 50 mémoires. Tous ces mémoires ont été analysés évidemment pour que nous arrivions aux recommandations finales et à la législation proposée. Donc oui, tout a été pris en considération. Concernant votre question à savoir si vous pouvez y accéder; en fait, ces mémoires ont été donnés au ministère des Finances du Canada en toute confidentialité, mais seraient accessibles au moyen d'une demande d'accès à l'information. Si une demande

Finance would consult the organization in question to see whether or not it would consent to share the report. That is how some documents can be consulted.

**Senator Bellemare:** So those amendments to clauses 23 and 24 do not ultimately change anything when it comes to adopting last year's provisions on termination and tax credit?

**Mr. Jovanovic:** No, the goal of those consultations was really to obtain information from the sector and other stakeholders to properly establish transitional rules and facilitate the withdrawal of participating funds that wish to opt out of the program.

**Senator Bellemare:** There are not many funds in Canada outside Quebec, as far as I understand. There are some in other provinces, but they are small compared with the two major funds — the CSN and the FTQ. I think they will keep going, as they are still soliciting. Thank you very much.

[English]

**Senator Callbeck:** Talking about rules, were two sets published for public comment or just one? I know rules were published in November.

**Mr. Cook:** These are the rules that were published in November.

**Senator Callbeck:** This is it?

**Mr. Cook:** Yes.

**Senator Callbeck:** You didn't get too many comments?

**Mr. Cook:** No, we did not get very many comments on that.

**Senator Callbeck:** They were generally positive, the ones you did get?

**Mr. Cook:** They were very minor. To be honest, the purely federally registered LSVC is a small population.

[Translation]

**Senator Chaput:** How long will the phase-out take?

**Mr. Jovanovic:** The tax credit will be phased out by 2017.

**Senator Chaput:** Did the web comments on that change concern the phase-out?

d'accès à l'information est faite, le ministère des Finances consultera l'organisme en question pour déterminer si oui ou non il consentira à partager le rapport. C'est comme cela que certains documents peuvent être consultés.

**La sénatrice Bellemare :** Ces changements à l'article 23 et à l'article 24 ne changent en rien, finalement, l'adoption de ce qui a été fait l'année dernière en ce qui concerne la terminaison et le crédit d'impôt?

**M. Jovanovic :** Non, le but de ces consultations était vraiment d'obtenir de l'information du secteur et d'autres intervenants pour établir, de façon appropriée, des règles transitoires et pour faciliter la sortie des fonds participants qui désirent se retirer du programme.

**La sénatrice Bellemare :** Mais concernant les fonds, il n'y en a pas beaucoup au Canada ailleurs qu'au Québec, si je comprends bien. Il y en a dans d'autres provinces, mais ils sont mineurs par rapport aux deux fonds majeurs que sont les fonds de la CSN et de la FTQ. Ceux-là vont continuer, je pense; ils sollicitent encore. Merci beaucoup.

[Traduction]

**La sénatrice Callbeck :** À propos des règles, est-ce que deux ensembles de règles ont été publiés aux fins d'obtention des observations du public, ou un seul? Je sais que des règles ont été publiées en novembre.

**M. Cook :** Il s'agit bien des règles publiées en novembre.

**La sénatrice Callbeck :** C'est tout?

**M. Cook :** Oui.

**La sénatrice Callbeck :** Vous n'avez pas reçu beaucoup de commentaires?

**M. Cook :** Non, nous n'avons pas reçu beaucoup de commentaires là-dessus.

**La sénatrice Callbeck :** Et les commentaires que vous avez reçus étaient-ils positifs en général?

**M. Cook :** Ils étaient très mineurs. Franchement, les sociétés à capital de risque de travailleurs enregistrées seulement auprès du gouvernement fédéral sont très peu nombreuses.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Sur combien d'années se fera l'élimination progressive?

**M. Jovanovic :** Ce sera éliminé d'ici 2017.

**La sénatrice Chaput :** Les commentaires recueillis sur le site web par rapport à ce changement visaient-ils l'élimination progressive?

**Mr. Jovanovic:** I cannot really comment on that. The consultations had a specific objective. Of course, we may have received some comments that did not relate to transitional rules and that consequently became irrelevant to the consultation and its objective.

**Senator Chaput:** If I understand correctly, the consultations did not include the phase-out. You did not hold consultations on that, since the decision had already been made.

**Mr. Jovanovic:** Yes.

**Senator Chaput:** Thank you.

[English]

**The Chair:** Those are all the senators who have questions on this particular matter, so we will go to the next one. Are we at clause 26 now?

**Mr. Cook:** Yes, we are. Clause 26 is an amendment relating to the Offshore Tax Informant Program, and it just allows Part 13 withholding tax or non-resident withholding tax to be applied to payments made to informants who are outside Canada. The CRA could receive information from a person who is not a resident of Canada, and this will ensure that appropriate withholding tax applies on payments to that person.

Clause 27 has amendments to section 238 of the Income Tax Act. The two amendments relate to electronic funds transfer and also the legislation implementing the intergovernmental agreement for FATCA. This amendment allows an existing provision in the act that relates to a summary conviction offence for failure to provide a return or failure to maintain appropriate records to apply in these two contexts.

With respect to implementing FATCA and the related intergovernmental agreement, that's probably a discussion that should be deferred to Part 5 with the appropriate officials.

With respect to electronic funds transfer, just past section 241, we have a number of pages on electronic funds transfer, so perhaps I can discuss that measure there, if that would be convenient to the committee.

**The Chair:** That would be quite convenient.

**Mr. Cook:** Clause 28 amends section 241 of the Income Tax Act. Section 241 of the Income Tax Act generally governs the use of taxpayer information and the extent to which it can be used by officials or provided to other persons or entities for specific purposes. There are a few amendments in this, so I will just kind of work through them for the committee.

**M. Jovanovic :** Je ne peux pas vraiment commenter à ce sujet; il y avait un objectif spécifique pour la tenue de ces consultations. Évidemment, il se peut qu'on ait reçu des soumissions qui ne touchaient pas les règles transitoires et qui devenaient, par conséquent, non pertinentes par rapport à la consultation et à son objectif.

**La sénatrice Chaput :** Les règles de consultation, si je comprends bien, ne comprenaient pas les années d'élimination. Vous n'avez pas consulté à cet effet-là, car la décision avait déjà été prise.

**M. Jovanovic :** Oui.

**La sénatrice Chaput :** Merci.

[Traduction]

**Le président :** Tous les sénateurs qui avaient des questions à poser sur le sujet les ont posées, alors nous allons passer au prochain article. Sommes-nous rendus à l'article 26?

**M. Cook :** Oui. L'article 26 est une modification liée au Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger, et il permet simplement l'application de retenues d'impôt ou de retenues d'impôt des non-résidents de la partie 13 aux paiements versés à des dénonciateurs à l'extérieur du Canada. L'ARC pourrait recevoir de l'information de la part d'une personne qui ne réside pas au Canada, et l'article sert à garantir que la retenue d'impôt appropriée est appliquée au paiement versé à cette personne.

L'article 27 contient des modifications qui sont apportées à l'article 238 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les deux modifications concernent les virements électroniques et aussi les dispositions de mise en œuvre de l'entente intergouvernementale concernant la FATCA. La modification permet l'application dans les deux contextes d'une disposition existante de la loi ayant trait à une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité tenant au défaut de produire une déclaration ou au défaut de tenir des dossiers adéquats.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la FATCA et de l'accord intergouvernemental connexe, c'est probablement une discussion qui devrait être reportée jusqu'au moment de l'étude de la partie 5 en présence des fonctionnaires concernés.

En ce qui concerne les téléversements, juste après l'article 241, il y a un certain nombre de pages concernant les téléversements, alors je pourrais peut-être parler de cette mesure lorsque nous serons rendus là, si cela convient aux membres du comité.

**Le président :** Cela nous convient parfaitement.

**M. Cook :** L'article 28 vient modifier l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu régit en général l'utilisation des renseignements sur les contribuables et la mesure dans laquelle ceux-ci peuvent être utilisés par les fonctionnaires ou transmis à d'autres personnes ou entités à des fins précises. Il y a quelques modifications à ce chapitre, alors je vais simplement les passer en revue avec le comité.

The first one in subclause (1) relates to the Canada Revenue Agency providing feedback to the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, or FINTRAC. Under appropriate legislation, FINTRAC can make disclosures to CRA in order to aid CRA in tracking down tax evasion, in particular.

Currently, though, there's no real ability for the CRA to provide feedback on the information they have received from FINTRAC for two things: to allow FINTRAC to develop its own management metrics to better understand how their information is to be used, and also to improve the quality of the information provided to the CRA.

In Part 6, I think it is Division 19, a number of amendments are also being made to FINTRAC's legislation.

In the second subclause, paragraph (*r*) would make an amendment in respect of the Offshore Tax Informant Program. As I've indicated a couple of times, in order to even pay amounts to an informant, that's arguably a disclosure of taxpayer information because if the informant got \$10,000, they would know the tax collected on another taxpayer was \$100,000. So that's taxpayer information.

As well, it will allow the CRA to just let the person know whether the file is still open or not.

The second amendment in subclause (2) is in paragraph (*s*), and it would allow the CRA to provide general information relating to its electronic funds transfer compliance regime to FINTRAC in order to help it ensure compliance with its act. I would note, though, that this specifically excludes information that would directly or indirectly reveal the identity of a client. It is not meant to be at a client level to develop leads but the administration and the reporting by the financial entities that have to report to the CRA.

Subclause (3) is another amendment that would allow an official to provide to a law enforcement officer from an appropriate organization taxpayer information if the official has reasonable grounds to believe that the information affords evidence of an act or omission in or out of Canada that is one of a specified list of offences. These are the more serious crimes, such as bribery; fraud on government; bribery of a foreign official; bribery of a municipal official; secret commissions; criminal harassment; or the making, distribution, possession and accessing of child pornography.

The purpose of this amendment is to allow the CRA, when they come across evidence of serious crimes in the ordinary course of their audit activities, to be able to provide that information to

La première modification est apportée par le paragraphe (1), et elle a trait à la rétroaction fournie par l'Agence du revenu du Canada au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, le CANAFE. Dans le cadre des lois applicables, le CANAFE peut communiquer des renseignements à l'ARC afin de l'aider à lutter contre la fraude fiscale, notamment.

À l'heure actuelle, cependant, l'ARC n'a pas vraiment de capacités de fournir une rétroaction relativement aux renseignements qu'elle reçoit du CANAFE pour deux choses : permettre au CANAFE de mettre au point ses propres indicateurs de gestion afin de mieux comprendre comment les renseignements qu'il fournit sont utilisés et aussi pour améliorer la qualité des renseignements fournis à l'ARC.

Dans la partie 6, à la section 19, je crois, un certain nombre de modifications sont également apportées à la loi qui habilite le CANAFE.

Dans le second paragraphe, l'alinéa *r*) modifierait la loi relativement au Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger. Comme je l'ai déjà dit deux ou trois fois, on peut affirmer que le fait même de verser des montants à un dénonciateur constitue une divulgation des renseignements sur le contribuable, puisque, si le dénonciateur reçoit 10 000 \$, il saura que l'impôt perçu auprès d'un autre contribuable était de 100 000 \$. Il s'agit donc de renseignements sur le contribuable.

La modification permettra aussi à l'ARC de simplement laisser savoir à la personne si le dossier est encore ouvert ou non.

La seconde modification apportée par le paragraphe (2) est l'adjonction de l'alinéa *s*), qui permettrait à l'ARC de fournir des renseignements généraux concernant son régime de conformité en matière de téléversements au CANAFE afin d'aider celui-ci à garantir la conformité avec sa loi habilitante. Je vous ferais cependant remarquer que cette disposition exclut expressément les renseignements permettant d'identifier directement ou indirectement un client. Il s'agit non pas de renseignements sur les clients permettant de trouver des pistes, mais plutôt de renseignements ayant trait à l'administration et à la reddition de comptes par les entités financières qui doivent rendre des comptes à l'ARC.

Le paragraphe (3) est une autre modification qui permettrait à un fonctionnaire de fournir des renseignements sur un contribuable à un agent d'exécution de la loi d'une organisation compétente si le fonctionnaire a des motifs raisonnables de croire qu'ils constituent des éléments de preuve d'une action ou d'une omission commise ou non au Canada faisant partie d'une liste déterminée d'infractions. Il s'agit de crimes graves comme la corruption; la fraude envers le gouvernement; la corruption d'un agent public étranger; la corruption d'un fonctionnaire municipal; les commissions secrètes; le harcèlement criminel; ou la production, la distribution ou la possession de pornographie juvénile ou l'accès à de la pornographie juvénile.

L'objectif de cette modification est de permettre aux agents de l'ARC qui tombent sur des preuves de crimes graves dans le cadre de leurs activités normales de vérification de fournir ces



the appropriate law enforcement authorities. Currently, if the CRA comes across evidence of a crime, child pornography is the one that occurs most often. CRA is impeded from providing that information to law enforcement authorities.

Those are all the amendments that are being made to section 241.

**The Chair:** Pretty complicated series of amendments there.

**Mr. Cook:** Clause 29 implements a new part to the Income Tax Act, Part XV.1.

Economic Action Plan 2013 announced a new reporting requirement to the CRA for international electronic funds transfers of more than \$10,000. Financial institutions already report these transactions to FINTRAC, and under certain circumstances, FINTRAC can provide that information to the CRA.

This amendment would require financial intermediaries to report the same things that they report to FINTRAC to the CRA. The idea is to make it seamless for taxpayers so when they report to FINTRAC they can also report to Canada Revenue Agency at the same time. This would give Canada Revenue Agency the full database with respect to electronic funds transfers and electronic funds transfers that are international and over \$10,000 and would allow the CRA to manipulate and conduct their own analysis of the data for their civil compliance purposes.

**The Chair:** That information couldn't pass from FINTRAC to CRA directly, rather than putting an extra load on the client?

**Mr. Cook:** In terms of how we designed this legislation, the effort is being made to make this seamless for the taxpayer. We drafted this with FINTRAC people and the appropriate people at Finance to make this line up exactly with FINTRAC reporting requirements so that when the report is provided, it is provided to both. There shouldn't be any extra compliance burden on taxpayers themselves.

**The Chair:** Is FINTRAC authorized to pass that information on to CRA now?

**Mr. Cook:** Currently they're only allowed to pass information on in particular circumstances. They can only do voluntary disclosures. There are certain offences they have to relate to before the information can be provided to CRA. This would allow CRA access to the full spectrum of information.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I have a question about transfers. The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce — whose chair is here with us — is currently studying bitcoins. Will the legislation apply to money transfers in bitcoins?

renseignements aux autorités policières concernées. À l'heure actuelle, les preuves de crimes sur lesquelles tombe le plus souvent l'ARC concernent la pornographie juvénile. L'ARC n'est pas en mesure de fournir l'information aux autorités policières.

Voilà, l'ensemble des modifications qui sont apportées à l'article 241.

**Le président :** C'est une série de modifications assez complexe.

**M. Cook :** L'article 29 met en œuvre une nouvelle partie de la Loi de l'impôt sur le revenu, la partie XV.1.

Le Plan d'action économique 2013 contenait une annonce concernant une nouvelle exigence de déclaration à l'ARC relativement aux téléversements internationaux de plus de 10 000 \$. Les institutions financières déclarent déjà ces opérations au CANAFE, et, dans certaines circonstances, le CANAFE peut fournir cette information à l'ARC.

La modification exigerait des intermédiaires financiers qu'ils déclarent aussi à l'ARC ce qu'ils déclarent au CANAFE. L'idée est de faire en sorte qu'il n'y ait qu'un seul processus pour les contribuables, de sorte qu'ils puissent faire la déclaration auprès de l'Agence du revenu du Canada en même temps qu'auprès du CANAFE. Cela permettrait à l'Agence du revenu du Canada d'accéder à une base de données complète en ce qui concerne les téléversements, et notamment les téléversements internationaux de plus de 10 000 \$, ce qui lui permettrait aussi d'utiliser les données et de mener ses propres analyses à partir de celles-ci aux fins de conformité civile.

**Le président :** Les renseignements ne pourraient-ils pas être transmis à l'ARC directement par le CANAFE, au lieu que la charge supplémentaire soit imposée au client?

**M. Cook :** Nous avons conçu la disposition législative de façon à ce que le processus soit le même pour le contribuable. Nous avons rédigé la disposition en collaboration avec les gens du CANAFE et avec les gens concernés du ministère des Finances, pour que les exigences correspondent exactement aux exigences de déclaration du CANAFE, de sorte que, lorsque la déclaration est fournie, elle l'est aux deux organisations. Il ne devrait pas y avoir de fardeau de conformité supplémentaire pour les contribuables.

**Le président :** Le CANAFE est-il maintenant autorisé à transmettre cette information à l'ARC?

**M. Cook :** Actuellement, il ne peut lui transmettre l'information que dans des circonstances particulières. Il peut seulement procéder à des divulgations volontaires. Il faut que les divulgations aient trait à certaines infractions pour que l'information puisse être transmise à l'ARC. La modification permettrait à l'ARC d'accéder à toute l'information.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** J'ai une question par rapport aux virements. Au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce — dont le président est ici parmi nous — on étudie actuellement les bitcoins. Est-ce que la législation va s'appliquer aux transferts d'argent effectués en bitcoins?

[English]

**Mr. Cook:** This may be a question more for the FINTRAC folks than for me. My understanding is there are amendments in Part 6 of the bill to address virtual currencies and online casinos. There are amendments in provision 19 to deal with that.

If I can point the committee to page 21 at subclause (3), and then the following page, subclause (4), there are certain amendments that are held in abeyance, amendments to the definition of “casino” and the definition of “money services business.” These are currently proposed amendments in effect under Part 6 dealing with virtual currencies and online casinos that will, if passed, come into effect at some day that is chosen I believe by order-in-council.

**Senator Gerstein:** Mr. Cook, if it's a \$10,000 transaction, it is going to be reported by the client to FINTRAC and to CRA; is that correct?

**Mr. Cook:** That's correct.

**Senator Gerstein:** As I recall, if the transaction is for \$9,999, it is not required to go to FINTRAC; but if the client felt it was a suspicious transaction, they could forward that information on, regardless of what amount it is. Under this, will they also forward a suspicious transaction to CRA?

**Mr. Cook:** As I'm certain the senator knows, there are a few different heads of reporting. One of them is the large cash transactions, the electronic funds transfers and the suspicious transactions. This group of amendments deals only with the electronic funds transfer transactions. There is no reporting of suspicious transactions under these amendments.

**Senator Gerstein:** That information would go only to FINTRAC, and FINTRAC would have to decide whether to forward it on?

**Mr. Cook:** That's correct. Right now this relates to the electronic funds transfer. If it is under \$10,000 and it is not part of a series of transactions that add up to more than \$10,000, if there's none of that and it's under \$10,000, then it would not be reported to the CRA.

**Senator Callbeck:** Just on the electronic funds transfer of at least \$10,000, why was the figure \$10,000?

**Mr. Cook:** We have picked up what the reporting requirement is for FINTRAC currently. We did not reassess whether or not that was an appropriate threshold. As the committee has talked about, the idea is to make it the same for taxpayers between the two types of reporting; so we just picked the \$10,000.

**The Chair:** Are we at number 30?

[Traduction]

**M. Cook :** Il s'agit peut-être d'une question qu'il vaudrait mieux adresser aux gens du CANAFE qu'à moi. D'après ce que je comprends, la partie 6 du projet de loi contient des modifications visant les monnaies virtuelles et les casinos en ligne. L'article 19 contient des modifications portant là-dessus.

Si je puis attirer l'attention du comité sur le paragraphe (3) à la page 21, ainsi que sur le paragraphe (4) à la page suivante, il y a là certaines modifications qui demeurent en attente d'adoption, modifications qui touchent la définition de « casino » et celle d'« entreprise de transfert de fonds ou de vente de titres négociables ». Il s'agit de modifications actuellement proposées dans le cadre de la partie 6 et qui portent sur les monnaies virtuelles et les casinos en ligne, qui, si elles sont adoptées, entreront en vigueur à une date qui, je crois, sera déterminée par décret.

**Le sénateur Gerstein :** Monsieur Cook, s'il s'agit d'une transaction de 10 000 \$, elle sera déclarée par le client au CANAFE et à l'ARC, n'est-ce pas?

**M. Cook :** C'est exact.

**Le sénateur Gerstein :** D'après ce que je me rappelle, si la transaction est de 9 999 \$, elle n'a pas à être déclarée au CANAFE; cependant, si le client estime qu'elle est suspecte, il peut transmettre l'information, peu importe le montant. Dans le cadre de la disposition en question, est-ce que l'information concernant une transaction suspecte sera également transmise à l'ARC?

**M. Cook :** Comme le sénateur le sait, j'en suis sûr, il y a quelques rubriques de déclaration différentes. L'une d'entre elles concerne les opérations importantes en espèces, les téléversements et les opérations suspectes. Le groupe de modifications dont nous parlons ne porte que les téléversements électroniques. Il ne porte pas sur la déclaration des opérations suspectes.

**Le sénateur Gerstein :** L'information ne serait transmise qu'au CANAFE, et celui-ci devrait décider s'il doit la retransmettre ou non?

**M. Cook :** C'est exact. La disposition dont nous parlons a trait aux téléversements. Si un téléversement est de moins de 10 000 \$ et qu'il ne fait pas partie d'une série d'opérations totalisant plus de 10 000 \$, si rien de tout cela ne s'applique et que l'opération est de moins de 10 000 \$, elle ne serait pas déclarée à l'ARC.

**La sénatrice Callbeck :** Une simple question au sujet des téléversements d'au moins 10 000 \$ : pourquoi le chiffre est-il de 10 000 \$?

**M. Cook :** Nous avons repris l'exigence de déclaration actuelle du CANAFE. Nous n'avons pas réexaminé le caractère adéquat de ce seuil. Comme le comité en a parlé, l'idée est de faire en sorte que le seuil de déclaration soit le même pour les contribuables à l'égard des deux types de déclarations, ce qui fait que nous avons simplement repris le seuil de 10 000 \$.

**Le président :** Sommes-nous rendus au numéro 30?

**Mr. Cook:** Yes, clause 30. Subclause (1) relates to the definition of “credit union.” It is just a consequential amendment to the introduction of the electronic funds transfer measure.

The Income Tax Act uses a functional definition of “credit union.” To make our new part line up with the FINTRAC legislation, we have put in an exception; so that’s just consequential in subclause (1).

Subclause (2) is a new measure, and it relates to charitable donations of certified cultural property. As members of the committee may know, under the Income Tax Act, when a charitable donation is made, in certain circumstances the fair market value of the donation for charitable donation credit purposes is limited to the cost as an upper bound, the cost of the property, if the property is given as part of a tax shelter or a donation is made within a short period, like within three years after the person acquired the property. This is to get at buy-low, donate-high schemes that I’m sure some of the committee members have heard about, for example where groups of paintings were purchased at one price and then donated shortly thereafter at a much higher value, and then a charitable donation credit was claimed based on that higher value.

There are rules in the act that deal with that now. However, there’s an exception from those rules for certified cultural property. Certified cultural property is property that’s been certified by the Canadian Cultural Property Export Review Board as being of cultural significance. At the same time it is certified by the board, a fair market value will be assigned in the certificate.

The concern is that because this property is not subject to the rules to get at buy-low, donate-high schemes, tax promoters may be starting to target these kinds of property and using them in tax-shelter arrangements to gain inappropriate tax benefits.

The amendment at subclause (2) would provide that where the certified cultural property is acquired and gifted as part of a gifting arrangement that is a tax shelter, the exemption from the rule relating to buy-low, donate-high schemes will still apply.

The next amendment can be found at clause 31. It is not an amendment to the Income Tax Act; it’s an amendment to the Financial Administration Act. It would require the Minister of Finance to table in Parliament annually a list of outstanding measures. These are legislative proposals that the government has announced and not withdrawn more than roughly 19 months prior. Where there are such legislative proposals, there’s a list that would have to be tabled in Parliament. These are amendments to legislative proposals relating to the Income Tax Act or the Excise Tax Act or the Excise Act, 2001. The idea is to provide greater transparency to ensure that taxpayers have greater certainty with respect to the income tax or other tax changes that the

**M. Cook :** Oui, à l’article 30. Le paragraphe (1) concerne la définition de « caisse de crédit ». Il s’agit simplement d’une modification corrélative à l’adoption de la mesure concernant les téléversements.

La Loi de l’impôt sur le revenu utilise une définition fonctionnelle de « caisse de crédit ». Afin d’harmoniser la nouvelle partie avec la loi habilitante du CANAFE, nous avons prévu une exception; c’est donc simplement une modification corrélative au paragraphe (1).

Le paragraphe (2) est une nouvelle mesure, et celle-ci a trait aux dons de bienfaisance de biens culturels certifiés. Comme les membres du comité le savent peut-être, dans certains cas, lorsqu’un don de bienfaisance est fait, la juste valeur marchande du don aux fins du crédit pour don de bienfaisance est limitée au coût du bien, si le contribuable donne le bien pour bénéficier d’un abri fiscal ou si le don est fait peu de temps après l’acquisition, par exemple trois ans après que la personne a acquis le bien. L’objectif est de contrer les stratagèmes d’achat à prix bas et de don à prix élevé dont certains membres du comité ont entendu parler, j’en suis sûr, par exemple lorsque des ensembles de tableaux sont achetés à un prix, puis donnés peu de temps après au moment où ils valent beaucoup plus cher, ce qui permet au donateur de demander un crédit pour un don de bienfaisance fondé sur la valeur la plus élevée.

Il y a maintenant des règles à ce chapitre dans la loi. Cependant, il y a une exception à ces règles pour les biens culturels certifiés. Ceux-ci sont des biens certifiés par la Commission canadienne d’examen des exportations de biens culturels, qui déclare qu’ils ont une importance sur le plan culturel. Au moment où les biens sont certifiés par la commission, la juste valeur marchande du bien sera attribuée au certificat.

La crainte est que, comme ces biens ne sont pas assujettis aux règles visant à contrer les stratagèmes d’achat à prix bas et de don à prix élevé, les promoteurs de crédit d’impôt pourraient commencer à cibler ce genre de biens pour les utiliser comme abris fiscaux afin d’obtenir des avantages fiscaux injustifiés.

La modification apportée au paragraphe (2) ferait en sorte que, dans les cas où un bien culturel certifié est acquis et donné dans le cadre d’un arrangement de don constituant un abri fiscal, l’exemption à la règle relative aux stratagèmes d’achat à prix bas et de don à prix élevé s’appliquerait quand même.

La modification suivante se trouve à l’article 31. Il s’agit d’une modification non pas de la Loi de l’impôt sur le revenu, mais bien de la Loi sur la gestion des finances publiques. Elle exigerait que le ministre des Finances dépose chaque année au Parlement une liste des mesures en suspens. Il y a des propositions législatives que le gouvernement a annoncées il y a plus de 19 mois, environ, et qu’il n’a pas retirées. Dans ces cas, il y aurait une liste qui devrait être déposée au Parlement. Il s’agit de modifications de propositions législatives liées à la Loi de l’impôt sur le revenu, à la Loi sur la taxe d’accise ou à la loi de 2001 sur l’accise. L’idée est d’accroître la transparence pour que les contribuables puissent avoir plus de certitude au sujet de l’impôt ou d’autres modifications fiscales que

government has announced and is moving forward with. It's greater certainty and also greater accountability to Parliament in terms of the progress of tax legislation.

It didn't go through this committee, but, as some of the committee members at least are aware, a 1,000-page Technical Tax Amendments Act was passed last year, and it caught up on several years' worth of amendments, and the idea is to provide greater transparency and accountability with respect to tax amendments.

**The Chair:** I remember that legislation. When it says "legislative proposals," in this instance you are not talking about something that has passed but has not been proclaimed but rather something that has been announced?

**Mr. Cook:** It's certainly more targeted at announced as opposed to passed but not proclaimed.

Senator Callbeck referred to the release we had back in November of 2013 with respect to labour-sponsored venture capital corporations. That would be an example of a specific legislative proposal that was announced. If it was outstanding without being enacted for more than approximately 19 months, then there would be an obligation to report that.

**The Chair:** We already have legislation that deals with something that's been passed by Parliament but not proclaimed. If it stays around too long then it comes back and we can deal with that.

Income tax, as I understand it, once the announcement is made the legislation follows in due course; it's retroactive to the time the announcement was made. This would be to try to deal with that kind of situation where it's been announced, people are expecting it to come, and they know that it would apply back to the time it was announced, if and when it was passed into law.

**Mr. Cook:** That very often is the case in the sense that when a new tax measure is announced, very often its effective date will be the date of announcement on the expectation that most taxpayers and the CRA will administer the act and act on the basis that it will ultimately be enacted with an effective date as of the announcement.

**The Chair:** We're into non-income tax amendments now. We've just done the Financial Administration Act and now you're into the Income Tax Regulations.

**Mr. Cook:** That's right. Again, we'd been talking about the Offshore Tax Informant Program and how amounts will have to be withheld. Clause 32 actually just specifies the amounts to be withheld from payments to residents of Canada: in the case of a

le gouvernement a annoncées et qu'il va adopter. Il s'agit d'accroître la certitude et aussi la reddition de comptes au Parlement sur le plan de l'évolution des lois fiscales.

Le texte n'a pas été soumis au comité, mais comme certains des membres du comité au moins le sauront, un projet de loi de 1 000 pages intitulé Loi apportant des modifications techniques concernant l'impôt et les taxes a été adopté l'an dernier, et il contenait toutes les modifications élaborées depuis plusieurs années, et l'idée, c'est d'accroître la transparence et la reddition de comptes en ce qui concerne les modifications de nature fiscale.

**Le président :** Je me souviens de ce projet de loi. Lorsqu'il est écrit « propositions législatives », dans ce cas-ci, vous parlez non pas d'un texte ayant été adopté, mais pas promulgué, mais plutôt de quelque chose qui a été annoncé?

**M. Cook :** La mesure vise assurément davantage les annonces plutôt que les textes adoptés, mais pas encore promulgués.

La sénatrice Callbeck a parlé de l'annonce faite en novembre 2013 au sujet des sociétés à capital de risque de travailleurs. Voilà un exemple précis de proposition législative ayant été annoncée. Si la proposition demeure en suspens sans être adoptée pendant plus de 19 mois environ, il y aurait une obligation d'en rendre compte.

**Le président :** Il y a déjà une loi portant sur ce qui a été adopté par le Parlement, mais pas promulgué. Si un texte demeure en suspens trop longtemps, il nous revient et nous pouvons nous en occuper.

Dans le cas de l'impôt sur le revenu, d'après de ce que je comprends, une fois que l'annonce est faite, le texte législatif suit en temps opportun; l'application est rétroactive et commence au moment de l'annonce. La modification viserait le genre de situations où une annonce a été faite, où les gens s'attendent à ce qu'un texte législatif soit adopté et où ils savent qu'il s'appliquera rétroactivement à partir du moment de l'annonce, s'il est adopté.

**M. Cook :** C'est très souvent le cas, en ce sens que, lorsqu'une nouvelle mesure fiscale est annoncée, très souvent, la date d'entrée en vigueur est la date de l'annonce, étant donné qu'on s'attend à ce que la plupart des contribuables agissent en fonction du fait que la mesure finira par être adoptée et appliquée à partir de la date de l'annonce et à ce que l'ARC administre la loi de la même façon.

**Le président :** Nous arrivons maintenant aux modifications n'ayant pas trait à l'impôt sur le revenu. Nous venons de nous occuper des modifications de la Loi sur la gestion des finances publiques, et vous arrivez maintenant au Règlement de l'impôt sur le revenu.

**M. Cook :** C'est exact. Encore une fois, nous avons parlé du Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger et des retenues d'impôt qui devront être faites. L'article 32 ne fait que préciser les montants qui seront retenus

payment to a resident of Quebec, 30 per cent of the payment; in the case of a resident of another province, 50 per cent of the payment.

When the individual files the appropriate tax return there will be the tax calculation, and if there's any residual amount they would be entitled to get that back.

**The Chair:** Are you able to explain the difference between Quebec at 30 per cent and the rest of Canada at 50 per cent?

**Mr. Cook:** Quebec is not an agreeing province with respect to individuals. So 50 per cent is a proxy for the highest federal-provincial income tax rate, and then 30 per cent is the highest federal rate.

**The Chair:** Are all other provinces in the agreement with the federal government to collect?

**Mr. Cook:** On personal income tax, yes.

Clause 33 deals with the frequency for remittance of employer-sourced deductions. Employers have to make source deductions in respect of income tax, Canada Pension Plan premiums and Employment Insurance premiums.

Based on the employer's average payroll, and it's actually based on the last two years' average payroll, the average going back two calendar years, there's a frequency for how often they have to remit. Currently, if an employer has a payroll of between \$15,000 and \$50,000 they remit up to twice per month, and if their monthly payroll is over \$50,000 they have to remit up to four times per month.

Those remittance thresholds were introduced back in 1988 and 1990 and haven't changed since then. This measure would provide now that if an employer has a payroll of up to \$25,000, they just remit once per month; if they have a payroll of between \$25,000 and \$100,000, they would remit up to twice per month; and if they have a payroll of more than \$100,000, then they'll remit four times per month.

This will reduce the frequency of remittances for approximately 50,000 employers in Canada. It's obviously sort of relieving in nature with respect to their obligations.

**The Chair:** Are those figures of \$25,000 and \$100,000 per month salary payments?

**Mr. Cook:** That's right, wages and salary. That's clause 33.

Clause 34 again relates to the Offshore Tax Informant Program. It just requires an information return to be filed when you make a payment to a non-resident who is subject to withholding, which we have talked about.

sur les paiements versés aux résidents du Canada : dans le cas d'un paiement versé à un résident du Québec, il s'agit de 30 p. 100 de la somme; dans le cas des résidents des autres provinces, c'est 50 p. 100 de la somme.

Lorsque la personne ayant reçu un paiement produira sa déclaration d'impôt, son impôt à payer sera calculé, et s'il y a une somme résiduelle, elle aura droit à un remboursement.

**Le président :** Pouvez-vous nous expliquer pourquoi c'est 30 p. 100 au Québec et 50 p. 100 dans le reste du Canada?

**M. Cook :** Le Québec n'est pas une province adhérente pour ce qui est des particuliers. La retenue de 50 p. 100 correspond donc au taux d'imposition combiné le plus élevé, et la retenue de 30 p. 100 correspond au taux d'imposition fédéral le plus élevé.

**Le président :** Toutes les autres provinces acceptent que le gouvernement fédéral perçoive les impôts?

**M. Cook :** Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, oui.

L'article 33 porte sur la fréquence de remise des retenues à la source effectuées par les employeurs. Les employeurs ont l'obligation d'effectuer des retenues à la source pour l'impôt sur le revenu, les cotisations au Régime de pensions du Canada et les cotisations d'assurance-emploi.

Selon la masse salariale moyenne de l'employeur — et, en réalité, c'est fondé sur la masse salariale moyenne des deux dernières années, la moyenne des deux dernières années civiles —, il y a une fréquence à laquelle les remises doivent être faites. À l'heure actuelle, si un employeur a une masse salariale comprise entre 15 000 et 50 000 \$, il doit faire deux remises par mois, et si sa masse salariale mensuelle est de plus de 50 000 \$, il doit faire des remises jusqu'à quatre fois par mois.

Ces seuils de remise ont été instaurés en 1988 et 1990, et ils n'ont pas changé depuis. La mesure prévoit maintenant que, si un employeur a une masse salariale allant jusqu'à 25 000 \$, il n'a qu'une remise à faire par mois; s'il a une masse salariale comprise entre 25 000 et 100 000 \$, il effectuerait deux remises par mois; et, s'il a une masse salariale de plus de 100 000 \$, il fera quatre remises par mois.

Cette mesure réduira la fréquence des remises d'environ 50 000 employeurs du Canada. Il s'agit évidemment d'une sorte d'allègement des obligations.

**Le président :** Est-ce que ces chiffres de 25 000 et de 100 000 \$ par mois sont les salaires versés?

**M. Cook :** Oui, les traitements et salaires. Il s'agit de l'article 33.

L'article 34 a lui aussi trait au Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger. Il exige simplement une déclaration de renseignements dans le cas où un paiement est fait à un non-résident assujéti à une retenue, ce dont nous avons déjà parlé.

Then in clause 35, this relates to labour-sponsored venture capital corporations. Basically, because we've broadened the application of the transitional rules to federally registered labour-sponsored venture capital corporations, as a consequential matter we could take out a reference to one section in this provision.

Clause 36 is a measure we haven't discussed that was announced in Budget 2014 and it relates to pension transfer limits. When a person leaves a defined benefit pension plan, the Income Tax Act has rules on how much can be transferred to an RRSP by that person on a tax-free basis. Generally, when the amount paid to the person is reduced because the plan is underfunded, the amount that can be transferred on a tax-free basis is also reduced because the transferable amount — that is, the amount that can be transferred tax-free — is based on what the estimated pension entitlement is. That means as well as getting a reduction in your benefit, you get a reduction in the amount you can transfer into an RRSP.

In 2011, a rule was introduced to disregard that reduction in benefits in calculating the transferable amount if a number of conditions are met. The most important is that the employer is insolvent and the pension plan is being wound up. Subsequently, it has come to our attention in a few particular situations where the same type of thing is happening. We've got a reduction in pension benefits because of underfunding, because perhaps the employer is not insolvent or because they're trying to turn around the plan so the pension plan is not being wound up. The budget proposes not to apply the rules that reduce the transferable amount in cases where the assets of the plan are insufficient to pay benefits and the reduction in the lifetime benefits is approved under applicable pension benefits legislation, be it federal or provincial or, in the case of individual pension plans, the plan is being wound up. It's taking a relieving rule that we introduced in 2011 in a particular situation and expanding it a bit to allow taxpayers to have great ability to transfer amounts out of a pension plan on a tax-free basis.

**The Chair:** If an individual is moving to a different kind of pension plan, and if the pension plan that existed didn't have enough money in there — and that's the kind of thing we're targeting — then, as you said, if it's not there then it can't be transferred into an individual plan. Does the individual get a credit, though? Later on, as he or she makes more money, can more money be put in there than they normally would to reach the credit?

**Mr. Cook:** Sometimes — and I think this is where it's targeted — when there is a transfer to an RRSP, the way the calculations are made the amount that's transferred might not always be fully protected in the sense that the amount that you're allowed to

Il y a ensuite l'article 35, qui a trait aux sociétés à capital de risque de travailleurs. Essentiellement, comme nous avons élargi l'application des règles de transition aux sociétés à capital de risque de travailleurs enregistrées auprès du gouvernement fédéral, par voie de conséquence, nous étions en mesure de supprimer un renvoi à un article dans cette disposition.

L'article 36 est une mesure dont nous n'avons pas encore parlé, qui a été annoncée dans le budget 2014 et qui a trait aux plafonds de transfert de prestations de retraite. Lorsqu'une personne ne participe plus à un régime de pensions à prestations déterminées, des règles prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu s'appliquent à la somme pouvant être transférée vers un REER par la personne sans qu'elle n'ait d'impôt à payer. En règle générale, lorsque la somme versée à la personne est réduite parce que le régime est sous-capitalisé, le montant pouvant être transféré sans impôt est lui aussi réduit, puisque le montant transférable — c'est-à-dire le montant pouvant être transféré sans impôt — est fondé sur le montant estimé des prestations. Ainsi, en plus de voir ses prestations réduites, la personne voit aussi le montant qu'elle peut transférer vers un REER réduit.

En 2011, une règle a été instaurée qui permettait de ne pas tenir compte de la réduction des prestations dans le calcul du montant transférable sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions. La principale condition était que l'employeur soit insolvable et que le régime de pensions soit liquidé. Par la suite, quelques situations particulières où le même genre de choses s'est produit ont été portées à notre attention. Il y avait une réduction des prestations de retraite en raison de la sous-capitalisation peut-être parce que l'employeur n'est pas insolvable ou parce qu'il essaie de rétablir le régime de pensions pour qu'il ne soit pas liquidé. Ce qui est proposé dans le budget, c'est de ne pas appliquer les règles de réduction du montant transférable dans les cas où les actifs du régime sont insuffisants pour assurer le versement des prestations et où la réduction des prestations à vie est approuvé en vertu des lois sur les prestations de retraite applicables, qu'elles soient fédérales ou provinciales, ou, dans le cas des régimes de retraite individuels, lorsque le régime est liquidé. Il s'agit de prendre une mesure d'allègement que nous avons adoptée en 2011 dans une situation particulière et de l'étendre un peu pour permettre aux contribuables de jouir d'une grande capacité de transfert de montant à partir d'un régime de pensions sans avoir à payer d'impôt.

**Le président :** Si une personne passe à un type différent de régime de pensions, et si le régime de pensions auquel elle participait n'avait pas de fonds suffisants — et c'est le genre de choses que nous ciblons —, comme vous l'avez dit, si l'argent n'est pas là, il ne peut être transféré vers un régime individuel. Est-ce que la personne obtient un crédit, cependant? Par la suite, lorsque la personne gagne plus d'argent, peut-elle cotiser davantage au régime qu'elle ne le ferait normalement pour obtenir le crédit?

**M. Cook :** Dans certains cas — et je pense que c'est l'objectif visé —, lorsqu'un transfert vers un REER est effectué, vu la façon dont les calculs sont faits, le montant qui est transféré peut ne pas toujours être pleinement protégé, en ce sens que le montant qu'on

transfer on a tax-free basis will be less than the amount that you're actually transferring out of the plan into your RRSP. Even though there is a reduction in your benefits, it's not necessarily the case that your transferable amount covers all the cash that's being transferred out of the pension plan.

Clause 37 is the last new measure to discuss in Part 1. Under the Income Tax Act, there are particular rules that are called mark-to-market rules that are applied to financial institutions. The mark-to-market rules require taxpayers to pay tax on accruals in value. If you own a share and the share goes up in value, you don't wait until the share has been sold; you just pay tax on an accrual basis. It applies generally to financial institutions and assets and investments that they hold as inventory. Under those mark-to-market rules, there's an ability to describe taxpayers so that they're not financial institutions and subject to the mark-to-market rules.

In the context of the government's Venture Capital Action Plan, they'll be setting up private-sector-led funds, and the Business Development Bank of Canada and BDC Capital Inc. are going to be involved in the establishment of the initial partnerships and in fact may be majority investors in those partnerships for some initial period.

The Business Development Bank of Canada, even though it is tax exempt, could potentially satisfy the definition of being a financial institution, making the partnership it's involved with subject to the mark-to-market rules. It was felt that was inappropriate and would act as a disincentive to investors participating in these partnerships because they might be forced to recognize income on a mark-to-market basis. This amendment provides that for the purposes of the mark-to-market rules, the Business Development Bank of Canada and BDC Capital Inc. will not be financial institutions.

Clauses 38 and 39 are just amendments to the Canada Pension Plan regulations and the insurable earnings and collection of premiums regulations which relate to Employment Insurance premiums. These amendments just relate to the remittance thresholds we discussed earlier. Remittance thresholds are calculated on the same basis.

[Translation]

**Senator Bellemare:** When it comes to these regulations on the Canada Pension Plan, the Quebec Pension Plan is normally adjusted accordingly. Will that apply to Quebec? Were any discussions held about that, or can changes be made to the CPP without an obligation to do the same with the QPP? Normally, administrative arrangements are made to ensure the two plans are nearly identical.

peut transférer sans payer d'impôt est inférieur à celui qu'on transfère du régime vers le REER. Même s'il y a une réduction des prestations, il n'est pas nécessairement vrai que le montant transférable couvre la somme intégrale qui est transférée à partir du régime de pensions.

L'article 37 est la dernière mesure nouvelle à aborder dans la partie 1. Dans la Loi de l'impôt sur le revenu, il y a des règles particulières d'évaluation à la valeur du marché qui sont appliquées aux institutions financières. Ces règles obligent les contribuables à payer de l'impôt sur l'augmentation de valeur. Lorsqu'on possède une action et que la valeur de cette action augmente, on n'attend pas de vendre l'action; on paie simplement de l'impôt sur l'accroissement de sa valeur. Ces règles s'appliquent généralement aux institutions financières et aux actifs et aux investissements qu'elles détiennent dans leur inventaire. Ces règles d'évaluation à la valeur du marché prévoient la possibilité de décrire les contribuables de façon à ce qu'ils ne soient pas considérés comme étant des institutions financières assujetties aux règles.

Dans le contexte du Plan d'action pour capital de risque du gouvernement, on créera des fonds dirigés par le secteur privé, et la Banque de développement du Canada et BDC Capital Inc. participeront à l'établissement des premiers partenariats, et seront peut-être en réalité les investisseurs majoritaires de ces partenariats pendant une certaine période.

Même si elle n'a pas à payer d'impôt, la Banque de développement du Canada pourrait être visée par la définition d'« institution financière », ce qui rendrait le partenariat auquel elle participerait assujetti aux règles d'évaluation à la valeur du marché. On a estimé que ce n'était pas une bonne chose et que cela dissuaderait les investisseurs de participer aux partenariats en question, puisqu'ils seraient obligés de reconnaître un revenu en fonction de l'évaluation à la valeur du marché. La modification prévoit que, aux fins des règles d'évaluation à la valeur du marché, la Banque de développement du Canada et BDC Capital Inc. ne seront pas considérés comme étant des institutions financières.

Les articles 38 et 39 sont simplement des modifications apportées au Règlement sur le Régime de pensions du Canada et au Règlement sur la rémunération assurable et la perception des cotisations, ce qui a trait aux cotisations d'assurance-emploi. Ces modifications touchent simplement les seuils relatifs aux remises dont nous avons parlé tout à l'heure. Ces seuils seront calculés de la même façon.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Pour ces règlements sur le régime de pension du Canada, normalement il y a des ajustements avec le Régime des rentes du Québec. Est-ce que cela va s'appliquer au Québec? Y a-t-il eu des discussions à cet égard ou est-ce que le RPC peut le faire mais le RRQ n'est pas obligé de le faire? Normalement, il y a des ententes administratives pour que les deux régimes soient quasi identiques.

[English]

**Mr. Cook:** To be honest, I'm not aware of any negative response we've had from Quebec since this was released. I'm not aware of specific discussions. When we make changes either to the Income Tax Act or related, Quebec will often do similar changes. I'm not aware in this particular instance of whether there has been a discussion.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Does that have any financial impact?

[English]

**Mr. Cook:** In terms of financial impact, there is no impact on the amount of withholdings that are made or ultimately are remitted. I do believe that over the five- or six-year planning horizon there will be an increase in public debt charges by virtue of employers being able to hold on to their money and remit less often; then interest charges of the government will be somewhat higher.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Many provisions we have seen previously are very specific and difficult for us to understand as a whole. I assume that those provisions have no financial impact individually. But do they have a financial impact collectively? If so, do you have an idea of how significant that financial impact is?

[English]

**Mr. Cook:** In terms of all the amendments in Part 1?

[Translation]

**Senator Bellemare:** Yes.

[English]

**Mr. Cook:** I'll sort of go through the things that were announced in the budget. For example, the Adoption Expense Tax Credit is in the order of \$10 million; the Search and Rescue Volunteers Tax Credit over the planning horizon, \$21 million; pension transfer limits, \$28 million; donations to ecologically sensitive land, no, the impact is less than \$1 million per year. We would expect to gain revenue of approximately \$20 million on donations of certified cultural property.

On the remittance thresholds, we had talked about that. It would have an impact on public debt charges.

[Traduction]

**M. Cook :** Pour être honnête, à ma connaissance, nous n'avons obtenu aucune réaction négative du Québec depuis que ce seuil a été adopté. Je ne suis pas au courant de la tenue de discussions particulières. Quand nous apportons des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu ou à des lois connexes, le Québec apporte souvent des modifications semblables. Dans ce cas précis, je ne sais pas s'il y a eu une discussion.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Est-ce que cela comporte des implications financières?

[Traduction]

**M. Cook :** En ce qui concerne les répercussions financières, il n'y en a aucune sur le montant de la retenue qui est effectuée ni ultérieurement sur le montant de la remise. Je crois toutefois que, sur un horizon de planification de cinq ou six ans, les frais de la dette publique augmenteront en raison du fait que les employeurs pourront conserver leur argent et verser des remises moins souvent; à ce moment-là, les frais d'intérêt du gouvernement seront légèrement plus élevés.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Concernant tous les articles que nous avons vus précédemment et qui sont très pointus et difficiles pour nous à comprendre dans un ensemble, j'imagine que ces articles pris individuellement n'ont pas d'impact financier. Mais lorsqu'ils sont pris collectivement, ont-ils un impact financier? Si oui, avez-vous une idée de l'ordre de grandeur de cet impact financier?

[Traduction]

**M. Cook :** Si on tient compte de tous les amendements à la partie 1?

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Oui.

[Traduction]

**M. Cook :** Je vais faire un bref survol des éléments qui ont été annoncés dans le budget. Par exemple, le crédit d'impôt pour frais d'adoption est de l'ordre de 10 millions de dollars, le crédit d'impôt pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage, sur l'horizon de planification, de 21 millions de dollars; la limite des transferts de pensions, de 28 millions de dollars; mais, en ce qui concerne les dons de terres écosensibles, non, l'incidence est de moins de 1 million de dollars par année. Nous devrions obtenir un revenu d'environ 20 millions de dollars en dons de propriétés culturelles certifiées.

En ce qui concerne les seuils de remise, nous en avons parlé. Ils auraient une incidence sur les frais de la dette publique.



Those are really the measures for which there is a particular impact. The electronic funds transfer is just an information reporting requirement, so it doesn't have a direct impact on revenues. I think those are the main ones.

[Translation]

**Senator Hervieux-Payette:** In the case of amendments that have amounts of money attached to them, are those sums the only changes being made? Is the rest of the bill's wording the same as before?

For instance, amounts of \$100,000 and \$25,000 are set out in paragraph 4. In paragraph 2, \$100,000 is mentioned. Were those amounts previously, for instance, \$10,000 or \$50,000, or is this a complete change in terms of application?

I am talking about section 39.

[English]

**Mr. Cook:** I will find my numbers. You're quite right. All there were changes to thresholds. So what we're talking about is the frequency with which employers have to remit to the CRA, and it's based on their monthly payroll. Currently, the rules provide that if they have a monthly payroll of less than \$15,000, they remit once per month; if they have a payroll of between \$15,000 and \$50,000, they remit up to twice per month; and if they have a payroll of more than 50,000, then they remit up to four times per month.

The amendment will raise those thresholds to allow certain employers to remit on a less frequent basis. The new numbers are if there is a payroll of less than \$25,000 per month, you would remit once per month; on a payroll of between \$25,000 and \$100,000 per month, the employer would remit up to two times per month; and on a payroll of more than \$100,000, the employer would remit up to four times per month.

[Translation]

**Senator Hervieux-Payette:** If I understand correctly, our administration is lightening its workload a bit by receiving checks less frequently, so fewer financial operations would be involved in those remittances. That may make the system more efficient.

[English]

**Mr. Cook:** It has certainly been welcomed by businesses that would remit on a less frequent basis.

Ce sont vraiment les mesures qui ont une incidence particulière. Le télévirement de fonds n'est qu'une exigence relative à la communication de l'information; elle n'a donc pas d'incidence directe sur les revenus. Je pense qu'il s'agit des principaux éléments.

[Français]

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Lorsqu'on parle d'amendements qui comportent des sommes d'argent, est-ce strictement la somme d'argent indiquée qui est un changement? Pour le reste, il s'agit du même texte de loi qu'auparavant?

Par exemple, des montants de 100 000 \$ et de 25 000 \$ sont inscrits au paragraphe 4; et au paragraphe 2, on mentionne un montant de 100 000 \$. Auparavant, est-ce que c'était, par exemple, un montant de 10 000 \$ ou un montant de 50 000 \$, ou s'agit-il plutôt d'un changement total en termes d'application?

Je parle de l'article 39.

[Traduction]

**M. Cook :** Je vais trouver mes chiffres. Vous avez tout à fait raison. Toutes les modifications concernaient les seuils. Par conséquent, ce dont nous parlons, la fréquence à laquelle les employeurs doivent verser les cotisations à l'ARC elle est fondée sur le montant de leur masse salariale mensuelle. Selon les règles actuelles, si leur masse salariale mensuelle est inférieure à 15 000 \$, ils les versent une fois par mois; si elle se situe entre 15 000 et 50 000 \$, ils peuvent verser les cotisations jusqu'à deux fois par mois; et si elle est supérieure à 50 000 \$, ils peuvent effectuer des versements jusqu'à quatre fois par mois.

L'amendement haussera ces seuils afin de permettre à certains employeurs de verser des cotisations moins fréquemment. Selon les nouveaux chiffres, si le montant de la masse salariale est inférieur à 25 000 \$ par mois, on verserait les cotisations une fois par mois; dans le cas d'une masse salariale de 25 000 à 100 000 \$ par mois, l'employeur pourrait en verser jusqu'à deux fois par mois; et, si elle est supérieure à 100 000 \$, l'employeur verserait des cotisations jusqu'à quatre fois par mois.

[Français]

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Si je comprends bien, c'est notre administration qui s'allège un peu en recevant moins fréquemment des chèques, et il y a donc moins d'opérations financières pour ces remises. Cela rend peut-être le système plus efficace.

[Traduction]

**M. Cook :** L'amendement a bien sûr été accueilli favorablement par les entreprises qui effectueraient des remises moins fréquemment.

[Translation]

**Senator Hervieux-Payette:** That is also true for the department. If the frequency was reduced over the course of the year and, instead of receiving checks every week or every two weeks, you received them once a month, you would have less paperwork and fewer financial operations. Do you agree?

[English]

**Mr. Cook:** That's correct.

[Translation]

**Senator Hervieux-Payette:** Paragraph 40(1)(c) talks about property having a nominal value other than financial instruments and property having a nominal value. What does property with a nominal value consist of? What kind of property is that?

[English]

**Mr. Cook:** I'm sorry. That's in Part 2 on GST. That's not my area.

**Senator Hervieux-Payette:** Okay. I thought we were also looking at clause 40.

**The Chair:** Seeing no other senators, it's for me to thank you, Mr. Cook and Mr. Jovanovic. Thank you very much, and I understand that you'll be staying on, Mr. Cook, and it will take two people to replace Mr. Jovanovic. We appreciate your help.

Colleagues, we only have 15 minutes, but the second panel has been waiting here throughout the afternoon. We owe it to them to get started. We will adjourn promptly at 4:30 and continue tomorrow at 1:45, same room, on the same subject.

This is Part 5 we're going to now. Part 5 is the Canada-United States enhanced tax information exchange agreement implementation act, clauses 99 to 101, and we have from the Department of Finance, Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch; Kevin Shoom, Senior Chief, International Taxation and Special Projects; and returning by popular demand, Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation.

Thank you very much for your understanding. You see the manner in which we wish to proceed. We're at Part 5. If you could give us an overview and get started on the clauses in Part 5, it would be appreciated.

**Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada:** Thank you. I was going to ask for your guidance. Part 5 is implementing legislation for an agreement that we signed with the United States. We could speak directly to that point, but it seemed to me that might leave begging what that agreement does, and perhaps a bit of the

[Français]

**La sénatrice Hervieux-Payette :** C'est vrai pour le ministère aussi. Si la fréquence est réduite pour l'année et qu'au lieu d'en recevoir toutes les semaines ou toutes les deux semaines, vous en recevez une fois par mois, cela fait moins de papier et d'opérations financières. Vous êtes d'accord?

[Traduction]

**M. Cook :** C'est exact.

[Français]

**La sénatrice Hervieux-Payette :** À l'alinéa 40(1)c), on parle de biens d'une valeur nominale autres que des effets financiers et des biens d'une valeur nominale. Pour des biens d'une valeur nominale, de quoi parle-t-on? À quoi ressemble un bien nominal?

[Traduction]

**M. Cook :** Je suis désolé. C'est dans la partie 2 sur la TPS. Ce n'est pas mon domaine.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** D'accord. Je pensais que nous examinions également l'article 40.

**Le président :** Comme je ne vois aucun autre sénateur, c'est à moi de vous remercier, messieurs Cook et Jovanovic. Merci beaucoup, et je crois savoir que vous allez rester, monsieur Cook, et qu'il faudra deux personnes pour remplacer M. Jovanovic. Nous vous remercions de votre aide.

Chers collègues, nous ne disposons que de 15 minutes, mais le deuxième groupe de témoins a attendu ici tout l'après-midi. Nous leur devons de commencer sans tarder. Nous leverons la séance sans délai, à 16 h 30, et poursuivrons demain, à 13 h 45, dans la même salle, à propos du même sujet.

Nous allons maintenant nous attaquer à la partie 5. Elle concerne les articles 99 à 101 de la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux, et nos témoins sont des représentants du ministère des Finances : Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt; Kevin Shoom, chef principal, Fiscalité internationale et projets spéciaux; et Ted Cook, chef principal, législation, Législation de l'impôt, qui est de retour à la demande générale.

Je vous remercie beaucoup de votre compréhension. Vous voyez la façon dont nous souhaitons procéder. Nous sommes rendus à la partie 5. Si vous nous présentez un aperçu des articles de cette partie et commencez à les aborder, nous vous en serions reconnaissants.

**Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada :** Merci. J'allais vous demander conseil. La partie 5 regroupe des dispositions visant à mettre en œuvre un accord que nous avons conclu avec les États-Unis. Nous pourrions nous en tenir à ce sujet, mais il me semble que nous passerions à côté de l'effet de cet accord, et peut-être

background leading to the agreement as well. With your indulgence, I thought I might offer background to how we got to that agreement and what has led to the implementing legislation.

**The Chair:** Obviously, Mr. Ernewein, we won't get finished Part 5 today, so I think what you propose to do would be very helpful in our further deliberations, if you can give us an overview of what this is all about and why we need this enabling legislation.

**Mr. Ernewein:** Part 5 of the legislation of this implementation bill is to implement the Canada-U.S. agreement related to FATCA, the Foreign Account Tax Compliance Act. FATCA is a U.S. law that was enacted by Congress in 2010 and is now scheduled to take effect in July, the middle of 2014.

It would, if it applied, require non-U.S. financial institutions, for example, Canadian banks, to sign agreements with the Internal Revenue Service, the IRS, under which those non-U.S. financial institutions would have to undertake due diligence, so-called, to identify their U.S. account holders and report on those account holders to the IRS in the United States.

In some circumstances the foreign financial institutions — I will start talking about the Canadian financial institutions, so I'm not interrupting myself — Canadian FIs, if FATCA would apply, would be required to withhold 30 per cent of the payments to their account holders that had this U.S. indicia, or to close those accounts. An FI that didn't sign the agreement with the IRS to do this would itself be subject to a 30 per cent withholding tax on payments made to itself or to its account holders that have a U.S. source.

It's probably not surprising, having said that, to go on to say that FATCA raised a number of concerns in Canada, including potential inconsistency with Canadian privacy laws, the potential application of this 30 per cent withholding tax that I've spoken of, the possible requirement to close bank accounts, which I've referenced, and, just generally, a very burdensome regime for financial institutions and their customers.

Without an agreement of some sort, FATCA would have been unilaterally imposed in Canada as of the middle of this year, and the Canadian government, along with, to be fair, several other governments, urged the U.S. to find an alternative to FATCA itself, suggesting that our and other countries' tax treaty — more precisely, the exchange of information provisions in our current tax treaty — would be a better model for collecting information and exchanging it with the United States.

aussi un peu du contexte qui a mené à sa conclusion. Si vous me le permettez, j'ai pensé que je pourrais présenter le contexte dans lequel nous sommes parvenus à cet accord et qui a mené à la mise en œuvre de la loi.

**Le président :** Manifestement, monsieur Ernewein, nous ne terminerons pas la partie 5 aujourd'hui; ainsi, je pense que ce que vous proposez sera très utile dans nos délibérations ultérieures, si vous nous présentez un aperçu de ce dont il s'agit et des raisons pour lesquelles nous avons besoin de cette loi habilitante.

**M. Ernewein :** La partie 5 du projet de loi concerne la mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis relatif au FATCA, c'est-à-dire le Foreign Account Tax Compliance Act. Le FATCA est une loi américaine qui a été promulguée par le Congrès en 2010 et dont l'entrée en vigueur est maintenant prévue pour juillet, soit au milieu de 2014.

Si elle était appliquée, cette loi exigerait des institutions financières non américaines, par exemple, les banques canadiennes, qu'elles concluent des ententes avec l'Internal Revenue Service, l'IRS, selon lesquelles ces institutions financières non américaines devraient faire preuve de diligence raisonnable, pour ainsi dire, afin de recenser leurs titulaires de compte américains et de signaler ces titulaires de compte à l'IRS, aux États-Unis.

Dans certaines circonstances, les institutions financières étrangères — je vais commencer à parler des institutions financières canadiennes, afin de ne pas m'interrompre — si le FATCA s'appliquait, les IF canadiennes seraient tenues de retenir 30 p. 100 des paiements versés à leurs titulaires de compte qui ont ces indices américains ou de fermer ces comptes. Les IF qui n'auraient pas conclu l'accord avec l'IRS pour le faire seraient elles-mêmes assujetties à une retenue d'impôt de 30 p. 100 sur les paiements qu'elles se versent ou qu'elles versent à leurs titulaires de compte de source américaine.

Cela dit, je poursuivrais en disant qu'il n'est probablement pas surprenant que le FATCA ait soulevé un certain nombre de préoccupations au Canada, notamment la possibilité d'incompatibilité avec des lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels, la possibilité d'application de cette retenue d'impôt de 30 p. 100 dont j'ai parlé, l'exigence possible de fermer des comptes bancaires que j'ai mentionnée et, de façon plus générale, un régime très encombrant pour les institutions financières et leurs clients.

Si aucun accord n'avait été conclu, le FATCA aurait été imposé au Canada de façon unilatérale à compter du milieu de cette année, et le gouvernement du Canada, de même que, pour être juste, plusieurs autres gouvernements, ont demandé avec insistance aux États-Unis de trouver une solution de rechange au FATCA en soi, laissant entendre que notre convention fiscale et celle d'autres pays — plus précisément, les dispositions relatives à l'échange de renseignements prévues dans notre convention fiscale actuelle — seraient un meilleur modèle pour la collecte de renseignements et l'échange de renseignements avec les États-Unis.

After long negotiations — this took place over a couple of years, if not longer — we did sign an agreement, a so-called intergovernmental agreement, or IGA. If I fall into the parlance of IGA, I'm talking about the agreement itself.

We signed an agreement with the U.S. on February 5 of this year based on a model that relies on the exchange of information provisions in our Canada-U.S. treaty. In broad strokes, the agreement requires us to collect information through our own revenue authority, the Canada Revenue Agency, on some of the aspects that the FATCA rules would require. I'll come back to that in a second.

With that information being transmitted to the Canada Revenue Agency, the CRA itself could use the existing authority of the Canada-U.S. treaty to transfer that information to the IRS, our U.S. treaty partner.

We think that this intergovernmental agreement, or IGA, has a number of benefits relative to the FATCA approach that would have otherwise applied. There is no direct reporting by Canadian financial institutions to the IRS. The exchanged information that goes from the Canada Revenue Agency to the IRS will be subject to the safeguards of the treaty. I can speak at greater length about that, but there are protections in the treaty and limits on the use of tax information exchanged under the Canada-U.S. tax treaty, and this model would rely on those or invoke those.

It turns off the 30 per cent withholding tax and makes it explicitly about the exchange of information; it turns off the requirement that FACTA itself would have for FIs to potentially close the accounts of their customers; and it includes a number of exemptions, both for certain small financial institutions and also for a lot of different registered accounts, for which reporting will not be required, which doesn't eliminate but substantially moderates the compliance burden on financial institutions and their clientele.

The agreement also offers Canada reciprocal benefits in terms of additional information the U.S. will provide to Canada on Canadian residents with accounts at U.S. financial institutions. It's not full reciprocity at the outset — I can talk about that at greater length — but there is additional information coming in Canada's direction as well.

One of the last points I'll make is that the intergovernmental agreement is also consistent with recent multilateral commitments the G20 has made — and that of course includes Canada — to a new standard for automatic information exchange. This is developing into what's come to be known as the common reporting standard for automatic exchange of information. It's not in place yet, but it's under development, and as I say, it has already been endorsed by G20 leaders and finance ministers.

Après de longues négociations, qui se sont déroulées sur quelques années, si ce n'est pas plus, nous avons fini par conclure un accord, c'est-à-dire un accord intergouvernemental. J'utiliserai peut-être ce terme pour désigner l'accord en question.

Le 5 février de cette année, nous avons conclu avec les États-Unis un accord concernant un modèle qui est fondé sur les dispositions relatives à l'échange de renseignements prévues dans notre convention Canada-États-Unis. Essentiellement, l'accord nous oblige à recueillir par l'intermédiaire de notre propre autorité en matière de revenu, l'Agence du revenu du Canada, des renseignements sur certains des aspects qui seraient exigés par les règles du FATCA. J'y reviendrai dans un instant.

Si ces renseignements étaient transmis à l'Agence du revenu du Canada, l'ARC pourrait utiliser le pouvoir que le confère actuellement la convention Canada-États-Unis pour transférer ces renseignements vers l'IRS, notre partenaire américain de la convention.

Nous pensons que cet accord intergouvernemental présente un certain nombre d'avantages par rapport à l'approche prévue dans le FATCA qui, autrement, se serait appliqué. Il n'y a aucune déclaration directe des institutions financières canadiennes à l'IRS. Les renseignements échangés de l'Agence du revenu du Canada à l'IRS feront l'objet des mesures de sécurité prévues dans la convention. Je pourrais m'étendre davantage sur ce point, mais la convention prévoit des mesures de protection et des limites liées à l'utilisation des renseignements fiscaux échangés dans le cadre de la convention fiscale Canada-États-Unis, et ce modèle serait fondé sur ces mesures ou limites ou bien les invoquerait.

L'accord annule de la retenue d'impôt de 30 p. 100 et concerne explicitement l'échange de renseignements; il annule l'exigence que les IF seraient tenues de respecter en vertu du FATCA de peut-être fermer le compte de leurs clients; il comprend un certain nombre d'exemptions, tant pour certaines petites institutions financières que pour un grand nombre de comptes enregistrés, dont la déclaration ne sera pas obligatoire, ce qui allège de façon importante sans pour autant l'éliminer le fardeau de conformité imposé aux institutions financières et à leur clientèle.

L'accord offre également au Canada des avantages réciproques liés au fait que les États-Unis fourniront au Canada des renseignements supplémentaires sur les résidents canadiens titulaires d'un compte dans une institution financière américaine. Au départ, la réciprocité ne sera pas entière — je peux en parler plus longuement —, mais le Canada recevra des renseignements supplémentaires lui aussi.

Une des dernières questions que je vais soulever, c'est le fait que l'accord intergouvernemental correspond également aux engagements multilatéraux récemment pris dans le cadre du G20 — ce qui, bien entendu, inclut le Canada — à l'égard d'une nouvelle norme d'échange de renseignements automatique. Cette norme a évolué pour devenir ce que nous appelons maintenant la norme redditionnelle courante en matière d'échange de renseignements automatique. Elle n'est pas encore en place,

I will note that the U.S. has signed 28 intergovernmental agreements so far, and we also understand from them that they have a further 27 agreements in principle with other countries on these IGAs.

I'll stop there, and perhaps I'll ask Mr. Cook to talk a little bit about the implementing legislation itself.

**Mr. Cook:** The implementing legislation is spread over three clauses in Part 5. The first clause, clause 99, actually implements the intergovernmental agreement. It creates the Canada-United States enhanced tax information exchange agreement implementation act, and the IGA forms a schedule to that act and is a schedule to this bill.

It largely provides our standard treaty-type implementing language. It provides that the agreement will have the force of law in Canada. To the extent of inconsistency with other laws in Canada, it will prevail, except for Part 18 of the Income Tax Act, which is the actual information reporting requirements contained in the Income Tax Act. Finally, if there is a conflict between the agreement and the Income Tax Conventions Interpretation Act, that act will prevail.

It gives the Minister of National Revenue authority to make regulations and also requires the Minister of Finance to cause the agreement or any amendments to it or the termination of it all to be published in the *Canada Gazette*.

So that's just a small act at the start of Part 5, which would bring the IGA into force of law in Canada, and I'll mention them briefly. Clause 100 provides one amendment to the Income Tax Act, subsection 162(6), which provides a penalty in the case where a request is made for a person to provide a U.S. tax information number and they decline to do so.

Finally, clause 101 would implement a new part to the Income Tax Act, Enhanced International Information Reporting, and these are the requirements within the Income Tax Act essentially for financial institutions in Canada to perform the appropriate due diligence exercise and report to the CRA on an annual basis.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Did financial institutions have a positive reaction to that?

**Senator Hervieux-Payette:** No.

**Senator Bellemare:** Were they consulted?

mais elle est en cours d'élaboration et, comme je l'ai dit, elle a déjà été approuvée par les dirigeants du G20 et les ministres des Finances.

Je ferai remarquer que, jusqu'ici, les États-Unis ont conclu 28 accords intergouvernementaux et que nous croyons également savoir, d'après ce qu'ils nous ont dit, qu'ils ont conclu 27 autres accords de principe avec d'autres pays relativement à ces accords intergouvernementaux.

Je vais m'arrêter ici, et je demanderai peut-être à M. Cook de parler un peu de la mise en œuvre de la loi en tant que telle.

**M. Cook :** La loi de mise en œuvre s'étend sur trois articles dans la partie 5. Le premier, l'article 99, met en œuvre l'accord intergouvernemental. Il crée la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux, et l'accord intergouvernemental forme une annexe de cette loi et constitue une annexe du projet de loi.

Il contient principalement le libellé standard habituellement utilisé relativement à la mise en œuvre d'accords de type convention. Il prévoit que l'accord aura force de loi au Canada. En cas d'incompatibilité avec d'autres lois du Canada, il l'emportera, sauf sur la partie 18 de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui prévoit les exigences réelles relatives à la déclaration des renseignements contenues dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Enfin, s'il y a un conflit entre l'accord et la Loi pour la mise en œuvre de conventions fiscales, cette loi prévaudra.

L'accord donne au ministre du Revenu national le pouvoir de prendre des règlements et oblige le ministre des Finances à faire publier dans la *Gazette du Canada* l'accord, toute modification qui pourrait y être apportée ou son annulation.

Il ne s'agit donc que d'une petite mesure législative au début de la partie 5, qui donnerait à l'accord intergouvernemental force de loi au Canada, et j'en mentionnerai brièvement les dispositions. L'article 100 prévoit une modification du paragraphe 162(6) de la Loi de l'impôt sur le revenu, pour qu'il prévoie l'imposition d'une pénalité dans les cas où une personne à qui on a demandé de fournir un numéro de renseignements fiscaux américain refuse de le faire.

Enfin, l'article 101 mettrait en œuvre une nouvelle partie de la Loi de l'impôt sur le revenu intitulée Processus élargi de déclaration de renseignements; il s'agit des exigences prévues par cette loi selon lesquelles, essentiellement, les institutions financières du Canada doivent faire preuve de la diligence raisonnable qui s'impose et rendre des comptes à l'ARC une fois par année.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Est-ce que les institutions financières ont bien réagi à cela?

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Non.

**La sénatrice Bellemare :** Est-ce qu'elles ont été consultées?

[English]

**Mr. Ernewein:** Yes. I guess the answer is yes, but the reason for my hesitation is that I don't think they love it. I think they like it better than the alternative, that FATCA itself, as I described, would have put them in a difficult if not impossible situation with being required by U.S. law to provide information directly to the IRS that might have been in direct conflict with Canadian privacy laws, if not other laws.

If they were being direct, I think they would probably say they would rather not do this at all, but as between this and the FATCA itself, I think they consider it a much better setup in the sense that it carves out all the registered plans, it excludes the application of the rules to smaller financial institutions, and by virtue of the collection of information by our own Canadian revenue authorities and transmission to the U.S., it overcomes, in our view, some of the legal conflict concerns that would have otherwise existed.

**Senator Callbeck:** I have a question on privacy concerns. I understand that some serious concerns are being expressed over privacy. I'm wondering, has the Privacy Commissioner been consulted?

**Mr. Ernewein:** The Office of the Privacy Commissioner has been kept abreast of all developments. When FATCA was first enacted, perhaps even before it was enacted and still before Congress, concerns were expressed about its scope and application, and the Privacy Commissioner was alerted to those issues at that time.

In our discussions with the U.S., we've kept the Office of the Privacy Commissioner informed about what we were doing. We've also made sure to alert them that the agreement was being signed, to share the agreement with them and to share the draft legislation at that time.

It's my understanding that the Privacy Commissioner does not bless, if you will, government actions or legislation, so I don't wish to speak for the office or the commissioner, but certainly they have been kept informed of all developments.

**Senator Callbeck:** I received — and I'm sure members of the committee did as well — emails where people are worried about this legislation. A number have commented that if it passes, there will be a Charter challenge.

Has the government — I'm sure it has — looked at whether the bill is Charter-compliant?

[Traduction]

**M. Ernewein :** Oui. J'imagine que la réponse est oui, mais la raison pour laquelle j'ai hésité, c'est que je ne pense pas qu'elles adorent ça. Je pense qu'elles préfèrent cette solution à l'autre, et que le FATCA en soi, comme je l'ai décrit, les aurait mises dans une situation difficile, voire impossible, où une loi américaine les aurait obligées à fournir des renseignements directement à l'IRS, ce qui aurait été en conflit direct avec des lois canadiennes relatives à la protection des renseignements personnels, voire avec d'autres lois.

Si elles étaient franches, je pense qu'elles diraient probablement qu'elles préféreraient ne pas le faire du tout, mais, si elles doivent choisir entre cet accord et le FATCA, je pense qu'elles le considèrent comme un bien meilleur compromis, du fait qu'il découpe tous les régimes enregistrés, qu'il exclut l'application des règles aux petites institutions financières et que, comme il prévoit la collecte de renseignements et la transmission de ces renseignements aux États-Unis par nos propres autorités canadiennes en matière de revenu, à notre avis, il dissipe certaines des préoccupations à l'égard des conflits juridiques qui, autrement, seraient survenus.

**La sénatrice Callbeck :** J'ai une question sur les préoccupations relatives à la protection des renseignements personnels. Je crois savoir que de graves préoccupations ont été soulevées en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels. Je me demande si la commissaire à la protection de la vie privée a été consultée.

**M. Ernewein :** Le Commissariat à la protection de la vie privée a été tenu au courant de toute l'évolution de la situation. Quand le FATCA a été promulgué, peut-être même avant son adoption, voire même avant son approbation par le Congrès, des préoccupations ont été soulevées à propos de sa portée et de son application, et la commissaire à la protection de la vie privée a été avertie de ces problèmes à ce moment-là.

Dans le cadre de nos discussions avec les représentants des États-Unis, nous avons tenu le Commissariat à la protection de la vie privée au courant de ce que nous faisons. Nous nous sommes également assurés de l'avertir du fait que l'accord avait été conclu et de lui communiquer l'accord, de même que l'ébauche de loi, à ce moment-là.

À ce que je sache, la commissaire à la protection de la vie privée n'a pas en odeur de sainteté, si vous me permettez l'expression, les actes ou les lois du gouvernement; je ne voudrais donc pas parler au nom du commissariat ou de la commissaire, mais ils ont assurément été tenus au courant de tout ce qui se passait.

**La sénatrice Callbeck :** J'ai reçu — et je suis sûre que les membres du comité en ont reçu également, des courriels de personnes qui avaient des craintes au sujet de cette disposition législative. Un certain nombre ont affirmé que, si le projet de loi était adopté, il serait contesté en vertu de la Charte.

Le gouvernement a-t-il — je suis sûre qu'il l'a fait — vérifié si le projet de loi est conforme à la Charte?

**Mr. Ernewein:** Yes, we have. The Department of Justice is charged with the responsibility to make an assessment of all pending legislation and to identify to Parliament, I believe, if there's a concern that the legislation is not Charter-compliant. To our understanding, the Department of Justice has fulfilled its responsibilities in this case.

**Senator Callbeck:** All right.

[Translation]

**Senator Chaput:** My question was asked by Senator Callbeck. If I understood correctly, this has to do with the Privacy Commissioner's advice. You kept her abreast, but you did not consult her. Is that correct?

[English]

**Kevin Shoom, Senior Chief, International Taxation and Special Projects, Department of Finance Canada:** I am sorry. We had problems with the translation, but I will attempt to respond.

Yes, we did meet with representatives from the Office of the Privacy Commissioner on several occasions. We informed them of the developments and the negotiations to keep them aware of what was going on, and we signalled to them an openness to hear any concerns they might have. Also, if the commissioner wanted to meet with us, we would certainly have been willing to do so. We did extend that offer to them.

[Translation]

**Senator Chaput:** Was the offer extended before or after the fact?

**Mr. Shoom:** It was extended during the negotiations, before the signing.

**Senator Chaput:** Had she had recommendations that were not in line with what you were doing, would you have taken them into account?

[English]

**Mr. Ernewein:** If I may answer, we would like to expect that we would have heard, and so we infer from the fact we did not hear that there were not issues. But as I say, we're reluctant to speak on the commissioner's behalf. We did what we could to keep the office informed of developments.

I will add that one of the advantages on this particular file is that for the intergovernmental agreement that we were negotiating, there's actually a model of such agreement. Other agreements were signed before ours came along which gave the commission, as well as ourselves, the ability to talk more openly about what was under negotiation. There's more awareness, if you will, of the matters under discussion.

**M. Ernewein :** Oui, nous l'avons fait. Le ministère de la Justice est chargé d'effectuer une évaluation de tous les projets de loi et, je crois, d'indiquer au Parlement s'il craint que le projet de loi ne soit pas conforme à la Charte. Nous croyons savoir que le ministère de la Justice s'est acquitté de ses responsabilités dans ce cas-ci.

**La sénatrice Callbeck :** Très bien.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Ma question a été posée par la sénatrice Callbeck. Mais si j'ai bien compris, c'est à l'égard de l'avis de la commissaire à la protection de la vie privée. Vous l'avez tenue informée mais vous ne l'avez pas consultée. Est-ce exact?

[Traduction]

**Kevin Shoom, chef principal, Fiscalité internationale et projets spéciaux, ministère des Finances Canada :** Je suis désolé. Nous avons eu des problèmes en ce qui concerne la traduction, mais je vais tenter de répondre.

Oui, nous avons rencontré des représentants du Commissariat à la protection la vie privée à plusieurs occasions. Nous les avons informés de l'évolution de la situation et des négociations pour les tenir au courant de ce qui se passait, et nous leur avons signalé que nous étions ouverts à entendre toutes leurs préoccupations. Par ailleurs, si la commissaire avait voulu nous rencontrer, nous aurions certainement été disposés à le faire. Nous l'avons offert aux représentants du commissariat.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** L'invitation vient avant ou après le fait?

**M. Shoom :** C'était pendant les négociations, avant la signature.

**La sénatrice Chaput :** Si elle avait fait des recommandations qui ne se conformaient pas avec ce que vous avez fait, est-ce que vous l'auriez entendue?

[Traduction]

**M. Ernewein :** Si je puis répondre, nous aimerions croire que nous l'aurions entendue; par conséquent, comme nous ne l'avons pas entendue, nous en déduisons qu'il n'y avait pas de problèmes. Mais, comme je l'ai dit, nous sommes réticents à parler au nom de la commissaire. Nous avons fait ce que nous pouvions pour tenir le commissariat au courant de l'évolution de la situation.

J'ajouterai que l'un des avantages liés à ce dossier précis est que, en ce qui concerne l'accord intergouvernemental que nous étions en train de négocier, il y a en fait un modèle de ce genre d'accord. Les autres accords ont été signés avant que le nôtre soit rédigé, ce qui nous a donné, à la commission et à nous-mêmes, la capacité de parler plus ouvertement des éléments faisant l'objet des négociations. On connaissait mieux, pour ainsi dire, les affaires dont on discutait.

**Senator Gerstein:** Mr. Cook, how far back can you go? It is retroactive for how many years?

**Mr. Cook:** Well, the legislation actually starts imposing the due diligence requirements. It is not retroactive.

**Senator Gerstein:** It is not retroactive?

**Mr. Cook:** It is not retroactive. Mr. Shoom would be better to respond, but the review of the accounts will start at the end of June this year.

**Senator Gerstein:** It has not commenced yet.

**Mr. Cook:** That's correct.

**Senator Gerstein:** Once the review takes place, is it retroactive in terms of application?

**Mr. Shoom:** Under the agreement, the Canadian financial institutions would be expected to begin their due diligence procedures in July of this year. At this time, there's no obligation on Canadian financial institutions to be doing anything to comply with the agreement.

Obviously, they need to prepare, and they're working on their systems, et cetera, so they are getting ready. At this point, they are not screening their clients.

Once the agreement is in operation, they will be obliged to conduct due diligence on new account holders. They will also have a window during which they will be expected to conduct due diligence on their existing account base. Those would be accounts that were in existence at the end of June of this year. If those are identified as U.S. reportable accounts, they would be expected to begin reporting on them beginning in the year in which they are identified as a reportable account.

For example, if an account is identified in January 2015 as a reportable account, the first report that would be due would be for 2015 and that would be a report that's made in 2016.

**Senator Gerstein:** Do they have the ability to go back on the account to what took place in 2010?

**Mr. Shoom:** Under the agreement, there's no obligation to do any reporting going back in that manner.

**Senator Gerstein:** There is not. What kind of quantum are you talking about? I assume we're talking \$2 billion to \$3 billion a year. Are those the kind of numbers we're dealing with?

**Mr. Shoom:** Are you talking about the number of accounts or the number of dollars?

**Senator Gerstein:** No, the amount that will be payable.

**Mr. Ernewein:** We don't have that number. I'm not sure we're measuring it that way.

**Le sénateur Gerstein :** Monsieur Cook, jusqu'à quand pouvez-vous remonter? Elle est rétroactive jusqu'à combien d'années?

**M. Cook :** Eh bien, en fait, la loi commence à imposer des exigences relatives à la diligence raisonnable. Elle n'est pas rétroactive.

**Le sénateur Gerstein :** Elle n'est pas rétroactive?

**M. Cook :** Non. M. Shoom pourrait mieux vous répondre, mais l'examen des comptes commencera à la fin de juin, cette année.

**Le sénateur Gerstein :** Il n'a pas encore commencé.

**M. Cook :** C'est exact.

**Le sénateur Gerstein :** Une fois que l'examen a eu lieu, est-il rétroactif du point de vue de l'application?

**M. Shoom :** En vertu de l'accord, les institutions financières canadiennes seraient censées entamer leurs procédures de diligence raisonnable en juillet de cette année. Pour le moment, les institutions financières canadiennes n'ont aucune obligation à respecter pour se conformer à l'accord.

Bien entendu, elles doivent se préparer, et elles travaillent sur leurs systèmes, entre autres; elles sont donc en train de se préparer. Actuellement, elles ne contrôlent pas leurs clients.

Une fois que l'accord sera en vigueur, elles seront obligées de faire preuve de diligence raisonnable à l'égard des nouveaux titulaires de compte. Elles disposent également d'une certaine période pendant laquelle elles devront faire preuve de diligence raisonnable à l'égard des comptes de leurs clients actuels. Il s'agirait des comptes qui existaient à la fin du mois de juin de cette année. Si ces comptes sont désignés comme des comptes à déclarer aux États-Unis, les institutions seront censées commencer à les déclarer à compter de l'année où ils sont désignés comme des comptes à déclarer.

Par exemple, si un compte est désigné comme un compte à déclarer en janvier 2015, la première déclaration devrait être faite pour 2015, en 2016.

**Le sénateur Gerstein :** Les institutions peuvent-elles retourner à un compte qui existait en 2010?

**M. Shoom :** L'accord ne prévoit aucune obligation de déclaration rétroactive de ce genre.

**Le sénateur Gerstein :** Il n'en prévoit aucune. De quel genre de quantum parlons-nous? Je suppose qu'il s'agit de 2 à 3 milliards de dollars par année. Est-ce le genre de chiffres auxquels nous avons affaire?

**M. Shoom :** Parlez-vous du nombre de comptes ou du nombre de dollars?

**Le sénateur Gerstein :** Non, le montant qui sera payable.

**M. Ernewein :** Nous ne connaissons pas ce montant. Je ne suis pas sûr que nous le mesurons de cette manière.



I think the question is how many accounts of the financial institutions in Canada will be subject to some sort of review. That is a difficult question to answer.

It will be those accounts which reflect a U.S. connection or an indicia, as the FATCA rules speak of it, and that's a question of how many American residents have accounts with Canada and, potentially, of American citizens who have accounts with Canadian financial institutions.

It is purely about information exchange and providing that information to the U.S. It is not about any collection action or dollars and cents, except in the indirect way that it could have the ability to help the U.S. in identifying taxpayers who are not fully compliant.

**The Chair:** Colleagues, we're just about at the end of our time. There are a couple of names on my list who wanted to pose questions.

This clause 99 implements the agreement that is Schedule 3, which is at pages 315 to 356. It may be worthwhile if we took the night to get a feeling for just what is in this agreement that is attached as a schedule to clause 99. The agreement has already been entered into, but we're bringing it into law in Canada, so we should understand what it is.

What I would propose, having an eye to the clock, is that we continue this discussion tomorrow at 1:45. Would that be okay with each of you?

**Mr. Ernewein:** Yes. We are in your hands.

**The Chair:** Thank you very much. Maybe Mr. Cook could spend a little time going through this schedule, the agreement, just to give us a flavour for what we're adopting here, 40 pages or so of an agreement between Canada and the U.S.

**Mr. Cook:** Certainly, Mr. Chair.

**The Chair:** Senator Mockler, you are on the list as the first person tomorrow at 1:45.

The meeting is now concluded.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Wednesday, April 30, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:47 p.m. to study the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

Je pense que la question est combien de comptes des institutions financières du Canada feront l'objet d'un examen. C'est une question à laquelle il est difficile de répondre.

Ce seront les comptes qui semblent avoir un lien avec les États-Unis ou un indice, selon la formulation du FATCA, et il s'agit de déterminer combien de résidents américains ont un compte au Canada et, combien peut-être, de citoyens américains ont un compte dans une institution financière canadienne.

Il s'agit uniquement d'échanger des renseignements et de fournir ces renseignements aux États-Unis. L'accord ne prévoit aucune mesure de collecte ni aucun montant en dollars et en cents, sauf d'une manière indirecte qui pourrait aider les États-Unis à repérer les contribuables qui ne sont pas pleinement conformes.

**Le président :** Chers collègues, la période qui nous était allouée est presque terminée. J'ai sur ma liste le nom de quelques personnes qui voulaient poser des questions.

Cet article 99 met en œuvre l'accord, c'est-à-dire l'annexe 3, qui se trouve aux pages 315 à 356. Cela vaudrait peut-être la peine que nous prenions la soirée pour nous faire une bonne idée du contenu de cet accord, qui est joint sous forme d'annexe à l'article 99. L'accord a déjà été conclu, mais nous le mettons en vigueur au Canada; nous devrions donc comprendre de quoi il s'agit.

Ce que je proposerais, en gardant l'œil sur l'horloge, c'est que nous poursuivions cette discussion demain, à 13 h 45. Est-ce que cela irait pour chacun d'entre vous?

**M. Ernewein :** Oui. Nous nous en remettons à vous.

**Le président :** Merci beaucoup. Peut-être que M. Cook pourrait prendre un petit moment pour parcourir cette annexe et l'accord, afin de simplement nous donner une idée de ce que nous adoptons, un accord de plus ou moins 40 pages entre le Canada et les États-Unis.

**M. Cook :** Certainement, monsieur le président.

**Le président :** Monsieur le sénateur Mockler, vous êtes la première personne sur la liste pour demain, à 13 h 45.

La séance est maintenant levée.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le mercredi 30 avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 47, pour étudier la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[Translation]

**The Chair:** Honourable senators, this afternoon we continue our study on the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

[English]

This is our second meeting on the subject matter of Bill C-31. Yesterday we did not have time to complete our review of Part 5, but we did have a chance to get started on Part 5. In the interest of bringing everybody up to speed, Part 5 is at page 72 of Bill C-31, but there is also a portion that is attached to the bill at Schedule 3, which appears in the English version at page 315.

[Translation]

**The Chair:** The page numbers are the same in the French version.

We are going to start with an explanation of the bill. We will then study Schedule 3.

[English]

From the Department of Finance Canada, we welcome back Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch; Kevin Shoom, Senior Chief, International Taxation and Special Projects; and Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation.

Mr. Ernewein, last day you were very helpful in giving us a contextual overview of what this is all about and what the government is trying to achieve with this. I wonder, just for the interest of those who weren't here yesterday and especially our viewing audience, would you give us the contextual overview again? Then we will proceed to looking into the legislative provisions.

**Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada:** I'm happy to do that. First, may I ask Mr. Cook to make one comment on yesterday's proceedings?

**The Chair:** Absolutely.

**Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation, Department of Finance Canada:** Thank you. We reviewed Part 1 of the bill yesterday. I just wanted to make one correction with respect to my explanation of one of the measures we talked about yesterday.

We talked about remittance thresholds for employer-source deductions and a measure to reduce the frequency of remittances for income tax, CPP and Employment Insurance premiums for small and medium-sized businesses. Yesterday, I indicated the thresholds were set based on employer payroll in prior years, and for the current thresholds, you would remit based on \$15,000, for example, once per month.

[Français]

**Le président :** Honorables sénateurs, cet après-midi nous poursuivons notre étude de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[Traduction]

Nous en sommes à la deuxième séance sur la teneur du projet de loi C-31. Hier, nous n'avons pas eu le temps de terminer notre examen de la partie 5, mais nous avons pu commencer. Pour que tout le monde s'y retrouve, la partie 5 se trouve à la page 72 du projet de loi C-31, mais il y a une partie annexée au projet de loi à l'annexe 3, qui se situe, dans la version française, à la page 315.

[Français]

**Le président :** Ce sont les mêmes numéros de page pour la version française.

Nous allons commencer avec une explication du projet de loi. Nous étudierons ensuite l'annexe 3.

[Traduction]

Nous accueillons de nouveau, du ministère des Finances, Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt; Kevin Shoom, chef principal, Fiscalité internationale et projets spéciaux; et Ted Cook, chef principal, législation, Législation de l'impôt.

Monsieur Ernewein, la dernière fois, vous nous avez grandement aidés en évoquant le contexte général de toute cette démarche et l'objectif poursuivi par le gouvernement. Je me demandais, dans l'intérêt des personnes qui n'étaient pas ici hier, et en particulier de notre auditoire, est-ce que vous nous feriez part de ce contexte de nouveau? Nous procéderons ensuite à l'étude des dispositions législatives.

**Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances :** Ça me fera plaisir. D'abord, est-ce que je peux demander à M. Cook d'apporter un commentaire sur les délibérations d'hier?

**Le président :** Bien sûr.

**Ted Cook, chef principal, législation, Législation de l'impôt, ministère des Finances :** Merci. Hier, nous avons examiné la partie 1 du projet de loi. J'aimerais apporter une correction aux explications que j'ai fournies sur une des mesures dont nous avons parlé hier.

Il a été question des seuils s'appliquant aux versements des retenues à la source effectués par les employeurs et d'une mesure visant à réduire la fréquence des versements aux fins de l'impôt, du RPC et des cotisations à l'assurance-emploi dans les petites et moyennes entreprises. Hier, j'ai affirmé que les seuils étaient établis en se basant sur la masse salariale des années antérieures et que, pour les seuils actuels, le versement serait de 15 000 \$, par exemple une fois par mois.

However, those thresholds we discussed yesterday are not for payroll but for actual holding requirements. So, for example, the biggest threshold above which you would remit up to four times per month under the measure is \$100,000 of average holdings per month, which equates to a payroll of roughly \$4.2 million per year. The actual payroll associated is higher than I indicated yesterday.

I just wanted to clarify that for the committee.

**The Chair:** I remember we asked some questions on that, and we asked if that was a monthly salary. So it's a monthly deduction is what it is.

**Mr. Cook:** Exactly right. I think that was exactly the point you were getting to.

**The Chair:** Yes. Thank you. Are there any questions on that? Seeing no questions, thank you for that clarification. We appreciate that. We will now proceed to Part 5, FATCA and other agreements.

**Mr. Ernewein:** Thank you. I gave a presentation I hoped was brief yesterday — and I will make it even more brief today — trying to situate what the implementing legislation is seeking to implement and the backdrop to the agreement we have with the U.S. Indeed, this is about FATCA, the Foreign Account Tax Compliance Act, part of a U.S. act of Congress from 2010 scheduled to take effect in July this year.

If there were no other intervening events, FATCA itself would require non-U.S. financial institutions — in Canada's case, Canadian banks and other institutions — to sign agreements with the Internal Revenue Service under which those Canadian financial institutions would have to undertake due diligence; they would have to look through their customers and identify those who had apparent U.S. connections and report on those U.S. customers to the Internal Revenue Service.

If they identified U.S. persons among their clientele, they would be required to withhold 30 per cent on the payments of those account holders or to potentially close their accounts in the event of non-compliance. If a Canadian financial institution or any other country's financial institution decided not to enter into such an agreement with the IRS, they would be subject to a 30 per cent withholding tax on all payments made to it or its account holders who have a U.S. source.

That raised a number of concerns for Canada and for other countries. In Canada's case at least — although this is true for other countries as well — there was a concern about the consistency of such a U.S. law with Canadian privacy laws. Obviously, the potential application of the 30 per cent withholding tax would have been a problem. The possible requirement to close accounts was problematic both from a regulatory perspective as well as from a conflict-of-law issue; we

Cependant, les seuils dont nous avons parlé hier ne visent pas la masse salariale, mais bien les retenues réellement exigées. Donc, par exemple, le seuil supérieur au-dessus duquel vous effectueriez un versement jusqu'à concurrence de quatre fois par mois, en vertu de la mesure législative, est de 100 000 \$ sur les retenues moyennes par mois, ce qui correspond à une masse salariale d'environ 4,2 millions de dollars par année. La masse salariale réelle connexe est supérieure à ce que j'ai dit hier.

Je voulais simplement préciser cela à l'intention des membres du comité.

**Le président :** Je me rappelle que nous avons posé des questions à ce sujet et nous avons demandé s'il s'agissait d'un salaire mensuel. Donc il s'agit bien d'une retenue mensuelle.

**M. Cook :** Tout à fait. Je crois que c'était exactement ce que vous vouliez savoir.

**Le président :** Oui, merci. Y a-t-il des questions à ce sujet? Comme il n'y a pas de questions, je vous remercie pour cet éclaircissement. Nous vous en savons gré. Nous allons donc passer à la partie 5, la FATCA et autres accords.

**M. Ernewein :** Merci. Hier, j'ai livré un exposé qui, je l'espère, a été succinct, et je vais le raccourcir encore plus aujourd'hui, en tentant de préciser ce que la législation tente de mettre en œuvre ainsi que la toile de fond de l'accord conclu avec les États-Unis. En effet, il s'agit de la FATCA, la Foreign Account Tax Compliance Act, soit une partie d'une loi du Congrès américain adoptée en 2010 et dont l'application est prévue en juillet de cette année.

Dans d'autres circonstances, la FATCA obligerait les institutions financières non américaines — dans le cas du Canada, les banques et autres institutions canadiennes — à signer un accord avec l'Internal Revenue Service en vertu duquel ces institutions seraient tenues de faire preuve de diligence raisonnable; elles devraient passer en revue la liste de leurs clients et déterminer ceux qui semblent avoir des liens avec les États-Unis et signaler ces clients américains à l'Internal Revenue Service.

Pour les Américains ainsi identifiés parmi leur clientèle, les institutions seraient tenues de retenir 30 p. 100 des paiements par ces titulaires de comptes, voire de fermer ces comptes en cas de non-conformité. Une institution financière du Canada ou d'ailleurs qui déciderait de ne pas conclure une telle entente avec l'IRS serait assujettie à une retenue d'impôt de 30 p. 100 sur tous les paiements de source américaine destinés à l'institution ou aux titulaires de comptes chez elle.

Une telle mesure a suscité des inquiétudes au Canada et dans d'autres pays. Au Canada du moins, bien qu'on puisse affirmer la même chose pour d'autres pays, on s'est inquiété de la compatibilité d'une telle loi américaine avec les lois canadiennes sur la protection de la vie privée. Il est évident que l'application d'une retenue d'impôt de 30 p. 100 aurait posé un problème. La possible obligation de fermer des comptes poserait un problème tant du point de vue réglementaire que du point de vue du droit

have laws that require account opening in certain circumstances, and those would be in conflict with U.S. laws that could require them to be closed. Overall, there is just a high compliance burden with the potential application of these rules to all Canadian accounts, at least those above a certain dollar threshold.

So without an agreement of any sort or some alternative, FATCA would have been unilaterally imposed in Canada under U.S. law — or, effectively, Canadian financial institutions would have been subject to it or would have had problems if they failed to comply with it. So the Canadian government and other governments sought to convince the U.S. to try another approach. In particular, we and other countries suggested that it would be sensible to have reference to and rely upon the existence of provisions in our and other countries' tax treaties relating to exchange of information, which already facilitate the collection of information by our revenue authorities for possible access by our treaty partners, and of course vice versa.

After long negotiations, that is what the intergovernmental agreement that the budget implementation bill seeks to implement does. Under the intergovernmental agreement — I'm sure I'll fall into the parlance of IGA — Canadian financial institutions would be required to report on their account holders not to the IRS but to the Canada Revenue Agency under implementing legislation that's in the bill before you. The Canada Revenue Agency would then be able to rely on the existing exchange-of-information provisions in the Canada-U.S. treaty and the authority for the exchange of information under the existing provisions in the Income Tax Act to transmit that information to the U.S., to our treaty partner.

We believe the benefits relative to FATCA are several. There is no direct reporting by Canadian financial institutions to the IRS; any exchange of information would be subject to the safeguards protecting the use of that information under the Canada-U.S. treaty; it turns off the U.S. 30 per cent withholding tax; it eliminates the requirement for financial institutions to have to ever close accounts; and it includes a number of important exemptions, both for small financial institutions and for types of accounts, that reduce the compliance burden associated with the agreement.

Also, there are reciprocal benefits for Canada in terms of additional information being collected by the U.S. for Canada's revenue authorities.

Finally, I will say we think it's consistent with subsequent developments — that is, subsequent to the enactment of FATCA in 2010, at least — where G20 has taken the lead in trying to develop a common reporting standard for automatic exchange of information.

international privé; nos lois exigent l'ouverture d'un compte dans certaines circonstances et ces critères entraîneraient un conflit avec les lois américaines, lesquelles pourraient exiger le contraire. En gros, le fardeau d'observation de la loi serait lourd en cas d'application de ces règles à tous les comptes canadiens, du moins ceux dont le montant est supérieur à un certain montant.

Donc, en l'absence d'un accord ou de quelque autre option, la FATCA aurait été imposée unilatéralement au Canada en vertu d'une loi américaine, ou, dans les faits, les institutions financières canadiennes auraient été assujetties à la loi américaine et auraient eu des problèmes si elles ne s'y conformaient pas. Par conséquent, les gouvernements du Canada et d'autres pays ont cherché à convaincre les États-Unis d'adopter une autre approche. Pour être plus précis, d'autres pays et le Canada ont fait observer qu'il serait bon de renvoyer aux dispositions, dans nos conventions fiscales, en lien avec l'échange de renseignements et d'invoquer ces dispositions, lesquelles facilitent déjà la cueillette de renseignements par nos administrations fiscales respectives aux fins de consultation par les parties aux conventions.

Au bout de longues négociations, c'est ce que permet l'accord intergouvernemental que le projet de loi portant exécution de dispositions du budget cherche à mettre en œuvre. En vertu de l'accord intergouvernemental — je crains de tomber dans le jargon de cet accord —, les institutions financières canadiennes seraient tenues de déclarer les titulaires de comptes non pas à l'IRS, mais à l'Agence du revenu du Canada, en vertu de la législation de mise en œuvre qui se trouve dans le projet de loi à l'étude. L'Agence du revenu du Canada serait alors en mesure de recourir aux modalités d'échange de renseignements inscrites au traité Canada-États-Unis et au pouvoir d'échanger des renseignements en vertu des dispositions actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu, pour transmettre ces renseignements aux États-Unis, soit notre partenaire fiscal.

Nous considérons que les avantages par rapport à la FATCA sont nombreux. Il n'y a pas de déclaration directe des institutions financières canadiennes à l'IRS; tout échange de renseignements serait soumis aux balises qui régulent l'utilisation de ces renseignements en vertu du traité Canada-États-Unis; il élimine la retenue d'impôt de 30 p. 100 par les États-Unis; il retire l'obligation faite aux institutions financières de fermer un compte; et il comprend un certain nombre d'exemptions importantes, tant pour les petites institutions financières que pour les types de comptes, ce qui réduit le fardeau d'observation de la loi associé à l'accord.

Il offre également des avantages de réciprocité au Canada en ce qui concerne les renseignements additionnels recueillis par les États-Unis pour l'administration fiscale canadienne.

Je terminerai en disant que nous croyons qu'il est en ligne avec les développements à venir, du moins par suite de la promulgation de la FATCA en 2010, lorsque le G20 a décidé d'essayer de définir une norme commune de déclaration pour les échanges de renseignements automatiques.

I think I've gone on almost as long as I did yesterday afternoon with that summary, but I'll stop there. Perhaps Mr. Cook can take a moment to talk about the operation of the implementing legislation, and then we will be in your hands.

**Mr. Cook:** Let us go over Part 5, the implementing legislation itself, which begins at clause 99 in Part 5. As we discussed yesterday, it would bring into effect the Canada-United States enhanced tax information exchange agreement implementation act. It's just a short act that has the IGA as a schedule to it that would implement the IGA into Canadian law. To the extent of any inconsistency between this act and the IGA as schedule, this would prevail over other Canadian law other than Part 18 of the Income Tax Act, which contains the domestic amendments to require Canadian financial institutions to undertake due diligence and report to CRA, which would then be exchanged with the U.S. under the Canada-U.S. tax treaty.

Section 5 of this new act would allow the Minister of National Revenue to make regulations as necessary for the purposes of the agreement, and there are certain publication requirements that the agreement be published in the *Canada Gazette* and any amendments to the agreement would be published. Its termination would also be published.

Clause 100 of the bill makes an amendment to section 162 of the Income Tax Act. It takes an existing penalty that applies where a person, with reason under the act, requests a Social Insurance Number and it is not provided, there is a penalty of \$100. The same would apply now in respect of a U.S. federal Taxpayer Identification Number or TIN. Potentially a penalty of \$100 could apply to an individual who does not supply a TIN where required.

Finally, clause 101 of the bill would implement a new Part XVIII to the Income Tax Act, which, as discussed, implements the due diligence and reporting requirements required under the IGA and requires financial institutions to undertake them under Canadian domestic law. It also provides requirements with respect to record keeping and kind of standard ancillary provisions. To a large extent, the operation of this part is keyed off the particular procedures that are required under the IGA itself.

**The Chair:** I'm looking in clause 99 at page 73 at section 2 of the new act that we're passing. The new act basically incorporates the intergovernmental agreement between the parties. It says "as amended from time to time." I read that to mean we are passing into the law of Canada the authority of the executive to make changes to this IGA from time to time and automatically, after publication pursuant to section 6, it will become part of the law of

Je crois que j'ai parlé presque aussi longtemps qu'hier après-midi, mais je vais m'arrêter ici. Peut-être que M. Cook pourrait consacrer quelques minutes à vous parler de la loi de mise en œuvre et, ensuite, nous serons à votre disposition.

**M. Cook :** Passons en revue la partie 5, la loi de mise en œuvre elle-même, qui commence à l'article 99, à la partie 5. Comme nous l'avons dit hier, elle mettrait en application la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux. C'est un court texte législatif qui porte en annexe l'accord intergouvernemental auquel il veut donner force de loi au Canada. Ainsi, en cas d'incompatibilité, les dispositions de cette loi et de l'AIG l'emporteraient sur les dispositions de toute autre loi canadienne, mis à part la partie XVIII de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui apporte des modifications aux lois nationales pour obliger les institutions financières canadiennes à faire preuve de diligence raisonnable et à produire une déclaration à l'ARC, laquelle procéderait ensuite aux échanges de renseignements avec les États-Unis en vertu de la convention fiscale Canada-États-Unis.

L'article 5 de cette nouvelle loi permettra au ministre du Revenu national de régler au besoin aux fins de l'exécution de l'accord; la loi prévoit que l'accord et tout texte le modifiant seront publiés dans la *Gazette du Canada*. La fin de l'accord fera elle aussi l'objet d'un avis.

L'article 100 du projet de loi modifie l'article 162 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il existe actuellement une pénalité qui s'applique lorsqu'une personne, elle-même tenue par la loi de remplir une déclaration, demande qu'on lui communique un numéro d'assurance sociale et que ça lui est refusé; la personne qui refuse est passible d'une pénalité de 100 \$. Cette disposition serait appliquée également lorsque c'est le numéro d'identification fiscal fédéral américain, ou NIF, qui est demandé. Ainsi, fédéral des États-Unis. Une personne qui ne fournirait pas son NIF sur demande serait passible d'une pénalité de 100 \$.

Finalement, l'article 101 du projet de loi ajoute une partie XVIII à la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette partie, comme nous l'avons dit, met en œuvre l'obligation de se doter de procédures de diligence raisonnable et de déclarer les renseignements exigés dans l'AIG, et elle oblige les institutions financières à respecter ces exigences en vertu de la loi nationale canadienne. Elle met en place également des exigences en ce qui concerne la tenue de registres et une sorte de disposition accessoire standard. Dans une large mesure, le fonctionnement de cette partie est adapté de la procédure particulière définie dans l'AIG lui-même.

**Le président :** Je suis à l'article 99, page 73, à l'article 2 de la loi que nous adoptons. Cette nouvelle loi intègre fondamentalement l'accord intergouvernemental conclu entre les parties. L'article 2 se termine avec les mots suivants : « avec ses modifications successives. » Je comprends par-là que nous donnons au pouvoir exécutif le droit d'apporter les modifications à cet AIG à l'occasion, et qu'automatiquement après leur publication en

Canada, without going through the normal process of House of Commons and the Senate reviewing these changes. Am I reading that correctly?

**Mr. Cook:** The IGA itself, under its terms, provides for further agreement and modification to support the purposes of the IGA. In terms of implementing the IGA, there can be agreement between the two parties to further it. So within the context of the general rubric of the IGA, it can in fact be modified.

**The Chair:** And then pursuant to this section 2, whatever those amendments are will not go back through the normal process but will become law of Canada once gazetted?

**Mr. Cook:** It's within the framework of making the operation of the IGA operate as intended.

**The Chair:** On that issue, Senator Chaput?

**Senator Chaput:** Yes. Could you give me an example of what could be amended from time to time? Do you have anything in mind?

**Mr. Ernewein:** We'll take a moment to think of an example. The point I would like to add is that this does not supplant the need for legislative authority to give effect to the agreement. That is to say, if the legislation requires authority for the collection of information, requires financial institutions to collect the information, it would still have to be sourced in law. If the agreement undertook new obligations, we would still need to return to Parliament to pose those requirements under the law.

**The Chair:** What does "as amended from time to time" mean? I'd feel a lot better if that wasn't in there. It's section 2.

**Mr. Ernewein:** Excuse me, chair. We just sought clarification. You're talking about the reference in the heading to Annex II?

**The Chair:** What I'm looking at is clause 99 at page 73, section 2 of this new act that we are now passing which, in effect, adopts the intergovernmental agreement. But it says the agreement as attached hereto — you can look at it and say that's fine — but "as amended from time to time." We don't know what the amendments would be, but you're asking us in this legislation to approve that. That's the way I read that. Do you want to think about that one for a while?

**Mr. Ernewein:** Yes, please.

**The Chair:** I think it's pretty fundamental. I have a number of senators, based on your introduction, who would like to ask questions. I do want to let honourable senators know that Senator Mockler is at the top of my list because we left him hanging from yesterday. He's also from New Brunswick.

I believe Mr. Shoom will be going through the agreement, Schedule 3 at page 314 in some detail just to point out what is being achieved or what was agreed to. In fact, this has already

vertu de l'article 6, ceux-ci auront force de loi Canada, sans avoir passé au préalable par l'étape normale d'examen par la Chambre des communes et le Sénat. Est-ce que je comprends bien?

**M. Cook :** L'AIG prévoit lui-même la conclusion d'autres accords et des modifications pour appuyer l'objectif de l'accord. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'AIG, les deux parties peuvent convenir d'aller de l'avant. Donc, sous la rubrique générale de l'AIG, il peut en effet être modifié.

**Le président :** Ensuite, en vertu de cet article 2, peu importe ces amendements, ils ne seront pas soumis au processus normal et auront force de loi une fois publiés dans la *Gazette du Canada*?

**M. Cook :** C'est en vue de rendre le fonctionnement de l'AIG conforme aux intentions.

**Le président :** C'est à ce sujet, sénatrice Chaput?

**La sénatrice Chaput :** Oui, pourriez-vous me donner un exemple de ce qui pourrait être modifié? Avez-vous quelque chose à l'esprit?

**M. Ernewein :** Laissez-nous y penser un moment. Ce que j'aimerais ajouter, c'est que cela ne remplace pas le besoin du législatif de mettre en vigueur l'accord. Autrement dit, si la législation exige d'obtenir l'autorisation de recueillir des renseignements, exige que les institutions financières recueillent les renseignements, il faudra tout de même que ce soit étayé en droit. Si l'accord contenait de nouvelles obligations, nous devrions tout de même nous adresser au Parlement pour donner force de loi à ces exigences.

**Le président :** Que veut dire « avec ses modifications successives »? Je préférerais de loin ne pas voir ces mots-là; c'est à l'article 2.

**M. Ernewein :** Pardon, monsieur le président. Nous venons d'obtenir des éclaircissements. Vous parlez du renvoi dans l'entête de l'annexe II?

**Le président :** Ce dont je parle, c'est de l'article 99, page 73, l'article 2 de cette nouvelle loi que nous adoptons actuellement, laquelle, de fait, entérine l'accord intergouvernemental. Il est écrit que l'accord dont le texte figure en annexe — vous pouvez le regarder et dire que c'est bien —, mais « avec ses modifications successives. » Nous ne savons pas quelles seraient les modifications, mais vous nous demandez, dans cette loi, de les approuver. C'est ce que je comprends. Voulez-vous y penser un peu?

**M. Ernewein :** Oui, s'il vous plaît.

**Le président :** Je considère que c'est plutôt fondamental. J'ai des sénateurs qui, sur la base de votre introduction, aimeraient poser des questions. Je veux faire savoir aux honorables sénateurs que le sénateur Mockler est le premier sur la liste, parce que nous l'avons laissé en plan hier. De plus, il vient du Nouveau-Brunswick.

Je crois que M. Shoom va passer à travers l'accord, soit l'annexe 3, page 315, en portant à notre attention les éléments précisant le but poursuivi et la nature de l'entente. En fait,

been agreed to between Canada and the United States. With that caveat, if you want to hold your question until we get to the actual agreement that's fine, but I'll begin with Senator Mockler because that was from yesterday.

**Senator Mockler:** Thank you, Mr. Chair. To the officials, basically, the IRS considers that what you're asking us to accept would be used in view of people that would evade U.S. taxes, I believe. If that was the case, then they would include financial institutions with a local client base or with only low-value accounts, as well as certain investment funds and vehicles.

Is it the CRA, or could you provide the committee with how many people that would impact across Canada?

**Mr. Ernewein:** Forgive me but I will seek clarification for the question. You made reference to small financial institutions and those that have more than a 98 per cent client base. Your question is what sort of relief that would provide?

**Senator Mockler:** How many people would be impacted when implementing what you're asking us to accept? Do you have that number?

**Mr. Ernewein:** So it's not connected to the 98 per cent rule or the small financial institutions. Rather, it's about how many are affected?

**Senator Mockler:** Yes.

**Mr. Ernewein:** We don't know the answer to that, and it depends on a couple of factors. First of all, this applies to clients of Canadian financial institutions who are American residents or American taxpayers as U.S. citizens. We do not have — at least we haven't been able to identify — a certain number of those, but we gather there is something in the order of a million. It's at least commonly suggested there is something in the order of a million Canadian residents who are U.S. citizens. That seems to me an upper bound for potential Canadian residents that might be affected by this. There are also American residents, by our concept of the term, that might do business with Canadian financial institutions as well, but they're already required to be reported on under Canadian law and presumably are doing so.

Among the American citizens who are Canadian residents and whom this might affect, we can't give you a number as to how many that might be because the question will be whether or not they will be identified during the process. Maybe I'll put it differently. Sorry, I'll say it that way. One often doesn't produce evidence of citizenship while seeking to open a bank account. One provides evidence of residence, so citizenship may not arise. For that reason alone, they may be identified under the processes that are in place. However, it is possible that the Canadian financial

l'accord est déjà conclu entre le Canada et les États-Unis. Avec cette mise en garde, si vous voulez garder vos questions jusqu'à ce qu'on examine l'accord lui-même, ça va, mais je vais commencer par le sénateur Mockler, parce qu'on parle d'hier.

**Le sénateur Mockler :** Merci, monsieur le président. Messieurs les représentants, au fond, l'IRS considère que ce que vous nous demandez d'accepter visera les personnes qui feraient de l'évasion fiscale aux États-Unis, je crois. Si c'était le cas, ils incluraient les institutions financières ayant une clientèle locale ou gérant des comptes de faible valeur tout autant que des fonds d'investissement et des instruments de placement.

Est-ce l'ARC ou vous qui pourriez dire aux membres du comité combien de personnes seraient touchées au Canada?

**M. Ernewein :** Je m'excuse, mais je vais demander des éclaircissements. Vous avez mentionné les petites institutions financières et celles dont la base locale représente plus de 98 p. 100 de la clientèle. Votre question a trait au genre d'exonération que cela assurerait?

**Le sénateur Mockler :** Combien de personnes seraient touchées par la mise en œuvre de ce que vous nous demandez d'accepter? Avez-vous les chiffres en main?

**M. Ernewein :** Donc, ça n'a pas de rapport avec la règle de 98 p. 100 ni avec les petites institutions financières. Vous demandez plutôt combien de personnes seraient touchées?

**Le sénateur Mockler :** Oui.

**M. Ernewein :** Nous n'avons pas la réponse à cette question, et un ou deux facteurs sont en jeu. Premièrement, cet accord vise les clients d'institutions financières canadiennes qui sont des résidents des États-Unis ou des contribuables américains en tant que citoyens américains. Nous n'avons pas, du moins nous n'avons pas été en mesure de déterminer le nombre exact de personnes dans cette situation, mais nous croyons qu'il y en a environ un million. C'est du moins ce qu'on laisse entendre en général : il y aurait aux alentours d'un million de résidents du Canada qui ont la citoyenneté américaine. À mon avis, c'est dans la limite supérieure du nombre possible de résidents canadiens qui pourraient être touchés par cet accord. Il y a aussi les résidents américains, au sens où on l'entend, qui peuvent faire affaire avec des institutions financières canadiennes, mais ceux-ci sont déjà obligés d'être déclarés en vertu de la loi canadienne, et ils le sont probablement.

Quant au nombre de citoyens américains qui sont résidents canadiens et qui pourraient être touchés, nous ne sommes pas en mesure de vous donner un chiffre parce qu'il reste à savoir si le processus permettra de les trouver. Je vais reformuler ma réponse. Pardon, je vais le dire d'une autre manière. Il est rare que l'on présente une preuve de citoyenneté lorsqu'on demande d'ouvrir un compte bancaire. On fournit une preuve de résidence, donc la question de citoyenneté n'est pas nécessairement soulevée. Pour cette seule raison, on peut les trouver à l'aide des processus en

institution may have what's known as a self-certification procedure asking the person to identify whether they are a U.S. tax resident, including a U.S. citizen, so that's a variable there.

Another possible variable, among several, is that it's at least possible for there to be an exemption for depository accounts of less than \$50,000. It's possible that reporting may not be required in those circumstances either.

Finally, I'd made mention of it but hadn't drilled down. There is a broad exemption for registered government accounts, RRSPs, Registered Retirement Income Funds, Tax-Free Savings Accounts, Registered Education Savings Plans, et cetera, for which reporting is not required. The different slicing of persons that would potentially not be affected that could be American taxpayers but would potentially not be affected by this legislation is that group that are holding registered accounts. The Canada Revenue Agency is seeking to identify what potential numbers might be affected, but we at Finance, at least, have not been able to land on a number.

**Senator Mockler:** That group that could not be required to file at a point in time would be people probably living in Canada?

**Mr. Ernewein:** I think I'm understanding the question. Yes, American residents — it's not a question of citizenship — that really do live in the United States and identify themselves as such when dealing with a Canadian bank. Those people will probably already have been identified. The remainder are probably the citizen group. Yes, I think that is right.

**Senator Mockler:** That are living in Canada. An example could be dual citizenship. I will give an example like my wife. She has dual citizenship, so that means that she would have to file to the U.S.

**Mr. Ernewein:** Well, it is important to make the point that this agreement is not about substantive U.S. tax law. U.S. tax law requires filing by U.S. taxpayers, which includes U.S. citizens. This is a question of what those persons at financial institution may be required to identify, and it could be a U.S. citizen if they identify themselves as such and they're not dealing with an exempt account.

**Senator Mockler:** Thank you for the clarification.

Have the costs of reporting those requirements for Canadian financial institutions in relation to foreign accounts, tax compliance act, and the intergovernmental agreement been estimated? Do you have that?

**Mr. Ernewein:** The cost to financial institutions themselves?

place. Par ailleurs, il est possible que l'institution financière canadienne ait ce qu'on appelle une procédure d'autocertification où on demande à la personne d'indiquer si elle est résidente des États-Unis aux fins fiscales, notamment en tant que citoyenne américaine, donc c'est une variable qui est en jeu.

Une autre possibilité, parmi d'autres variables, c'est qu'il est toujours possible qu'il y ait une exemption pour les comptes de dépôt de moins de 50 000 \$. Il se peut que la déclaration ne soit pas exigée dans ces circonstances non plus.

Finalement, j'en ai fait mention, mais je n'ai pas insisté. Il existe une vaste exemption pour les comptes enregistrés auprès de l'État, les REER, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les comptes d'épargne libre d'impôt, les régimes enregistrés d'épargne-études, et cetera, pour lesquels aucune déclaration n'est nécessaire. Les diverses tranches de la population qui pourraient ne pas être touchées bien que contribuables américains, mais qui pourraient ne pas être affectés par cette loi, c'est le groupe qui est titulaire de comptes enregistrés. L'Agence du revenu du Canada cherche à déterminer le nombre possible de personnes qui pourraient être touchées, mais nous, aux Finances du moins, nous n'avons pas été en mesure d'arriver à un chiffre.

**Le sénateur Mockler :** Ce groupe qui pourrait ne pas être obligé de produire une déclaration à un moment donné serait sans doute des gens qui vivent au Canada?

**M. Ernewein :** Je crois comprendre la question. Oui, les résidents américains — ce n'est pas une question de citoyenneté — qui vivent effectivement aux États-Unis et qui s'identifient ainsi lorsqu'ils traitent avec une banque canadienne. Ces personnes sont probablement déjà identifiées. Les autres sont probablement des citoyens. Oui, je crois que c'est exact.

**Le sénateur Mockler :** Ils vivent au Canada. On pourrait prendre l'exemple de la double citoyenneté. Je vous donne l'exemple de mon épouse. Elle possède la double citoyenneté, donc elle doit produire une déclaration de revenus aux États-Unis.

**M. Ernewein :** Bien, il importe d'insister sur le fait que cet accord ne vise pas le droit fiscal substantiel des États-Unis. La loi fiscale américaine exige une déclaration de revenus des contribuables américains, lesquels sont notamment de citoyenneté américaine. Il s'agit ici de savoir ce que ces personnes pourraient être obligées de déclarer à une institution financière, et il pourrait s'agir d'un citoyen des États-Unis, s'il s'identifie lui-même en tant que tel et qu'il n'est pas question d'un compte exonéré.

**Le sénateur Mockler :** Merci pour les éclaircissements.

Est-ce que le coût de déclaration des données obligatoires par les institutions financières canadiennes, en rapport avec les comptes étrangers, la loi sur la conformité fiscale et l'accord intergouvernemental, a été estimé? Avez-vous ce chiffre?

**M. Ernewein :** Le coût pour les institutions financières elles-mêmes?



**Senator Mockler:** Yes.

**Mr. Ernewein:** We have not. In the course of our discussions with financial institutions, as I mentioned briefly yesterday, we have been able to have those discussions throughout the negotiations because there has been a model agreement in the public domain that allowed us to get that reaction. They did suggest there were some very high compliance costs associated if they had to do FATCA. My understanding is they do believe those costs are moderated because of what we have done with the intergovernmental agreement before you, but they have not shared with me, or us, to our knowledge, their compliance costs.

**Senator Mockler:** With how many countries like Canada or other countries has the U.S. required this type of legislation?

**Mr. Ernewein:** Well, the FATCA legislation applies worldwide. The U.S. is certainly working diligently to try to negotiate agreements along the lines of what was signed between Canada and the United States with many countries. My understanding is they have signed 28 such agreements to date, and I think they suggested they have another 27 agreements in principle, so some 55, if I've got my math right, countries have signed or are in the process of getting close to signing.

**Senator Mockler:** For clarification, because the officials, Mr. Chair, have given information that a lot of Canadians were concerned about, and what I have seen in the last 24 hours has been right on, my last question is that most of those people that would be impacted upon would be border-town people, Canadians who were born in the U.S. and by the fact they were born in the U.S. were there for a couple of hours or a few days and coming back to Canada, automatically they are U.S. citizens.

**Mr. Ernewein:** I'm not sure I heard a question in that, but I think it probably is the case that there are a lot of Canadian residents who are American citizens by virtue of having a close connection to the U.S., and living on the border would be one great reason for having a close connection.

**Senator Mockler:** Thank you.

**The Chair:** I have on my list Senators Smith, Eaton, Callbeck, Buth and Chaput. Are they all with respect to the introductory remarks, or clauses 99 and 100, or would you like to wait until we hear from Mr. Shoom as to what's in the agreement?

**Senator L. Smith:** I would love to hear from Mr. Shoom about what's in the agreement. Senator Mockler was very precise in his questions and asked a lot of questions that I think many of us would like to know about. My questions were if you were able to give us an executive summary, because I did do some bed-time reading, and I started hallucinating by around page 335, the national news, and it was a fantastic experience. Could you give

**Le sénateur Mockler :** Oui.

**M. Ernewein :** Nous n'avons pas ce chiffre. Lors de nos échanges avec les institutions financières, comme je l'ai mentionné brièvement hier, nous avons été en mesure de tenir ces discussions pendant toute la durée des pourparlers, parce qu'il y a un accord modèle dans le domaine public qui nous a permis d'obtenir une rétroaction. Elles ont laissé entendre qu'il y a des coûts très élevés associés à la mise en conformité avec la FATCA. Ce que je comprends, c'est qu'elles considèrent que ces coûts sont modérés en raison de l'accord intergouvernemental que vous avez devant vous, mais elles ne m'ont pas dit, ni à moi ni à d'autres, à ma connaissance, quels seraient leurs coûts de mise en conformité.

**Le sénateur Mockler :** Auprès de combien de pays, à l'exemple du Canada ou d'autres pays, est-ce que les États-Unis ont exigé ce genre de législation?

**M. Ernewein :** Bien, la FATCA s'applique à l'échelle mondiale. Les États-Unis font sûrement preuve de diligence pour tenter de négocier avec beaucoup de pays, des accords du même genre que celui signé avec le Canada. J'ai cru comprendre qu'ils avaient signé 28 accords du genre à ce jour, et je crois qu'ils ont laissé entendre qu'il y en avait 27 autres en principe, donc quelque 55 pays ont signé ou sont sur le point de le faire, si mes calculs sont exacts.

**Le sénateur Mockler :** Pour préciser les choses, parce que les représentants, monsieur le président, ont fourni des renseignements qui inquiétaient un grand nombre de Canadiens, et ce que j'ai entendu ces dernières 24 heures correspond parfaitement, je poserai cette dernière question : la plupart des personnes qui seront touchées sont celles qui restent près de la frontière, les Canadiens qui sont nés aux États-Unis et qui, du fait d'avoir été aux États-Unis et d'y être restés une ou deux heures, ou quelques jours, à leur retour au Canada, ont automatiquement la citoyenneté américaine.

**M. Ernewein :** Je ne suis pas certain d'avoir eu une question à ce sujet, mais je crois qu'il est vrai qu'il y a un grand nombre de résidents canadiens qui ont la citoyenneté américaine en raison de leurs relations étroites avec les États-Unis, et le fait de vivre à la frontière constitue certainement une bonne raison d'avoir un lien étroit.

**Le sénateur Mockler :** Merci.

**Le président :** Les sénateurs Smith, Eaton, Callbeck, Buth et Chaput ont demandé de prendre la parole. Est-ce que les questions ont trait aux déclarations préliminaires, les articles 99 et 100, ou préférez-vous attendre jusqu'au témoignage de M. Shoom en ce qui concerne le contenu de l'accord?

**Le sénateur L. Smith :** J'aimerais entendre M. Shoom nous parler du contenu de l'accord. Les questions du sénateur Mockler étaient très précises et il a posé beaucoup de questions au sujet desquelles un grand nombre d'entre nous aimeraient être au courant. Mes questions avaient trait à votre capacité de nous remettre un résumé, parce que je fais un peu de lecture au lit et j'ai commencé à halluciner à la page 335, les actualités nationales, et

us a little summary from two perspectives: a Canadian citizen has U.S. interests, such as a condo or home, and a U.S. citizen who has made residency in Canada? Are you able to give us two profiles to explain this? It is fairly intricate in terms of what's in and what's out and what needs to be included. If you could help us through your explanation by focusing on those two types of examples, maybe that would be helpful.

**Mr. Ernewein:** To give you a quick answer to that question, for a Canadian citizen that has U.S. interests, and I think you gave the example of U.S. real property or that sort of example, I don't think there is much in this that bears upon that. This is about financial institutions and their reporting obligations, perhaps in either direction. It doesn't crop up in the sense of a Canadian citizen owning a U.S. vacation home or a U.S. person owning a Canadian vacation home. It's dealing with each other's financial institution.

**Senator L. Smith:** This is a financial institution with the IRS? This is what the objective is? Is the IRS hooking into Canadian financial institutions to make sure they're reporting their clients who have interest in U.S. properties or monies?

**Mr. Ernewein:** Essentially, that's right. It's about financial institutions as intermediaries reporting to a revenue authority about their clientele who, on our side of the fence, are U.S. persons or U.S. taxpayers and, on the other side of the fence, are Canadian taxpayers, doing business.

**Senator L. Smith:** Do we have any idea of the amount of money involved with the potential problem? I'm sure they wouldn't do this unless they perceived it as a problem.

**Mr. Ernewein:** I don't think we've had a sense of the revenue effect for the U.S. on this. When FATCA was introduced as part of the HIRE Act in 2010, their revenue estimate was \$8 billion over a 10-year period worldwide. It wasn't Canada-centric. That was their revenue estimate for the impact of the legislation worldwide. We're not aware of there being an updated U.S. estimate since then, so that's all we have to share with you.

**Senator L. Smith:** It was mentioned yesterday that this, we felt, was the best deal we could get with the U.S. I think one of you said that. I'm wondering how the deal we got compares with the other 26 or 27 that were signed. Why is our deal better? Wouldn't all the deals be equivalent?

**Mr. Ernewein:** I mentioned their having a model agreement for other countries to consider, and they sought to cleave as closely as possible with all concerned to the model. We are helpful. We took a lot of the U.S.'s time in these negotiations to work through the issues because they were important to us and to Canadian

ce fut une expérience fantastique. Pourriez-vous nous faire un court résumé en adoptant deux points de vue : un citoyen canadien qui possède des intérêts aux États-Unis, par exemple un condo ou une maison, et un citoyen américain qui a une résidence au Canada? Êtes-vous en mesure de nous dresser deux profils qui expliquent cela? C'est plutôt compliqué de savoir ce qui est visé et ce qui ne l'est pas et ce qu'il faut inclure. J'apprécierais que vous nous aidiez en mettant l'accent sur ces deux exemples, peut-être que ce serait utile.

**M. Ernewein :** Pour répondre rapidement à votre question, pour un citoyen canadien qui a des intérêts aux États-Unis, et je crois que vous avez parlé de biens immobiliers aux États-Unis ou ce genre d'exemple, je ne crois pas que l'accord comporte grand-chose qui entre en jeu. Il est question des institutions financières et de leur obligation de déclarer, peut-être dans l'une ou l'autre direction. Ça ne va pas plus loin, au sens où un citoyen canadien qui possède une maison de vacances aux États-Unis ou une personne des États-Unis qui possède un chalet au Canada. Il vise l'institution financière de l'un et l'autre.

**Le sénateur L. Smith :** C'est une institution financière auprès de l'IRS? C'est là l'objectif? Est-ce que l'IRS établit des relations avec les institutions financières canadiennes pour s'assurer que ces dernières déclarent leurs clients qui ont des intérêts dans des propriétés ou des fonds américains?

**M. Ernewein :** Essentiellement, c'est cela. Les institutions financières serviraient d'intermédiaires qui rapportent à une administration fiscale ce que leur clientèle qui, de notre côté de la clôture, sont des personnes des États-Unis ou des contribuables américains et, de l'autre côté de la clôture, sont des contribuables canadiens qui font des affaires.

**Le sénateur L. Smith :** Avons-nous une idée du montant en question? Je suis certain qu'ils ne feraient pas cela à moins de croire qu'il y ait un problème.

**M. Ernewein :** Je ne crois pas que nous ayons une idée des répercussions fiscales pour les États-Unis à cet égard. Lorsque la FATCA a été présentée en tant que partie de la loi Hire (Hiring Incentives to Restore Employment) en 2010, le revenu estimé était de 8 milliards de dollars sur une période de 10 ans à l'échelle mondiale. Ce n'était pas centré sur le Canada. C'était l'incidence financière qu'aurait la loi, d'après leurs estimations. Nous ne sommes pas au courant s'ils ont revu leurs estimations depuis lors, donc c'est tout ce que nous pouvons vous dire.

**Le sénateur L. Smith :** J'ai indiqué hier que c'était, à mon avis, le meilleur accord que nous pouvions conclure avec les États-Unis. Je crois que l'un d'entre vous l'a dit. Je me demandais en quoi l'accord conclu se compare aux 26 ou 27 autres qui ont été signés. Pourquoi notre accord est-il meilleur? Est-ce que tous les accords ne seraient pas équivalents?

**M. Ernewein :** J'ai mentionné qu'ils ont un accord modèle pour les autres pays à étudier et ils ont cherché à rester le plus fidèles possible à ce modèle pour toutes les parties concernées. Nous sommes utiles. Nous avons monopolisé une grande partie du temps des États-Unis lors de ces pourparlers pour travailler sur

financial institution and to Canadian taxpayers. As a result of that, I do like to think we had some influence not just in the agreement itself but also in terms of the development of the regulations under FATCA, which went through a few iterations during the course of our negotiations. That's one point.

The second point is that Annex II, the exemptions for specific accounts, it's hard to compare with other countries, because these are Canadian-specific accounts that we sought exemption for, but we're pleased by our ability and U.S. agreement to get an exemption for a broad range of registered accounts.

It's not the case today, but I recalled yesterday and brought with me the stat that over the course of time, with the introduction of Tax-Free Savings Accounts, over the course of the next 10 or 15 years, our estimates as of last year or a year or two ago is that 90 per cent of Canadian taxpayers will have the ability to have all of their savings in registered accounts. If you take that point, then over the course of time, 90 per cent of those accounts will not be subject to the obligations of FATCA, so we think that's important and meaningful.

**Senator L. Smith:** That was a distinguishing factor.

**Mr. Ernewein:** The exemptions for registered accounts, as well as the ability to sort of help influence, I will say, some of the changes are in the regulations themselves. What we achieved didn't manifest always in a different agreement that other countries got, but we have, through some of the work we have done with the U.S., got them thinking about some changes in the regulations that they were responsible for as well.

**Senator Eaton:** Just to follow up on my fellow senators' questions, it's almost a voluntary thing, is it not? If I go into a bank and I'm a dual citizen, I don't have to tell them I'm a dual citizen, do I? It's up to the bank to decide who they're going to go after. I mean, there are no particular flags.

**Mr. Ernewein:** That's a good question. It will depend to some extent on what procedures the financial institutions put in place. As I suggested earlier, yes, one doesn't generally walk in with one's passport or talk about citizenship status in opening a bank account. You go in with your driver's licence and your social insurance number, perhaps. In those circumstances, there won't be anything on the bank's records to indicate a U.S. connection, assuming your driver's licence shows a Canadian address and there is a Canadian social insurance number alongside it. So in those circumstances, there won't be anything to create a flag for the financial institution to have to follow up on.

It is possible under the legislation and under the procedures for financial institutions to seek self-certification, that is, rather than to take on the burden themselves of trying to figure out whether

ces enjeux, parce qu'ils sont importants pour nous et pour les institutions financières canadiennes ainsi que les contribuables canadiens. Par conséquent, j'aime croire que nous avons su influencer quelque peu sur l'accord lui-même, mais également en rapport avec la rédaction du règlement d'application de la FATCA, qui a fait quelques aller-retour au cours de nos pourparlers. Voilà un point.

La deuxième considération, c'est que l'annexe II, les exemptions visant des comptes en particulier, elle est difficile à comparer avec d'autres pays, parce que ce sont là des comptes spécifiques au Canada pour lesquels nous avons demandé une exemption, mais nous sommes heureux d'avoir pu obtenir que l'accord avec les États-Unis accorde une exemption pour une vaste gamme de comptes enregistrés.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui, mais je me suis rappelé d'hier et j'ai amené avec moi les données statistiques attestant du fait que, peu à peu, avec l'adoption des comptes d'épargne libre d'impôt, au cours des 10 à 15 prochaines années, on a estimé, il y a un ou deux ans, que 90 p. 100 des contribuables canadiens seront en mesure de verser toutes leurs économies dans des comptes enregistrés. Si vous prenez cet élément en considération, alors à la longue, 90 p. 100 de ces comptes ne seront pas assujettis à la FATCA, donc nous pensons que c'est important et significatif.

**Le sénateur L. Smith :** C'était un facteur déterminant.

**M. Ernewein :** L'exemption des comptes enregistrés, ainsi que la capacité de contribuer à influencer, je dirais, un certain nombre des modifications font partie des règlements eux-mêmes. Ce que nous avons réalisé ne s'est pas toujours retrouvé dans l'accord conclu par d'autres pays, mais, grâce à notre travail auprès des États-Unis, nous leur avons fait penser à certaines modifications des règlements dont ils avaient la responsabilité également.

**La sénatrice Eaton :** J'aimerais donner suite aux questions de mes collègues sénateurs : c'est quasiment volontaire, n'est-ce pas? Si je vais dans une banque et que j'ai la double citoyenneté, je ne suis pas tenue de leur dire que j'ai une double citoyenneté, n'est-ce pas? C'est à la banque de décider qui l'intéresse. Je veux dire, il n'y a pas de signaux particuliers.

**M. Ernewein :** C'est une bonne question. Ça va dépendre dans une certaine mesure des procédures que les institutions financières mettent en place. Comme je l'ai déjà laissé entendre, oui, on n'arrive pas généralement dans une banque avec son passeport en main et nous ne parlons pas non plus de notre citoyenneté lorsqu'on ouvre un compte bancaire. Vous venez avec votre permis de conduire ou votre numéro d'assurance sociale peut-être. Dans ces circonstances, rien n'indiquera dans les registres de la banque que vous avez un lien avec les États-Unis, dans la mesure où votre permis de conduire indique une adresse au Canada et qu'il y a un numéro d'assurance sociale canadien. Donc, dans ces circonstances, rien n'amènera une institution financière à soupçonner de devoir donner suite.

En vertu de la législation et des procédures visant les institutions financières, il leur est possible de demander l'autocertification, c'est-à-dire que, au lieu de veiller elles-mêmes

somebody is a U.S. person or not, they could instead ask the prospective customer to say whether they are or not. In those circumstances, you would be obligated to —

**Senator Eaton:** But there is nothing in the regulations or in the legislation now that says if I'm a dual citizen, I don't have to. It's not in the regulations that banks from now on, not even retroactively, will have to demand the status of your one or more citizenships.

**The Chair:** You may wish to talk about due diligence requirements.

**Kevin Shoom, Senior Chief, International Taxation and Special Projects, Department of Finance Canada:** The due diligence requirements — and this will get to the heart of what a client going into a financial institution will see and whether the financial institution will identify them as a reportable U.S. person or not — for pre-existing accounts, the financial institution will review the information that it has on file. For most account holders, that's going to be a review of electronically searchable information to see whether there are certain indicators of U.S. status.

For new account holders, they may do a similar procedure, or they may ask for a self-certification. They have to do one or the other. The self-certification would need to clearly indicate whether the account holder is a U.S. person, such as a U.S. resident or a U.S. citizen.

**Senator Eaton:** Or a dual citizen.

**Mr. Shoom:** It does not need to get at any other citizenship status. The idea here is to identify U.S. taxpayers, and so somebody who is a U.S. citizen would be a U.S. taxpayer.

**Senator Eaton:** If I'm a dual citizen, I still pay worldwide taxes on the other half of my citizenship.

**Mr. Shoom:** A dual citizen who is resident in Canada, as per the terms of the treaty, would first pay tax to Canada on their worldwide income. The U.S. would then have residual taxing rights on worldwide income. They could calculate tax, but they would have to provide a foreign tax credit for any tax paid in Canada.

**Senator Eaton:** For dual citizens. It's another thing than for a U.S. citizen in Canada.

**Mr. Shoom:** That gets to the question of what taxes they might have to pay. This is strictly about identifying people who may be U.S. taxpayers and passing on their account information to the

à tenter d'établir si quelqu'un est un Américain ou non, elles peuvent demander aux clients potentiels de déclarer s'ils sont américains ou non. Dans ces circonstances, vous seriez obligés de...

**La sénatrice Eaton :** Mais il n'y a aucune disposition dans la réglementation ou la législation qui stipule que si j'ai une double citoyenneté, je n'ai pas à le faire. Ce n'est pas dans les règlements, que les banques, à partir de maintenant, jamais en rétroaction, devront demander si vous avez une ou deux citoyennetés.

**Le président :** Vous vouliez peut-être parler de l'obligation de diligence raisonnable.

**Kevin Shoom, chef principal, Fiscalité internationale et projets spéciaux, ministère des Finances Canada :** L'obligation de diligence raisonnable — et on va au cœur de ce qu'un client qui entre dans une institution financière pourra lire et si l'institution financière l'identifiera comme étant une personne soumise à déclaration, ou non — pour les comptes déjà ouverts, l'institution financière examinera les renseignements au dossier. Pour la plupart des titulaires de comptes, il s'agira d'un examen de renseignements consultables par voie électronique, pour voir s'il existe certains indicateurs d'un statut de citoyen américain.

Pour les nouveaux titulaires de comptes, elles peuvent appliquer une procédure semblable ou elles peuvent demander l'autocertification. Elles doivent faire l'une ou l'autre. L'autocertification doit indiquer clairement si le titulaire du compte est une personne des États-Unis, par exemple un résident ou un citoyen des États-Unis.

**La sénatrice Eaton :** Ou une personne ayant une double citoyenneté.

**M. Shoom :** Il n'est pas nécessaire d'en savoir plus quant à la citoyenneté. Il s'agit ici de déterminer qui sont les contribuables américains, donc quelqu'un qui est un citoyen américain sera un contribuable américain.

**La sénatrice Eaton :** Si j'ai la double citoyenneté, je verse des impôts à l'échelle mondiale pour la seconde moitié de ma citoyenneté.

**M. Shoom :** Une personne qui jouit d'une double citoyenneté et qui est un résident du Canada, selon les termes du traité, versera d'abord des impôts au Canada sur son revenu mondial. Les États-Unis auront des droits résiduels de taxation sur le revenu mondial. Ils peuvent calculer l'impôt, mais ils doivent fournir un crédit pour impôt étranger pour tout impôt versé au Canada.

**La sénatrice Eaton :** Pour quelqu'un qui a la double citoyenneté. C'est autre chose pour un citoyen des États-Unis qui est au Canada.

**M. Shoom :** Il est alors question des impôts qu'il pourrait devoir payer. Il s'agit strictement d'identifier les personnes qui pourraient être des contribuables américains et de la transmission

IRS so that it can conduct further compliance work on these people if it deems it necessary. The determination of the actual tax liability would have to come at some later stage.

I would like to return to the question you asked earlier about whether this is voluntary or not. I don't think we should be giving the impression there is not much point to all this. A lot of the indicators that financial institutions will be looking at, things like address and telephone number, et cetera, those can be seen as fairly rigorous indicators of whether somebody is or is not a U.S. resident. I would think we could see this agreement as being a fairly robust attempt to identify U.S. residents.

**Senator Eaton:** It will be interesting, because when you think a lot of Canadians spend up to 180 days in the U.S. in property they own, they're going to have a lot of work determining who goes away for the winter, for 180 days, but that is not for this legislation.

**Mr. Shoom:** We've been cognizant of that, that you'll have students going to the United States to study, or snowbirds who are not United States citizens but do spend a fair bit of time in the U.S.

The Canada-U.S. tax treaty has provisions to deal with residency situations where somebody might look like they're resident in both Canada and the U.S., and it has tie-breaker rules so that under the treaty somebody will clearly be either a Canadian resident or a U.S. resident. People who would be in that situation, our understanding is that the CRA will be providing guidance that if under the treaty they are a Canadian resident, they should consider themselves to be a Canadian citizen for purposes of this agreement.

**Senator Eaton:** I feel it will be onerous for banks to follow up whether you are living there 180 or 190 days.

**Mr. Shoom:** The CRA is planning to provide clear instructions on how to deal with those kinds of situations and more streamlined procedures for dealing with situations like snowbirds.

**Senator Eaton:** There is something I don't understand, Mr. Shoom. We're not breaking Canadian privacy laws by the banks passing the information to the CRA, and then the CRA will give it to the IRS. How does filtering it through the CRA make it less invasive?

**Mr. Ernewein:** If I may return to that, we talked about this briefly yesterday, and I want to make it clear I'm not usurping the role or trying to take on the role of the Privacy Commissioner, but in terms of a legal analysis, my understanding is that the Privacy Act and PIPEDA are subject to other laws of Parliament. So it is

des données de leur compte à l'IRS de façon à ce que ce service puisse vérifier de plus près ces personnes, s'il le juge nécessaire. L'assujettissement à l'impôt viendra à une étape ultérieure.

J'aimerais revenir à la question que vous avez posée plus tôt au sujet de la mesure volontaire ou non. Je ne crois pas que nous devrions donner l'impression que ce n'est pas très important, tout cela. Un grand nombre des indicateurs que chercheront les institutions financières, des choses telles que l'adresse et le numéro de téléphone, et cetera, ces données peuvent être considérées comme étant des indicateurs plutôt rigoureux quant à la résidence ou non d'une personne aux États-Unis. J'aime penser que nous considérons cet accord comme représentant une tentative plutôt robuste d'identifier des résidents des États-Unis.

**La sénatrice Eaton :** Ce sera intéressant, car quand on pense que de nombreux Canadiens passent jusqu'à 180 jours aux États-Unis dans des résidences leur appartenant, il faudra travailler fort pour établir qui part pour l'hiver, pendant 180 jours, mais ce n'est pas cette loi qui en décidera.

**M. Shoom :** Nous savons en effet que bien des étudiants vont faire des études aux États-Unis ou que des retraités migrants passent beaucoup de temps aux États-Unis, sans être citoyens américains.

La convention fiscale entre le Canada et les États-Unis contient des dispositions relatives aux situations où il pourrait sembler que quelqu'un est résident du Canada aussi bien que des États-Unis, et contient des critères pour déterminer clairement la résidence, c'est-à-dire établir si la personne réside au Canada ou aux États-Unis. Pour les gens qui se retrouvent dans cette situation, à ce que nous sachions, l'ARC recommande que si une personne est considérée comme résidente canadienne en vertu de cette convention, elle devrait également se considérer citoyenne canadienne aux fins de cet accord.

**La sénatrice Eaton :** J'estime que les banques auront de la difficulté à suivre, que l'on réside là-bas pendant 180 ou 190 jours.

**M. Shoom :** L'ARC a l'intention d'émettre des instructions claires sur la manière de traiter ce genre de situation et compte simplifier les démarches dans le cas, par exemple, des retraités migrants.

**La sénatrice Eaton :** Il y a quelque chose que je ne comprends pas, monsieur Shoom. Nous ne sommes pas en train d'enfreindre les lois canadiennes sur la protection de la vie privée en permettant aux banques de transmettre des renseignements à l'ARC, pour que l'ARC les transmette à son tour à l'IRS. En quoi cette pratique se veut-elle moins envahissante à l'égard de la vie privée par le fait de passer par l'ARC?

**M. Ernewein :** Si vous me permettez de revenir là-dessus, nous en avons parlé brièvement hier, et je tiens à préciser que je ne prétends nullement usurper le rôle ou assumer les fonctions de la Commissaire à la protection de la vie privée, mais en termes d'analyse juridique, j'entends que la Loi sur la protection des

open for Parliament to enact a law, as this bill seeks, to require Canadian financial institutions to collect information concerning the residence and, potentially, even citizenship of taxpayers.

In terms of the ability to transmit that information under the Canada-U.S. tax treaty, I would suggest there is existing authority for that. First of all, we have the treaty with the U.S. saying that it's possible and setting out what the safeguards are. We also have an exception in section 241 of our Income Tax Act today which is used in terms of sharing information under tax treaties.

That provision allows information that has been collected by the Canada Revenue Agency to be shared with our treaty partners and, indeed, our tax information exchange agreement partners. There are two parts: the standing authority that already exists to use our treaties for sharing information and new authority that this bill would seek to require the collection of that information by our Canadian financial institutions.

**Senator Callbeck:** Thank you again for being here. I want to ask about retroactivity. Yesterday, Senator Gerstein asked about that. He asked if you have the ability to go back in the account to what took place in 2010. Mr. Ernewein, you said that under the agreement there was no obligation to do any reporting back in that manner.

I want to ask a question to get it on the record, and it comes from emails that I'm receiving and I'm sure everybody in the committee is receiving. There is a concern out there by some people that they could end up with a big tax bill. A Canadian citizen gave up their American citizenship 20 years ago and opened a bank account here. Will they be subject to these changes?

**Mr. Ernewein:** I'll start on the answer to that. If they've been successful, if I can put it that way, in relinquishing their U.S. citizenship, then they're no longer a U.S. taxpayer and they would not be required to report themselves as such. If they're a Canadian resident and not a U.S. citizen, they would not be subject to these rules.

**Senator Callbeck:** As I said, concern is being expressed in these emails that they may end up with back taxes for the last 20 years.

**Mr. Ernewein:** If I may add to that, I think there is a concern among those who are U.S. citizens that they haven't felt a very strong connection with the U.S. and some perhaps may be surprised at having an obligation to be compliant with U.S. law. I think that's a question of U.S. law.

renseignements personnels et la LPRPDE relèvent d'autres lois du Parlement. Le Parlement a donc le choix de promulguer une loi, comme le projet de loi cherche à faire, afin que les institutions financières canadiennes soient tenues d'obtenir des renseignements sur le lieu de résidence, voire la citoyenneté des contribuables.

Quant à la capacité de transmettre l'information en vertu de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis, ces pouvoirs existeraient déjà à ce que je sache. Premièrement, nous avons une convention avec les États-Unis qui dit que c'est possible et qui définit les sauvegardes à prévoir en la matière. Nous avons également une exception à l'article 241 de notre Loi de l'impôt sur le revenu qui est invoquée pour les besoins d'échange de renseignements en vertu d'une convention fiscale.

Cette disposition permet que les renseignements obtenus par l'Agence du revenu du Canada soient échangés avec nos partenaires de la convention et ceux de notre accord pour l'échange de renseignements fiscaux. Il y a deux parties : le pouvoir en vigueur qui nous permet d'échanger des renseignements en vertu de nos conventions et le nouveau pouvoir que ce projet de loi cherche à instituer en exigeant que nos institutions financières canadiennes se chargent d'obtenir ces renseignements.

**La sénatrice Callbeck :** Je vous remercie une fois de plus de votre présence. J'aimerais vous poser une question sur la rétroactivité. Le sénateur Gerstein a posé la question hier. Il a demandé à savoir si vous alliez être en mesure de retourner à un compte pour voir ce qui s'était passé en 2010. Monsieur Ernewein, vous avez dit qu'en vertu de l'accord, il n'y avait aucune obligation de faire ce genre de signalement rétroactif.

J'aimerais vous poser une question pour qu'elle figure au procès-verbal, et elle provient des courriels que je suis en train de recevoir comme tous les autres membres du comité, j'en suis persuadée. C'est qu'il y a des personnes qui craignent qu'elles finiront par devoir payer des sommes énormes en termes d'impôt. Disons qu'un citoyen canadien a renoncé à sa citoyenneté américaine il y a 20 ans et qu'il a ouvert un compte bancaire ici. Sera-t-il touché par ces changements?

**M. Ernewein :** Je commencerai à répondre à cela. S'il a réussi, si je puis m'exprimer de la sorte, à renoncer à sa citoyenneté américaine, il n'est plus un contribuable américain et ne sera pas tenu de se déclarer comme tel. S'il s'agit d'un résident canadien et non d'un citoyen américain, il ne sera pas assujéti à ce règlement.

**La sénatrice Callbeck :** Comme je disais, les gens qui envoient ces courriels s'inquiètent qu'ils finiront par devoir payer des impôts rétroactifs sur les 20 dernières années.

**M. Ernewein :** Si je puis ajouter quelque chose, je pense qu'il existe une telle inquiétude parmi les citoyens américains qui n'ont pas le sentiment d'être très attachés aux États-Unis et certains pourraient être surpris d'avoir l'obligation de se conformer à la loi américaine. Je crois que c'est une question qui se rapporte aux lois américaines.

I want to say first of all that by no stretch do I have any expertise on U.S. citizenship law, but I believe there were some circumstances in which people who thought they weren't U.S. citizens have been surprised to learn that in fact they are. That could be a dimension of the question as well.

**Senator Callbeck:** Thank you.

**The Chair:** Maybe two years ago, that issue was very prevalent, and we were getting a lot of emails on the tax situation and who should be paying taxes. We're not dealing with that here. It's raising the same issue because some people feel that the Internal Revenue Services in the U.S. gains more information through this legislation and that would bring up a lot of demand for filing of taxes by people who have never even taken out U.S. citizenship.

**Mr. Ernewein:** I think that's fair. It's never clear to me, because both issues have been overlapping, whether people's concerns have been with FATCA or with something called FBAR, which is a reporting requirement imposed on U.S. citizens having bank accounts outside the United States. There is a concern that reporting requirements that had been on the U.S. books for some time and that have really only been more effectively enforced more recently were triggering some of that same anxiety for people.

**The Chair:** I think you're right. I think that's what's happening. We're seeing through our emails that the public is confusing these two issues, the taxing issue and the privacy issue, if you like, the reporting of information by Canadian financial institutions of their financial information to the IRS through the Canada Revenue Agency or border security, sending the information down to them. That's the concern. It's difficult to draw the distinction between the two. The questions keep going from one over to the other.

**Senator Buth:** Can you explain to me how the U.S. IRS actually could require a Canadian institution to report this information if you didn't have this agreement?

**Mr. Ernewein:** Because of this agreement, it's an unresolved question. Let me put it that way. There have been at least two potential issues that FATCA on its own would have given rise to if something else hadn't been developed, such as this agreement. I mentioned both of them. One is a potential conflict with Canadian privacy laws. The Privacy Act prevents information from being collected and disclosed. It is subject to other laws of Canada's Parliament. I think there is a question as to whether a foreign law imposing the same obligation could have been read without conflict with our own privacy legislation. That was certainly a concern for our own financial institutions, if there were going to be conflict, whether it was going to be with U.S. law or Canadian law.

Je tiens à préciser tout d'abord que je ne suis pas du tout au courant de la loi américaine en matière de citoyenneté, mais je crois qu'il y a eu des cas où les gens pensaient qu'ils n'étaient pas citoyens américains et qui ont été surpris d'apprendre qu'ils l'étaient en réalité. Cela pourrait être un autre aspect de la question également.

**La sénatrice Callbeck :** Merci.

**Le président :** Il y a peut-être deux ans, la question était très récurrente et nous recevions beaucoup de courriels au sujet des impôts et de qui devait les payer. Il ne s'agit pas de cela dans le cas qui nous occupe. On soulève la même question parce que d'aucuns estiment que l'Internal Revenue Service aux États-Unis obtient davantage de renseignements en vertu de ce projet de loi et que cela obligerait beaucoup de gens à faire des déclarations d'impôt alors qu'ils n'ont jamais demandé à devenir citoyens américains.

**M. Ernewein :** Je crois que c'est juste. Comme les deux questions se chevauchent, je ne sais jamais si les inquiétudes des gens se rapportent à la FATCA ou à quelque chose que nous appelons FBAR, qui est une exigence de déclaration imposée aux citoyens américains qui ont des comptes en banque à l'extérieur des États-Unis. On craint que les exigences de déclaration qui sont en vigueur aux États-Unis depuis un certain temps, mais qui ne sont appliquées dans les faits que depuis plus récemment, n'aient suscité ce genre d'anxiété chez les gens.

**Le président :** J'estime que vous avez raison. Je crois que c'est ce qui est en train de se passer. D'après les courriels que nous recevons, nous constatons que le public est en train de confondre les deux questions, celle de l'imposition et celle de la protection des renseignements personnels, si vous voulez, le fait que les institutions financières canadiennes peuvent signaler leurs renseignements financiers à l'IRS par le biais de l'Agence du revenu du Canada ou l'Agence des services frontaliers, qui lui font parvenir les renseignements. C'est là l'inquiétude. Il est difficile de faire la distinction entre les deux. Ces questions se chevauchent continuellement.

**La sénatrice Buth :** Pouvez-vous m'expliquer comment l'IRS pourrait en fait exiger qu'une institution canadienne signale ces renseignements en l'absence de cet accord?

**M. Ernewein :** Disons que c'est justement à cause de cet accord que la question n'a pas été résolue. Il y a eu au moins deux questions que la FATCA aurait pu soulever à elle seule si quelque chose d'autre n'avait pas été mis au point, en l'occurrence, cet accord. J'ai déjà évoqué ces deux questions. L'une se rapporte à une éventuelle divergence avec les lois canadiennes sur la protection de la vie privée. La Loi sur la protection des renseignements personnels interdit l'obtention et la divulgation de l'information. Elle est subordonnée à d'autres lois du Parlement du Canada. Je crois qu'il y a la question de savoir si une loi étrangère imposant la même obligation peut être interprétée sans entrer en conflit avec notre propre Loi sur la protection des renseignements personnels. Nos propres

**Senator Buth:** But my question is, how can a law in another country be enacted essentially to require a Canadian institution to report?

**Mr. Ernewein:** Essentially, I'm acknowledging the question. I don't know that it was actually ever resolved as to whether or not it was possible to be in compliance with the Canadian Privacy Act and abide by the U.S. law requiring the transmission of information or an agreement with the IRS on the transmission of information or whether the banks or financial institutions generally in Canada would have had to say no to that sort of agreement with the Internal Revenue Service, in which case they themselves under the terms of FATCA would be subject to 30 per cent withholding essentially on all receipts that came to them from the U.S. The question didn't get answered, but neither answer was very satisfactory.

**Senator Buth:** Your comment on 30 per cent withholding on receipts that came from the U.S. —

**Mr. Ernewein:** May I ask you to repeat the question?

**Senator Buth:** You're talking about a withholding on receipts that come from the U.S. into Canada?

**Mr. Ernewein:** Yes. That is the sanction effectively that the U.S. has under its FATCA rules for foreign financial institutions, that is, non-U.S. financial institutions, that did not enter into the agreement with the Internal Revenue Service that FATCA contemplated.

**Senator Buth:** Is it because Canadian banks have U.S. operations that they can do this? I guess I'm having a hard time understanding how a foreign country can regulate what a Canadian bank does.

**Mr. Ernewein:** As a policy matter, we very much share that question, and certainly former Finance Minister Flaherty was very public about criticizing it on that basis. I guess the second part of that answer is that what we were seeking to do with the intergovernmental agreement was to work around that approach and come at it a different way on exchange of information and not the threat of withholding. The U.S. has always maintained that this is about information exchange and not about trying to collect tax, at least through the withholding tax mechanism. It's an exchange of information and taxpayer compliance, and I think what we've got in this intergovernmental agreement is more consistent with that stated purpose than FATCA itself or the approach FATCA put forward.

**Senator Buth:** What would have happened if we had not done this agreement, then? Let me ask another question. Are the banks supportive of this legislation?

institutions financières se sont interrogées à ce sujet, car elles tenaient à savoir s'il y allait avoir un conflit, que ce soit du côté de la loi américaine ou de la loi canadienne.

**La sénatrice Buth :** En fait je veux savoir comment il se fait qu'un autre pays puisse promulguer des lois exigeant qu'une institution canadienne divulgue des renseignements?

**M. Ernewein :** Je reconnais que la question se pose. Je ne sais pas si on a déjà déterminé dans quelle mesure il sera possible de respecter la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels tout en respectant la loi américaine exigeant la transmission de renseignements ou un accord avec l'IRS en la matière, ou si les banques ou institutions financières au Canada ne devront pas s'opposer à ce genre d'accord avec l'Internal Revenue Service. Or, en vertu des dispositions de la FATCA, ces institutions elles-mêmes seraient dès lors passibles d'une retenue de 30 p. 100 sur tous les reçus qui leur parviendraient des États-Unis. La question est restée sans réponse, mais aucune de ces réponses n'était très satisfaisante.

**La sénatrice Buth :** Votre commentaire sur la retenue de 30 p. 100 sur les reçus en provenance des États-Unis...

**M. Ernewein :** Est-ce que je peux vous demander de répéter la question?

**La sénatrice Buth :** Vous parlez d'une retenue sur les rentrées arrivant au Canada en provenance des États-Unis?

**M. Ernewein :** Oui. C'est la sanction que les États-Unis prévoient à toutes fins pratiques en vertu du règlement de la FATCA pour les institutions financières étrangères, c'est-à-dire, des institutions financières autres que celles des États-Unis, qui n'ont pas conclu une entente avec l'Internal Revenue Service tel que prévu par la FATCA.

**La sénatrice Buth :** Est-ce parce que les banques canadiennes ont des activités aux États-Unis qu'on peut agir de la sorte? J'ai du mal à comprendre comment un pays étranger peut réglementer ce que fait une banque canadienne.

**M. Ernewein :** Pour ce qui est de la politique, nous sommes du même avis, et l'ancien ministre des Finances Flaherty n'a pas manqué de critiquer la chose assez publiquement. Je suppose que la deuxième partie de la réponse c'est que ce que nous cherchions, avec l'accord intergouvernemental, à contourner cette approche et à trouver un autre moyen d'échanger des renseignements sans tomber sous la menace de ces retenues. Les États-Unis ont toujours maintenu qu'il s'agit d'échanger des renseignements et non pas d'essayer de percevoir des impôts, du moins par le mécanisme du prélèvement d'impôt à la source. Il s'agit d'échanger des informations et de veiller à ce que les contribuables se conforment, et je pense que cet accord intergouvernemental est plus fidèle à cet objectif déclaré que la FATCA proprement dite ou l'approche qu'elle préconise.

**La sénatrice Buth :** Alors, que se serait-il passé si nous n'avions pas rédigé cet accord? Laissez-moi poser une autre question. Les banques sont-elles en faveur de cette loi?



**Mr. Ernewein:** Yes. That's my summary answer, and I'll give the same sort of elaboration as I did yesterday, which is that I don't think they're tickled by any of this. I think they believe, even in what we've done, that it will introduce compliance burdens for them and extra obligations for their clientele, but I think they are much more at peace, if I may put it that way, with this intergovernmental agreement and the approach it takes than with FATCA. Again, I'm hesitant to speak for them, but I have some confidence saying that I think they found FATCA essentially unworkable, and this was workable, although perhaps not what they would have designed for themselves.

**Senator Buth:** Maybe we need to hear from the banks.

**The Chair:** Just by coincidence, the Canadian Bankers Association will be meeting with us this evening. Not on this, but I'm sure we will be able to ask them questions.

**Senator Buth:** I have one other question. Are we doing something similar?

**Mr. Ernewein:** Two answers to that. Yes on both fronts. The first answer is that this agreement itself contemplates additional information coming from the U.S. to Canada. It is not as extensive as the information that we've agreed to provide the U.S. at the outset, but they will be adding to what they already provide us and have made a political commitment in the agreement to what I would call full reciprocity over time.

The second answer again is that, more broadly, I think the framework for of this intergovernmental agreement has been the inspiration for a commitment by G20 finance ministers and leaders to a broader, multilateral automatic exchange of information standard, what has been come to be known as the common reporting standard. That's under development, but as I say, G20 countries have committed to it.

[Translation]

**The Chair:** Senator Chaput, have you asked your questions?

**Senator Chaput:** Yes, thank you.

**Senator Bellemare:** I have a question that goes back to the points you have raised. Under Schedule 3, on page 315, in the "whereas" statements of the agreement, the fifth "whereas" says:

Whereas, FATCA has raised a number of issues, including that Canadian financial institutions may not be able to comply with certain aspects of FATCA due to domestic legal impediments;

Are there items in the agreement that address this "whereas" statement? If so, which ones? Could you comment on the domestic legal impediments mentioned in this statement?

**M. Ernewein :** Oui. C'est ainsi que je résume ma réponse et je vais m'expliquer comme je l'ai fait hier, autrement dit, je ne crois pas que cela fasse grand plaisir à nos institutions. J'estime qu'elles croient, même dans ce que nous avons fait, que cela viendra ajouter un fardeau sur le plan de la conformité pour elles et des obligations supplémentaires pour leurs clients, mais il me semble qu'elles préfèrent, si je puis dire, cet accord intergouvernemental et l'approche suivie plutôt que la FATCA. Une fois de plus, j'hésite à parler en leur nom, mais je peux affirmer sans trop de crainte qu'elles ont trouvé la FATCA essentiellement inacceptable alors que cet accord, lui, serait acceptable, même si ce n'est peut-être pas ce qu'elles auraient conçu d'elles-mêmes.

**La sénatrice Buth :** Peut-être devrions-nous chercher à connaître l'avis des banques.

**Le président :** Ce n'est qu'une coïncidence, mais des représentants de l'Association des banquiers canadiens doivent justement me rencontrer ce soir. Ce n'est pas à ce sujet, mais je suis sûr que nous pourrons leur poser quelques questions.

**La sénatrice Buth :** J'ai une autre question. Sommes-nous en train de faire quelque chose dans ce même genre?

**M. Ernewein :** J'ai deux réponses à cela. Je vous dis oui dans les deux cas. La première réponse c'est que cet accord envisage l'arrivée au Canada de plus de renseignements en provenance des États-Unis. Ces renseignements ne sont pas aussi étendus que ceux que nous avons convenu de fournir aux États-Unis au départ, mais ils viendront s'ajouter à ceux qu'on nous fournit déjà et, dans l'accord, nous avons pris l'engagement politique d'assurer une pleine réciprocité au fil du temps.

La seconde réponse est plus vaste; je crois que l'accord-cadre a incité les ministres des Finances et dirigeants du G20 à s'engager à adopter une norme élargie à l'égard de l'échange multilatéral et systématique des renseignements, ce qu'on appelle la norme de rapport commun. C'est en voie d'élaboration, mais comme je l'ai dit, les pays du G20 se sont engagés à y souscrire.

[Français]

**Le président :** Sénatrice Chaput, avez-vous posé vos questions?

**La sénatrice Chaput :** Oui, merci.

**La sénatrice Bellemare :** J'ai une question qui va reprendre les éléments que vous avez soulevés. À l'annexe 3, à la page 315, dans les attendus de l'accord, le cinquième attendu dit ce qui suit :

Attendu que la loi FATCA a soulevé un certain nombre de questions, y compris le fait que les institutions financières canadiennes pourraient ne pas être en mesure de se conformer à certains de ses aspects en raison d'obstacles juridiques internes;

Est-ce qu'il y a des éléments dans l'accord qui répondent à cet attendu? Si oui, lesquels? Pouvez-vous commenter cet attendu au sujet des obstacles juridiques internes?

[English]

**Mr. Shoom:** The question is about the domestic legal impediments and whether the agreement addresses those. The answer is yes, the domestic legal impediments that were raised chiefly were with respect to privacy and whether Canadian financial institutions, if they had to comply with the FATCA law directly, could do so in a way that was in conformity with Canadian privacy law.

As Brian indicated earlier, there was also the question of conformity with Canadian rules related to access to basic banking services. The FATCA law would appear to require in some cases that financial services be denied, and that was seen as one of the problematic aspects of it.

Both those issues are resolved with the agreement; under the agreement, there is no requirement for financial institutions to close accounts or to deny services, and also the agreement addresses the privacy issues because, as Brian discussed earlier, Canadian financial institutions will be reporting to the CRA and not the IRS under Canadian law, and any information exchanges between the CRA and the IRS would be pursuant to the Canada-U.S. tax treaty. There is a legal framework for those to occur.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Those were domestic legal impediments. Are those the only ones? Are there any other ones? Are they the ones you just described?

**Mr. Ernewein:** Yes.

**Senator Bellemare:** Thank you very much for your answer.

[English]

**The Chair:** I think what we're all wrestling with — and Senator Buth has posed the same type of question — is that we're looking at the reach of U.S. law into Canada, and we're saying, "There are obstacles to that happening," but we're aiding and abetting them in finding another way around it by going through the exchange of information based on a tax treaty.

It seems like we're being asked to approve achieving in one manner something that the law prohibited in another matter. Normally the law condones that kind of thing — of achieving a result one way that you can't another.

I'm trying to boil this down to what the concerns are, but how would you react to that, Mr. Shoom?

**Mr. Ernewein:** May I react?

**The Chair:** Yes, please.

[Traduction]

**M. Shoom :** La question se rapporte aux obstacles juridiques nationaux et il s'agit de savoir si l'accord aborde ces obstacles. La réponse est oui. Les obstacles juridiques nationaux qui ont été soulevés concernaient essentiellement le respect des renseignements personnels et il s'agissait de savoir si les institutions financières canadiennes pouvaient se conformer directement à la FATCA si elles étaient tenues de le faire, sans pour autant déroger à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels.

Comme Brian l'a fait remarquer tout à l'heure, il y a également la question de la conformité aux règlements canadiens encadrant l'accès à des services bancaires de base. La FATCA semble exiger que les services financiers soient refusés dans certains cas, ce qui est perçu comme faisant problème.

L'accord vient résoudre les deux questions; désormais, les institutions financières ne seront pas tenues de fermer les comptes ou de refuser des services, et l'accord traite également des questions de protection des renseignements personnels, car, comme Brian l'a dit, les institutions financières canadiennes communiqueront l'information à l'ARC et non pas à l'IRS en vertu des lois canadiennes, et tout échange de renseignements entre l'ARC et l'IRS serait conforme à la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis. Il existe un cadre juridique pour que ces échanges aient lieu.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** C'était des obstacles juridiques internes. Ce sont seulement ceux-là? Il n'y en a pas d'autres? Ce sont ceux que vous venez d'identifier?

**M. Ernewein :** Oui.

**La sénatrice Bellemare :** Merci beaucoup pour votre réponse.

[Traduction]

**Le président :** Je crois que ce qui nous pose des difficultés à tous — et la sénatrice Buth a posé le même genre de question —, c'est que nous nous penchons sur la portée de la loi des États-Unis au Canada, et malgré les obstacles que nous constatons, nous sommes en train de nous en rendre complices en aidant les Américains à trouver un autre moyen d'obtenir des renseignements en vertu d'une convention fiscale.

On dirait qu'on nous demande d'approuver de faire quelque chose d'une manière que la loi interdit dans un autre contexte. Normalement, la loi tolère ce genre de chose — c'est-à-dire obtenir un résultat d'une autre façon si on ne peut y arriver de telle ou telle façon.

J'essaie d'en venir aux inquiétudes, mais comment réagiriez-vous à cela, monsieur Shoom?

**M. Ernewein :** Puis-je me prononcer?

**Le président :** Oui, je vous en prie.

**Mr. Ernewein:** The answer to that is yes. I appreciate the sentiment people may have, and we may have been responsible for fostering it in our remarks — namely, that there was a bit of arm twisting going on here. We were presented at the outset with something that seemed unsatisfactory, and we have ended up with a bit of a compromise as a result.

If I've given that impression, I didn't mean to. This government and indeed preceding governments have been supportive of exchange of information for tax purposes and ensuring that everyone pays their fair share of tax.

I made mention earlier about tax information exchange agreements. This government, particularly, created for Canada the concept of a separate stand-alone exchange of information agreement on tax matters, and we've got 20-plus or -minus of those in place now since the 2007 Budget announced the policy on that.

As a principle, the idea of exchange of information is something that this and earlier governments all supported.

The problem with FATCA is that it did seem to — I should choose my words carefully — represent a bit of a bulldozer in terms of the U.S. imposing through unilateral action obligations on foreign financial institutions, including Canadian financial institutions, that had regulatory concerns as well as the conflict of law issues that we had. We do believe the objective they have is a valid one and is consistent with our own, and that there was a way to get to a result that made more sense. The intergovernmental agreement, which is just about exchange of information and not about enforcement of other taxes or applying their penalties, seemed to us sensible and worth advancing.

Finally, as a matter of pragmatism, I do make the point as well about us not being the only country involved in this; 28 countries, including Canada, have signed these agreements with the U.S., so it's not as though we necessarily would have been able to stand on our own and resist this. Finding a way forward seemed sensible for that reason as well.

**Senator Hervieux-Payette:** I want to remind our colleagues that when they sign for Visa cards with most of our Canadian banks, there is small print that says the information on their Visa card can be given to the American government, because Visa is an American company and Homeland Security has access to this information for anybody who owns a Visa that is operated in the United States. Whether you use your Visa in Canada, Europe or anywhere in the world — just to say where we're coming from, because this already exists.

Right now, I haven't seen any paragraph in this contract that says that if you have a bank account, the information will be available to other countries.

**M. Ernewein :** Ma réponse est oui. Je comprends le sentiment que les gens peuvent éprouver, et nous sommes peut-être responsables de l'avoir encouragé dans nos remarques — à savoir qu'on s'est fait pas mal tordre le bras. On nous a proposé au départ quelque chose qui semblait insatisfaisant et le résultat, c'est que nous avons fini par faire un compromis.

Si j'ai donné cette impression, ce n'était pas mon intention. Tout comme les gouvernements précédents, ce gouvernement est partisan de l'échange de renseignements à des fins d'imposition et il cherche à veiller que tout le monde paie sa juste part d'impôt.

J'ai, plus tôt, fait allusion aux accords d'échange de renseignements fiscaux. Ce gouvernement en particulier a créé pour le Canada le concept d'accord d'échange de renseignements distinct et autonome sur les questions fiscales, et nous avons une vingtaine d'accords du genre en place depuis que le budget de 2007 a annoncé l'adoption d'une politique à cet effet.

Le principe d'échange de renseignements est quelque chose que ce gouvernement et d'autres avant lui ont appuyé.

L'ennui avec la FATCA c'est qu'elle — je dois peser mes mots — fait un peu l'effet d'un bulldozer du moment que les États-Unis imposent unilatéralement des obligations à des institutions financières étrangères, y compris aux institutions canadiennes, qui entretenaient leurs propres inquiétudes en matière de réglementation, sans parler des divergences dans nos lois. Nous croyons cependant que leur objectif est valable et conforme au nôtre, mais qu'il y aurait eu une manière plus judicieuse d'obtenir un résultat. L'accord intergouvernemental, qui porte sur l'échange de renseignements et n'a rien à voir avec l'application d'autres impôts ou de sanctions, nous a semblé judicieux et digne d'être mis en pratique.

Enfin, sur le plan pratique, je tiens à rappeler que nous ne sommes pas le seul pays à participer à cela; 28 pays, dont le Canada, ont signé de tels accords avec les États-Unis, alors nous n'aurions pas nécessairement pu faire cavalier seul pour y résister. C'est pour cette raison également qu'il semblait judicieux de trouver un moyen d'aller de l'avant.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Je tiens à rappeler à nos collègues que les contrats qu'ils signent pour obtenir une carte Visa auprès de la plupart de nos banques canadiennes comportent des mentions en petits caractères disant que les renseignements qui concernent leur carte Visa peuvent être fournis au gouvernement américain, parce que Visa est une entreprise américaine et que le département de la Sécurité intérieure a accès à ces informations pour toute personne titulaire d'une carte Visa gérée aux États-Unis. Que vous utilisiez votre carte Visa au Canada, en Europe ou n'importe où dans le monde — juste pour dire quelle était la situation au départ, car cela existe déjà.

En ce moment, je n'ai pas vu un seul paragraphe dans ce contrat qui dise que si vous avez un compte bancaire, l'information sera mise à la disposition d'autres pays.

I would like to clarify one thing. I received a moving letter, which my colleague also received, from a Canadian senior who says they knew nothing about the FBAR form and now they owe the U.S. government \$80,000 in these penalties alone. My understanding of the letter was that the person may have been the owner of some funds in the United States — some savings.

From what I understand, usually in the Income Tax Act, you are imposed outside of your country of the revenue made in that country. Even though you're telling us that we are imposed worldwide, we are not double imposing Canadians. If I make a small amount of money outside of Canada, it's being declared, and it's even more specific now with the new form from the CRA. And I make \$10,000 a year outside of Canada, so I know how complicated it is, because I need to have formal papers from France and declare it. Then, of course, I pay the appropriate taxes in that country, but if after doing that there is a little amount left — let's say \$2,000 in my case — and it's added to my income.

I was wondering, if that person owns these shares and made some benefit, would that person normally pay on the revenue of what they owned in different funds — would it be imposed for the revenue but not on the capital and you would not impose it again here.

That's where I have some concerns. That person came to Canada in 1976. That's quite some time ago. They acquired citizenship in 1995. I have no more detail than from three paragraphs.

If I look at the law here, in the agreement, the term "U.S. person" means a U.S. citizen or a resident individual. In Canada, do we use both or do we say just "resident" in the sense that we reside in this country for the majority of calendar days? We need to clarify that because we need to provide answers to these questions. I have to know, how can they be penalized unless the person had never declared profit on investments in the United States? I can understand in that case they might be in trouble. Normally, what is the actual situation before the law? When I look at the law, it seems you cannot be a resident of the United States, live for 20 years in Canada full time, work here and pay your income tax and still be treated as a U.S. citizen for income tax purposes. From the day that person became a Canadian citizen in 1995, does that person still owe anything to the American government?

**The Chair:** Mr. Ernewein, you're not here to give evidence on tax payable under the U.S. tax system or the Canadian tax system, and I know that Mr. Shoom will be getting to page 321 with respect to a U.S. person. I think there will be quite a bit of

Je tiens à faire une précision. J'ai reçu une lettre émouvante, que mon collègue a également reçue, d'une Canadienne du troisième âge qui disait ne rien savoir du formulaire FBAR et qu'elle devait en ce moment 80 000 \$ au gouvernement américain à titre de pénalité seulement. D'après ce que j'ai compris de la lettre, la personne devait avoir quelques fonds aux États-Unis — quelques économies.

À ce que je sache, en principe dans la Loi de l'impôt sur le revenu, on est imposé en dehors de son pays sur les revenus obtenus dans cet autre pays. Même si vous nous dites que nous sommes imposés partout dans le monde, nous ne sommes pas en train de soumettre les Canadiens à une double imposition. Si je fais un petit montant d'argent en dehors du Canada qui est déclaré, et c'est encore plus spécifique à présent avec le nouveau formulaire de l'ARC. Je fais, quant à moi 10 000 \$ par an à l'extérieur du Canada, alors je sais à quel point c'est compliqué, parce que je dois obtenir des papiers officiels de France pour faire ma déclaration. Ensuite, bien entendu, je paye les impôts qu'il faut là-bas, mais si après l'avoir fait il reste un petit montant — disons 2 000 \$ dans mon cas —, ce montant est ajouté à mon revenu.

Je me demandais si la personne qui détient ces actions, et fait un petit profit, aurait normalement à payer des impôts sur le revenu qui lui revient des actions dans divers fonds — si elle sera imposée sur le revenu, mais non pas sur le capital et s'il ne s'agit pas de lui faire payer des impôts de nouveau ici.

C'est là que j'ai quelques inquiétudes. Cette personne est arrivée au Canada en 1976. Il y a assez longtemps, donc. Elle est devenue citoyenne canadienne en 1995. C'est toutes les précisions que j'ai pu tirer des trois paragraphes de la lettre.

En parcourant la loi ici, dans l'accord, le terme « personne des États-Unis » veut dire un citoyen américain ou une personne qui réside aux États-Unis. Au Canada, utilisons-nous les deux termes ou nous contentons-nous de dire « résident » pour montrer que nous résidons dans ce pays pendant la plus grande partie de l'année civile? Il nous faut tirer cela au clair, car nous devons pouvoir répondre à ces questions. J'ai besoin de savoir comment il est possible de pénaliser quelqu'un à moins que cette personne n'ait jamais déclaré des profits sur des investissements effectués aux États-Unis? Je peux comprendre que, dans ce cas-là, elle pourrait avoir des problèmes. Normalement, quelle est la situation réelle aux yeux de la loi? En parcourant la loi, il semble qu'on ne puisse pas être résident des États-Unis, vivre pendant 20 ans au Canada tout le temps, travailler ici et payer ses impôts sur le revenu et continuer à être traité comme un citoyen américain aux fins de l'impôt sur le revenu. Depuis le jour où cette personne est devenue citoyenne canadienne en 1995, continue-t-elle à devoir quelque chose au gouvernement américain?

**Le président :** Monsieur Ernewein, vous n'êtes pas ici pour témoigner sur les impôts à payer en vertu du régime fiscal américain ou canadien, et je sais que M. Shoom arrivera à la page 321 en ce qui a trait à « personne des États-Unis ». Je crois

discussion on that issue when we get there, but apart from those two caveats, do you have any comments with respect to Senator Hervieux-Payette's point?

**Mr. Ernewein:** Thank you, chair. I can try to make a couple of reasonably quick comments.

There was a lot of information in the material provided. I think if I heard correctly you made a reference to FBAR. That's another issue. It's very much related to this in the sense that it's another U.S. tax compliance rule. Former Minister Flaherty spent a lot of time with the U.S. government — indeed officials spent a lot of time as well — because it struck us that the U.S. had ramped up its enforcement of FBAR in the last couple of years and that took many people by surprise. In terms of someone who's been exposed to penalties under FBAR, they should be trying to work with their tax adviser and talking to the U.S. IRS about those penalties.

As a very quick answer to your question, though, yes, we only tax on a residence basis; citizenship is not relevant for Canadian purposes. That's the case for most countries. The U.S. is the main exception in the world that taxes on both residence and citizenship, and that leads to a lot of complexity with FBAR and FATCA as well.

To answer one more point, yes, for us as residents if we earn income from a foreign jurisdiction that taxes that income, we tax on worldwide income but give a credit for that as well. So too does the U.S. under its citizenship regime, meaning if I'm a resident of Canada but a U.S. citizen that I pay my taxes to Canada, assuming it's Canadian income. Then I file my U.S. tax return, calculate my U.S. tax liability and claim a credit for Canadian tax. That often means that there isn't much U.S. tax payable after all is said and done, and that's yet another frustration for many taxpayers about U.S. citizen taxation. It puts them through a lot of compliance work when, as a resident of Canada, we have reasonably comprehensive taxation. There isn't really much room for U.S. tax to apply. I'll stop there.

**Senator Hervieux-Payette:** Thank you.

**The Chair:** Mr. Shoom, are you ready to take us through the schedule to give us a little bit of a flavour for this intergovernmental agreement, sometimes referred to as IGA?

**Mr. Shoom:** Certainly, senator. Just before getting into that, I will add to what Brian was saying. Following the interventions by former Minister Flaherty and officials, the IRS did introduce a streamlined program for U.S. non-resident citizens to get back

qu'il y aura pas mal de débats sur la question quand nous y arriverons, mais outre ces deux réserves, avez-vous quelque chose à ajouter aux propos de la sénatrice Hervieux-Payette?

**M. Ernewein :** Merci, monsieur le président. Je peux essayer de faire deux ou trois commentaires rapides.

Il y avait beaucoup d'informations dans la documentation fournie. Il me semble que je vous ai bien entendu faire allusion au FBAR. C'est une autre question. Elle est indissociable de celle-ci dans la mesure où il s'agit du nom d'un autre règlement américain de conformité fiscale. L'ancien ministre Flaherty a passé beaucoup de temps avec le gouvernement des États-Unis — les fonctionnaires y ont eux aussi passé beaucoup de temps —, car nous avons constaté que les États-Unis ont intensifié la mise en application du FBAR ces deux ou trois dernières années, ce qui a pris beaucoup de gens par surprise. Pour les gens qui s'exposent à devoir payer des pénalités en vertu du FBAR, ils devraient s'entendre avec leur conseiller fiscal pour parler à l'IRS à propos de ces sanctions.

Pour répondre très rapidement à votre question, toutefois, oui, nous imposons les gens uniquement en fonction de leur lieu de résidence; la citoyenneté n'est pas pertinente aux fins canadiennes. C'est d'ailleurs le cas dans la plupart des pays. Les États-Unis sont la principale exception au monde où les gens payent des impôts en fonction de leur lieu de résidence et de leur citoyenneté, et cette formule crée beaucoup de complexité en ce qui a trait au FBAR et à la FATCA également.

Pour répondre à un autre point soulevé, oui, pour nous, comme résidents, si nous obtenons un revenu d'un pays étranger qui prélève des impôts sur ce revenu, nous percevons les impôts sur le revenu quel que soit le pays, mais nous accordons également un crédit d'impôt à ce titre. Il en est de même pour les États-Unis en vertu de leur régime de citoyenneté, ce qui veut dire que si je suis résident du Canada, mais citoyen américain je dois payer mes impôts au Canada, en présumant que c'est un revenu d'origine canadienne. Ensuite je fais ma déclaration d'impôt aux États-Unis, je calcule le montant que je dois aux États-Unis et je demande un crédit d'impôt pour l'impôt canadien. Cela veut souvent dire qu'il n'y a pas beaucoup d'impôt américain à payer une fois que tout est fait, et c'est là encore quelque chose de frustrant pour de nombreux contribuables en ce qui a trait aux impôts perçus des citoyens américains. Cela les oblige à faire beaucoup de travail de conformité alors que, comme résidents du Canada, nous avons un régime raisonnablement compact. Il n'y a vraiment pas beaucoup d'espace pour que les impôts américains s'appliquent. Je m'arrêterai là.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Merci.

**Le président :** Monsieur Shoom, êtes-vous prêt à nous commenter l'annexe pour nous donner un avant-goût de cet accord intergouvernemental, que l'on appelle parfois AIG?

**M. Shoom :** Très volontiers, sénateur. Mais avant cela, j'aimerais ajouter quelque chose aux propos de Brian. À la suite des interventions par l'ancien ministre Flaherty et ses fonctionnaires, l'IRS a fini par introduire un programme

into compliance if they essentially had been out of compliance because they were unaware that the U.S. taxed its citizens that were not resident, and they had very low or no tax outstanding over the last three years. It's difficult to know whether these provisions and relief would be applicable in a particular situation, but that is some relief that became available just over the last couple of years, basically following interventions from the Canadian government.

I will now go through the schedule that contains the intergovernmental agreement. I'll try to keep it at a fairly high level because there is a lot of material here and to go through it in great detail would take a lot more time than I think we have available to us today.

**The Chair:** We are at page 315 of the bill.

**Mr. Shoom:** On the agreement, which starts at page 315, broadly speaking the structure of the agreement includes three components. There are the articles of the agreement itself, and there are two annexes. The articles of the agreement essentially represent the agreement and the obligations between the two parties, the governments of Canada and the United States. Annex I to the agreement sets out the due diligence requirements that Canadian financial institutions are expected to follow in order to identify U.S. account holders. Both the articles of the agreement in Annex I are largely based on the model agreements that the U.S. Treasury has put out and would appear quite similar to what most other countries have signed. Annex II to the agreement, as Brian was saying earlier, is tailored to Canada's particular situation and contains Canada-specific exceptions to the types of financial institutions that are covered by the agreement and the types of financial accounts that are covered.

I'll start with the articles of the agreement. Article 1, which starts on page 316, contains definitions. I will not go through all of them but I'll mention a couple of them just to give a sense of how the agreement works. There are definitions starting in g) and following on from there for financial institution. It's obviously important to identify the types of entities that would be considered to be financial institutions and would thus have to undertake due diligence.

The approach taken in the agreement basically has a functional approach to defining financial institutions by describing what it is they do. It includes depository institutions, things like banks and credit unions and caisses populaires. It would include investment dealers, mutual funds, life insurance companies, trust companies. Those kinds of entities are covered by the various definitions.

I did want to pause here a moment because when we were looking at this and figuring out how it could work in Canada, we were concerned that this functional approach to defining who or what is covered could lead to uncertainty about whether particular entities are in or out. Given that one of the basic

simplifié pour les citoyens américains non-résidents afin qu'ils se conforment de nouveau s'ils ne l'avaient pas été depuis un certain temps parce qu'ils ne savaient pas que les États-Unis percevaient des impôts de ses citoyens non-résidents, et qu'ils n'avaient que très peu d'impôts, voire pas d'impôt, demeurés en suspens depuis les trois dernières années. Il est difficile de savoir si ces dispositions et ce répit pourraient s'appliquer à une situation donnée, mais c'est un répit qui a été accordé il y a à peine deux ou trois ans, à la suite des interventions du gouvernement canadien.

Je vais maintenant parcourir l'annexe qui contient l'accord intergouvernemental. Je m'efforcerais de m'en tenir aux points saillants, parce qu'il y a beaucoup d'information ici et qu'un examen minutieux exigerait beaucoup plus de temps que celui dont nous disposons ici aujourd'hui, je crois.

**Le président :** Nous nous trouvons à la page 315 de l'accord.

**M. Shoom :** À propos de l'accord, qui commence à la page 315, généralement parlant, sa structure comporte trois parties. Il y a les articles de l'accord en soi, et ensuite il y a deux annexes. Les articles décrivent essentiellement l'accord et les obligations entre les deux parties, les gouvernements du Canada et des États-Unis. L'annexe I énonce les exigences de diligence raisonnable qu'on attend des institutions financières canadiennes en matière d'identification des titulaires de comptes aux États-Unis. Les deux articles de l'accord à l'annexe I se fondent en grande partie sur les accords modèles que le département du Trésor des États-Unis a proposés et semblent assez analogues à ce que la plupart des autres pays ont signé. L'annexe II de l'accord, comme Brian l'a dit, est personnalisée en fonction de la situation particulière du Canada et contient des exceptions propres au Canada pour les divers types d'institutions financières et de comptes financiers visés dans l'accord.

Je débiterai par les articles de l'accord. L'article 1, qui commence à la page 316, contient des définitions. Je ne vais pas m'arrêter sur toutes les définitions, mais j'en mentionnerai deux ou trois simplement pour vous donner une idée de la manière dont fonctionne l'accord. Il y a des définitions qui débutent par g) pour les institutions financières. Il va de soi qu'il est important de recenser les types d'entités qui peuvent être considérées comme des institutions financières et qui devront par conséquent faire preuve de diligence due.

L'approche suivie dans l'accord est très fonctionnelle, puisqu'il s'agit de définir les institutions financières en décrivant leurs activités. La définition comprend les établissements de dépôt, les entités comme les banques, les coopératives d'épargne et de crédit et les caisses populaires. Elle comprendrait les courtiers en placement, les fonds communs de placement, les compagnies d'assurance-vie et les sociétés de fiducie. Ce genre d'entités sont décrites par diverses définitions.

Je voudrais m'arrêter ici un moment. En effet, quand nous nous sommes penchés sur la question de savoir comment cela fonctionnerait au Canada, nous avons craint que cette approche fonctionnelle pour définir l'objet et la portée risquait de susciter des incertitudes quant aux entités qui seraient comprises ou pas.

premises of the FATCA approach and the IGA approach was to look for parallels with anti-money laundering rules wherever possible, we looked to our own anti-money laundering rules set out in the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act and the associated regulations, and to the way financial institutions are defined in that legislation.

We largely copied provisions from the PCMLTFA into the implementing legislation. Those can be found in the definition of listed financial institution in section 263(1). That way of identifying financial institutions is institutional. It's based on things like are you a bank under the Bank Act? Are you a trust and loan company under trust and loan company legislation? That's the way that financial institutions are identified for purposes of the agreement.

The next thing I'll mention is the types of financial accounts which are potentially reportable. There is a definition starting in s) and then some elaboration in subsequent parts of Article 1. They clarify that the kinds of accounts which would be included would be deposit accounts, accounts of investment dealers holding securities, investments in mutual funds, life insurance contracts that have an investment component and annuity contracts.

I'll now turn, on pages 320 and 321, to a couple of definitions, starting with the definitions of "U.S. person" and "specified U.S. person."

These identify the types of account holders that should be identified through the due diligence procedures. To come back to the question of Senator Hervieux-Payette, the term "U.S. person" means U.S. citizen or resident individual. That should be understood to mean that a U.S. resident would be a U.S. person. A U.S. citizen, no matter what country they are resident in, is considered a U.S. person for the purposes of this agreement as well.

"U.S. person" also includes U.S. trusts and U.S. corporations. The "specified U.S. person" definition narrows things by excluding things like publicly traded corporations.

**The Chair:** Maybe we should, for everyone who just needs a point of clarification as we're going along, just indicate, so we won't have to come back and get you to revisit some of these sections. Senator Hervieux-Payette is on my list. Did you have a question on what we've dealt with so far?

Eu égard au fait que l'un des principaux fondements de l'approche de la FATCA et de l'AIG a été de chercher des parallèles avec les règlements de lutte contre le blanchiment d'argent, nous nous sommes penchés, dans la mesure du possible, sur nos propres règlements de lutte contre le blanchiment d'argent tel que décrit dans la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (blanchiment d'argent) et le financement des activités terroristes ainsi que les règlements connexes, et sur la manière dont les institutions financières sont définies dans cette loi.

Nous avons en grande partie copié les dispositions de la LRPCFAT dans la loi de mise en œuvre. Ces dispositions se trouvent dans la définition des institutions financières énumérées au paragraphe 263(1). Cette manière de recenser les institutions financières est institutionnelle. Elle se fonde sur des critères comme savoir si telle ou telle entité est considérée une banque en vertu de la Loi sur les banques. Êtes-vous une société de fiducie ou de prêt en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt? C'est ainsi que les institutions financières sont identifiées aux fins de l'accord.

Je tiens aussi à mentionner que ce sont les types de comptes financiers qu'il faut en principe déclarer. Il y a une définition qui commence à s) et une explication plus détaillée dans les parties subséquentes de l'article 1. Ces libellés précisent le genre de comptes qui seraient compris, soit les comptes des dépôts, les comptes de dépositaires détenant des obligations, des investissements en fonds communs de placement, des contrats d'assurance-vie qui ont une composante d'investissement et des contrats de rentes.

Je passerai maintenant aux pages 320 et 321, à deux ou trois définitions, en commençant par celles de « personne des États-Unis » et de « personne désignée des États-Unis ».

Ces définitions se rapportent aux types de titulaires de comptes qui devraient être identifiés au moyen des procédures de diligence raisonnable. Pour revenir à la question de la sénatrice Hervieux-Payette, le terme « personne des États-Unis » désigne une personne physique et qui est un citoyen ou un résident des États-Unis. Cela doit être interprété comme voulant dire qu'un résident des États-Unis serait une personne des États-Unis. Un citoyen des États-Unis, quel que soit le pays où il réside, est considéré comme une personne des États-Unis aux fins de cet accord également.

« Personne des États-Unis » comprend également les fiducies et sociétés américaines. La définition « personne désignée des États-Unis » précise les choses davantage en excluant des entités telles les sociétés dont les actions sont cotées en bourse.

**Le président :** Peut-être devrions-nous demander aux personnes qui ont simplement besoin d'une précision à mesure que nous avançons de nous l'indiquer, afin que nous n'ayons plus à revenir là-dessus ni à vous demander de repasser par certains ces articles. La sénatrice Hervieux-Payette est sur ma liste. Avez-vous une question sur ce que nous avons vu pour l'instant?

**Senator Hervieux-Payette:** No. I will have some at page 332 about the \$50,000 accounts not required to be reviewed, identified or reported. When we arrive there I would like to have some information on this.

**The Chair:** Thank you. I have a question in relation to “resident individual.” We’ve received some emails from people who are concerned that they could fall under “resident individual” being in the U.S. during the winter months. They’re not permanent, full-time, all-the-time resident but are there for 150 days a year.

**Mr. Shoom:** This gets to an interesting question. Another way it has been expressed is what are the rules that apply for determining whether someone is a U.S. resident? Is it purely the rules in the Internal Revenue Code in the United States or does it extend to who would be a resident under the Canada-U.S. tax treaty?

In general, the U.S. residency rules, like perhaps our own rules as well, applied on their own might be broader than the rules that would apply under a treaty. Without the intervention of a treaty you could have situations where someone is resident in more than one country at the same time.

The treaty has rules to resolve those types of situations where somebody is resident under both countries’ domestic laws. The CRA has signalled that, for purposes of implementing the agreement in Canada, it would expect that residence, as determined under the treaty, would apply.

For the snowbirds or students spending a significant amount of time in the United States but not so much that they would lose residency in Canada as per the treaty, they would not be considered to be residents of the U.S.

**The Chair:** Does the due diligence that’s required by financial institutions in Canada to comply with this law that’s being proposed require them to get advice with respect to U.S. tax law in determining the definitions of who might possibly fit under that term “U.S. person” in order to then disclose that information to Revenue Canada so they can pass it on to the IRS?

**Mr. Shoom:** That’s a very good question, and I think the answer to that can be found in the definition of “U.S. reportable account,” which is on page 320. That says that a U.S. reportable account is an account held by one or more specified U.S. persons, but then it goes on to clarify that that account will only be a U.S. reportable account if it is identified as a U.S. reportable account following the due diligence procedures in Annex I.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Non. J’aurais quelques questions à la page 332 sur les comptes de 50 000 \$ qui ne doivent pas obligatoirement être examinés, identifiés ni signalés. Quand nous y arriverons, j’aimerais avoir quelques informations là-dessus.

**Le président :** Merci. J’ai une question à propos de « personne résidente ». Nous avons reçu quelques courriels de gens qui craignent de s’inscrire sous la définition « personne résidente » du fait de résider aux États-Unis pendant les mois d’hiver. Ce ne sont pas des résidents permanents, à temps plein, à tout instant, mais ils se trouvent aux États-Unis pendant 150 jours par an.

**M. Shoom :** Cela nous mène à une question intéressante. Une autre façon dont cela a été exprimé c’est quelles sont les règles qui s’appliquent pour déterminer si une personne est résidente des États-Unis? S’agit-il tout simplement des règles relevées dans le code de l’IRS aux États-Unis ou la question s’étend-elle à qui serait considéré résident en vertu de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis?

En règle générale, les règlements sur la résidence aux États-Unis, à l’instar de nos propres règlements également, s’ils sont appliqués de manière indépendante, pourraient être plus vastes que les règlements qui s’appliqueraient en vertu d’une convention. Sans l’intervention d’une convention, vous auriez des situations où une personne peut être résidente dans plus d’un pays simultanément.

La convention contient des règles pour résoudre ces types de situations où quelqu’un est considéré résident en vertu des lois nationales des deux pays. L’ARC a fait valoir qu’aux fins de la mise en œuvre de l’accord au Canada, elle s’attendrait à ce que le lieu de résidence s’applique en fonction de ce qui est déterminé dans la convention.

Pour les retraités migrants ou les étudiants qui passent beaucoup de temps aux États-Unis, mais pas assez pour perdre leur résidence au Canada et conformément à la convention, ils ne seraient pas considérés comme résidents des États-Unis.

**Le président :** En vertu de la diligence raisonnable, en vue de se conformer à cette loi et à ce qui est proposé, impose aux institutions financières canadiennes qu’elles se fassent conseiller sur les lois fiscales des États-Unis afin de déterminer les définitions des personnes qui pourraient correspondre au terme « personne des États-Unis », de sorte qu’elles puissent ensuite divulguer ces renseignements à Revenu Canada qui les fera parvenir à son tour à l’IRS?

**M. Shoom :** Voilà une très bonne question, et je pense que la réponse se trouve dans la définition de « compte déclarable américain », à la page 320. Selon cette définition, un compte déclarable américain est un compte détenu par une ou plusieurs personnes désignées des États-Unis, mais précise aussi que ce compte sera tenu pour un compte déclarable américain seulement s’il est établi comme tel après application des procédures de diligence raisonnable prévues à l’annexe I.



When we get to Annex I we will see that the due diligence procedures don't really, for the most part, run off of the definitions here that we've been looking at for "U.S. person" and "specified U.S. person." Instead they're looking at, for example, pre-existing individual accounts; they're looking at mechanical tests for indicia. If there is a U.S. address on file, maybe that person is a U.S. person. But then the financial institution would need to follow up with that individual to determine whether or not they are in fact a U.S. person.

**The Chair:** I'll wait until we get to that annex.

**Senator Buth:** Further to this, CRA's interpretation is that resident individual definition would be dealt with under the Canada-U.S. tax treaty. Is my understanding of that correct?

**Mr. Shoom:** That's correct. For purposes of determining whether somebody who looks like they might be resident in both Canada and the U.S. should be considered to be resident in the U.S. for purposes of this agreement, CRA has signalled that they would consider the treaty to be the approach to take. That is, if, under the treaty, somebody is not a resident in the U.S. because let's say under the tie-breaker rules they have closer connections to Canada, then they should not be considered to be a U.S. resident for purposes of this agreement, so they wouldn't become reportable.

**Senator Buth:** I'm not that familiar with conditions for snowbirds. Is there a time limit as to how long you can spend in the U.S. under the tax treaty?

**Mr. Ernewein:** To be clear, we're talking about substantive tax law. Certainly Canada has a rule that presumes people to be residents if they spend more than 180 days here, and so does the U.S. Stopping there, if you have less than that time in the U.S. you presumably don't have an issue there either. My vague recollection is that the U.S. has sort of an aggregate three-year average that they run as well.

The point is that the Canada-U.S. treaty steps in and says there is a so-called tie-breaker rule which runs off where your economic and personal connections are closest. If you are a Canadian resident, your driver's licence is here, your home is here, perhaps if you're spending time in the U.S. you have a second home there but your main residence is here and your family, et cetera, is here, as a very general matter that factual determination would put you in favour of being a Canadian resident, and that's what would matter.

The fact that you have, as Kevin will talk about when we get into Annex I, a U.S. phone number or U.S. address that you've supplied to your bank because you're spending four months in the

À l'annexe I, cependant, nous constatons que l'essentiel des procédures de diligence raisonnable ne découle pas vraiment des définitions qui nous intéressent ici de « personne des États-Unis » et de « personne désignée des États-Unis ». Elles concernent plutôt, par exemple, les comptes de particuliers préexistants; elles portent sur le mécanisme d'application des indices. S'il y a une adresse américaine inscrite au dossier, la personne concernée pourrait être une personne des États-Unis. Mais ce serait alors à l'institution financière de faire le suivi auprès du particulier pour déterminer s'il est effectivement ou non une personne des États-Unis.

**Le président :** J'attendrai d'être rendu à cette annexe.

**La sénatrice Buth :** Dans cet ordre d'idées, l'interprétation de l'ARC est que la définition de « particulier résident » serait déterminée en vertu de la Convention fiscale Canada-États-Unis. Ai-je bien compris?

**M. Shoom :** C'est exact. Afin de déterminer si une personne qui semble résider tant au Canada qu'aux États-Unis devrait être tenue pour un résident des États-Unis aux fins de cet accord, l'ARC a fait savoir qu'elle considérerait que la convention devait primer. Ainsi, si une personne n'est pas, aux termes de la convention, un résident des États-Unis du fait que, d'après les règles de bris d'égalité, ses liens avec le Canada sont plus étroits, elle ne serait pas considérée comme étant un résident américain aux fins de cet accord, et n'aurait donc pas à être déclarée.

**La sénatrice Buth :** Je ne connais pas très bien les conditions qui s'appliquent aux retraités migrants. Y a-t-il une limite quant au temps qu'une personne peut demeurer aux États-Unis en vertu de la convention fiscale?

**M. Ernewein :** Pour dire les choses clairement, il s'agit ici du droit fiscal substantiel. Certes le Canada applique une règle selon laquelle une personne qui passe plus de 180 jours ici est réputée être résidente du Canada, et c'est la même chose pour les États-Unis. Ainsi, si vous passez moins de temps que ça aux États-Unis, vous ne devriez pas avoir de problème là non plus. Je me souviens vaguement que les États-Unis appliquent également une sorte de moyenne agrégée de trois ans.

Il faut retenir que la Convention Canada-États-Unis applique la règle dite de bris d'égalité qui permet de déterminer dans quel pays se trouvent les liens économiques et personnels les plus étroits. Si vous êtes un résident canadien, si vous avez un permis de conduire canadien, si votre domicile est ici, que vous passez du temps aux États-Unis parce que vous y avez une résidence secondaire, mais que votre résidence principale, votre famille, et cetera sont au Canada, de façon très générale cette détermination factuelle ferait de vous un résident canadien, et c'est ce qui compterait.

Le fait d'avoir, comme Kevin en parlera quand nous aborderons l'annexe I, un numéro de téléphone ou une adresse aux États-Unis, que vous avez communiqués à votre banque

United States might cause them to ask a question, but there is an answer to that question which, when provided, ends the inquiry.

**Senator Buth:** In answer to a lot of the emails that we're getting, is this going to apply to snowbirds? It depends, right?

**Mr. Ernewein:** It may cause the snowbird to get a question from their financial institution that they'll be required to answer. A further question is whether they will have to do this every year. Now I'm really scooping my colleague. We'll wait until we get there.

**Senator Buth:** We don't want to scoop your colleague.

**The Chair:** What you're asking us to adopt here as a law of Canada is that there is a term that uses the phrase "U.S. person." We go into this agreement to find the definition of "U.S. person," and it is a resident individual. A "U.S. person" is a resident individual, and it doesn't say, "according to the Canada-U.S. tax laws," it just says a "resident individual." That's what we're trying to get to now.

Maybe we should have clarification here. Rather than saying, "Trust us, this is going to be interpreted according to," why don't we say it's according to the Canada-U.S. tax treaty information exchange legislation?

**Mr. Shoom:** There are two answers to that. There is a general answer, but it doesn't apply to this particular situation. The general answer is that later on we'll get to a provision that says that any undefined terms take the meaning as per the law of the country applying the term. If the term is used in both tax law and non-tax law, then tax law would take precedence. In the case of Canada applying the agreement in general, Canadian interpretations would apply. That being said, we are in the definition of U.S. person and, at the end of the definition, it says that the subparagraph shall be interpreted in accordance with the U.S. Internal Revenue Code.

My understanding of how CRA is getting to its interpretive position is that their view is that the Canada-U.S. tax treaty should be understood to be part of the Internal Revenue Code because they would see that as sort of the overall body of U.S. tax law, which would include tax treaties. They would have a legal basis for the approach that they're taking, and they also have a pragmatic basis in that, since the whole purpose of this is for the IRS to have a sense of their taxpayers and have potentially more information on them to improve compliance, there really isn't much value in their getting information about people who, under the Canada-U.S. tax treaty, are not U.S. taxpayers.

parce que vous passez quatre mois par année dans ce pays, pourrait susciter un questionnement, mais les renseignements donnés en réponse à ces questions y mettraient fin.

**La sénatrice Buth :** Pour répondre aux nombreux courriels que nous recevons, est-ce que cela s'appliquera aux retraités migrants? Ça dépend, n'est-ce pas?

**M. Ernewein :** Cela pourrait faire que le retraité migrant soit questionné par son institution financière, et il devra lui répondre. Reste à savoir s'il devra le faire chaque année. Mais j'empiète ici sur ce que mon collègue aura à dire. Attendons d'être rendus là.

**La sénatrice Buth :** Nous ne voulons pas empiéter sur les plates-bandes de votre collègue.

**Le président :** Ce que vous nous demandez ici, c'est d'adopter une loi canadienne qui utiliserait l'expression « personne des États-Unis ». Dans cet accord, nous trouvons que la définition de « personne des États-Unis » désigne un particulier résident. Une « personne des États-Unis » est un particulier résident; il n'est pas précisé « conformément aux lois fiscales du Canada ou des États-Unis », mais simplement dit un « particulier résident ». C'est à cela que nous voulons en venir.

Une clarification est peut-être nécessaire ici. Plutôt que de dire : « Faites-nous confiance, ça va être interprété en vertu de telle ou telle disposition », pourquoi ne pas dire que c'est la loi sur l'échange de renseignements en vertu de la Convention fiscale Canada-États-Unis qui prévaudra?

**M. Shoom :** Il y a deux réponses à cette question. D'abord une réponse générale, mais qui ne s'applique pas à cette situation particulière. Cette réponse est que nous arriverons plus tard à une disposition qui prévoit que les termes non définis revêtent le sens qu'ils ont dans la législation du pays qui l'utilise. Si le terme est utilisé tant dans la législation non fiscale que dans la législation fiscale, c'est cette dernière qui primera. Quand le Canada appliquera l'accord, ce seront, en général, les interprétations canadiennes qui prévaudront. Cela étant dit, à la fin de la définition de « personne des États-Unis », il est précisé que l'alinéa sera interprété conformément à l'Internal Revenue Code des États-Unis.

À la façon dont je comprends les choses, la position de l'ARC en matière d'interprétation découle du fait qu'elle est d'avis que la Convention fiscale Canada-États-Unis devrait être considérée comme faisant partie de l'Internal Revenue Code; l'ARC voit ce code comme l'ensemble global de la législation fiscale américaine qui comprend les conventions fiscales. L'approche de l'ARC aurait un fondement juridique, mais aussi un fondement pratique en ce sens que, pour l'IRS, l'objet essentiel est de savoir qui sont ses contribuables et d'obtenir éventuellement plus de renseignements sur eux en vue d'accroître la conformité; l'IRS n'aurait vraiment que peu intérêt à recueillir des renseignements sur des gens qui, aux termes de la Convention fiscale Canada-États-Unis, ne sont pas des contribuables américains.

**The Chair:** Well now. There is some disagreement on that point. There are some people that don't want to become U.S. taxpayers but feel they may become U.S. taxpayers as a result of this further information that's being sent out.

**Mr. Shoom:** Whether somebody is a taxpayer under U.S. law is not affected by this agreement.

**The Chair:** You are saying the exchange of the information that will be going to the IRS would not result or could not result in certain individuals becoming taxpayers or being required to become taxpayers in the United States as a result of this new information the IRS is getting?

**Mr. Ernewein:** Senator, I think the suggestion we're hearing is that this could cause some substantive change in a taxpayer's tax status; that is, it could make them resident for U.S. purposes. We don't think it's possible to have that effect. That's determined by each of our tax codes overlaid by the Canada-U.S. tax treaty, which determines, in the case of an individual that might be considered resident in both countries, where they actually are resident.

The second thing registering with us from your comment is that somehow this might convey to the U.S. the identity of somebody and thus raise the U.S. antenna, if I can call it that, to challenge them. Again, we think there is ability as we get through the annex that we're using the treaty definition of resident and, as long as that definition is properly applied, in the end, there is not an obligation to provide information to the U.S., not that we're facilitating the concealment of that information, but we think the agreement operates so as to not require the information to go for Canadian residents in the first place, putting apart U.S. citizens from the discussion.

**The Chair:** Mr. Ernewein, you understand that we're asking questions based on emails that we're receiving, so this question and answer period helps put some Canadians at ease, I hope, when they understand a little bit more thoroughly your explanation of what's here.

**Mr. Ernewein:** Absolutely. I'm sorry if I gave the wrong impression. That's certainly what the purpose of this is. I wanted to be direct in responding to what I understood to be the issues you were raising.

**The Chair:** Thank you. Mr. Shoom, we keep getting you off topic here.

**Mr. Shoom:** I think the original plan was that I take no more than 10 minutes. I think we've already missed that.

**The Chair:** I'll tell you when the 10 minutes starts.

**Le président :** Eh! bien, il y a un certain désaccord sur ce point. Il y a des gens qui ne veulent pas être contribuables américains, mais qui craignent de le devenir en raison de ces renseignements supplémentaires qui sont communiqués.

**M. Shoom :** Que quelqu'un soit ou non contribuable en vertu de la loi américaine ne dépend pas de cet accord.

**Le président :** Vous dites que l'échange de renseignements avec l'IRS n'aura pas ou ne pourra pas avoir pour résultat que certains particuliers deviennent ou soient tenus de devenir contribuables aux États-Unis?

**M. Ernewein :** Sénateur, je pense que ce qui est suggéré ici, c'est que l'accord pourrait entraîner un changement radical du statut fiscal d'un contribuable, c'est-à-dire faire de lui un résident aux yeux des États-Unis. Nous ne pensons pas qu'il puisse avoir un tel effet. Le statut fiscal est déterminé par chacun de nos codes fiscaux auxquels se superpose la Convention fiscale Canada-États-Unis qui détermine, dans le cas d'un particulier pouvant être considéré comme résident de l'un ou l'autre des deux pays, de quel pays il est effectivement résident.

Vous semblez par ailleurs craindre que l'accord nous amène à communiquer l'identité de quelqu'un aux autorités américaines, et que celles-ci dressent leurs antennes, si je puis m'exprimer ainsi et exigent des explications. Dans ce cas également, nous pensons qu'il y a la faculté — nous le verrons quand nous étudierons l'annexe — d'utiliser la définition de résident figurant dans la convention et, pour peu que cette définition soit appliquée correctement, qu'en définitive il n'y a aucune obligation de communiquer des renseignements aux États-Unis, non pas que nous cherchons à en faciliter la dissimulation, mais parce que nous pensons que l'accord, au départ, n'exige pas la communication de renseignements sur les résidents canadiens, mis à part les citoyens américains.

**Le président :** Monsieur Ernewein, vous comprenez que nos questions reprennent celles qui nous sont posées dans les courriels que nous recevons, si bien que cette période de questions et de réponses aidera, je l'espère, à rassurer certains Canadiens quand ils comprendront un peu mieux votre explication du contenu de l'accord.

**M. Ernewein :** Tout à fait. Si j'ai pu donner une fausse impression, je le regrette. Ce n'était certes pas mon intention. J'ai voulu répondre sans détour à ce que je comprenais être les préoccupations que vous exprimiez.

**Le président :** Merci. Monsieur Shoom, nous nous éloignons sans cesse de votre sujet.

**M. Shoom :** Je pense qu'il était prévu à l'origine que je ne devais pas prendre plus de 10 minutes. Je crains que nous ayons déjà dépassé ce temps.

**Le président :** Je vous le dirai quand débiteront vos 10 minutes.

**Mr. Shoom:** Moving on in Article 1, just to complete what I was talking about earlier, paragraph 2 of Article 1 contains the provision I was just referring to that says that any term not otherwise defined in the agreement shall have the meaning of the law of the applying party.

I'll move to Article 2 now, obligations to obtain and exchange information with respect to reportable —

**The Chair:** That is page 323?

**Mr. Shoom:** Yes. Sorry, I'll use page references from now on. We're on page 323, obligations to obtain and exchange information with respect to reportable accounts. The article sets out the information that Canada is expected to provide to the U.S. on U.S. reportable accounts, as well as the information that the U.S. is expected to provide to Canada on Canadian reportable accounts.

**The Chair:** Sorry. I'm going to have to interrupt you.

**Senator Hervieux-Payette:** On the reportable accounts, actually, are the banks reporting the profit? Let's say I have a bank that pays some interest, but they don't pay interest so they don't report it. If I had a bank account in Canada right now, they have to send me a form of the interest that this account would provide. It's obligatory right now for Canadians in Canada.

**Mr. Shoom:** An account holder at a Canadian financial institution that's receiving interest income, for a Canadian resident, then the bank would be obliged to provide a T5 slip. I believe there is a threshold of \$50 of interest below which a slip is not required. Yes, the Canadian residents should be receiving a T5 slip. If the person is a non-resident and is receiving interest income, then they might get an NR4 slip. In either case, Canadian financial institutions should be sending information slips to their account holders. They would send copies of those slips to the Canada Revenue Agency as well.

**Senator Hervieux-Payette:** Thank you.

**Mr. Shoom:** To conclude on Article 2, this contains the two-way information exchange. As Brian noted, the obligations on the U.S. are not as extensive at this time as the obligations on Canada, but we will come to a provision later on in the agreement where the U.S. is committing to increase the amount of information that it provides to Canada.

Article 3 begins at the bottom of page 324, and it's called time and manner of exchange of information. The main provisions in that article that I wanted to flag would be, in paragraph 3, where it describes the timing, the phase-in for Canada's reporting obligations in the first year. Not all the information that's described in Article 2 needs to be reported. It's only starting in 2017 with respect to the reporting for 2016 that the full

**M. Shoom :** Pour en finir avec ce que je disais plus tôt, revenons à l'article 1. L'alinéa 2 de cet article contient la disposition dont je faisais état, à savoir qu'un terme non défini ailleurs dans l'accord a le sens que lui attribue la législation de la partie appliquant l'accord.

Passons maintenant à l'article 2, intitulé « Obligations d'obtenir et d'échanger des renseignements concernant les comptes déclarables »...

**Le président :** C'est à la page 323?

**M. Shoom :** Oui, mes excuses. J'indiquerai dorénavant le numéro de page. Nous sommes donc à la page 323, « Obligations d'obtenir et d'échanger des renseignements concernant les comptes déclarables ». Cet article précise les renseignements à communiquer par le Canada aux États-Unis sur les comptes déclarables américains et, inversement, ceux à communiquer par les États-Unis au Canada sur les comptes déclarables canadiens.

**Le président :** Mes excuses, mais je dois vous interrompre.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Au sujet des comptes déclarables, les banques déclarent-elles réellement le bénéfice? Disons que j'ai une banque qui verse un certain intérêt, mais si elle n'en verse pas, elle n'a pas à en déclarer. Si j'ai actuellement un compte bancaire au Canada, la banque doit m'envoyer une formule montrant l'intérêt que ce compte a rapporté. C'est actuellement obligatoire pour les Canadiens au Canada.

**M. Shoom :** Si le titulaire de compte dans une institution financière canadienne qui reçoit des revenus de placements est un résident canadien, la banque sera tenue de produire un feuillet T5. Je crois qu'il y a un seuil de 50 \$ d'intérêt sous lequel il n'est pas nécessaire de produire un feuillet. Oui, les résidents canadiens devraient recevoir un feuillet T5. Si la personne est un non-résident et touche des revenus de placements, elle pourrait alors recevoir un feuillet NR4. Dans un cas comme dans l'autre, l'institution financière canadienne devrait envoyer un feuillet de renseignements au titulaire de compte. Elle enverrait également une copie de ce feuillet à l'Agence du revenu du Canada.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Merci.

**M. Shoom :** Pour en terminer avec l'article 2, celui-ci prévoit un échange bilatéral de renseignements. Comme Brian l'a signalé, les obligations des États-Unis ne sont pas, en ce moment, aussi étendues que celles du Canada, mais nous verrons plus loin une disposition par laquelle les États-Unis s'engagent à accroître la quantité de renseignements qu'ils communiqueront au Canada.

L'article 3, qui se trouve au bas de la page 324, est intitulé « Calendrier et modalités des échanges de renseignements ». La principale disposition que je veux signaler se trouve à l'alinéa 3, qui décrit le calendrier et la mise en œuvre progressive des obligations de déclaration du Canada pour la première année. Ce ne sont pas tous les renseignements décrits à l'article 2 qui doivent être déclarés. Ce n'est qu'à partir de 2017, relativement aux

information described in Article 2 would need to be reported from Canada to the United States. There is no similar phase-in for the U.S.'s reporting obligations under Article 2.

The other provision that I wanted to flag was in paragraphs 6 and 7 of Article 3, on pages 325 and 326. Paragraph 6 establishes a requirement that the competent authorities in Canada and the U.S., essentially the CRA and the IRS, enter into an agreement setting out the procedures for the automatic exchange obligations, prescribing rules and procedures et cetera. This agreement will be the actual agreement for the mechanical exchange of information. It will be an agreement that is set up under the existing exchange of information provisions of the Canada-U.S. tax treaty, and it will be that specific agreement that will govern the mechanics of the information exchange, based on the principles set out in the agreement that we're looking at right now on paper. That will be a mechanical agreement, and the competent authorities already have the right to enter into these types of agreements on their own without external review. My understanding is these types of agreements are generally kept confidential as well.

Paragraph 7 states that all information exchange shall be subject to the confidentiality and other provisions provided for in the convention, including the provisions limiting the use of the information exchanged. This makes explicit the fact that the information that will be exchanged will be subject to the existing safeguards that are in the Canada-U.S. tax treaty. This is one of the advantages of the intergovernmental approach versus letting Canadian financial institutions report directly to the IRS, because this will ensure that there are limitations and restrictions and protections on what the U.S. can do with the information that would not be there if we had not entered into an agreement with the United States.

Article 4, which starts on page 326, is quite an important article. The first several paragraphs of Article 4 essentially set out the aspect of the agreement that the fact of having an agreement with the United States turns off the application of the U.S. FATCA legislative and regulatory provisions with respect to Canadian financial institutions and their account holders.

The provisions in Article 4 essentially state that because of the existence of the agreement between Canada and the U.S., the U.S. will not be expecting compliance with their own legislative and regulatory provisions within Canada. They will accept that Canadian financial institutions and account holders, by following Canadian laws and rules, are meeting the objectives they hoped to attain with their legislation but under the rubric of Canadian law.

The last part of Article 4, paragraph 7, which is on page 328, is called "Coordination of Definitions with U.S. Treasury Regulations." This provision allows the CRA, if it identifies

déclarations portant sur 2016, que tous les renseignements décrits à l'article 2 devront être communiqués par le Canada aux États-Unis. Il n'y a pas de mise en œuvre progressive similaire pour ce qui est des obligations de déclaration des États-Unis aux termes de l'article 2.

L'autre disposition sur laquelle je veux attirer votre attention se trouve aux alinéas 6 et 7 de l'article 3, aux pages 325 et 326. L'alinéa 6 exige que les autorités compétentes au Canada et aux États-Unis, essentiellement l'ARC et l'IRS, concluent un accord prévoyant les procédures relatives aux obligations d'échange automatique, établissant les règles et les procédures, et cetera. Cet accord établira concrètement les modalités d'échange technique de renseignements. Il sera établi en vertu des dispositions existantes de la Convention fiscale Canada-États-Unis portant sur l'échange de renseignements. C'est cet accord particulier qui régira le mécanisme d'échange de renseignements, sur la base des principes énoncés dans l'accord que nous examinons en ce moment. Il s'agira d'un accord technique, et les autorités compétentes ont déjà le pouvoir de conclure de genre d'accord de leur propre mouvement, sans examen externe. Il m'a été donné de comprendre que les accords de ce genre sont aussi généralement tenus confidentiels.

L'alinéa 7 établit que tous les échanges de renseignements seront assujettis, entre autres, aux dispositions sur la confidentialité prévues dans la convention, y compris les dispositions limitant l'utilisation des renseignements échangés. Il est ainsi explicitement dit que les renseignements qui seront échangés le seront sous réserve des sauvegardes existantes de la Convention fiscale Canada-États-Unis. C'est l'un des avantages d'avoir adopté une approche intergouvernementale, plutôt que de laisser les institutions financières canadiennes faire des déclarations directement à l'IRS. En effet, elle garantit que l'utilisation que les États-Unis peuvent faire des renseignements est soumise à des limitations, des restrictions et des protections qui n'existeraient pas si nous n'avions pas conclu un accord avec les États-Unis.

L'article 4, qui débute à la page 326, est relativement important. Le premier de ses nombreux alinéas définit, au fond, un aspect important de l'accord, à savoir que l'existence même de l'accord suspend l'application des dispositions législatives et réglementaires américaines de la FATCA aux institutions financières canadiennes et à leurs titulaires de compte.

Pour l'essentiel, les dispositions de l'article 4 établissent que, du fait de l'existence de l'accord entre le Canada et les États-Unis, ce dernier pays n'exigera pas la conformité à ses propres dispositions législatives et réglementaires au Canada. Il admettra que les institutions financières canadiennes et leurs titulaires de compte, en respectant les lois et règles canadiennes, réalisent, mais par le truchement du droit canadien, les objectifs qu'il cherchait à atteindre au moyen de sa propre législation.

La dernière partie de l'article 4, soit l'alinéa 7, qu'on trouve à la page 328, est intitulée « Coordination des définitions avec les Treasury Regulations des États-Unis ». Cette disposition permet

provisions in the U.S. Treasury regulations that are more favourable than the provisions in the agreement,— that the CRA will have the option of applying those provisions in Canada.

Article 5 begins on page 328 is “Collaboration on Compliance and Enforcement.” The key theme of this article is that if one country’s tax administrator has concerns about the financial institutions in another country and whether they are properly complying with what they should be doing, that tax administrator should deal with those concerns by contacting the other country’s tax administrator; they should not be going directly to the financial institution. So if the IRS has concerns about a Canadian financial institution, it should not be contacting the Canadian financial institution directly; it should be talking to the CRA, and then the Canada Revenue Agency can follow up to determine whether there is an issue and, if so, to try to get that Canadian financial institution into compliance.

**Senator Hervieux-Payette:** We hear often that our banks have the habit of putting many of their deposits or the money — or the cash or whatever — in countries other than Canada and the U.S. How will this be dealt with if they are in Barbados or other countries where the tax treatment is different than you’re talking about?

**Mr. Shoom:** There are a couple of possible scenarios that could relate to that question. One would be that the account holder has an account in Canada, but the financial institution is doing some funding arrangement or something with a foreign affiliate in another jurisdiction. In that case, the account holder relationship would be in Canada and any later transaction with another jurisdiction wouldn’t really be relevant; this would be strictly a Canadian situation.

Another possibility is that a client of a Canadian multinational is dealing directly with the foreign affiliate in the other jurisdiction — you used Barbados as an example — in which case the account holder relationship would be in Barbados, and this agreement wouldn’t apply. Rather, whatever arrangement the United States has with Barbados would apply, because that would be seen as a Barbadian account.

**Senator Hervieux-Payette:** Okay, thank you.

**Mr. Shoom:** I’ll move now to Article 6, “Mutual Commitment to Continue to Enhance the Effectiveness of Information Exchange and Transparency.” This article contains several provisions relating to commitments to undertake future negotiations or future policy development, et cetera. Paragraph 1 is “Reciprocity,” and this is where, as Brian was describing earlier, the United States government is committing to further improve its exchange-of-information relationship with Canada by seeking to adopt the ability to increase the information exchanges with Canada and to meet the same or equivalent level of information exchange as what it’s expecting Canada to provide to the United States.

à l’ARC, si elle trouve dans les Treasury Regulations des États-Unis des dispositions qui sont plus favorables que celles de l’accord, d’avoir la possibilité d’appliquer ces dispositions au Canada.

L’article 5, à la page 328, est intitulé « Collaboration en matière d’observation et d’application ». L’idée maîtresse de cet article est la suivante : dans les cas où l’autorité fiscale d’un des deux pays a des préoccupations quant aux institutions financières de l’autre pays et à la façon dont elles se conforment, elle communiquera avec l’autorité fiscale de l’autre pays, et non pas directement avec les institutions financières concernées. Ainsi, si l’IRS a des préoccupations au sujet d’une institution financière canadienne, elle ne doit pas communiquer directement avec cette institution, mais avec l’ARC, qui assurera ensuite le suivi afin de déterminer s’il y a effectivement un problème et, si oui, d’amener l’institution financière canadienne concernée à se conformer.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Nous entendons souvent que nos banques ont l’habitude de placer une bonne partie de leurs dépôts — ou de l’argent ou du comptant, peu importe — dans des pays autres que le Canada et les États-Unis. Quelle serait la situation si l’argent était à la Barbade ou dans un autre pays où le régime fiscal est différent de celui dont vous parlez?

**M. Shoom :** Il y a quelques scénarios possibles qui se rattachent à cette question. L’un serait que le titulaire de compte a un compte au Canada, mais que l’institution financière aurait un arrangement financier ou quelque chose du genre avec une filiale étrangère dans un autre pays. Dans un tel cas, la relation du titulaire de compte serait avec le Canada et toute transaction ultérieure avec un autre pays ne serait pas réellement pertinente; il s’agirait d’une situation strictement canadienne.

Une autre possibilité est que le client d’une multinationale canadienne traite directement avec la filiale étrangère dans un autre pays — vous avez mentionné la Barbade comme exemple —, auquel cas la relation du titulaire de compte serait avec la Barbade, et l’accord ne s’appliquerait pas. Ce serait plutôt l’arrangement éventuel que les États-Unis ont avec la Barbade qui s’appliquerait, parce qu’il s’agirait d’un compte barbadien.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** D’accord, merci.

**M. Shoom :** Je passe maintenant à l’article 6, intitulé « Engagement réciproque à continuer d’améliorer l’efficacité de l’échange de renseignements et la transparence ». Cet article comporte plusieurs dispositions portant sur les engagements à entreprendre des négociations ultérieures, l’élaboration de politiques futures, et cetera. Aux termes de l’alinéa 1, intitulé « Réciprocité », et c’est ce dont Brian parlait plus tôt, le gouvernement des États-Unis s’engage à renforcer la relation d’échange de renseignements avec le Canada en cherchant à accroître sa capacité à cet égard et à atteindre un niveau égal ou équivalent à ce à quoi il s’attend que le Canada lui communique en matière de renseignements.

I think we use the word “equivalent” because we don’t want to suggest it’s going to be exactly the same, largely or entirely because Canada is not interested in getting information on Canadian citizens who reside abroad, since we tax on the basis of residence only.

Paragraph 2 is “Treatment of Passthru Payments and Gross Proceeds.” This probably requires a moment to explain what a “passthru payment” is. As Brian was explaining earlier, the mechanism in the U.S. FATCA rules to encourage financial institutions in other countries to comply is a withholding tax that would apply on U.S. source payments. It could also apply under the so-called passthru payment provisions to non-U.S.-source payments that are considered to be attributable to a U.S. source.

What that means exactly is unclear. The U.S. has not yet defined officially what such a passthru payment would be. It’s a fairly controversial provision of the U.S. FATCA rules because it could lead to withholding between non-U.S. entities and amounts being remitted to the U.S. Because it has been such a touchy point, it’s something that the intergovernmental agreements are intending to turn off to the extent possible, and hopefully altogether.

The U.S. has already said they will not implement these passthru payment provisions before 2017 at the earliest, and the commitment is to engage in discussions to see how to deal with the issues associated with the provisions for passthru payment withholding. I expect this is an issue that not only Canada but countries worldwide will be interested in resolving with the United States over the next couple of years.

The third paragraph is “Development of Common Reporting and Exchange Model” and is again something that Brian was describing earlier. Canada has committed in this paragraph along with the United States to work together with the OECD to develop a common model for information exchange that would work in a similar manner as this type of agreement — that is, a commitment for countries to implement due diligence procedures on their own financial institutions and then information exchange happening on a government-to-government basis.

That process is already under way at the OECD. It has been endorsed by leaders and finance ministers at the G20 and leaders of the G8. I will stop there for Article 6.

**The Chair:** We have a bell ringing. We’re determining just what it’s about at the present time, but I may have to interrupt you again in a second.

A vote in the Senate will be taking place at eight minutes to four o’clock. We’ll finish up long before that, because we’re supposed to be finished at 15 minutes to four. Your 10 minutes is about to start here.

Je pense que le mot « équivalent » est utilisé ici parce qu’on ne veut pas laisser entendre que les renseignements échangés seront exactement les mêmes, en grande partie ou uniquement du fait que le Canada n’est pas intéressé à obtenir des renseignements sur les citoyens canadiens résidant à l’étranger, puisque nous taxons uniquement sur la base du lieu de résidence.

L’alinéa 2 est intitulé « Traitement des paiements indirects — *passthru payments* — et des produits bruts ». Il serait probablement utile de prendre un moment pour expliquer ce qu’est un paiement indirect. Comme Brian l’expliquait plus tôt, le mécanisme prévu par les règles de la FATCA des États-Unis encourage les institutions financières dans d’autres pays à appliquer une taxe de retenue sur les paiements de source américaine. Elle pourrait également s’appliquer, en vertu des dispositions sur lesdits paiements indirects, aux paiements de source non américaine qui sont considérés comme attribuables à une source américaine.

Ce que cela signifie n’est pas clair. Les États-Unis n’ont pas encore défini officiellement ce que seront ces paiements indirects. Il s’agit d’une disposition plutôt controversée des règles de la FATCA des États-Unis parce qu’elle pourrait mener à des retenues de taxes entre entités non américaines, les sommes ainsi perçues étant remises aux États-Unis. Comme il s’agit d’un point très sensible, les accords intergouvernementaux visent à les désactiver autant que possible, voire à les supprimer.

Les États-Unis ont déjà dit qu’ils n’appliqueraient pas les dispositions sur ces paiements indirects avant 2017 au plus tôt, et se sont engagés à entreprendre des discussions pour tenter de régler les problèmes qui sont associés aux dispositions prévoyant les retenues sur les paiements indirects. Je suppose que c’est une question que non seulement le Canada, mais aussi d’autres pays partout au monde voudront régler avec les États-Unis au cours des prochaines années.

Le troisième alinéa, intitulé « Développement d’un modèle commun de déclaration et d’échange de renseignements », a aussi été abordé par Brian plus tôt. Par cet alinéa, le Canada s’est engagé, de concert avec les États-Unis, à travailler avec l’OCDE afin de développer un modèle commun pour l’échange de renseignements qui opérerait de manière semblable à celui de l’accord qui nous occupe, c’est-à-dire par l’engagement des pays à appliquer des procédures de diligence raisonnable à leurs propres institutions financières, puis à réaliser l’échange de renseignements sur une base intergouvernementale.

Ce processus est déjà en cours à l’OCDE. Il a été entériné par les dirigeants et les ministres des Finances du G20 et les dirigeants du G8. Je m’arrête ici pour ce qui est de l’article 6.

**Le président :** J’entends la cloche qui sonne. Nous verrons pour quelle raison, et j’aurai peut-être à vous interrompre de nouveau dans un instant.

Un vote aura lieu au Sénat à 15 h 52. Nous aurons fini bien avant, puisque nous sommes censés avoir terminé à 15 h 45. Votre temps d’intervention de 10 minutes commence maintenant.

**Mr. Shoom:** Article 7 is essentially a most-favoured-nation clause that says that if the U.S. negotiates more favourable provisions under Article 4, which related largely to the phase-in of reporting requirements, or under Annex I, which has the due diligence requirements — if the U.S. negotiates more favourable terms with any other country, Canada will automatically have access to those.

Articles 8, 9 and 10 are procedural articles relating to dealing with differences of opinion and also specifying that if one of the parties wants to terminate the agreement, they need to give 12 months' notice in order to do so. It also says the consultations that were described in Article 6 should be completed prior to the end of 2016.

That concludes the articles. That would take us now to Annex I, which has the due diligence procedures on Canadian financial institutions. This begins on page 331. In section I of Annex I, the one thing I would mention is that paragraph C gives Canada the option of allowing Canadian financial institutions to rely on the procedures in the U.S. Treasury regulations as opposed to the procedures in Annex I. This is flexibility that would be helpful where the U.S. regulations provide some additional flexibility that Annex I itself does not have.

**The Chair:** I'm not sure I understood that. Could you explain how the U.S. Treasury rules provide more flexibility? We have an Annex I here, but is it in the case of a conflict? When would we rely on U.S. law again to help us understand what this Canadian law is all about?

**Mr. Shoom:** The U.S. Treasury regulations are quite large and very detailed. It's nice to avoid the complexity of that. This agreement is actually much simpler than the U.S. regulations, but it does lose some of the depth and nuances contained in those regulations. This provision would say that if there is some detailed aspect of the regulations that is actually seen as being more favourable, Canada has the option to bring that in.

The one example I can think of where Canadian financial institutions have said they might like to use this — and the CRA is amenable to that — is with respect to new individual accounts. We haven't gotten there yet, but it was described that the standard procedure for new individual accounts is that the financial institution should get a self-certification from the account holder. The U.S. has as an alternative that the new financial institution doesn't need to get a self-certification but can instead review the documentary evidence the client provides at account opening to see if there are indicators of being a U.S. person. Because of the provision we're talking about, that can actually be brought into the way the agreement is implemented in Canada.

**M. Shoom :** L'article 7 est essentiellement une clause de la nation la plus favorisée. Il prévoit que, si États-Unis négocient des dispositions plus favorables avec un autre pays en application de l'article 4, qui porte largement sur la mise en place progressive des exigences de déclaration, ou de l'annexe I, qui contient les exigences de diligence raisonnable, le Canada pourra automatiquement s'en prévaloir.

Les articles 8, 9 et 10 sont des dispositions procédurales qui joueront en cas de différences d'opinions et qui précisent également qu'une partie désireuse de mettre fin à l'accord doit donner un préavis de 12 mois en ce sens. Il est aussi précisé que les consultations décrites à l'article 6 doivent être terminées avant la fin de 2016.

Voilà qui termine l'examen des articles. Cela nous amène à la page 331, à l'annexe I, où sont définies les procédures de diligence raisonnable applicables aux institutions financières canadiennes. Dans la section I de l'annexe I, le seul point que je veux mentionner est que la sous-section C donne au Canada l'option de permettre aux institutions financières canadiennes d'appliquer les procédures figurant dans les Treasury Regulations des États-Unis, plutôt que celles prévues à l'annexe I. Cette option serait utile dans les cas où les règlements américains introduisent une certaine souplesse que l'annexe I n'accorde pas.

**Le président :** Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Pourriez-vous expliquer en quoi les Treasury Regulations des États-Unis donnent plus de souplesse? Nous avons ici l'annexe I, mais est-ce en prévision de conflit? Quand invoquerions-nous encore le droit américain pour nous aider à comprendre ce que prévoit cette loi canadienne?

**M. Shoom :** Les Treasury Regulations des États-Unis sont passablement étendus et très détaillés. Il est bon de pouvoir éviter cette complexité. L'accord est réellement beaucoup plus simple que les règlements américains, mais il y a une certaine perte de profondeur et de nuance par rapport à ces règlements. Cette disposition prévoit que, s'il y a quelque aspect détaillé des règlements américains qui paraît plus favorable, le Canada aura l'option d'y recourir.

L'exemple qui me vient à l'esprit, où les institutions financières canadiennes ont dit qu'elles pourraient vouloir y recourir — et l'ARC n'y est pas opposée — a trait aux nouveaux comptes de particuliers. Même si nous ne sommes pas encore rendus là, il a été dit que la procédure normale suivie pour les nouveaux comptes de particuliers consiste, pour l'institution financière, à obtenir une autocertification du titulaire de compte. Aux États-Unis, l'institution financière n'a pas besoin d'obtenir une autocertification, mais peut plutôt examiner les documents remis par le client au moment de l'ouverture du compte afin de déterminer s'il y a des indicateurs montrant que le client est une personne des États-Unis. En raison de la disposition dont il est ici question, cela peut effectivement influencer sur la manière dont l'accord est appliqué au Canada.



**The Chair:** That allays some of the concerns in relation to what you might have to produce at a Canadian financial institution for the institution to be satisfied that it has performed its due diligence. Is that right?

**Mr. Shoom:** Yes. When we've spoken to financial institutions about this they've indicated that some of them want to take advantage of that. Others would probably want to have self-certification from account holders at account opening. It may depend on the size of the financial institution and its client base, the extent of sophistication of their account holders, that kind of thing.

**The Chair:** That is all to be worked out yet. That hasn't been determined?

**Mr. Shoom:** As I say, my understanding is that the CRA intends to provide Canadian financial institutions with that flexibility, and then it will be up to individual financial institutions whether to avail themselves of it.

**The Chair:** Thank you.

**Mr. Shoom:** Section II, which begins on page 332, has the due diligence procedures for pre-existing individual accounts. Part A of section II signals that personal accounts may be considered to be exempt based on the value of the accounts largely. The broadest thing in here is any account with a balance of under \$50,000 can basically be exempt; it does not need to be reviewed certainly for a while and in some cases at all. There is also an exemption there that is available for any life insurance or annuity contract, depending on whether the laws of the jurisdictions effectively prevent the sale to residents of the U.S. Our understanding is that Canadian life insurance companies intend to take advantage of this and may be able to grandfather most if not all of their existing client base on that.

This provision is optional. Financial institutions will have the choice whether to take advantage of these thresholds or not.

**Senator Hervieux-Payette:** It says below \$1 million, "Does Not Exceed \$1,000,000 ('Lower Value Accounts')." I was trying to reconcile that \$50,000, \$250,000 and \$1 million. The \$1 million would again mean insurance contract, or how do you explain the \$1 million? The rest I think I understand. It's not reported at all, period.

**Mr. Shoom:** In fact it's more than that. It's not reviewed. There are essentially three levels of accounts. There are the accounts below \$50,000 or \$250,000 for insurance contracts, which don't have to be reviewed at all. Between those thresholds and \$1 million, they are called lower value accounts, as described in B. They are supposed to be reviewed, but the level of review is not as intense. Above \$1 million, the high value accounts, there is a more rigorous examination of the accounts.

**Le président :** Cela dissipe certaines des préoccupations quant à ce qu'il faut remettre à une institution financière canadienne pour que celle-ci soit convaincue d'avoir exercé une diligence raisonnable. Ai-je raison?

**M. Shoom :** Oui. Nous avons parlé aux institutions financières à ce sujet et certaines ont fait savoir qu'elles voudraient adopter à cette façon de faire. D'autres voudront probablement obtenir une autocertification de la part des titulaires de compte à l'ouverture du compte. Cela pourrait dépendre de la taille de l'institution financière et de sa clientèle, du degré de connaissance de ses titulaires de compte et d'autres facteurs de ce genre.

**Le président :** Tout ça n'a pas encore été établi? Ça reste à déterminer?

**M. Shoom :** Comme je l'ai dit, j'ai cru comprendre que l'ARC a l'intention de permettre cette souplesse aux institutions financières canadiennes et qu'il reviendra alors aux institutions financières individuelles de décider de s'en prévaloir ou non.

**Le président :** Merci.

**M. Shoom :** L'article II, qui débute à la page 332, définit les procédures de diligence raisonnable à appliquer aux comptes de particuliers préexistants. La sous-section A de l'article II signale que des comptes personnels peuvent être exemptés d'examen, largement en fonction de leur valeur. La disposition la plus étendue prévoit que les comptes dont le solde est inférieur à 50 000 \$ sont essentiellement exemptés; ils n'auront pas, certainement pour un bon moment et dans certains cas jamais, à faire l'objet d'un examen. Une exemption est également établie pour les contrats d'assurance-vie et de rente, mais cela dépend si les lois de la juridiction concernée empêchent effectivement leur vente aux résidents des États-Unis. Il nous a été donné de comprendre que les compagnies d'assurance-vie canadiennes ont l'intention de se prévaloir de cette exemption et qu'elles pourraient faire admettre les droits acquis de la grande partie, voire de la totalité, de leur clientèle à cet égard.

Cette disposition est facultative. Les institutions financières auront le choix de se prévaloir ou non de ces seuils.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Il est précisé moins de 1 million de dollars : « n'excède pas 1 000 000 \$ ("comptes de faible valeur") ». J'essaie de concilier ces montants de 50 000 \$, de 250 000 \$ et de 1 million de dollars. Le montant de 1 million indique encore un contrat d'assurance, j'imagine. Sinon, comment l'expliquer? Le reste, je pense bien comprendre : ces comptes ne sont pas déclarés, point à la ligne.

**M. Shoom :** En fait, c'est un peu plus que ça. Ils ne sont même pas examinés. Au fond, trois niveaux de comptes sont établis. Il y a les comptes de moins de 50 000 \$ ou de 250 000 \$ pour les contrats d'assurance, qui n'ont pas à être examinés du tout. Entre ces seuils et celui de 1 million de dollars, il y a les comptes de faible valeur, tels qu'ils sont décrits à la sous-section B. Ils sont censés faire l'objet d'un examen, mais celui-ci n'est pas tellement rigoureux. Au-dessus d'un million de dollars, ce sont les comptes de valeur élevée, pour lesquels l'examen est plus rigoureux.

**Senator Hervieux-Payette:** Which means the banks may be exempted from reporting from \$50,000 up to \$250,000, and from \$250,000 to \$1 million would they have to file a small report to the U.S. — or not?

**Mr. Shoom:** The accounts below that threshold do not need to be reviewed at all to determine if they are U.S. reportable. None of those would turn out to be reportable. In the lower value accounts, which are the \$250,000 up to \$1 million, they are to be reviewed based on a search of electronically searchable information. Depending on what comes out of that search, those accounts could become reportable.

**The Chair:** We have about five minutes left for you to get through the rest of this agreement. Give us a good overview so we know what's in there.

**Mr. Shoom:** Well, I will not go through in detail what we're looking at in B. I will say at a summary level for the information that financial institutions look for, a lot of them would look like indicators of whether somebody was a U.S. resident or not potentially. Two indicators that would seem to relate to citizenship are identification as a U.S. citizen or unambiguous indication of a U.S. place of birth.

If a financial institution does find one of these indicators through an electronic search, the agreement says that it should treat the account as reportable unless it elects to attempt to clear the indicia. That's what the agreement says. In our implementing legislation, we have taken away the voluntary nature of that. This is contained in 265(5) of the implementing legislation, and it's making it clear that financial institutions attempt to clear the indicia. Clearing the indicia would mean contacting the client and giving the client the opportunity to provide the documentary evidence necessary to demonstrate that they are not in fact a U.S. person.

I'll move to part D of section II. These are the high value accounts procedures where the account balance is over \$1 million. This involves an electronic records search, potentially a paper records search and a requirement to ask any relationship manager associated with the account about information they might have about the client's status. A relationship manager would be somebody who's giving a certain minimum level of personalized and customized service to the account holder, and the CRA intends to provide guidance to clarify who is and who is not a relationship manager.

I'll turn to page 338, the procedures for new individual accounts. These also have an exemption for certain accounts below a \$50,000 threshold, which financial institutions may make use of. If they are not making use of that, they are required to get a self-certification at the time of account opening as to whether somebody is or is not a U.S. resident or U.S. citizen. As I was talking about earlier, some financial institutions may make use of the option of going to the procedures in the U.S. regulations so that rather than asking for self-certification, they will simply

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Autrement dit, les banques sont dispensées de déclarer de 50 000 \$ à 250 000 \$; mais de 250 000 \$ à 1 million de dollars, devraient-elles ou non soumettre une déclaration aux États-Unis?

**M. Shoom :** Il n'est pas nécessaire d'examiner les comptes inférieurs à ce seuil pour déterminer s'ils sont déclarables aux États-Unis. On n'en trouverait aucun qui soit déclarable. Quant aux comptes de faible valeur, soit ceux de 250 000 \$ à 1 million de dollars, il faut faire une recherche électronique. Les résultats de cette recherche déterminent si ces comptes sont déclarables.

**Le président :** Il nous reste environ cinq minutes pour que vous finissiez de nous présenter cet accord. Donnez-nous-en un bon aperçu pour que nous sachions ce qui s'y trouve.

**M. Shoom :** Eh bien, je ne vais pas présenter la sous-section B en détail. Je peux simplement vous dire, à propos des renseignements que les institutions financières recherchent, qu'il s'agit principalement d'informations indiquant si la personne est résidente des États-Unis ou, au contraire, s'il est probable qu'elle ne le soit pas. La citoyenneté serait déterminée par un document d'identité de citoyen américain ou un document indiquant sans ambiguïté que la personne est née aux États-Unis.

L'accord prévoit que, si les résultats d'une recherche électronique produisent l'un de ces documents de citoyenneté, l'institution financière traite le compte comme étant déclarable, à moins qu'elle décide d'essayer d'éliminer les indices. C'est ce que prévoit l'accord. Dans notre loi de mise en œuvre, nous avons retiré le caractère optionnel de cette disposition. Vous la trouverez au paragraphe 265(5) de la loi de mise en œuvre qui exige clairement que les institutions financières essaient d'éliminer les indices. Il faudrait pour cela communiquer avec le client pour lui donner l'occasion de fournir les preuves documentaires indiquant qu'il est ou n'est pas Américain.

Passons à la sous-section D de l'article II. On parle ici de procédures à appliquer à des comptes de valeur élevée dont le solde est supérieur à 1 million de dollars. Il faut effectuer une recherche dans des bases de données électroniques et peut-être même dans des dossiers papier. On mentionne ici l'obligation de demander à un directeur des services bancaires sur mesure tous les renseignements disponibles sur la situation du client. Un directeur des services bancaires sur mesure est une personne qui fournit un niveau minimal de services personnalisés au détenteur du compte, et l'ARC a l'intention de préciser qui peut être considéré ou pas comme un directeur des services bancaires sur mesure.

Passons à la page 338 pour les procédures à appliquer aux nouveaux comptes personnels. Il est aussi prévu une exemption pour certains comptes d'une valeur inférieure à 50 000 \$ que les institutions financières peuvent appliquer. Si elles ne l'appliquent pas, elles doivent obtenir, au moment d'ouvrir le compte, une certification indiquant si le détenteur est ou n'est pas résident ou citoyen des États-Unis. Comme je le disais plus tôt, certaines institutions financières peuvent décider de suivre les procédures des règlements américains au lieu de demander au détenteur de

review the information they get at account opening to look for things like indicators described in the section on pre-existing accounts.

Starting on page 339, we have the due diligence procedures for pre-existing and new entity accounts. There are two objectives here. One is to identify entities that are U.S. entities, so a U.S. corporation, for example. The other is to identify entities that are not U.S. entities but are passive entities — entities being used to earn passive income — and the controlling persons of those entities are either U.S. residents or U.S. citizens. I will not go through the details, but this sets out the due diligence procedures for determining whether any accounts are reportable because of either of those two situations.

**The Chair:** This is a tremendous amount of detail for an accord between two countries, isn't it? I suppose the reason for that is that we were trying to get ourselves around another piece of legislation in the U.S., so it is in a lot of detail.

**Mr. Shoom:** Well, yes. This agreement, the way we had originally printed it, is 40-some pages long. The U.S. regulations, when first released, were over 500 pages long.

**The Chair:** Not going into any detail, then, for the rest of Annex I leading up to page 348. Regretfully our number one priority is to be in the Senate Chamber when the vote takes place, so we're going to have to adjourn shortly.

Could you give us, just in a few words, generally what is Annex II about, what Annex III is about? If it turns out that we need to ask you to come back, we will, but if we could read this on our own at night and understand it based on your overview, then we'll be in touch with you in that regard.

**Mr. Shoom:** Annex II, as I was saying earlier, is Canada-specific, identifying Canadian financial institutions and Canadian accounts that are exempt. Our sense is that our Annex II is more extensive than certainly any of the other Annex IIs that we've seen.

Moreover, a year or so ago the U.S. announced a different approach to negotiating agreements with countries: They were no longer going to negotiate highly tailored Annex IIs. It was fortunate or it's good that we were well enough advanced with the U.S. that we were able to get a detailed Annex II. That's one of the reasons we think we have a better deal than a lot of other countries.

The types of financial institutions that are exempt would include things like Canadian pension plans, labour-sponsored venture capital corporations and credit union centrals. There are also provisions that allow a full exemption for small deposit-taking institutions. If their assets are under \$175 million they don't have to conduct any due diligence at all.

s'autocertifier; dans ce cas, elles examinent simplement les renseignements qu'elles obtiennent en ouvrant le compte pour y chercher les indicateurs décrits dans la disposition sur les comptes préexistants.

À partir de la page 339, il s'agit des procédures de diligence raisonnable pour les comptes préexistants et ceux de nouvelles entités. On y discerne deux objectifs. Le premier vise à identifier les entités qui sont américaines, par exemple une société étasunienne. Le deuxième vise à identifier les entités qui ne sont pas étasuniennes, mais qui sont passives — des entités qui servent à générer un revenu passif — et les dirigeants de ces entités sont soit résidents, soit citoyens des États-Unis. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais cela résume les procédures de diligence raisonnable à suivre pour déterminer si un compte est déclarable dans l'une ou l'autre de ces situations.

**Le président :** Cela représente énormément de détails pour un accord entre deux pays, n'est-ce pas? Je suppose que nous cherchions à contourner une autre mesure législative américaine, c'est pour cela qu'il y a tant de détails.

**M. Shoom :** Oui, en effet. Initialement, cet accord n'avait que 40 pages. Les règlements américains, eux, avaient plus de 500 pages au départ.

**Le président :** N'entrons donc pas dans les détails pour le reste de l'annexe I jusqu'à la page 348. Malheureusement, nous devons, avant toutes choses, nous trouver dans la salle du Sénat quand le vote aura lieu, donc nous allons devoir lever la séance très bientôt.

Pourriez-vous nous dire en quelques mots en quoi consistent l'annexe II et l'annexe III? Nous vous réinviterons si nécessaire, mais si nous pouvions lire ce document le soir et le comprendre grâce à votre aperçu, alors nous communiquerons avec vous à cet effet.

**M. Shoom :** Comme je le disais tout à l'heure, l'annexe II concerne plus particulièrement le Canada. On y décrit les institutions financières canadiennes et les comptes canadiens exemptés. Selon nous, cette annexe II est plus approfondie que toutes les annexes que nous avons vues jusqu'à présent.

En outre, il y a environ un an, les États-Unis ont annoncé qu'ils allaient négocier leurs accords avec les autres pays d'une façon différente. Ils ne voulaient plus négocier des annexes II extrêmement détaillées. Nous avons eu de la chance d'être assez avancés dans les négociations pour obtenir une annexe II détaillée. C'est une des raisons pour lesquelles nous pensons avoir des conditions plus favorables que bien d'autres pays.

Parmi les institutions financières exemptées, on trouverait entre autres : les régimes de retraite canadiens, les sociétés à capital de risque de travailleurs et les centrales de caisses de crédit. Certaines dispositions accordent une pleine exemption aux petites institutions de dépôt. Si leur actif est inférieur à 175 millions de dollars, elles ne sont pas tenues d'appliquer une diligence raisonnable.

There is a somewhat broader partial exemption for financial institutions with a local client base. This would be a financial institution that's not part of a multinational group. If 98 per cent of its account base is with Canadian residents, then it does not have to review its Canadian resident account base; it just has to review its non-resident accounts. That effectively exempts all Canadian residents from being reviewed and thus potentially being reported on.

The last part of Annex II is excluded accounts. This is the part of the annex that has a long list of Canadian registered plans that are fully exempt and do not have to be reviewed at all.

**The Chair:** I see that at page 355.

**Mr. Shoom:** Yes. We're at page 355, and then over to 356 for some other exemptions for certain types of accounts, escrow accounts. For example, when an account is set up that is used solely for the payment of property taxes it would be exempt as well. That gets us to the end of the agreement.

**The Chair:** That's just at the end of your 10 minutes. That was excellent. Thank you to the three of you for helping us with this very technical information. We're going to be asked to vote on this, so it's important that we have some understanding, and your explanations have been helpful in that regard.

Mr. Ernewein, Mr. Shoom and Mr. Cook, all from the Department of Finance, thank you very much.

Colleagues, the next meeting on Bill C-31 will be next Tuesday. Tomorrow's meeting will be on the act but it will be witnesses as opposed to government officials. The meeting tonight is on the Main Estimates. We have a lot of things on the go.

When we come back, we will be dealing with Part 6, Division 6, and it's entitled "Members of Parliament Retiring Allowance Act," so you'll want to take a look at that one.

This meeting is now concluded.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Wednesday, April 30, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:45 p.m. to study the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2015.

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Honourable senators, this evening we will continue our examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2015.

On y prévoit une exemption partielle un peu plus générale pour les institutions financières de clientèle locale, c'est-à-dire celles qui ne font pas partie d'un groupe multinational. Si 98 p. 100 de leurs comptes appartiennent à des résidents canadiens, elles ne sont pas tenues d'examiner les comptes des résidents canadiens, mais seulement les comptes détenus par des non-résidents. Donc, cela évite à tous les résidents canadiens d'être examinés et déclarés.

La dernière partie de l'annexe II porte sur les comptes exclus. On y trouve une longue liste de régimes canadiens enregistrés qui sont entièrement exemptés et que l'on n'est pas tenu d'examiner du tout.

**Le président :** Je la vois à la page 355.

**M. Shoom :** Oui. Nous sommes à la page 355, et à la page 356 vous trouverez quelques autres exemptions qui s'appliquent à certains types de comptes, des comptes de garantie bloqués. Par exemple, un compte servant uniquement à payer ses impôts fonciers serait aussi exempté. Nous voici donc à la fin de l'accord.

**Le président :** Exactement à la fin de vos 10 minutes. C'était excellent. Je vous remercie tous les trois de nous aider à comprendre cette information très technique. Nous allons devoir voter sur cela, alors il est important que nous le comprenions suffisamment, et vos explications nous ont beaucoup aidés.

Merci beaucoup, messieurs Ernewein, Shoom et Cook du ministère des Finances.

Chers collègues, notre prochaine réunion sur le projet de loi C-31 aura lieu mardi prochain. Notre réunion de demain portera sur cette loi, mais nous entendrons des témoins hors fonction publique. Ce soir, nous discuterons du Budget principal des dépenses. Nous avons beaucoup de choses en cours.

Quand nous reviendrons, nous aborderons la partie 6, article 6 intitulé « Modifications à la Loi sur les allocations de retraites des parlementaires », donc vous devriez déjà y jeter un coup d'œil.

La séance est maintenant levée.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le mercredi 30 avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour étudier les dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Honorables sénateurs et sénatrices, ce soir nous allons continuer notre étude du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

[English]

Honourable senators will recall that the committee met with officials from the Office of the Superintendent of Financial Institutions on January 29 of this year to discuss its role in regulating and supervising federally regulated institutions, insurance companies and pension plans.

We did, at that time, have a number of questions that we felt, and they felt, could be better answered by the Canadian Bankers Association or by individual clients of the banks. We've now been able to arrange that. I'm very pleased to introduce to you to representatives of the Canadian Bankers Association, Mr. Darren Hannah, Acting Vice President, Policy and Operations; and Debbie Crossman, Director, Financial Affairs.

From the TD Bank Group we welcome Kent Andrews, Senior Vice President, Regulatory Risk and Risk Capital Assessment. From Manulife Bank and Trust we welcome Christopher Elgar, Chief Risk Officer.

Colleagues, we had quite a session this afternoon dealing with part 5 of Bill C-31, budget implementation, and you will recall that a lot of questions came up with respect to banks and the Canadian Bankers Association as potential witnesses. We've asked them to come for that, but this evening they're not here in that regard. They're here this evening as witnesses under the Main Estimates, and that's what I would ask you to try to focus your questions on. I will also ask that you try to understand the relationship between OSFI and their clients, the banks and the bankers association, which represents all the banks and a lot of other clients.

We will start with the Canadian Bankers Association representative. Mr. Hannah, if you would give us a few introductory remarks, we'll proceed to questions and answers after that. We've set aside one hour for this session, and we thank you all for being here.

**Darren Hannah, Acting Vice President, Policy and Operations, Canadian Bankers Association:** Good evening. My name is Darren Hannah, and I'm the Acting Vice President, Policy and Operations with the Canadian Bankers Association. I'm very pleased to be here today at the committee's invitation to discuss the banking industry's relationship with our prudential regulator, the Office of the Superintendent of Financial Institutions. With me today are representatives from some CBA member banks: Mr. Kent Andrews, Senior Vice President, Regulatory Risk and Risk Capital Assessment of TD Bank Group; and Mr. Chris Elgar, Chief Risk Officer of Manulife Bank and Trust.

[Traduction]

Honorables sénateurs, vous vous souviendrez que notre comité a rencontré des représentants du Bureau du surintendant des institutions financières, le 29 janvier de cette année, afin d'examiner son rôle dans la réglementation et la supervision des institutions, compagnies d'assurance et régimes de retraite sous réglementation fédérale.

Nous avons soulevé à l'époque un certain nombre de questions auxquelles, selon nous et selon eux, l'Association des banquiers canadiens ou les clients des banques seraient mieux à même de répondre. Nous sommes parvenus à organiser une rencontre à ce sujet et nous avons le plaisir de vous présenter les représentants de l'Association des banquiers canadiens, M. Darren Hannah, vice-président par intérim, Politiques et Opérations, et Debbie Crossman, directrice, Affaires financières.

Du Groupe Banque TD, nous accueillons Kent Andrews, vice-président principal, Évaluation du risque réglementaire et du capital de risque. De la Banque et de la Fiducie Manuvie, nous accueillons Christopher Elgar, agent principal de gestion des risques.

Chers collègues, nous avons eu toute une séance cet après-midi-là, consacrée à la partie 5 du projet de loi C-31, loi d'exécution du budget, et vous vous souviendrez que beaucoup de questions avaient été soulevées au sujet des banques et de l'Association des banquiers canadiens comme témoins potentiels. Nous leur avons demandé de venir pour cette raison, mais ce soir, leur témoignage portera sur autre chose. Ils sont ici pour nous donner leur point de vue au sujet du Budget principal des dépenses et c'est pourquoi j'aimerais vous demander de centrer vos questions sur ce sujet. Je vous demanderais également de tenter de comprendre le lien entre le BSIF et ses clients, les banques et l'Association des banquiers, qui représente toutes les banques et beaucoup d'autres clients.

Pour commencer, nous allons donner la parole au représentant de l'Association des banquiers canadiens. Monsieur Hannah, je vais vous demander de présenter quelques observations préliminaires, après quoi, nous vous poserons des questions. Nous avons réservé une heure pour cette séance et nous vous remercions tous d'être ici.

**Darren Hannah, vice-président par intérim, Politiques et opérations, Association des banquiers canadiens :** Bonsoir. Je m'appelle Darren Hannah. Je suis vice-président intérimaire des Politiques et Opérations à l'Association des banquiers canadiens. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui à l'invitation du comité pour discuter de la relation du secteur bancaire avec son organisme de réglementation prudentielle, le Bureau du surintendant des institutions financières. Je suis accompagné de représentants de quelques banques membres : M. Kent Andrews, vice-président principal, Évaluation du risque réglementaire et du capital de risque du Groupe Banque TD et de M. Chris Elgar, agent principal de gestion des risques de Banque et Fiducie Manuvie.

Unfortunately, Mr. Sean McGuckin, Executive Vice President and Chief Financial Officer of Scotiabank, who had agreed to appear before the committee, was unable to join us today in Ottawa. In addition, I'm also joined by my colleague from the CBA, Debbie Crossman, Director, Financial Affairs.

The CBA works on behalf of 59 domestic banks, foreign bank subsidiaries and foreign bank branches operating in Canada and their 275,000 employees.

The strong relationship that exists between the banking industry and OSFI has served Canada well. This was demonstrated during the global financial crisis when Canada's banks fared much better than their counterparts in other jurisdictions. Canada is consistently recognized as having one of the strongest banking systems in the world. In fact, Canada has been ranked by the World Economic Forum as having the soundest banks in the world for six consecutive years.

We largely attribute this strong performance to two factors: first, the prudent manner in which Canadian banks are managed; and, second, the strong regulatory and supervisory framework for banking in Canada. The CBA strongly supports OSFI's work internationally, and in particular their efforts to ensure that banks in other jurisdictions are subject to the same level of high-quality regulation and supervision as Canadian banks.

The Canadian banking industry is one of the most heavily regulated and supervised sectors of the economy. For example, Canadian banks are required to meet stringent OSFI guidelines in a wide range of areas, such as capital, liquidity, leverage, corporate governance, accounting and stress testing.

Some of these guidelines are quite extensive. For example, OSFI's capital adequacy requirements guideline totals several hundred pages. However, while there is a significant cost to ensuring that banks are compliant with OSFI's guidance, the CBA and its member banks recognize the importance of effective and appropriate banking supervision, given the banking industry's critical role in the economy and our extensive efforts to manage risk throughout the system.

It is important that the banking prudential regulator have adequate resources in place to understand the risks and set out appropriate rules and guidelines. In this regard, OSFI has been very clear with the banking industry about its commitment to continually increase and improve its core competencies. This does not mean, however, that we are unconcerned about the volume of regulation.

Malheureusement, M. Sean McGuckin, vice-président à la direction et chef des Affaires financières de la Banque Scotia, qui avait accepté de comparaître devant le comité, n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui à Ottawa. De plus, je suis accompagné par ma collègue Debbie Crossman, directrice des Affaires financières.

L'ABC représente 59 banques membres, soit des banques canadiennes ainsi que des filiales et des succursales de banques étrangères exerçant des activités au Canada, et leurs 275 000 employés.

La solide relation qui existe entre le BSIF et le secteur bancaire a été avantageuse pour le Canada. On en a eu la preuve durant la crise financière, lorsque les banques du pays s'en sont tellement mieux sorties que les banques ailleurs dans le monde. La stabilité du système bancaire canadien est reconnue dans le monde entier. En effet, pendant six années de suite, le Forum économique mondial a désigné le système bancaire canadien comme étant le plus solide au monde.

Nous attribuons une grande part de cette remarquable performance à deux facteurs : d'abord, la gestion prudente des banques canadiennes; ensuite, la réglementation et la supervision strictes du secteur bancaire au Canada. L'ABC appuie fortement les travaux du BSIF à l'échelle internationale, en particulier ses efforts pour s'assurer que les banques dans d'autres pays soient assujetties au même niveau de réglementation et de supervision de qualité que les banques canadiennes.

Au Canada, le secteur bancaire est l'un des plus réglementés et des plus supervisés de l'économie. Par exemple, les banques canadiennes sont tenues de respecter des lignes directrices rigoureuses imposées par le BSIF dans une multitude de domaines, tels que les fonds propres, la liquidité, le niveau d'endettement, la gouvernance, la comptabilité et les simulations de crise.

Certaines de ces lignes directrices sont assez développées. Par exemple, les lignes directrices portant sur les exigences du BSIF en matière de suffisance du capital, totalisent quelques centaines de pages. Alors que des coûts non négligeables sont associés aux efforts de supervision de la conformité des banques aux lignes directrices du BSIF, l'ABC et ses banques membres reconnaissent l'importance d'une supervision efficace et adéquate des banques, étant donné le rôle essentiel que joue le secteur bancaire dans l'économie et les grands efforts que nous déployons dans la gestion des risques à l'échelle de l'ensemble du système.

Il est donc important que l'organisme de réglementation prudentielle des banques ait les ressources adéquates pour comprendre les risques et pour établir les règles et les lignes directrices nécessaires. À cet effet, le BSIF a clairement indiqué au secteur bancaire son engagement envers l'augmentation et l'amélioration continues de ses compétences de base. Toutefois, ceci n'élimine pas notre préoccupation par rapport au volume des réglementations.

As we've stated publicly on numerous occasions, the overall complexity of compliance has increased significantly in recent years as the quantity of regulation has expanded, and we must ensure that the right balance is struck to ensure competition and innovation in banking continues to be encouraged.

In Canada, unlike some other jurisdictions, banks are fortunate that they deal with only one prudential regulator, OSFI, which simplifies the regulatory process. The CBA and its member banks deal with OSFI on a regular basis. Banks' interactions with OSFI are wide-ranging and can include responding to OSFI requests for data and information, performing self-assessments of their compliance with specific legislation or guidance and facilitating OSFI reviews of certain business lines to identify potential deficiencies in the way banks are managing risk.

OSFI consults directly with the banks, as well as publicly, on significant changes it is proposing to make to its guidelines or other requirements. The CBA believes that these consultations contribute to the transparency in the rule-making process and result in better outcomes for all. By maintaining such active dialogue, OSFI and the banking industry are able to cooperate to ensure that the proposals will work in practice and to avoid any unintended consequences.

Consistent with its mandate, OSFI monitors and evaluates system-wide events or issues that could negatively impact the banking sector and stands ready to update its guidance accordingly.

The committee may be interested to know that in the fall of 2012 The Strategic Counsel, an independent research firm, conducted a consultation on OSFI's behalf with deposit-taking institutions to explore OSFI's performance in the discharge of a number of key elements of its mandate. The consultation comprised a series of confidential one-on-one interviews with executives and professionals, representing a cross-section of the deposit-taking institutions regulated by OSFI. The consultation's findings concluded that the overall impressions of OSFI are positive in most areas and that OSFI is perceived as highly effective in monitoring and supervising institutions. The report containing these findings can be found on OSFI's website.

The CBA and its members continue to work hard to maintain and strengthen their relationship with OSFI, which we believe is a key component to ensuring the continued success of the Canadian banking industry.

We would once again like to thank the committee for the opportunity to answer questions regarding the relationship of the CBA with its member banks and OSFI. We look forward to your questions. Thank you.

Comme nous l'avons déclaré publiquement à maintes reprises, le volume considérable des réglementations introduites au cours des dernières années a rendu la conformité globale plus complexe et nous nous devons de maintenir le juste équilibre afin de continuer à favoriser la concurrence et l'innovation dans le secteur bancaire.

Au Canada, contrairement à certains autres pays, les banques ont la chance de traiter avec un seul organisme de réglementation prudentielle, le BSIF, ce qui simplifie le processus de réglementation. L'ABC et ses membres traitent quotidiennement avec le BSIF. Les banques interagissent avec le BSIF à divers niveaux : demandes de données et de renseignements de la part du BSIF, autoévaluations de conformité à des réglementations ou à des lignes directrices, et collaboration dans le cas des évaluations effectuées par le BSIF sur certaines branches d'activités, afin de pouvoir identifier les lacunes et mieux gérer le risque.

Le BSIF entreprend des consultations directes avec les banques, en plus des consultations publiques, au sujet des importants changements qu'il compte apporter aux lignes directrices ou à toute autre exigence. L'ABC est d'avis que ces consultations publiques assurent la transparence du processus de réglementation et conduisent à un meilleur résultat pour toutes les parties concernées. Grâce à ce dialogue ouvert, le BSIF et le secteur bancaire sont en mesure de collaborer pour que les propositions fonctionnent en pratique et qu'elles n'aboutissent pas à des conséquences non voulues.

Conformément à son mandat, le BSIF surveille et évalue, dans l'ensemble du système, les événements et les enjeux qui sont susceptibles d'affecter le secteur bancaire, et adapte au besoin ses lignes directrices en conséquence.

Il est intéressant de noter que, à l'automne 2012, le BSIF a commandé au Strategic Counsel, une firme de sondage indépendante, une enquête auprès des institutions de dépôt en vue de déceler leur perception du rendement du BSIF à l'égard d'un nombre d'éléments clés de son mandat. Cette enquête s'est déroulée sous la forme d'une série d'entrevues confidentielles en personne avec un groupe représentatif de dirigeants et de professionnels des institutions de dépôt réglementées par le BSIF. Les résultats de l'enquête ont montré une appréciation générale positive dans la plupart des domaines et une perception du BSIF comme étant hautement efficace dans la supervision et le suivi des institutions de dépôt. Le rapport renfermant les résultats de l'enquête peut être consulté sur le site web du BSIF.

L'ABC et ses membres poursuivent leurs efforts en vue de maintenir et de raffermir leurs liens avec le BSIF, ce qui est, à notre avis, une composante clé de la réussite soutenue du secteur bancaire canadien.

Encore une fois, nous tenons à remercier les membres du comité pour l'occasion qu'ils nous ont accordée de répondre aux questions sur la relation que l'ABC et ses banques membres entretiennent avec le BSIF. Nous serons heureux de répondre à vos questions. Merci.

**The Chair:** Thank you, Mr. Hannah. Could you very briefly, before I go to my list, explain the other entity that exists called FINTRAC and how it relates to OSFI and you and your clients as bankers, your members?

**Mr. Hannah:** FINTRAC is the Financial Transactions and Reports Analysis Centre. FINTRAC deals with issues related to money laundering and suspicious transactions. OSFI is the prudential regulator. They look at the prudential health of banks.

**The Chair:** Does the information that FINTRAC receives and analyzes pass through OSFI or does it go directly from the individual institutions to FINTRAC?

**Mr. Hannah:** Others can correct me if I'm wrong, but I believe it goes directly.

**Kent Andrews, Senior Vice President, Regulatory Risk and Risk Capital Assessment, TD Bank Group:** There are two avenues. There is the direct information that goes directly to FINTRAC as it relates to transactions. The role of OSFI and FINTRAC is that OSFI does some supervisory work at the institutions to make sure the anti-money laundering regimes in the institutions are solid regimes. The information about that control environment flows through to FINTRAC.

**The Chair:** OSFI, in that instance, is doing an audit, in effect, of the banking institution?

**Mr. Andrews:** In a way. It's doing a control-environment review.

**The Chair:** Thank you. I think that's helpful.

**Senator Hervieux-Payette:** Also, CRA is the one initiating some inquiry, and they probably go to the banks to look at some people that have, let's say, 10 accounts where they deposit \$9,000 at a time on a regular basis, or in five banks and always in the amount that is not supposed to be reported, which is \$10,000.

I don't think OSFI could know that one person has five times and maybe four different accounts in all these banks to do the money laundering. Do you have the knowledge if the Canada Revenue Agency is contacting you?

**Mr. Hannah:** In that case, if a transaction is viewed as suspicious, then there is an obligation to report to FINTRAC.

**Senator Hervieux-Payette:** If they know.

**Mr. Hannah:** Again, "suspicious" is a difficult thing to assess.

**Le président :** Merci, monsieur Hannah. Avant de retourner à ma liste, pourriez-vous nous parler brièvement de l'autre entité qui s'appelle le CANAFE et quels sont les liens qu'il entretient avec le BSIF ainsi qu'avec vous et vos clients, les banques membres de votre association?

**M. Hannah :** Le CANAFE est le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Le CANAFE se penche sur le blanchiment d'argent et les opérations suspectes. Le BSIF est un organisme de réglementation prudentielle qui a pour rôle de s'assurer de la santé prudentielle des banques.

**Le président :** Est-ce que les renseignements que reçoit et analyse le CANAFE passent par l'intermédiaire du BSIF ou vont-ils directement des institutions financières au CANAFE lui-même?

**M. Hannah :** Je crois que les renseignements sont transmis directement, mais quelqu'un peut me rectifier si je fais erreur.

**Kent Andrews, vice-président principal, Évaluation du risque réglementaire et du capital de risque, Groupe Banque TD :** Il y a deux possibilités. La première consiste pour le CANAFE à recevoir directement les renseignements concernant les opérations. Le rôle du BSIF et du CANAFE consiste à s'assurer que le BSIF supervise les institutions afin de vérifier que ces dernières appliquent des régimes efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent. Les renseignements provenant de cet environnement de contrôle sont transmis au CANAFE.

**Le président :** Dans ce cas-là, le BSIF effectue en fait un audit de l'institution financière?

**M. Andrews :** Oui, d'une certaine manière. Il effectue un examen de l'environnement de contrôle.

**Le président :** Merci beaucoup. Je pense que cela nous est utile.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Par ailleurs, c'est l'ARC qui lance certaines enquêtes et l'agence s'adresse probablement aux banques afin de savoir quels sont les clients qui possèdent par exemple une dizaine de comptes dans lesquels ils déposent régulièrement 9 000 \$ à chaque fois, ou dans cinq banques, sans jamais dépasser le seuil de 10 000 \$ à partir duquel l'opération doit être signalée.

Je ne pense pas que le BSIF peut savoir qu'une même personne a effectué cinq dépôts et possède peut-être quatre comptes différents dans toutes ces banques en vue de faire du blanchiment d'argent. Est-ce que vous pouvez fournir ces renseignements à l'Agence de revenu du Canada si elle vous contacte?

**M. Hannah :** Lorsqu'une opération paraît suspecte, il faut la signaler au CANAFE.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** S'il est au courant.

**M. Hannah :** Là encore, il est difficile de déterminer si une opération est « suspecte ».



**The Chair:** Colleagues, I refer you to the Main Estimates that we're dealing with, with respect to the Office of the Superintendent of Financial Institutions. We're at page 245. That's what prompted these further meetings.

**Senator Callbeck:** Thank you all for coming this evening.

The costs of OSFI are covered pretty well by membership fees from the financial institutions as well as user pay for services. Are you consulted on their budget, or do they just make an assessment to each of you and you pay up?

**Mr. Hannah:** I'll start from an industry basis, and then I would welcome my colleagues to talk from an individual basis.

From an industry basis, we have a regular dialogue with OSFI. Part of that dialogue is an annual discussion where they will go through and explain to us what their overall assessment is, how they're using their resources and how they intend to use their resources in the coming year. That's part of a broader dialogue we have with them on a number of issues.

**Christopher Elgar, Chief Risk Officer, Manulife Bank and Trust:** Senator, we have ongoing bilateral conversations with OSFI throughout the year.

At the beginning of the fiscal year, in their case, which would be April 1, they indicate some of the work on a firm basis — what they will be looking to do — give us an assessment of the work that they're going to do, the breadth and depth, based on the supervisory framework that they use, on some horizontal reviews, et cetera.

The actual assessments and the fees, while not explicitly discussed, are indicated. The work that is going to be done and the assessment levied is based on a formula that OSFI puts forward and has. It may be in the documentation. It's based on the risk-weighted assets of the firm and the type of work it's going to be doing. It's scaled to the size and complexity of the organization.

So we have those discussions on an ongoing basis. On a quarterly basis, we meet with OSFI and discuss the progression of their work — what they see is being done and if there has to be any divergence or derivation from what they had originally planned, for whatever reason, whether it be the results of their examinations or, perhaps, external and international rules that may have changed, environmental changes, market shocks, et cetera. So that is the dynamic of how the ongoing relationship between an individual member bank and OSFI would justify some of the assessment for the work that they're doing through the course of the year.

**Senator Callbeck:** So there's lots of communication back and forth.

**Le président :** Chers collègues, nous nous penchons sur le Budget principal des dépenses, plus particulièrement la section concernant le Bureau du surintendant des institutions financières, à la page 85. C'est la raison pour laquelle nous avons convoqué ces autres réunions.

**La sénatrice Callbeck :** Merci d'être venus ce soir.

Les coûts du BSIF sont assez bien couverts par les cotisations des institutions financières membres, ainsi que par la facturation des utilisateurs. Êtes-vous consultés au sujet de son budget, ou vous contentez-vous de payer les cotisations?

**M. Hannah :** Je vais commencer par vous parler du secteur en général et j'inviterai ensuite mes collègues à vous parler des cas particuliers.

Le secteur bancaire dialogue de façon continue avec le BSIF et ce dialogue comprend un débat annuel au cours duquel le BSIF nous explique les démarches qu'il entend entreprendre et nous donne son évaluation globale, en plus de nous parler de l'utilisation des ressources et de ses prévisions à ce sujet au cours de l'année à venir. Cela fait partie d'un dialogue plus vaste que nous avons avec lui sur un certain nombre de questions.

**Christopher Elgar, agent principal de gestion des risques, Banque Manuvie et Fiducie Manuvie :** Madame la sénatrice, nous avons des conversations bilatérales permanentes avec le BSIF tout au long de l'année.

Au début de l'exercice, le 1<sup>er</sup> avril dans son cas, le BSIF nous indique les travaux qu'il a réellement l'intention d'entreprendre, nous présente une évaluation de l'ampleur de ces travaux en fonction du cadre de supervision qu'il utilise pour certains examens horizontaux, et cetera.

Les cotisations et les droits d'utilisation ne font pas véritablement l'objet d'une discussion explicite, mais ils sont indiqués. Le BSIF dispose d'une formule qui s'applique aux travaux devant être exécutés et qui permet de déterminer la cotisation. La documentation peut en faire état. La cotisation se base sur les actifs à risques pondérés de la firme et sur le type de travail qui doit être entrepris. La formule tient compte de la taille et de la complexité de l'organisation.

Par conséquent, nous avons ces discussions sur une base régulière. Une fois par trimestre, nous rencontrons le BSIF afin de suivre la progression de ses travaux. Il expose ce qui a été fait et fait état des divergences ou des écarts par rapport aux prévisions, expose les raisons qui peuvent être la conséquence des résultats des examens ou peut-être la modification de règles externes et internationales, les changements environnementaux, les fluctuations du marché, et cetera. Telle est la dynamique des relations permanentes entre une banque membre et le BSIF et c'est à partir de là que le bureau évalue le travail qu'il soit entreprendre au cours de l'année.

**La sénatrice Callbeck :** Il y a donc beaucoup d'échanges.

**Mr. Elgar:** That's right.

**Senator Callbeck:** So you're pretty happy, then, with the assessment?

**Mr. Elgar:** I think it would be safe to say that, when somebody comes to say, "We're going to charge you this," you'd like to be able to debate it, and you do have conversation. You do have dialogue. I think the important point, though, is that it's not just done as a fait accompli. It is presented with rationalization and justification in the sense that we understand where the fees are going to be applied.

I need to stress that it's to our mutual benefit. The banks benefit from having OSFI come in and provide these reviews as independent third sets of eyes. They don't give us a firm, explicit indication of what the different institutions are doing, but they allow us to know what the industry is moving towards.

**Senator Callbeck:** So, as I said earlier, there are really two areas where they get the money. One is the assessment of the financial institutions.

**Mr. Elgar:** Yes.

**Senator Callbeck:** Then there are fees for specific services. Am I right on that or not?

**Mr. Elgar:** I'm not aware of the specific fees. I know we have an annual assessment based on the size of the bank and the assets and the formula that is used. As to specific fees, I'm not familiar with that.

**Debbie Crossman, Director, Financial Affairs, Canadian Bankers Association:** If I may jump in, I was thinking those would probably be related to issuing some common shares — sort of a one-off situation — or an institution being what they call "staged" if it's in trouble. Then that institution would pay for the additional supervision and OSFI scrutiny because of its situation.

**Senator Callbeck:** I saw the term "user fees" somewhere, so that's what that would apply to.

Okay, thank you.

**The Chair:** We probably should, at this stage, clarify the point. When OSFI was here, they said that you, as the industry, were glad, and Senator Callbeck was asking if you were happy. You couldn't say you were happy, but can you say you're glad that they increase their fees and set their fees each year?

**Mr. Andrews:** If you looked at the total fee basis, somewhere around \$140 million — and I think the number is about 70 some odd for the banking system in particular — and the cost of that versus the performance of our banking system through the crisis, I think you would probably say that that's not a bad deal.

**M. Elgar :** C'est exact.

**La sénatrice Callbeck :** La cotisation vous convient donc assez bien?

**M. Elgar :** Je crois qu'on peut dire que quand quelqu'un vous déclare « Je vais vous facturer tant », vous voulez avoir la possibilité de discuter avec cette personne. Il y a un dialogue qui se produit. Je pense qu'il est important que ce ne soit pas tout simplement un fait accompli. La démarche est rationnelle et justifiée dans le sens que nous comprenons où les frais s'appliqueront.

Je dois préciser que c'est dans notre intérêt mutuel. L'intervention du BSIF est utile pour les banques puisque ces examens offrent un regard tiers indépendant. Le bureau ne nous donne pas une indication ferme et explicite de ce que font les autres institutions, mais cela nous permet de savoir dans quelle direction évolue le secteur.

**La sénatrice Callbeck :** Comme je l'ai dit plus tôt, l'argent provient de deux sources, l'une d'entre elles étant les cotisations des institutions financières.

**M. Elgar :** Oui.

**La sénatrice Callbeck :** Ensuite il y a les tarifs qui s'appliquent pour certains services particuliers. Est-ce que c'est bien exact?

**M. Elgar :** Je n'ai pas connaissance de frais particuliers. Je sais que nous versons une cotisation annuelle calculée en fonction de la taille de la banque et de ses actifs et je connais la formule utilisée. Quant aux frais particuliers, je ne suis pas au courant.

**Debbie Crossman, directrice, Affaires financières, Association des banquiers canadiens :** Si vous me permettez d'intervenir, je pense que ces frais se rapportent à certaines actions ordinaires — à des situations ponctuelles — ou à une institution faisant l'objet d'une série de mesures, si elle se trouve en difficulté. Dans un tel cas, cette institution paierait des frais supplémentaires en raison de la surveillance accrue dont elle bénéficie de la part du BSIF à cause de sa situation.

**La sénatrice Callbeck :** J'ai vu quelque part le terme de « droits d'utilisation ». C'est ce genre de frais qui s'appliquerait dans un tel cas.

Très bien. Je vous remercie.

**Le président :** Il faudrait sans doute préciser cette question maintenant. Lorsque les représentants du BSIF sont venus témoigner, ils ont dit que le secteur bancaire était content et la sénatrice Callbeck leur a demandé si vous étiez satisfaits. Vous ne pourriez pas dire que vous étiez satisfaits, mais pouvez-vous dire que vous êtes contents que le BSIF augmente ses frais et les fixe chaque année?

**M. Andrews :** Si l'on compare le montant total des frais qui se situe autour de 140 millions de dollars — et je pense que le secteur bancaire en paye à lui seul environ 70 — au comportement de notre secteur bancaire pendant la crise, je pense que l'on peut dire sans doute que ce n'est pas une si mauvaise affaire.

**Senator Buth:** Senator Callbeck asked some of my questions, but I've got kind of a simplistic question for you. If you were to rank OSFI on 1 to 10 — 10 being the highest — in terms of performance, how would you rank them?

**Mr. Hannah:** I'll answer that question. Canada has, and has had for six years, what is known to be the soundest, safest banking system in the world. I think the results speak for themselves.

**The Chair:** Do you need OSFI to be that?

**Mr. Hannah:** As I said in my opening remarks, senator, it is a combination of the prudent manner in which the banks manage themselves and the quality of the regulation and supervision of the regulator.

**Mr. Andrews:** If I could take a stab at answering that question as well, I won't give you a specific ranking, but I will say that, if you look at some of the things as they relate to the capital rules that OSFI had in place before the crisis, the engagement that they had with the boards in the banks prior to the crisis, the mandate that OSFI had, all of those things that OSFI did prior to the crisis — and Mr. Elgar talked about the use of horizontal reviews as well — those were all practices OSFI had in place before the crisis. These are practices that the world is now adopting post-crisis. So you would have to say that they have set leading practice globally when it comes to regulation.

**Senator Buth:** Have there been changes since then in terms of what they've required of you?

**Mr. Elgar:** Absolutely.

**Mr. Andrews:** Absolutely.

**Mr. Elgar:** That's part of a dynamic relationship. It's not by chance that they've been voted by others not around this table to be the top globally. They've evolved and moved forward in advanced areas of supervision and requirements and guidelines in conjunction with the FSB, and I think it's been beneficial for the industry and Canada generally. Having the strongest banks in Canada and globally is good for the country.

**The Chair:** I think what we're trying to get at is: Would you still have the strongest banks if you didn't have OSFI or if you had something else? We want to understand the importance of the role of OSFI in maintaining that high ranking.

**Mr. Elgar:** That's a difficult one, Mr. Chair, to definitively respond to in the sense that you can have different models. You can have a rules-based model for supervision. You can have a principles-based one and things in between.

**La sénatrice Buth :** La sénatrice Callbeck a posé certaines questions que j'avais en tête, mais j'aimerais vous poser une question qui peut paraître assez simple de prime abord. Quelle note accorderiez-vous sur le plan du rendement au BSIF, sur une échelle de 1 à 10 — 10 étant la note la plus élevée?

**M. Hannah :** Je vais répondre à cette question. Le Canada dispose, depuis six ans, du système bancaire le plus sain et le plus sûr du monde. Je pense que les résultats parlent d'eux-mêmes.

**Le président :** Et pour cela, avez-vous besoin du BSIF?

**M. Hannah :** Comme je l'ai dit dans mes observations préliminaires, cela s'explique, monsieur le sénateur, par une combinaison de différents facteurs, en l'occurrence la gestion prudente que s'imposent les banques elles-mêmes et la qualité de la réglementation et de la supervision de l'organisme de réglementation.

**M. Andrews :** J'aimerais moi aussi exposer mon point de vue sur cette question. Je ne vais pas donner de note, mais je peux vous dire que le BSIF avait mis en place avant la crise des règles de fonds propres, il avait pris un engagement avec les conseils d'administration des banques, il avait un mandat — et M. Elgar a mentionné par ailleurs le recours aux examens horizontaux — le BSIF avait mis en place toutes ces pratiques avant la crise. Ces pratiques sont actuellement adoptées dans le monde entier, après la crise. Par conséquent, on peut dire que le BSIF a donné le ton au monde, en matière de réglementation.

**La sénatrice Buth :** Les exigences qu'il a à votre égard ont-elles changé depuis?

**M. Elgar :** Absolument.

**M. Andrews :** Absolument.

**M. Elgar :** Cela fait partie d'une relation dynamique. Ce n'est pas par hasard que le BSIF a été désigné comme le meilleur organisme de réglementation du monde par des personnes qui ne sont pas assises autour de cette table. Il a évolué et progressé en matière de supervision, d'exigences et de lignes directrices, conjointement avec le CSF, et je pense que cela a été bénéfique pour le secteur bancaire et le Canada en général. C'est bon pour le pays et c'est bon pour le monde entier d'avoir les banques les plus solides au Canada.

**Le président :** La question que nous vous posons est essentiellement la suivante : Nos banques seraient-elles les plus solides si nous n'avions pas le BSIF ou si son rôle était confié à un autre organisme? Nous voulons comprendre l'importance du rôle du BSIF dans ce classement élevé.

**M. Elgar :** Monsieur le président, il est difficile de répondre de façon catégorique à cette question, étant donné qu'il peut exister différents modèles. La supervision peut s'exercer selon un modèle axé sur les règles, sur un modèle axé sur les principes, ou sur d'autres critères intermédiaires.

In our environment, with what the Canadian banks have done, the fact that OSFI has indicated and follows a principles-based model and prudential guidance worked in those circumstances between 2007 and 2009 and proved to be very beneficial for the industry.

**Mr. Andrews:** I would say you would have a less consistent banking system if you didn't have a regulator like OSFI. The reason I say that is that OSFI has the ability to see across the practices of all of the institutions, and they're very good about communicating leading practice back to the institutions. I call that their competitive advantage. We don't see that, necessarily, as institutions. They give us that view into the system, and that helps us all to bring our practices up.

**Senator Eaton:** I have another simple question. Banks are deposit-taking institutions. So for IMG or whatever they are calling themselves now — Tangerine — is that considered part of the banking system, or is that a foreign bank? Does OSFI regulate foreign banks?

**Mr. Hannah:** Yes, OSFI regulates all of the banks.

**Senator Eaton:** What about Caisse de dépôt?

**Mr. Hannah:** That would be a provincially regulated institution that would be regulated by an entity in the Government of Quebec.

**Senator Eaton:** So there are tiers. There are some that are provincially regulated and some that are federally regulated.

**Mr. Hannah:** That's correct.

**Senator Eaton:** Do they have the same high standards?

**Mr. Hannah:** I invite you to ask them about their own standards. From our perspective, we think OSFI is the premier prudential regulator in Canada. We think they have the strongest regulatory environment, and we certainly would welcome all others to meet the same regulatory standard.

**Senator Eaton:** That says a lot. Your answer is telling me a lot.

Has OSFI encouraged or discouraged more foreign banks from coming into Canada? Do they look at what we've asked for in terms of regulation and shy away, or do they say, "The market's too good; we'll just follow your regulations"?

**Mr. Hannah:** In the recent budget, the government indicated that they want to try to streamline the development process for new banks in Canada. OSFI has recently appointed a specific individual to deal with small bank issues to try to help address some of the regulatory burden issues that are unique to smaller institutions. So clearly there is an effort to try to accommodate institutions that are small or institutions that are new.

Dans notre environnement, compte tenu du comportement des banques canadiennes, le fait que le BSIF affiche et applique une approche axée sur les principes et des règles de prudence a donné de bons résultats entre 2007 et 2009 et s'est avéré très avantageux pour le secteur.

**M. Andrews :** Je dirais que le secteur bancaire serait beaucoup moins cohérent si nous n'avions pas un organisme de réglementation comme le BSIF, pour la bonne raison qu'il a la capacité de surveiller les pratiques de toutes les institutions et qu'il est excellent pour présenter les pratiques exemplaires aux institutions. C'est ce que j'appelle son avantage concurrentiel. Les institutions ne perçoivent pas nécessairement ce genre de choses. Le BSIF nous donne une perspective du secteur qui nous permet d'améliorer nos pratiques.

**La sénatrice Eaton :** J'ai une autre question simple. Les banques sont des institutions de dépôt. La Banque IMG qui a, je crois, changé de nom et qui s'appelle désormais Tangerine, est-elle considérée comme une banque étrangère ou comme une partie intégrante du secteur bancaire? Est-ce que le BSIF réglemente également les banques étrangères?

**M. Hannah :** Oui, le BSIF réglemente toutes les banques.

**La sénatrice Eaton :** Et la Caisse de dépôt?

**M. Hannah :** Il s'agit d'une institution sous réglementation provinciale qui relève du gouvernement du Québec.

**La sénatrice Eaton :** Par conséquent, il y a différents paliers. Certaines banques sont sous réglementation provinciale et d'autres sous réglementation fédérale.

**M. Hannah :** C'est exact.

**La sénatrice Eaton :** Est-ce qu'elles sont soumises à des normes aussi élevées?

**M. Hannah :** Je vous invite à leur poser directement la question. De notre côté, nous estimons que le BSIF est l'organisme de réglementation prudentielle par excellence au Canada. Nous pensons qu'il offre l'environnement réglementaire le plus strict et nous invitons tous les autres organismes à appliquer les mêmes normes réglementaires.

**La sénatrice Eaton :** Votre réponse en dit long.

Le BSIF a-t-il encouragé ou découragé les banques étrangères à venir s'installer en plus grand nombre au Canada? Au vu de ce que le Canada exige en matière de réglementation, ces banques se sont-elles montrées réticentes ou ont-elles eu envie au contraire de profiter de la stabilité du marché, quitte à suivre notre réglementation?

**M. Hannah :** Dans son récent budget, le gouvernement a indiqué qu'il souhaite simplifier le processus de création de nouvelles banques au Canada. Le BSIF a récemment nommé une personne chargée de traiter avec les petites banques afin de les aider à alléger le fardeau réglementaire propre aux petites institutions. Il est clair par conséquent que l'on s'efforce d'accueillir les institutions petites ou nouvelles.

**Mr. Andrews:** It's important to note, though, that OSFI should neither be encouraging or discouraging banks.

**Senator Eaton:** I guess I didn't explain myself. Do OSFI's regulations encourage or discourage; in other words, is it a come-on, is it a welcome mat or is it a barrier?

**Mr. Elgar:** An institution has to make its decision as to whether or not it wants to compete in this environment, first and foremost. If they're going to play in this environment, these are the rules.

**Senator Eaton:** Banks are not backing away because of our rules, are they?

**Mr. Elgar:** I don't know what other banks are doing through their application process.

**Senator L. Smith:** Gentlemen, what are the biggest challenges facing your industry right now?

**Mr. Hannah:** I'll start from a general perspective.

**Senator L. Smith:** It sounds like there are no challenges there and everything is so good.

**Mr. Hannah:** No, it's not that there are no challenges here. Your question is a very broad one, senator. Generally, the banking world is full of different challenges and your objective as a risk management institution is to try to assess them, understand them, weigh them and address them. The challenges come from all different angles. They could be market risk, credit risk, operational risk, cyber-risk, who knows what, and the challenge is to try to make sure that you are aware of them, that you're on top of them and that you've put in place processes to assess and deal with them. OSFI's role is to try to ensure that you've done that.

**Senator L. Smith:** Between OSFI and yourselves, as an association and as members, are there concerted issues on which OSFI is working with you that are public knowledge? Obviously there is FINTRAC and what they do with money laundering, the drug trade, the LIBOR rates in terms of people financing what the States went through and being undercapitalized and the problem with some of their major banks. What's out there that could, from a North American or international perspective, be threats to the success of Canadian banks?

**Mr. Andrews:** Mr. Hannah talked about cyber-risk. I think that is a huge concern. The banks do a very good job of dealing with that risk, but certainly we are engaged with all government parties in discussing the importance of cyber-risk.

When you look back, some very public examples would be the work that OSFI has done on retail lending. They issued what they called the B-20 guideline in 2012, which is all about retail lending

**M. Andrews :** Il est important toutefois de noter que le BSIF ne devrait jamais encourager ni décourager les banques.

**La sénatrice Eaton :** Je crois que je me suis mal expliquée. Est-ce que la réglementation du BSIF encourage ou décourage les banques, autrement dit, est-elle incitative ou dissuasive?

**M. Elgar :** D'abord et avant tout, une institution doit prendre ses propres décisions et choisir ou non d'affronter la concurrence dans cet environnement. Les institutions qui souhaitent évoluer dans cet environnement doivent en respecter les règles.

**La sénatrice Eaton :** Pensez-vous que certaines banques font marche arrière à cause de notre réglementation?

**M. Elgar :** J'ignore ce que font les autres banques dans leur processus de demande.

**Le sénateur L. Smith :** Messieurs, quels sont les plus grands défis auxquels fait face votre secteur actuellement?

**M. Hannah :** Pour commencer, je vais vous parler de la perspective générale.

**Le sénateur L. Smith :** Il semble que vous n'ayez aucun défi tant la situation semble parfaite.

**M. Hannah :** Non, les défis ne manquent pas. Votre question est très vaste, monsieur le sénateur. De manière générale, le secteur des banques est confronté à de nombreux défis différents et notre objectif, en tant qu'institution axée sur la gestion des risques, consiste à évaluer les risques, les comprendre, les soupeser et les maîtriser. Les défis proviennent de divers angles différents. Nous sommes confrontés à des risques inhérents au marché, au crédit, aux opérations, à l'informatique et autres et il ne s'agit pas seulement de s'assurer qu'on en ait connaissance, mais surtout de les maîtriser et de mettre en place des processus pour les évaluer et y remédier. Le rôle du BSIF est de s'assurer que nous avons pris de telles mesures.

**Le sénateur L. Smith :** Est-ce qu'il existe, entre le BSIF et vous-même, en tant qu'association et en tant que membres, des questions concertées de notoriété publique sur lesquelles le BSIF collabore avec vous? Bien entendu, il y a le CANAFE qui traite du blanchiment d'argent, du trafic de drogues, le taux interbancaire offert à Londres, financement qui a mené à la crise aux États-Unis en raison de la sous-capitalisation qui a posé problème dans certaines grandes banques. Quels sont les éléments qui, dans une perspective nord-américaine ou internationale, seront susceptibles de nuire au succès des banques canadiennes?

**M. Andrews :** M. Hannah a parlé des risques en matière de cybersécurité. Je pense que c'est un grave problème. Les banques font un excellent travail face à ce risque, mais nous examinons avec toutes les parties gouvernementales concernées l'importance des risques en matière de cybersécurité.

Il existe quelques exemples bien connus tels que les travaux du BSIF sur le crédit de détail. En 2012, le bureau a publié la ligne directrice B-20 qui porte sur le crédit de détail et toutes les normes

and the standards in retail lending. This is an area where we've worked very closely with them to make sure we had our arms around that issue for the entire country.

**Mr. Elgar:** OSFI also represents Canada and the banking industry at the international forum, in Basel and elsewhere, for the capital rules, the evolving expectations from a global perspective. They bring that back to us as well and help us deal with what issues may be emerging in other jurisdictions that may not have emerged here but we should be aware of.

**Senator L. Smith:** The example of course is when the rules were put in place to go to Basel III and there's a time frame set up and then you read in the newspaper as users — and I'm not a banking expert by any means — that certain banks in certain countries are not getting to the point where they should be, whether it's in Italy or whether it's in the rest of the EU countries.

**Mr. Elgar:** The stress testing and all sorts of things.

**Senator L. Smith:** How do you folks perceive that? Do you sit back and say that's them and it has no impact on us?

**Mr. Elgar:** No, but to use explicit examples when looking at some of the liquidity guidelines and some that are coming out of Basel, the liquidity adequacy, the NSFR, the stable funding ratios, these are international standards that OSFI is adopting as part of the international environment, brings it back for dialogue to the banks who create liquidity guidelines for Canada based on discussions and consultation with industry about what makes sense. I think that's where the industry, with OSFI's help, benefits because we see what some of the standards are internationally and they bring it back to Canada. What makes sense for us here? What are the expectations? Then OSFI will take that information and calibrate the guidelines accordingly.

**Senator Hervieux-Payette:** Senator Eaton, I think you were talking about Caisse Desjardins, not Caisse de dépôt, which is a pension fund. I'm saying that because I think they're a member of the Canadian Bankers Association, no? They are just a member of the one that guarantees the deposit. They are a member of CDIC, I think.

**Mr. Hannah:** Caisse Desjardins, I don't think so. I believe they'd be a member of the provincial deposit guarantee program in Quebec. I'm not sure.

**Senator Hervieux-Payette:** Maybe I'm mistaken. Are you obliged to report the cyber-risk? I know the revenue agency had some very unpleasant surprises relating to contact with taxpayers. In your case, how did you deal with this question of having intrusion into your system by some bad person?

qui s'appliquent. Voilà un secteur dans lequel nous avons travaillé en très étroite collaboration avec le BSIF pour nous assurer de traiter la question à l'échelle de tout le pays.

**M. Elgar :** Le BSIF représente aussi le Canada et le secteur bancaire au Forum international de Bâle et ailleurs, pour établir les règles de fonds propres et revoir les attentes dans une perspective mondiale. Le BSIF nous tient aussi au courant des problèmes nouveaux qui surgissent dans d'autres pays, dont nous avons été épargnés jusque-là, mais dont nous devons avoir connaissance.

**Le sénateur L. Smith :** Prenons l'exemple des règles qui avaient été mises en place avant le Forum de Bâle III qui prévoyaient un calendrier d'application. Or, je ne suis absolument pas un expert du secteur bancaire, mais on a pu lire dans les journaux que dans certains pays, que ce soit en Italie ou dans d'autres pays de l'Union européenne, des banques étaient loin de respecter les normes.

**M. Elgar :** Il s'agit de la simulation de crise et de ce genre de choses.

**Le sénateur L. Smith :** Comment réagissez-vous à de telles situations? Est-ce que vous vous dites que ce problème ne vous appartient pas et qu'il n'aura aucune incidence sur nous?

**M. Elgar :** Non, mais prenons des exemples précis concernant les lignes directrices en matière de liquidité et autres lignes directrices émises par le Forum de Bâle, la pertinence de la liquidité, le NSFR, le ratio de financement stable, ce sont là des normes internationales que le BSIF adopte comme faisant partie de l'environnement international, les soumet pour discussion aux banques qui créent des lignes directrices en matière de liquidité au Canada après consultation avec les membres du secteur pour déterminer les normes qui seraient utiles. Voilà où l'aide du BSIF s'avère utile pour le secteur bancaire, puisqu'il nous fait connaître certaines normes internationales que nous appliquons par la suite au Canada. Qu'est-ce qui nous paraît approprié ici? Quelles sont les attentes? Le BSIF prend note de ces informations et adapte les lignes directrices en conséquence.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Madame la sénatrice Eaton, je crois que vous vouliez parler de la Caisse Desjardins lorsque vous avez évoqué la Caisse de dépôt, qui est un fonds de pension. Il me semble en effet que la Caisse Desjardins est membre de l'Association des banquiers canadiens, non? Elle est seulement membre de l'organisme de garantie de dépôt, la SADC, je crois.

**M. Hannah :** La Caisse Desjardins, je ne pense pas. Je crois qu'elle est membre du programme de garantie de dépôts du Québec. Je ne suis pas certain.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Peut-être que je fais erreur. Êtes-vous tenus de faire état des menaces à la cybersécurité? Je sais que l'Agence du revenu a eu quelques surprises très désagréables liées à ses moyens de communication avec les contribuables. Dans votre cas, comment avez-vous géré le problème de l'intrusion de pirates informatiques dans votre système?

**Mr. Hannah:** In the case of the heartbleed bug, which I think is what you're referring to, when the issue arose we talked with our own members and from our point of view and as we said publicly, the banking industry was not affected by it. We take cybersecurity very seriously. We have some of the best and most secure banking systems in the world and certainly some of the strongest protections in Canada. We certainly take the privacy and security of our clients very seriously.

**Senator Hervieux-Payette:** Why do you comply when you deal with Visa to allow them to get the information and give it to the homeland security agency in the United States? I just read a document that said when you open a Visa account they inform you that whatever you put on your card is available to U.S. authorities. Were you involved with that? Are you aware that all the Visa information is available to the U.S. government?

**Mr. Hannah:** I can't really speak to the issue of what happens at the time you apply for a Visa card and where information flows. I can certainly look into the general question of privacy and get back to you, if that would be helpful.

**Senator Hervieux-Payette:** I have contacted the Canadian Imperial Bank of Commerce, I spoke to their VP and I was told they are printing that in all the documentation, with very little characters. Because this is violating our own privacy law, how can you agree that when you deal with Visa that they use this information for homeland security?

To give an example, if you are somebody from an Arab country and you go through New York you will take about five times more time than those of us who are born in Canada and have no foreign origin, because they know that you've been to several countries in the past through your Visa card. You are identified in their system and it comes from our Visa cards and you are all members of the Visa operation.

**Mr. Hannah:** Senator, I can assure you that all Canadian banks comply with Canadian privacy legislation, and I can also assure you that the privacy legislation is strongly enforced in this country, both by the government and by the Office of the Privacy Commissioner of Canada.

**Senator Hervieux-Payette:** Is any information forwarded? When you deal with Visa, you have a contract with them. They dispose of all the information. When I'm travelling outside of the country I have to go through their system.

**Mr. Hannah:** I can't speak to what information would flow in behind but what I can say, certainly, is that institutions in Canada obey privacy legislation in the country.

**M. Hannah :** Dans le cas du virus heartbleed auquel vous faites allusion, je crois, nous avons communiqué avec nos membres dès que le problème est survenu et selon nous, comme nous l'avons annoncé publiquement, le secteur bancaire n'a pas été touché. Nous prenons la cybersécurité très au sérieux. Notre système bancaire est un des meilleurs et des plus sûrs du monde et il bénéficie à coup sûr des meilleures protections possibles au Canada. Nous prenons très à cœur la protection de la vie privée et de la sécurité de nos clients.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Pourquoi acceptez-vous que Visa recueille des informations et les transmette à l'agence de la sécurité intérieure des États-Unis? Je viens de lire un document selon lequel tout titulaire de compte Visa accepte que les informations relatives à l'utilisation de sa carte soient transmises aux autorités américaines. Avez-vous participé à cette opération? Avez-vous conscience que toutes les informations collectées par Visa sont mises à la disposition du gouvernement américain?

**M. Hannah :** Je ne peux pas vous dire exactement ce qui se passe lorsque vous faites une demande de carte Visa et à qui les informations sont transmises. Mais je peux bien entendu examiner de plus près la question générale de la protection de la vie privée et vous revenir à ce sujet, si vous le jugez utile.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** J'ai pris contact avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce. J'ai parlé au vice-président qui m'a dit que tous les documents font état de cette mention en très petites lettres. Étant donné que cette pratique va à l'encontre de notre loi sur la protection des renseignements personnels, comment pouvez-vous accepter dans vos opérations avec Visa, que ces informations soient transmises à l'agence de la sécurité intérieure?

Prenons l'exemple d'un ressortissant d'un pays arabe qui se rend à New York. Il lui faudra cinq fois plus de temps pour passer la frontière qu'à une personne née au Canada et n'ayant pas d'origine étrangère, parce que les autorités savent, grâce à sa carte Visa, qu'il s'est déjà rendu dans plusieurs pays. Les détenteurs de carte Visa sont suivis par le système et vous êtes tous membres du réseau Visa.

**M. Hannah :** Madame la sénatrice, je peux vous assurer que toutes les banques canadiennes respectent la législation canadienne relative à la protection de la vie privée et je peux vous dire également que cette législation est appliquée avec rigueur au pays, tant par le gouvernement que par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Est-ce qu'il y a un échange d'informations? Lorsque vous traitez avec Visa, vous avez un contrat avec cette compagnie. Elle dispose de toutes les informations. Lorsque je voyage à l'étranger, je dois avoir recours à son réseau.

**M. Hannah :** Je ne peux pas vous dire quelles sont les informations qui circulent, mais je peux affirmer que les institutions canadiennes respectent la législation relative à la protection de la vie privée au pays.

**Senator Hervieux-Payette:** I'd like you to check and to report in writing. I think this is something that is really bothering us and I was totally appalled that one bank would tolerate that, but now I've been informed it's all done by Visa and most of the banks in Canada are users of Visa credit cards. That's my question.

We read in the newspapers one week that we have a housing bubble and the next week everything is fine. The Governor of the Bank of Canada appeared before the other committee a few minutes ago and said that they are not expecting any problems, but the assessment of the housing portfolio that you have, and when the CHMC invested nearly \$70 billion in the banks during the crisis, they bought back your housing portfolio. I'm wondering if this is part of the screening and part of the exchange of information with OSFI.

**Mr. Hannah:** Let me start with the quality of housing. I think the best way to address the question about the housing issue is to look at the mortgage and arrears data. Right now, mortgages in arrears in Canada are running at about three-tenths of 1 per cent. Clearly, Canadians are borrowing prudently. They are making decisions about how much they can borrow and they are borrowing accordingly. I think that speaks volumes about the quality of the housing portfolio and the housing loans.

**Senator Hervieux-Payette:** When the Minister of Finance, Mr. Flaherty, introduced a new rule so that people had to invest a certain percentage higher than before, a rumour started — because I have not experienced that personally, but I've been told — that the banks were making a personal loan so the person could meet that threshold. Is it the practice, or is it true; is it false?

**Mr. Elgar:** I can't respond explicitly to what other banks are doing, but I can say the Ministry of Finance has made changes to the mortgage rules four times, as the committee is aware. Each time, it was designed to ensure that the Canadian public was staying within what their affordability and debt serviceability criteria is.

To answer your original question about the information with CMHC and OSFI, OSFI is very conscientious, and has spent a lot of time in the last 18 months looking at residential lending practices at all Canadian banks, big and small, and written new guidelines, B-20, as I think as Kent has indicated. Those are being followed consistently across the industry. OSFI has indicated to many of the banks, mine included, that they are coming back again the end of this year, early part of next year, and they will continue to be looking on an ongoing basis across the industry: Are we following those guidelines? Are we following the rules to

**La sénatrice Hervieux-Payette :** J'aimerais vous demander de vérifier et de me répondre par écrit. C'est une façon de faire qui nous dérange et j'ai été vraiment outrée qu'une banque puisse tolérer cela et maintenant j'apprends que c'est Visa qui est à l'origine de tout ce stratagème et que la plupart des banques du Canada transigent avec la compagnie de cartes de crédit Visa. Voilà ma question.

Un jour, les journaux rapportent que nous vivons une bulle immobilière et la semaine suivante, ils disent que tout va bien. Le gouverneur de la Banque du Canada vient de comparaître devant le comité il y a quelques minutes et il a déclaré qu'il n'entrevoit aucun problème, malgré votre évaluation du portefeuille immobilier. Et lorsque la SCHL avait investi près de 70 milliards de dollars dans les banques pendant la crise, elle avait racheté votre portefeuille immobilier. Je me demande si cela fait partie du processus d'examen et de l'échange d'informations avec le BSIF.

**M. Hannah :** Permettez-moi de commencer par la qualité du logement. Je pense que la meilleure façon d'examiner la question du logement est d'analyser les données relatives aux hypothèques en souffrance. Actuellement, les hypothèques en souffrance représentent environ trois dixièmes de 1 p. 100 au Canada. Il est clair que les Canadiens empruntent avec prudence. Ils empruntent en fonction de leurs moyens. Je pense que cela en dit long sur la qualité du portefeuille immobilier et les prêts à l'habitation.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Lorsque le ministre des Finances M. Flaherty avait introduit une nouvelle règle exigeant que les consommateurs fassent une mise de fonds initiale plus élevée qu'auparavant, une rumeur avait circulé — je n'en ai pas fait l'expérience personnellement, mais on me l'a dit — selon laquelle les banques faisaient à leurs clients un prêt personnel pour qu'ils puissent atteindre le seuil demandé. Est-ce que c'est vrai ou faux?

**M. Elgar :** Je ne peux pas vous dire avec précision ce que font les autres banques, mais les membres du comité savent que le ministre des Finances a apporté à quatre reprises des modifications aux règles relatives aux hypothèques. Chaque fois, c'était pour s'assurer que les consommateurs canadiens respectent leur capacité financière et les critères relatifs au service de la dette.

Pour répondre à votre première question concernant l'échange d'informations entre la SCHL et le BSIF, on peut dire que le BSIF est extrêmement consciencieux et qu'il a consacré beaucoup de temps depuis 18 mois à analyser les pratiques de prêts résidentiels dans toutes les banques canadiennes, petites et grandes, et qu'il a rédigé les nouvelles lignes directrices, B-20, comme l'a indiqué Kent, je crois. Ces lignes directrices sont observées uniformément dans l'ensemble du secteur. Le BSIF a indiqué à plusieurs banques, y compris la mienne, qu'il serait de retour à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, et qu'il continuerait à



ensure that the residential mortgage lending is within the capacity of the Canadian population?

**Senator Hervieux-Payette:** In the foreign investment of each bank, is there some supervision of what they're doing outside the country? Is there some approval at this level, because it would represent a risk when you invest outside, and you're competing with what is a more risky business in the United States.

When I'm talking about banks operating abroad, I'm talking about mostly the U.S., but I know that Scotiabank is very present in South America and Central America. Is this portion of the activities of the bank supervised by OSFI?

**Mr. Andrews:** Yes, OSFI is what they would call our home supervisor. When OSFI is our home supervisor — and we're a Canadian bank — they have the oversight over the entire consolidated bank. For instance, if a bank had a U.S. operation, OSFI would actually go to the U.S. as well and do supervisory reviews in the U.S. If a bank had a U.S. operation, they're actually not only subject to OSFI review they're subject to the review of the U.S. regulators, too. In some ways you have double oversight happening in some foreign jurisdictions.

**Mr. Elgar:** They will go to Latin America.

**Senator Hervieux-Payette:** Presumably the Americans also have that double supervision when they are operating in Canada.

**Mr. Andrews:** If it was a U.S.-based bank operating in Canada that would be the case. The U.S. regulators, though, wouldn't come to Canada to supervise the Canadian banks because that's outside their jurisdiction.

**Senator Hervieux-Payette:** What would they do to supervise them?

**Mr. Andrews:** They would supervise the foreign bank in and of itself at the top of the consolidated entity within that jurisdiction.

**The Chair:** So OSFI wouldn't go to the U.S. branch by branch. They would go to the consolidated head office for U.S. operations?

**Mr. Andrews:** For a Canadian bank? OSFI has the ability to go to any of the operations that we have.

**The Chair:** And do they?

**Mr. Andrews:** They do, yes, absolutely.

surveiller régulièrement le secteur bancaire afin de vérifier si nous suivons les lignes directrices, ainsi que les règles visant à s'assurer que les prêts hypothécaires résidentiels ne dépassent pas les capacités financières de la population canadienne.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Les investissements de chaque banque à l'étranger font-ils l'objet d'une certaine surveillance? Les investissements à l'étranger doivent-ils être approuvés, étant donné qu'ils représentent un certain risque, surtout lorsque les banques évoluent dans un environnement plus risqué, comme aux États-Unis.

Je parle des banques qui ont des activités à l'étranger, essentiellement aux États-Unis, bien que je croie savoir que la Banque Scotia est très présente en Amérique du Sud et en Amérique centrale. Cette partie des activités de la banque sont-elles supervisées par le BSIF?

**M. Andrews :** Oui, le BSIF est ce qu'on pourrait appeler notre superviseur personnel. En tant que superviseur, le BSIF, puisque nous sommes une banque canadienne, exerce un rôle de surveillance sur l'ensemble des activités de la banque. Par exemple, dans le cas d'une banque qui aurait une filiale aux États-Unis, le BSIF se rendrait sur place pour effectuer des examens de supervision aux États-Unis. Une banque ayant une succursale aux États-Unis est soumise non seulement à l'examen du BSIF, mais également à celui de l'organisme de réglementation américain. Dans certains pays, les banques sont donc soumises à une double supervision.

**M. Elgar :** Il peut se rendre jusqu'en Amérique latine.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Je suppose que cette double supervision s'applique également aux banques américaines qui ont des activités au Canada.

**M. Andrews :** C'est le cas en effet pour une banque des États-Unis qui offrirait ses services au Canada. En revanche, les organismes américains de réglementation ne peuvent venir au Canada pour superviser des banques canadiennes, parce que cela ne relève pas de leur compétence.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** En quoi consiste l'examen de supervision?

**M. Andrews :** L'examen consiste à superviser la banque étrangère en elle-même, au sommet de l'entité consolidée dans le pays en question.

**Le président :** Par conséquent, le BSIF ne se rendrait pas dans chaque succursale aux États-Unis, mais plutôt au siège central de la banque aux États-Unis?

**M. Andrews :** Pour une banque canadienne? Le BSIF peut se rendre dans chacune de nos succursales.

**Le président :** Et il le fait?

**M. Andrews :** Absolument.

**Senator Hervieux-Payette:** Are you obliged to be incorporated under the state law? When you operate in the United States, are you governed by a national or a state law?

**Mr. Andrews:** I think it depends what charter you choose.

**Senator Hervieux-Payette:** What is the trend of our banks? Are they mostly going national?

**Mr. Elgar:** I think there's a mix, because it's either the Federal Reserve, or the OCC, the Office of the Comptroller of the Currency.

As Kent said, it depends on the charter. I'm not an expert on that, senator, but I know both of them are evident in the banking system for Canadians.

**Senator Hervieux-Payette:** I will tell you why. I was told that the fact that they had to go state by state, this was more or less a barrier to our banks to penetrate the U.S. market. Maybe the legislation has changed so that now they can have one charter and operate in several states.

**Mr. Andrews:** You get the charter through the Office of the Comptroller of the Currency and have a broader charter, but the U.S. system is still very fragmented, so you have state bank regulators on top of national bank regulators as well.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I would like to address something concrete, a crisis that occurred in 2007 with the whole issue of securitizing asset-backed commercial papers.

I know that banks were involved in this situation. There were a lot of losses across Canada. When this began, Caisse de dépôt executives knocked on the Bank of Canada's door, and the bank said that it was not familiar with these commercial papers and what it really entailed. The banks got involved. It created an economic uproar in the country.

Could you please tell me what role the Office of the Superintendent of Financial Institutions plays in its oversight of banks in this issue of commercial papers?

[English]

**Mr. Elgar:** I'll answer that question. There were very complicated circumstances in 2007 and 2008 with the asset-backed commercial paper market. I don't need to go into the details, but fundamentally, the assets that were backing that commercial paper were not widely known as to what they were, how they worked, et cetera. There were a lot of derivatives involved.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Êtes-vous tenus de vous constituer en société en vertu de la loi de l'État? Lorsque vous vous installez aux États-Unis, êtes-vous soumis à la loi nationale ou à la loi de chaque État?

**M. Andrews :** Tout dépend de la charte que l'on choisit.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Quelle est la tendance de vos banques? Est-ce qu'elles optent plutôt pour l'enregistrement national?

**M. Elgar :** Je pense que cela varie, car c'est soit la Réserve fédérale, soit l'OCC, l'Office of the Comptroller of the Currency.

Comme l'a dit Kent, tout dépend de la charte. Je ne suis pas un expert dans le domaine, mais je sais que les deux options sont évidentes dans le secteur bancaire pour les Canadiens.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Je vais vous expliquer pourquoi. On m'a dit que nos banques devaient s'installer État par État, car cela était une façon de les empêcher de pénétrer le marché américain. Il est possible que la loi ait changé et que les banques puissent maintenant avoir une charte qui leur permet d'exercer leurs activités dans plusieurs États.

**M. Andrews :** Les banques obtiennent leur charte auprès de l'Office of the Comptroller of the Currency et elle est de portée plus grande, mais le système américain est toujours très fragmenté, si bien que les banques doivent répondre à la fois aux organismes de réglementation de l'État et à ceux du gouvernement fédéral.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Je vais vous amener sur le terrain concret d'une crise qu'on a vécue en 2007, avec toute la question de la titrisation des papiers commerciaux adossés sur des créances.

Je sais que des banques ont été impliquées dans cette situation. Il y a eu beaucoup de pertes partout au Canada. Quand toute cette histoire a commencé, des cadres supérieurs de la Caisse de dépôt ont frappé à la porte de la Banque du Canada. Celle leur a dit qu'elle n'était pas au courant de ces papiers commerciaux et de ce que c'était vraiment. Les banques ont embarqué là-dedans. Tout cela a créé un émoi économique au pays.

Pouvez-vous me dire quel est le rôle du Bureau du surintendant des institutions financières dans son travail de supervision auprès des banques dans le cadre de cette question des papiers commerciaux?

[Traduction]

**M. Elgar :** Je vais répondre à cette question. En 2007 et 2008, le marché des papiers commerciaux adossés à des actifs faisait en sorte que la situation était extrêmement compliquée. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails, mais essentiellement, on ne savait pas exactement ce qu'étaient les actifs utilisés pour adosser les papiers commerciaux, ni comment ils fonctionnaient, et cetera. Il y avait beaucoup d'instruments dérivés.

To explicitly answer your question, OSFI is organized within their supervisory group to look at very specific areas, whether it is credit risk, operational risk, accounting policy, but importantly, to your question, capital markets, trading, liquidity, foreign exchange, commodities, et cetera. They have a group within OSFI that looks explicitly at those operations for all banks across the industry.

To the earlier question about the jurisdictions, they will go to the United States if the trading room is in the United States, where they're fabricating the asset-backed commercial paper, as an example, or to London, and they'll examine to ensure that the controls and the work is up to the standards and the guidelines in place.

OSFI is aware and works very closely to ensure that there is some transparency, but the asset-backed commercial paper, explicitly in 2007, is a little more complicated than just paper not working any longer. Without getting into those details but to confirm your question, OSFI looks at that very closely and regulates and supervises the banks to ensure they're meeting the guidelines and the market practices for those kinds of products that are complicated.

[Translation]

**Senator Bellemare:** What you are basically saying is that, at the time, the Office of the Superintendent of Financial Institutions did not understand the fragility or true nature of these commercial papers, which is why the crisis was so serious? Otherwise, it would have played a role to prevent it.

[English]

**Mr. Elgar:** What precipitated the actual collapse of the asset-backed paper was twofold. One factor was the underlying derivatives that supported them were derivatives on derivatives, and buyers didn't understand the fragility of those; caveat emptor. In all fairness, some of the market participants didn't understand it either.

Also, the actual paper itself, there was a loss of willingness to buy it once there was uncertainty in the marketplace. Where some of the banks had difficulty in this was they were using this paper, which was very short term in duration, and rolling it over on an ongoing basis to fund themselves. When that was insufficient, you had a problem, so it was a combination of things.

OSFI, I feel very strongly, was well aware of what was going on after August 2007. They understood the market and worked very hard with all Canadian banks to ensure the problems were not like they were elsewhere in the world. There were a couple of smaller institutions that got caught. They were more market driven than regulatory driven in response. It's a complicated subject.

Pour répondre plus précisément à votre question, le BSIF est conçu, au sein de son groupe d'organismes de supervision, pour se pencher sur des secteurs très précis tels que le risque bancaire, le risque opérationnel, les politiques comptables, mais surtout, pour répondre à votre question, les marchés de fonds propres, le commerce, la liquidité, le change, les marchandises, et cetera. Le BSIF dispose d'un groupe qui s'intéresse expressément à ces activités pour l'ensemble des banques du secteur.

En réponse à une question précédente concernant les pays d'intervention, le BSIF peut se rendre aux États-Unis si la salle des marchés s'y trouve, à l'endroit où est conçu le papier commercial adossé à des actifs, par exemple, ou à Londres, et il effectuera son examen afin de s'assurer que les opérations respectent les normes et que les lignes directrices sont en place.

Le BSIF comprend bien la situation et il veille à assurer une certaine transparence, mais les papiers commerciaux adossés à des actifs présentaient, surtout en 2007, une situation un peu plus compliquée. Sans entrer dans les détails mais simplement pour confirmer votre question, le BSIF s'intéresse de près à tout cela et réglemente et supervise les banques afin de s'assurer qu'elles respectent les lignes directrices et les pratiques du marché pour ce genre de produits qui sont complexes.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Ce que vous me dites, au fond, c'est qu'à cette époque, le Bureau du surintendant des institutions financières ne comprenait pas la fragilité ou la nature réelle de ces papiers commerciaux, et c'est pour cette raison que la débandade a été si grave? Dans le cas contraire, il aurait joué un rôle pour empêcher cette débandade.

[Traduction]

**M. Elgar :** Les causes de l'effondrement du système des papiers commerciaux adossés à des actifs étaient doubles. Le premier facteur était que les instruments dérivés sur lesquels étaient adossés les papiers étaient des dérivés de dérivés, et les acheteurs n'avaient pas conscience de la fragilité de ces produits; c'est à l'acheteur de prendre garde. Il faut dire, en toute justice, que les intervenants du marché n'en avaient pas conscience non plus.

Et l'intérêt pour le papier lui-même avait diminué une fois que l'incertitude s'est mise à planer sur le marché. Certaines banques ont éprouvé des difficultés avec ce papier qui était de courte durée, étant donné qu'elles le reconduisaient régulièrement pour se financer elles-mêmes. Une fois que cela ne suffisait plus, elles se trouvaient face à un problème. Par conséquent, la situation était due à une combinaison de facteurs.

Je suis convaincu que le BSIF avait bien compris la situation après le mois d'août 2007. Il avait compris le marché et il collaborait très étroitement avec toutes les banques canadiennes pour s'assurer que les problèmes étaient différents de ceux que connaissaient les banques ailleurs dans le monde. Certaines petites institutions se sont fait prendre, parce que leur réaction était plus axée sur le marché que sur la réglementation. C'est un sujet compliqué.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Yes, I know. I looked at it in detail at that time. But is there any guarantee today that, somewhere, the financial community will not invent a new commercial paper? Are people being vigilant? Because we know that there are a lot of financial and model experts who are able to —

[English]

**Mr. Elgar:** I understand, yes. The short answer is we hope we have the frameworks in place, speaking as a bank and speaking as an industry. The framework is in place to ensure that sort of issue would not be replicated.

Could I say that would never happen again in some other form? I can't sit in front of the committee and make that statement.

Hopefully the lessons we've learned from that crisis in 2007, 2008 and 2009, we have put the regulatory framework in place, some of the rules, and the market discipline, which is part of capital, to avoid that going forward.

**Mr. Andrews:** I would add that one of the lessons OSFI learned from that, and everyone learned from it, is the fact that they have now been strong advocates for what they call new business and product approval processes within institutions. There have been strong proponents and it's in place now — strong governance process over new products. When a new product is being developed it needs to have the proper oversight, governance and discussion and to document the thoughts that go into that. If those products morph over time, then there should be triggers to have that come back to those committees as well.

**Ms. Crossman:** To add one thing from a funding perspective, the banks are now implementing liquidity coverage ratio and the longer term structural measure, which is the net stable funding ratio, and as well OSFI has a third one. These things also will help from a liquidity perspective.

**The Chair:** Does OSFI set the provisions that you have to set up for loans you have out? Do they determine that kind of risk mitigation?

**Mr. Elgar:** There are different models that one would use. OSFI reviews the models and approves them, but they do not explicitly set the provisions. They approve the model that you use to determine the provisions.

**The Chair:** That helps us understand the role a little bit more. Thank you.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Oui, je sais, j'ai examiné le dossier de très près à ce moment-là. Mais aujourd'hui, est-ce qu'on a une assurance que, quelque part, le milieu financier n'inventera pas un nouveau papier commercial? Est-ce qu'on est vigilant? Parce qu'on sait qu'il y a beaucoup d'experts en finances et en modèles qui sont capables de...

[Traduction]

**M. Elgar :** Oui, je comprends. Pour répondre brièvement à votre question, je dirais que nous espérons avoir, nous les banques et le secteur bancaire, mis en place les structures nécessaires pour éviter que ce genre de situation ne se reproduise.

Peut-on dire que cela n'arrivera plus jamais sous une forme ou une autre? Je ne suis vraiment pas en mesure de l'assurer à votre comité.

Nous espérons que les leçons que nous avons tirées de cette crise en 2007, 2008 et 2009 seront utiles. Nous avons mis en place un cadre réglementaire, des règles et une discipline de marché, qui fait partie des fonds propres, afin d'éviter de retomber dans ce même piège.

**M. Andrews :** J'ajouterais que nous avons tous tiré des leçons de cette situation et que le BSIF en particulier est devenu désormais un ardent promoteur des nouveaux processus d'approbation des opérations et des produits au sein des institutions. Il a fortement recommandé le solide processus de gouvernance des nouveaux produits qui est actuellement en place. Lorsqu'un nouveau produit est conçu, il doit faire l'objet d'une surveillance appropriée par un comité de gouvernance et être analysé afin que l'on comprenne bien les principes sur lesquels il repose. Si ces produits se transforment au fil du temps, certains signaux devraient se déclencher afin que les produits soient à nouveau soumis aux comités.

**Mme Crossman :** J'aimerais ajouter une précision dans une perspective de financement. Les banques mettent désormais en place un ratio de liquidité à court terme et une mesure structurelle à long terme, en l'occurrence le ratio de financement stable net, et le BSIF applique même un troisième élément. Voilà qui devrait avoir une influence positive sur le plan de la liquidité.

**Le président :** Est-ce que le BSIF fixe les dispositions que vous devez établir pour les prêts en cours? Est-ce qu'il détermine ce type de mesure d'atténuation des risques?

**M. Elgar :** Il existe différents modèles que l'on peut utiliser. Le BSIF examine les modèles et les approuve, mais il ne fixe pas explicitement les dispositions. Il approuve le modèle dont on se sert pour déterminer les dispositions.

**Le président :** Voilà qui nous aide à comprendre un peu mieux son rôle. Merci.

**Senator Hervieux-Payette:** Mr. Andrews, I know your bank never sold this kind of vehicle, and TD Bank was probably the one that was not at all part of the subprime — I know that some banks knew what was going on — and you have to be complimented for the management of your bank.

**Mr. Andrews:** Thank you.

[*Translation*]

**Senator Rivard:** I have two short questions. The profitability of Canada's big banks has been established. As evidence, in the past two or three years, the big banks have reported quarterly profits between \$750 million and \$1 billion, which leads a lot of people — taxpayers and consumer associations — to say that the big banks do not pay enough taxes. I do not share that point of view, but the fact remains that it draws a lot of criticism.

Whether it is the Royal Bank or any other big bank, we know that shares change hands at the rate of millions of transactions a day.

That brings me to a question that I suspect will be difficult to answer: do you have an idea of what the percentage is for pension funds? Whether we are talking about the Caisse de dépôt et placement du Québec or other provincial institutions that invest save by buying bank shares, is it 10 per cent, 15 per cent, 20 per cent or 25 per cent? I understand that you may not have the exact statistics for each bank, given the number of transactions, but do you have an approximate idea for shareholders of big banks the percentage that pension funds represent?

[*English*]

**Mr. Hannah:** I don't have an exact number, but I can certainly say that Canadians broadly are well invested in Canadian financial institutions, and therefore share in the success of those institutions through dividends that come back to them. It's important.

To your earlier point in respect of taxation, Canadian banks are the largest source of corporate taxation in Canada.

[*Translation*]

**Senator Rivard:** Thank you. My second and last question: I find that in the banking world, mergers or sales of one bank to another are very rare. As far as I know, the last merger took place in the 1970s, when the Provincial Bank of Canada and the Bank Canadian National — that was its name at the time — became the National Bank. Do you know of any other Canadian banks that have merged since then? And why are there not more bank mergers? Are there regulations? I remember a certain government several years ago, and there were rumours of a transaction

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Monsieur Andrews, je sais que votre banque n'a jamais vendu ce type de véhicule financier et que la Banque TD est probablement la seule à s'être tenue totalement à l'écart des prêts hypothécaires à risque — je sais en effet que certaines banques étaient au courant de la situation — et je pense qu'il faut vous féliciter pour la gestion de votre banque.

**M. Andrews :** Merci.

[*Français*]

**Le sénateur Rivard :** J'aurais deux courtes questions. La rentabilité des grandes banques canadiennes a été établie. Pour preuve, au cours des deux ou trois dernières années, les grandes banques ont déclaré des profits trimestriels qui varient entre 750 millions et un milliard de dollars, ce qui amène beaucoup de personnes, des contribuables et des associations de consommateurs, à dire que les grandes banques ne paient pas assez d'impôts. Je ne partage pas ce point de vue mais il reste quand même que cela attire beaucoup de critiques.

Maintenant, nous savons que, que ce soit à la Banque Royale ou dans d'autres grandes banques, les actions changent de mains au rythme de millions de transactions par jour.

Cela m'amène à une question dont je me doute qu'il sera difficile d'y répondre : avez-vous une idée du pourcentage des fonds de pension? Qu'on parle de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou d'autres institutions provinciales qui placent des économies en achetant des actions des banques, s'agit-il de 10, 15, 20 ou 25? Je comprends que vous ne pouvez pas avoir les statistiques exactes par banque, à cause du nombre de transactions, mais avez-vous une idée approximative, pour les actionnaires des grandes banques, de ce que représentent les fonds de pension?

[*Traduction*]

**M. Hannah :** Je ne connais pas les chiffres exacts, mais je sais que les Canadiens en général investissent beaucoup dans les institutions financières canadiennes. Ils partagent donc le succès de ces institutions grâce aux dividendes qu'ils perçoivent. C'est important.

Quant à votre remarque précédente concernant l'imposition, permettez-moi de préciser que les banques canadiennes représentent la plus importante source de revenus fiscaux au Canada.

[*Français*]

**Le sénateur Rivard :** Merci. Voici ma deuxième et dernière question : je trouve que dans le domaine bancaire, les fusions ou les ventes d'une banque à l'autre sont très rares. À ma connaissance, la dernière fusion remonte aux années 1970 lorsque la Banque provinciale du Canada et la Banque canadienne nationale — c'était son nom dans le temps — sont devenues la Banque nationale. Est-ce que, à votre connaissance, depuis ce temps-là, d'autres banques canadiennes ont fusionné? Et pourquoi n'y a-t-il pas plus de fusions entre les banques? Est-ce

between BMO and the Royal Bank. It all fell apart. Is it because the market does not demand it or are there regulations that would prevent a merger of one bank with another?

[English]

**Mr. Hannah:** First off, you're the first one to ask me the merger question in a very long time, senator.

Honestly, I think part of it is that institutions have all adopted their own strategies. I mean, they are going off in different directions and they're doing their own things.

There is a merger policy. I mean, it is known, it's available and it's part of the public domain. Why institutions choose to or do not choose to take advantage of it would certainly be a business-level decision from the institution.

That's really, unfortunately, all I can say on the topic.

[Translation]

**The Chair:** Thank you. Esteemed colleagues, Senator Rivard is now a permanent member of the Standing Senate Committee on National Finance. Congratulations and welcome. Those were the first two questions of a new permanent member.

[English]

Colleagues, as I mentioned, at page 245 is the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

Mr. Hannah, it's not usual for us to see this kind of increase year over year from \$909,000 to \$937,000 — 938,000 almost — in one year, and that is what OSFI has asked for and asked us to approve, that kind of a significant increase.

Is there an increase in activity that would justify that from your point of view? Do you see things happening that would justify that kind of increase? You're going to be presumably paying an increase similar to that for your portion of this.

Mr. Hannah mentioned about \$140 million per year for OSFI, somewhere in that range. The government portion, the taxpayer, generally is \$930,000, but all of your clients and customers are paying the other costs, presumably.

**Mr. Hannah:** I think what I'd say is that, again, no one likes cost, but we understand it and we recognize that there has been a great deal of regulatory reform in this area. OSFI needs to have quality staff and quality people in order to make sure that it can engage both internationally and domestically and implement those regulations in a way that's efficient and effective. To do that takes resources, so we understand.

qu'il y a une réglementation? Je me souviens d'un certain gouvernement, il y a plusieurs années, et il y avait des rumeurs de transaction entre la BMO et la Banque Royale. Tout ça est tombé. Est-ce que c'est parce que le marché ne demande pas ça ou est-ce qu'il y a une réglementation qui empêcherait une fusion d'une banque à l'autre?

[Traduction]

**M. Hannah :** Tout d'abord, vous êtes, monsieur le sénateur, le premier à me poser une question sur les fusions depuis longtemps.

Sincèrement, je pense que les institutions ont toutes adopté leurs propres stratégies. Elles ont choisi différentes directions et ont leurs propres programmes.

Il existe une politique concernant les fusions. Elle est connue, elle est disponible et elle fait partie du domaine public. Les institutions peuvent décider de l'utiliser ou de ne pas l'utiliser. C'est une décision commerciale propre à chaque institution.

C'est, malheureusement, tout ce que je peux vous dire à ce sujet.

[Français]

**Le président :** Merci. Chers collègues, le sénateur Rivard est maintenant un membre permanent du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Félicitations et bienvenue. C'était les deux premières questions d'un nouveau membre permanent.

[Traduction]

Comme je l'ai mentionné, chers collègues, la section concernant le Bureau du surintendant des institutions financières se trouve à la page 85.

Monsieur Hannah, il n'est pas inhabituel pour nous de constater ce type d'augmentation d'année en année, de 909 000 \$ à 937 000 \$ — près de 938 000 \$ — en une année et c'est ce que le BSIF avait demandé. Il nous avait demandé d'approuver ce type d'augmentation importante.

À votre avis, cette augmentation est-elle justifiée par un surcroît d'activités? Est-ce que certains éléments vous paraissent justifier ce type d'augmentation? Vous allez probablement devoir payer vous-mêmes une partie de cette augmentation.

M. Hannah a évoqué un montant d'environ 140 millions de dollars par an pour le BSIF. La portion versée par le gouvernement ou les contribuables est généralement de 930 000 \$, tandis que vos clients payent, je suppose, les autres coûts.

**M. Hannah :** Comme je l'ai dit, personne n'aime les coûts, mais nous comprenons et nous reconnaissons qu'il y a eu beaucoup de réformes réglementaires dans ce domaine. Le BSIF doit disposer d'un personnel de qualité pour être en mesure d'intervenir aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale et de mettre en œuvre ces règlements de manière efficiente et efficace. Tout cela nécessite des ressources et nous le comprenons très bien.

**The Chair:** To what degree do you participate? Did you participate at all, either through the bankers association or individual banks, in knowing what OSFI would be asking the federal government purse to come up with to support their activities for the year, or is it entirely up to them to do that?

**Mr. Hannah:** When they come to us — my colleagues can jump in here — but it's principally in respect of the assessment upon the industry as opposed to the assessment or the ask from the federal government itself. Would that be a correct statement?

**Mr. Andrews:** Yes.

**The Chair:** Senator Callbeck mentioned this, but are the banks in a user-pay service, in addition to this user-pay service that OSFI uses to generate some of its revenue?

**Mr. Hannah:** Overall I wouldn't know, senator.

**The Chair:** We should have asked that of them, but we're just getting a flavour for that.

You indicated in your remarks that OSFI requires you to do a stress test. Can you explain to us OSFI's role in that along with the bank and how that takes place?

**Mr. Andrews:** Sure. If you look at the latest financial sector assessment piece that came out from the IMF and the World Bank, that was the FSAP that was done on Canada, which is very favourable. There's a good piece on the back that talks about the macro stress testing that they did. That was a group effort between the Bank of Canada and OSFI and the IMF and the World Bank as well.

So OSFI's role in any macro stress test is to talk about what are the things that we think might happen in the economy, how deeply might certain key drivers change during a stress event? And then push those to the banks. The banks would run those through their models and develop an income statement and a capital projection to see what that would do to our capital.

**The Chair:** Do you work with OSFI on that?

**Mr. Andrew:** Absolutely.

**The Chair:** Is that a collaborative-type approach?

**Mr. Andrews:** Yes.

**Mr. Elgar:** OSFI will set a specific target in the residential mortgage portfolio, and they will set a scenario to run over a couple of years, and they'll set some of the parameters of the stress elements that you want to look at. Then they'll go back to the banks and say, "Would you run this for the last three years through your portfolio and do a projection?" So they get a sense

**Le président :** Quel est votre degré de participation? Avez-vous participé, soit par l'intermédiaire de l'Association des banquiers, soit par l'intermédiaire des différentes banques, afin d'établir le financement que le BSIF allait demander au gouvernement fédéral à l'appui de ses activités pour l'année ou est-ce que le bureau est le seul à établir ses besoins?

**M. Hannah :** Le BSIF s'adresse à nous, mais principalement pour évaluer les besoins du secteur plutôt que pour répondre à la demande ou à l'évaluation du gouvernement fédéral lui-même. Mes collègues peuvent s'ils le souhaitent ajouter des précisions. Est-ce que cela vous semble correct?

**M. Andrews :** Oui.

**Le président :** Comme l'avait signalé la sénatrice Callbeck, les banques offrent-elles un service financé par les utilisateurs qui vient s'ajouter aux droits d'utilisation dont se sert le BSIF pour générer ses propres revenus?

**M. Hannah :** Je ne pourrais pas vraiment vous dire, monsieur le sénateur.

**Le président :** Nous aurions dû leur poser la question, mais nous commençons juste à nous intéresser à ce dossier.

Vous avez dit dans vos observations que le BSIF vous demande d'effectuer une simulation de crise. Pouvez-vous nous expliquer le rôle du BSIF et celui de la banque et comment se déroule une telle simulation?

**M. Andrews :** Certainement. Le plus récent document d'évaluation du secteur financier, le PESF, produit par le FMI et la Banque mondiale, est extrêmement positif. À la fin de ce document, on trouve une description de l'exercice de simulation de crise macroéconomique réalisé conjointement par la Banque du Canada, le BSIF et le FMI, ainsi qu'avec la Banque mondiale.

Par conséquent, le rôle du BSIF dans une simulation de crise macroéconomique consiste à passer en revue les événements susceptibles de se produire dans l'économie en se demandant comment certains éléments clés pourraient évoluer dans une situation de crise. Les observations ainsi faites sont présentées aux banques qui les incluent dans leurs modèles et élaborent un état des résultats et se livrent à une projection afin de vérifier comment réagirait notre capital.

**Le président :** Est-ce que vous collaborez avec le BSIF dans ce type d'exercice?

**M. Andrew :** Absolument.

**Le président :** C'est une approche coopérative?

**M. Andrews :** Oui.

**M. Elgar :** Le BSIF fixe une cible précise dans le portefeuille d'hypothèques résidentielles, élabore un scénario portant sur quelques années et établit les paramètres des facteurs de tension qu'il souhaite examiner. Ensuite, il s'adresse aux banques pour leur demander d'appliquer ce scénario à leur portefeuille pour les trois dernières années et d'effectuer une projection. De cette

of what the vulnerabilities are of the mortgage portfolio at a bank. They do that across an industry, and they get a sense of the stress event health of the banking industry.

[Translation]

**Senator Chaput:** Perhaps you have already answered my question in part. It is simple, but I would still like to ask it. The office is the overseer, and it assesses incidents or issues in the entire system that might be risky for you or your members. What is the process for that? Is it the office that determines what risks will assess or is it the banks that ask the office to look into a certain issue because of a concern you have? How is it rectified afterwards?

[English]

**Mr. Elgar:** The determination of the work that OSFI will do is made by OSFI. They receive the financial information, and it's not just one time, it's on an ongoing basis — quarterly, monthly, weekly — as well as the annual statements. They look at the business strategy of an institution. They look at the objectives going forward, the past performance. There's a comprehensive tool in the OSFI framework whereby they can look at all the significant businesses in an institution — retail banking, commercial banking, corporate banking, treasury, et cetera — and they do an internal assessment of where they see the various elements of inherent risk there, based on the information, and what are some of the control features — strong, weak, medium or otherwise — that they assess. Then they go back and prioritize the riskiest elements of the business, and that is how they determine what work they're going to do. That's different than how they make the assessment on the fees because that's based on the overall balance sheet. There's a risk assessment to determine the work, and then it is the balance sheet that is used to determine the fee structure or appropriations they need.

**Mr. Andrews:** You asked a question about the findings and the outcome of the review. When they do a review on a particular area of an institution, OSFI will issue a findings letter, which is not only sent to the business head in the institution but also sent to the chairman of the board and the CEO. So it's a very transparent process to say that these are the things we found in our review of your business that need to be corrected. They will ask us to come back in 30 days with remediation plans on each finding.

**The Chair:** On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, I want to thank each of you for being here and helping us to understand this relationship better and thank you for the work you do to serve Canada.

manière, on obtient un portrait des points faibles du portefeuille d'hypothèques d'une banque. Le bureau effectue cet exercice dans l'ensemble du secteur afin d'obtenir un bilan de la santé du secteur bancaire et de sa capacité à réagir aux situations de crise.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Vous avez peut-être déjà répondu en partie à ma question. Elle est simple, mais j'aimerais quand même la poser. Le bureau est le surveillant, il évalue des événements ou des dossiers dans l'ensemble du système qui pourraient être risqués pour vous ou vos membres. Quel est le processus qui est appliqué dans ce but? Est-ce le bureau qui détermine ce qu'il évalue en ce qui concerne les risques ou sont-ce les banques qui lui demandent de se pencher sur une certaine question parce que vous avez une préoccupation? Et comment est-ce que c'est rectifié par la suite?

[Traduction]

**M. Elgar :** C'est le bureau lui-même qui décide de l'examen qu'il veut entreprendre. Le BSIF reçoit les informations financières, non pas de manière ponctuelle, mais de manière régulière — trimestrielle, mensuelle, hebdomadaire — ainsi que les états annuels. Il se penche sur la stratégie commerciale de chaque institution. Il examine les objectifs et les résultats antérieurs. Le BSIF dispose d'un instrument complet qui lui permet d'examiner toutes les activités importantes d'une institution — banque de détail, opérations commerciales, services aux entreprises, trésor, et cetera — et il effectue une évaluation interne des divers éléments qui semblent présenter un risque inhérent, en s'appuyant sur les informations et en tenant compte de l'efficacité des dispositifs de contrôle qu'il examine. Ensuite, il se remet à la tâche pour classer par ordre de priorité les éléments les plus risqués de l'entreprise, ce qui lui permet de déterminer les mesures à prendre. Le processus est différent de celui de l'établissement des frais qui est basé sur le bilan général. L'évaluation du risque vise à déterminer l'ampleur de la tâche et le bilan sert à déterminer le barème tarifaire ou l'affectation de fonds nécessaires.

**M. Andrews :** Votre question portait sur les conclusions ou les résultats de l'examen. Quand le BSIF effectue l'examen d'un secteur particulier d'une institution, il fait part des résultats de l'examen dans une lettre adressée au directeur de l'institution ainsi qu'au président du conseil et au chef de la direction. Par conséquent, c'est un processus très transparent qui fait état des éléments découverts au cours de l'examen de l'établissement, auquel il faudrait apporter des correctifs. Le bureau nous demande alors de le rappeler 30 jours plus tard pour lui présenter des mesures correctives pour chaque anomalie.

**Le président :** Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je remercie chacun d'entre vous d'être venu ce soir afin de nous aider à mieux comprendre cette relation et merci aussi pour le travail que vous faites au service du Canada.



Mr. Elgar from Manulife, Mr. Andrews from TD Bank, and Mr. Hannah and Ms. Crossman from the Canadian Bankers Association, thank you very much.

In our second hour this evening, we will continue our examination of the expenditures set out in the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2015.

From Industry Canada we welcome Mr. David Enns, Chief Financial Officer, Corporate Management Sector; Iain Stewart, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Sector; and Robert Dunlop, Assistant Deputy Minister, Science and Innovation Sector. Welcome.

From Public Works and Government Services, we also welcome Alex Lakroni, Chief Financial Officer, Finance and Administration Branch, and Pierre-Marc Mongeau, Assistant Deputy Minister, Real Property Branch.

I understand that each of you has brief introductory remarks, which always helps us to get going and to prompt honourable senators to then engage in a question and answer. We have our Main Estimates before us, and, any time you can refer to the Main Estimates by page number, that's always helpful as well.

Have you flipped a coin between you? We could start with Industry Canada, if you like, and then we'll move to Public Works and Government Services unless you've decided otherwise amongst yourselves.

**David Enns, Chief Financial Officer, Corporate Management Sector, Industry Canada:** We haven't discussed it.

**The Chair:** Industry Canada it is, then.

**Mr. Enns:** Okay. Good evening, Mr. Chair, to you, the committee members and my colleagues from PWGSC.

As you mentioned, my name is David Enns. I'm the Chief Financial Officer for Industry Canada. My colleagues and I are here this evening to provide you with an overview of Industry Canada's Main Estimates for 2014-15.

As you know, the Main Estimates reflect our spending authorities of \$1.1 billion. Transfer payments represent 65 per cent of that total. Thirty per cent is for operating and capital, and the remaining 5 per cent is for other statutory expenditures.

[Translation]

Items identified in the most recent budget, such as continued support for the Automotive Innovation Fund and for access to high-speed broadband networks, are not yet reflected in the

Monsieur Elgar de Manuvie, monsieur Andrews de la Banque TD et monsieur Hannah et madame Crossman de l'Association des banquiers canadiens, merci.

Au cours de la deuxième heure de notre séance de ce soir, nous allons poursuivre l'examen des dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

D'Industrie Canada, nous accueillons M. David Enns, dirigeant principal des finances, Secteur de la gestion intégrée; Iain Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique; Robert Dunlop, sous-ministre adjoint, Secteur science et innovation. Nous vous souhaitons la bienvenue.

De Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, nous accueillons par ailleurs Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des finances et de l'administration, et Pierre-Marc Mongeau, sous-ministre adjoint, Direction générale des biens immobiliers.

Je crois que chacun d'entre vous va présenter de brèves observations préliminaires. Cela aide toujours à lancer le débat et incite les honorables sénateurs à poser les questions. Nous avons le Budget principal des dépenses devant nous et chaque fois que vous y faites référence, n'oubliez pas de nous indiquer le numéro de page, car cela nous permet de nous y retrouver plus facilement.

Avez-vous tiré à pile ou face? Si vous voulez, on peut commencer par Industrie Canada et passer ensuite à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, à moins que vous en ayez décidé autrement.

**David Enns, dirigeant principal des finances, Secteur de la gestion intégrée, Industrie Canada :** Nous n'en avons pas parlé.

**Le président :** Eh bien alors, on va commencer par Industrie Canada.

**M. Enns :** Très bien. Bonsoir à vous, monsieur le président, aux membres du comité et à mes collègues de TPSGC.

Comme vous l'avez mentionné, je m'appelle David Enns et je suis le dirigeant principal des finances à Industrie Canada. Mes collègues et moi sommes ici ce soir pour vous présenter un aperçu du Budget principal des dépenses d'Industrie Canada pour 2014-2015.

Comme vous le savez, le Budget principal des dépenses reflète nos autorisations de dépenser de 1,1 milliard de dollars. Les paiements de transfert représentent 65 p. 100 de ce total, 30 p. 100 sont pour le fonctionnement et les immobilisations, et la proportion restante de 5 p. 100 est destinée aux programmes obligatoires.

[Français]

Les éléments indiqués dans le dernier budget, comme le soutien continu en faveur du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile et de l'accès aux réseaux large bande à haute vitesse,

Main Estimates. These items will be addressed through the supplementary estimates process.

[English]

Industry Canada's budget supports three strategic outcomes. Forty-five per cent goes to fostering the knowledge-based economy and supporting advancements in science, technology, and innovation. Thirty-four per cent goes to advancing the marketplace in order to ensure that it is efficient and competitive, and 14 per cent goes toward encouraging business innovation and productivity by promoting economic development in communities across the country. About 7 per cent is for administration of resources to support the needs of programs and other corporate obligations or what we call "internal services."

You will note in the estimates documents that there is an overall decrease of \$82.4 million compared to estimates of last year. The majority of this decrease is due to the scheduled wrap-up of temporary program funding.

Programs that have reached their natural end include a six-year transfer payment program to support research and development for the Bombardier CSeries airliner. The sunset of this program results in a \$55.4 billion decrease in funding requirements.

Also, Budget 2009 contribution programs for the Institute for Quantum Computing and the Ivey International Centre for Health Innovation have also terminated.

Finally, the \$1.7 million structured financing facility has ended. This program is no longer necessary given the new National Shipbuilding Procurement Strategy, which is managed by PWGSC.

There is also a decrease of 41.6 million in the Strategic Aerospace and Defence Initiative due to the end of temporary resources that were approved for the aerospace industry in the context of Budget 2009.

[Translation]

The remainder of the decrease is attributable to a variety of factors, including a forecasted drop in claims under the Canada small business financing program; an expected increase in revenues at the Canadian Intellectual Property Office; and the implementation of the final phase of Industry Canada's deficit reduction action plan measures.

[English]

While the estimates don't reflect items announced in Budget 2014, they do include contributions announced in previous budgets in 2012 and 2013. Among these that I would like to highlight are: \$19.4 million for the Automotive Innovation Fund;

ne sont pas encore pris en compte dans le Budget principal des dépenses. Ces éléments seront pris en compte dans le processus du Budget supplémentaire des dépenses.

[Traduction]

Le budget d'Industrie Canada appuie trois résultats stratégiques. Quarante-cinq pour cent sont consacrés à promouvoir l'économie du savoir, en appuyant les progrès réalisés dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation. Trente-quatre pour cent sont consacrés à privilégier le marché, afin de veiller à ce que le marché canadien soit efficace et concurrentiel, et 14 p. 100 sont consacrés à encourager l'innovation commerciale et la productivité en favorisant le développement économique dans les collectivités partout au pays. Seulement 7 p. 100 sont consacrés à l'administration des ressources pour appuyer les besoins des programmes et d'autres obligations ministérielles de l'organisation, soit ce que nous appelons les « services internes ».

Vous pouvez constater une baisse globale de 82,4 millions de dollars par rapport au Budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Cette réduction provient en grande partie de l'élimination prévue du financement des programmes temporaires.

Les programmes suivants ont atteint leur fin naturelle. Un programme de paiements de transfert de six ans pour appuyer la recherche-développement pour l'aéronef CSeries de Bombardier. L'élimination progressive de ce programme entraîne une réduction de 55,4 milliards de dollars des besoins de financement.

Les programmes de contribution du budget de 2009 pour l'Institut d'informatique quantique et le Centre Ivey pour l'innovation et le leadership en santé ont aussi pris fin.

Enfin, le Mécanisme de financement structuré de 1,7 million de dollars n'est plus nécessaire compte tenu de la nouvelle Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale gérée par TPSGC.

Il y a également une réduction de 41,6 millions de dollars de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense en raison de la fin des ressources temporaires approuvées pour l'industrie aérospatiale dans le budget de 2009.

[Français]

Le reste de la réduction est attribuable à divers facteurs, notamment à la réduction prévue du nombre de demandes dans le cadre du Programme de financement des petites entreprises du Canada; à l'augmentation prévue des recettes de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada; et à la mise en œuvre de la dernière étape des mesures du plan d'action pour la réduction du déficit d'Industrie Canada.

[Traduction]

Bien que le Budget principal des dépenses ne tienne pas compte des éléments annoncés dans le budget de 2014, il comprend le financement des contributions annoncées dans les budgets de 2012 et de 2013. Parmi ces contributions, j'aimerais mentionner

\$14 million for Mitacs, which supports research internships; \$10.2 million for the Technology Demonstration Program, which supports large-scale collaborative research and development projects in the aerospace, defence and security sectors; \$9 million for the Canadian Youth Business Foundation, which provides financial support and business expertise to young entrepreneurs; \$7.9 million for Genome Canada, which funds genomics research and supports six regional genome centres across Canada; and \$3.4 million for Canarie, which operates and develops an advanced high-speed research network that helps Canada's research and science facilities, educational institutions and hospitals to connect to each other.

[Translation]

In sum, the changes you see between last year's Main Estimates for Industry Canada and this year's are largely due to increases and decreases in contribution funding. This ebb and flow in contribution funds is completely normal for Industry Canada. In all other respects, the department's financial situation is stable.

[English]

This concludes my introductory remarks, and my colleagues and I would be pleased to answer questions.

[Translation]

**Alex Lakroni, Chief Financial Officer, Finance and Administration Branch, Public Works and Government Services Canada:** Mr. Chair, members of the committee, joining me today is Pierre-Marc Mongeau, Assistant Deputy Minister of the Real Property Branch.

Mr. Mongeau and I appeared before this committee in February to discuss Public Works and Government Services Canada — PWGSC's — Supplementary Estimates (C) for 2013-14, whereas today, I am pleased to discuss the 2014-15 Main Estimates.

With its broad mandate as the Government of Canada's principal treasurer, accountant, central purchasing agent, real property manager and linguistic authority, PWGSC plays a large role in the operations of the federal government.

[English]

PWGSC provides accommodation to parliamentarians and more than 272,000 public servants, makes annual rental payments of \$1.2 billion on over 1,870 lease contracts across Canada, injects more than \$14 billion annually into the Canadian economy

les suivantes : 19,4 millions de dollars pour le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile; 14 millions de dollars pour Mitacs, qui encourage les stages de recherche; 10,2 millions de dollars pour le Programme de démonstration de technologies, qui encourage les projets concertés de recherche-développement à grande échelle dans les domaines de l'aérospatiale, de la défense et de la sécurité; 9 millions de dollars pour la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, qui offre de l'aide financière et de l'expertise en affaires aux jeunes entrepreneurs; 7,9 millions de dollars pour Génome Canada, qui finance la recherche en génomique et qui appuie six centres de génomique régionaux à l'échelle du Canada; et 3,4 millions de dollars pour Canarie, qui exploite et qui développe un réseau de recherche de pointe à haute vitesse qui aide les centres de recherche et de science, les établissements d'enseignement et les hôpitaux du Canada à établir des liens entre eux et avec leurs pairs internationaux.

[Français]

En somme, les changements que vous constatez entre le Budget principal des dépenses de l'an dernier, pour Industrie Canada, et celui de cette année, sont largement attribuables aux augmentations et aux réductions du financement sous forme de contributions. Ces fluctuations des fonds de contributions sont tout à fait normales pour le ministère. À tous les autres égards, la situation financière du ministère est stable.

[Traduction]

Voilà qui termine mes observations préliminaires. Mes collègues et moi répondrons avec plaisir à vos questions.

[Français]

**Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des finances et de l'administration, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :** Monsieur le président, membres du comité, je suis accompagné de mon collègue, Pierre-Marc Mongeau, sous-ministre adjoint à la Direction générale des biens immobiliers.

M. Mongeau et moi avons déjà comparu devant votre comité en février dernier pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2013-2014 de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Mais aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous parler du Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Dans le cadre de son vaste mandat à titre de trésorier principal du gouvernement du Canada, de comptable, d'acheteur principal, de gestionnaire des biens immobiliers et de spécialiste des questions linguistiques, TPSGC joue un rôle important dans les opérations du gouvernement fédéral.

[Traduction]

TPSGC fournit des locaux aux parlementaires et à plus de 272 000 fonctionnaires, effectue annuellement des paiements de loyer de 1,2 milliard de dollars pour plus de 1 870 contrats de location à l'échelle du Canada, injecte plus de 14 milliards de

through government procurement for 140 federal departments and agencies and processes around 50,000 contracts annually. PWGSC is home to the Receiver General, which manages a cash flow of more than \$2.2 trillion a year, prepares the annual Public Accounts of Canada and issues more than \$14 million federal pay and pension payments. PWGSC also provides translation and interpretation services annually for more than 1,700 parliamentary sittings and committee meetings and manages translation for more than 1 million pages of text on behalf of other government organizations.

For the 2014-15 Main Estimates, PWGSC's net spending is anticipated to decrease by \$196.8 million from 2013-14 levels to \$2.7 billion. This reduction is primarily related to a decrease of \$102.8 million due to the annual fit-up funding adjustment for real property that occurs later in the year; a decrease of \$71.2 million due to the completion of the remediation and future land use of the Sydney Tar Ponds and Coke Ovens remediation project; a decrease of \$57.28 million due to the savings generated from the measures identified in Budget 2012, which led to operating efficiencies and improved productivity; a decrease of \$49.9 million due to the completion of the purchase of the *Les Terrasses de la Chaudière* complex, in the National Capital Region, for which one-time funding was provided last year; a net decrease of \$7.5 million due to various items, such as the termination of current funding for the Surplus Federal Real Property Initiative and the transfer for Shared Services Canada for the Cyber Authentication Renewal; and an increase of \$91.9 million to ensure the preservation of Parliament buildings as heritage assets and national symbols.

[Translation]

As befits our stewardship responsibility, we seek whole-of-government solutions that are efficient and cost-effective while striving to deliver high-quality services to Canadians.

Mr. Chair, members of the committee, thank you for your attention. My colleague and I would be pleased to answer your questions.

**The Chair:** Thank you very much. We will begin the questions with Senator Buth.

[English]

**Senator Buth:** Thank you very much for being here this evening.

Public Works, can you tell me what your relationship is with Canada Lands?

dollars par année dans l'économie canadienne grâce au marché public pour 140 ministères et organismes fédéraux, et traite chaque année environ 50 000 contrats. TPSGC remplit les fonctions de receveur général et gère un flux de trésorerie de plus de 2,2 billions de dollars, prépare annuellement les Comptes publics du Canada et émet plus de 14 millions de dollars en paiements de rémunération et de pension fédéraux. TPSGC fournit également des services de traduction et d'interprétation pour plus de 1 700 séances du Parlement et réunions des comités chaque année, et gère la traduction de plus d'un million de pages de texte pour les autres organisations fédérales.

Pour le Budget principal des dépenses 2014-2015, on prévoit que les dépenses nettes de TPSGC diminueront de 196,8 millions de dollars par rapport à 2013-2014, pour atteindre 2,7 milliards de dollars. Cette diminution est principalement liée à une réduction de 102,8 millions de dollars en raison de l'ajustement annuel du financement pour l'aménagement des biens immobiliers qui a eu lieu plus tard au cours de l'exercice; à une diminution de 71,2 millions de dollars en raison de l'achèvement des activités d'assainissement prévues et de l'utilisation future des terrains dans le cadre du Projet d'assainissement des étangs de goudron et du site des fours à coke de Sydney; à une diminution de 57,28 millions de dollars attribuable aux économies liées aux mesures cernées dans le budget de 2012, qui ont entraîné des économies opérationnelles et une augmentation de la productivité; à une diminution de 49,9 millions de dollars liée à la réalisation de l'achat du complexe *Les Terrasses de la Chaudière*, situé dans la région de la capitale nationale, pour lequel un financement ponctuel a été affecté dans le cadre de l'exercice dernier; une diminution nette de 7,5 millions de dollars en raison de divers facteurs tels que l'achèvement du financement actuel de l'Initiative des biens immobiliers excédentaires fédéraux et le transfert du Renouvellement de l'authentification électronique à Services partagés Canada; et à une augmentation de 91,9 millions de dollars pour assurer le maintien des édifices du Parlement en tant que biens patrimoniaux et symboles nationaux.

[Français]

Conformément à notre responsabilité en matière de gérance, nous sommes à la recherche de solutions pangouvernementales efficaces et rentables, tout en visant à offrir des services de grande qualité à la population canadienne.

Monsieur le président, membres du comité, je vous remercie de votre attention. Mon collègue et moi serons heureux de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci beaucoup. Nous allons commencer la période des questions avec la sénatrice Buth.

[Traduction]

**La sénatrice Buth :** Merci beaucoup d'être venus ce soir.

Ma question s'adresse à Travaux publics. Pouvez-vous me dire quel est votre lien avec la Société immobilière du Canada?

**Mr. Lakroni:** Canada Lands is part of PWGSC's portfolio. It reports to the same minister as Crown corporations.

**Senator Buth:** Do you administer Canada Lands, essentially? Can you talk to me about what Canada Lands does and how it manages property from PWGSC?

**Mr. Lakroni:** We do not manage Canada Lands Corporation. It reports directly to the minister of PWGSC.

**Senator Buth:** Can you tell me what the process is through PWGSC in terms of land that's being sold?

**Mr. Lakroni:** I'll turn to Mr. Mongeau to answer the questions.

[*Translation*]

**Pierre-Marc Mongeau, Assistant Deputy Minister, Real Property Branch, Public Works and Government Services Canada:** Thank you for the question. As my colleague said, Canada Lands is an entity that reports directly to the minister. Normally, when Public Works and Government Services Canada decides that a building is no longer required or declares the building to be surplus, there are always two options. We have to determine whether it is a standard transaction with no added value or whether it is a strategic property. If it is a strategic property, that means that there is possible development or an opportunity to develop the land and increase its value. That is when we sell the land to Canada Lands, which then becomes responsible for the development

Once a property is declared surplus, is considered strategic property and is transferred to Canada Lands, PWGSC releases the files. Canada Lands then becomes responsible for managing the properties.

[*English*]

**Senator Buth:** We might want to hear from Canada Lands at some point.

**The Chair:** We'll make note of that.

Where do we find Canada Lands in the Main Estimates? Is it under Public Works? I've been looking for it as we've been going through this answer.

**Mr. Lakroni:** What you would find in the Main Estimates are organizations that are appropriation dependent. Given the funding structure of Canada Lands — I don't want to speak for them — that's why you don't see them in the Main Estimates.

**The Chair:** Thank you. That's how they get overlooked coming to our committee from time to time.

**M. Lakroni :** La Société immobilière du Canada fait partie du portefeuille de TPSGC. C'est une société de la Couronne qui relève de la même autorité ministérielle.

**La sénatrice Buth :** Est-ce que vous administrez la Société immobilière du Canada? Pouvez-vous m'expliquer quel est son rôle et comment elle gère les biens de TPSGC?

**M. Lakroni :** Nous n'administrons pas la Société immobilière du Canada. Elle relève directement de la ministre de TPSGC.

**La sénatrice Buth :** Pouvez-vous me dire quel est le processus suivi par TPSGC au moment de la cession de biens immobiliers?

**M. Lakroni :** Je vais demander à M. Mongeau de répondre à ces questions.

[*Français*]

**Pierre-Marc Mongeau, sous-ministre adjoint, Direction générale des biens immobiliers, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :** Merci pour la question. Canada Lands, comme le disait mon collègue, est une entité qui se rapporte directement à la ministre. Normalement, lorsque le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux décide qu'on n'a plus besoin d'un immeuble ou que cet immeuble est déclaré en surplus, on a toujours deux choix. On doit déterminer si c'est une disposition normale qui se fait sans valeur ajoutée ou si c'est une propriété stratégique. Lorsque cela devient une propriété stratégique, cela signifie qu'il y a un développement possible ou l'occasion de développer le terrain et d'en augmenter la valeur. C'est à ce moment qu'on va vendre le terrain à Canada Lands, qui deviendra responsable par la suite d'en faire le développement.

À partir du moment où la propriété est déclarée être un surplus, est considérée propriété stratégique et est transférée à Canada Lands, TPSGC se libère des dossiers. La responsabilité de gérer les propriétés revient donc à Canada Lands.

[*Traduction*]

**La sénatrice Buth :** À un moment donné, il serait peut-être bon d'entendre des représentants de la Société immobilière du Canada.

**Le président :** J'en prends note.

Où se trouve la Société immobilière du Canada dans le Budget principal des dépenses? Est-ce que c'est dans la section réservée à Travaux publics? J'ai essayé de la trouver pendant que vous répondiez à la question.

**M. Lakroni :** Le Budget principal des dépenses ne fait état que des entités qui dépendent de crédits parlementaires. Je n'ai pas l'intention de m'exprimer au nom de la Société immobilière du Canada, mais compte tenu de sa structure de financement, elle ne figure pas dans le Budget principal des dépenses.

**Le président :** Merci. Voilà qui explique pourquoi notre comité a omis de l'inviter à comparaître à l'occasion.

**Senator Buth:** This is for Industry Canada. There was an innovation strategy that was announced a couple of years ago. It's an interest of mine in terms of innovation and this issue that we have — we've been studying it at the Agriculture Committee as well — it is this value of death that occurs from lab bench to commercialization in Canada. One of the things I was trying to follow was that I think it was a \$400-million allocation in Industry Canada that one program was ending and a certain amount of money was going to be spent on an innovation strategy.

Can you tell me where that's at, or have I forgotten something?

**Robert Dunlop, Assistant Deputy Minister, Science and Innovation Sector, Industry Canada:** I'm not sure. There have been so many announcements recently about innovation that \$400 million doesn't ring a bell with me. The government announced through the Department of Finance Canada a venture capital strategy. That may be what you're referring to.

There are some elements of that being delivered through the Industry Canada portfolio that address the area about which you speak. In particular, I would point to the Canada Accelerator and Incubator Program, which had the objective of identifying the organizations across the country that are particularly successful in taking companies in that situation you described and getting them to the other side. The government announced in Budget 2013 there would be \$60 million available for those organizations to be distributed after a competition. Then in the most recent Budget 2014, they announced they were so encouraged with the way that was looking, that an additional \$40 million was added to it. The competition is being wrapped up now with additional winners as a result of the top-up provided in the most recent budget.

**Senator Buth:** That was a component of it. It was a response to the Jenkins report — the initial strategy, et cetera. Where would I find the \$60 million in terms of the Canada Accelerator and Incubator Program?

**Mr. Dunlop:** The \$60 million I was referring to was in Budget 2013, so I'm not sure whether that was dealt with in mains or supplementary estimates last year. The \$40 million top-up is not dealt with in the Main Estimates. I'm assuming it's in supplementary estimates at some point.

**Senator Buth:** It was in Budget 2014?

**Mr. Dunlop:** Yes.

**Senator Buth:** Can you tell me what systems you will have in place for measuring the impact you will have in the allocation of these funds? How are you going to measure how well this program does?

**Mr. Dunlop:** I'd say that like our colleagues from Public Works, there is an issue here of the portfolio. This isn't being delivered directly by Industry Canada; it's being delivered by the

**La sénatrice Buth :** Question pour Industrie Canada. Il y a quelques années, on avait annoncé une stratégie de l'innovation. En matière d'innovation — c'est également un aspect que nous avons étudié au Comité de l'agriculture — je m'intéresse à la valeur des innovations qui ne sortent pas du laboratoire et qui ne sont jamais commercialisées au Canada. J'essayais de savoir ce qu'il était advenu d'un crédit de 400 millions de dollars à Industrie Canada pour un programme qui prenait fin et d'un certain financement qui devait être consacré à une stratégie en matière d'innovation.

Pouvez-vous me dire ce qu'il en est ou si j'ai oublié quelque chose?

**Robert Dunlop, sous-ministre adjoint, Secteur science et innovation, Industrie Canada :** Je ne sais pas exactement. Il y a eu tellement d'annonces récemment en matière d'innovation que ce chiffre de 400 millions de dollars ne me dit rien. Le gouvernement a annoncé, par l'intermédiaire du ministère des Finances, une stratégie de capital-risque. C'est peut-être à cette stratégie que vous faites allusion.

La prestation de certains aspects de cette stratégie est confiée au portefeuille d'Industrie Canada chargé du secteur dont vous parlez. En particulier, j'aimerais signaler le Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs dont l'objectif est de repérer les organisations du pays qui réussissent particulièrement bien à repêcher des entreprises qui se trouvent dans la situation que vous avez décrite. Dans son budget de 2013, le gouvernement a annoncé qu'il distribuerait 60 millions de dollars à ces organisations, à la suite d'un concours. Les choses se présentent si bien que le gouvernement a annoncé dans le plus récent budget de 2014, qu'il allait augmenter de 40 millions de dollars le budget consacré à cette initiative. Le concours est désormais terminé et compte un plus grand nombre de lauréats à la suite du financement complémentaire annoncé dans le plus récent budget.

**La sénatrice Buth :** Cette initiative en faisait partie. C'était une réponse au rapport Jenkins, la stratégie initiale. Où puis-je trouver les 60 millions de dollars consacrés au Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs?

**M. Dunlop :** Les 60 millions de dollars dont je vous parlais relèvent du budget de 2013, et je ne sais pas si ce montant est cité dans le budget principal ou le budget supplémentaire de l'an dernier. Le financement complémentaire de 40 millions de dollars n'est pas indiqué dans le Budget principal des dépenses. Je suppose qu'il figure actuellement dans le budget supplémentaire.

**La sénatrice Buth :** Est-ce qu'il s'agit du budget de 2014?

**M. Dunlop :** Oui.

**La sénatrice Buth :** Pouvez-vous me dire quels sont les systèmes que vous allez mettre en place pour mesurer l'impact que vous aurez à la suite de l'affectation de ces fonds? Comment allez-vous mesurer l'efficacité de ce programme?

**M. Dunlop :** Je dirais, comme mes collègues de Travaux publics, que cela relève du portefeuille. Ce programme n'est pas offert directement par Industrie Canada mais par le Conseil

National Research Council. They are the ones responsible for the finer points of program delivery. We would normally assist the National Research Council with their cabinet submissions and things like that, so that's why I'm aware of the program and the processes.

**Senator Buth:** I understand that the NRC is coming out with a new strategy, because the old strategy is sunseting; is that true?

**Mr. Dunlop:** The National Research Council's new mandate was announced last year, so they are very active now in implementing the new direction announced last year, which is a greater focus on collaborative work with business. The delivery of this program is part of that — having them connected more directly with that ecosystem that works with small companies, universities, with a keen eye on taking products to market.

**Senator Buth:** I would like to suggest we have NRC come before us.

**The Chair:** That would be a good idea.

I want to clarify a point in your answer to Senator Buth. When you say, "We don't have any responsibility to them; we send it off to NRC," are you just a conduit through all of this? Surely you must assume some responsibility if the money passes through your account on the way to NRC.

**Mr. Dunlop:** In this case, we have some responsibility with respect to policy. I hope my answer was saying that on the finer points of designing, for example, the program evaluation framework would be more the responsibility of the NRC, given that they are the ones delivering.

**The Chair:** And you take no —

**Mr. Dunlop:** We would work with them on that, but it's ultimately their responsibility because they are the ones administering it.

**The Chair:** So they produce a document that shows results. Do you participate in a review of that and say, "I thought we could have done better than that"?

**Mr. Dunlop:** It would be informal. Again, we are two organizations that report to the same minister. They have a deputy minister equivalent, so they would be working with us, sharing expertise, because we have some similar activities on things we deliver directly.

**The Chair:** I guess we're trying to get to why it has to flow through you, then. Why doesn't it go directly?

national de recherches. C'est lui qui est chargé des détails de prestation du programme. En temps normal, nous aidons le Conseil national de recherches à présenter ses demandes au Cabinet et c'est la raison pour laquelle je suis au courant du programme et des processus.

**La sénatrice Buth :** Est-il exact de dire que le CNRC propose une nouvelle stratégie à la suite de l'élimination progressive de l'ancienne?

**M. Dunlop :** Le nouveau mandat du Conseil national de recherches du Canada ayant été annoncé l'an dernier, le CNRC s'active à mettre en place la nouvelle orientation qui accorde plus d'importance à la collaboration avec le secteur privé. La prestation de ce programme fait partie de cette nouvelle volonté de collaborer plus directement dans cet écosystème avec des petites entreprises, des universités, dans l'objectif de commercialiser les produits de la recherche.

**La sénatrice Buth :** Je propose que l'on demande au CNRC de venir nous rencontrer.

**Le président :** Ce serait une bonne idée.

J'aimerais vous demander de préciser la réponse que vous avez donnée à la sénatrice Buth. Lorsque vous dites que ce programme ne relève pas de vos responsabilités, mais plutôt du CNRC, est-ce que vous voulez dire que vous servez simplement d'intermédiaire? Vous avez certainement une certaine responsabilité si les fonds passent par votre compte avant de parvenir au CNRC.

**M. Dunlop :** Dans ce cas, nous avons une certaine responsabilité sur le plan de la politique. J'espère que j'ai dit dans ma réponse que les détails de conception eux-mêmes relevaient plutôt de la responsabilité du CNRC, par exemple le cadre d'évaluation du programme, étant donné que c'est lui qui le dispense.

**Le président :** Et vous ne prenez aucune...

**M. Dunlop :** Nous collaborons avec le CNRC dans le cadre de ce programme, mais, au bout du compte, c'est sa responsabilité, puisque c'est lui qui l'administre.

**Le président :** Par conséquent, le CNRC produit un document qui fait état des résultats. Est-ce que vous participez à un examen et que vous êtes en mesure par exemple de dire que vous vous attendiez à de meilleurs résultats?

**M. Dunlop :** Cela se ferait de manière non officielle. Je répète que nous sommes deux organisations qui relèvent du même ministre. Le CNRC a l'équivalent d'un sous-ministre et le conseil collabore avec nous et échange des connaissances spécialisées, étant donné que nous nous livrons à des activités similaires dans des programmes que nous offrons directement.

**Le président :** On peut se demander alors pourquoi ce financement passe par vous plutôt que d'être dirigé directement au CNRC?

**Mr. Dunlop:** This doesn't flow through us directly; it goes directly to the NRC. It doesn't come through us. We have some policy involvement with them, but the funding flows to the NRC. They have their own appropriations.

**The Chair:** Okay, I misunderstood. That's my fault. I'm just not hearing clearly this evening. Thank you.

[Translation]

**Senator Hervieux-Payette:** There are two paragraphs on page 2 of the Industry Canada report that I do not understand. It says that 34 per cent goes to advancing the marketplace to ensure that the Canadian marketplace is efficient and competitive. What does that mean? How do you ensure that the Canadian marketplace is efficient and competitive? Do you measure that in terms of jobs created, the increase in revenues or some other way?

[English]

**Iain Stewart, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Sector, Industry Canada:** One of the fundamental roles of our department is a series of pieces of legislation called marketplace framework legislations like the Canada Corporations Act, the Competition Act and intellectual property laws. So a very big part of our activity, which is captured in that category, is the people who design the laws and then administer them. The Competition Bureau administers the Competition Act and so on.

We try to create a competitive market that's a free and open market in which companies are competing with each other and achieving efficiencies, growing or not growing and going into bankruptcy and insolvency legislation and so on.

**Senator Hervieux-Payette:** You're talking about the budget of the Competition Bureau?

**Mr. Stewart:** The Competition Bureau, as far as the appropriation is concerned, is actually within Industry Canada's appropriation, for example, in that case.

We do have, for instance, the Canada Business Corporations Act, and so we also have the office of corporations. It does a registry function for corporations and so on. That 34 per cent is all about these market operation pieces of legislation and the civil servants who administer the different organizations that uphold those areas.

**Senator Hervieux-Payette:** Mr. Chair, I think all of you knew what this meant, but I confess that I never thought it was related to the Competition Bureau and other organizations. Maybe the next time you can write something such that we know who is using that money.

Could you give me some explanation about the 14 per cent in the same way you did about the 34 per cent, from the third paragraph?

**M. Dunlop :** Il ne passe pas nous, il va directement au CNRC. Le financement parvient directement au CNRC, mais nous avons une certaine participation au niveau des politiques. Le CNRC a ses propres crédits parlementaires.

**Le président :** Très bien, j'avais mal compris. C'est ma faute. On dirait que je n'entends pas bien ce soir. Merci.

[Français]

**La sénatrice Hervieux-Payette :** À la page 2 du rapport d'Industrie Canada, il y a deux paragraphes que je ne comprends pas. Il y est écrit que 34 p. 100 sont consacrés à privilégier le marché afin de veiller à ce que le marché canadien soit efficace et concurrentiel. Qu'est-ce que cela veut dire? Comment veillez-vous à ce que le marché canadien soit efficace et concurrentiel? Mesurez-vous cela en termes d'emplois créés, d'augmentation des revenus ou autrement?

[Traduction]

**Iain Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique, Industrie Canada :** Un des rôles fondamentaux de notre ministère repose sur une série de textes législatifs appelés les politiques-cadres du marché, en l'occurrence la Loi sur les corporations canadiennes, la Loi sur la concurrence et les lois sur la propriété intellectuelle. Par conséquent, une très grande partie de notre activité dans ce secteur est exécutée par le personnel qui est chargé de concevoir les lois et ensuite de les administrer. Le Bureau de la concurrence administre la Loi sur la concurrence, et cetera.

Nous nous efforçons de mettre en place un marché compétitif, libre et ouvert dans lequel les entreprises se font concurrence et améliorent leur rendement, prennent de l'expansion ou, au contraire, ne se développent pas et font faillite et se placent sous la protection des lois sur l'insolvabilité, et cetera.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Est-ce que vous parlez du budget du Bureau de la concurrence?

**M. Stewart :** Le crédit parlementaire du Bureau de la concurrence fait partie dans ce cas, par exemple, du crédit d'Industrie Canada.

Nous avons, par exemple, la Loi canadienne sur les sociétés par actions et nous avons également le bureau des sociétés qui se charge de leur enregistrement. Ces 34 p. 100 se rapportent entièrement à ces textes législatifs relatifs au marché et aux fonctionnaires qui administrent les différentes organisations soutenant ces secteurs.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Monsieur le président, je crois que vous aviez tous compris, alors que je ne savais absolument pas, je l'avoue, que cela se rapportait au Bureau de la concurrence et à d'autres organisations. La prochaine fois, vous pourriez peut-être l'indiquer, pour qu'on sache à qui sont destinés les fonds.

Pourriez-vous m'expliquer de la même manière que pour les 34 p. 100, à quoi servent les 14 p. 100 mentionnés au troisième paragraphe?



[Translation]

It says that 14 per cent goes toward encouraging business innovation and productivity by promoting economic development in communities across the country.

Are these tax credits?

**Mr. Stewart:** No.

**Senator Hervieux-Payette:** Is it money that is paid directly? How many programs are related to this 14 per cent: one, two, three?

**Mr. Stewart:** For the most part, it is probably the fund for innovation activities. The FedNor regional development agency is also included in our budgets.

**Mr. Dunlop:** My colleague mentioned the Ontario regional development agency, which is called FedNor. It is an element of this part.

**Senator Hervieux-Payette:** Did you dismantle the agency in Quebec?

**Mr. Dunlop:** I am sorry?

**Senator Hervieux-Payette:** The regional development agency of Quebec no longer exists?

**Mr. Dunlop:** That department is completely independent from Industry Canada. We have ties with FedDev for Southern Ontario, but that is also a department with a minister and deputy ministers. FedNor is a branch in our department.

**Senator Hervieux-Payette:** On page 3, it states, “. . .the implementation of the final phase of Industry Canada’s deficit reduction action plan measures.”

We have dozens and dozens of pages of documents. I cannot know what you are referring to when you talk about “the final phase of [the] action plan measures.”

What is the final phase? You are making a general statement, but I do not really know what activities of your department allow for the implementation of the final phase.

[English]

**Mr. Enns:** Budget 2012 measures were phased in over three years. Industry Canada implemented all of those measures earlier than actually anticipated, but the last slice of funding that was removed from our budgets is the \$14 million that is being reduced in the current fiscal year. Most of that is for administrative and operational savings. We’ve done things like eliminate a sector that was responsible for our regional activities. We consolidated the overall responsibility for that in headquarters without affecting the staff in the regions. We’ve reduced spending on library services, things where we can go online instead of using subscriptions. We have consolidated some offices like the Competition Bureau in a couple of locations.

[Français]

On mentionne que 14 p. 100 sont consacrés à encourager l’innovation commerciale et la productivité en favorisant le développement économique dans les collectivités partout au pays.

Est-ce que ce sont des crédits d’impôt?

**M. Stewart :** Non.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Est-ce qu’il s’agit d’argent qui est versé directement? Y a-t-il un, deux ou trois programmes qui sont liés à ces 14 p. 100?

**M. Stewart :** Pour la plupart, ce sont probablement des fonds destinés aux activités concernant l’innovation. De plus, l’agence de développement régional FedNor est incluse dans nos budgets.

**M. Dunlop :** Mon collègue a mentionné l’agence de développement régional pour l’Ontario, qui s’appelle FedNor. C’est un élément de cette partie.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Au Québec, est-ce que vous avez démantelé l’agence?

**M. Dunlop :** Excusez-moi?

**La sénatrice Hervieux-Payette :** L’agence de développement régional au Québec n’existe plus?

**M. Dunlop :** C’est un ministère complètement indépendant d’Industrie Canada. Nous entretenons des liens avec FedDev pour le Sud de l’Ontario mais c’est aussi un ministère doté d’un ministre et de sous-ministres. FedNor est une direction générale de notre ministère.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** À la page 3, on lit ce qui suit : « [...] la mise en œuvre de la dernière étape des mesures du plan d’action pour la réduction du déficit d’Industrie Canada. »

Nous avons des documents qui ont des dizaines et des dizaines de pages. Je ne peux pas savoir à quoi vous réferez lorsque vous parlez de « la dernière étape des mesures du plan d’action ».

Quelle est cette dernière étape? Vous faites une affirmation générale, mais je ne sais pas vraiment quelle activité de votre ministère permet de faire la mise en œuvre de la dernière étape?

[Traduction]

**M. Enns :** Les mesures prévues dans le budget de 2012 étaient étalées sur trois ans. Industrie Canada a mis en œuvre toutes ces mesures plus tôt que prévu, mais la dernière tranche de financement déduite de nos budgets est la tranche de 14 millions de dollars réduite pendant l’exercice en cours. Ce sont pour la plupart des économies réalisées sur le plan administratif et opérationnel. Nous avons pris des mesures consistant par exemple à éliminer un secteur responsable de nos activités régionales. Nous avons regroupé la responsabilité générale de ces activités à notre siège central sans toucher au personnel des régions. Nous avons réduit les dépenses des services de bibliothèque en privilégiant la consultation des documents en ligne plutôt que les abonnements. À plusieurs endroits, nous avons regroupé certains bureaux comme le Bureau de la concurrence.

In some cases, we've narrowed the focus of research — and I'm talking in particular about Communications Research Centre Canada — to focus more on things that are specifically related to mandate.

So those are some of the operational efficiencies that were achieved in the overall target of \$79 million, which was our Budget 2012 reduction target. As I said, most of that was done in the first two years, and we're just finalizing the last slice of the funding now.

**Senator Hervieux-Payette:** It's a good thing that for a line and a half you spoke for about five minutes. Thank you.

[Translation]

My other question has to do with PWGSC and the decrease of \$102 million because of the annual fit-up funding adjustment for real property that will occur later this year.

Are you going to postpone the expense and come back for supplementary estimates?

**Mr. Lakroni:** The \$102 million is a decrease because, the way real property is funded, part of the budget is subject to volume and market fluctuations. Instead of requesting amounts at the start of the year in the Main Estimates, we wait to see how those fluctuations will play out and we adjust accordingly.

This exercise is usually done at the end of the year, and we and the Treasury Board Secretariat feel that it is a healthy way to manage the Real Property Branch's quasi-statutory budget. With respect to the source of the \$102 million, \$39 million is for the fit-up of three government buildings located at 22 Eddy, 30 Victoria, and 45 Carrière.

Last year, we requested \$63 million in the supplementary estimates C for the fit-up of four buildings for rental, mainly for the Canada Revenue Agency, the Treasury Board Secretariat, the Department of Finance and for another building, at 22 Eddy in Gatineau. There is another envelope of \$36.3 million for approximate expenses related to 310,000 square metres in various parts of Canada to accommodate a number of departments, and \$2.5 million for increase in the cost of leases.

That provides an overall summary of the expenses from last year. I cannot predict the cost increase for this year, but we will assess it using a very sophisticated formula. We will ask the Treasury Board Secretariat for authorization to have access to the funds.

Dans certains cas, nous avons réduit la portée de la recherche — en particulier dans le cas du Centre de recherches sur les communications du Canada — afin de nous concentrer sur certains aspects plus directement visés par notre mandat.

Voilà quelques-unes des efficacités opérationnelles que nous avons atteintes dans la cible globale de 79 millions de dollars qui était la cible de réduction fixée pour nous dans le budget de 2012. Comme je l'ai dit, la plupart de ces réductions ont été réalisées au cours des deux premières années et nous terminons actuellement la dernière étape du plan d'action.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Je constate que pour expliquer une ligne et demie, vous avez parlé pendant environ cinq minutes. Merci.

[Français]

Mon autre question concerne TPSGC, soit la réduction de 102 millions de dollars en raison de l'ajustement annuel du financement pour l'aménagement des biens immobiliers qui aura lieu plus tard au cours de l'exercice.

Est-ce que vous allez reporter la dépense et revenir pour un budget supplémentaire?

**M. Lakroni :** Les 102 millions de dollars représentent une réduction parce que, de la façon dont les biens immobiliers sont financés, une partie du budget est assujettie aux fluctuations du volume et du marché. Au lieu de demander les sommes au début de l'année dans le Budget principal des dépenses, on attend de voir comment ces fluctuations s'exercent et, par la suite, on s'ajuste en conséquence.

C'est un exercice qui se fait généralement à la fin de l'année et qui, selon nous et selon le Secrétariat du Conseil du Trésor, constitue une façon saine de gérer le budget quasi statutaire de la Direction générale des biens immobiliers. Pour ce qui est de la provenance des 102 millions de dollars, 39 millions sont consacrés aux dépenses d'aménagement de trois immeubles gouvernementaux qui sont situés au 22, rue Eddy, au 30, rue Victoria et au 45, boulevard de la Carrière.

L'année dernière, on avait demandé 63 millions de dollars dans le budget supplémentaire C pour l'aménagement de quatre immeubles à des fins de location, surtout pour l'Agence du revenu du Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère des Finances et pour un autre immeuble à Gatineau, situé au 22, rue Eddy. Il y a une autre enveloppe de 36,3 millions de dollars consacrée à des dépenses approximatives liées à 310 000 mètres carrés dans différents parcs du pays pour accommoder plusieurs ministères, et un montant de 2,5 millions qui représente l'augmentation du prix des baux.

Cela résume grosso modo les dépenses de l'année dernière. Cette année, je ne peux pas prédire l'augmentation des prix, mais nous allons évaluer cela à l'aide d'une formule qui est très sophistiquée. Nous demanderons au Secrétariat du Conseil du Trésor l'autorisation d'avoir accès aux fonds.

**Senator Hervieux-Payette:** So I was not mistaken in thinking that you will be back?

**Mr. Lakroni:** No, you were not mistaken. The issue is determining the amount.

**Senator Hervieux-Payette:** Who owns the Terrasses de la Chaudière building? I always thought it was the federal government.

**Mr. Lakroni:** I will ask my colleague Pierre-Marc Mongeau to answer that question.

**Mr. Mongeau:** If memory serves me right, the building belonged to a company called Rosedale, but we bought it last year. When the building was being constructed, we had planned for a purchase option after 25 years, and that time has come. So we bought the property for about \$54 million, but it was worth several hundred million. It was a good deal, as they say.

**Senator Bellemare:** My questions are for Industry Canada. In your presentation, you said that there have been some reductions but there have also been increases. I would like an explanation about two programs, first one found in the detail, the \$14 million envelope for Mitacs, “which supports research internship”.

The other program has an amount of \$9 million, for the Canadian Youth Business Foundation. I found it in a note, but I did not find it in the contributions or the grants. Can you explain these two programs for me? After that, I will have another question.

**Mr. Dunlop:** I can explain what they are about.

Mitacs is an independent organization with expertise in providing scholarships and programs to students, especially students working in private sector research.

**Senator Bellemare:** University students?

**Mr. Dunlop:** Exactly. Recently, in Budget 2014, the government announced an increase for postdoctoral positions to run research programs in private companies. Last year, it announced an increase for doctoral students; it is a way for those students to gain experience in the private sector. It shows that there are not only university careers, which are very useful, but that researchers are also needed in the private sector.

**Senator Bellemare:** And the scholarships — the word escapes me.

**Senator Eaton:** Learning?

**Mr. Dunlop:** Internships?

**Senator Bellemare:** Yes. How long do they last?

**La sénatrice Hervieux-Payette :** Donc je n'étais pas dans l'erreur de penser que vous alliez revenir?

**M. Lakroni :** Non, vous n'êtes pas dans l'erreur. La question est de savoir pour quel montant.

**La sénatrice Hervieux-Payette :** À qui appartient l'immeuble des Terrasses de la Chaudière? J'ai toujours pensé que c'était au gouvernement fédéral.

**M. Lakroni :** Je vais demander à mon collègue Pierre-Marc Mongeau de répondre à la question.

**M. Mongeau :** De mémoire, l'immeuble appartenait à la compagnie Rosedale mais on l'a acheté l'année dernière. Lors de la construction de l'immeuble, on avait prévu une option d'achat 25 ans plus tard, et ce temps est arrivé. On a donc procédé à l'achat de la propriété pour 54 millions de dollars environ, alors qu'elle valait plusieurs centaines de millions. C'est donc une bonne affaire, comme on dit.

**La sénatrice Bellemare :** Mes questions s'adressent à Industrie Canada. Dans votre présentation, vous avez dit qu'il y avait des réductions, mais qu'il y avait aussi des augmentations. J'aimerais avoir des explications sur deux programmes, d'abord celui qu'on retrouve dans le détail, l'enveloppe de 14 millions de dollars pour Mitacs — « which supports research internship ».

Il y a également l'autre programme, d'une somme de 9 millions de dollars, pour la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs. Je l'ai retrouvé dans une note, mais je ne l'ai pas trouvé dans les contributions ni dans les subventions. Pouvez-vous m'expliquer ces deux programmes? Par la suite, j'aurai une autre question.

**M. Dunlop :** Je peux expliquer de quoi il s'agit.

Mitacs est une organisation indépendante qui a une expertise pour fournir des bourses et des programmes à des étudiants, surtout des étudiants qui travaillent dans le domaine de la recherche dans le secteur privé.

**La sénatrice Bellemare :** Les étudiants universitaires?

**M. Dunlop :** Exactement. Récemment, dans le budget de 2014, le gouvernement a annoncé une augmentation en faveur d'universitaires postdoctoraux qui gèrent un programme de recherche dans une compagnie privée. L'an dernier, il a annoncé une augmentation en faveur des étudiants de niveau doctoral, et c'est une manière de favoriser l'acquisition d'expérience dans le secteur privé pour ces étudiants, pour montrer qu'il n'y a pas seulement des carrières universitaires, qui sont très utiles, mais qu'il faut aussi des chercheurs dans le secteur privé.

**La sénatrice Bellemare :** Et ces bourses... Je cherche le mot.

**La sénatrice Eaton :** Apprentissage?

**M. Dunlop :** Des stages?

**La sénatrice Bellemare :** Oui. Ça dure combien de temps?

**Mr. Dunlop:** It depends on the situation. That is one of the advantages of Mitacs. They work with companies, universities, professors, in order to create internships that are mutually beneficial.

**Senator Bellemare:** How many internships are you looking at this year?

**Mr. Dunlop:** It is really difficult to give you a precise answer, because there are several programs and we have several contracts with Mitacs.

**Senator Bellemare:** Because it is an independent organization. Is it a grant or a contribution?

**Mr. Dunlop:** It is a contribution.

**Senator Bellemare:** So they are evaluated afterwards.

**Mr. Dunlop:** Yes.

**Senator Bellemare:** Turning to the \$9 million for the young entrepreneurs, is that a contribution too?

**Mr. Stewart:** This was in the 2013 budget; it was \$9 million per year for two years. It is a not-for-profit organization whose goal is to encourage young people to become entrepreneurs. Each young person gets a fund of about \$15,000 in order to become an entrepreneur. There is also a fund for mentorship.

**Mr. Stewart:** The idea was to encourage people to become entrepreneurs. The organization was founded by two Canadian banks.

**Senator Bellemare:** This is a start-up fund, because it is going to continue.

**Mr. Stewart:** For a long time. There is a network of volunteers that sets the tone. They are older, experienced entrepreneurs.

**Senator Bellemare:** It sounds like they could be angels.

**Mr. Stewart:** They are not angels in the sense of venture capital, but the same kind of person. They are people who have founded organizations in their careers and who are sharing their experience with new entrepreneurs.

**Senator Bellemare:** My next question deals with the regional distribution of these grants and contributions. We see them under broad headings, but do you know the regional breakdown of the funding by province?

**Mr. Stewart:** For all our programs or for one program?

**Senator Bellemare:** For all your programs.

**Mr. Stewart:** For all departments together.

**Senator Bellemare:** Yes.

**M. Dunlop :** Ça dépend de la situation. C'est l'un des atouts de Mitacs de permettre de travailler avec des compagnies, des universités, des professeurs pour créer un stage utile dans les deux sens.

**La sénatrice Bellemare :** Combien de stages visez-vous cette année?

**M. Dunlop :** C'est vraiment difficile de vous donner une réponse précise, parce qu'il y a quelques volets et nous avons quelques contrats avec Mitacs.

**La sénatrice Bellemare :** Parce que c'est une organisation indépendante. Est-ce que c'est une subvention ou une contribution?

**M. Dunlop :** C'est une contribution.

**La sénatrice Bellemare :** Donc, ils sont évalués par la suite.

**M. Dunlop :** Oui.

**La sénatrice Bellemare :** Quant aux 9 millions de dollars consacrés aux jeunes entrepreneurs, il s'agit d'une contribution, là aussi?

**M. Stewart :** Dans le budget de 2013, il s'agit de 9 millions de dollars par année sur deux ans. C'est une organisation sans but lucratif dont l'objectif est d'encourager les jeunes à devenir des entrepreneurs. Chaque jeune profite d'un fonds d'environ 15 000 \$ pour devenir un entrepreneur. Il y a également un fonds consacré au mentorat.

**M. Stewart :** L'idée était d'encourager les gens à devenir entrepreneurs. Ce sont deux banques canadiennes qui ont fondé cette organisation.

**La sénatrice Bellemare :** C'est un fonds de démarrage, parce que ça va continuer.

**M. Stewart :** Pendant longtemps. Il y a un réseau de bénévoles qui donne le ton; des anciens entrepreneurs expérimentés.

**La sénatrice Bellemare :** Ce sont des anges, peut-être?

**M. Stewart :** Pas des anges dans le sens de capital de risque, mais le même type de personne; quelqu'un qui a fondé une organisation durant sa carrière et qui partage son expérience avec les nouveaux entrepreneurs.

**La sénatrice Bellemare :** Ma prochaine question a trait à la répartition régionale de ces subventions et contributions. On le voit sous forme de grands titres, mais est-ce que vous connaissez la répartition régionale de ces fonds par province?

**M. Stewart :** Pour tous nos programmes ou un des programmes?

**La sénatrice Bellemare :** Pour l'ensemble de vos programmes.

**M. Stewart :** Pour les ministères ensemble.

**La sénatrice Bellemare :** Oui.

[English]

**Mr. Enns:** We do track where the recipients are, but we don't target an area in particular for most of the programs, so they're pan-Canadian.

[Translation]

**Senator Bellemare:** For all these grants and contributions, is there no real objective to distribute them by region, for fairness?

**Mr. Stewart:** Exactly. That is not the objective.

**Mr. Dunlop:** In general, I would say that all our programs are provided across the country. There are some exceptions, like FedNor, which is a regional program.

**Senator Bellemare:** Is there a way of finding out how much Quebec might have received, for example?

**Mr. Stewart:** Yes, the proportion of our funding that goes to Quebec. We do not have those figures with us at the moment.

**Senator Bellemare:** Are they publicly available?

**Mr. Stewart:** I am not sure. As I mentioned in connection with the aerospace research, there is the SADI program and most of those funds go to Quebec, because most of the industry is located there. However, it is not a condition or a criterion for the program. The program is aimed at excellence and innovation; we look for the best projects.

**Senator Bellemare:** Region is not a factor.

**Mr. Stewart:** Right, in that sense.

**Senator Chaput:** Senator Bellemare asked most of my questions, but I have one for Industry Canada. As I look through the document, I see the heading "Contributions under the Community Futures Program." Which contribution does that refer to? What is it? Is it something distributed to communities in Canada?

Can you explain, this "Community Futures Program" to me? In the French version, it is on page 229.

[English]

**Mr. Enns:** We're talking about the community economic development programs like the Northern Ontario Development Program, FedNor, which is the equivalent for northern Ontario of the other regional development agencies. Also included in that grouping of programs are things like the Community Futures Program, so that's in what we call a strategic outcome area.

[Translation]

**Senator Chaput:** So it is for Canada as a whole.

[Traduction]

**M. Enns :** Nous savons où se trouvent les bénéficiaires de ces subventions et contributions, mais nous ne ciblons pas une région en particulier dans le cas de la plupart des programmes, car il s'agit d'une initiative pancanadienne.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Pour toutes les subventions et contributions, il n'y a pas vraiment d'objectif de répartition régionale, une certaine équité?

**M. Stewart :** Exactement. Ce n'est pas le cas.

**M. Dunlop :** Je dirais qu'en général, tous nos programmes sont offerts partout au pays. Il y a quelques exceptions, comme FedNor, qui est un programme régional.

**La sénatrice Bellemare :** Est-ce qu'on peut savoir, par exemple, combien le Québec aurait reçu?

**M. Stewart :** Oui, la proportion de nos fonds qui est versée au Québec. Nous n'avons pas ces chiffres avec nous maintenant.

**La sénatrice Bellemare :** Est-ce qu'ils sont mis à disposition publiquement?

**M. Stewart :** Je ne suis pas certain. Comme je l'ai dit pour la recherche aérospatiale, il y a le programme ISAD, et la plupart de ces fonds sont destinés au Québec, parce que la majorité de l'industrie se trouve là. Cependant, ce n'est pas une condition ou un critère pour le programme. Le programme vise l'excellence et l'innovation, et on cherche le meilleur projet.

**La sénatrice Bellemare :** Ce n'est pas une question de région.

**M. Stewart :** Oui, dans ce sens.

**La sénatrice Chaput :** La sénatrice Bellemare a posé la plupart de mes questions, mais j'en ai une pour Industrie Canada. En examinant ce document, je vois la mention « Contribution en vertu du programme de développement des collectivités ». À qui cette contribution s'adresse-t-elle? Qu'est-ce que c'est? Est-ce qu'il s'agit d'une répartition en termes des collectivités au Canada?

Pouvez-vous m'expliquer ce « Programme de développement des collectivités »? J'ai le texte en français, page 229.

[Traduction]

**M. Enns :** Il s'agit des programmes de développement économique des collectivités comme le Programme de développement économique pour le Nord de l'Ontario, FedNor, qui est l'équivalent pour le Nord de l'Ontario des autres organes de développement régional. Cet ensemble regroupe également des programmes comme le Programme de développement des collectivités qui appartiennent par conséquent au secteur des résultats stratégiques.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Alors, c'est pour le Canada dans son ensemble.

[English]

**Mr. Enns:** In the case of Community Futures, yes. Our portion relates to funding for northern Ontario. The rest of Canada is dealt with for that program by the other regional development agencies, like WD or ACOA.

[Translation]

**Senator Chaput:** Thank you. Those were my questions, Mr. Chair.

**The Chair:** Thank you.

[English]

**Senator L. Smith:** Looking through Industry, the write-up we have in the estimates, Industry's mission is to foster a growing, competitive, knowledge-based Canadian economy. Highlights, Canadian marketplace is efficient and competitive; advancements in science and technology, knowledge, innovation, Canadian businesses and communities are competitive.

Then I look on page II-173 in terms of money: science, technology, innovation capacity, \$319 million; industrial research, 262; Spectrum Telecommunications 114, et cetera.

Senator Day asked a question about flow of money and who controls what, because you'd given him an answer to one of his questions saying you don't control that, you just put money into a situation.

How do you measure success? I know you have highlights, I know you've put money into these various elements, but can you give us two or three examples of successes that you've had with the money that you've invested in terms of results?

**Mr. Enns:** I can speak a little bit to the general framework and then perhaps my colleagues can jump in on particular examples. Contribution programs must be evaluated every five years. All transfer payment programs, according to the Federal Accountability Act, have to be evaluated every five years, so there is an ongoing way to find out about results and conditions in terms of the results achieved and the indicators would also be built into the contribution agreements that we set up with those recipients of contribution agreements.

That's one of the primary ways we have the results information on which we can base decisions on program improvements or changes of any kind.

**Senator L. Smith:** So do you show results in your plans and priorities in terms of specific highlights? What would be helpful to us as a committee is when you look at budgets you say, "I've got

[Traduction]

**M. Enns :** Dans le cas du Programme de développement des collectivités, oui. Notre portion se rapporte aux initiatives concernant le Nord de l'Ontario. Les autres régions du Canada concernées par ce programme relèvent de la responsabilité d'autres organismes de développement régional tels que le DEO ou l'APECA.

[Français]

**La sénatrice Chaput :** Je vous remercie. C'était mes questions, monsieur le président.

**Le président :** Merci.

[Traduction]

**Le sénateur L. Smith :** À la section concernant Industrie Canada, le texte du Budget principal des dépenses indique que le ministère a pour mission de favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle et axée sur le savoir. La section des faits saillants précise que le marché canadien est efficace et concurrentiel; que les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne et que les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives.

Passons maintenant à la page II-228. Les montants sont les suivants : capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation, 319 millions de dollars; recherche industrielle, 262; spectre, télécommunications, 114, et cetera.

Le sénateur Day a posé une question concernant l'acheminement des fonds et leur contrôle puisque vous lui aviez répondu auparavant que vous n'exerciez aucun contrôle et que vous vous contentiez de distribuer les fonds.

Comment mesurez-vous les résultats? Je sais que vous indiquez les faits saillants, que vous avez consacré des fonds à divers éléments, mais pourriez-vous nous citer deux ou trois exemples de succès que vous avez obtenus à l'aide des fonds que vous avez mis en œuvre?

**M. Enns :** Je peux peut-être vous parler du cadre général et mes collègues pourront vous donner des exemples plus précis. Les programmes de contribution doivent être évalués tous les cinq ans. La Loi fédérale sur la responsabilité exige que tous les programmes de paiement de transfert soient évalués tous les cinq ans. Par conséquent, il est possible de vérifier régulièrement les conditions et les résultats obtenus et les ententes que nous signons avec les bénéficiaires de contributions contiennent des indicateurs de résultats.

C'est un des principaux moyens que nous mettons en œuvre pour obtenir des informations sur les résultats pour appuyer nos décisions quand vient le moment d'apporter des améliorations ou des changements de toutes sortes aux programmes.

**Le sénateur L. Smith :** Est-ce que vous indiquez les résultats dans vos plans et priorités sous la forme de points saillants? Ce qui serait utile pour nous au comité, c'est de pouvoir vérifier dans

\$1.7 billion” and you look at the highlights and what you’re putting the money into. One of the natural questions that comes to us, I would assume, is: What results have they achieved?

**Mr. Enns:** You would see those kinds of things in other documents, like the performance reports that come out in the fall. The Report on Plans and Priorities would set out the goals and objectives, give descriptive details on the programs and the outcomes intended to be achieved. And then later on you get the report against that, Report on Plans and Priorities in what we call the DPR.

There are two ways we would report on results. One is through the evaluation results and audits we do, but also through ongoing performance measurement and then obviously the recipients are obliged to report on achievements for many of the contribution agreements as well.

**Senator L. Smith:** It may be helpful when you do your summary to give us a couple of lines of two or three bullets just when we look at budgets to see what successes they’ve had. So then when we look at the end of a six-year transfer program for Bombardier’s CSeries airliners and sunsetting results and a \$55 million decrease in funding, then if it’s over what success have you had? At least when we see numbers we can attach numbers to some form of what they end up with. It probably it comes out in some of the final reports. I know we have access to them but when we get these Main Estimates and documents, it really would be helpful if you had a couple of bullets so that we see what your raison d’être is and where your successes are. It makes it easier to say we’re spending a billion dollars but look at the successes they’ve had.

**Mr. Enns:** We can point to those kinds of things in a broad way the next time we come and see you.

**Senator L. Smith:** Hopefully not too broad, but if you could give us a few specifics.

**Mr. Enns:** The supporting estimates documents, like the RPPs and the DPRs, are available online. That’s where you’re going to find much more of the detail that will help you understand what the intended results are on the one hand, and then what the achievements are. And those are tabled at roughly the same time as the Main Estimates. So they will be tabled in Parliament within a week or two of the tabling of the mains.

**Senator L. Smith:** It would be helpful to have some supplement in the Main Estimates —

**Mr. Enns:** We are limited by what we are permitted to do by the Treasury Board Secretariat in the Main Estimates documents.

**The Chair:** This is prepared by Treasury Board or by you?

les faits saillants où ont été investis, par exemple, des fonds de 1,7 milliard de dollars. Je suppose que la question qu’on se pose naturellement est la suivante : Quels ont été les résultats?

**M. Enns :** On peut trouver ces détails-là dans d’autres documents comme les rapports sur le rendement qui sont produits en automne. Le Rapport sur les plans et les priorités établit les buts et objectifs, donne des détails descriptifs sur les programmes et les résultats que l’on prévoit obtenir. Et plus tard, on trouve le bilan du Rapport sur les plans et priorités dans ce que nous appelons le RMR.

Il y a deux façons de faire le compte rendu des résultats. La première se fait par l’évaluation des résultats et les audits, mais également par les mesures continues du rendement et, bien entendu, de nombreuses ententes de contribution exigent également que les bénéficiaires fassent le bilan de leurs réalisations.

**Le sénateur L. Smith :** Il serait utile, quand vous présentez votre résumé, d’y inclure une description de quelques lignes, une sorte d’énumération, pour nous permettre de constater les réalisations faites grâce au budget. Ainsi, quand on prendrait connaissance de l’élimination graduelle d’un programme de transfert de six ans pour le projet CSeries de Bombardier et d’une diminution de 55 millions de dollars du financement, on pourrait vérifier le succès obtenu. Quand on voit les chiffres, on peut au moins se faire une idée des fonds qui ont été consacrés. On peut probablement trouver ces données dans les rapports finals. Je sais que nous avons accès à ces documents, mais lorsque nous recevons le Budget principal des dépenses et autres documents, il serait vraiment utile de fournir en quelques lignes des informations pour que nous soyons en mesure de comprendre votre raison d’être et de prendre connaissance de vos succès. Ce serait une façon de dire : « Nous avons dépensé 1 milliard de dollars, mais regardez tout ce que nous avons réalisé. »

**M. Enns :** La prochaine fois que nous viendrons, nous pourrions vous donner ce genre de données générales.

**Le sénateur L. Smith :** Nous aimerions quand même que ce ne soit pas trop général.

**M. Enns :** Les documents présentés à l’appui du budget des dépenses, comme les RPP et les RMR, sont disponibles en ligne. Vous trouverez dans ces documents beaucoup plus de détails qui vous aideront à comprendre quels sont les résultats prévus d’une part et les résultats atteints d’autre part. Et ces documents sont déposés à peu près en même temps que le Budget principal des dépenses. Par conséquent, ils seront déposés au Parlement une semaine ou deux après le Budget principal des dépenses.

**Le sénateur L. Smith :** Il serait utile d’ajouter un supplément au Budget principal des dépenses...

**M. Enns :** Le Secrétariat du Conseil du Trésor nous limite dans le nombre de documents que nous pouvons présenter à l’appui du Budget principal des dépenses.

**Le président :** Ce document est-il préparé par vous ou par le Conseil du Trésor?

**Mr. Enns:** The strategic outcome statements —

**The Chair:** The words, generally, in the estimates.

**Mr. Enns:** This follows a prescriptive format.

**Senator Callbeck:** I want to come back to page 173 and that community economic development, \$61 million. Is that just for Ontario? You mentioned community futures? Is there money in that for all areas of the country or just Ontario?

**Mr. Enns:** There are portions of our funding that is provided for Northern Ontario because the regional development organization is in the Industry Canada department, so the focus is on Northern Ontario for those programs and the corresponding funding would be delivered by the other regional development agencies such as ACOA. But there are other activities in that strategic outcome area in addition to those that are Canada-wide.

**Senator Callbeck:** What is Canada-wide? How much of that \$61 million is getting spent outside of Ontario?

**Mr. Enns:** I don't have the breakdown of that at my fingertips, but —

**Senator Callbeck:** Well, could you get the answers?

**Mr. Enns:** I can tell you that the funding for FedNor in Ontario is \$38 million.

**The Chair:** I've got \$31.8 million.

**Mr. Enns:** Yes, \$31.8 million. The \$38 million was estimates last year, \$31.8 million this year.

**Senator Callbeck:** That's Ontario. I'm from Prince Edward Island. I look at the community economic development. How much of that can my province expect to get?

**Mr. Enns:** Well, the kinds of programs that are in that strategic outcome are things like computers for schools, the Canadian youth internships initiative, broadband, which is a sunset program but we will be starting up a next version of that as was announced in the budget. So there are a range of programs and activities that are pan-Canadian within that broad strategic outcome area.

**Senator Callbeck:** So could the committee get a list of those programs that are for all across Canada and the amounts allocated to each one?

**Mr. Enns:** We can do that, yes.

**Senator Callbeck:** All right. For that money I'd like to have a breakdown of how much each province is getting, but is that possible?

**M. Enns :** La liste des résultats stratégiques...

**Le président :** De manière générale, le texte du budget des dépenses.

**M. Enns :** C'est un modèle standard.

**La sénatrice Callbeck :** J'aimerais revenir à la page 228 et à la rubrique du développement économique des collectivités, 61 millions de dollars. Est-ce que cela concerne uniquement l'Ontario? Vous avez parlé des collectivités. Ces fonds sont-ils destinés à toutes les régions du pays ou simplement à l'Ontario?

**M. Enns :** Certaines parties de ce financement sont destinées au Nord de l'Ontario, étant donné que l'organisme chargé du développement régional fait partie intégrante du ministère d'Industrie Canada, ce qui fait que le financement de ces programmes est axé sur le Nord de l'Ontario. D'autres fonds correspondants sont destinés à d'autres organismes de développement régional tels que l'APECA. Cependant, le secteur des résultats stratégiques recouvre d'autres activités qui sont offertes à l'échelle de tout le Canada.

**La sénatrice Callbeck :** Qu'est-ce que cela veut dire? Quelle est la proportion de ces 61 millions de dollars qui est dépensée à l'extérieur de l'Ontario?

**M. Enns :** Je ne connais pas les détails sur le bout des doigts, mais...

**La sénatrice Callbeck :** Pouvez-vous obtenir ces chiffres?

**M. Enns :** Je peux vous dire que le financement de FedNor en Ontario s'élève à 38 millions de dollars.

**Le président :** Moi je lis 31,8 millions de dollars.

**M. Enns :** C'est exact, 31,8 millions de dollars. Les 38 millions de dollars, c'était dans le Budget des dépenses de l'an dernier. Cette année, c'est 31,8 millions de dollars.

**La sénatrice Callbeck :** Ça, c'est pour l'Ontario. Moi, je viens de l'Île-du-Prince-Édouard. Combien ma province peut-elle s'attendre à recevoir pour le développement économique des collectivités?

**M. Enns :** Eh bien, les programmes qui relèvent de la section des résultats stratégiques comprennent des éléments comme la fourniture d'ordinateurs dans les écoles, l'Initiative canadienne des jeunes stagiaires, le programme de large bande, qui est un programme en voie d'élimination, mais qui sera remplacé par une nouvelle version, tel qu'annoncé dans le budget. Par conséquent, ce secteur général de résultats stratégiques regroupe tout un éventail pancanadien de programmes et d'activités.

**La sénatrice Callbeck :** Pourriez-vous fournir au comité une liste de ces programmes destinés à toutes les régions du Canada et sur laquelle figureraient les montants consacrés à chacune?

**M. Enns :** Certainement, nous pouvons faire ça.

**La sénatrice Callbeck :** Très bien. J'aimerais savoir quels sont les montants destinés à chaque province. Est-ce possible?



**Mr. Enns:** That's going to involve some work for all the programs to get a breakdown by province. What we can do is provide an indication in that area of which programs are involved in that strategic outcome that relate to community economic development.

**Mr. Stewart:** When you're running an expenditure program, you need to have, in that data set, a field that indicates the region. So we could go back and gather that information. But as per my point earlier, a lot of our programs are needs-based. They're not per capita based, or they're not proportion of population or regional based.

For instance, if you think about broadband programming, this current budget just announced a new rural broadband program and that will be based on the number of households in each region that have inadequate, low-speed service right now. There will not be a proportional per capita quite likely, but what will instead end up driving what goes to needs-based is what communities need the broadband. So when we look at those programs that we deliver for the national ones as opposed to the Ontario ones, they're needs-based.

Another example is that we're responsible under the minority language community roadmap for providing coordination services and some program delivery for minority language committees. They're not a per capita breakout nationally; some regions of the country have larger populations of minority language speakers than others and so the needs-based nature program will end up determining how the money goes out.

What my colleague is trying to say is we can gather the information from the fields on who the recipients were and their addresses and so on, but normally for our programs the regional allocation isn't a program design feature. It's more based on the target population we're trying to serve.

**Senator Callbeck:** You've got a budget, \$1.1 billion, 14 per cent is going to promoting economic development in communities across the province. Do you have any kind of a breakdown on that for, let's say, last year so I can get some kind of a handle on it? You're talking about communities across the country. How much would the Atlantic area have gotten?

**Mr. Stewart:** In that bundle, the single largest program is the Canada Small Business Financing Act. That is us paying a subsidy to financial institutions — you know the program probably — to in turn make available credit. We think how much of that got allocated to Nova Scotia, where I'm from. What proportion of money ended up there? Actually what we would be doing is going through the banks. We'd have to find out where the bank's lending package ended up going. I'm sure we can do that,

**M. Enns :** L'établissement d'une ventilation de l'ensemble des programmes par province va nécessiter pas mal de travail. Ce que nous pouvons faire, c'est indiquer dans cette section relative aux résultats stratégiques, quels sont les programmes liés au développement économique des collectivités.

**M. Stewart :** Lorsqu'on prépare un programme de dépenses, il faut réserver, dans l'ensemble de données, un espace pour indiquer la région. Par conséquent, nous pouvons retourner aux documents et recueillir cette information. Mais, comme je l'ai dit un peu plus tôt, un grand nombre de nos programmes sont axés sur les besoins plutôt que sur le nombre d'habitants. Ils ne sont pas offerts en fonction de la population ou sur une base régionale.

Par exemple, dans le cas du service Internet à large bande, le budget vient tout juste d'annoncer la création d'un nouveau programme rural de service à large bande qui tiendra compte du nombre de foyers de chaque région qui n'ont pas accès actuellement à un service adéquat à haute vitesse. Ce ne sera pas véritablement un programme offert en proportion du nombre d'habitants, mais le service à large bande sera offert aux diverses collectivités en fonction de leurs besoins. Par conséquent, par opposition aux programmes que nous offrons en Ontario, ceux que nous fournissons à l'échelle nationale sont axés sur les besoins.

Autre exemple. En vertu de la feuille de route relative aux communautés linguistiques en situation minoritaire, nous devons fournir des services de coordination et certains programmes destinés à ce public cible. Il ne s'agit pas d'une répartition en fonction du nombre d'habitants; certaines régions du pays ont des populations linguistiques en situation minoritaire plus grandes que d'autres et les fonds consacrés à ce programme sont calculés en fonction de la nature des besoins.

Mon collègue tente d'expliquer que nous pouvons obtenir les informations recherchées concernant les bénéficiaires, leurs adresses, et cetera, mais normalement, nos programmes ne sont pas offerts en fonction d'une répartition régionale. Ils sont plutôt axés sur la population cible que nous tentons d'atteindre.

**La sénatrice Callbeck :** Vous avez un budget de 1,1 milliard de dollars, dont 14 p. 100 est consacré à la promotion du développement économique des collectivités de la province. Pouvez-vous nous présenter une ventilation de ces dépenses, par exemple pour l'an dernier, afin que je puisse me faire une meilleure idée? Vous parlez des collectivités de l'ensemble du pays. Combien la région de l'Atlantique a-t-elle reçu?

**M. Stewart :** Dans cet ensemble, le programme le plus vaste est celui qui relève de la Loi sur le financement des petites entreprises du Canada. Vous connaissez probablement ce programme. Nous versons une subvention aux institutions financières afin qu'elles puissent offrir du crédit aux entreprises. Il est possible de savoir par exemple quel est le financement dont a bénéficié la Nouvelle-Écosse, la province d'où je viens. Quelle est la proportion des fonds qui ont abouti là-bas? En fait, nous nous adressons aux

but we don't happen to carry those kinds of numbers because these relationships are indirect.

When you think about computers for schools, we're dealing with non-profit organizations. We're going to work through our partners to find those statistics, but we can gather up in this bundle and come back to you. Obviously this is an important area for us to come back to you on.

The programs are listed there: Canada Small Business Financing Act, Canada Youth Business Foundation that we were discussing earlier, the Structured Financing Facility Program, which is a shipbuilding program. Obviously shipyards are located in Quebec, Atlantic Canada, and B.C., so that influences the distribution of funding.

And then we have the ones we were talking about that are related to northern Ontario: Northern Ontario Development Program, the Community Futures Program, the Computers for Schools Program, the Broadband Program I was mentioning, the Economic Development Roadmap for minority communities.

So there's a group of programs that fits in there, but it's not economic development if one thinks of ACOA or the regional economic development agencies where they're doing a lot of expenditure programs within a defined region. We're doing programs that have the intent of helping different kinds of communities, linguistic communities or a region, and normally they're there for a specific purpose and that specific purpose is going to determine the allocation nationally.

I can tell that we're not necessarily answering your question. We'll have to come back to you and give you this regional breakout.

**Senator Callbeck:** That would be wonderful.

**Mr. Stewart:** We want to be responsive.

[Translation]

**Senator Rivard:** I have two very quick questions, one for Industry Canada and the other for Public Works and Government Services Canada. One of the wisest decisions that the current government made, if not the wisest, was to have saved the automobile industry — GM and Chrysler — with an investment in capital and especially with loans. Did those sums of money come from Treasury Board, the Department of Finance or Industry Canada? If they came from the Industry Canada budget, when the shares are sold, at a much higher price than we paid for them, will the profit go to the consolidated fund or will it be used to boost your budget?

banques. Nous devons vérifier quels sont les montages financiers offerts par les banques. Je suis certain que nous pouvons le faire, mais nous ne conservons pas ces chiffres, étant donné que ces relations sont indirectes.

Dans le cas des programmes de fourniture d'ordinateurs aux écoles, nous traitons avec des organismes à but non lucratif. Nous allons communiquer avec nos partenaires pour connaître ces statistiques, mais nous pouvons les retrouver dans cet ensemble et vous les présenter. Il est clair qu'il s'agit là d'un domaine important pour lequel nous devons revenir vers vous.

Les programmes sont énumérés ici : Loi sur le financement des petites entreprises du Canada, Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, dont nous avons parlé un peu plus tôt, programme du Mécanisme de financement structuré, un programme relatif aux constructions navales. Les chantiers navals étant implantés au Québec, dans la région de l'Atlantique et en Colombie-Britannique, la répartition des fonds se fait en conséquence.

Et ensuite, il y a les programmes reliés au Nord de l'Ontario, dont nous avons déjà parlé : le Programme pour le développement du Nord de l'Ontario, le Programme de développement des collectivités, le Programme des ordinateurs pour les écoles, le Programme large bande dont j'ai parlé, la Feuille de route de développement économique des communautés linguistiques en situation minoritaire.

On peut donc faire la liste d'un groupe de programmes, mais il ne s'agit pas de développement économique comme le fait l'APECA, ou les organismes de développement économique régionaux qui déploient de vastes programmes de dépenses dans une région définie. Nous offrons des programmes destinés à venir en aide à différents types de collectivités, des communautés linguistiques ou une région et, normalement, ils ont un objectif bien précis qui détermine la répartition à l'échelle nationale.

Je me rends compte que nous ne répondons pas nécessairement à votre question. Nous devons vous revenir avec des données sur les répartitions régionales.

**La sénatrice Callbeck :** Ce serait formidable.

**M. Stewart :** Nous voulons répondre à vos demandes.

[Français]

**Le sénateur Rivard :** J'ai deux très courtes questions, l'une pour Industrie Canada, et l'autre pour Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Une des plus sages décisions que l'actuel gouvernement a prises, sinon la plus sage, c'est d'avoir sauvé l'industrie automobile — GM et Chrysler — en investissant dans le capital et surtout à l'aide de prêts. Les sommes d'argent provenaient-elles du Conseil du Trésor, du ministère des Finances ou d'Industrie Canada? Et si elles provenaient du budget d'Industrie Canada, lorsque sont revendues les actions, beaucoup plus cher qu'elles ont été payées, la plus-value contribue-t-elle au fonds consolidé ou sert-elle à bonifier votre budget?

[English]

**Mr. Stewart:** No, it would go to the Consolidated Revenue Fund.

[Translation]

It does not come from our budget.

**Senator Rivard:** From the Consolidated Fund?

**Mr. Stewart:** Yes.

**Mr. Dunlop:** Our department does not administer the shares.

**Senator Rivard:** It is the consolidated fund, and nothing but. The profit does not go back into your budget.

**Mr. Dunlop:** No.

**Senator Rivard:** That is what I thought. Thank you. I would like to go back to the Terrasses de la Chaudière project. I am very familiar with the project. If I am not mistaken, it was built right at the start of the 1980s or the end of the 1970s.

At the time, it was done by the controversial developer Robert Campeau. Am I mistaken? Perhaps you are too young to remember.

**Mr. Mongeau:** I am going to check my notes quickly —

**Senator Rivard:** I can tell you that it was.

**Mr. Mongeau:** Robert Campeau built the complex with the Terrasses de la Chaudière.

**Senator Rivard:** Exactly. That includes, if I am not mistaken, the two Place du Portage office towers and the hotel that used to be called Auberge de la Chaudière, but is now a Holiday Inn.

**Mr. Mongeau:** Yes.

**Senator Rivard:** Does the government's purchase include the hotel in addition to the two towers?

**Mr. Mongeau:** Yes. We bought the hotel, but it was automatically leased back to the organization that looks after it now. We did the same thing with some of the parking as well. We subcontracted the things we are not experts in.

**Senator Rivard:** I understand that the price was \$49 million, and that seems to be a good investment at first glance. Even though the complex is 30 years old or so, the fact remains that it has always been upgraded over the years. But once you bought it, did you have to invest almost as much money in renovations or was it ready to operate without major changes for the price you indicated?

[Traduction]

**M. Stewart :** Non, elle revient au Trésor public.

[Français]

Ça ne provient pas de notre budget.

**Le sénateur Rivard :** C'est le fonds consolidé?

**M. Stewart :** Oui.

**M. Dunlop :** Les actions ne sont pas administrées par notre ministère.

**Le sénateur Rivard :** C'est le fonds consolidé, tout simplement. Le profit ne servira pas à bonifier votre budget.

**M. Dunlop :** Non.

**Le sénateur Rivard :** Je me doutais de la réponse; je vous remercie. Je voudrais revenir sur le projet des Terrasses de la Chaudière. C'est un projet que j'ai très bien connu. L'édifice a été construit, si je ne me trompe pas, au tout début des années 1980 ou à la fin des années 1970.

Dans le temps, cela avait été fait par le controversé promoteur Robert Campeau. Est-ce que je me trompe? Vous êtes peut-être trop jeunes pour vous souvenir de ça.

**M. Mongeau :** Je vais vérifier vite mes notes...

**Le sénateur Rivard :** Je peux vous dire que c'était bien ça.

**M. Mongeau :** Robert Campeau avait fait l'ensemble avec les Terrasses de la Chaudière.

**Le sénateur Rivard :** Exactement. Cela comprend, si je ne me trompe pas, les deux tours de bureaux de Place du Portage et l'hôtel qui s'appelait dans le temps l'Auberge de la Chaudière et qui est maintenant le Holiday Inn.

**M. Mongeau :** Oui.

**Le sénateur Rivard :** Est-ce que l'achat du gouvernement comprend également l'hôtel en plus des deux tours de bureaux?

**M. Mongeau :** Oui. On a racheté l'hôtel, mais on l'a automatiquement reloué à ce moment-là à l'organisation qui s'en occupe actuellement. On a fait la même chose avec une partie des stationnements aussi. Les éléments pour lesquels nous ne sommes pas des spécialistes sont donnés en sous-traitance.

**Le sénateur Rivard :** Je comprends qu'on a payé cela 49 millions de dollars, et cela semble à première vue un bon investissement. Même si ce complexe a une trentaine d'années, il reste quand même qu'au fil des ans, on a toujours fait une mise à niveau. Mais une fois acheté, avez-vous dû investir presque autant d'argent en renovations ou si, au montant que vous avez indiqué, c'était prêt à opérer sans modifications majeures?

**Mr. Mongeau:** Public Works and Government Services Canada has always looked at the big picture in terms of needs and locations. Our actions are always consistent with the number of officials in various departments who need office space.

When we bought the building, we did our due diligence and assessed the costs for any potential work. It took a long time. We did not do the assessment the week before the purchase; it took us a year or two. We did in fact determine that work needed to be done, but it was going to be spread over 10 to 15 years. For instance, if you are walking there, you will see that there is masonry work being done; we are looking at a timeline to determine how much time the work could take. There is also mechanical ventilation work to be done. That work will be spread over a number of years. We are also looking at the various options on how to proceed with the work: do we empty the building, do we keep the clients in the building, do we call in a general contractor who will do a P3 or will we sell? We consider all those aspects before making any major investments.

**Mr. Lakroni:** In terms of size, you might find it interesting that, when the building was bought for \$50 million, it was worth around \$298 million. Last year, we saved around \$4 million in rent. In the future, we will be saving around \$5.4 million on an ongoing basis. So it is a good deal, as Mr. Mongeau said.

[English]

**Senator Eaton:** I'm delighted to see my friend Mr. Mongeau back. He's going to tell me all about the walk behind the East Block, which is blocked off again.

Public Works Canada recently announced the creation of the Defence Procurement Secretariat. What are you requesting in the 2014 and 2015 Main Estimates in relation to the new Defence Procurement Secretariat?

**Mr. Lakroni:** For the Defence Procurement Secretariat, we are not asking for any money in these Main Estimates.

**Senator Eaton:** Will it come under acquisition, then?

**Mr. Lakroni:** It's a joint effort between partners, and it involves Defence, Public Works and Industry Canada. It's joining the efforts to ensure the three objectives of the strategy are met, which are basically ensuring the right equipment is bought for the Canadian Armed Forces and the Coast Guard. The second objective is the creation of jobs and economic growth,

**M. Mongeau :** Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a toujours une vue d'ensemble des besoins au niveau des locations. On agit toujours selon le nombre de fonctionnaires se trouvant dans les différents ministères et qui doivent utiliser des locaux à bureaux.

Quand on a procédé à l'achat de l'immeuble, on a fait preuve de diligence raisonnable et on a évalué à combien s'élevaient les travaux potentiels à faire. C'est long; on n'a pas fait ça la semaine précédant l'achat, mais on a plutôt pris une année ou deux à le faire. On a effectivement déterminé qu'il y avait des travaux à faire, mais ils seront étalés sur 10 à 15 ans. Par exemple, vous verrez, si vous vous promenez, qu'il y a des travaux de maçonnerie à faire; on est en train d'examiner un échancier pour déterminer combien de temps pourraient prendre ces travaux. Il y a aussi des travaux à faire à l'intérieur pour ce qui est de la ventilation et de la mécanique. Ces travaux seront étalés sur plusieurs années et on étudie aussi les diverses options en ce qui concerne la façon de procéder aux travaux : vide-t-on l'immeuble; garde-t-on les clients dans l'immeuble; fait-on appel à un entrepreneur général qui fera un P3 ou procédera-t-on à une vente? On tient compte de tous ces éléments avant de faire des investissements majeurs.

**M. Lakroni :** Si ça peut vous intéresser, du point de vue d'un ordre de grandeur, lorsque l'immeuble a été acheté à 50 millions de dollars, il avait une valeur d'environ 298 millions de dollars. L'année dernière, on a économisé en termes de loyers des sommes de l'ordre de 4 millions de dollars. Ces sommes, dans le futur, seront de l'ordre de 5,4 millions de dollars de façon continue. C'est donc une bonne affaire, comme M. Mongeau l'a mentionné.

[Traduction]

**La sénatrice Eaton :** Je suis ravie de noter la présence de mon ami M. Mongeau. Il va tout me dire au sujet de l'allée située à l'arrière de l'Édifice de l'Est qui est de nouveau bloquée.

Travaux publics Canada a récemment annoncé la création du Secrétariat permanent de l'approvisionnement de la défense. Que demandez-vous dans les Budgets principaux des dépenses 2014 et 2015 au sujet du nouveau Secrétariat permanent de l'approvisionnement de la défense?

**M. Lakroni :** Dans ces budgets principaux, nous ne demandons aucun fonds pour le Secrétariat permanent de l'approvisionnement de la défense.

**La sénatrice Eaton :** Alors, est-ce que cela se fera par voie d'acquisition?

**M. Lakroni :** Il s'agit d'un effort conjoint entre divers partenaires regroupant la Défense, Travaux publics et Industrie Canada. Ces organismes conjuguent leurs efforts pour atteindre les trois objectifs de la stratégie dont le premier consiste essentiellement à faire l'acquisition de l'équipement approprié pour les Forces armées et la Garde côtière du Canada. Le

and lastly, streamlining the Defence procurement. It's a joint effort within the reference level of these departments.

**Senator Eaton:** What role will your department play specifically?

**Mr. Lakroni:** Our department will lead the secretariat in working with partners to ensure that these objectives are met.

**Senator Eaton:** So Defence will come to you and say, "We want X number of ships, X number of aircraft, X number of tanks." You will see as to the competitive procurement of it, or do you give the order, or do you just pay for it? Do you follow the project along as the ships are coming out of the shipyards? What is your role?

**Mr. Lakroni:** Our role is to ensure that the work is done in an integrated fashion as opposed to inside. For instance, Defence or Coast Guard defining the requirement and then submitting them to Public Works, Public Works does its procurement and working the suppliers, and the three organizations are not necessarily talking together.

This is an integrated approach with all parties working together with one common agenda, which, as I mentioned earlier, is that the right equipment is procured at the right price at the right time, and the economic growth is ensured as part of the strategy, and that Defence procurement processes are streamlined in consultation with the industry, et cetera, not on a one-off basis but as part of a joint effort between these two organizations.

**Senator Eaton:** We all know how joint efforts work. Somebody has to take the lead. Somebody has to sit at the end of the board table, put up the agenda, ask the questions and follow the money. Who is going to do that? You don't have any costs this year. Will you have costs next year?

**Mr. Lakroni:** There are two types of costs I think we're talking about here, the cost of the secretariat functioning, and as I mentioned, there is no additional cost for that. It's the same people, just working together.

There is the cost of procuring the goods, for instance the ships or the planes or any other military procurement.

**Senator Eaton:** Mr. Lakroni, who is going to take the lead if something happens? Who is going to take the lead in project management? Is it Service Canada that will do that?

deuxième objectif vise la création d'emplois et la croissance économique, et enfin, la rationalisation de l'approvisionnement en matière de défense. Il s'agit d'un effort conjoint à l'intérieur du niveau de référence de ces ministères.

**La sénatrice Eaton :** Plus précisément, quel sera le rôle de votre ministère?

**M. Lakroni :** Notre ministère dirigera le secrétariat en collaboration avec ses partenaires, afin de faire en sorte que les objectifs soient respectés.

**La sénatrice Eaton :** Par conséquent, la Défense s'adressera à vous pour vous commander telle ou telle quantité de navires, d'aéronefs, de chars d'assaut. Vous vous chargerez de l'achat concurrentiel de ce matériel et est-ce que votre rôle consistera à passer la commande ou simplement à payer la note? Est-ce que vous suivez le projet jusqu'à la sortie des navires du chantier naval? Quel est votre rôle?

**M. Lakroni :** Notre rôle consiste à nous assurer que tout se déroule de façon intégrée, plutôt qu'à l'interne. Par exemple, lorsque le ministère de la Défense ou la Garde côtière définissent leurs besoins, les soumettent à Travaux publics, qui lui se charge de l'approvisionnement et des relations avec les fournisseurs, il n'y a pas nécessairement de dialogue entre les trois organisations.

Il s'agit plutôt ici d'une approche intégrée amenant toutes les parties à conjuguer leurs efforts dans un ordre du jour commun afin de s'assurer, ainsi que je l'ai mentionné plus tôt, que l'on reçoive le bon équipement, au juste prix et en temps voulu, et que la stratégie soit propice à la croissance économique. Par ailleurs, nous veillerons à rationaliser les processus d'approvisionnement de la Défense en consultation avec l'industrie, et cetera, non pas de manière aléatoire, mais sous la forme d'un effort concerté de la part de ces deux organisations.

**La sénatrice Eaton :** Les efforts conjoints, on sait tous ce que cela veut dire. Il faut bien que quelqu'un prenne la direction des opérations. Quelqu'un doit établir un programme, prendre les décisions, poser les questions et suivre l'utilisation des fonds. Qui sera chargé de ce rôle? Vous n'avez pas de dépenses cette année. En aurez-vous l'an prochain?

**M. Lakroni :** Je pense que l'on parle ici de deux types de coûts différents. Il y a les coûts de fonctionnement du secrétariat et, comme je l'ai mentionné, cela n'entraîne aucun coût supplémentaire. Ce sont les mêmes personnes qui simplement conjuguent leurs efforts.

Et les autres coûts sont les frais d'approvisionnement du matériel, par exemple les navires ou les avions ou d'autres équipements militaires.

**La sénatrice Eaton :** Monsieur Lakroni, qui prendra la direction des opérations? Qui sera le gestionnaire de projet? Est-ce que ce sera Service Canada?

**Mr. Lakroni:** There is different accountability at play here. There is the definition of the requirement. The lead for that is the organization involved. For instance, it could be DND, could be the Coast Guard or Fisheries and Oceans, so there is the program lead. That accountability resides with the organization.

**Senator Eaton:** I understood that.

**Mr. Lakroni:** The budget is under the organization that is procuring the goods, which is DND, Coast Guard, et cetera.

The lead for PWGSC is the cost of managing the procurement. So the cost of the procurements, that's something under our leadership.

**Senator Eaton:** Once the contract is given out, once the plans come from DND, the Coast Guard, wherever, it's decided who is going to build it, then it falls to you guys to make sure that it's delivered on time; it is what it is.

**Mr. Lakroni:** That is correct. The lead of the secretariat is with PWGSC.

**Senator Eaton:** Thank you. That's very helpful.

Mr. Mongeau, are you still in charge of refurbishing the Parliament buildings?

**Mr. Mongeau:** No, unfortunately not, but I got the point on the sidewalk.

[*Translation*]

**Senator Eaton:** No, no; I did not mean to tease you, but are the projects still on time?

**Mr. Mongeau:** My colleague, Ms. Chahwan, is responsible for all those projects. But speaking on her behalf and mine, I would say that yes, the projects are still on time.

**Senator Eaton:** Congratulations. Thank you. Thank you, Mr. Chair.

**The Chair:** Thank you for that information.

[*English*]

I see where you had allocated some more money to the Parliamentary Precinct work. Is that to make up for time or for expanded work?

**Mr. Lakroni:** We have a program of work that is well detailed, and it's the profile of the program. To answer the question, the profile of the program in this fiscal year calls for \$91 million more than last year.

**The Chair:** That's it. Not because something is new?

**Mr. Lakroni:** Not because there is an increase. I think we have a track record of delivering on time and on budget, and sometimes under budget.

**M. Lakroni :** Différentes responsabilités sont en jeu ici. Il faut définir la nature de l'approvisionnement. La direction du programme sera assurée par l'organisation concernée. Par exemple, ce pourrait être le MDN, la Garde côtière ou Pêches et Océans. La responsabilité du programme relèvera de l'organisation.

**La sénatrice Eaton :** Je comprends cela.

**M. Lakroni :** Le budget relève de l'organisme qui commande le matériel, en l'occurrence le MDN, la Garde côtière, et cetera.

Le travail de TPSGC consistera à gérer les coûts de l'approvisionnement. Nous serons chargés de gérer ces coûts.

**La sénatrice Eaton :** Une fois que le contrat est signé, que les plans sont approuvés par le MDN, la Garde côtière ou un autre organisme, et que l'on décide d'aller de l'avant, ce sera donc à vous autres de vous assurer que le matériel sera livré à temps; voilà votre rôle.

**M. Lakroni :** C'est exact. C'est TPSGC qui dirigera le secrétariat.

**La sénatrice Eaton :** Très bien. Voilà qui est très utile.

Monsieur Mongeau, est-ce que vous êtes toujours chargé des travaux de rénovation des édifices du Parlement?

**M. Mongeau :** Non, malheureusement, mais j'ai bien compris votre message au sujet du trottoir.

[*Français*]

**La sénatrice Eaton :** Non, non; je ne voulais pas vous taquiner, mais est-ce qu'on est toujours à l'heure?

**M. Mongeau :** Ma collègue, Mme Chahwan, est responsable de tous ces projets-là. Mais en son nom et en mon nom personnel, je vous dirais que oui, les projets sont toujours à temps.

**La sénatrice Eaton :** Bravo. Merci. Merci, monsieur le président.

**Le président :** Merci pour cette information.

[*Traduction*]

Je vois que l'on vous a accordé d'autres crédits pour l'enceinte parlementaire. Est-ce que c'est pour une prolongation ou pour des travaux supplémentaires?

**M. Lakroni :** Notre programme de travaux est très détaillé et nous suivons le profil du programme. Pour répondre à la question, le profil du programme prévoit une tranche de 91 millions de dollars de plus que l'an dernier pour cet exercice.

**Le président :** Voilà. Ce n'est pas en raison de nouveaux travaux?

**M. Lakroni :** Ce n'est pas à cause d'une augmentation. Je pense que nous avons toujours respecté notre calendrier et notre budget et parfois même, nous sommes parvenus à réduire les coûts par rapport aux prévisions.

**The Chair:** Since we're all putting in our requests, they want the sidewalk for East Block; I'd like a tunnel between Victoria Building and the other side of the road.

**Mr. Lakroni:** The point is well registered.

**The Chair:** Thank you very much. This has been very helpful.

**Senator Chaput:** Just a follow-up to Senator Callbeck's question regarding economic development. Maybe you could look into that, sir.

There was a time when we had in Canada what I will call regional economic agencies. I remember, as an example, I'm from Manitoba, we had the one for Western Canada. In French it was DEO. There was one for Ontario, one for Quebec and one for the Atlantic regions, I believe. Is this still the case? I thought these were under Industry Canada.

**Mr. Enns:** The answer to your question is yes and no. They still exist, but they are not in the Industry Canada portfolio.

**Senator Chaput:** They still exist. What would the one for the Atlantic region be?

**Mr. Enns:** ACOA, and Western Economic Diversification still exists out of Edmonton, but with regional offices including in Winnipeg. There is FedNor, which is northern Ontario. Southern Ontario is called FedDev. SEDQ is the agency for Quebec.

**Senator Chaput:** The one for the Atlantic still exists.

**Mr. Enns:** Yes.

**Senator Chaput:** And there is a set budget for economic development?

**Mr. Enns:** Yes.

**The Chair:** I have exhausted our list.

Thank you very much for being here and for helping us out. This is our last meeting before the main supply, so we may see you again, but it will either be on Supplementary Estimates (A) or possibly Supplementary Estimates (B) or (C) during the year. Thank you very much. We appreciate it.

The meeting is concluded.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Thursday, May 1, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2 p.m. to examine the subject matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

**Le président :** Puisque chacun fait des demandes, par exemple pour le trottoir derrière l'édifice de l'Est, moi j'aimerais que l'on creuse un tunnel entre l'édifice Victoria et l'autre côté de la rue.

**M. Lakroni :** J'en prends note.

**Le président :** Merci beaucoup. Cette séance a été très utile.

**La sénatrice Chaput :** J'aimerais poser une question concernant le développement économique, pour poursuivre dans le même domaine que la sénatrice Callbeck. Vous pourriez peut-être nous donner votre avis à ce sujet.

Nous avions autrefois au Canada ce que j'appellerais les organismes de développement économique régionaux. Je suis du Manitoba et je me souviens par exemple que nous avons un organisme chargé de l'Ouest canadien. En français, c'était le DEO. Il y en avait un en Ontario, un au Québec et dans les régions de l'Atlantique, je crois. Est-ce que ces organismes existent toujours? Je pense qu'ils relevaient d'Industrie Canada.

**M. Enns :** La réponse à votre question est oui et non. Ces organismes existent toujours, mais ils ne font pas partie du portefeuille d'Industrie Canada.

**La sénatrice Chaput :** Ils existent encore. Quel est celui qui est chargé de la région de l'Atlantique?

**M. Enns :** L'APECA, et la Diversification de l'économie de l'Ouest existe encore à Edmonton, mais il y a des bureaux régionaux, notamment à Winnipeg. Il y a FedNor pour le Nord de l'Ontario. L'organisme chargé du Sud de l'Ontario s'appelle FedDev. La SEDQ est l'organisme chargé du Québec.

**La sénatrice Chaput :** Celui qui s'occupe de l'Atlantique existe encore.

**M. Enns :** Oui.

**La sénatrice Chaput :** Et il dispose d'un budget pour le développement économique?

**M. Enns :** Oui.

**Le président :** J'ai épuisé notre liste.

Merci beaucoup d'être venus et de nous avoir éclairés. C'était notre dernière rencontre avant le Budget principal. On vous retrouvera peut-être plus tard au cours de l'année, mais ce sera pour l'examen du Budget supplémentaire des dépenses (A) ou peut-être des Budgets supplémentaires (B) ou (C). Merci beaucoup. Votre témoignage a été utile.

Nos travaux sont terminés.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 heures, pour étudier la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

**Senator Joseph A. Day** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Colleagues, this is Thursday afternoon. We've had a very busy week dealing with matters in the Finance Committee. Today, because we haven't completely finished — we are about to start Part 6 of Bill C-31 — the officials are off at other Senate committees and tied up there. Can you imagine that? We have them back again for next Tuesday, Wednesday and Thursday, which, hopefully, will have taken us through the bill with the officials.

Another very important part of the work that we do in understanding this legislation so that we'll be prepared to deal with it when the bill itself arrives and we have a clause-by-clause responsibility to vote for or against or make changes is to hear from those who may be impacted by the legislation. That's what we will be doing this afternoon.

I'm very pleased to direct your attention to Part 1, clause 6, the Adoption Expense Tax Credit. You'll recall we heard from the government officials on what the government is trying to achieve here. This can be found on page 2 of the bill.

I would like to welcome Laura Eggertson, President, Adoption Council of Canada. She is accompanied by policy advisor Patricia Paul-Carson.

I understand that, Ms. Paul-Carson, you may have some introductory remarks, after which I hope we can get into a bit of a discussion on clarifying some of your positions. You now have the floor.

**Patricia Paul-Carson, Policy Advisor, Adoption Council of Canada:** Good afternoon, Senator Day and members of the committee. I'd like to begin by thanking you for asking the Adoption Council of Canada to appear here today.

As you may know, the ACC is a charitable organization, and we're dedicated to finding a permanent family for every child in Canada. There are over 30,000 children legally available for adoption, but only 2,000 are adopted every year. We work to raise awareness of this fact.

We also work to help families at every step of their adoption journey, be it adopting a child or helping birth moms and their children find one another.

Our services include information and referral, education, support and adoption resources. Our financial support comes from memberships, donations from the general public and some

**Le sénateur Joseph A. Day** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Chers collègues, nous sommes jeudi après-midi. Nous avons eu une semaine très chargée durant laquelle nous nous sommes occupés d'affaires liées au comité des finances. Aujourd'hui, puisque nous n'avons pas totalement terminé — nous sommes sur le point de commencer la partie 6 du projet de loi C-31 — les représentants sont devant d'autres comités sénatoriaux et ne peuvent pas se libérer. Vous imaginez? Ils seront là à nouveau mardi, mercredi et jeudi prochains, et, espérons-le, cela sera suffisant pour terminer l'étude du projet de loi avec eux.

Un autre aspect très important de ce que nous faisons pour comprendre ce projet de loi afin d'être préparés à nous en occuper lorsqu'il sera prêt et que nous procédions à une étude article par article afin de déterminer si nous adoptons les diverses dispositions ou si nous voulons y adopter des modifications, c'est d'inviter ceux qui peuvent être touchés par la législation. C'est ce que nous allons faire cet après-midi.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur la partie 1, article 6, le Crédit d'impôt pour frais d'adoption. Vous vous souviendrez que nous avons écouté des représentants du gouvernement nous dire ce que le gouvernement tentait de réaliser avec cet article. Il figure à la page 2 du projet de loi.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à Laura Eggertson, présidente du Conseil d'adoption du Canada. Elle est accompagnée de Patricia Paul-Carson, conseillère en politiques.

Je crois comprendre, madame Paul-Carson, que vous avez une déclaration préliminaire. Après cela, je l'espère, nous pourrions discuter un peu afin d'obtenir des éclaircissements sur certaines de vos positions. La parole est à vous.

**Patricia Paul-Carson, conseillère en politiques, Conseil d'adoption du Canada :** Bonjour, monsieur le sénateur Day, membres du comité. Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir invité le Conseil d'adoption du Canada à comparaître aujourd'hui.

Comme vous le savez sans doute, le Conseil est un organisme de bienfaisance qui s'emploie à trouver une famille permanente pour chaque enfant au Canada. Plus de 30 000 enfants peuvent légitimement être adoptés, mais seulement 2 000 d'entre eux le sont chaque année. Nous travaillons afin de sensibiliser les gens à ce fait.

Nous essayons aussi d'aider les familles à chaque étape du processus d'adoption, que ce soit effectivement pour l'adoption d'un enfant ou en aidant la mère biologique et son enfant à se retrouver.

Nous offrons les services suivants : information, soutien et orientation, éducation et ressources d'adoption. Nous tirons nos ressources financières des droits d'adhésion et des dons du grand



support from the private sector. We are also the happy recipient of a three-year, \$630,000 grant from the federal government.

The ACC is very grateful that children in the child welfare system and adoption are in the minds of the federal government. We are cognizant of the fact that adoption and child welfare is under the jurisdiction of the provinces and territories. It makes it particularly heartening to know that the federal government is taking a leadership role by implementing measures where it can.

The specific measure we're addressing today is the adoption tax credit, as outlined in this year's budget. The proposed Adoption Expense Tax Credit is a 15 per cent non-refundable tax credit that allows adoptive parents to claim eligible adoption expenses relating to the process of adopting a child, up to a maximum of \$15,000 a year. Currently, the maximum is \$11,774. The change is the difference between the \$11,000 and the \$15,000.

Eligible adoption expenses include lawyers fees, agency fees, costs for going abroad to pick up a child, and any mandatory immigration expenses with respect to the child.

We're pleased that the federal government has increased the amount in the expenses for adoptions because international adoption costs can range anywhere from \$20,000 to \$40,000 and sometimes even \$50,000, and private adoptions of Canadian children can cost between \$15,000 and \$20,000. There are about 1,300 international adoptions a year. They've been dropping over the last number of years. There are a limited number of private adoptions.

We hope that, in the future, the government will implement measures to help with the ongoing post-adoption expenses. Almost all children adopted through the public child welfare system have special needs, and their parents need ongoing financial help with things like physiotherapy, speech therapy, counselling, and, if the child has a disability, then retrofitting their homes.

These children have been taken from their parents by the public officials because they have been abused or neglected, and they may suffer emotional and sometimes physical problems as a result.

Prospective parents are sometimes reluctant to adopt a child in the child welfare system because of these ongoing expenses. The irony of it is that financial supports provided by the provinces and territories to foster parents for special needs children are usually withdrawn when those children are adopted, thus creating a disincentive to adopt. But we know that any financial support that the government can provide to encourage adoption is well spent. Adopted children achieve higher educational levels. They have less contact with the criminal justice system, and they use the

public, et nous recevons un certain soutien du secteur privé. Nous sommes aussi heureux de toucher actuellement une subvention de trois ans de 630 000 \$ du gouvernement fédéral.

Le Conseil d'adoption du Canada se réjouit de voir le gouvernement fédéral se préoccuper des enfants confiés au système de protection de l'enfance et à l'adoption. Nous sommes conscients du fait que la protection de l'enfance et l'adoption des enfants relèvent de la compétence provinciale et territoriale. Il est donc tout particulièrement réconfortant de savoir que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file en mettant en œuvre des mesures là où il le peut.

La mesure dont il est question aujourd'hui est le crédit d'impôt pour frais d'adoption, présenté dans le budget de cette année. Le crédit d'impôt proposé est un crédit d'impôt non remboursable de 15 p. 100 que les parents adoptifs peuvent demander relativement aux frais d'adoption admissibles pour l'adoption d'un enfant et dont le montant maximum atteint 15 000 \$ par année. Il s'élève actuellement à 11 774 \$. Le changement est la différence entre 11 000 \$ et 15 000 \$.

Les frais d'adoption admissibles comprennent les frais d'avocats, ceux payés à une agence, ceux qu'il faut engager pour aller chercher l'enfant à l'étranger de même que les frais d'immigration à caractère obligatoire de l'enfant.

Nous sommes ravis que le gouvernement fédéral ait augmenté le montant des frais d'adoption parce qu'une adoption à l'étranger coûte de 20 000 à 40 000 \$, parfois même 50 000 \$ alors que l'adoption privée d'un enfant canadien peut coûter de 15 000 à 20 000 \$. On compte environ 1 300 adoptions internationales par année. En fait, le nombre a diminué au cours des dernières années. Il y a aussi un nombre limité d'adoptions privées.

Notre souhait pour l'avenir est que le gouvernement mette en œuvre des mesures liées aux dépenses continues après l'adoption. Presque tous les enfants adoptés dans le système public de protection de l'enfance ont des besoins spéciaux, et leurs parents ont besoin d'une aide financière pour payer, entre autres, les frais de physiothérapie, d'orthophonie, de consultation et, pour les enfants handicapés, de rénovation de résidences.

Ces enfants ont été retirés à leurs parents par les autorités publiques parce qu'ils subissaient souvent de mauvais traitements ou étaient négligés, et bon nombre d'entre eux souffrent de séquelles émotionnelles et, parfois, physiques.

Les futurs parents hésitent parfois à adopter un enfant confié au système de protection de l'enfance en raison de ces dépenses permanentes. L'ironie, c'est que l'aide financière accordée par les provinces et les territoires aux familles accueillant des enfants ayant des besoins spéciaux est habituellement retirée lorsque ces enfants sont adoptés, mettant ainsi un frein à l'adoption. Or, nous savons que toute aide financière que peut fournir le gouvernement pour encourager l'adoption est bien dépensée. Les enfants adoptés atteignent un niveau de scolarisation plus élevé, ont moins de

health care system less frequently than do children who remain in foster care.

One recent American study showed the same sorts of outcomes in terms of employment. It found that, at age 24, youth who age out of foster care do not fare well on a variety of employment outcomes. Compared to youth nationally and even youth who come from low-income families, they are less likely to be employed or employed regularly and, not surprisingly, they earn very little. Thus, adoption not only helps the individual child; it helps society as a whole.

We note that the government has estimated that the tax credit will cost about \$10 million over five years. We hope that the government is going to be monitoring the uptake of this tax credit. If there happen to be any unused funds, we would appreciate that they be reallocated to other measures that would promote the adoption of children in the child welfare system.

For instance, the government could spearhead an advertising campaign, in conjunction with the provinces and territories, to promote the adoption of Canadian children. Many prospective parents still think that they can adopt an infant or a toddler when the bulk of adoptable children are older. In fact, the average age of a child waiting to be adopted is about 8 years old. Experience has taught us, through some American examples, that older children and youths are adoptable if we use the right resources to encourage their adoption.

In addition, extending EI benefits to adoptive parents is critical. Currently, adoptive parents get 35 weeks of EI benefits, whereas biological parents get the 35 weeks of parental benefits, plus the biological mom gets an additional 15 weeks to recuperate from pregnancy and childbirth. While we understand that adoptive parents don't have recuperation issues, they certainly do have their own sets of issues that they have to deal with. Particularly, they have to ensure that their adopted child bonds with them because the child has faced, usually, a quite significant amount of emotional trauma. Both the parents and the child would benefit from this extra 15 weeks to ensure that the bonding takes place.

We estimate that extending benefits by 15 weeks to adoptive parents would cost a maximum of \$27 million per year. It's a mere drop in the financial bucket compared to the costs these children might incur on our social systems if they do not bond properly. We know that it costs an average of \$110,000 to house one male inmate for one year in Canada.

In conclusion, we're pleased that the Government of Canada, through its grant to us, is a financial partner and is supporting our work. We are very busy using the funds that were given to us in our grant. We're improving our website. We're developing

contact avec le système de justice pénale et recourent moins souvent au système de soins de santé que les enfants qui demeurent en famille d'accueil.

Une étude américaine récente révèle les mêmes genres de résultats au chapitre de l'emploi. On a constaté que, à 24 ans, les jeunes qui quittent les foyers d'accueil n'obtiennent pas de très bons résultats professionnels à divers égards. Comparativement aux jeunes à l'échelle nationale et même aux jeunes qui viennent de familles à faible revenu, ils sont moins susceptibles d'avoir un emploi ou de travailler régulièrement et, ce qui n'est pas surprenant, ils gagnent très peu. Par conséquent, l'adoption aide non pas uniquement l'enfant, mais toute la société.

Nous constatons que le gouvernement a estimé le coût du crédit d'impôt sur cinq ans à environ 10 millions de dollars. Nous espérons qu'il en suivra l'application. Si des fonds ne sont pas utilisés, nous lui serions reconnaissants de les réaffecter à d'autres mesures faisant la promotion de l'adoption d'enfants confiés au système de protection de l'enfance.

Par exemple, le gouvernement pourrait lancer une campagne de publicité en collaboration avec les provinces et les territoires en vue de faire la promotion de l'adoption d'enfants canadiens. Bon nombre des futurs parents pensent encore qu'ils peuvent adopter un bébé ou un tout-petit alors que la majorité des enfants à adopter sont plus âgés. En fait, l'âge moyen des enfants en attente d'une adoption est de 8 ans. L'expérience nous a enseigné, grâce à certains exemples américains, que les enfants et les jeunes plus âgés sont adoptables si nous utilisons les bonnes ressources pour favoriser leur adoption.

En outre, il est essentiel de faire profiter les parents adoptifs des prestations d'assurance-emploi. Pour l'heure, les parents adoptifs reçoivent des prestations d'assurance-emploi pendant 35 semaines. Les parents biologiques ont aussi droit à un congé parental de 35 semaines auxquelles s'ajoutent 15 semaines pour les mères biologiques, pour la récupération après la grossesse. Si nous comprenons que la récupération n'est pas un problème auquel se heurtent les parents adoptifs, ceux-ci éprouvent très certainement néanmoins des difficultés bien particulières. En outre, ils doivent s'assurer de créer un lien affectif avec l'enfant, parce que celui-ci peut avoir subi beaucoup de traumatismes psychologiques. Les parents et les enfants bénéficieraient de ces 15 semaines de plus pour s'assurer de bien créer le lien.

Selon nos estimations, il en coûterait tout au plus 27 millions de dollars par année pour prolonger de 15 semaines la période de prestations dont profitent les parents adoptifs, autant dire une goutte d'eau dans l'océan des finances par rapport aux coûts que pourraient engendrer ces enfants dans nos systèmes sociaux s'ils n'arrivent pas à créer de liens satisfaisants. Nous savons qu'il coûte en moyenne 110 000 \$ pour héberger un détenu de sexe masculin pendant un an au Canada.

En conclusion, nous apprécions le fait que le gouvernement du Canada, par la subvention qu'il nous accorde, soit notre partenaire financier et une source de soutien. Nous travaillons très dur pour utiliser les fonds que vous nous avez fournis par le

training materials for social workers to recruit families, and we will be developing a national database of adoptable children and potential adoptive parents to ensure that matches can be made more easily.

We're looking forward to continuing our work with the federal government, and the provinces and territories, to ensure that every child has a permanent family.

If anybody has any questions, Ms. Eggertson would be happy to answer them.

**The Chair:** You're passing the questions to your colleague.

**Laura Eggertson, President, Adoption Council of Canada:** Ms. Paul-Carson can answer them as well, but I've been with the organization a little longer and I'm an adoptive parent, so I can speak from a personal perspective.

**The Chair:** Excellent.

**Senator Buth:** Thank you very much to the two of you for coming here today.

Can you tell me a little bit more about the services you provide? You commented on what you're doing. I'm interested in your relationship with the provinces, too.

**Ms. Eggertson:** We try to support provincial organizations in their requests with the provinces in terms of education and training. For instance, in the past, when we had a previous federal government grant, we were able to do post-adoption support group trainings for parent leaders who could then go on and form support groups across the country for parents, which have been very successful.

We are really focused right now on promoting permanency for children, youth and teenagers in care before they age out of the system. What happens is the vast majority of children in foster care age out of the system without permanent families. We really would like the provinces to focus on trying to find the gap before the children end up homeless, as many of them do, when they age out of the system.

We also provide a lot of information and referrals. We answer a lot of questions from the general public and Ms. Paul-Carson does a lot of that herself. There are calls from people who want to know how to adopt, how to place a child for adoption, how to connect with birth families and just general educational social work questions as well.

truchement de la subvention. Nous sommes en train d'améliorer notre site web et de concevoir du matériel de formation à l'intention des travailleurs sociaux pour qu'ils recrutent d'éventuels parents adoptifs. Nous créerons aussi une base de données nationale des enfants adoptables et des familles adoptives potentielles, de sorte qu'on puisse facilement les jumeler.

Nous espérons continuer à travailler avec le gouvernement fédéral ainsi que les provinces et les territoires afin que chaque enfant canadien ait une famille permanente.

Si vous avez des questions, Mme Eggertson sera heureuse d'y répondre.

**Le président :** Vous laissez votre collègue répondre aux questions.

**Laura Eggertson, présidente, Conseil d'adoption du Canada :** Mme Paul-Carson peut aussi répondre, mais je travaille pour l'organisation depuis un peu plus longtemps, et je suis une mère adoptive, alors je crois que je peux aussi vous parler d'un point de vue personnel.

**Le président :** Excellent.

**La sénatrice Buth :** Je vous remercie toutes les deux d'être ici aujourd'hui.

Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur les services que vous fournissez? Vous avez parlé de ce que vous faites. J'aimerais aussi en savoir plus sur votre relation avec les provinces.

**Mme Eggertson :** Nous essayons d'appuyer les organisations provinciales qui présentent des demandes aux provinces en ce qui concerne la sensibilisation et la formation. Par exemple, dans le passé, lorsque nous avons eu une subvention du gouvernement fédéral, nous avons pu organiser des formations de groupes de soutien après l'adoption pour des parents appelés à créer des groupes de soutien partout au pays pour les parents. Cette initiative a été très efficace.

Actuellement, nous concentrons nos efforts sur la promotion d'un cadre permanent pour les enfants, les jeunes et les adolescents en famille d'accueil avant qu'ils aient l'âge de quitter le système. Ce qui arrive à la grande majorité des enfants en foyer d'accueil, c'est qu'ils quittent le système sans avoir trouvé de famille permanente. Nous aimerions vraiment que les provinces puissent cerner la lacune avant que les enfants se retrouvent sans abri, comme cela arrive à bon nombre d'entre eux, lorsqu'ils ont l'âge de quitter le système.

Nous fournissons aussi beaucoup de renseignements et procédons à des aiguillages. Nous répondons à beaucoup de questions du grand public, ce dont Mme Paul-Carson s'occupe beaucoup. Nous recevons des appels de personnes qui veulent savoir comment s'y prendre pour adopter un enfant ou ce qu'il faut faire pour placer un enfant en adoption. Il y a aussi des personnes qui veulent retrouver leur famille biologique ou qui cherchent simplement à obtenir des renseignements de nature générale liés le travail social.

**Senator Buth:** Are you also working with the province of Quebec? Do you work with all provinces?

**Ms. Eggertson:** We do. We get quite a few questions from people in the province of Quebec. When you adopt in Quebec, even if it's another child from Canada, it's considered an international adoption. That is quite complicating in some ways and a bit of a barrier in some cases. We actually have quite a few families who adopt on the Quebec side who may adopt children from other parts of Canada as well.

**Senator Buth:** In terms of advertising, you talked about them last year, too. It's heart-wrenching, thinking that about 2,000 are adopted every year and there are 30,000, essentially, in the system. Beyond advertising, is there something else that you think needs to be done?

**Ms. Eggertson:** Actually, we would really like to have a first ministers' meeting on this topic. We'd like to bring all of the provinces together, all of the ministers and as many senior officials as we can get together to try and remove some of the barriers to this so that we can both increase interprovincial adoptions, which do happen but are somewhat difficult to make happen, and so it's easier for Canadians to adopt anywhere in Canada. Right now it's almost easier to adopt internationally, because there's a system in place that is regulated, than it is to adopt interprovincially.

Yes, we think there's a lot of provinces can do, and part of it is also training. It's a culture. A lot of social workers concentrate their efforts on the youngest children in the system because those are the easiest to find families for. They don't even consider teenagers in group homes, which is where a lot of them are housed. They're not in family care, first, but they actually would really not only benefit from a family but bring a lot to a family.

We have some amazing young people who have come out of the system and who have aged out without families who work with us and speak to the public. We're hoping to get more of them up to tell their own stories. As soon as people hear them, they really understand that these are amazing young people who are very resilient and have a lot of offer. In fact there are not many efforts at all focused on trying to find them families.

**Senator Buth:** Thank you very much for your comments.

[Translation]

**Senator Rivard:** Welcome. Congratulations for your excellent work. It would probably be more relevant if I put my question to the Canada Revenue Agency, but I will nevertheless take a chance and put it to you.

**La sénatrice Buth :** Travaillez-vous aussi en collaboration avec la province du Québec? Travaillez-vous avec toutes les provinces?

**Mme Eggertson :** Oui, en effet. Nous avons pas mal de questions de personnes de la province du Québec. Lorsqu'on adopte un enfant au Québec, même si c'est un enfant qui vient du Canada, c'est considéré comme une adoption internationale. D'une certaine façon, c'est un processus très compliqué et c'est un obstacle dans certains cas. En fait, il y a pas mal de familles qui veulent adopter au Québec qui peuvent aussi adopter des enfants qui viennent d'autres parties du Canada aussi.

**La sénatrice Buth :** En ce qui concerne la publicité, vous en aviez parlé l'année dernière aussi. Ça brise le cœur de savoir qu'environ 2 000 enfants sont adoptés chaque année et que, en fait, il y en a 30 000 dans le système. À part la publicité, y a-t-il autre chose, selon vous, qu'il faudrait faire?

**Mme Eggertson :** En fait, nous aimerions vraiment qu'il y ait une réunion des premiers ministres sur ce sujet. Nous aimerions réunir toutes les provinces, tous les ministres et le plus de hauts fonctionnaires possible afin d'éliminer certains des obstacles et d'accroître le nombre d'adoptions interprovinciales. Il y en a, mais c'est parfois difficile d'y arriver, alors on pourrait rendre le processus plus facile pour les Canadiens. Actuellement, c'est quasiment plus facile d'adopter à l'échelle internationale, parce qu'il y a un système réglementé en place.

Oui. Nous croyons que les provinces peuvent faire beaucoup de choses, et cela passe en partie par la formation. Il faut créer une culture. Beaucoup de travailleurs sociaux concentrent leurs efforts sur les enfants les plus jeunes du système parce que c'est plus facile de leur trouver des familles. Ils ne tiennent même pas compte des adolescents en foyer d'accueil, là où bon nombre d'entre eux se trouvent. Ils ne sont pas en famille, alors que non seulement cela serait très bénéfique pour eux, mais ce serait aussi très bénéfique pour la famille.

Il y a des jeunes extraordinaires qui sont sortis du système, et qui ont grandi sans famille et qui travaillent avec nous et qui parlent au grand public. Nous espérons qu'il y en ait plus afin qu'ils puissent raconter leur histoire. Dès que les gens entendent ces histoires, ils comprennent vraiment que ces jeunes sont fascinants et très résilients et qu'ils ont beaucoup à offrir. En fait, il n'y a vraiment pas beaucoup d'efforts déployés afin de leur trouver une famille.

**La sénatrice Buth :** Merci beaucoup pour vos commentaires.

[Français]

**Le sénateur Rivard :** Je vous souhaite la bienvenue. Félicitations pour votre excellent travail. Il serait probablement plus pertinent que je pose ma question à l'Agence du revenu du Canada, mais je prends quand même une chance de vous la poser.

I would like to come back to the French version of your speech; at the end of the paragraph on adoption fees, you say that the adoption tax credit can be claimed in the tax year in which the adoption happened.

Should we read “may,” or rather “shall”? For example, some tax credits can be spread over two or three years or over several years; can you answer that?

[English]

**Ms. Eggertson:** The way they’ve changed the proceeding now is that you can only file the claim in the year that the adoption is finalized, but you can accumulate your receipts from the time that you start to deal with the provincial agency. It sometimes takes quite a while before an adoption is finalized, but you can now collect the receipts and file them all at once. It can spread back several years that you incurred the expenses.

**Senator Callbeck:** I think it was last year Ms. Eggertson was here and it made a big impression, I’m sure, on the whole committee. I remember giving a statement afterwards in the Senate on the priorities that you wanted. I’m glad that the government has increased the tax credit.

Does this tax credit have to be taken all in one year or can it be spread out?

**Ms. Eggertson:** It does have to be taken all in one year. The problem is it’s not a refundable tax credit, so it is in fact income-dependent and also it’s not ongoing.

What would be more helpful, and what we had actually asked and discussed, was an ongoing credit specifically aimed at families who adopt children with special needs from the foster care system. This does take place in several U.S. states. What happens is every year a family that adopts a child — and it’s a fairly broad definition of special needs — from foster care gets an ongoing credit of, say, \$1,000 or \$2,000 a year that then they can apply to those post-adoption expenses like counselling, for example, that the children and the families need to maintain their strength.

**Senator Callbeck:** I think it would be very helpful if it could be spread out. Is that something you requested from the federal government?

**Ms. Eggertson:** We did.

**Senator Callbeck:** How many Canadians have claimed this adoption expense credit in the last year or so?

**Ms. Eggertson:** I think we’d have to ask that question of the Finance Department. I don’t know. It’s not that high. Again, the problem is it’s not expensive to adopt through the domestic system. When I adopted, it cost me almost nothing to adopt my

Je reviens à votre discours dans sa version française; à la fin du paragraphe sur les frais d’adoption, vous dites que le crédit d’impôt pour frais d’adoption peut être demandé dans l’année d’imposition au cours de laquelle l’adoption a eu lieu.

Est-ce bien le terme « peut » ou plutôt le terme « doit » qu’on devrait lire? Par exemple, certains crédits d’impôt peuvent être étalés sur deux ou trois ans ou sur quelques années. Est-ce que vous avez la réponse?

[Traduction]

**Mme Eggertson :** Ils ont changé la procédure, et on peut seulement maintenant présenter une demande dans l’année où l’adoption est finalisée, mais on peut accumuler les reçus à partir du début des interactions avec l’agence provinciale. Il faut parfois attendre beaucoup de temps avant qu’une adoption soit finalisée, mais on peut maintenant conserver les reçus et tous les soumettre d’un coup. Les dépenses peuvent avoir été engagées il y a plusieurs années.

**La sénatrice Callbeck :** Je crois que c’est l’année dernière que Mme Eggertson a comparu. Elle avait fait très bonne impression, j’en suis sûre, sur tous les membres du comité. Je me souviens d’avoir fait une déclaration au Sénat par la suite sur les priorités que vous aviez mentionnées. Je suis heureuse de constater que le gouvernement a augmenté le crédit d’impôt.

Le crédit d’impôt doit-il être appliqué en une année ou on peut le répartir?

**Mme Eggertson :** Il faut l’appliquer au complet en une année. Le problème, c’est que ce n’est pas un crédit d’impôt remboursable; il doit donc être utilisé en fonction du revenu. De plus, il n’est pas permanent.

Ce qui serait plus utile, et c’est ce que nous avons demandé et ce dont nous avons parlé, c’est un crédit permanent visant précisément les familles qui adoptent des enfants qui ont des besoins spéciaux dans le système des foyers d’accueil. Cette forme de crédit existe dans plusieurs États américains. Ce qui se produit, c’est que, chaque année qu’une famille adopte un enfant — et la définition des besoins spéciaux est très inclusive — d’un foyer d’accueil, cette famille a droit à un crédit permanent de, disons, 1 000 ou 2 000 \$ par année. Elle peut l’utiliser pour payer les dépenses après l’adoption, comme du counselling, par exemple, dont l’enfant et elle ont besoin pour poursuivre la route.

**La sénatrice Callbeck :** Je crois que ce serait très utile si le crédit pouvait être réparti. Est-ce quelque chose que vous avez demandé au gouvernement fédéral?

**Mme Eggertson :** Oui, en effet.

**La sénatrice Callbeck :** Combien de Canadiens ont demandé ce crédit pour dépenses d’adoption au cours de la dernière année environ?

**Mme Eggertson :** Je crois qu’il faudrait poser la question au ministère des Finances. Je ne sais pas. Ce ne doit pas être très élevé. Encore une fois, le problème, c’est que ce n’est pas dispendieux d’adopter un enfant au pays. Lorsque j’ai adopté un

children, but the thing is the expenses come afterwards. It's great for people who adopt internationally and it covers a proportion, but if, for example, you claim the whole \$15,000 in expenses, you're only going to get back \$2,250, I think. In terms of the big picture of what it costs, it's a help and we certainly are happy about it, but it's not really going to offset that many of the costs.

**Senator Callbeck:** The private adoptions you said run between \$15,000 and \$20,000.

**Ms. Eggertson:** Yes, and they can be even more. That could be applied as well to private adoptions.

Again, there are probably fewer than 1,000 private adoptions, and that's across all of Canada in a year. They're usually infants, but there aren't that many. Not that many people will have claimed.

**Senator Callbeck:** This new credit that's going to be up to \$15,000 from \$11,000, roughly what percentage or proportion of the adopted-related costs will that cover?

**Ms. Eggertson:** If you get back \$2,000 and you're spending \$40,000, 5 per cent.

**Senator Callbeck:** If you get back what percentage?

**Ms. Eggertson:** If you're spending \$40,000 on an international adoption, you claim 15, but because it's a 15 per cent credit, actually your bottom line is about \$2,200, if I'm doing my math right, which I don't always. Is that 5 per cent?

**The Chair:** It's \$2,250?

**Ms. Eggertson:** Yes, \$2,250, roughly.

**Senator Callbeck:** Which really is not that much.

**Ms. Eggertson:** No. While this is a great step, and we really like the references and the fact that the federal government is actually demonstrating that they're listening, what we actually need are broader provisions that would address the domestic adoption issue and the foster care system.

**The Chair:** What you've told us is that the average cost for a Canadian adoption is around \$15,000.

**Ms. Eggertson:** If it's a private adoption. What that means is that a couple will perhaps advertise, saying they're seeking to adopt an infant. If someone is seeking to place an infant, that all may happen through private channels, through lawyers. It doesn't ever actually happen through the public child welfare system. That's where the costs are incurred. They're incurred in legal fees and perhaps some coverage of expenses for the birth family.

enfant, ça ne m'a presque rien coûté, c'est après qu'il y a eu des dépenses. C'est parfait pour les gens qui adoptent à l'échelle internationale, et cela permet de couvrir une portion des coûts, mais si, par exemple, on déclare 15 000 \$ de dépenses, on va seulement avoir 2 250 \$, je crois. Lorsqu'on pense à l'ensemble des coûts, le crédit aide, et nous sommes évidemment très heureux de pouvoir compter sur lui, mais il ne permet pas vraiment de compenser tant de coûts que cela.

**La sénatrice Callbeck :** Vous avez dit que les adoptions privées coûtent de 15 000 à 20 000 \$?

**Mme Eggertson :** Oui, et peut-être encore plus. On pourrait aussi appliquer cela aux adoptions privées.

Encore une fois, il y a probablement moins de 1 000 adoptions privées par année, et c'est à l'échelle du Canada. Ce sont habituellement des bébés, mais il n'y en a pas beaucoup. Il n'y a pas beaucoup de personnes qui auront présenté de telles demandes.

**La sénatrice Callbeck :** Il s'agit d'un nouveau crédit qui va augmenter et qui est passé de 11 000 à 15 000 \$. Environ quel pourcentage ou quelle proportion des coûts liés à l'adoption cela permet-il de payer?

**Mme Eggertson :** Si on reçoit 2 000 \$ et qu'il faut dépenser 40 000 \$, on parle de 5 p. 100.

**La sénatrice Callbeck :** Si on obtient quel pourcentage?

**Mme Eggertson :** Si on dépense 40 000 \$ dans le cadre d'un processus d'adoption internationale, on peut en déclarer 15 000, mais puisqu'il s'agit d'un crédit qui s'élève à 15 p. 100, en fait, au bout du compte, on reçoit environ 2 200 \$ si je ne me trompe pas, ce qui m'arrive parfois. Ça donne bien 5 p. 100?

**Le président :** C'est 2 250 \$?

**Mme Eggertson :** Oui, environ 2 250 \$.

**La sénatrice Callbeck :** Ce qui n'est vraiment pas beaucoup.

**Mme Eggertson :** Non. Même si c'est une bonne mesure, et que nous aimons bien les références et le fait que le gouvernement fédéral a prouvé qu'il est à l'écoute, ce dont nous avons besoin, c'est de dispositions plus générales qui tiendraient compte de la question des adoptions au pays et dans le système des foyers d'accueil.

**Le président :** Vous nous avez dit que, en moyenne, une adoption canadienne coûte environ 15 000 \$.

**Mme Eggertson :** Lorsqu'on parle d'une adoption privée. Ce que cela signifie, c'est qu'un couple fera paraître une annonce indiquant qu'il veut adopter un bébé. Si quelqu'un veut placer un bébé, cela peut se faire de façon privée, grâce à des avocats. Cela ne se produit jamais en fait par le truchement du système public de protection de l'enfance. C'est là que les coûts sont engagés. Ce sont les frais juridiques, et peut-être des coûts pour couvrir les dépenses de la famille naturelle.

But if you adopt through the public system, your expenses up front are much less because you may not have to pay for a home study, so it's a lot less. There are almost no expenses, or at most you may pay for a home study, which is perhaps \$1,500 to \$2,000 a year, or some training, which is another \$1,500 to \$2,000 a year, so your cost is much lower. It may not cost you anything to adopt through the public system.

So this tax credit doesn't help those families particularly, and so what we're hoping for are some measures that would actually address the backlog of children in the child welfare system domestically.

**The Chair:** I have a point of clarification. Are you the only — I don't want to say lobby group — advocacy group for adopting parents and the adoption process?

**Ms. Eggertson:** We're the only national non-profit group that represents everyone in the adoption process, yes.

**The Chair:** Thank you.

[Translation]

**Senator Bellemare:** It is clear that we cannot build an economic argument on the merit of adopting domestically, because some social costs could be avoided and which would largely exceed the private costs to a family when adopting. We need to find ways to encourage this.

I am asking this question because you said that, in Quebec, when you adopt from outside the province, it is considered to be an international adoption. Further — and this obviously surprises me — you said that, in the other provinces, it was harder to adopt children living in another province than living in another country. So I was thinking: if, in Quebec, this is considered to be an international adoption, and if it is harder for an Ontario family to adopt a child from Saskatchewan rather than from another country, then it is harder for people living outside Quebec to adopt from elsewhere in Canada. That is what I gathered from what you said. But perhaps this is not what you meant.

But what I wanted to discuss with you is the fact that it is much harder to adopt domestically than internationally, if only because the biological parents of children who are in home care or in institutional care do not want their kids to be adopted. So that entire issue has to be dealt with, since at any given time, there are families who want to take in a child and after several years, they would like to commit themselves further and adopt that child. But often it is impossible for them to do so.

Cependant, si on adopte par le truchement du système public, les dépenses au départ sont beaucoup moins élevées parce qu'on n'a peut-être pas à payer pour l'évaluation familiale. C'est donc beaucoup moins. Il n'y a presque pas de dépenses. Au pire, il faut payer une évaluation familiale, qui coûte environ de 1 500 à 2 000 \$ par année ou pour certains cours de formation, qui coûtent encore là de 1 500 à 2 000 \$ par année. Les coûts sont donc beaucoup plus bas. Il se peut qu'une adoption réalisée par le truchement du système public ne coûte rien.

Par conséquent, ce crédit d'impôt n'aide pas ces familles tout particulièrement, alors ce que nous espérons, c'est qu'il y ait certaines mesures pour éliminer l'accumulation d'enfants dans notre système national de protection de l'enfance.

**Le président :** Je veux préciser quelque chose. Êtes-vous l'unique — je ne veux pas dire groupe de lobbyistes — groupe de défense pour les parents adoptifs et le processus d'adoption?

**Mme Eggertson :** Nous sommes le seul groupe national sans but lucratif qui représente tous les intervenants du processus d'adoption.

**Le président :** Merci.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Il est évident qu'on peut soutenir tout un argument économique sur le bien-fondé d'insister sur l'adoption domestique, parce qu'il y a des coûts sociaux qu'on peut éviter et qui dépassent largement les coûts privés qu'une famille doit encourir quand elle adopte. Il faut assurément trouver des façons d'encourager cela.

Ma question est suscitée par le fait que vous avez dit que, au Québec, l'adoption à l'extérieur du Québec était considérée comme étant une adoption internationale. Par ailleurs — ça m'a fait sursauter, évidemment —, vous avez dit que, dans les autres provinces, il était plus difficile d'adopter à l'extérieur de la province qu'à l'international. Alors je me suis dit que, si, pour le Québec, c'était considéré comme une adoption internationale et que, pour une famille de l'Ontario qui adopte un enfant de la Saskatchewan, c'est plus difficile qu'à l'international, alors il est plus difficile, ailleurs qu'au Québec, de faire une adoption au Canada. C'est ce qui ressort de votre argumentation. Mais peut-être que ce n'est pas ce que vous vouliez dire.

Mais ce dont je voulais discuter avec vous, c'est qu'il y a des obstacles qui sont beaucoup plus grands à l'adoption domestique qu'à l'adoption internationale, si ce n'est le fait que, pour les enfants qui sont en foyer ou en institution, les parents biologiques ne veulent pas que ces enfants soient adoptés. Ainsi, il y a toute cette question que l'on doit traiter, parce que, à un moment donné, il y a des familles qui sont intéressées par le fait d'accueillir un enfant, et au bout de quelques années elles voudraient s'investir davantage et adopter l'enfant, mais souvent ce n'est pas possible.

So I would like to ask you, first, about what you said regarding Quebec versus the other provinces, and about what you said regarding the way it works between the other provinces. Second, what do you do in cases where there are systemic obstacles to adoption due to the fact some biological parents do not want to give up their kids?

[English]

**Ms. Eggertson:** Let's take those two questions. First, it's not that easy to adopt either way. International adoptions can be lengthy and complicated and full of obstacles as well. But there is a system in place, there's a process: step one, step two and step three. It's more regulated in many ways.

Quebec compared to the rest of Canada is in many ways a political decision that the Government of Quebec has taken considering that it is a sovereign province. That's when the policy arose.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I would like to know what that involves for a Quebec family wishing to adopt.

[English]

**Ms. Eggertson:** For a Quebec family who wants to adopt internationally, they have to apply through the international system.

**Ms. Paul-Carson:** Basically, they would go through the Secrétariat à l'adoption internationale. That's the agency that deals with adoptions in other countries. In terms of the Quebec legislation, adoptions from other provinces and territories are in the same piece of legislation. They also have to go through the Secrétariat à l'adoption internationale.

I think it is fair to say that it is equally as difficult to adopt, let's say, from Ontario to Saskatchewan as it would be from Quebec to Saskatchewan. It's difficult across the board. I think it's just a question of how the legislation has been developed in Quebec, that's all.

**Ms. Eggertson:** In terms of what we're doing to lower those barriers, part of it is that we have a national photo listing. We try to profile on our website the children from various provinces who are available for adoption so that parents from anywhere can look and see if there's a child that they are interested in, and then we facilitate getting them in touch with the appropriate agency to try to make that match happen. That's one of the things that we do.

Je voudrais vérifier avec vous, dans un premier temps, votre affirmation concernant la question du Québec par rapport aux autres provinces, et la question des autres provinces entre elles. Deuxièmement, que faites-vous dans le cas des barrières à l'adoption inhérentes au fait que des parents biologiques ne veulent pas se départir de leurs enfants?

[Traduction]

**Mme Eggertson :** Je vais répondre à ces deux questions. Premièrement, ce n'est pas vraiment facile d'adopter d'une façon ou de l'autre. Les adoptions internationales peuvent être longues et compliquées. Il peut aussi y avoir beaucoup d'obstacles. Cependant, il y a un système en place. Il y a un processus : l'étape un, l'étape deux et l'étape trois. À de nombreux égards, le processus est plus réglementé.

La différence entre le Québec et le reste du Canada découle, à différents points de vue, d'une décision politique prise par le gouvernement du Québec au sujet de son statut de province souveraine. C'est ce qui est à l'origine de cette politique.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Je voulais savoir ce que cela implique pour une famille québécoise qui veut adopter.

[Traduction]

**Mme Eggertson :** Une famille québécoise qui veut adopter à l'échelle internationale doit le faire par le truchement du système international.

**Mme Paul-Carson :** Essentiellement, elle communiquerait avec le Secrétariat à l'adoption internationale. C'est l'agence qui s'occupe des adoptions dans d'autres pays. En ce qui concerne la législation du Québec, les adoptions dans d'autres provinces et dans les territoires figurent dans le même texte législatif. Dans ce cas-là, il faut aussi passer par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Je crois cependant qu'il faut préciser qu'il serait tout aussi difficile d'adopter, disons, de l'Ontario à la Saskatchewan, que du Québec à la Saskatchewan. C'est difficile partout au pays. Je crois que c'est simplement une question législative propre au Québec, c'est tout.

**Mme Eggertson :** En ce qui concerne ce que nous faisons pour éliminer ces obstacles, une des choses que nous faisons, c'est que nous tenons une liste nationale de photos. Nous essayons, sur notre site web, de présenter des enfants des diverses provinces pouvant être adoptés afin que les parents de partout au pays puissent voir s'ils sont intéressés par un enfant. Puis, nous pouvons faciliter le processus afin qu'ils puissent communiquer avec l'agence appropriée pour que l'adoption se produise. C'est l'une des choses que nous faisons.



But there are a lot of barriers, as you say. For instance, in British Columbia, they're not allowed to do photo listings. So their legislation does not allow a social worker to post a photo of the child on any website. They can't refer their children, for instance, to our website.

What we know is that photo listing works. People who see a picture feel more connected to a child, but that's the legislation. So there are a lot of legislative barriers, and there are just a lot of cultural barriers within agencies that want to keep the children in their own provinces, if possible. That is understandable, but we think, after a certain period of time, if you can't find a home in your own province or city or jurisdiction for a child, why should they remain in foster care for years and years just because you don't want to look outside your area? That's a barrier, and that requires some education, I think.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Are these 30,000 Canadian children all orphans?

[English]

**Ms. Eggertson:** Not always, no.

[Translation]

**Senator Bellemare:** But the biological parents have signed an agreement that their children can be adopted by another family?

[English]

**Ms. Eggertson:** When we say "adoptable," it means legally free for adoption, so by that point their parental rights have been terminated. It's not always voluntary. It involves a court process in every province. There are more children than that in foster care. There are roughly 70,000 children in foster care across the country, and about 30 per cent are legally free.

You're right, there's a lot of stigma, and a lot of families are concerned about adopting because they fear their children will be taken away later, but in fact once they are legally free, that will not happen. Those adoptions are not challenged. We're talking about the ones who are free, but there are still some legislative barriers in some of the provinces to freeing up those children. There are a lot of complicating factors there, you are absolutely right.

**The Chair:** I'll go next to the deputy chair of the committee, Senator Smith.

**Senator L. Smith:** Ms. Eggertson, you were talking about 70,000 children in foster care. Is that on top of the 30,000 children available for adoption?

Mais il y a beaucoup d'obstacles, comme vous dites. Par exemple, en Colombie-Britannique, on ne peut pas créer de listes de photos. Par conséquent, la loi là-bas ne permet pas à un travailleur social d'afficher une photo d'un enfant sur un site web. Il n'est pas possible pour lui de faire ajouter ses enfants, par exemple, à la liste sur notre site web.

Ce que nous savons, c'est que les listes de photos fonctionnent. Les gens voient une photo et se sentent plus près de l'enfant, mais la législation le veut autrement. Il y a donc beaucoup d'obstacles législatifs, il y a aussi beaucoup d'obstacles culturels au sein des agences qui veulent garder les enfants dans leur province, si c'est possible. C'est compréhensible, mais, selon nous, après une certaine période, si on n'arrive pas à trouver une place dans la province, la ville ou l'administration, pourquoi l'enfant devrait-il rester en foyer d'accueil pendant des années et des années simplement parce qu'on ne veut pas le sortir de son secteur? C'est un obstacle, et il faut faire de la sensibilisation, je crois.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Ces 30 000 enfants canadiens, est-ce que ce sont des enfants orphelins?

[Traduction]

**Mme Eggertson :** Pas toujours, non.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Mais les parents biologiques ont signé une acceptation pour qu'ils soient adoptés par une autre famille?

[Traduction]

**Mme Eggertson :** Lorsque nous parlons d'enfants « adoptables », cela signifie qu'ils peuvent être adoptés légalement, donc à ce moment-là les parents biologiques n'ont plus de droits. Ce n'est pas toujours volontaire. Il y a un processus devant un tribunal dans chaque province. Il y a plus d'enfants que cela en foyer d'accueil. Il y a environ 70 000 enfants dans des foyers d'accueil partout au pays, et environ 30 p. 100 d'entre eux sont légalement libres.

Vous avez raison, il y a beaucoup de stigmatisation, et beaucoup de familles sont préoccupées à l'idée d'adopter, parce qu'elles craignent qu'on leur retire les enfants plus tard, mais, en fait, une fois qu'ils sont légalement libres, cela ne se produira pas. Ces adoptions ne peuvent pas être contestées. Nous parlons des jeunes qui sont libres, mais il y a tout de même encore des obstacles législatifs à la libération de ces enfants dans certaines provinces. Il y a beaucoup de facteurs qui viennent compliquer les choses, vous avez absolument raison.

**Le président :** Je vais maintenant céder la parole au vice-président du comité, le sénateur Smith.

**Le sénateur L. Smith :** Madame Eggertson, vous avez dit qu'il y a environ 70 000 enfants en foyer d'accueil. C'est en plus des 30 000 enfants pouvant être adoptés?

**Ms. Eggertson:** That's total. Again, all these statistics are our best guesses, because we don't have good national statistics on any of this, but that was from a survey done in 2004. It's pretty old. It's 10 years old by now.

**Senator L. Smith:** That includes the 30,000 children?

**Ms. Eggertson:** Yes.

**Senator L. Smith:** You talked about aging out and getting too old to be adopted. Could you just walk us through? You said the average age of children to be adopted is 8 years old; is that correct?

**Ms. Eggertson:** The vast majority of children in foster care are 6 and older. A lot of them are clustered in the 6 to 12 range. They're all adoptable. You can be adopted at any age. There are no legal barriers to adoption, but there are a lot of cultural barriers.

Within child welfare agencies, there are a lot of workers who do not think a child older than 6 is adoptable. The teenagers, they don't even go on the adoption caseload, if you see what I mean. They're not even looking for homes for the children.

That's changing in some jurisdictions more than others, but for instance, when I adopted my daughter, who was 8 at that time, from Kenora, she was the oldest child that adoption agency had ever placed. That's not that uncommon. There is a handful in Ontario older than 10 adopted every year.

It is changing. There are people working, such as our organization, and groups working to try to increase that. I think some of the work we're doing with having young people tell their stories is helping to attract members of the public who would consider — we met a wonderful couple in Alberta who had just adopted a 14-year-old girl and were thrilled. It was a very happy occasion for them. They hadn't originally been looking for a teenager. They went in looking for a young child, but as the process took years and years for them, they eventually learned of this young woman and decided that she would make a great addition to their family.

A lot of it is communicating. Parents do not know who's available out there, and they do not know, once they kind of get a sense of a child or a young person's personality, how well that might fit into their family. Sometimes people who are raising teenagers think, "I can do that." It's not such a big deal when you've done it before, but if you're just starting the family, you might be daunted by the idea of taking on an older child.

**Senator L. Smith:** Of the 70,000 children out there, you said 30,000 are in this adoptable mode. Are these children all less than 6 or 7 years old?

**Mme Eggertson :** C'est en tout. Encore une fois, toutes ces statistiques sont fondées sur nos meilleures estimations, parce qu'il n'y a pas de bonnes statistiques nationales à ce sujet. Nous avons tiré les données d'un sondage réalisé en 2004. Ces données ne sont pas très récentes. Ça fait maintenant 10 ans.

**Le sénateur L. Smith :** Cela inclut les 30 000 enfants?

**Mme Eggertson :** Oui.

**Le sénateur L. Smith :** Vous avez parlé du fait que les enfants vieillissent et qu'ils deviennent trop vieux pour être adoptés. Pouvez-vous nous expliquer le processus? Vous avez dit que l'âge moyen des enfants adoptés est huit ans. C'est exact?

**Mme Eggertson :** La grande majorité des enfants en foyer d'accueil ont six ans et plus. Bon nombre d'entre eux sont dans le groupe des 6 à 12 ans. Ils sont tous adoptables. Un enfant peut être adopté à tout âge. Il n'y a pas d'obstacle juridique à l'adoption, mais il y a beaucoup d'obstacles culturels.

Au sein des agences de protection de l'enfance, il y a beaucoup de travailleurs qui ne croient pas qu'un enfant âgé de plus de six ans est adoptable. Les adolescents ne figurent même pas dans les dossiers d'adoption si vous voyez ce que je veux dire. Les travailleurs ne cherchent même pas des familles pour ces enfants.

Cette situation change dans certaines administrations plus que dans d'autres, mais, par exemple, lorsque j'ai adopté ma fille, qui avait huit ans à l'époque, de Kenora, elle était l'enfant la plus âgée que l'agence d'adoption avait réussi à placer. Ce n'est pas si rare. Il y en a quelques-uns, en Ontario, âgés de plus de 10 ans, qui sont adoptés chaque année.

Les choses changent. Il y a des gens qui travaillent, comme notre organisation, et des groupes qui travaillent pour qu'il y en ait plus. Je crois que ce que nous faisons, lorsque nous demandons à des jeunes de raconter leur histoire, est une façon d'aider à attirer des membres du public qui envisageraient... Nous avons rencontré un couple merveilleux d'Alberta qui venait d'adopter une fille de 14 ans. Il était aux anges. C'était une occasion très heureuse pour lui. Au départ, il n'avait pas envisagé d'adopter un adolescent. Il cherchait un jeune enfant, mais, puisque le processus avait pris des années, il a entendu parler de cette jeune fille et il a décidé qu'elle avait tout à fait sa place au sein de la famille.

C'est beaucoup une question de communication. Les parents ne savent pas qui est disponible, et ils ne savent pas à quel point un enfant pourrait avoir sa place dans leur famille avant de connaître la personnalité d'un enfant ou d'un jeune. Parfois, des personnes qui élèvent des adolescents se disent : « Je peux faire ça. » Ce n'est pas si difficile lorsqu'on l'a fait avant, mais lorsqu'on fonde une famille, on peut être craintif à l'idée d'adopter un enfant plus âgé.

**Le sénateur L. Smith :** Des 70 000 enfants qu'il y a, vous avez dit que 30 000 sont adoptables. Est-ce que tous ces enfants sont âgés de moins de six ou sept ans?

**Ms. Eggertson:** No. The vast majority would be older than 8. The vast majority would be 8 and up.

**Senator L. Smith:** Of the 70,000 children, do you have an age breakdown?

**Ms. Eggertson:** We don't. We don't have a breakdown of how many are Aboriginal. We don't have a boy/girl breakdown. We don't have any of those statistics. We really lack in all of this.

We have no way of measuring our progress because, to start with, we don't know how well we're doing. Well, we know we aren't doing very well overall, but we don't have any way to compare whether we are doing better as a country nationally. We have no way of knowing.

**Senator L. Smith:** We talked last year about budgets and how you market yourselves. Could you update us on your budget?

**Ms. Eggertson:** We have done better on our budget. Thanks to the federal government, we did get a limited grant. It's a three-year grant, but we went from a budget of roughly \$90,000, and for this year we're now projecting close to a \$487,000 budget, which is a great improvement.

**Senator L. Smith:** Is that all from the federal government?

**Ms. Eggertson:** No. About \$300,000 is from the federal government grant that we've got to work specifically with children in the adoption community and foster care who are disabled and finding homes for them.

**Senator L. Smith:** That's per year over three years?

**Ms. Eggertson:** It's \$620,000 divided over three years, but we get a lot of it up front. We are doing our best to do that, as you suggested, which is great.

**Senator L. Smith:** In terms of marketing yourself, Ms. Paul-Carson, you talked about your website. How are you doing with that, and what else are you doing to get your word out so that you can attract people who would be potential candidates to adopt young people?

**Ms. Paul-Carson:** We're just about to develop a strategy concerning how we're going to go about doing that. We're certainly in touch with a whole variety of people in the adoption community.

We are, as Laura mentioned, in touch with other organizations. Each of the provinces has some organization that represents adoption. We're in constant contact with them. We

**Mme Eggertson :** Non. La grande majorité ont plus de huit ans. La grande majorité a huit ans et plus.

**Le sénateur L. Smith :** Avez-vous une ventilation selon l'âge des 70 000 enfants?

**Mme Eggertson :** Nous n'en avons pas. Nous ne savons pas non plus combien il y a d'Autochtones. Nous ne savons pas combien sont des garçons et combien sont des filles. Nous n'avons aucune de ces statistiques. C'est quelque chose qui manque vraiment.

Nous n'avons aucune façon de mesurer nos progrès parce que, pour commencer, nous ne savons même pas comment vont les choses. En fait, nous savons que, de façon générale, la situation n'est pas rose, mais nous n'avons aucune façon de savoir si les choses vont mieux à l'échelle du pays. Nous n'avons aucun moyen de le savoir.

**Le sénateur L. Smith :** Nous avons parlé l'année dernière des budgets et de comment vous deviez vous faire connaître. Pouvez-vous nous dire comment se porte votre budget actuellement?

**Mme Eggertson :** Nous avons de meilleurs résultats en ce qui concerne notre budget. Grâce au gouvernement fédéral, nous avons obtenu une subvention limitée. Il s'agit d'une subvention sur trois ans, mais nous sommes passés d'un budget d'environ 90 000 \$, et, pour l'année actuelle, nous prévoyons maintenant bénéficier de près de 487 000 \$, ce qui est une grande amélioration.

**Le sénateur L. Smith :** Tous ces fonds viennent du gouvernement fédéral?

**Mme Eggertson :** Non. Environ 300 000 \$ viennent de la subvention du gouvernement fédéral que nous avons obtenue spécialement pour travailler avec les enfants handicapés dans le milieu de l'adoption et des foyers d'accueil afin de leur trouver des familles.

**Le sénateur L. Smith :** C'est votre financement par année sur trois ans?

**Mme Eggertson :** Nous avons 620 000 \$ divisés sur trois ans, mais nous avons obtenu une bonne partie du montant d'entrée de jeu. Nous faisons de notre mieux pour y arriver, comme vous l'avez dit, et c'est excellent.

**Le sénateur L. Smith :** Et pour ce qui est de vous faire connaître, madame Paul-Carson, vous avez parlé de votre site web. Comment cela se passe-t-il, et que faites-vous d'autre pour vous faire connaître et attirer d'éventuels candidats qui seraient prêts à adopter des jeunes?

**Mme Paul-Carson :** Nous sommes sur le point d'élaborer une stratégie concernant la façon dont nous allons y arriver. Très certainement, nous communiquons avec une grande diversité de personnes dans le milieu de l'adoption.

Nous sommes, comme Laura l'a mentionné, en communication avec d'autres organisations. Chacune des provinces compte certaines organisations responsables de l'adoption. Nous

have a number of advocates, and we're pursuing more of them. We hope to be able to bring them on board to help us promote the whole notion of adoption.

That's one of the things I mentioned in the talk I gave. We would really like some kind of an advertising campaign that could be put together by both the federal, provincial and territorial governments, because a lot of promotion is needed to change attitudes and to bring awareness to people about the children who are available for adoption, that these children would make lovely additions to any family.

I take telephone calls from the general public, and people phone up and say, "I'd like to adopt a baby or toddler." I say, "There really aren't any available. I know you want it to go quickly, so the wider the pool of children you're willing to take, the faster it will go." People need to learn this, because they're still in this land of 1970 when infants and toddlers were available for adoption, and they're not anymore. We have to do something to bring awareness to this issue.

**Senator L. Smith:** Is your website static or active at this time? Are you using some of the young people who may be foster children to build it if they're whiz kids?

**Ms. Eggertson:** We do, in fact. Our website is up and running. It's adoption.ca. We're hoping to add this portal on the national listings, which would be able to put parents and children in contact with each other. We're making some videos — we have one on YouTube already — of the young people themselves telling their stories about why it's important to have permanent family even at ages 18, 19 and 20.

I have some young people I'm working with right now who really still need that kind of support on a daily basis, just navigating things like how you go to post-secondary school? How do you get funding to go to post-secondary school? What do you do if the dorm room is closed over the holidays and you have nowhere to go? This was the case of one young woman we talked to recently.

There are a lot of issues, as all of you who are parents know, that continue well past the teen years, and it's trying to get their stories out there so people will be able to respond to them.

**Senator L. Smith:** You've had a big move up in terms of funding, so what's the next move for you to get to the million-dollar level?

**Ms. Eggertson:** The next move is we need ongoing corporate support. That is really what we need for capacity building. We've hired one and a half times the people, but I'm still running it off the side of my desk in a lot of ways.

sommes en communication constante avec elles. Nous avons aussi un certain nombre de défenseurs, et nous tentons d'en rallier d'autres. Nous espérons pouvoir les rallier à notre cause afin qu'ils nous aident à promouvoir la notion générale d'adoption.

C'est l'une des choses que j'ai mentionnées dans le discours que j'ai donné. Nous aimerions vraiment avoir un genre de campagne de publicité qui pourrait être élaborée par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, parce qu'il faut faire beaucoup de promotion pour changer les attitudes et sensibiliser les gens au sujet des enfants qui sont disponibles et qui peuvent être adoptés. Il faut leur faire comprendre que ces enfants seraient de merveilleux ajouts dans toute famille.

Je réponds aux appels de personnes du grand public, et des gens téléphonent pour dire : « J'aimerais adopter un bébé ou un jeune enfant. » Je leur dis : « Il n'y en a pas vraiment. Je sais que vous voulez faire vite, alors plus le bassin d'enfants que vous êtes prêts à accepter est étendu, plus vite les choses se produiront. » Les gens doivent le savoir, parce qu'ils vivent encore dans les années 1970, lorsque les bébés et les jeunes enfants pouvaient être adoptés, mais ce n'est plus le cas. Il faut faire quelque chose pour sensibiliser les gens à cette situation.

**Le sénateur L. Smith :** Votre site web est-il statique ou actif actuellement? Vous tournez-vous vers des jeunes qui peuvent vivre en foyer d'accueil pour l'élaborer lorsqu'ils ont les compétences?

**Mme Eggertson :** En fait, nous le faisons. Notre site web est actif. C'est adoption.ca. Nous espérons ajouter ce portail sur les listes nationales, ce qui nous permettrait de mettre les parents et les enfants en contact les uns avec les autres. Nous créons aussi des vidéos — il y en a déjà un sur YouTube — des jeunes eux-mêmes qui racontent leur histoire et qui rappellent à quel point c'est important d'avoir une famille permanente, même à 18, 19 et 20 ans.

Je travaille actuellement avec des jeunes qui ont encore vraiment besoin de ce genre de soutien au quotidien pour les aider ne serait-ce qu'à comprendre, par exemple, comment poursuivre des études postsecondaires. Comment fait-on pour obtenir un financement afin de poursuivre des études postsecondaires? Que faut-il faire si les résidences sont fermées durant les fêtes et qu'on n'a nulle part où aller? C'était la situation d'une jeune femme à qui j'ai parlé récemment.

Il y a beaucoup de problèmes, comme tous les parents le savent, qui ne s'arrêtent pas après l'adolescence, et on essaie d'aider ces jeunes à raconter leur histoire afin de faire réagir les gens.

**Le sénateur L. Smith :** Vous avez bénéficié de vraiment plus de financement, alors quelle est la prochaine étape pour que vous passiez le cap du million de dollars?

**Mme Eggertson :** La prochaine étape, ce sera d'obtenir un soutien d'entreprises continu. C'est ce dont nous avons vraiment besoin pour renforcer nos capacités. Nous avons recruté 1,5 fois le nombre d'employés recherchés, mais je gère encore tout cela du coin de mon bureau en fait.

That's what we need. We need that ongoing operational support to get it up to the next level and to be able to provide more programming support.

**Senator L. Smith:** Good luck with it.

**Ms. Eggertson:** Thank you. We take any suggestions.

**The Chair:** You seem to be doing okay.

**Senator Mockler:** Being from New Brunswick, I have a few things to say.

Every child needs a family. I agree 100 per cent that we should have a federal-provincial-territorial meeting on child adoption in Canada.

Second, there is corporate support out there. We need to be more aggressive with them.

I was the minister responsible that brought in the adoption program in New Brunswick.

**Ms. Eggertson:** Which is doing a great job, by the way.

**Senator Mockler:** The best in the country. Even some states in the U.S. are looking at it.

When it comes to adoption, the new family would always like to try to adopt a baby or up to 2 years old. How it was brought to my attention, it was a person that came home and said, "Percy, do you know it's easier to adopt internationally than it is to adopt in New Brunswick?"

It still exists today. It was "children of the minister" in those days. Premier Callbeck may remember the same thing in the other provinces of Atlantic Canada.

I'll share with you why this is important. We must dedicate to having an FPT national meeting on this. I will always remember, my social worker came to me and said, "I know I should go through my deputy minister, but knowing you, Percy, I want to talk to you about something." She gave me this story.

We were preparing to have a new family adopt this 4 year old, for whom they were finally doing the last interview. When they did the last interview, they chose one child out of a boy and a girl. The child not chosen went to the social worker and asked, "Was I not chosen because I was not well dressed?" I could go on, Mr. Chair, but I'll stop there.

I think we're on the right track. People don't care who we are as a country until the day we know what we care for, and if we don't care for our children and we do not help families, Canadians, to adopt — it's difficult to adopt within our own provinces, let alone an Albertan family who wants to adopt from Quebec or from Prince Edward Island. That's factual. I know you have all those statistics.

C'est ce dont nous avons besoin. Nous avons besoin d'un soutien opérationnel continu pour passer au prochain niveau et fournir plus de soutien en matière de programmes.

**Le sénateur L. Smith :** Bonne chance avec cela.

**Mme Eggertson :** Merci. Nous acceptons les suggestions.

**Le président :** Vous semblez bien vous en sortir.

**Le sénateur Mockler :** Étant du Nouveau-Brunswick, et j'ai quelques observations.

Chaque enfant a besoin d'une famille. Je suis tout à fait d'accord : il faut organiser une réunion fédérale-provinciale-territoriale sur l'adoption au Canada.

Deuxièmement, les entreprises peuvent offrir leur soutien. Nous devons être plus convaincants.

J'ai été le ministre responsable qui a instauré le programme d'adoption au Nouveau-Brunswick.

**Mme Eggertson :** C'est un très bon programme, soit dit en passant.

**Le sénateur Mockler :** Le meilleur au pays. Même certains États américains s'y intéressent.

Lorsqu'il est question d'adoption, la nouvelle famille veut toujours adopter un bébé ou un enfant qui n'a pas plus de deux ans. Je m'en suis rendu compte lorsqu'une personne est revenue chez nous et m'a dit : « Percy, savais-tu qu'il est plus facile d'adopter un enfant à l'échelle internationale qu'au Nouveau-Brunswick? »

C'est encore le cas aujourd'hui. À l'époque, on parlait des « enfants du ministre ». La première ministre Callbeck se souviendra peut-être que c'était la même chose dans les autres provinces du Canada atlantique.

Je vais vous dire pourquoi c'est important. Nous devons nous engager à organiser une réunion nationale FPT là-dessus. Je n'oublierai jamais. Une travailleuse sociale est venue me voir et m'a dit : « Je sais que je devrais en parler à mon sous-ministre, mais, vous connaissant, Percy, c'est vous que je viens voir. » Voici l'histoire qu'elle m'a racontée.

Elle aidait une famille à adopter un enfant de quatre ans. Elle en était enfin à la dernière entrevue. À ce moment-là, les parents ont dû choisir entre un garçon et une fille. L'enfant qui n'a pas été choisi a demandé à la travailleuse sociale s'il n'avait pas été choisi en raison de son habillement. Je pourrais continuer, monsieur le président, mais je vais m'arrêter ici.

Je crois que nous sommes bien partis. Les gens ne nous respecteront pas en tant que peuple tant que nous ne saurons pas ce qui est important pour nous. Et si nous ne prenons pas soin de nos enfants et que nous n'aidons pas les familles canadiennes qui veulent adopter un enfant... C'est difficile d'adopter un enfant de sa propre province, mais c'est encore plus difficile pour une famille de l'Alberta, par exemple, d'adopter un enfant du Québec ou de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est un fait. Je sais que vous avez toutes ces statistiques.

**Ms. Eggertson:** You've said it very well; I couldn't say it any better than that. I can tell you the same stories.

There was a young woman whose brother was adopted and she wasn't. To this day, she's been trying to find him, because she helped raise him, and can't. There are just so many heartbreaking stories like that. It leaves these young people wondering what's wrong with them. They internalize it, and it does a lot of damage. They're wonderful, amazing young people who try to put themselves through school, but the number who succeed in post-secondary education without that parental support is fewer than 20 per cent. It's very small.

We want them to tell you and to tell as many people as possible what it's like and why it's important. I think when people hear from them, it will make a huge difference.

**Senator Mockler:** To conclude, when I brought this to the attention of the cabinet and the premier of the day, who was Premier Bernard Lord, they didn't believe that you couldn't adopt from Quebec or from other provinces, let alone the challenges we had within our own province. We are leading Canada when it comes to the adoption program, and it's still there. Every child needs a family.

**Ms. Eggertson:** Yes, and that's the kind of thing we would really like to put out there on a national scale that would then direct people to their local agencies.

New Brunswick did a brilliant advertising campaign that said "Do you have room for one more?" It showed an empty seat in a car or an empty swing in the backyard. It was very powerful and it produced a lot of responses.

Then you have to get the staff involved when you get the flood of calls because people do get moved. I think we are a compassionate country, but people need to understand what exactly is involved, what the need is and how they can respond. It's not good enough to run the emotional ads and get people to call; you have to hire the additional workers and then critically you must have the post-adoption support in place. You have to support the families once they take these children into their homes; otherwise, you're setting them up for yet another disappointment. That's the critical piece.

It's a three-phase strategy. You have to attract, do the matching work and then you must support, for the lifetime sometimes, or at least certainly for the early years of that adoption. You really have to support the families, and then you will have good outcomes.

**Mme Eggertson :** Vous l'avez très bien dit. Je n'aurais pas pu faire mieux. Je connais aussi de telles histoires.

Il y a cette jeune femme dont le frère a été adopté. Elle n'a pas eu cette chance. Depuis, elle essaie de le retrouver, parce qu'elle a aidé à l'élever. Elle n'y arrive pas. Il y a tant de récits à nous briser le cœur comme celui-là. Ces jeunes restent là à se demander qu'est-ce qui ne va pas avec eux. Ils internalisent tout cela. Cela peut causer beaucoup de dommages. On parle de jeunes qui sont merveilleux et étonnants. Ils essaient de poursuivre leurs études, mais le pourcentage de jeunes qui réussissent leurs études postsecondaires sans un soutien parental est inférieur à 20 p. 100. C'est très peu.

Nous voulons qu'ils vous racontent et qu'ils racontent au plus de personnes possible ce qu'ils ont vécu et qu'ils vous disent pourquoi c'est important. Je crois que lorsque les gens les entendent, cela permet vraiment de changer les choses.

**Le sénateur Mockler :** En conclusion, lorsque j'ai parlé de cette situation au cabinet et au premier ministre de l'époque, Bernard Lord, ils n'arrivaient pas à croire qu'il était impossible d'adopter un enfant du Québec ou des autres provinces et ils n'avaient aucune idée des défis que nous devons relever chez nous. Notre province est un chef de file canadien en raison de son programme d'adoption, mais le problème reste entier. Chaque enfant a besoin d'une famille.

**Mme Eggertson :** Oui, et c'est le genre de choses que nous aimerions vraiment mettre en place à l'échelle nationale. Nous pourrions ensuite aiguiller les gens vers les agences locales.

Le Nouveau-Brunswick a réalisé une très belle campagne de publicité. On demandait aux gens s'il y avait de la place pour une personne de plus au sein de leur famille. On voyait un siège d'auto vide ou une balançoire vide dans une cour. La publicité était très efficace et a suscité beaucoup de réactions.

Mais ensuite, il faut obtenir l'engagement du personnel lorsque les appels commencent à entrer, parce que les gens sont touchés. Je crois que les Canadiens ont beaucoup de compassion, mais les gens doivent bien comprendre ce dont il est question, quels sont les besoins et de quelle façon ils peuvent réagir. Ce n'est pas suffisant de créer des publicités touchantes et d'amener les gens à appeler. Il faut embaucher des travailleurs supplémentaires, et, ensuite, et c'est un élément essentiel, il faut offrir un soutien après l'adoption. Il faut soutenir les familles une fois qu'elles accueillent ces enfants chez elles. Sinon, c'est une autre déception qui attend ces enfants. C'est primordial.

C'est une stratégie en trois phases. Il faut attirer les gens, il faut réunir les familles et les enfants, puis il faut offrir un soutien, qui doit parfois être permanent, mais qui dure au moins pendant les premières années suivant l'adoption. Il faut vraiment appuyer les familles, et c'est à ce moment-là qu'on aura de bons résultats.

**Senator Mockler:** I agree with the three-pronged approach, and I would add a fourth one, which would be to share information from 10, 15 or 20 years ago of people who were adopted, such as the one who wanted to find her brother. That information is not available among provinces.

**Ms. Eggertson:** That's right. Some provinces do have open records, some don't. It's not consistent. Even the standards for how you do a home study and whether one province, for instance, will accept another province's home study is not consistent. That's a barrier because the parents may have to redo the home study in another province's jurisdiction. It's kind of crazy. There are ways to make it much easier, and that's what the meeting would discuss.

**Senator Mockler:** On this, the only other comment I have is two-fold. One is to say continue; you're on the right track.

Second, I think corporate Canada is ready to open and entertain, as long as we have programs in place such that we can share results. In New Brunswick, they're doing very well.

**The Chair:** Senator Mockler, maybe we should put on the record the fact that a retired senator, Senator Erminie Cohen, has been very involved in the adoption initiative in the province of New Brunswick, and that's an indication of the contribution of retired senators.

**Ms. Eggertson:** She has indeed. She's on the board of the adoption foundation of New Brunswick and she has been great.

**Senator Chaput:** Of all the children waiting to be adopted, what percentage would you say never get adopted? What happens to them?

**Ms. Eggertson:** In Ontario, which is the only stat I'm familiar with — again, we have this problem with stats — I think roughly 80 per cent of children in the child welfare system who are legally adoptable are never adopted. They age out of the system without any permanent legal connection to a family.

Many of them end up homeless. If you look at the homeless stats, as many as two thirds in some cities are people who have come through the foster care system. They end up dropping out of school quite often. They become teen parents and end up on social assistance. Some come in contact with the justice system. It's not a great outlook for those who are not adopted.

**Le sénateur Mockler :** Cette approche en trois étapes est, selon moi, une bonne chose à faire, et j'aimerais en ajouter une quatrième, et c'est la communication des renseignements sur les personnes qui ont été adoptées il y a 10, 15 ou 20 ans, comme la jeune femme qui voulait retrouver son frère. Cette information n'est pas accessible entre les provinces.

**Mme Eggertson :** C'est vrai. Certaines provinces ont cependant donné l'accès aux dossiers, et d'autres non. Ce n'est pas uniforme. Même les normes sur la façon de procéder à une évaluation familiale ne sont pas uniformes, et on ne sait pas toujours si telle ou telle province accepte l'évaluation réalisée par telle autre. C'est un obstacle, parce que les parents doivent parfois refaire une évaluation familiale dans l'autre province. C'est un peu fou. Il y a des façons de rendre les choses beaucoup plus faciles, et c'est ce dont on pourrait parler durant la réunion.

**Le sénateur Mockler :** À ce sujet, le seul autre commentaire que j'aimerais formuler a deux volets. La première chose, c'est que je veux vous dire de continuer. Vous êtes sur la bonne voie.

Deuxièmement, je crois que les entreprises canadiennes sont ouvertes et prêtes à envisager la question, tant et aussi longtemps que nous offrons des programmes qui permettent de communiquer les résultats. Au Nouveau-Brunswick, les choses vont très bien.

**Le président :** Sénateur Mockler, nous devrions peut-être dire, pour le compte rendu, qu'une sénatrice à la retraite, la sénatrice Erminie Cohen, a consacré beaucoup de temps à l'initiative d'adoption au Nouveau-Brunswick. Les sénateurs à la retraite apportent leur contribution.

**Mme Eggertson :** C'est vrai. Elle siège au conseil de la Fondation du Nouveau-Brunswick pour l'adoption et elle fait de l'excellent travail.

**La sénatrice Chaput :** De tous les enfants qui espèrent se faire adopter, quel pourcentage diriez-vous n'auront jamais cette chance? Et que leur arrive-t-il?

**Mme Eggertson :** En Ontario, et c'est l'unique statistique que je connais — encore une fois, les statistiques sont déficientes —, je crois qu'environ 80 p. 100 des enfants pris en charge par le système de protection de l'enfance qui sont adoptables légalement ne le seront jamais. Ils vieillissent et quittent le système sans bénéficier d'un lien familial juridique permanent.

Bon nombre d'entre eux se retrouvent sans abri. Lorsqu'on examine les statistiques sur l'itinérance, on se rend compte que jusqu'aux deux tiers des itinérants dans certaines villes ont passé par le système des foyers d'accueil. Très souvent, ils finissent par décrocher de l'école. Ils deviennent des parents à un très jeune âge et se retrouvent sur l'aide sociale. Certains ont des démêlés avec le système de justice. L'avenir n'est pas très rose pour les jeunes qui n'ont jamais été adoptés.

**Senator Chaput:** Would most of them, to begin with, be placed in foster homes? Then after a certain age they can't stay there any longer because the family doesn't get paid to take care of them? Is that one of the problems?

**Ms. Eggertson:** That is one of the problems. There are wonderful, amazing foster parents out there, but they may not be able to financially continue to support the children at a certain point.

Usually in the provinces it depends; they can age out of the system anywhere from 16 to 21. If they're not going to school, for instance, they may not qualify for any extended maintenance, and the parents generally don't qualify for any support after the child turns 18.

As Trish said in her presentation, it's a disincentive to adoption. A lot of their costs are paid for while they are in the foster care system, but as soon as they age out, they're not paid for any longer. Or if they are adopted, those parents don't get those same supports.

**Senator Chaput:** And they can't afford to adopt them?

**Ms. Eggertson:** Right. Alberta and New Brunswick have good subsidy systems for parents who are adopting in many cases, but it's not uniform across the other provinces. It's a big problem. The subsidy issue is quite a problem.

**Senator Chaput:** Besides being adopted, is there any other solution?

**Ms. Eggertson:** We think legal guardianship, kinship care, adoption and customary care are all solutions and should all be supported financially. As governments, we take these children from their parents; they don't ask to be taken away. We have a fiduciary and a moral responsibility to those children as they grow up, and that can extend well past the age of 18, as you know, as parents.

We have a responsibility, but we're not spending the money. As Senator Mockler said, as a country, what does it mean when we say we care for our children but, for instance in Ontario, only 2 per cent of the budget on child welfare is devoted to adoption? It means we don't put our money where our mouth is, and we need to.

These are valuable resources that we are squandering, and these children are not having the desired outcomes that we promise them when we take them from their birth families.

**Senator Chaput:** If you had sufficient data or stats, would it help?

**La sénatrice Chaput :** Au départ, la plupart d'entre eux se retrouvent dans des familles d'accueil? Puis, après un certain âge, ils ne peuvent plus rester là parce que la famille ne reçoit pas d'aide financière pour prendre soin d'eux? Est-ce l'un des problèmes?

**Mme Eggertson :** C'est l'un des problèmes. Il y a des familles d'accueil merveilleuses, mais elles ne peuvent pas toujours soutenir financièrement les enfants après un certain temps.

Cela dépend de la province. Ils peuvent vieillir et quitter le système entre de 16 à 21 ans. S'ils ne sont pas aux études, par exemple, ils ne sont parfois pas admissibles à un soutien prolongé. En général, les parents ne sont pas admissibles à un soutien une fois que l'enfant a 18 ans.

Comme Trish l'a dit dans son exposé, c'est un facteur dissuasif à l'adoption. Une bonne partie des coûts sont couverts lorsque les enfants sont dans le système des foyers d'accueil, mais dès qu'ils dépassent l'âge limite, on ne paie plus pour eux. Ou, s'ils sont adoptés, les parents adoptifs n'obtiennent plus le même soutien.

**La sénatrice Chaput :** Et ils n'ont pas les moyens de les adopter?

**Mme Eggertson :** En effet. Il y a de bons programmes de subventions pour les parents adoptifs en Alberta et au Nouveau-Brunswick, mais ce n'est pas le cas dans toutes les provinces. C'est un gros problème. La question des subventions est assez problématique.

**La sénatrice Chaput :** À part l'adoption, y a-t-il d'autres solutions?

**Mme Eggertson :** Selon nous, la tutelle légale, la prise en charge par la parenté, l'adoption et les responsabilités traditionnelles sont toutes des solutions qu'il faut soutenir financièrement. Les gouvernements retirent ces enfants à leurs parents. Ces jeunes n'ont rien demandé. Nous avons une responsabilité fiduciaire et morale envers ces enfants qui grandissent, et cette responsabilité ne doit pas nécessairement s'arrêter à 18 ans, tout comme on n'arrête pas d'être parent lorsque nos enfants deviennent majeurs.

Nous avons une responsabilité, mais nous ne voulons pas dépenser d'argent. Comme le sénateur Mockler l'a dit, en tant que pays, à quoi bon dire que nous prenons soin de nos enfants si, par exemple, en Ontario, seulement 2 p. 100 du budget de protection de l'enfance est consacré à l'adoption? Cela signifie que nous faisons de beaux discours, mais que nous ne passons pas à l'acte, et cela doit changer.

Il y a des ressources utiles que nous gaspillons, et ces enfants n'obtiennent pas le soutien que nous leur avons promis lorsque nous les avons retirés à leur famille naturelle.

**La sénatrice Chaput :** Si vous aviez des données ou des statistiques suffisantes, cela vous aiderait-il?



**Ms. Eggertson:** It would help us a lot to have the data because then we can judge how well we're doing and what policy measures we are putting in place that work.

**Senator Chaput:** Have you ever thought about approaching Statistics Canada to see what would be the cost of such a study? Afterwards, maybe you could get corporate donations for that. Have you ever approached them?

**Ms. Eggertson:** We've discussed it with StatsCan. StatsCan, as you know, has some staffing issues, so they're not prepared to do it right now without additional funding.

We have discussed it with at least one foundation about trying to get those stats ourselves. It's not that complicated to do, so we are pursuing that.

**The Chair:** I'd like to focus on what we're going to be called to vote upon. Fifteen thousand dollars is the number that has been chosen to say you add all your expenses in here, and if it comes to up to \$15,000, anything beyond that, we can't consider, and prior to this initiative coming in, it was \$11,000. So this initiative that we're looking at and being asked to vote on is the difference between \$11,750 and \$15,000 that can be taken in, and then it's only 15 per cent of that that the adopting parents can ask for. They can only ask for it after the adoption is complete but not during the process. That's an additional \$500, if my math is right, per adopting parent, as long as they have expended at least \$15,000.

Is that sufficient to achieve what you were hoping to achieve as more adoptions and to encourage more people to go through the adoption process?

**Ms. Eggertson:** Frankly, no, it's not. This is not really the policy instrument we would have chosen. This is the policy instrument that was offered.

**The Chair:** Do you want to expand on that?

**Ms. Eggertson:** Without getting myself into more trouble? It's not going to encourage domestic adoptions greatly, and that's really where we think the need is greatest. We think it's a great help — it's a help for people, again, who are adopting privately or internationally. It doesn't help much for parents who are adopting domestically because for the most part they will not incur \$15,000 worth of expenses.

We're not saying do not vote for it. We think you should vote for it. It's a help, but it's a small help. I think it's the tool that the finance department, which was very supportive, had available to it. I think we need to look beyond the finance department and into other departments and government-wide and look at what the federal government can do in its jurisdiction in other areas, like helping us with statistics, like the advertising campaign

**Mme Eggertson :** Cela nous serait très utile d'avoir les données parce que, à ce moment-là, nous pourrions savoir comment vont les choses et quelles sont les mesures stratégiques mises en place qui fonctionnent.

**La sénatrice Chaput :** Avez-vous déjà pensé à communiquer avec Statistique Canada pour déterminer quels seraient les coûts associés à une telle étude? Ensuite, vous pourriez peut-être obtenir des dons d'entreprises. En avez-vous déjà parlé avec Statistique Canada?

**Mme Eggertson :** Nous en avons discuté avec Statistique Canada, mais, comme vous le savez, l'agence a des problèmes de dotation, alors elle ne peut pas, actuellement, faire quoi que ce soit sans financement supplémentaire.

Nous avons discuté avec au moins une fondation pour essayer d'obtenir ces statistiques par nous-mêmes. Ce n'est pas très compliqué à faire, et nous travaillons là-dessus.

**Le président :** J'aimerais que nous nous concentrions sur l'objet du vote. Le choix s'est arrêté sur 15 000 \$. On additionne toutes les dépenses et on ne tient pas compte de tout ce qui dépasse 15 000 \$. Avant l'initiative, le montant s'élevait à 11 000 \$. Donc, l'initiative que nous devons mettre au vote concerne la différence entre 11 750 \$ et 15 000 \$. Et c'est seulement 15 p. 100 de ce montant que les parents adoptifs peuvent demander. Ils peuvent seulement le demander une fois le processus d'adoption terminé, pas en cours de route. Si mes calculs sont bons, c'est 500 \$ de plus par parent adoptif, si, bien sûr, ils ont dépensé au moins 15 000 \$.

Est-ce suffisant pour obtenir les résultats escomptés, c'est-à-dire plus d'adoptions, et pour encourager plus de personnes à entreprendre le processus d'adoption?

**Mme Eggertson :** En toute franchise, non, ce ne l'est pas. Ce n'est pas vraiment l'instrument stratégique que nous aurions choisi. C'est ce qui nous a été offert.

**Le président :** Pouvez-vous préciser votre pensée à ce sujet?

**Mme Eggertson :** Sans me mettre davantage les pieds dans le plat? Cette mesure ne va pas vraiment encourager les adoptions au pays, et c'est vraiment là où les besoins sont les plus criants. Nous croyons que c'est un très bon soutien. C'est une aide pour les gens qui, encore une fois, ont choisi l'adoption privée ou internationale. Cela n'aide pas vraiment les parents qui adoptent un enfant au pays, parce que la plupart d'entre eux n'ont pas à engager 15 000 \$ de dépenses.

Nous ne disons pas qu'il faut être contre la mesure. Nous croyons qu'il faut voter favorablement. C'est un soutien, mais c'est un soutien limité. Je crois que c'est l'outil que pouvait offrir le ministère des Finances, qui nous appuie bien. Je crois qu'il faut regarder au-delà du ministère des Finances et se tourner vers d'autres ministères et envisager les choses du point de vue pangouvernemental pour découvrir ce que le gouvernement

and like a discussion of how to remove those barriers for the interprovincial adoptions in other areas.

**The Chair:** Senator Mockler raised a number of those. Have you had any discussions as to how much this initiative will cost the public purse?

**Ms. Eggertson:** Yes, I think the federal government believes up to \$10 million over five years for the tax credit.

**The Chair:** Yes. That's for up to \$15,000. I'm just talking about what we're being called to vote for.

**Ms. Eggertson:** Just the additional increase? That's the additional increase. That's \$10 million.

**The Chair:** That is, so I understood that. It's an additional \$10 million.

**Ms. Eggertson:** It's a \$10 million cost over five years, so not very much.

**The Chair:** That's \$2 million a year. We all think \$2 million is very much.

**Ms. Eggertson:** Yes. It is very much for your average Canadian, I totally agree with you, but as a percentage of the federal budget, it's not very large.

**The Chair:** You have a point. It's just the way you say it.

**Ms. Eggertson:** Yes. It's not in my budget.

**Senator Callbeck:** You say you can age out of the system at 16 to 21. Is that because of the various ages within the different provinces?

**Ms. Eggertson:** Yes. First of all, once you hit 16, you have some choice in the matter. As you know, there are a lot of strong, hard-headed 16 year olds who have not had a great experience in foster care and may decide at 16, "I'm done with this. This has not been fun. I may have moved five, six, seven, eight, twelve times. This isn't working for me. I'm leaving." And they can. They have the legal right to do that. So that's one problem.

Further, different provinces have different regulations on whether they will continue to support financially after age 18. Some will support up to 21 if they stay in school. Some will, I think to 23 or 25, if they stay in school, but that's rare, and I think that's just being brought in in some provinces. It varies by province.

**Senator Callbeck:** Is there a legal right in all provinces for them to leave at 16?

**Ms. Eggertson:** I believe so, yes.

fédéral peut faire dans d'autres secteurs, comme nous aider en nous fournissant des statistiques, en réalisant des campagnes de publicité et en discutant de la façon de retirer les obstacles à l'adoption interprovinciale dans d'autres domaines.

**Le président :** Le sénateur Mockler en a mentionné un certain nombre. Avez-vous discuté des coûts publics d'une telle initiative?

**Mme Eggertson :** Oui, je crois savoir que le gouvernement fédéral estime que le crédit d'impôt coûtera jusqu'à 10 millions de dollars sur cinq ans.

**Le président :** Oui, mais là on parle des 15 000 \$. Je parle uniquement de l'initiative sur laquelle porte le vote.

**Mme Eggertson :** Juste l'augmentation? C'est ce dont je parle, c'est 10 millions de dollars.

**Le président :** C'est ça, alors je comprends. C'est 10 millions de dollars de plus.

**Mme Eggertson :** C'est un coût de 10 millions de dollars sur cinq ans, donc ce n'est pas beaucoup.

**Le président :** C'est 2 millions de dollars par année. Pour nous, 2 millions de dollars, ce n'est pas rien.

**Mme Eggertson :** Oui, c'est beaucoup pour le Canadien moyen, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais en tant que pourcentage du budget fédéral, ce n'est pas une dépense majeure.

**Le président :** C'est juste. C'est simplement la façon dont vous l'avez dit.

**Mme Eggertson :** Oui. Ce n'est pas dans mon budget.

**La sénatrice Callbeck :** Vous dites que le jeune peut sortir du système entre de 16 à 21 ans. Est-ce parce que l'âge varie d'une province à l'autre?

**Mme Eggertson :** Oui. Pour commencer, une fois que le jeune a 16 ans, il a son mot à dire. Comme vous le savez, il y a beaucoup de jeunes de 16 ans qui ont la tête dure et qui n'ont pas eu de très belles expériences en foyer d'accueil. Ils peuvent décider qu'ils en ont assez, qu'il n'y avait là rien de plaisant. Ils ont parfois changé de foyer 5, 6, 7, 8, ou 12 fois et ils peuvent décider que ce n'est pas pour eux et qu'ils préfèrent partir. Et ils peuvent le faire. Ils ont le droit de le faire selon la loi. C'est l'un des problèmes.

De plus, différentes provinces ont des règlements différents quant à savoir si elles continuent d'offrir une aide financière après 18 ans. Certaines provinces offrent un soutien jusqu'à 21 ans si le jeune poursuit ses études. Dans d'autres, je crois que c'est 23 ou 25 ans, encore une fois, si le jeune poursuit ses études, mais c'est rare, et je crois qu'on vient d'appliquer une telle norme dans certaines provinces. Les choses varient d'une province à l'autre.

**La sénatrice Callbeck :** Les jeunes ont-ils le droit de partir à 16 ans dans toutes les provinces?

**Mme Eggertson :** Je crois que oui.

**Senator Callbeck:** In the 30,000 you mentioned here, including children and youth, what age does that include?

**Ms. Eggertson:** The 30,000 includes everyone from infants up to age 18. Again, each province defines a child and a youth differently, which makes it difficult to collect those stats. Some people may define it as 19, some to 18.

**Senator Callbeck:** So it's not consistent?

**Ms. Eggertson:** No.

**Senator Callbeck:** Thank you very much for the great work.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I would simply like the minutes to reflect that we have heard about a very important national issue which has huge social implications, but which also has real economic implications. One way or another, we have to tackle this problem, both from a social and an economic point of view.

I would therefore recommend that a committee study the issue of child adoption in Canada more in depth, perhaps from a financial point of view. So it could be the Finance Committee or the Banking and Commerce Committee, or the matter could be studied through a social lens.

I think it might also be interesting to see what the other provinces are doing. I know that in Quebec, there is a refundable tax credit for parents who adopt, whereas in other provinces, it is non-refundable. I also do not think that the federal tax credit is refundable. In any case, it might be a good idea to study this from a financial point of view, and to look at obstacles to the mobility of children.

This is a real problem. When a country cannot even look after its own children, we need to take a closer look.

So I simply would like a Senate committee, which has the power to hear from the provinces and the power to hear from federal officials, to study this issue.

**The Chair:** You can make your suggestion when we report to the Senate. But you can also raise the subject when we will do the clause-by-clause study of the bill. That is a good idea.

[English]

That concludes the senators who have asked to participate. It has been all of the senators, as you have seen, and there is strong support for the work you are doing and a great appreciation for

**La sénatrice Callbeck :** Des 30 000 que vous avez mentionnés, ce qui comprend des enfants et des jeunes, de quel groupe d'âge parle-t-on?

**Mme Eggertson :** Les 30 000 incluent tous les jeunes, des bébés aux jeunes âgés de 18 ans. Comme je l'ai déjà dit, chaque province utilise des définitions différentes d'enfant et de jeune, ce qui fait en sorte qu'il est difficile de recueillir des statistiques à ce sujet. Certaines personnes jugent que c'est jusqu'à 19 ans, d'autres, jusqu'à 18.

**La sénatrice Callbeck :** Alors, ce n'est pas uniforme?

**Mme Eggertson :** Non.

**La sénatrice Callbeck :** Merci beaucoup pour votre excellent travail.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Je voulais simplement qu'il soit inscrit au procès-verbal que nous avons entendu une cause très importante à l'échelle nationale, qui a des considérations sociales immenses, mais qui a aussi des considérations économiques réelles. En quelque sorte, on doit s'occuper de ce problème, autant sur le plan social qu'économique.

Je recommanderais donc qu'un comité fasse une étude plus en profondeur de la question de l'adoption des enfants au Canada, peut-être sous l'angle financier, s'il s'agit du Comité des finances ou du Comité des banques et du commerce, ou sous un angle plus social.

Je pense qu'il pourrait être intéressant d'examiner ce que les autres provinces ajoutent. Je sais qu'au Québec, il y a un crédit d'impôt remboursable pour les parents qui adoptent, alors que dans d'autres provinces, ce n'est pas remboursable. Je crois que ce n'est pas remboursable non plus dans l'administration fédérale. En tout cas, il s'agirait d'examiner tout cela sous un angle financier, et aussi pour associer à cela les barrières de mobilité entre les enfants.

C'est un problème réel. Quand un pays n'est pas capable de s'occuper de ses propres enfants, il y a quelque chose à examiner.

Alors je voulais simplement qu'il soit dit qu'un comité sénatorial, qui a le pouvoir d'entendre les provinces, le pouvoir d'entendre des représentants du gouvernement fédéral, se concerte là-dessus.

**Le président :** Vous pourrez faire votre suggestion lorsqu'on fera notre rapport au Sénat. Mais lors de l'étude du projet de loi article par article, il vous sera également possible de faire des observations. C'est une bonne idée.

[Traduction]

Tous les sénateurs qui ont demandé de participer l'ont maintenant fait. Tous les sénateurs ont eu la chance de parler, et, comme vous avez pu le voir, ils appuient vraiment tous votre

what you are doing for the young people of Canada who may have been disadvantaged. We would like to thank you very much for being here and explaining your story to us.

**Ms. Eggertson:** Thank you very much for having us.

**The Chair:** Senators, we will now move to a discussion of the Search and Rescue Volunteers Tax Credit. You'll recall that discussion we've had. This is a measure discussed in quite a few different clauses, because it ties in with the firefighters, the Volunteer Firefighters Tax Credit. It is a non-refundable tax credit. Clauses 4, 7, 8, 11 to 16, 19 and 20 all deal with the Search and Rescue Volunteers Tax Credit.

I'm pleased to welcome, from the Ontario Search and Rescue Volunteer Association, Kathleen O'Brien, who sits on the Public and Media Relations Committee of that association.

I will also introduce at this time Mr. Tom King. Mr. King is here to help us understand the Mineral Exploration Tax Credit for Flow-Through Share Investors, which can be found at clause 18 on page 4 in the English version. Mr. King is an associate partner with KPMG.

I understand that each of you has a few introductory remarks, and then we'll get into a discussion period. I'll start with Ms. O'Brien, Ontario Search and Rescue Volunteer Association. You have the floor.

**Kathleen O'Brien, Public and Media Relations, Ontario Search and Rescue Volunteer Association:** Good afternoon, Mr. Chair and honourable senators. On behalf of the Ontario Search and Rescue Volunteer Association and my more than 900 colleagues and friends who have dedicated so much of their time and talents to ground search and rescue in Ontario, I'd like to thank you for inviting us today to witness Bill C-31, specifically, the clauses for payment for volunteer services, payment for volunteer firefighters and the Search and Rescue Volunteers Tax Credit.

As the recording secretary for OSARVA and a boots-on-the-ground searcher in both northern Ontario and more recently here in Ottawa-Gatineau, I can truly say the new Search and Rescue Volunteers Tax Credit is a welcomed benefit to the ground SAR volunteers who commit their personal time, effort and equipment to finding lost persons in their communities. The new tax credit is a recognition of the important role played by search and rescue volunteers in contributing to the security and safety of our citizens and visitors to the province.

travail et apprécient beaucoup ce que vous faites pour les jeunes Canadiens désavantagés. Merci beaucoup d'être venues ici et de nous avoir expliqué votre situation.

**Mme Eggertson :** Merci beaucoup de nous avoir invitées.

**Le président :** Honorables sénateurs, nous allons maintenant passer à une discussion sur le crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage. Vous vous souviendrez de la discussion que nous avons eue. Il s'agit d'une mesure analysée dans le cadre de l'examen d'un certain nombre d'articles, parce que le crédit est lié aux pompiers, au crédit d'impôt pour les pompiers volontaires. Il s'agit d'un crédit d'impôt non remboursable. Les articles 4, 7, 8, 11 à 16, 19 et 20 concernent tous le crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage.

Je suis heureux d'accueillir Kathleen O'Brien, qui siège au comité des relations avec le public et les médias de l'Ontario Search and Rescue Volunteer Association.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour présenter M. Tom King, qui est ici pour nous aider à comprendre le crédit d'impôt pour l'exploration minière pour les détenteurs d'actions accréditatives, dont il est question à l'article 18, à la page 4 de la version anglaise. M. King est associé chez KPMG.

Je crois savoir que vous avez tous deux quelques observations préliminaires à nous présenter. Il y aura ensuite une période de discussion. Nous allons commencer par Mme O'Brien, de l'Ontario Search and Rescue Volunteer Association. La parole est à vous.

**Kathleen O'Brien, Relations avec le public et les médias, Ontario Search and Rescue Volunteer Association :** Bonjour, monsieur le président et honorables sénateurs. Au nom de l'Ontario Search and Rescue Volunteer Association et de mes plus de 900 collègues et amis qui ont consacré beaucoup de temps et mis leurs talents à profit dans le cadre d'activités de recherche et de sauvetage sur le terrain en Ontario, je tiens à vous remercier de nous avoir invités à témoigner aujourd'hui au sujet du projet de loi C-31, et plus précisément, au sujet des articles touchant la rétribution des volontaires pour les services rendus, la rémunération des pompiers volontaires et le crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage.

En tant que secrétaire de séance pour l'OSARVA et volontaire en recherche sur le terrain dans le Nord de l'Ontario et, plus récemment, ici, dans la région d'Ottawa-Gatineau, je peux vous dire à quel point le nouveau crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage est apprécié par les volontaires en recherche et sauvetage sur le terrain qui consacrent de leur temps, déploient des efforts et fournissent leur équipement pour trouver des personnes perdues dans leur collectivité. Le nouveau crédit d'impôt est une reconnaissance du rôle important que jouent les volontaires en recherche et sauvetage et de leur contribution à la sécurité et la sûreté des citoyens et des visiteurs de la province.

Hope for the best and plan for the worst. As a search and rescue volunteer, we get the call when someone is in trouble. While we always hope for a positive and speedy outcome, the truth is people go lost and missing for a variety of reasons, from simple miscommunications about their expected arrival time, to serious injury, even death and suicide. It is for this reason search and rescue volunteers in Canada must continually train and be properly equipped and prepared for each and every call for assistance we receive.

Ground SAR volunteers place themselves at risk at any time that they are responding to a search for missing or lost persons. Searches often take place in rough terrain, poor weather and can happen day or night. Searchers are trained in search techniques, first aid, rescue and recovery, navigation and survival. They are self-sufficient and ready to stay out for 24 hours at any given time. We give freely of our time, talents and energies; we train hard and we train often; and we deliver public education programs on outdoor safety and survival.

Like all volunteer organizations, we have administrative duties to attend to as well. In Ontario, we are not funded for our activities, so we also need to fundraise to properly provide the necessary team gear and equipment, and to pay our insurance and licensing fees to operate our teams safely and effectively. We provide our personal gear and clothing and, for the most part, cover our own costs to attend searches, training, meetings and community events.

A search is an emergency. Unlike many other volunteer organizations, we must be ready to roll out on a moment's notice. When we get the call, we must jump to action immediately, not when it is convenient or fits our schedules. While many volunteer organizations provide a valuable resource to the community, for the most part they can be done around work and family obligations and schedules. SAR volunteers must be prepared to leave home, family, work and social engagements at any time, whether it be Tuesday afternoon, in the middle of the night or at the Christmas dinner table.

Currently, OSARVA has 20 volunteer ground SAR teams within the province providing search and rescue support services to the Ontario Provincial Police, local police services, and we provide assistance with emergency management organizations during disasters. We have over 900 volunteer searchers, team leaders and search managers who respond to an average of 50 searches annually. Combined, they volunteer for 5,000 search hours, 25,000 training hours, 5,000 prevention and 10,000 community hours.

Il faut être optimiste tout en prévoyant le pire. Nous, les volontaires en recherche et sauvetage, on nous appelle lorsque quelqu'un est en danger. Même si nous espérons toujours un résultat positif et rapide, en vérité, des gens peuvent disparaître et manquer à l'appel pour diverses raisons, d'un simple problème de communication au sujet d'une heure d'arrivée prévue à une grave blessure, voire un décès ou un suicide. C'est pour cette raison que les volontaires en recherche et sauvetage du Canada doivent continuellement se perfectionner et être bien équipés et prêts à chaque fois que le téléphone sonne.

Les volontaires en recherche et sauvetage sur le terrain s'exposent à des risques dès qu'ils participent à des activités de recherche pour trouver des personnes disparues ou perdues. Les recherches ont souvent lieu en terrain accidenté et dans de mauvaises conditions météorologiques, de jour comme de nuit. Ces personnes ont reçu une formation sur les techniques de recherche, les premiers soins, le sauvetage et le rétablissement, la navigation et la survie. Elles sont autosuffisantes et prêtes à rester sur le terrain pendant 24 heures en tout temps. Nous donnons notre temps, nos talents et notre énergie sans compter. Nous suivons avec beaucoup de sérieux de nombreux cours de formation et nous réalisons des programmes de sensibilisation publique sur la sécurité et la survie dans la nature.

Comme toute organisation bénévole, nous avons aussi des obligations administratives à respecter. En Ontario, nous n'obtenons aucuns fonds pour nos activités, alors nous devons aussi réaliser des activités de financement pour pouvoir équiper adéquatement notre équipe et payer nos primes d'assurance et nos frais d'accréditation pour nous assurer que nos équipes peuvent travailler de façon sécuritaire et efficace. Nous fournissons notre propre équipement et nos propres vêtements et, dans la plupart des cas, nous engageons nous-mêmes les coûts pour participer aux recherches, aux cours de formation, aux réunions et aux événements communautaires.

Une recherche est une urgence. Contrairement à bon nombre d'autres organisations bénévoles, nous devons être prêts à bouger très rapidement. Lorsque nous recevons un appel, nous passons à l'action immédiatement, pas lorsque cela nous convient ou quand il y a une plage libre dans notre horaire. Bon nombre de membres d'organisations bénévoles offrent des ressources très utiles à la collectivité. Cependant, dans la plupart des cas, ils le font après le travail et lorsque leurs obligations familiales et leurs horaires le permettent. Les volontaires en recherche et sauvetage doivent être prêts à quitter leur maison, leur famille, leur travail et leurs engagements sociaux en tout temps, que ce soit un mardi après-midi, au milieu de la nuit ou durant le souper de Noël.

Actuellement, l'OSARVA compte 20 équipes de volontaires en recherche et sauvetage dans la province qui fournissent des services de soutien en recherche et sauvetage à la Police provinciale de l'Ontario et aux services de police locaux. Nous fournissons aussi une aide aux organisations responsables de la gestion des urgences durant des catastrophes. Nous comptons plus de 900 volontaires en recherche et sauvetage, chefs d'équipe et gestionnaires de recherches qui répondent, en moyenne, à 50 demandes de recherche par année.

The purpose of determining the cost savings that volunteers impart, a value of \$25 per hour, has been assigned by various agencies. This means that by using skilled search volunteers, there's a huge impact on the financial burden on governments to carry out SAR missions.

OSARVA is a provincial SAR organization and a member of the Search and Rescue Volunteer Association of Canada, which is the umbrella organization for ground SAR in Canada. The Search and Rescue Volunteer Association of Canada, the Civil Air Search and Rescue Association and the Canadian Coast Guard Auxiliary are the three lead organizations for volunteer SAR in Canada. As a member organization of SARVAC, all our member teams are eligible for this new tax credit.

To be eligible to qualify for the new tax credit, a volunteer must have put in in excess of 200 hours of volunteer time. This, of course, will require proper documentation and ensure that clear records are kept and there is a division between primary hours, which includes searching, training, meetings and being on call; and secondary hours, including maintenance of equipment, provincial programs and community events. Of the minimum 200 hours required to qualify, 101 hours must be made up of the primary hours: boots on the ground, the risk, the personal sacrifice.

SARVAC is working closely with the Canada Revenue Agency to define some of the terms, such as "on call" and other terms and documentation requirements. OSARVA volunteers will adhere to the guidelines as set out by SARVAC and the CRA when making claims for the tax credit.

"So others may live": That is our motto, that is our motivation, and that is why we get out of our warm beds in the middle of the night to slog through the rain, the snow and the mosquito-infested swamps so others may live. The Search and Rescue Volunteer Tax Credit is excellent news for the 900 ground SAR volunteers in Ontario and a significant acknowledgement of the effort and commitment made by our dedicated volunteers.

On behalf of the Ontario Search and Rescue Volunteer Association and my 900 colleagues in the province, we extend our sincere appreciation to the federal government for this initiative.

**The Chair:** Thank you, Ms. O'Brien.

Ensemble, ils cumulent bénévolement 5 000 heures de recherche, 25 000 heures de formation, 5 000 heures d'activités de prévention et 10 000 heures d'activités communautaires par année.

Diverses agences ont demandé le calcul des économies qui découlent du travail des volontaires, évalué à 25 \$ l'heure. Cela signifie que le recours à des volontaires compétents en recherche a une incidence énorme sur les coûts que doivent engager les gouvernements dans le cadre de missions de recherche et sauvetage.

L'OSARVA est une organisation de recherche et sauvetage provinciale membre de l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage, qui est l'organisme-cadre en matière de recherche et sauvetage sur le terrain au Canada. L'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage, l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens et la Garde côtière auxiliaire canadienne sont les trois principales organisations dans le domaine de la recherche et du sauvetage volontaires au Canada. En tant qu'organisations membres de l'ACVRS, toutes nos équipes membres sont admissibles au nouveau crédit d'impôt.

Pour être admissible au nouveau crédit d'impôt, il faut avoir fait au moins 200 heures de bénévolat. Bien sûr, il faut mettre en place une procédure de documentation appropriée pour s'assurer que l'on tient des dossiers clairs et qu'on distingue bien les heures principales, qui incluent les activités de recherche, la formation, les réunions et le fait d'être en disponibilité, et les heures secondaires, qui incluent l'entretien de l'équipement et la participation à des programmes provinciaux et à des événements communautaires. Du minimum de 200 heures requis pour être admissible, il doit y avoir au moins 101 heures principales : des heures passées sur le terrain, durant lesquelles on est à risque; des heures de sacrifice personnel.

L'ACVRS travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada pour définir certaines notions comme le fait d'être « en disponibilité » et obtenir des renseignements sur d'autres notions et des exigences documentaires. Les membres de l'OSARVA respecteront les lignes directrices établies par l'ACVRS et l'ARC au moment de demander le crédit d'impôt.

« Pour que d'autres puissent vivre » : C'est notre devise. C'est notre motivation, et c'est la raison pour laquelle nous quittons nos lits douillets au milieu de la nuit pour nous retrouver dans la pluie, dans la neige et dans des marais infestés de moustiques... pour que d'autres puissent vivre. Le crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage est une excellente nouvelle pour les 900 volontaires en recherche et sauvetage sur le terrain de l'Ontario. C'est une importante reconnaissance de l'effort et de l'engagement de nos volontaires dévoués.

Au nom de l'Ontario Search and Rescue Volunteer Association et de mes 900 collègues dans la province, je tiens à remercier sincèrement le gouvernement fédéral de cette initiative.

**Le président :** Merci, madame O'Brien.

Could you explain to everyone how your volunteer search and rescue organization relates to the search and rescue that is attached to or forms part of the Armed Forces in that search and rescue activity?

**Ms. O'Brien:** We are a volunteer ground search and rescue organization. That's our job. We get called out by the police forces of jurisdiction in our areas or by the OPP. It's 100 per cent volunteer.

**The Chair:** Do you have any relationship with or do you do any training with the search and rescue of the Armed Forces?

**Ms. O'Brien:** Not on a regular basis. If they called us for assistance, we would definitely go out, and we're always open to joint training opportunities.

**The Chair:** And that does happen from time to time?

**Ms. O'Brien:** Maybe across Canada. I'm not sure if it has happened in this area recently.

**The Chair:** You're not aware of any occasion in Ontario?

**Ms. O'Brien:** Not off the top of my head.

**The Chair:** If it turns out that there is some relationship there, that would be interesting, because then we can do a comparison of the dollars saved through a volunteer organization versus the Armed Forces search and rescue, as long as the work is similar. But I think yours is ground and theirs is probably air crashes and boats and that kind of thing.

**Ms. O'Brien:** Yes. We just have jurisdiction for ground search and rescue.

**The Chair:** Thank you very much.

We'll go on to the next presentation on exploration, Mr. King.

**Tom King, Associate Partner, KPMG LLP, Prospectors and Developers Association of Canada:** Good afternoon, Mr. Chair and committee members. On behalf of the Prospectors and Developers Association of Canada and its members, I'd like to thank you for the invitation to appear before the committee.

The PDAC is a national association representing more than 10,000 members involved in the mineral exploration and development industry both in Canada and around the world.

The mineral industry plays a significant role in our national economy. The industry's \$52.6 billion contribution to Canada's gross domestic product in 2012 included \$20.5 billion in mineral extraction and over \$32 billion in mineral processing and

Pouvez-vous expliquer le lien entre votre organisation de volontaires en recherche et sauvetage et les activités de recherche et sauvetage associées aux Forces armées ou qui en font partie?

**Mme O'Brien :** Nous sommes une organisation de volontaires en recherche et sauvetage sur le terrain. C'est notre travail. Les forces de police en place dans les régions que nous servons ou la PPO nous appellent pour obtenir notre soutien. C'est un service entièrement volontaire.

**Le président :** Entretenez-vous des liens ou participez-vous à des activités de formation avec les responsables de la recherche et du sauvetage des Forces armées?

**Mme O'Brien :** Pas de façon régulière. S'ils nous appellent pour obtenir de l'aide, nous serons très certainement là, et nous sommes toujours prêts à saisir des occasions de formation conjointe.

**Le président :** Et cela se produit-il de temps en temps?

**Mme O'Brien :** Peut-être à l'échelle du Canada. Je ne sais pas si cela s'est produit dans notre région récemment.

**Le président :** Vous n'êtes au courant d'aucune occasion du genre en Ontario?

**Mme O'Brien :** Pas de mémoire.

**Le président :** S'il s'avère qu'il y a une relation, cela serait intéressant, parce que nous pourrions procéder à une comparaison des économies financières liées au recours à une organisation de volontaires comparativement aux responsables de la recherche et du sauvetage de Forces armées, tant que le travail réalisé est similaire. Mais je crois que vous vous occupez de recherches sur le terrain et qu'ils sont probablement responsables d'écrasements d'avions, de bateaux échoués et de ce genre de choses.

**Mme O'Brien :** Oui. Nous nous occupons uniquement de recherche et sauvetage sur le terrain.

**Le président :** Merci beaucoup.

Nous allons passer au prochain exposé, qui porte sur l'exploration minière, avec M. King.

**Tom King, associé, KPMG s.r.l., Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs :** Bonjour, monsieur le président et membres du comité. Au nom de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et de ses membres, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous.

L'ACPE est une association nationale qui représente plus de 10 000 membres œuvrant dans le domaine de l'exploration minière et de l'exploitation des minéraux au Canada et dans le monde entier.

Le secteur minier joue un rôle important dans l'économie canadienne. Sur la contribution de l'industrie de 52,6 milliards de dollars au produit intérieur brut en 2012, 20,5 milliards de dollars découlaient de l'extraction minière, et plus de 32 milliards, du

manufacturing. Recent statistics indicate that the industry employs 418,000 workers across the country in mineral extraction, smelting, fabrication and manufacturing.

The mining sector creates jobs and economic activity in many rural and remote communities throughout Canada and represents the largest private sector employer of Aboriginals.

Canada is recognized as a leader in mineral exploration, development, financing, mining and related technologies. In 2012, the last year we have statistics, we led all countries with 16 per cent of the world's mineral exploration spending, while Australia was second at 12 per cent. It should be noted that Australia is taking steps to follow Canada's leadership on exploration tax incentives and is implementing their own version of the Mineral Exploration Tax Credit to improve conditions in their sector.

This overview presents only a portion of the picture for mining. The mining sector has been negatively impacted by the global financial crisis, like other sectors. Canadian junior mining companies, who essentially rely solely on the capital markets for survival, have had tremendous difficulty raising the capital necessary to fund ongoing exploration activities. The trend for our sector is one of continued struggle in the foreseeable future.

The 2013 data indicates a 29 per cent year-over-year decrease in non-ferrous exploration expenditures worldwide. In Canada, junior companies represented only 34 per cent of overall expenditures, down from 55 per cent at its peak in 2007. Major company budget expenditures decreased by 24 per cent during the year, while expenditures for Canada tumbled by more than 40 per cent.

The long-term impact of less money being spent in Canada on exploration means a longer term interval between viable mineral discoveries. When we take a deeper dive into the situation, the data continues to tell a grim story. The number of financings in 2013 has fallen by approximately 17 per cent from 2012, while the value of financings has decreased by nearly 22 per cent over that period.

Market capitalization has dropped, along with share prices, and is now only about one quarter of its 2010 peak. Companies on the TSX have fared only marginally better than TSX venture companies. On average, a TSX-listed mining company lost 40 per cent of its market capitalization and dropped 31 per cent in price during the first three quarters of 2013. This is a sector that continues to struggle.

traitement et de la transformation de minerais. Des statistiques récentes révèlent que l'industrie emploie 418 000 travailleurs au pays dans les domaines de l'extraction minière, des fonderies, de la fabrication et des activités manufacturières.

Le secteur minier crée des emplois et de l'activité économique dans bon nombre de collectivités rurales et éloignées du Canada et représente le plus grand employeur privé d'Autochtones.

Le Canada est reconnu comme un chef de file en matière d'exploration et d'exploitation minières, de financement, d'exploitation minière et de technologies connexes. En 2012, la dernière année pour laquelle des statistiques sont disponibles, le Canada était le pays qui dépensait le plus pour l'exploration minière, avec 16 p. 100 des dépenses mondiales en la matière. Il était suivi par l'Australie, avec 12 p. 100. Il convient de signaler que l'Australie met en place des mesures dans le but d'imiter le leadership canadien en matière de mesures incitatives fiscales à l'exploration et qu'elle applique actuellement sa propre version du crédit d'impôt pour l'exploration minière afin d'améliorer les conditions dans ce secteur.

Cet aperçu ne présente qu'un aspect du portrait général du secteur minier. Ce secteur a été durement touché par la crise financière mondiale, comme d'autres secteurs. Les petites sociétés minières canadiennes, qui doivent presque uniquement leur survie aux marchés financiers, ont eu énormément de difficulté à trouver les capitaux nécessaires pour financer leurs activités d'exploration continues. On doit s'attendre à ce que la situation reste sombre dans le secteur dans un avenir prévisible.

Selon les données de 2013, il y a eu une diminution des dépenses d'exploration des minéraux non ferreux de 29 p. 100 d'une année à l'autre à l'échelle mondiale. Au Canada, les petites sociétés minières représentaient seulement 34 p. 100 des dépenses générales, comparativement à 55 p. 100 durant la période où elle en a engagé le plus, en 2007. Le budget de dépenses des grandes entreprises a diminué de 24 p. 100 durant l'année, tandis que les dépenses à l'échelle du Canada ont chuté de plus de 40 p. 100.

L'impact à long terme de la réduction des dépenses d'exploration au Canada signifie qu'il faudra prévoir de plus longs intervalles entre les découvertes minières viables. Un examen plus poussé de la situation fait ressortir aussi un tableau sombre. En 2013, le nombre d'opérations de financement a chuté d'environ 17 p. 100 comparativement à 2012, tandis que, durant la même période, leur valeur a diminué de près de 22 p. 100.

La capitalisation boursière a diminué, tout comme les prix des parts, et se situe actuellement à environ le quart seulement de la pointe de 2010. Les entreprises cotées à la Bourse TSX ont fait seulement un peu mieux que les entreprises à la Bourse de croissance TSX. En moyenne, les entreprises minières inscrites à la Bourse TSX ont perdu 40 p. 100 de leur capitalisation boursière et affiché une diminution de 31 p. 100 de leurs prix durant les trois premiers trimestres de 2013. Il s'agit d'un secteur qui continue d'éprouver des difficultés.



One of the most influential elements of Canada's exploration leadership globally is attributable in part to measures included in our tax system to assist the junior mining industry in raising equity. More specifically, provisions in respect of flow-through share financing, which assist both in funding, early-stage grassroots exploration and the significant costs incurred to bring a mine into production, coupled with the Mineral Exploration Tax Credit, which provides additional incentives for early-stage grassroots exploration in Canada, are the lifeblood of the Canadian junior mining industry.

I want to be perfectly clear: The METC is not a tax break for companies. It is an investment incentive that keeps jobs and investment in Canada.

Mr. Chairman, the METC is vitally important, as exploration companies have no production revenue. Most are small businesses that rely on investors who are willing to support the high-risk, high-reward nature of exploration. As the research and development arm of the mining sector, exploration companies do not have production revenue and rely on investors who are prepared to support their high-risk activities.

The lingering impact of the global financial crisis and the challenging capital-raising environment has had a dramatic and negative effect on the exploration sector. While precious metals and some base metals start to see some recovery in pricing, which has benefited our operating mines, the junior exploration sector continues to face a downturn.

Reduced investment leads to fewer drilling programs and negatively impacts regional employment and income, particularly in rural, northern and Aboriginal communities.

Our concern is that without sustained and effective exploration, Canadian mineral production will outstrip additions to its reserves, jeopardizing the country's smelters and refiners and placing the domestic mining industry at risk. We believe the government has a vital role to play in contributing to the ability of this sector.

The METC has consistently provided Canada with one of our competitive advantages and helps to provide Canadians with attractive domestic investment opportunities. The METC has been a success in finding mines, and some of the more recent discoveries include the Lalor Lake zinc discovery in Manitoba; the McFauld's Lake Eagle One deposit, a nickel-PGE; the Blackbird chromite discoveries in Ontario's Ring of Fire; and the Eleonore gold deposit in Quebec.

Les mesures prévues dans notre système fiscal pour aider les petites sociétés minières à mobiliser des fonds propres sont l'un des éléments les plus importants du leadership canadien à l'échelle internationale en matière d'exploration. Plus précisément, il s'agit des dispositions touchant le financement par actions accréditives, qui aident à la fois à financer les premières étapes des explorations minières hors chantier et les coûts importants engagés pour exploiter une mine, à quoi s'ajoute le crédit d'impôt pour l'exploration minière, qui offre des incitatifs supplémentaires pour les activités initiales d'exploration minière hors chantier au Canada. Ce sont des facteurs essentiels à la réussite des petites entreprises minières canadiennes.

Je tiens à être parfaitement clair sur ce point : le CIEM n'est pas un allègement fiscal pour les entreprises. C'est une mesure incitative à l'investissement qui permet de maintenir des emplois et des investissements au pays.

Monsieur le président, le CIEM est d'une importance cruciale, puisque les entreprises d'exploration ne tirent aucune recette de la production. Il s'agit principalement de petites entreprises qui bénéficient du soutien d'investisseurs qui sont prêts à appuyer des activités d'exploration à haut risque et à forte rentabilité. En tant qu'organes de recherche et de développement importants du secteur minier, les entreprises d'exploration ne tirent aucun revenu de production et s'appuient uniquement sur l'aide d'investisseurs qui sont prêts à soutenir leurs activités à risque élevé.

L'incidence durable de la crise financière mondiale et l'environnement difficile pour la mobilisation de fonds ont eu un impact négatif majeur sur le secteur de l'exploration. Même si on commence à remarquer un certain rétablissement touchant les prix des métaux précieux et de certains métaux communs, ce dont ont bénéficié nos mines en exploitation, le secteur des petites sociétés d'exploration continue de tourner au ralenti.

La réduction des investissements signifie qu'il y a moins de programmes de forage, ce qui a des répercussions négatives sur l'emploi et les revenus dans les régions, particulièrement dans les collectivités rurales, du Nord et autochtones.

Notre préoccupation, c'est que sans activités d'exploration soutenues et efficaces, la production minière canadienne outrepassera les ajouts à ses réserves, ce qui nuira aux fonderies et affineries du pays et mettra l'industrie minière nationale dans une position à risque. Selon nous, le gouvernement a un rôle crucial à jouer pour contribuer à la capacité du secteur.

Le CIEM a toujours fourni au Canada un avantage concurrentiel tout en fournissant aux Canadiens de bonnes occasions d'investissement au pays. Le crédit d'impôt a aidé à trouver des mines, et, parmi les plus récentes découvertes, mentionnons le gisement de zinc du lac Lalor, au Manitoba, le gisement Eagle One du lac McFaulds, un gisement de nickel-EGP, les découvertes de gisements de chromite de Blackbird, dans la région du Cercle de feu, en Ontario, et le gisement d'or Éléonore, au Québec.

While we are appreciative of the measure in the 2014 federal budget to extend the METC for another year, our recommendation remains not only to renew the METC but to make the 15 per cent Mineral Exploration Tax Credit a permanent feature of the federal tax system.

If it's not politically feasible, we recommend that the METC be extended for a minimum of three years. This will provide our industry with the long-term certainty to plan crucial investments in exploration programs that by their very nature span a multiple of years.

Further, we believe that a vibrant mineral sector in Canada creates jobs in all regions of the country, sustains communities, fosters new business opportunities and raises tax revenues that allow governments to meet social needs.

Thank you for your time and consideration.

**The Chair:** Could you tell us just how this works in the marketplace? As you mentioned, some of these companies don't make any money; they're pretty small entities just getting started, putting a lot of money into operations. How can they take advantage when this is a tax credit? They would have to have had some taxable income in order to apply the tax credit.

**Mr. King:** That is the foundation of the whole flow-through share system. In essence, if a senior exploration company goes out and undertakes exploration activities in Canada, through a flow-through share system what would happen is it would raise the funds for that exploration program on our Canadian market; so an investor would subscribe for shares of that company and enter into a special agreement with the company which prohibits the use of those proceeds raised on that investment. They can only be used to incur qualifying exploration expenditures.

So the mining company goes out, spends the money on the exploration program, and renounces the deduction that it would otherwise be able to claim, if it ever had taxable income, back out to the individual investor. In a sense, it is a bit of fairness, because what you have is the expenditures that are being made are going out to drilling companies, various groups to basically fund the expenditures, so they're being taxed on those. The offsetting deduction would otherwise have been in this junior exploration company, and 99 per cent of them would never be able to claim the deduction.

In essence, by flowing the deduction out to the investor, it gives a balance to the system. It's only specifically for grassroots exploration. In addition to getting the income deduction, an investor is entitled to claim, from a federal perspective, a 15 per cent investment tax credit.

Même si nous apprécions la mesure prise dans le budget fédéral de 2014 en vue de prolonger le CIEM d'une autre année, nous recommandons non seulement de renouveler le crédit d'impôt, mais de faire du crédit d'impôt pour l'exploration minière de 15 p. 100 une mesure permanente du système fiscal fédéral.

Si ce n'est pas possible sur le plan politique, nous recommandons la prolongation du CIEM pendant au moins trois ans. Cela offrira à l'industrie la certitude à long terme dont elle a besoin pour planifier des investissements cruciaux dans le cadre de programmes d'exploration qui, en raison de leur nature, s'étendent sur plusieurs années.

De plus, nous croyons qu'un secteur minier dynamique au Canada permet de créer des emplois dans toutes les régions du pays, assure la durabilité des collectivités, favorise de nouvelles occasions d'affaires et accroît les recettes fiscales qui permettent aux gouvernements de répondre aux besoins sociaux.

Merci de votre temps et de votre écoute.

**Le président :** Pouvez-vous nous dire comment cela fonctionne dans le marché? Comme vous l'avez mentionné, certaines de ces entreprises ne font pas d'argent. Il s'agit d'entités relativement petites qui en sont à leurs débuts et dont les activités sont très coûteuses. De quelle façon peuvent-elles tirer profit du crédit d'impôt? Ne doivent-elles pas avoir des revenus imposables pour demander le crédit d'impôt?

**M. King :** C'est le fondement même de tout le système des actions accréditatives. Essentiellement, si une grande entreprise d'exploration décide de réaliser des activités d'exploration au Canada par le truchement du système des actions accréditatives, elle mobilisera des fonds en vue de ce programme d'exploration sur notre marché canadien. Par conséquent, un investisseur peut acheter des parts de l'entreprise et conclure avec elle un accord spécial qui interdit l'utilisation du produit découlant de cet investissement. L'argent peut uniquement servir pour engager des dépenses d'exploration admissibles.

Par conséquent, l'entreprise minière dépense les fonds dans le cadre de son programme d'exploration et renonce à la déduction à laquelle elle aurait sinon droit si elle avait un revenu imposable. En fait, elle la transfère à l'investisseur. En un sens, c'est équitable, parce que les dépenses engagées sont fournies aux entreprises de forage, à divers groupes qui financent essentiellement ces dépenses, alors ils sont imposés pour celles-ci. Sinon, c'est la petite société d'exploration qui se serait retrouvée avec la déduction compensatoire, et 99 p. 100 de ces entreprises n'auraient jamais pu la demander.

Essentiellement, le transfert de la déduction à l'investisseur permet d'équilibrer le système. C'est uniquement pour les activités d'exploration hors chantier. En plus d'obtenir la déduction pour revenus, un investisseur a le droit de demander, au fédéral, le crédit d'impôt pour investissement de 15 p. 100.

The tax credit — again, not to complicate things — reduces the expenditures that they would otherwise get a deduction for, so it is in fact taxed as well.

If you look in the expenditure program, you'll see that there is an outflow in year 2014 and an income inclusion in 2015. The effect is the 2015 represents when the tax credit becomes subject to tax.

**The Chair:** As I understand it, this is an extension for two years?

**Mr. King:** One year.

**The Chair:** It says before 2016.

**Mr. King:** The way the program works is that there's another special mining provision. For mining companies, a lot of the exploration activity takes place during the wintertime, when you're in the Far North. What happens is that often investments are raised during the end of the year, so there isn't enough time to be able to spend the funds raised on a qualifying exploration program. So there is a special look-back rule where you can include expenditures incurred in the subsequent year and count them as a deduction in a previous year.

Although the program ends in 2015, it effectively captures expenditures up to 2016. The current system would end as of 2015.

**The Chair:** The current system was an extension last year of a system that has been around for quite a while. We've extended this many times. It has come here, and we keep wondering, like you, why this isn't made permanent if it's deemed an effective mechanism for exploration.

**Mr. King:** Yes. We share your position.

**The Chair:** I'm sharing yours. From the lawmakers' point of view, we find it quite strange. This has been around for several years.

**Mr. King:** More than several. It probably goes back to early 2000.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I have two questions. The first one is for Mr. King, since he has just spoken.

Are there similar provisions with regard to provincial taxation? I know that in the past there were provisions for holders of flow-through shares; does this still exist at the provincial level?

[English]

**Mr. King:** What happens is, and it's not in all provinces, most of the major mining provinces, including B.C., Ontario, Manitoba, Quebec, have similar programs where they would

Le crédit d'impôt — encore une fois, pour ne pas compliquer les choses — réduit les dépenses pour lesquelles, sinon, il obtiendrait une déduction fiscale. C'est donc également imposable.

Si l'on examine le programme relatif aux dépenses, on constate qu'il y a un décaissement au cours de l'année 2014 et qu'il y a une inclusion de revenu en 2015. La conséquence, c'est que le crédit d'impôt devient imposable en 2015.

**Le président :** Selon ce que j'en comprends, il s'agit d'une prolongation de deux ans?

**M. King :** D'une année.

**Le président :** Il est indiqué « avant 2016 ».

**M. King :** La façon dont fonctionne le programme, c'est qu'il y a une autre disposition spéciale sur l'exploration minière. En ce qui a trait aux entreprises minières dans le Grand Nord, beaucoup d'activités d'exploration ont lieu en hiver. Ce qui se produit, c'est que, souvent, les investissements sont engagés vers la fin de l'année, donc il n'y a pas suffisamment de temps pour dépenser les fonds recueillis dans le cadre d'un programme d'exploration admissible. Il y a donc une règle de rétropection spéciale qui permet d'inclure les dépenses engagées au cours de l'année subséquente et de les compter comme une déduction au cours d'une année précédente.

Même si le programme prend fin en 2015, il tient compte des dépenses effectuées jusqu'en 2016. Le système actuel prendrait fin en 2015.

**Le président :** Le système actuel était une prolongation, l'année dernière, d'un système qui était en place depuis un certain temps déjà. Nous l'avons prolongé de nombreuses fois. Il en est là, et nous continuons de nous demander, tout comme vous, pourquoi nous ne faisons pas en sorte qu'il devienne permanent si on estime qu'il s'agit d'un mécanisme d'exploration efficace.

**M. King :** Oui. Nous partageons votre opinion.

**Le président :** Je partage la vôtre. Du point de vue des législateurs, nous trouvons cela plutôt étrange. Le système est en place depuis plusieurs années.

**M. King :** Plus que plusieurs années. Cela remonte probablement au début des années 2000.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** J'ai deux questions. La première s'adresse à M. King, étant donné que je viens de l'entendre.

Y a-t-il des dispositions semblables concernant l'impôt provincial? Je sais qu'auparavant il y avait des dispositions pour les détenteurs d'actions accréditées; est-ce que ça existe toujours en ce qui concerne les provinces?

[Traduction]

**M. King :** Ce qui se passe, c'est que, et ce n'est pas le cas de toutes les provinces, la plupart des provinces minières majeures, y compris la Colombie-Britannique, l'Ontario, le Manitoba et le

add on to the METC. In addition to the 15 per cent METC, Ontario has a 5 per cent rate, and different provinces have different rates and may qualify, and would only represent expenditures incurred within their respective provinces.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Are these programs still in effect? Are they not supposed to end at some point? Are they very active? I am referring to provincial programs.

[English]

**Mr. King:** The provincial programs, one of the provinces has actually extended theirs indefinitely. One, I believe Manitoba, has done it every three years. They are each looking at their own programs and doing their best, because they understand the importance of mining within their various provinces.

[Translation]

**Senator Bellemare:** My second question is for Ms. O'Brien. We recently studied this part of the budget and Senator Boisvenu was there; he is very well-known in victims of crime defence circles. He asked a very interesting question about people who search for missing persons. What I took away from your observations is that people who work to find missing persons, regardless of whether those missing persons are found or not, are covered by your association and would therefore qualify for the federal tax credit. Is that correct?

[English]

**Ms. O'Brien:** Yes. People who are trained and certified by OSARVA, there is a minimum basic training standard we have to take every year and we certify, and that is in conjunction with the OPP. Those people pay their dues every year and they do the re-certification. Yes, they are part of our organization and those would be the ones who would benefit from this program.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Associations similar to yours in other provinces?

[English]

**Ms. O'Brien:** Yes. There should be a provincial association in every province.

Québec, ont des programmes semblables qu'elles ajouteraient au CIEM. En plus du CIEM de 15 p. 100, l'Ontario a un taux de 5 p. 100, et d'autres provinces ont des taux différents et peuvent être admissibles, et cela ne représente que des dépenses engagées dans leur province respective.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Ces programmes sont-ils en vigueur? Il n'est pas prévu qu'ils prennent fin? Ils sont très actifs? Je parle des programmes provinciaux.

[Traduction]

**M. King :** En ce qui a trait aux programmes provinciaux, une des provinces a prolongé les siens pour une période indéterminée. Une autre, je crois qu'il s'agit du Manitoba, le fait tous les trois ans. Chacune d'entre elles examine ses propres programmes et fait de son mieux, parce qu'elles comprennent l'importance de l'exploration minière sur leur territoire.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Ma deuxième question s'adresse à Mme O'Brien. Nous avons étudié cette partie du budget dernièrement et le sénateur Boisvenu était présent; il est très connu dans le domaine de la défense des victimes d'actes criminels. Il a posé une question très intéressante à propos des personnes qui sont à la recherche de personnes disparues. Ce que j'ai compris de votre intervention, c'est que les gens qui travaillent à la recherche des personnes disparues, peu importe si on les retrouve ou non, sont couvertes par votre association et pourront donc bénéficier du crédit d'impôt offert par le gouvernement du Canada. Est-ce bien ça?

[Traduction]

**Mme O'Brien :** Oui. En ce qui concerne les gens qui sont formés et certifiés par l'OSARVA, il y a une formation standard minimale qu'il faut suivre chaque année pour être certifié, et cela se fait conjointement avec la PPO. Ces gens paient leurs cotisations chaque année et renouvellent leur certification. Oui, ils font partie de notre organisation, et ce sont eux qui bénéficieraient de ce programme.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Y a-t-il des associations semblables à la vôtre dans d'autres provinces?

[Traduction]

**Mme O'Brien :** Oui. Il devrait y avoir une association provinciale dans chaque province.

[*Translation*]

**Senator Bellemare:** They will be able to certify their hours as volunteer work, because they would have to keep track of those hours to take advantage of the tax credit. Are you saying that there are such associations in every province?

[*English*]

**Ms. O'Brien:** Yes, there should be. The B.C. association is very busy and very heavy on their stats because they are extremely busy with tourists and an extreme increase in the number of searches they've had lately. They've used that to develop some of the prevention programs that have come across the country. Every association should have stats collected. Now it will be a formalized process for the tax credit, but everyone should have stats collected and the number of hours.

If a search ever turned into a court case or went to court or legal proceedings, then lawyers would immediately say, "What are your training standards and how many hours have you put in?" These things should all be documented regardless.

**Senator L. Smith:** Ms. O'Brien, what's the feedback from your members on this credit?

**Ms. O'Brien:** It's something we've been championing for a long time, so it is a nice acknowledgment of what we do.

**Senator L. Smith:** There seem to be two elements in terms of volunteer services, volunteer firefighting. What happens if you do 100 hours in one and 100 hours in the other? Can you get the credit?

**Ms. O'Brien:** I believe you can combine your volunteer firefighter and search and rescue, as long as you have 101 primary hours. If you did 100 volunteer firefighter hours, it would have to be 101 of the primary hours, and then some of your secondary hours can count for search and rescue. But if you're training, you should be able to.

**Senator L. Smith:** Your 900 members, is that throughout the province of Ontario or is it in a specific geographic area?

**Ms. O'Brien:** We have 20 teams across Ontario.

**Senator L. Smith:** Do you have communications with other volunteer groups throughout the country? Is there a national umbrella that you fit into?

**Ms. O'Brien:** Yes. The national umbrella is the Search and Rescue Volunteer Association of Canada, SARVAC.

[*Français*]

**La sénatrice Bellemare :** Ils pourront certifier le nombre d'heures consacrées à des actions bénévoles, parce qu'on doit documenter les heures pour pouvoir bénéficier de ce crédit d'impôt. Ce que vous me dites, c'est qu'il y a des associations dans toutes les provinces qui sont liées à vos activités?

[*Traduction*]

**Mme O'Brien :** Oui, il devrait y en avoir. L'association de la Colombie-Britannique est très occupée et s'appuie grandement sur ses statistiques en raison de l'énorme achalandage de touristes et de l'augmentation fulgurante du nombre de recherches qu'elle a menées dernièrement. Elle a utilisé cela pour élaborer certains des programmes de prévention qui ont été mis en œuvre dans l'ensemble du pays. Chaque association devrait recueillir des statistiques. Le processus lié au crédit d'impôt sera désormais officiel, mais tout le monde devrait recueillir des statistiques et consigner le nombre d'heures.

Si une recherche entraînait une poursuite en justice, ou était portée devant les tribunaux ou entraînait des procédures judiciaires, alors les avocats diraient immédiatement : « Quelles sont vos normes en matière de formation et combien d'heures y avez-vous consacrées? » Ces choses devraient toutes être consignées, quelles qu'elles soient.

**Le sénateur L. Smith :** Madame O'Brien, quels sont les commentaires de vos membres à l'égard de ce crédit?

**Mme O'Brien :** C'est une cause dont nous nous faisons le grand défenseur depuis longtemps, c'est donc une belle reconnaissance de ce que nous faisons.

**Le sénateur L. Smith :** Il semble y avoir deux éléments liés aux services bénévoles, aux pompiers volontaires. Que se passe-t-il si vous effectuez 100 heures d'un type de service et 100 heures de l'autre? Êtes-vous admissible au crédit?

**Mme O'Brien :** Je crois que vous pouvez combiner vos heures d'activités de pompier volontaire et celles en recherche et sauvetage, pourvu que vous ayez 101 heures primaires. Si vous effectuez 100 heures comme pompier volontaire, il faudrait que vous atteigniez 101 heures primaires, puis certaines de vos heures secondaires pourraient compter comme des heures de recherche et sauvetage. Mais si vous êtes en formation, vous devriez pouvoir y arriver.

**Le sénateur L. Smith :** Vos 900 membres, est-ce le nombre total de l'ensemble de la province de l'Ontario ou celui d'une région en particulier?

**Mme O'Brien :** Nous avons 20 équipes dans l'ensemble de l'Ontario.

**Le sénateur L. Smith :** Communiquez-vous avec d'autres groupes de bénévoles du pays? Faites-vous partie d'une organisation nationale?

**Mme O'Brien :** Oui. L'organisation nationale est l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage, l'ACVRS.

**Senator L. Smith:** How many members in Canada could qualify for this credit?

**Ms. O'Brien:** About 12,000 members across Canada. Not everyone would qualify. Some people have administrative duties only. I believe three of our teams are already volunteer firefighter departments. They already would have fallen under a previous credit, so it wouldn't necessarily be all 12,000 people that would be eligible.

**Senator L. Smith:** Where did the initiative start for this credit?

**Ms. O'Brien:** That I'm not sure about. I know SARVAC at the national level has played a very large role. I know they have done that. I would assume a lot of the provinces had at one time tried to push it.

**Senator L. Smith:** From your perspective, it's positive?

**Ms. O'Brien:** It's positive.

**Senator L. Smith:** Mr. King, you gave the chair an overview, but could you walk us through a practical example of somebody putting in, say, \$5,000 for a tax credit and they have \$100,000 income, just how it works?

**Mr. King:** To keep it simple, I'll use \$1,000. We'll pretend that the expenditure is actually in Ontario. In addition to the 15 per cent federal credit, you would get an additional 5 per cent for Ontario, so a 20 per cent tax credit in total.

**Senator L. Smith:** Is that favoured nations clause for Ontario? The people in the other provinces would be upset about that.

**Mr. King:** No. Some other provinces are more beneficial. Of the thousand dollars that you would expend, and we'll keep it simple and get rid of timing, you would get a \$200 credit. So on your tax return you would ultimately get to deduct \$800 for your renunciation of your exploration expenditures.

To keep it simple, assuming a 50 per cent tax rate, that would give you a tax savings of \$400. The \$400 tax saving plus the \$200 that you got as an investment tax credit means your net cost of the share would be \$1,000 less the \$600, or \$400.

When you sell the share, you are deemed to have a zero-cost base. So any proceeds you get on the sale of the share becomes subject to capital gains tax immediately.

In a very simplified version, that's how it works. What you're doing is reducing part of the after-tax cost; you are kind of sharing the risk of the investment. Part of it is being shared by Canadians as a total and part of it is the investors' risk.

**Senator L. Smith:** What type of feedback have you received from asking for a permanent tax credit?

**Le sénateur L. Smith :** Combien de membres au Canada seraient admissibles à ce crédit?

**Mme O'Brien :** Environ 12 000 membres dans l'ensemble du Canada. Ce n'est pas tout le monde qui serait admissible. Certaines personnes n'exercent que des fonctions administratives. Je crois que trois de nos équipes sont déjà des services de pompiers volontaires. Elles seraient déjà admissibles à un autre crédit, donc ce ne serait pas nécessairement les 12 000 personnes qui seraient admissibles.

**Le sénateur L. Smith :** Quelle est l'origine de ce crédit?

**Mme O'Brien :** Je n'en suis pas certaine. Je sais que l'ACVRS, à l'échelle nationale, a joué un rôle très important. Ça, je le sais. J'imagine que bon nombre de provinces, à un moment donné, ont tenté de le promouvoir.

**Le sénateur L. Smith :** Selon vous, c'est positif?

**Mme O'Brien :** C'est positif.

**Le sénateur L. Smith :** Monsieur King, vous avez fourni au président un aperçu, mais pourriez-vous nous donner un exemple pratique d'une personne qui, disons, déclare 5 000 \$ pour un crédit d'impôt et touche un revenu de 100 000 \$? Comment cela fonctionne-t-il exactement?

**M. King :** Pour que ce soit simple, je vais utiliser 1 000 \$. Imaginons que la dépense a lieu en Ontario. En plus du crédit fédéral de 15 p. 100, vous obtiendriez un autre crédit de 5 p. 100 de l'Ontario, pour un crédit d'impôt total de 20 p. 100.

**Le sénateur L. Smith :** S'agit-il de la clause de la nation la plus favorisée pour l'Ontario? Les gens des autres provinces seraient mécontents de cela.

**M. King :** Non. Certaines autres provinces en bénéficient davantage. Pour les 1 000 \$ que vous dépenseriez, et nous allons faire en sorte que ça reste simple et oublier la question du temps, vous obtiendriez un crédit de 200 \$. Donc, sur votre déclaration de revenus, au bout du compte, vous pourriez déduire 800 \$ pour votre renonciation à des frais d'exploration.

Pour que ce soit simple, si le taux d'imposition était de 50 p. 100, vous auriez une économie d'impôt de 400 \$. Avec l'économie de 400 \$ et les 200 \$ que vous avez obtenus à titre de crédit d'impôt sur l'investissement, le coût net de l'action serait de 1 000 \$ moins 600 \$, ou de 400 \$.

Lorsque vous vendez l'action, vous êtes réputé avoir un prix de base nul. Donc, tout produit de la vente de l'action est immédiatement assujéti à l'impôt sur les gains en capital.

Dans une version très simplifiée, c'est ainsi que cela fonctionne. Ce que vous faites, c'est que vous réduisez une partie du coût après impôt; d'une certaine manière, vous assumez en partie le risque de l'investissement. Une part est assumée par l'ensemble des Canadiens, et l'autre part, c'est le risque des investisseurs.

**Le sénateur L. Smith :** Quels sont les commentaires que vous avez reçus lorsque vous avez demandé un crédit d'impôt permanent?

**Mr. King:** We have asked for a while, so I don't know whether it's a political issue or what the sensitivity is, because to some extent — I do not want to be ungracious; they have been graciously extending it on a year-after-year basis. Basically it hasn't been receptive towards —

**Senator L. Smith:** Is that because governments are hesitant to commit over the long term in case they're not there, and they're putting the obligation on future governments?

**Mr. King:** I suspect that may be part of it. You have to understand that when you do the exploration, it's a number of years of exploration to pool up what you have. Again, to give some certainty, we said, "Can you give us a minimum of three years?"

**Senator L. Smith:** What type of reception have you received from that?

**Mr. King:** So far we've been getting our annual adjustment. Again, it may be just where things are.

**Senator L. Smith:** The challenge of getting an annual extension — if I understand correctly — it's hard for people who are promoters to get enthusiastic commitment. Is that possible?

**Mr. King:** It's more so from the exploration companies themselves who say, "To look at this particular deposit, we need to have programs that will go out over a number of years," because some of these take three to five years to prove up what you have. In essence, it would be good to understand. When they go to market, that 15 per cent is still going to be there because they have no other way of funding it.

**Senator Buth:** Ms. O'Brien, how many hours in a year would you put in?

**Ms. O'Brien:** That's a good question. We had about 115 training events last year just for our team. They were not all applicable to everybody; some people are in specialized teams like K9 and first aid training. There are prevention hours; I'm heavily involved in the prevention hours.

Definitely over 200 — 250 — but not all necessarily primary. I did break my foot last year, so I switched my focus to the administrative side. It's interesting to see everyone it takes to put a team together. The people who are serious out there training will meet their hours, but the people who are just there to say they're part of a search team — it's enough hours that people aren't going to join a team to collect a tax credit.

**Senator Buth:** What's prevention?

**M. King :** Il y a longtemps que nous le demandons, donc, je ne sais pas s'il s'agit d'une question politique ou s'il y a quelque chose de délicat là-dedans, parce que, dans une certaine mesure — je ne veux pas faire preuve d'ingratitude; ils le prolongent gracieusement chaque année. Essentiellement, il n'a pas été accueilli favorablement...

**Le sénateur L. Smith :** Est-ce parce que les gouvernements hésitent à s'engager à long terme advenant qu'ils ne soient pas là et qu'ils imposent cette obligation aux gouvernements futurs?

**M. King :** Je soupçonne que cela puisse être une raison. Vous devez comprendre que, lorsque vous effectuez de l'exploration, il faut un certain nombre d'années d'exploration avant de faire le compte de ce que vous avez. Encore une fois, pour en être certains, nous avons dit : « Pouvez-vous nous accorder un minimum de trois ans? »

**Le sénateur L. Smith :** Quel type d'accueil avez-vous reçu à cet égard?

**M. King :** À ce jour, nous avons reçu notre rajustement annuel. Encore une fois, c'est peut-être seulement là où nous en sommes.

**Le sénateur L. Smith :** Le défi lié à l'obtention d'une prolongation annuelle — si je comprends bien —, c'est qu'il est difficile pour les promoteurs d'obtenir un engagement enthousiaste. Est-ce possible?

**M. King :** Cela dépend davantage des entreprises d'exploration elles-mêmes, qui disent : « Pour envisager un certain dépôt, nous devons avoir des programmes qui vont s'étendre sur un certain nombre d'années », parce que, pour certaines d'entre elles, il faut de trois à cinq ans pour démontrer ce qu'elles ont. Essentiellement, ce serait bien de le comprendre. Lorsqu'elles iront sur le marché, le crédit de 15 p. 100 sera encore là, puisqu'elles n'ont aucun autre moyen de financement.

**La sénatrice Buth :** Madame O'Brien, combien d'heures par année y consacrez-vous?

**Mme O'Brien :** C'est une bonne question. L'année dernière, à notre seule équipe, nous avons eu environ 115 activités de formation. Elles ne s'appliquaient pas à tout le monde; certaines personnes font partie d'équipes spécialisées, comme l'équipe canine, et celle de la formation en premiers soins. Il y a des heures de prévention; je participe énormément à celles-ci.

Certainement au-delà de 200 à 250 heures, mais il ne s'agit pas nécessairement toutes d'heures primaires. Je me suis fracturé le pied, l'année dernière, je me suis donc ensuite concentrée sur l'aspect administratif. Il est intéressant de voir tous les gens qu'il faut pour réunir une équipe. Les gens qui abordent leur formation avec sérieux réussiront à obtenir leurs heures, mais ceux qui ne sont là que pour dire qu'ils font partie d'une équipe de recherche... Il faut y consacrer tellement d'heures que les gens ne joignent pas une équipe simplement en vue d'obtenir un crédit d'impôt.

**La sénatrice Buth :** Qu'est-ce que la prévention?

**Ms. O'Brien:** There is something called Hug-A-Tree. It came from the States about 30 years ago when a little boy named Jimmy Beveridge went missing from his campground. Unfortunately, he died of hypothermia. Since then, the searchers on that case have put together a program called Hug-A-Tree and Survive. We take that to schools, Scout groups and Girl Guide groups and teach kids how not to get lost, and what to do if they do. Last year we taught about 500 children in the Ottawa-Gatineau area. On the last Monday of March and the first Monday of April, I did 300 kids in one school. We're trying to up that program.

B.C. took over the program, updated the video and made it less cartoony and more applicable to older children. Because of their increase in search incidents — about 1,300 per cent in the last 10 to 15 years — they've extended it under an umbrella called Adventure Smart, so there's Survive Outside program for older children and adults, and they've included a snow safety program. That is something we try to get out in the public. It's much easier to give a talk at a school for an hour and prevent someone from getting lost than to slog through a swamp for days at a time.

Where we can do prevention, we do, and that's a strong passion of mine.

**Senator Buth:** Do I take it you have slogged through a mosquito-infested swamps?

**Ms. O'Brien:** I have done that to find out the gentleman was at home in bed. We have a name we don't say for that kind of search.

**Senator Buth:** Mr. King, you made the comment about the R&D arm of mining. Is it always separate companies that are doing the exploration, or could it be one arm, essentially, or a division of a mining company?

**Mr. King:** If you look at our exploration industry, it's really made up of a number of smaller junior exploration companies. Typically they have no other source of financing other than raising capital. You also have our major companies, producing mines and things, and they would also have their own geologists and undertake exploration as well.

It has become more prevalent in the last six or so years. A number of the majors have downsized their own internal exploration departments and basically relied upon the junior exploration companies, where they take positions on boards and

**Mme O'Brien :** Il y a un programme appelé Pour survivre, reste près d'un arbre. Il a été emprunté des États-Unis il y a environ 30 ans, lorsqu'un jeune garçon du nom de Jimmy Beveridge est disparu de son terrain de camping. Malheureusement, il est mort d'hypothermie. Depuis, les chercheurs qui se sont penchés sur ce cas ont créé un programme appelé Pour survivre, reste près d'un arbre. Nous le présentons dans les écoles, aux groupes de scouts et aux groupes de guides et enseignons aux enfants comment ne pas se perdre ainsi que ce qu'ils doivent faire si cela leur arrive. L'année dernière, nous l'avons dispensé à environ 500 enfants dans la région d'Ottawa-Gatineau. Le dernier lundi de mars et le premier lundi d'avril, j'ai rencontré 300 enfants dans une école. Nous essayons d'accroître la portée du programme.

La Colombie-Britannique a repris le programme, a mis à jour la vidéo, l'a rendue moins caricaturale et l'a adaptée aux enfants plus âgés. Étant donné l'augmentation du nombre d'incidents qui ont donné lieu à des opérations de recherche sur son territoire — d'environ 1 300 p. 100 au cours des 10 à 15 dernières années —, elle l'a élargi dans le cadre d'un programme appelé Adventure Smart, qui comprend donc un programme de survie à l'extérieur destiné aux enfants plus âgés et aux adultes, et elle a inclus un programme de sécurité dans la neige. C'est une chose que nous essayons de faire connaître au sein de la population. Il est beaucoup plus facile de prononcer un discours dans une école pendant une heure et d'éviter qu'une personne se perde que de passer des jours à effectuer des recherches en pataugeant dans un marais.

Lorsque nous pouvons faire de la prévention, nous le faisons, et cela me passionne beaucoup.

**La sénatrice Buth :** Si je comprends bien, vous avez pataugé dans des marais infestés de moustiques?

**Mme O'Brien :** Je l'ai fait, pour apprendre, au bout du compte, que l'homme se trouvait chez lui, dans son lit. Il y a un nom pour ce genre de recherche que je ne dirai pas.

**La sénatrice Buth :** Monsieur King, vous avez parlé à l'organe de recherche et développement dans le domaine de l'exploration minière. S'agit-il toujours d'entreprises distinctes qui effectuent l'exploration, ou est-ce que cela pourrait être un organe, essentiellement, ou une division d'une entreprise minière?

**M. King :** Si vous examinez notre industrie de l'exploration, vous constaterez qu'elle est, en fait, composée d'un certain nombre de petites entreprises d'exploration. Habituellement, elles ne disposent d'aucune autre source de financement que la mobilisation de capitaux. Il y a également nos grandes entreprises, qui exploitent des mines et ce genre de choses, et qui ont également leurs propres géologues et qui effectuent de l'exploration.

Cela est devenu plus fréquent au cours des six dernières années environ. Il y a un certain nombre de grandes entreprises qui ont réduit leurs propres services d'exploration internes et qui se sont, essentiellement, appuyées sur les petites entreprises d'exploration,



things of that nature to help do some fundraising and everything just to be close to the various projects, at which time they will decide whether they want to continue or not.

**Senator Buth:** How many junior mining companies would be involved in exploration in Canada?

**Mr. King:** In Canada, to give you a sense — and I was trying to get the more current numbers. Unfortunately, the last numbers I had available were the 2011. On our TSX, we had over 1,600 mining companies, which represented 43 per cent of the companies listed. I will tell you that number has gone down, and with the current capital crisis, junior exploration companies are just hanging on by their finger nails. Just to be part of a public company, you have to have finances and all those things covered. We have statistics that show close to 700 companies out there with less than \$200,000 working capital left. So we need a shift in the capital markets to basically keep a number of these alive.

**Senator Buth:** Do you know what the cost to the government is of this credit on an annual basis?

**Mr. King:** To the government, they had an estimate and it would be within the estimated expenditures they had in there for the current year. In arriving at that estimate, we're not certain whether they looked at prior years and estimated X amount of expenditures.

I think the overall exploration activity is down because capital markets are down, so I suspect the actual cost is going to be less just because there will be less exploration activity itself.

**The Chair:** Did you give us a number?

**Mr. King:** Unfortunately, I do not have that right now.

**The Chair:** Oh, you do not have it now. I was waiting for you to say "It's less than this." Is it a significant amount of money — millions of dollars?

**Mr. King:** Yes, millions of dollars. It's in the table of expenditures.

**Senator Callbeck:** Mr. King, you said this tax credit came into existence in the year 2000. Has it always been extended for one year, or were there years when this credit was not in existence?

**Mr. King:** There was an actual gap one year. On the political circle, there was a minority government — it kind of lapsed before the next was renewed again, so there was a gap. It hasn't been a continuous thing, but it has always been one year. That's one of the issues you have: You are subject to the political environment when it is just a one-year renewal type of deal.

qui siègent aux conseils et qui effectuent ce genre de choses afin d'aider à obtenir des fonds et tout, simplement pour être plus près des différents projets et décider, à ce moment-là, si elles continueront ou non d'y participer.

**La sénatrice Buth :** Combien y a-t-il de petites entreprises minières qui participent à l'exploration, au Canada?

**M. King :** Au Canada, pour vous donner une idée — et j'ai essayé d'obtenir les données les plus à jour... Malheureusement, les données les plus récentes que j'ai pu obtenir remontent à 2011. Nous avons plus de 1 600 entreprises minières inscrites à la Bourse de Toronto, ce qui représentait 43 p. 100 des entreprises inscrites. Je vous dirais que ce nombre a diminué, et, étant donné la crise actuelle du capital, les petites entreprises d'exploration sont au bord du précipice. Simplement pour faire partie d'une société ouverte, il faut que vous disposiez de fonds et que toutes ces choses soient couvertes. Certaines statistiques nous indiquent que près de 700 entreprises ont moins de 200 000 \$ en fonds de roulement. Donc, il faut qu'il y ait un changement dans les marchés financiers pour, essentiellement, qu'un certain nombre de celles-ci restent en vie.

**La sénatrice Buth :** Savez-vous ce que ce crédit coûte au gouvernement chaque année?

**M. King :** En ce qui a trait au gouvernement, on a effectué une estimation, et le coût n'était pas supérieur aux dépenses prévues pour cela au cours de l'année actuelle. Nous ne sommes pas certains s'ils ont tenu compte des chiffres des années précédentes et déterminé le montant des dépenses en conséquence pour effectuer cette estimation.

Je pense que, de manière générale, les activités d'exploration diminuent parce que les marchés financiers sont à la baisse. Donc, je soupçonne que le coût réel serait inférieur, simplement parce qu'il y aura moins d'activités d'exploration en soi.

**Le président :** Nous avez-vous donné un chiffre?

**M. King :** Malheureusement, je n'en ai pas, présentement.

**Le président :** Oh, vous ne les avez pas, maintenant. Je m'attendais à ce que vous disiez : « C'est moins que cela. » S'agit-il d'un montant important — des millions de dollars?

**M. King :** Oui, des millions de dollars. Cela figure dans le tableau des dépenses.

**La sénatrice Callbeck :** Monsieur King, vous avez dit que ce crédit d'impôt était entré en vigueur en 2000. A-t-il toujours été prolongé d'un an, ou y a-t-il eu des années où il n'était pas en vigueur?

**M. King :** Il n'y en a pas eu pendant une année. Dans la sphère politique, il y avait un gouvernement minoritaire — et il est, en quelque sorte, arrivé à échéance avant que le suivant soit renouvelé encore une fois —, et il y a donc eu une interruption. Ça n'a pas été quelque chose de continu, mais la durée a toujours été d'une année. C'est une des choses dont il faut tenir compte : on est à la merci de l'environnement politique lorsqu'il s'agit d'une entente qui est seulement renouvelée pour une année.

Again, if you're trying to fund a big exploration program, you need some certainty as to what's going on; you want the longer process.

**Senator Callbeck:** It was just the one year, then?

**Mr. King:** I believe so.

**Senator Callbeck:** Okay. In my mind it was longer than that.

This would be mainly used by Canadian start-up companies, right?

**Mr. King:** You should be aware that the credit itself is only available to an individual investor, and it's only available in respect of exploration expenditures in Canada that are grassroots. It's all within Canada.

**Senator Callbeck:** Ms. O'Brien, you said you had 900 colleagues in Ontario. Roughly what percentage do you think will be able to take advantage of that tax credit?

**Ms. O'Brien:** That's a good question. I would be totally guessing, but I'd say 75 per cent. We have 120 on my team specifically, and 50 I would say easily would qualify without making major adjustments to their training schedules this year.

**Senator Callbeck:** Because of the fact that it's non-refundable, there will be people that won't be able to take advantage of it. In the figure you gave, are you including those, or are you just looking at the 200 hours?

**Ms. O'Brien:** Yes, I was just looking at the 200 hours. I'm not sure how many would not be able to take part.

**The Chair:** A number of your colleagues who are in the volunteer search and rescue might not reach the 200 hours?

**Ms. O'Brien:** Yes, some of them might not reach that.

**The Chair:** And they wouldn't be eligible. Others might not have any taxable income, and they wouldn't get any benefit. Those who have worked over 200 hours and haven't claimed as a volunteer fire person, have some taxable income and they can get back up to \$450. Is that your understanding?

**Ms. O'Brien:** That's my understanding.

**The Chair:** Is that fair compensation for all the work that you're doing? I think you're entitled to a lump sum payment from the province to help cover some of the equipment that you buy as well?

**Ms. O'Brien:** I'm not aware of anybody receiving a lump sum payment for their equipment, but \$450 is \$450 more than zero, so that's great.

Encore une fois, si vous essayez de financer un important programme d'exploration, vous avez besoin d'une certitude quant à la suite des choses; vous voulez connaître le processus à long terme.

**La sénatrice Callbeck :** Ce n'était qu'une année, à l'époque?

**M. King :** Je crois que oui.

**La sénatrice Callbeck :** D'accord. À mon avis, c'était plus long que cela.

Ce serait principalement de jeunes entreprises canadiennes qui y auraient recours, n'est-ce pas?

**M. King :** Vous devriez savoir que le crédit en tant que tel n'est offert qu'à un investisseur et que pour les dépenses en matière d'exploration au Canada destinées à des projets hors chantier. Tout se passe au Canada.

**La sénatrice Callbeck :** Madame O'Brien, vous avez dit que vous aviez 900 collègues en Ontario. Selon vous, de façon approximative, quel pourcentage pourra tirer avantage de ce crédit d'impôt?

**Mme O'Brien :** C'est une bonne question. Ce ne sont que des suppositions, mais je dirais 75 p. 100. Il y en a 120 au sein de mon équipe plus précisément, et je dirais que 50 d'entre eux pourraient facilement y être admissibles sans apporter de modifications majeures à leur programme de formation cette année.

**La sénatrice Callbeck :** Comme c'est non remboursable, il y a des gens qui ne pourront pas en profiter. Dans le nombre que vous nous avez donné, comptez-vous ceux-ci, ou tenez-vous seulement compte des 200 heures?

**Mme O'Brien :** Oui, je ne tenais compte que des 200 heures. Je ne sais pas combien ne pourraient pas en faire partie.

**Le président :** Un certain nombre de vos collègues qui sont volontaires en recherche et sauvetage ne pourraient pas atteindre les 200 heures?

**Mme O'Brien :** Oui, certains d'entre eux pourraient ne pas les atteindre.

**Le président :** Et ils ne seraient pas admissibles. D'autres pourraient n'avoir aucun revenu imposable, et ils n'en tireraient aucun avantage. Ceux qui ont travaillé plus de 200 heures et qui n'ont pas présenté de déclaration à titre de pompiers volontaires ont un revenu imposable et peuvent déduire jusqu'à 450 \$. Est-ce que vous en comprenez?

**Mme O'Brien :** C'est ce que j'en comprends.

**Le président :** S'agit-il d'une rémunération équitable, étant donné tout le travail que vous effectuez? Je pense que vous avez droit à un paiement forfaitaire de la part de la province afin de vous aider à couvrir une partie des dépenses liées à l'équipement que vous achetez également.

**Mme O'Brien :** Je ne connais personne qui a reçu un paiement forfaitaire pour de l'équipement, mais 450 \$, c'est 450 \$ de plus de 0, et c'est excellent.

**The Chair:** Nobody is going to turn that away.

**Ms. O'Brien:** Nobody will turn that down by any means.

**The Chair:** Would you be lobbying us next year for something a little more than that?

**Ms. O'Brien:** I would never say no.

**The Chair:** It's always nice to do the job properly the first time, you see.

**Ms. O'Brien:** The \$450 would pay my membership fees to cover my insurance so I can continue my prevention programs, a new pair of boots and part of my gas to travel to deliver a presentation. It's a small amount of what we have invested in our volunteer activities, but it is appreciated as it is more than nothing.

**The Chair:** Have you had any ruling on eligible search and rescue expenses?

**Ms. O'Brien:** I know they're working on it right now. One of the things they're deciding is on-call hours. Technically, I'm on call 24/7, so that would give everybody 200 hours.

**The Chair:** You would have your 200 real fast.

**Ms. O'Brien:** Yes.

**The Chair:** What about this Hug-A-Tree that you were telling us about?

**Ms. O'Brien:** Hug-A-Tree would fall under secondary hours, so they would only be eligible after the 101 primary hours of searching, training and meetings, I believe.

**The Chair:** You mentioned that 101 primary. I don't remember seeing that here, but there are a lot of regulations that explain this that we might not have seen yet. Did you have to get a minimum of 101 hours of real, honest-to-goodness search and rescue, and then you can look at training and standby for another 99 hours to get up to the 200? Is that what you're telling us?

**Ms. O'Brien:** Right. That will prevent people from joining and applying for the tax credit just to do administrative duties, the people that aren't necessarily putting all the money into equipment for their own personal sacrifice. Yes, there is the minimum of 101 primary hours, which is searching and training.

**The Chair:** The other question I have is with respect to the crossover between volunteer firefighters and search and rescue. How common would that be? In rural areas, you would probably have a lot of individuals who do both, I would think.

**Le président :** Personne ne refusera cela.

**Mme O'Brien :** Personne ne refusera cela, d'aucune façon.

**Le président :** Allez-vous exercer des pressions auprès de nous l'année prochaine pour en obtenir un peu plus?

**Mme O'Brien :** Je ne dirais jamais non.

**Le président :** C'est toujours bien de s'y prendre de la bonne façon la première fois, vous voyez.

**Mme O'Brien :** Les 450 \$ couvriraient mes frais d'adhésion, qui permettent de payer mon assurance, de sorte que je puisse poursuivre mes programmes de prévention, m'acheter une nouvelle paire de bottes et payer une partie de mon essence afin de me rendre là où je présente un exposé. Il s'agit d'un petit montant par rapport à ce que nous avons investi dans nos activités de bénévoles, mais c'est apprécié, car c'est mieux que rien.

**Le président :** Avez-vous obtenu une décision concernant les dépenses admissibles en matière de recherche et sauvetage?

**Mme O'Brien :** Je sais qu'ils s'y affairent en ce moment. Une des choses sur lesquelles ils se penchent, actuellement, ce sont les heures en disponibilité. Techniquement, je suis en disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, alors, cela donnerait 200 heures à tout le monde.

**Le président :** Vous atteindriez vos 200 heures très rapidement.

**Mme O'Brien :** Oui.

**Le président :** Qu'en est-il de ce programme intitulé Pour survivre, reste près d'un arbre, dont vous nous avez parlé?

**Mme O'Brien :** Le programme Pour survivre, reste près d'un arbre figurerait dans la catégorie des heures secondaires, qui seraient seulement admissibles après les 101 heures primaires de recherche, de formation et de réunions, je crois.

**Le président :** Vous avez parlé de ces 101 heures primaires. Je ne me souviens pas d'avoir vu cela, ici, mais il y a beaucoup de règlements qui expliquent cela et que nous n'avons peut-être pas encore vus. Deviez-vous obtenir un minimum de 101 heures d'activités de recherche et sauvetage pures et simples, pour ensuite pouvoir tenir compte de la formation et du temps de mise en disponibilité pour 99 autres heures en vue d'atteindre les 200 heures? Est-ce que c'est ce que vous nous dites?

**Mme O'Brien :** Oui. Cela empêchera que les gens se joignent à nous et présentent une demande de crédit d'impôt simplement pour effectuer des tâches administratives, les gens qui ne font pas nécessairement le sacrifice d'investir tout l'argent dans l'équipement. Oui, il y a un minimum de 101 heures primaires, qui doivent être consacrées à la recherche et à la formation.

**Le président :** Mon autre question concerne le chevauchement entre les activités des pompiers volontaires et celles de recherche et sauvetage. Cela est-il courant? Dans les régions rurales, il y a probablement beaucoup de gens qui font les deux, j'imagine.

**Ms. O'Brien:** We do, especially in northern Ontario. Our "scriber" team is actually a volunteer firefighter team. Our northern Bruce Peninsula is actually a firefighter team, and the Peterborough county specialized rescue unit is made up of a lot of volunteer firefighters as well. That's three or four teams that are primarily or heavily —

**The Chair:** And northern Ontario again is a typical area, but Quebec and New Brunswick are other areas where there are forest fires, and British Columbia. A lot of people are called up to fight forest fires. Would they fit into search and rescue or volunteer firefighters?

**Ms. O'Brien:** The people that go for forest fires?

**The Chair:** Yes. Any of those in your group or your organization?

**Ms. O'Brien:** I don't believe any ground search and rescue would be called on to fight fires unless they were specifically trained for that or did that through another organization. We do have a lot of crossover of volunteer firefighters in smaller municipalities who do both things. They're the people that help their community, so they join both.

**The Chair:** That takes special training as well. I think you indicated about 20 per cent of your time is actually doing the work and the other 80 per cent is training to be able to do it properly and survive yourself when you're out there helping someone else survive.

**Ms. O'Brien:** That's correct. You want to be trained on your equipment. You want to know how it works in an emergency. You want to be used to working with your team, first aid skills, map and compass skills, things you do not want to have to figure out in the forest in the dark when you're maybe just waking up. You want these skills ready to go at the tip of your fingers and be ready to do them.

**The Chair:** Thank you very much to each of you for explaining the non-refundable tax credit that exists in your industry. We have a number of others that we're not going to explore further, but we're getting to understand a bit more about the non-refundable tax credit process, because there seems to be quite a few of them. Thank you. Your testimony was very helpful.

Colleagues, that concludes our work for today. We'll be back at it again next Tuesday morning at 9:30. We will be at our normal meeting spot next Tuesday morning in the Victoria Building, and then we are in East Block in the afternoon. We'll send you a notice. We're trying to get through Part 6. We've

**Mme O'Brien :** C'est le cas, particulièrement dans le Nord de l'Ontario. Notre équipe de « préposés au registre des communications » est, en fait, une équipe de pompiers volontaires. Notre équipe de la Northern Bruce Peninsula est, en fait, une équipe de pompiers, et l'unité de sauvetage spécialisée du comté de Peterborough est composée de nombreux pompiers volontaires, également. Il s'agit là de trois ou quatre équipes qui sont principalement ou fortement...

**Le président :** Et le Nord de l'Ontario est, encore une fois, une région représentative, mais le Québec et le Nouveau-Brunswick sont d'autres régions où il y a des feux de forêt, tout comme la Colombie-Britannique. Beaucoup de gens sont appelés pour lutter contre les feux de forêt. Feraient-ils partie de la catégorie des volontaires en recherche et sauvetage ou de celle des pompiers volontaires?

**Mme O'Brien :** Les gens qui luttent contre les feux de forêt?

**Le président :** Oui. Y en a-t-il au sein de votre groupe ou de votre organisation?

**Mme O'Brien :** Je ne crois pas que des bénévoles en recherche et sauvetage sur le terrain seraient appelés lorsqu'il y a des feux de forêt à moins qu'ils soient formés précisément pour cela ou qu'ils touchent à cela par l'intermédiaire d'une autre organisation. Les pompiers volontaires des petites municipalités sont nombreux à faire les deux. Ce sont eux qui aident leurs collectivités, donc ils participent aux deux.

**Le président :** Cela exige une formation spéciale, également. Je pense que vous avez dit qu'environ 20 p. 100 de votre temps est consacré à votre travail et que les 80 p. 100 restants sont consacrés à la formation en vue de pouvoir effectuer votre travail de façon appropriée et de survivre lorsque vous êtes sur le terrain en train d'aider quelqu'un d'autre à survivre.

**Mme O'Brien :** C'est exact. Vous voulez avoir une formation sur votre équipement. Vous voulez savoir comment il fonctionne dans le cadre d'une situation d'urgence. Vous voulez être habitué à travailler avec votre équipe, avoir des compétences en premiers soins, être capable de lire des cartes et une boussole, le genre de choses que vous ne voulez pas avoir à essayer de comprendre dans la forêt, dans la noirceur, lorsque vous venez peut-être tout juste de vous réveiller. Vous voulez connaître ces choses sur le bout de vos doigts et être prêt à les mettre en pratique.

**Le président :** Merci beaucoup à chacun de vous de nous avoir expliqué le crédit d'impôt non remboursable applicable dans votre industrie. Il y en a d'autres que nous n'allons pas explorer davantage, mais nous allons en savoir un peu plus au sujet du processus de crédit d'impôt non remboursable, car il semble y en avoir quelques-uns. Merci. Votre témoignage a été très utile.

Chers collègues, cela conclut nos travaux pour aujourd'hui. Nous allons les reprendre mardi prochain, à 9 h 30. Nous allons nous retrouver à notre lieu de réunion habituel, mardi matin prochain, à l'édifice Victoria, puis nous serons dans l'édifice de l'Est, en après-midi. Nous allons vous envoyer un avis. Nous

finished Parts 1 and 5. We will be concentrating on all the divisions we have to deal with. We'll try to get through that next week, so rest up.

(The committee adjourned.)

essayons de terminer la partie 6. Nous avons terminé les parties 1 et 5. Nous allons nous concentrer sur toutes les sections dont nous devons nous occuper. Nous allons essayer de terminer tout cela la semaine prochaine. Alors, reposez-vous.

(La séance est levée.)

---



**Wednesday, April 30, 2014 (evening meeting)**

*Canadian Bankers Association:*

Darren Hannah, Acting Vice President, Policy and Operations;

Debbie Crossman, Director, Financial Affairs.

*TD Bank Group:*

Kent Andrews, Senior Vice President, Regulatory Risk and Risk Capital Assessment.

*Manulife Bank and Trust:*

Christopher Elgar, Chief Risk Officer.

*Industry Canada:*

David Enns, Chief Financial Officer, Corporate Management Sector;

Iain Stewart, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Sector;

Robert Dunlop, Assistant Deputy Minister, Science and Innovation Sector.

*Public Works and Government Services Canada:*

Alex Lakroni, Chief Financial Officer, Finance and Administration Branch;

Pierre-Marc Mongeau, Assistant Deputy Minister, Real Property Branch.

**Thursday, May 1, 2014 (afternoon meeting)**

*Adoption Council of Canada:*

Laura Eggertson, President;

Patricia Paul-Carson, Policy Advisor.

*Ontario Search and Rescue Volunteer Association:*

Kathleen O'Brien, Public and Media Relations.

*Prospectors and Developers Association of Canada:*

Tom King, Associate Partner, KPMG LLP.

**Le mercredi 30 avril 2014 (soirée)**

*Association des banquiers canadiens :*

Darren Hannah, vice-président par intérim, Politiques et Opérations;

Debbie Crossman, directrice, Affaires financières.

*Groupe Banque TD :*

Kent Andrews, vice-président principal, Évaluation du risque réglementaire et du capital de risque.

*Banque Manuvie et Fiducie Manuvie :*

Christopher Elgar, agent principal de gestion des risques.

*Industrie Canada :*

David Enns, dirigeant principal des finances, Secteur de la gestion intégrée;

Iain Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique;

Robert Dunlop, sous-ministre adjoint, Secteur science et innovation.

*Travaux publics et Services gouvernementaux Canada :*

Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des finances et de l'administration;

Pierre-Marc Mongeau, sous-ministre adjoint, Direction générale des biens immobiliers.

**Le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014 (après-midi)**

*Conseil d'adoption du Canada :*

Laura Eggertson, présidente;

Patricia Paul-Carson, conseillère en politiques.

*Ontario Search and Rescue Volunteer Association :*

Kathleen O'Brien, relations avec le public et les médias.

*Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs :*

Tom King, associé, KPMG s.r.l.

WITNESSES

**Tuesday, April 29, 2014 (morning meeting)**

*Citizenship and Immigration Canada:*

Tony Matson, Assistant Deputy Minister, Chief Financial Officer;

Catrina Tapley, Associate Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy;

Paul Armstrong, Director General, Centralized Processing Region.

*Canadian Heritage:*

Colleen Swords, Deputy Minister, Financial Management Branch;

Robert Hertzog, Chief Financial Officer and Director General, Financial Management Branch.

*Health Canada:*

Jamie Tibbetts, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Chief Financial Officer Branch;

Sony Perron, Acting Senior Assistant Deputy Minister, First Nations and Inuit Health Branch.

**Tuesday, April 29, 2014 (afternoon meeting)**

*Department of Finance Canada:*

Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation;

Miodrag Jovanovic, Director, Personal Income Tax, Tax Policy Branch;

Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch;

Kevin Shoom, Senior Chief, International Taxation and Special Projects.

**Wednesday, April 30, 2014 (afternoon meeting)**

*Department of Finance Canada:*

Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch;

Kevin Shoom, Senior Chief, International Taxation and Special Projects;

Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation.

TÉMOINS

**Le mardi 29 avril 2014 (réunion du matin)**

*Citoyenneté et Immigration Canada :*

Tony Matson, sous-ministre adjoint et administrateur principal des finances;

Catrina Tapley, sous-ministre adjointe déléguée, Politiques stratégiques et de programmes;

Paul Armstrong, directeur général, Région des processus centralisés.

*Patrimoine canadien :*

Colleen Swords, sous-ministre, Direction générale de la gestion financière;

Robert Hertzog, dirigeant principal des finances et directeur général, Direction générale de la gestion financière.

*Santé Canada :*

Jamie Tibbetts, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant des finances;

Sony Perron, sous-ministre adjoint principal intérimaire, Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits.

**Le mardi 29 avril 2014 (réunion de l'après-midi)**

*Ministère des Finances Canada :*

Ted Cook, chef principal, législation, Législation de l'impôt;

Miodrag Jovanovic, directeur, Impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt;

Kevin Shoom, chef principal, Fiscalité internationale, et projets spéciaux.

**Le mercredi 30 avril 2014 (réunion de l'après-midi)**

*Ministère des Finances Canada :*

Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt;

Kevin Shoom, chef principal, Fiscalité internationale et projets spéciaux;

Ted Cook, chef principal, législation, Législation de l'impôt.